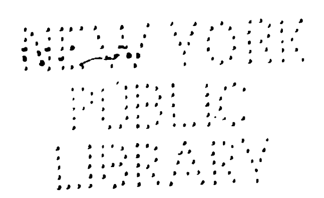
RELATION

DES MONGOLS OU TARTARES.



Autres ouvrages du même Auteur.

Essais historiques sur le Bigorre, accompagnés de remarques critiques, de pièces justificatives, de notices chronologiques et généalogiques ; deux vol. in-8° (avec une carte du Bigorre) ; Bagnères 1823.

Notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique ; in-8°, Paris 1829.

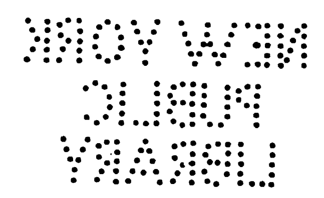
Réponse aux objections élevées en Angleterre contre l'authenticité du voyage de Caillé à Ten-Boktoue (avec le fac-simile d'un dessin du voyageur, et un plan de Ten-Boktoue esquissé sous sa dictée) ; in-8°, Paris 1830.

Examen et rectification des positions déterminées astronomiquement en Afrique par Mungo-Park ; mémoire lu à l'Académie des sciences ; in-8°, Paris 1834.

Études de géographie critique sur une partie de l'Afrique septentrionale (avec une carte) ; in-8°, Paris 1836.

Esquisse générale de l'Afrique : aspect et constitution physique, histoire naturelle, ethnologie, linguistique, état social, histoire, explorations et géographie ; gr. in-18 sur jésus, Paris 1837.

Analyse géographique du voyage de René Caillé chez les Maures de Berâknah en 1824 et 1825 (avec une carte) ; in-8°, Paris 1838.



PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, rue Jacob, 30.

RELATION

DES

MONGOLS OU TARTARES

PAR LE FRÈRE

JEAN DU PLAN DE CARPIN

Giovanni di Plano Carpini.

DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS,

LÉGAT DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, NONCE EN TARTARIE PENDANT LES ANNÉES 1245, 1246, 1247,

ET ARCHEVÊQUE D'ANTIVARI.

PREMIÈRE ÉDITION COMPLÈTE

PUBLIÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS DE LEYDE, DE PARIS, ET DE LONDRES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE

NOTICE SUR LES ANCIENS VOYAGES DE TARTARIE EN GÉNÉRAL,

ET SUR CELUI DE JEAN DU PLAN DE CARPIN EN PARTICULIER,

PAR M. D'AVEZAC,

DES SOCIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES DE PARIS, DE LONDRES ET DE FRANCFORT,

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE,

ETC. ETC. ETC.

PARIS,

LIBRAIRIE GÉOGRAPHIQUE DE ARTHUS-BERTRAND,

RUE HAUTEFEUILLE, 23.

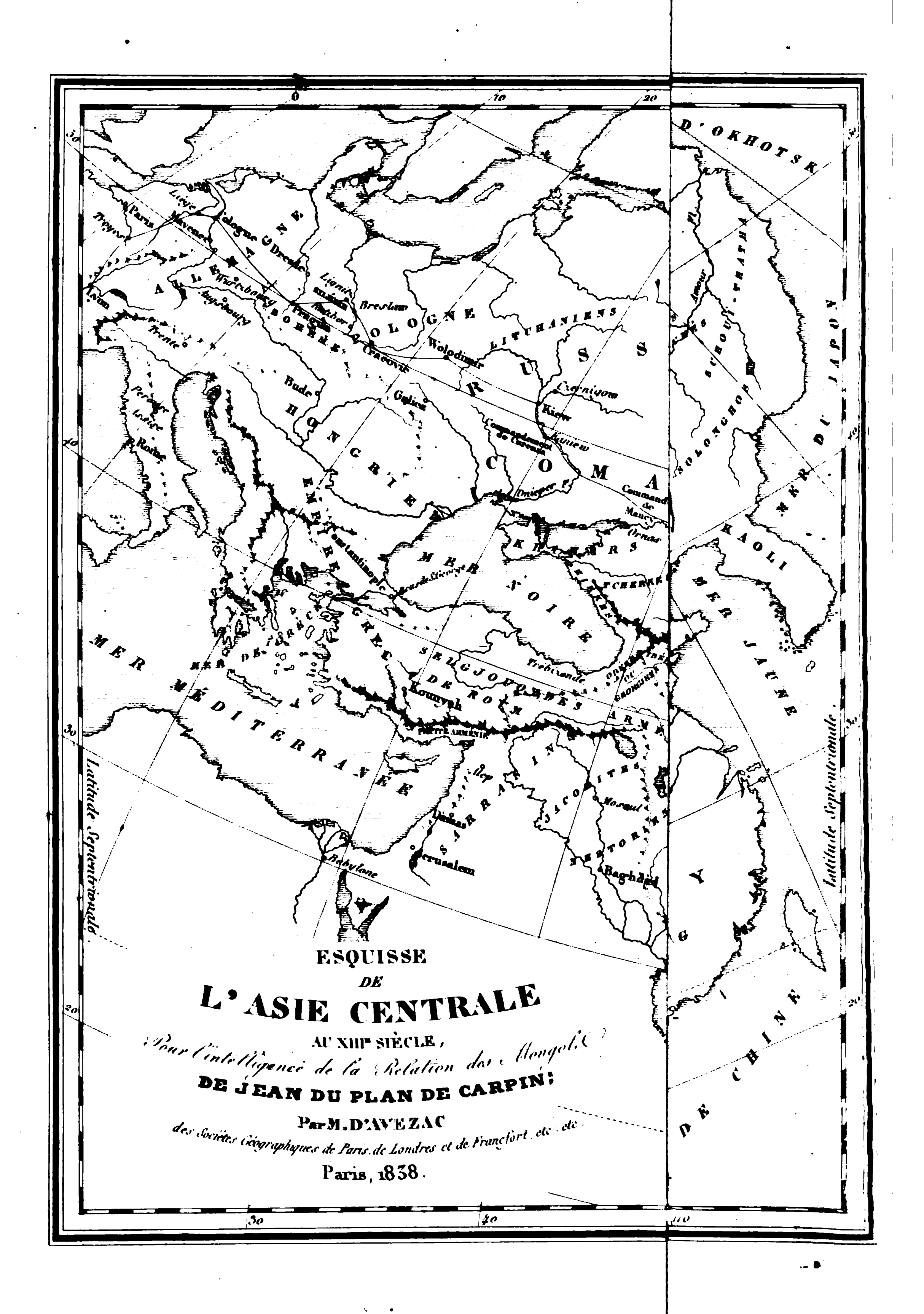
LIBRAIRIE ORIENTALE DE DONDEY-DUPRÉ,

RUE VIVIENNE, 2.

1838.

Il nous a paru indispensable de joindre à cette Notice une carte de l'Asie centrale présentant à la fois un tracé approximatif de la route de Jean du Plan de Carpin et l'indication des contrées mentionnées dans son récit. Un but aussi restreint n'exigeait pas la discussion critique des éléments susceptibles de fournir les bases d'une carte nouvelle : il suffisait de prendre une des cartes déjà dressées qu'on peut présumer les moins défectueuses, pour en reproduire le trait et y adapter la nomenclature de notre auteur : c'est à cela que nous avons borné notre tâche, et nous avons, pour cet objet, donné la préférence à la *Carte générale d'Asie* de l'atlas de Brué, corrigée par Picquet d'après la grande *Carte de l'Asie centrale*, en quatre feuilles, de Klaproth, sans nous interdire toutefois d'y rectifier, au besoin, quelques inexactitudes de détail.

Nous n'avons point eu de prétentions plus élevées en rédigeant le tracé ci-joint.



ESQUISSE
DE
L'ASIE CENTRALE
AU XIIIe SIÈCLE,
Pour l'intelligence de la Relation des Mongols
DE JEAN DU PLAN DE CARPIN;
Par M. D'AVEZAC
des Sociétés Géographiques de Paris, de Londres et de Francfort, etc. etc.
Paris, 1838.
Paris
Cologne
Wurtzbourg
Augsbourg
Trente
Breslaw
POLOGNE
Cracovie
Wolodimir
LITHUANIENS
RUSS
Cernigow
Kiew
Kaniew
Bude
HONGRIE
COMA
Dnieper
MER NOIRE
Trebizonde
Kounyah
Alep
Moussoul
NESTORIENS
JACOBITES
Baghdad
Jerusalem
Babylone
MER MÉDITERRANÉE
MER JAUNE
KAOLI
MER DU JAPON
D'OKHOTSK
Amour
MER DE CHINE
Latitude Septentrionale

NOTICE

SUR LES ANCIENS VOYAGES DE TARTARIE EN GÉNÉRAL,

ET SUR CELUI DE JEAN DU PLAN DE CARPIN EN PARTICULIER.

Le Voyage en Tartarie, du frère Jean du Plan de Carpin, dont il n'a point encore été publié d'édition complète, mérite d'être connu dans son entier. Il ouvre la série des relations de même nature que le XIIIe siècle nous a léguées: curieuse collection, non encore liée en un seul faisceau, où près de notre voyageur viendraient figurer tour à tour Simon de Saint-Quentin, Guillaume de Rubruk, le célèbre Marc Polo de Venise, Ricold de Monte-Croce, et les deux Hayton d'Arménie; puis, au XIVe siècle, Jean de Monte-Corvino, Oderic de Frioul, Jean de Cor archevêque de Solthânyeh, Jourdain de Séverac, Pascal de Victoria, Balducci Pegolotti, Jean de' Marignoli, et le trop fameux Mandeville. Après eux il y aurait à franchir un demi-siècle tout entier pour retrouver encore quelques voyageurs à leur adjoindre, tels que Clavijo et Schiltperger. Nous ne parlons point de ceux qui n'ont pas laissé de relations écrites, ou dont les relations se sont perdues.

Plusieurs de ces anciennes relations de Tartarie ont souvent été réunies en collections plus ou moins étendues, plus

ou moins intéressantes par le nombre ou le choix des morceaux colligés.

Nous pourrions citer en première ligne le recueil français manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Paris sous le numéro 8392; magnifique volume très grand in-folio, sur vélin, orné d'un grand nombre de belles miniatures, et qui contient successivement les relations de Marc Polo, d'Oderic de Frioul, de Guillaume de Boldensel, de l'archevêque de Solthânyeh, de Mandeville, de Hayton, et de Ricold. La Bibliothèque de Berne, dont les manuscrits sont inventoriés et décrits avec tant de soin dans l'excellent catalogue de Sinner, possède un volume in-folio, sur parchemin, écrit au XIV[e] siècle, numéroté 125, et provenant de la bibliothèque de Bongars, où se trouve reproduit, au moins en grande partie, le manuscrit parisien que nous venons de signaler, puisqu'on y voit pareillement, avec une légère permutation dans l'ordre des pièces, Marc Polo, Mandeville, Oderic, Boldensel, Hayton, et enfin Ricold [1].

Une autre collection à peu près semblable existe à la Bibliothèque Royale de Paris sous le numéro 7500 C, manuscrit français in-folio: elle comprend les relations de Hayton, de Ricold, d'Oderic, de Boldensel, et enfin de l'archevêque de Solthânyeh. Un autre recueil manuscrit, dont le contenu est conforme à celui-ci, se conserve à Londres dans la Bibliothèque Cottonienne, sous la quote *Otho D* II, ainsi qu'on le voit au Catalogue de Smith et dans le Rapport de la com-

[1] *Catalogus codd. mss. Bibliothecæ Bernensis, annotationibus criticis illustratus; addita sunt excerpta quamplurima et præfatio, curante* J. R. Sinner, *bibliothecario;* trois vol. in-8°, Berne 1770: tome II, pages 419 à 502.

mission chargée d'inspecter cette bibliothèque après l'incendie de 1731 [1].

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du chapitre métropolitain de Mayence, publié par De-Guden, nous signale un volume numéroté 52 qui contient, en latin, les relations de Marc Polo, d'Oderic, de Ricold, et de Boldensel [2].

Nous n'avons point la prétention de rechercher et d'indiquer ici tous les recueils manuscrits de même nature qu'il serait possible de découvrir dans les grandes bibliothèques de l'Europe ; nous nous bornons à quelques exemples.

Parmi les collections édites, la première que nous ayons à mentionner est celle qui a été imprimée à Paris en 1529, pour le libraire Jean Sainct-Denys, en un volume petit in-folio de 82 feuillets, caractères gothiques, avec quelques figures en bois, sous ce titre : *Lhystore merveilleuse plaisante et recreative du grand empereur de Tartarie seigneur des Tartres nommé le grand Can*, etc.; édition curieuse, assez rare, et trop peu connue des bibliographes. C'est la reproduction pure et simple du manuscrit 7500 C de la Bibliothèque Royale de Paris.

Simon Grynæus [3], Giambattista Ramusio [4], Reinier Rei-

[1] *Catalogus librorum mss. Bibliothecæ Cottonianæ, script.* THOMA SMITHIO; in-fol., Oxford 1696 : pp. 74, 75. — *A Report from the Comittee appointed to view the Cottonian library*; in-fol., Londres 1732 : pp. 79, 80.

[2] *Recensûs codd. Moguntiæ in R. Capituli metropolitani Bibliothecâ latitantium pars prima;* dans VAL. FERD. DE-GUDENI *Sylloge* I *variorum diplomatariorum monumentorumque veterum ineditorum adhuc, et res Germanicas inprimis verò Moguntinas illustrantium ;* in-8°, Francfort 1728 : pp. 377, 385.

[3] *Novus Orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum ;* in-fol., Bâle 1532, et mieux 1555 : on y trouve Marc Polo et Hayton.

[4] *Secondo volume delle Navigazioni e Viaggi;* in-fol., Venise 1559, et mieux 1583:

necke [1], Richard Hakluyt [2], Samuel Purchas [3], Pierre Bergeron [4], Pierre Van der Aa [5], donnèrent place, dans leurs recueils, à plusieurs des relations dont nous avons plus haut déroulé la série, mais jamais encore on ne les a toutes rassemblées; et même (soit dit sans porter aucune atteinte au mérite des recherches de Bergeron [6], de Mosheim [7], de Sprengel [8], de Forster [9], de Gråberg de Hemsö [10], de Malte-

on y trouve, en tout ou en partie, Jean du Plan de Carpin, Simon de Saint-Quentin, Marc Polo, Hayton, et Oderic.

[1] *Historia orientalis Haythoni armenii, et huic subjectum Marci Pauli veneti itinerarium, item fragmentum è Speculo Historiali Vincentii Belvacensis ejusdem argumenti*; in-4°, Helmstadt 1585.

[2] *The principal Navigations, Voyages, Traffiques and Discoveries;* 3 vol. in-fol., Londres 1598 : on y trouve, en tout ou en partie, Jean du Plan de Carpin, Simon de Saint-Quentin, Guillaume de Rubruk, et Oderic.

[3] *His Pilgrimes;* 5 vol. in-fol., Londres 1625 : il donne, en tout ou en partie, Rubruk, Marc Polo, Hayton, et Mandeville.

[4] *Relation des Voyages en Tartarie de Fr. Guillaume de Rubruquis, Fr. Jean du Plan Carpin, Fr. Ascelin et autres religieux de S. François et S. Dominique;* in-8°, Paris 1634.

[5] *Voyages faits principalement en Asie dans les* XIIᵉ, XIIIᵉ, XIVᵉ *et* XVᵉ *siècles;* 2 vol. in-4°, Leyde 1729, ou La Haye 1735 : on y trouve, en tout ou en partie, Jean du Plan de Carpin, Simon de Saint-Quentin, Rubruk, Marc Polo, Hayton, et Mandeville.

[6] *Traicté des Tartares, de leur origine, pays, peuples, mœurs, religion, guerres, conquestes, empire et son estendue, de la suite de leurs chams et empereurs, estats et hordes diverses jusqu'aujourd'hui; le tout recueilli de divers auteurs, mémoires, et relations antiques et modernes;* in-8°, Paris 1634 : pp. 73 à 99.

[7] *Historia Tartarorum ecclesiastica;* in-4°, Helmstadt 1741 : pp. 48 à 121.

[8] *Geschichte der wichtigsten geographischen Entdeckungen bis zur ankunft der Portugiesen in Japan* 1542; 2ᵉ édition, petit in-8°, Halle 1792.

[9] *Histoire des Découvertes et des Voyages faits dans le Nord;* mise en français par M. Broussonet; 2 vol. in-8°, Paris 1788 : tom. I, pp. 151 à 263.

[10] *Storia della Geografia dalla sua origine fino al secolo decimonono,* dans les *Annali di Geografia e di Statistica;* 2 vol. petit in-8°, Gènes 1802, tom. II, pp. 185 à 236.

Brun[1], et de Baldelli[2]), les historiens ou géographes qui ont énuméré ces anciennes relations de Tartarie n'en ont point formé un catalogue complet qui pût servir de guide aux collecteurs à venir.

Bergeron était fort préoccupé de l'utilité qu'il y aurait à réunir en un seul corps tous ces voyageurs qui ont parlé des Tartares depuis leurs premières conquêtes jusqu'à Tamerlan et ses successeurs; il le dit dans son *Traité de la Navigation*[3], il y revient dans son *Traité des Tartares*[4] : il voudrait qu'on fît un volume de toutes ces diverses relations tartaresques, et il espère que ce sera l'œuvre de quelque curieux Ramusio français qui enchérira par dessus la diligence, la recherche et le travail des Italiens, Anglais et Hollandais, voire même des Français qui s'en étaient jusqu'alors occupés.

Ce vœu n'a point encore été rempli : une première condition pour l'accomplir d'une façon convenable, c'est de posséder des textes aussi parfaits que possible des diverses pièces que l'on veut rassembler. Peut-être, en nous réservant de traiter tout à l'heure d'une manière spéciale de la relation de Jean du Plan de Carpin, pouvons-nous espérer que nous ne ferons point chose oiseuse en passant ici en revue les sources où il conviendrait de puiser les éléments

[1] *Précis de la Géographie universelle*, tome Ier: *Histoire de la Géographie*; in-8°, Paris 1810; 4e édition, 1836 : pp. 512 à 588.

[2] *Viaggi di Marco Polo illustrati e commentati, preceduti dalla Storia delle Relazioni vicendevoli dell' Europa e dell' Asia*; 4 vol. in 4° et atlas in-fol., Florence 1827 : tom. III, ou Ier de la seconde partie : *Storia del Milione*; pp. 24 à 47.

[3] *Traité de la Navigation et des Voyages de découverte et conquête modernes, et principalement des Français*, dans le premier volume du recueil de Van der Aa : pp. 52, 53.

[4] *Traicté des Tartares*; Paris 1634 : p. 99.

du recueil où notre auteur occuperait la première place, sinon dans l'ordre d'importance, au moins dans l'ordre chronologique.

Immédiatement après lui devrait marcher Simon de Saint-Quentin, religieux dominicain, narrateur de l'ambassade envoyée par Innocent IV vers le nouyân Batchou qui commandait les armées tartares en Perse : nous aurons, plus loin, à dire un mot de cette ambassade en parlant de Jean du Plan de Carpin. Le frère Simon avait écrit une relation de son voyage, et l'on peut juger de l'intérêt de son livre par les extraits étendus qu'en a donnés le frère Vincent de Beauvais, religieux du même ordre et auteur contemporain, dans son *Speculum historiale*, où il se trouve dix-neuf chapitres expressément désignés comme pris *ex libello fratris Simonis,* sans en compter un plus grand nombre dont la source ne se trouve pas indiquée d'une manière aussi précise. Reinier Reinecke les a tous insérés dans son *Historia orientalis*, avec plusieurs autres chapitres du *Speculum historiale* dont l'origine est différente. Mais Hakluyt n'a reproduit que ceux qui sont intitulés du nom du frère Simon et confondus en une seule série avec ceux que le même compilateur a empruntés de la relation de Jean du Plan de Carpin [1]. Cette fusion se retrouve dans toutes les éditions

[1] Les chapitres que Vincent de Beauvais dit expressément avoir empruntés à Simon de Saint-Quentin, sont au XXXII[e] et dernier livre du *Speculum historiale;* ils portent les numéros 26 à 29, 32, 34, et 40 à 52. Mais pour les autres, qui sont disséminés dans les livres XXX et XXXI, le compilateur se contente de dire : « *Et ego quidem ab uno fratrum prædicatorum, videlicet a fr. Simone de Sancto-Quintino, jàm ab illo itinere regresso, gesta Tartarorum accepi, illa duntaxat quæ superiùs, per diverso loca juxtà congruentiam temporum, huic operi inserui.* »

qui ont été publiées de la narration de Simon de Saint-Quentin, ce qui nous dispense de placer ici une notice de ces diverses éditions, que nous aurons à faire connaître plus tard. Quant au récit original, il est resté inédit et inconnu; un moment nous avons cru le tenir en nos mains, trompé que nous étions par le titre d'une copie manuscrite comprise sous le numéro 686 dans la collection de Dupuy, et qui ne présente en réalité que l'abrégé de Vincent de Beauvais : puissent les recherches des jeunes diplomatistes qui explorent avec un zèle si digne d'éloges les richesses cachées des grandes bibliothèques de l'Europe, découvrir quelque copie entière de l'intéressant écrit du frère Simon!

Guillaume de Rubruk, cordelier, envoyé de saint Louis chez les Tartares en 1253, doit prendre place ensuite. Le texte original de sa relation, publié en 1598 dans le recueil de Hakluyt [1], avait été tiré d'un manuscrit incomplet appartenant au lord Lumley; Purchas avait eu entre les mains la relation entière, fournie par un manuscrit du *Bennet College* de Cambridge, mais il n'en avait publié qu'une version anglaise [2]. L'édition de la Société de Géographie [3], préparée par MM. Francisque Michel et Wright d'après divers manuscrits de Londres, Cambridge et Leyde, est la seule qui donne le texte original complet de cette curieuse relation.

Bergeron attribue un *Traité des Tartares et Sarrasins* à

[1] *The principal Navigations*, etc.; tom. I, pp. 71 à 177. — Voir aussi la huitième page de la préface.

[2] PURCHAS *his Pilgrimes*, tom. III, pp. 1 à 52.

[3] Elle est comprise au tome IV du *Recueil de Voyages et de Mémoires*, pp. 205 à 296.

Guillaume de Tripoli [1], dominicain du couvent d'Acre, que nous n'avons cependant point inscrit sur notre liste : il est certain que ce bon moine fut envoyé en 1271, ainsi que Nicolas de Vicence, par le pape Grégoire X, vers le qâân des Tartares, en compagnie de Marc Polo de Venise [2]. Il avait précédemment adressé à ce pontife, lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre de Liége et légat de Syrie, un écrit latin *de Statu Sarracenorum et Machometo pseudo-propheta eorum, et de ipsius gente et eorum lege ;* il en existe à la Bibliothèque Royale de Paris deux exemplaires manuscrits, dont l'un est compris dans un volume petit in-quarto, écrit sur parchemin au XIVe siècle, et portant le numéro 5510; il commence au folio 90 et finit au folio 108 *verso;* à la suite est tracé, au recto du feuillet 109, un planisphère plus grossièrement esquissé encore que les informes délinéations des cosmographes arabes. L'autre exemplaire, orné d'un titre beaucoup plus étendu [3], occupe trente-deux feuillets dans un volume in-octavo écrit sur vélin au XIVe siècle, et qui porte le numéro 7470. La Bibliothèque de Bérne possède une version française de cette relation, décrite avec beaucoup de soin dans le catalogue de Sinner, sous ce titre : *Guillaume Triple du couvent d'Acre, de l'Estat des Sarrasins et de Mahomet,* manuscrit du XIVe siècle, in-folio, sur papier, numéroté 280, et ayant appartenu à Bon-

[1] *Traicté des Tartares*, pp. 93, 94.

[2] Marc Polo, dans Ramusio, f° 3 B.

[3] *De Machumeto seductore Sarracenorum, quis et qualis vitæ et gentis fuerit, et quando et qualiter tantam potestatem habuerit, et de sectâ suâ et Alchorano*, etc., etc. — Ce manuscrit et le précédent sont à tort indiqués comme deux ouvrages différents à la Table des auteurs, dans le Catalogue des mss. latins de la Bibliothèque du

gars [1]. André Du Chesne a donné en 1641 un extrait du texte latin, d'après un manuscrit appartenant alors à M. Habert de Monmort, maître des requêtes [2]. Ce livre de Guillaume de Tripoli ne peut aucunement être compté parmi les relations de Tartarie; le pieux missionnaire n'osa même pépétrer dans ce pays : arrivé en Arménie, il fut effrayé de l'invasion imminente du sultan Bibars; et remettant à Maffeo et Nicolo Poli les lettres du Saint-Père pour le grand khân, il revint à Acre avec Nicolas de Vicence, en compagnie du grand-maître des Templiers [3].

La relation de Marc Polo est assez connue, elle a été l'objet de dissertations et de commentaires assez renommés pour qu'il ne soit aucunement besoin de rappeler ici les manuscrits qui en existent et les nombreuses éditions qui en ont été données dans les diverses langues de l'Europe : nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'excellente notice que M. Walckenaer en a insérée dans ses *Vies de plusieurs personnages célèbres des temps anciens et modernes* [4]. Il nous suffit d'énoncer que le texte français publié par la Société de Géographie, dans le premier volume de son *Recueil de Voyages et de Mémoires*, d'après le manuscrit 7367 de la Bibliothèque Royale de Paris, est le plus complet que l'on possède, puisqu'il renferme plusieurs chapitres jusqu'alors inédits. Le comte Baldelli-Boni, qui a exécuté sur le célèbre voyageur un travail si étendu, pense que

[1] Sinner, *Catal. codd. mss.*, tom. II, pp. 281 à 399.

[2] Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, tom. V, pp. 432 à 435.

[3] Marco Polo, dans Ramusio, *ubi suprà*.

[4] Deux vol. in-8°, Laon 1830; tome II, pp. 1 à 34.

la rédaction originale a dû être faite en français [1], et il apporte pour preuve de la nouveauté relative des versions italiennes, diverses circonstances caractéristiques qui ne permettent plus de douter de l'antériorité d'un texte français quelquefois mal compris par un traducteur ignare qui a pris, par exemple, des *cheveux* pour des chevaux [2], de la *boue* pour des bœufs [3], *très* pour trois [4], l'adverbe *jadis* pour un nom propre [5]; qui a transcrit littéralement quelques mots français, comme *sel* [6], *lièvre* [7], *le roi* [8]; qui emploie des gallicismes tels que *quattroventi* [9], *molto acqua* [10], *al tratto* [11]; et qui enfin, rapportant l'explication européenne de certains noms orientaux, répète chaque fois : *che vale à dire in francesca* [12]... Le savant Florentin est du reste porté à croire que le texte publié par la Société de Géographie de Paris étant plus complet qu'aucun autre, est celui qui peut, à meilleur droit, être considéré comme l'original [13]. La même thèse a fait, sous un autre point de vue, l'objet d'un mémoire spé-

[1] *Storia del Millione*, §§ 17, 18, pp. 11 à 14.

[2] Marc Polo, texte de la Crusca, dans Baldelli, cap. 15, p. 12.

[3] *Ibidem*, cap. 141, p. 161.

[4] *Ibidem*, cap. 123, p. 133.

[5] Texte du ms. de Pucci, cap. 90.

[6] Texte de la Crusca, cap. 99, p. 108.

[7] *Ibidem*, cap. 77, p. 87.

[8] *Ibidem*, cap. 77, p. 86.

[9] *Ibidem*, cap. 99, p. 109.

[10] *Ibidem*, cap. 111, p. 125.

[11] *Ibidem*, cap. 101, p. 112.

[12] *Ibidem*, cap. 15, p. 12. — Cap. 20, p. 17. — Cap. 50, p. 43. — Cap. 129, p. 138.

[13] *Storia del Millione*, pp. 123, 129 à 131.

cial de M. Paulin Pâris, inséré en entier au *Bulletin de la Société de Géographie* [1], et par extrait seulement dans le recueil de la Société Asiatique [2], où il est accompagné de quelques notes de Klaproth : l'auteur y établit que le manuscrit 125 de la Bibliothèque de Berne [3] n'est, comme un semblable manuscrit de la Bibliothèque Royale de Paris, qu'une copie de l'exemplaire mentionné dans la préface comme exécuté à Venise pour Charles de France, comte d'Artois, frère de Philippe-le-Bel; et il conjecture que cet exemplaire vénitien est peut-être le même qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Royale sous le numéro 7367, et qui a servi de type à l'édition de la Société de Géographie. Nous partageons d'autant plus volontiers cette opinion, après examen des manuscrits eux-mêmes, qu'elle est encore corroborée à nos yeux par une circonstance particulière : c'est que le manuscrit 7367 provient de l'ancienne bibliothèque des rois de France à Blois, à laquelle il fut restitué sous Louis XII, lors de la réunion des livres rassemblés par Louis de France, duc d'Orléans, son aïeul [5], lequel possédait celui-ci par suite d'un don fait *à monseigneur d'Orléans* du vivant de Charles V, ainsi qu'il est constaté par une annotation spéciale au catalogue manuscrit des livres de la Tour du Louvre, dressé en 1373 par Gilles Mallet [6]; or il est

[1] *Bulletin*, première série, tome XIX, Paris 1833, pp. 23 à 31.

[2] *Nouveau journal asiatique*, tome XII; in-8°. Paris 1833; pp. 244 à 254.

3 Comparez Sinner, *Catal. codd, mss.*, tome II, pp. 419 à 456.

4 Il s'agit du manuscrit 10270 A.

5 Voir l'*Essai historique sur la bibliothèque du roi*, de Nicolas Le Prince; petit in-12. Paris 1782, pp. 7 à 16.

6 Voir ce catalogue original, ms. 8354-3, de la Bibliothèque Royale; inventaire de

naturel de croire que cet exemplaire, qui en 1373 existait déjà dans la *Tour de la Librairie*, était entré dans le trésor de la couronne en 1328, à l'avénement de Philippe de Valois, fils de Charles de France, pour qui cette première copie avait été faite à Venise en août 1307, à la demande de Thibault de Cépoy, lieutenant-général de ce prince et de l'impératrice Catherine de Courtenay sa nouvelle épouse, dans leurs domaines prétendus de Constantinople; tandis que les exemplaires n° 125 de Berne et n° 10270 A de Paris, qui mentionnent cette première copie remise au comte de Valois par Jean de Cépoy fils de Thibault, disent aussi que *depuis en a il donné coppie à ses amis qui len ont requis.* Un seul manuscrit paraît donc pouvoir être cité comme plus ancien que le n° 7367 de Paris : c'est la minute écrite en 1298 par Rusticien de Pise. Au surplus, nous avons compté en outre, parmi les livres de la Tour du Louvre en 1373, trois exemplaires de la version latine, avec cette simple désignation, *Marcus Paulus*[1]; l'un d'eux était *couvert de drap d'or, bien escript et enluminé.*

Ricold de Monte-Croce, frère prêcheur florentin, mort à Florence le 31 octobre 1309, avait parcouru l'Orient dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et il en avait laissé une relation latine qui se trouve, suivant De-Guden[2], dans un beau manuscrit in-folio de la bibliothèque du chapitre de Mayence, avec les voyages de Marc Polo, d'Oderic, et de Boldensel.

la *chambre du bas*, article 97. L'annotation manque dans l'édition donnée par M. Van Praet.

[1] Catalogue de MALLET, *chambre du milieu*, articles 127, 177 et 181.

[2] *Sylloge*, p. 383

Cette relation, restée inédite dans l'original latin, fut traduite en français, en l'année 1351, par le frère Jean le Long d'Ypres, ainsi appelé de sa ville natale, et singulièrement transformé par Antoine du Verdier en *Jean de Longdit*, par suite d'une mauvaise lecture de *Jean le Long dit et né d'Ippre*[1]. Le nom du voyageur est encore plus maltraité que celui de son traducteur, car on le trouve écrit *Bicul, Bieul, Bieult, Rieult;* M. Coquebert de Montbret l'a même écrit *Lebiail*[2] : cependant les PP. Quétif et Echard[3] avaient fait connaître que la relation dont il s'agit était bien celle de Ricold, décrite également sous ce nom par De-Guden[4] et par Sinner qui en a donné un extrait fort étendu[5]. Abel Rémusat a consacré à ce voyageur une notice biographique insérée dans ses *Nouveaux mélanges asiatiques*[6]; Tiraboschi a dit aussi de lui quelques mots dans sa *Storia della Letteratura italiana*[7]. S'il en faut croire Baldelli, le frère Ricold aurait aussi lui-même exécuté une version florentine de sa relation[8]; toujours est-il qu'une édition de cette rédaction italienne a été imprimée à Florence en 1793 par les soins du frère Vincent Fineschi. La version française se trouve dans les collections manuscrites de Paris, de Berne

[1] *Bibliothèque du sieur Du Verdier,* in-folio, Lyon 1585, p. 715.

[2] *Éclaircissements préliminaires* sur Jourdain de Séverac, p. 2.

[3] *Scriptores ordinis Prædicatorum;* 2 vol. in-folio, Paris 1719, tome I, pp. 504 et 505.

[4] *Ubi suprà.*

[5] *Catal. Bern.*, tome II, pp. 460 à 502.

[6] Deux vol. in-8°, Paris 1829 : tome II, pp. 199 à 202.

[7] Rome 1783, in-4° : tome IV, p. 94.

[8] *Storia del Millione,* p. 13, note 2.

et de Londres, que nous avons déjà signalées, ainsi que dans le recueil imprimé de 1529.

On ne connaissait encore, il y a quinze ans, sous le nom de Hayton [1], que la relation du prince de Gorigos en Arménie, devenu moine de Prémontré, qui énonce en avoir puisé les matériaux à trois sources distinctes, savoir : pour les temps antérieurs au règne de Mankou-Qâân, dans les historiens tartares; pour les temps postérieurs à Houlâkou, dans ses propres souvenirs; et pour les temps intermédiaires, dans les relations qu'avait fait mettre par écrit le roi Hayton Ier, présent à toutes ces choses, et qui aimait à les raconter à ses enfants et petits-enfants. Un récit du voyage de ce monarque à la cour de Mankou-Qâân, en 1254, avait été rédigé par *Kirakos Kaïdzaketsi*, l'une des personnes de sa suite; ce texte, transcrit en 1616 par le prêtre Jacques, du couvent de Sanahin en Géorgie, a été publié en 1822 à Pétersbourg avec une traduction russe, par le prince arménien Argoutinski, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque impériale, dans le *Sibirskii Viestnike* de Spaski [2]; et Klaproth, en 1833, en a publié à son tour avec un commentaire, dans le *Nouveau journal asiatique* [3], une traduction française faite sur la version russe et corrigée sur l'original arménien par Saint-Martin.

Quant à la relation du moine Hayton, écrite en français sous sa dictée par Nicolas Faulcon, qui la traduisit ensuite

[1] Plus exactement *Hétoum*, correspondant arménien du nom arabe *Hatym*, ou *Héteym* comme on prononce aujourd'hui.

[2] Tome XIX, pp. 69 et suiv. — Comp. *Nouveau journal asiatique*, tome XII, p. 414.

[3] Tome XII, pp. 273 à 305.

en latin, et la présenta ainsi au pape Clément V, au mois d'août 1307 [1], elle appartient encore, malgré cette date, au XIIIe siècle, puisque les faits qu'elle raconte s'y rapportent pour la plupart. Il en existe, dans la bibliothèque Laurenziana de Florence, un manuscrit intitulé *Flos Ystoriarum terre Orientis*, auquel Andrés [2] dit qu'étaient jointes des cartes dessinées au commencement du XIVe siècle, assertion répétée par M. Gråberg de Hemsö [3] et par nous-même [4]; mais Baldelli [5] assure qu'il a vérifié ce manuscrit, et qu'il ne l'a trouvé accompagné d'aucun texte. Cette version latine, dont la Bibliothèque Royale de Paris possède quatre manuscrits [6], fut retraduite en français, en 1351, par le frère Jean le Long d'Ypres, et il en existait en cette langue un exemplaire dans la Bibliothèque du roi Charles V, en 1373, sous ce titre : *la Fleur des Ystoires de la terre d'Orient* [7]; elle se trouve comprise dans les collections manuscrites de Paris, de Berne et de Londres, que nous avons déjà signalées, ainsi que dans le recueil imprimé de 1529. La Bibliothèque Royale de Paris possède en outre deux autres manuscrits de cette relation [8]. Nous avons vu une première

[1] Synchronisme singulier avec la date de la première copie de Marc Polo.

[2] *Dell'origine, progressi et stato attuale d'ogni letteratura;* in-4°, Parme 1784 : tome III, p. 454.

[3] *Annali di Geografia e di Statistica,* tome II, p. 209.

[4] Article *Cartes géographiques* dans l'*Encyclopédie nouvelle ou Dictionnaire philosophique, scientifique,* etc. Petit in-folio, Paris 1833 et suiv., tome III, p. 273, col. 2.

[5] *Storia del Millione,* pp. 38, 39.

[6] Sous les numéros 5514, 5515, 5515-A et 6041-A.

[7] Catalogue de MALLET, *chambre du milieu,* article 157.

[8] Cotés 632-10 supplément français, et 843 fonds de Saint-Victor.

édition latine de 1529, citée par Reinier Reinecke, et due à un certain Ménard Molther [1]; celle de Simon Grynæus, comprise dans son *Novus Orbis*, est de 1532 et a été plusieurs fois reproduite; c'est la réimpression de Bâle, de 1555, qui est désignée par Saint-Martin comme préférable aux autres éditions pour la correction du texte. Celle de Reinecke porte la date de 1585, et celle d'André Müller de 1671; c'est cette dernière qui a servi pour la version française donnée par Van der Aa dans le recueil dit de Bergeron. Ramusio n'a inséré que trente-trois chapitres, sur les soixante que comprend la relation de Hayton, dans son *Secondo volume delle Navigazioni et Viaggi* [2]. Saint-Martin a donné sur le roi Héthoum Ier et sur le moine Héthoum, dans la *Biographie universelle* de Michaud [3], des articles qui méritent d'être consultés.

Sprengel [4], et après lui Malte-Brun [5], comptent parmi les anciens itinéraires de Tartarie un ouvrage dont le titre, fautivement transcrit par eux, est fourni avec plus d'exactitude par Mosheim [6], qui lui-même l'avait puisé dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* des PP. Quétif et Echard [7]. Ceux-ci en effet ont donné la notice d'un manuscrit de Colbert, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Royale de Paris sous le

[1] *Liber historiarum partium Orientis, sive Passagium Terræ sanctæ, Haythono ordinis premonstratensis authore, scriptus anno* 1300. Haganoæ 1529, petit in-4°.

[2] Les chapitres omis par Ramusio sont les quinze premiers et les douze derniers.

[3] Tome XIX, in-8°, Paris, 1837 : pp. 524 à 528 et 531, 532.

[4] *Geschichte der geogr. Entdeck.*, p. 271.

[5] *Histoire de la géographie*, p. 513.

[6] *Hist. Tartar. eccles.*, p. 97.

[7] Tome I, p. 571 et suiv.

numéro 5990, intitulé : *Directorium ad faciendum passagium transmarinum, editum per quendam fratrem ordinis prædicatorum scribentem experta et visa pocius quam audita, quod dirigitur serenissimo principi et domino domino Philippo regi Francorum, compilatum anno Domini millesimo ccc° tricesimo.* Ni les uns ni les autres n'ont su reconnaître le nom du moine auteur de cet écrit : cependant il est remarquable que le catalogue des manuscrits de Colbert dressé par Baluze en 1692 au plus tard [1], en contient déjà la désignation formelle, répétée ensuite dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque Royale. Cet auteur est un écrivain bien connu par sa Description de la Terre-Sainte [2], le dominicain allemand Burchard de Mont-Sion, ainsi que le révèle une traduction française exécutée en 1457, pour le duc de Bourgogne, par Jean Mielot, chanoine de Lille, et dont le manuscrit original, in-folio sur papier, achevé en 1460, se trouvait dans la bibliothèque de Gaignat, suivant le catalogue dressé par De Bure et imprimé en 1769 [3]. Un manuscrit tout semblable, petit in-folio sur papier, mais qui porte la date de 1464, existe aussi à la Bibliothèque Royale sous le numéro 10025-2; et le catalogue des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande, d'Edward Bernard [4], signale encore un exemplaire latin dans la bibliothèque de Saint-Mary d'Oxford, où il porte le numéro 43. L'analyse détaillée de ce livre, par les PP. Quétif et Echard, ne prête aucune-

[1] Ce catalogue existe à la Bibliothèque Royale écrit de la propre main de Baluze, et daté.

[2] Plusieurs fois imprimée, notamment dans le *Novus Orbis* de Grynæus.

[3] Deux vol. in-8°; tome II, p. 16, n° 2637.

[4] Tome II, p. 73, col. 1, art. 2184.

ment à croire qu'il y soit question d'un itinéraire de Tartarie; et Mosheim de son côté se borne à répéter, d'après eux, le titre de ce document : Sprengel le premier, supposant probablement qu'un itinéraire mentionné dans l'*Historia Tartarorum ecclesiastica* de Mosheim, devait sans doute avoir trait à la Tartarie, a donné à cette simple présomption le caractère d'une assertion formelle, trop fidèlement reproduite par Malte-Brun : l'examen du manuscrit démontre qu'il s'y agit uniquement du *sainct voyage d'oultremer* et de la Terre-Sainte. Et nous avons dû en conséquence refuser au frère Burchard une place sur notre liste des anciens voyageurs en Tartarie.

Jean de Monte-Corvino, franciscain calabrois, fut envoyé par le pape Nicolas IV, avec des lettres datées de Rieti le jour même et le 3 des ides de juillet 1289 [1], vers Arghoun, khân mongol de la Perse, et vers le khâqân Qoubilây, à Khân-bâlyq. En 1332 Clément V lui conféra le titre d'archevêque de cette ville [2]; il y mourut en 1332 s'il en faut croire Wadding [3], suivi par Venni [4] et par Baldelli [5], mais plutôt en 1330, ainsi que l'énonce Abel Rémusat dans la notice biographique qu'il lui a consacrée [6], et comme cela résulte

[1] Mosheim, *appendix* n^os xxxi et xxxii, pp. 92 à 95, d'après Oderic Rinaldi et Wadding.

[2] Idem, *ibidem*, n° xlviii, p. 124.

[3] *Annales Minorum*, édition de Fonseca; in-folio, Rome 1732 : tome VII, p. 138, § 1.

[4] *Elogio storico del beato Odorico*; grand in-4°, Venise 1761, p. 12.

[5] *Storia del Millione*, p. 38.

[6] *Nouveaux mélanges asiatiques*, tome II, pp. 193 à 198.

d'ailleurs de la lettre des chrétiens de Tartarie à Benoît XII[1], reçue en 1338, et énonçant que ce prélat était décédé huit ans auparavant : « *Legatum vestrum fratrem Joannem, valentem*[2], *sanctum et sufficientem virum, qui tamen mortuus est ante octo annos.* » On n'a de lui que deux lettres écrites de Khân-bâlyq, l'une datée du 8 janvier 1305, l'autre tronquée, mais se rapportant à l'année suivante; elles ont été imprimées par Wadding[3] et répétées par Mosheim[4]; la seconde a encore été reproduite par Marsden dans son savant commentaire sur Marc Polo[5].

On pourrait nommer, à côté de Jean de Monte-Corvino, André de Pérouse, évêque de Zeytoun, son suffragant, dont on a une lettre datée de janvier 1326, également donnée par Wadding[6] et répétée par Mosheim[7].

Le bienheureux Oderic Matthiussi, franciscain né à Pordenone en Frioul vers 1285, se rendit à Trébizonde, en 1317, de là à Tana dans l'Inde, où il arriva en 1322, et écrivit une

[1] WADDING, *ubi suprà*, p. 209, et Mosheim, *appendix* n° LXXV, p. 167. — Nous reviendrons bientôt sur cette lettre; qu'il nous suffise de remarquer ici qu'on lui suppose habituellement la date de 1338, qui est celle de son arrivée à Avignon; Bergeron dit 1328 par inadvertance (*Traicté des Tartares*, pp. 98 et 115).

[2] BERGERON (*ubi suprà*, p. 115) a, comme le frère Jean le Long d'Ypres, pris cet adjectif pour un nom propre, et transformé ainsi Jean de Monte-Corvino en *Jean Valent*. Le P. GÉLASE DOBNER (*Monumenta historica Boemiæ*, tome II, p. 85) confond, de son côté, l'archevêque de Khân-bâlyq avec le nonce Jean du Plan de Carpin, antérieur de près d'un siècle.

[3] *Annales Minorum*, tome VI, pp. 69, *sqq*.

[4] *Appendix* n°s XLIV et XLV, pp. 114 à 120.

[5] *The travels of Marco Polo, a Venetian, in the thirteenth century*; in-4°, Londres 1818, pp. 243 à 245, note 456.

[6] *Annales Minorum*, tome VII, pp. 53, 54.

[7] *Appendix* n° XLVI, pp. 120 à 123.

relation du martyre souffert en cet endroit, l'année précédente, par le franciscain Thomas de Tolentino et ses compagnons, relation qui se trouve dans le manuscrit 5006 de la Bibliothèque Royale de Paris[1]. Continuant sa route, il alla jusqu'à Khân-bâlyq, d'où il effectua son retour par le Tubet. Revenu à Padoue au mois de mai 1330, il dicta la relation de ses voyages à frère Guillaume de Solagna, et il rentra enfin à Udine pour y mourir le 14 janvier 1331. Il a été canonisé par un décret pontifical du 2 juillet 1755[2]. Henri de Glatz, cordelier de Prague, qui avait eu en Italie communication de la relation du voyageur, en fit en 1340 une copie abrégée qui a été insérée dans la collection de Bolland[3]; Thomas Giunti a donné, dans les additions au second volume de la collection de Ramusio[4], une double rédaction italienne des voyages d'Oderic, l'une plus étendue et plus conforme au latin de Bolland, l'autre plus brève; Hakluyt de son côté[5] en a publié un texte latin et une version anglaise; mais il y a, entre toutes ces éditions, des différences qui accusent manifestement l'intervention de diverses mains étrangères, ainsi que l'a fait remarquer Tiraboschi[6]: Sprengel[7] donne un relevé comparatif des variantes des noms de

[1] Folio 184.

[2] Ce décret est rapporté par VENNI, *Elogio storico*, p. 32.

[3] *Acta sanctorum*, in-folio, tome I, Anvers 1643: pp. 986 à 992, et non p. 486 comme on le voit indiqué dans Sprengel (p. 341) par une faute typographique trop religieusement reproduite d'édition en édition dans l'*Histoire de la géographie* de Malte-Brun (1812, p. 463; 1836, p. 578).

[4] Venise 1574, folios 237 verso et 245, jusqu'à 248.

[5] *The principal navigations*, tome II, pp. 39 et 53, jusqu'à 67.

[6] *Storia della letter. ital.*, tome V, pp. 106 à 109.

[7] *Geschichte der geogr. Entdeckungen*, pp. 348, 349.

lieux entre les deux relations de Ramusio, celle de Hakluyt et celle de Bolland. Enfin le frère Joseph Venni, cordelier, a donné le texte entier de la relation originale d'après deux manuscrits, l'un appartenant à Joseph Liruti di Villafredda, l'autre au couvent des cordeliers d'Udine; il y a joint un éloge du saint et un commentaire géographique sur ses voyages, le tout publié à Venise en 1761 [1]. Il existe à la Bibliothèque Royale de Paris sous les numéros 2584 et 3195, à Cambridge dans le manuscrit 407 du Corpus-Christi College [2], et à Mayence dans le manuscrit 52 de la bibliothèque du chapitre métropolitain [3], des copies de la relation latine. La version française de Jean le Long d'Ypres se trouve dans les manuscrits 7500 C et 8392 (ancien fonds), et 1103 (supplément français) de la Bibliothèque Royale de Paris, dans le manuscrit 125 de la Bibliothèque de Berne, dans le manuscrit *Otho D* II de la Bibliothèque Cottonienne, ainsi que dans le recueil imprimé de 1529 [4]. On peut voir dans la *Biographie universelle* de Michaud [5] un bon article *Oderic*, dû à M. de La Renaudière.

Les recueils manuscrits de Paris, de Berne et de Londres, que nous avons déjà plusieurs fois mentionnés, contiennent, ainsi que la collection imprimée de 1529, une pièce repro-

[1] *Elogio storico alle gesta del Beato Odorico dell'ordine de' Minori conventuali, con la storia dà lui dettata de' suoi viaggi asiatici, illustrata da un religioso dell'ordine stesso, e presentata agli amatori delle antichità*; grand in-4°.

[2] Michel et Wright, *Notice sur Rubruk*, édition de la Société de géographie, p. 209.

[3] De-Guden, *Sylloge*, p. 381.

[4] *Lhystore merveilleuse du grand Can*, feuillets 53 verso à 66.

[5] Tome XXXI, pp. 499, 500.

duite en 1830 dans le *Nouveau journal asiatique*[1] d'après le manuscrit 8392 de la Bibliothèque Royale, et qui est intitulée : « *De l'Estat et de la Gouvernance du grant kaan de Cathay souverain empereur des Tartres, et de la disposition de son empire et de ses autres princes; interprété par un arcevesque que on dit l'arcevesque Saltensis, par le commandement du pape Jehan vingt-deuxiesme de ce nom, et translaté de latin en françoys par frère Jehan le Long né de Yppre, moine de Sainct-Berthin en Sainct-Omer.* » Les PP. Quétif et Echard, qui avaient vu cette pièce dans le manuscrit 8389 de Colbert, et qui en connaissaient aussi l'existence dans le manuscrit cottonien, avaient déjà remarqué[2] que l'abréviation *Saltensis* était pour *Soltanensis*, et qu'il s'agissait de Solthânyeh, unique siége métropolitain en Tartarie auquel cette dénomination fût applicable; mais ils conjecturaient que l'auteur en pouvait être l'archevêque Guillaume Adam[3], nommé par le pape Jean XXII le 1er juin 1323; et cette conjecture a été adoptée comme une certitude par M. Coquebert de Montbret dans ses *Éclaircissements préliminaires* sur Jourdain de Séverac[4]. Il est à remarquer cependant que l'auteur, quel qu'il soit, avait assisté récemment, ainsi qu'il le dit lui-même[5], aux obsèques de Jean de

[1] Tome VI, pp. 59 à 71.

[2] *Scriptores ordinis Prædicatorum*, tome I, p. 538, col. 1.

[3] *Guillelmus Adæ*.

[4] Édition de la Société de géographie, p. 2.

[5] Chap. VII : « Cest archevesque, comme il pleust à Dieu, est nouvellement trespasse de ce ciecle. A son obsecque et à sa sépulture vis tres grant multitude de gens chrestiens et payens, et dessiroyent ces payens leurs robes de deuil ainsi que leur guyse est. » (*Lhystore merveilleuse du grand Can*, feuillet 81 verso, ou *Nouveau journ. asiat.*, tome VI, p. 69.)

Monte-Corvino, archevêque de Khân-bâlyq, lequel mourut en 1330, ainsi que nous l'avons déjà constaté : or dès cette époque, Jean de Cor[1] avait été nommé à l'archevêché de Solthânyeh, puisque une bulle du 14 février 1330, rapportée par Ripoll[2], par Oderic Rinaldi[3], et en partie seulement par Lequien, rappelle cette promotion en accordant le pallium. L'archevêque de Solthânyeh, qui occupait ce siége peu de temps après la mort de Jean de Monte-Corvino, et qui fut auteur de la relation dont il est ici question, ne saurait donc être autre que Jean de Cor, et c'est sous ce nom que doit, en toute assurance, être indiquée la relation dont il s'agit.

Jourdain Catalan[5], de Séverac, dominicain français, nommé évêque de Colam dans l'Inde par le pape Jean XXII, au commencement de l'année 1330, fut chargé, par la bulle que nous venons de citer, de porter à Jean de Cor, archevêque de Solthânyeh, son métropolitain, le pallium que le souverain pontife accordait à ce prélat. Jourdain avait déjà visité l'Orient, et on a de lui deux lettres, dont la première, datée de Caga le 12 octobre 1321, a été publiée par Quétif et Echard[6] d'après un manuscrit du XIVe siècle appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Paris, où il est classé sous le numéro 5006[7]. La seconde lettre de Jourdain,

[1] Joannes de Core.

[2] *Bullarium ordinis fratrum prædicatorum*, édition de Brémond; tome II, p. 190.

[3] *Annales ecclesiastici*, édition de Mansi; tome XXIV, p. 497, col. 2.

[4] *Oriens christianus*, tome III, col. 1365.

[5] Jordanus Catalani.

[6] *Scriptores ord. prædic.*, tome I, pp. 549, 550.

[7] Et non 5496 comme le dit M. de Montbret dans ses *Éclaircissements prélimi-*

datée de *Tana Indiæ* le 20 janvier 1324, a été donnée par Wadding [1]. Après sa nouvelle mission en Asie, il écrivit son livre des *Mirabilia*, publié par la Société de Géographie d'après un manuscrit unique appartenant à M. Walckenaer.

Le frère Pascal de Victoria, franciscain espagnol, s'était rendu à *Armalech*, c'est-à-dire à Ily-bâlyq, aux derniers confins du pays de Tchaghatây, d'où il écrivit, le jour de Saint-Laurent 10 août 1338, au gardien et aux religieux du couvent de Victoria, une relation de son voyage, imprimée dans les *Annales* de Wadding [2], et réimprimée par Mosheim dans l'appendice de son *Historia Tartarorum ecclesiastica* [3]. Sprengel en a dit quelques mots [4], copiés ensuite par Malte-Brun [5]. Le frère Pascal périt en 1342, victime, ainsi que ses compagnons d'apostolat, de la persécution des Tartares devenus musulmans [6].

François Balducci Pegolotti, de Florence, employé d'une compagnie de marchands florentins [7], résida long-temps en cette qualité dans les comptoirs européens d'Orient, notamment à celui de Tana vers l'embouchure du Don, où il re-

naires, p. 6, en transcrivant ce numéro d'après les PP. Quétif et Echard, sans prendre garde qu'il se rapportait à la collection de Colbert.

[1] *Annales Minorum*, tome VI, pp. 359 à 361.

[2] Tome VII, pp. 256, 257, §§ IX et X.

[3] N° XCII, pp. 193 à 196. — Comp. p. 117 du texte.

[4] *Geogr. Entdeckungen*, pp. 252, 262, 264.

[5] *Hist. de la Géographie*, édition de 1812, pp. 460, 461.

[6] Jean dei Marignoli, dans Dobner, tome II, p. 86. — Wadding, tome VII, p. 255, § VIII. — Mosheim, pp. 117, 118.

[7] « Questo libro ordinò Francesco Balducci Pegolotti di Firenze, che stà colla com» pagnia de' Bardi di Firenze, e dimorando egli al servigio di detta compagnia a bene e » a onore, etc. » *Della Decima*, tome III : *Pratica della mercatura di Francesco Balducci Pegolotti*, introduction.

cueillit les renseignements les plus précis sur l'itinéraire des caravanes qui allaient, par l'intérieur de l'Asie, jusqu'en Chine; ces informations se trouvent consignées dans son *Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatanzie e d'altre cose bisognevoli di sapere a' mercatanti di diverse parti del mondo*, imprimé en 1766 à Florence, sous la fausse rubrique de Lisbonne et Lucques, en un volume in-quarto qui forme le troisième de l'ouvrage de Gian Francesco Pagnini del Ventura, de Volterre, en quatre tomes, intitulé : *Della Decima e delle altre gravezze imposte dal Comune di Firenze, della moneta et della mercatura dei Fiorentini fino al secolo* XVI [1]. Ce texte de Pegolotti a été fourni à l'éditeur par un manuscrit de la bibliothèque Riccardienne de Florence, que Baldelli y a, depuis, vainement cherché [2]. Le premier chapitre contient un *Avvisamento del viaggio del Gattajo per lo cammino della Tana ad andare e tornare con mercatanzia*, littéralement transcrit, traduit, et annoté par Sprengel [3]; Forster a répété cet itinéraire [4]; Malte-Brun a simplement copié Sprengel sans le citer, et son nouvel éditeur n'a réparé ni l'omission singulière du nom de Sprengel, ni la méprise typographique qui dans la première édition avait transformé Balducci Pegolotti en Balduin Pegoletti [5]; il a de plus ajouté une note où il énonce, sans aucune

[1] Voir Dom. Moreni, *Bibliografia storico ragionata della Toscana*, Florence 1805, in-4°; tome II, p. 144.

[2] *Storia del Millione*, p. 41, note 3.

[3] *Geogr. Entdeckungen*, § 23, pp. 257 à 269; voir aussi pp. 250 et 253.

[4] *Découv. dans le Nord*, tome I, pp. 241 à 245.

[5] Malte-Brun, *Hist. de la Géogr.*; édit. de 1812, pp. 458 à 463; — édit. de 1836, pp. 570 à 576. — Humboldt, (*Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau continent*, Paris 1836 etc., in-8°, tome I, p. 25,) répète encore *Pegoletti* (imprimé par inadvertance *Pelogetti*).

considération propre à justifier cette assertion, que Pegolotti aurait effectué lui-même, en 1345, le voyage du Khithây, par la route dont il donne l'itinéraire [1].

Jean dei Marignoli di San Laurenzo, cordelier florentin, que Wadding appelle simplement Jean de Florence, fut désigné par une lettre du pape Benoît XII, du 2 des kalendes de novembre 1338, pour aller avec trois autres franciscains vers le qâân des Tartares [2]. Il se rendit, par Sarây et Ilybâlyq, au Khithây, où il arriva en 1342 et séjourna plusieurs années : il revint ensuite par l'Inde, la Palestine et Chypre, à la cour d'Avignon, où il n'arriva qu'en 1353 [3]; il fut promu par le pontife à l'évêché de Bisignano, le 4 des ides de mai 1354 [4]. L'empereur Charles IV le nomma son chapelain, et le chargea de faire un résumé des anciennes chroniques de Bohême. Le voyageur trouva le moyen d'insérer, de disséminer dans sa rédaction des lambeaux de son voyage en Orient. Cette chronique, écrite en latin, a été publiée à Prague en 1768, d'après un manuscrit du couvent de Sainte-Croix-la-Grande du Vieux-Prague, par Gelase Dobner, dans ses *Monumenta historica Bœmiæ nusquàm antehac edita*, avec une introduction et quelques notes [5]. M. Meinert, après avoir collationné le texte donné par Dobner, sur le manu-

[1] Malte-Brun, *Hist. de la géogr.*, édit. de 1812, p. 518, note 4.

[2] Wadding, *Annales Minorum*, tome VII, pp. 214 à 216. — Mosheim, *Hist. Tartar. ecclesiast.*, p. 115, et appendix n° lxxxii, pp. 178 à 181.

[3] Wadding, *ubi suprà*, tome VII, p. 258, et tome VIII, p. 87.

[4] Ughelli, *Italia sacra*, édition de Coleti, Venise 1717, in-folio; tome I, p. 522, col. 2, § xii.

[5] Six volumes in-4°; voir tome II, pp. 79 à 282, et les Observationes præviæ, *ibidem*, pp. 68 à 78.

scrit, que possède aujourd'hui l'Université de Prague [1], a extrait, réuni et coordonné tout ce qui est relatif au voyage de Tartarie, et il en a fait une traduction allemande qu'il a accompagnée d'un commentaire; son travail a été inséré au tome VII des *Abhandlungen* de la Société des Sciences de Bohême, et a d'ailleurs été imprimé à part [2]. On peut consulter un rapport sur cet ouvrage, fait à la Société de Géographie par M. de Férussac, le 4 juin 1824 [3], et le même rapport, signé de M. Depping, dans le *Bulletin* de Férussac du mois de mai précédent [4].

Nul voyageur n'a été aussi décrié que l'anglais Jean de Mandeville, pour les fabuleuses merveilles dont est parsemée sa relation. Purchas [5] insinue que son texte a pu être altéré par des mains étrangères; Hugh Murray [6] pense que le narrateur n'a probablement voyagé en réalité que dans la Palestine et la Syrie, et qu'il a emprunté à ses devanciers, surtout à Oderic, tout ce que sa relation offre d'exact sur les autres contrées, son imagination ayant fait les frais des prodiges et autres embellissements dont elle est ornée. La collection latine manuscrite n° 52 du chapitre de Mayence,

[1] Meinert. *J. von Marignola Reise in das Morgenland*, p. 15, note.

[2] Johannes von Marignola *Minderen bruders und pæbstlichen legaten Reise in das Morgenland v. j.* 1339-1353; *aus dem latein übersetzt, geordnet und erlæutert von* J. G. Meinert, Prague 1820, brochure in-8° de 108 pages.

[3] *Bulletin de la Société de géographie*, 1re série, tome II, pp. 115 à 120; comp. p. 85.

[4] *Sciences géographiques*, tome I, pp. 382 à 386.

[5] *His Pilgrimes*, tome III, pp. 127, 128.

[6] *Historical account of discoveries and travels in Asia*, Edinburgh 1820, in-8°; tome I, p. 192.

offre en tête de la relation d'Oderic l'intitulé que voici : « *Incipit itinerarius fidelis fratris Odorici* Socii militis Mendavil *per Indiam, licet hic* (lisez *ille*) *priùs et alter posteriùs peregrinationem suam descripsit*[1]. La conformité des itinéraires est frappante en effet, et Sprengel a mis en regard le relevé comparatif de l'un et de l'autre[2]. Mandeville énonce lui-même, vers le commencement de sa relation[3], avoir voyagé en Orient pendant trente-trois années consécutives, depuis son embarquement à Marseille le jour de Saint-Michel 29 septembre 1322, jusqu'à son retour en 1355. Les premières éditions, que nous avons vérifiées, ne varient point en cet endroit sur les dates; l'édition latine[4] ajoute même, dans un dernier chapitre numéroté 50, qu'en l'année 1355, voulant regagner sa patrie, il fut retenu à Liége par la goutte, et reçut les soins du vieux médecin Jean à la Barbe, qu'il avait connu au Caire, sur le conseil et avec l'aide duquel il rédigea en français la relation de ses voyages, qui bientôt après fut traduite en latin. L'édition française[4] ne contient pas ces détails; et après avoir, en tête du livre, rappelé la date de la Saint-Michel 1322, elle donne à la fin

[1] De-Guden, *Recens. codd. Mogunt*, in *Sylloge*, p. 381.

[2] *Geogr. Entdeckungen*, p. 349.

[3] Dans Purchas, *ubi suprà*, p. 128.

[4] *Itinerarius domini Johannis de Mandeville militis*, sans lieu, date, pagination, ni réclames, imprimé en caractères gothiques sur deux colonnes, capitales à la main, format petit in-4° d'après les pontuseaux, in-8° d'après les signatures placées de 16 en 16 pages depuis A jusqu'à I.

[5] *Ce livre est appelé Mandeville et fut fait et composé par Jehan de Mandeville chevalier natif d'Angleterre de la ville de Sainct-Albain*, Lyon 1480, petit in-folio à deux colonnes, assemblé et signé de 16 en 16 pages depuis A jusqu'à P, sans pagination ni réclames.

celles de 1332 et 1367 pour le départ et le retour, n'étant ainsi d'accord ni avec l'édition latine, ni avec elle-même, ni avec la relation manuscrite comprise dans la collection 8392 d e a Bibliothèque Royale de Paris[1], qui possède, au surplus, neuf autres exemplaires manuscrits de cette rédaction française[2]. La date de 1332 se trouve indiquée dans la notice biographique que Purchas a tirée de la *Bibliotheca scriptorum illustrium majoris Britanniæ* de John Bale[3], pour la placer en tête du voyage de Mandeville, dont il n'a donné, au surplus, qu'un extrait en latin[4]; mais dans cet extrait lui-même on lit exactement 1322. Van der Aa, en publiant dans sa collection[5] une traduction française de l'extrait de Purchas, avec la notice de John Bale, le tout sous le nom de *monsieur Bale*, a donc maladroitement corrigé, dans la relation, 1322 en 1332. Quant au chiffre de 1327 donné par Sprengel[6], c'est évidemment une simple faute typographique, répétée avec trop de confiance dans quelques ouvrages pos-

[1] Folios 141 à 225. Il est à observer que ce ms. attribue au voyageur, mais seulement dans l'intitulé et les titres courants, le prénom de *Guillaume* au lieu de *Jean*, et que la bibliothèque du roi Charles V, d'après ce qu'on voit au Catalogue de Mallet, ms. 8354-3 (art. 131 de la chambre du bas) contenait pareillement un volume ainsi décrit : *Messire Guillaume de Mandeville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays ; couvert de veluyau ynde, et le donna au roy maistre Guaye Chrestien son premier phisicien.*

[2] Sous les numéros 7972-2, 10024, 10261, 10261-3, 10262, 10270-AA et 10532 de l'ancien fonds, 30 et 890 du supplément.

[3] Bâle 1557, in-folio.

[4] *His Pilgrimes*, tome III, pp. 128 à 138.

[5] Un cahier de 25 pages formant l'avant-dernière pièce du tome II des *Voyages faits principalement en Asie*.

[6] *Ubi suprà*, p. 349.

térieurs[1]. Au surplus, il a été fait de bonne heure, dans les principales langues de l'Europe, des éditions de ce livre curieux; on en peut voir le relevé dans Meusel[2] : l'édition anglaise de Londres, de 1727, est celle que Forster regarde comme la meilleure. Mais il faut se garder d'aller chercher, sur la foi de Bergeron[5], « le latin et anglais bien au long et » correct en cinquante chapitres dans le premier tome des » navigations de Hakluyt, » car cette intéressante collection ne dit même pas un seul mot de Mandeville[6]. Le voyageur avait-il lui-même rédigé sa relation en diverses langues, comme on le croit communément, c'est une question qui nous paraît susceptible de doute et d'examen : une solution négative nous semble même résulter de ce passage de la rédaction française[7] : « Et sachiez que je eusse mis ce livre en » latin pour plus briefment deviser; mais pour ce que plu- » sieurs entendent mieux français que latin, l'ai-je mis en

[1] MALTE-BRUN, *Hist. de la géogr.*, éd. de 1812, p. 467; éd. de 1836, p. 581. — *Biogr. univ.* de Michaud, tome XXVI, p. 464.

[2] *Biblioth. historica*, Lipsiæ 1786, in-8°; tome I, 2e partie, pp. 77, 86; tome II, 1re partie, p. 391; tome X, 2e partie, p. 124. — Voir aussi BOUCHER DE LA RICHARDERIE, *Biblioth. univ. des voyages*, Paris 1808, in-8°; tome I, pp. 39, 40.

[3] *Voyage and Travayle wich treateth of the way of Hierusalem and of mervayles of Inde, with other lands and countries, from an original manuscript*; in-8°.

[4] *Déc. dans le Nord*, tome I, p. 240.

[5] *Traicté des Tartares*, p. 96.

[6] Hakluyt, il est vrai, à la page 17 de son deuxième volume, mentionne le voyage d'un autre Mandeville; mais ce voyage, qui se rapporte à l'année 1177, est renfermé tout entier dans les mots que voici : *William Mandeville earle of Essex, with others English lords and knights, went to the Holy-land in the 24th yere of Henry the second.*

[7] Ms. 8392, folio 142.

» rommant à celle fin que chascun l'entende, et les sei-
» gneurs et chevaliers et aultres qui n'entendent pas le la-
» tin, » ce qui est confirmé par l'intitulé de la version latine: « *Incipit itinerarius a terra Angliæ ad partes Iherosolimi-* » *tanas et in ulteriores transmarinas, editus primo in lingua* » *gallicana a milite suo autore anno incarnacionis Domini* » *m. ccc. lv, in civitate Leodiensi, et paulo post in eadem* » *civitate translatus in hanc formam latinam.* » La qualité de *médecin* et le surnom d'*à la barbe* qu'on attribue à Mandeville dans une prétendue épitaphe [1], semblent résulter de quelque confusion qui mériterait aussi d'être éclaircie.

Il est un autre voyageur de ce temps dont on possède la relation, mais que nous n'avons point inscrit sur notre liste quoique Bergeron l'ait compté expressément parmi les voyageurs en Tartarie [2] : je veux parler d'un gentilhomme allemand, *eques auratus Hierosolymitanus* (chevalier du Saint-Sépulcre?) appelé Guillaume de *Boldeselle* ou *Bouldeselle* par son traducteur Jean le Long d'Ypres, dans les collections manuscrites de Paris, de Berne et de Londres, ainsi que dans le recueil imprimé de 1529 [3]; *de Boldensleve* suivant Basnage [4] et Mosheim [5]; ou enfin *Boldensel* dans le prologue et *de Boldensele* dans l'*explicit* de sa relation originale latine, adressée au cardinal de Périgord, et publiée en 1604 à In-

[1] Purchas, *ubi suprà*, p. 128.

[2] *Traicté des Tartares*, pp. 97 et 98; voir aussi pp. 91 et 115.

[3] Ms. 8392, folio 116, et ms. 7500-C, folio 119. — Sinner, *Catal. codd. mss.*, tome II, p. 456. — *Lhystore merveilleuse du grand Chan*, feuillet 66.

[4] Dans Canisii *Antiquæ lectiones*, Anvers 1725, in-folio, tome IV, p. 332.

[5] *Hist. Tartar. eccles.*, p. 114.

golstadt par Henri Canisius[1], d'après un manuscrit appartenant alors au doyen du chapitre de Straubingen; il en existe un autre manuscrit dans la Bibliothèque du chapitre de Mayence[2]. Il résulte évidemment du récit de ce pèlerin qu'il se rendit en l'année 1336 dans l'Archipel grec, à Chypre, en Syrie, au Caire, au mont Sinaï, à Jérusalem, qu'il parcourut la Terre-Sainte, alla jusqu'à Damas, puis revint à Beyrout, et de là *en port de chrétienté;* et qu'il n'alla nullement en Tartarie comme le prétend Bergeron, lequel a été trompé sans doute par cette double circonstance : que la relation de Boldensel est comprise dans la collection des voyages, la plupart en Tartarie, traduits par le frère Jean d'Ypres; et qu'à la suite de ce pèlerinage sont insérées les lettres écrites au pape Benoît XII par les chrétiens de Tartarie, et la réponse du pontife, pièces que l'on peut voir dans le *Nouveau journal asiatique*[3] où elles sont reproduites du manuscrit 8392 (accompagnées de notes philologiques par M. Eugène Jacquet), et dont le texte latin se trouve dans Mosheim[4] qui les a répétées d'après Wadding[5] et Oderic Rinaldi[6]; cette insertion aura fait croire à Bergeron que Boldensel avait été le porteur de ces lettres.

Lorsque Tamerlan, maître de l'Asie occidentale, tournait ses armes victorieuses contre les Turks othomans, Henri III de Castille lui envoya en ambassade Payo Gomez de Soto-

[1] *Antiq. lection. tomus V bipartitus*, etc., in-4°; pars 2ª, pp. 95 à 142; réimprimée dans l'édition de Basnage, *ut suprà,* tome IV, pp. 331 à 357.

[2] De-Guden, *Sylloge*, p. 385.

[3] Tome VII, pp. 418 à 426; cahier de juin 1831.

[4] *Hist. Tart. Eccl.*, appendix nos LXXIV, LXXV et LXXVIII, pp. 166, 167 et 171.

[5] *Annal. Minor.*, tome VII, p. 209, sqq.

[6] *Annales Ecclesiastici,* tome XVI, p. 80.

mayor et Hernan Sanchez Palazuelos, qui assistèrent à la défaite de Bajazet en 1393, et revinrent avec un envoyé du grand qâân, porteur de riches présents parmi lesquels étaient deux captives chrétiennes d'une rare beauté[1]. Pour entretenir des relations commencées sous de si favorables auspices, Henri III dépêcha en 1403 une nouvelle ambassade, composée du frère Alonzo Paez de Santa-Maria, de Ruy Gonzalez de Clavijo, et de Gomez de Salazar, qui se rendirent à Samarcande, et revinrent en Castille au mois de mars 1406. Clavijo écrivit la relation de son voyage, qui fut imprimée en 1582 à Séville[2]. Sa narration est précédée d'un discours de Gonzalo Argote de Molina sur l'itinéraire, et de deux notices biographiques sur Tamerlan, l'une de Pero Mexia, l'autre de Paul Jove. Il en a été fait à Madrid, en 1782, une seconde édition, conforme à celle de Séville en tout ce que contient celle-ci, avec addition des *Noticias del gran Tamurlan* tirées des mémoires de Garcia de Silva y Figueroa sur son ambassade de Perse en 1618. Cette nouvelle édition, ayant une pagination et un frontispice particuliers, ne se trouve cependant que rarement séparée de quelques autres pièces avec lesquelles elle forme le tome troisième des *Cronicas de los reyes de Castilla,* ainsi que l'indique Meusel[3].

[1] Voir *Discurso hecho por Gonzalo Argote de Molina sobre el itinerario de Ruy Gonzalez de Clavijo* dans *Historia del gran Tamorlan*, etc., Madrid 1782, in-4°, pp. 1 à 9; et la relation même de Clavijo, p. 26.

[2] *Historia del gran Tamorlan e itinerario y enarracion del viage y relacion de la embaxada que Ruy Gonçalez de Clavijo le hizo por mandado del muy poderoso señor Rey Don Enrique el tercero de Castilla*; in-folio, à deux colonnes.

[3] *Biblioth. histor.* tome II, 2ᵉ part., pp. 214, 215; voir aussi tome X, 2ᵉ partie, p. 259.

Le jeune et beau Hans Schiltperger, de Munich, se trouvait en 1395 avec le roi Sigismond de Hongrie quand ce monarque perdit contre les Turks la bataille de Nicopolis; Bajazet le fit prisonnier et le fit élever dans son harem; mais l'un et l'autre furent pris par Tamerlan en 1403, et Schiltperger, passé au service du khâqân victorieux et de ses successeurs, parcourut ainsi l'Asie, et ne rentra qu'en 1427 dans ses foyers, où il devint chambellan du prince Albert III de Bavière [1]. Il écrivit alors une relation de ses campagnes, aussi curieuse que naïve, laquelle, ainsi que l'indiquent Sprengel [2], Meusel [3] et Panzer [4], fut imprimée de très bonne heure, sans indication de lieu ni d'année [5]; puis à Nuremberg, sans date [6]; ensuite à Francfort sans date, puis avec la date de 1549, et enfin avec la date de 1557. Une nouvelle édition, modernisée quant au style, ou, pour nous servir des propres termes de l'éditeur, *traduite* sur un ancien manuscrit, en a été donnée à Munich en 1814 par M. Penzel [7]; malheureusement les noms de lieux ont eux-mêmes subi la *traduction* du nouvel éditeur, et l'on doit regretter qu'il ne se soit

[1] JOANNIS AVENTINI *Annalium Boiorum libri VII*, édit. de Gundeling; Leipzig 1710, in-folio, p. 769, col. 2.

[2] *Geogr. Entdeckungen*, p. 368.

[3] *Biblioth. hist.*, tome II, 2e part., p. 233.

[4] *Annalen der æltern deutschen litteratur*, Nuremberg 1788, in-4°, p. 41.

[5] *Der Schildberger, der vil wunders erfaren hatt in der heydenschafft und in der Türkey*, in-folio, figures en bois.

[6] *Ein wunderbarlich history wie Schildberger aus München von der Türken in die heydenschaft geführet und wieder heimgekommen ist*, in-4°.

[7] SCHILTBERGER'S *aus München von den Türken in der schlacht von Nicopolis* 1395 *in das heydenthum geführet, und* 1247 *wieder heimgekommen, Reise in den Orient und wunderbare bogebenheiten, von ihm selbst geschrieben*, in-8°.

pas borné à reproduire l'édition *princeps* après une soigneuse collation sur le manuscrit qu'il énonce avoir eu entre les mains. Forster[1] a donné, des voyages du gentilhomme bavarois, un résumé beaucoup plus étendu et plus nourri que celui de Sprengel[2], qui a été suivi par Malte-Brun[3] et par Hugh Murray [4].

Tel est le cortége d'anciens voyageurs en Tartarie, à la tête duquel doit marcher Jean du Plan de Carpin. Sujet spécial de notre étude, celui-ci a droit, de notre part, à des recherches plus étendues, exposées avec plus de développements. Nous ferons d'abord le relevé des textes édits ou inédits qui nous sont parvenus de sa relation. Puis nous examinerons tour à tour quel était l'aspect général de l'Europe et celui de l'Asie au moment où il fallut un messager de paix entre elles; quel était l'homme qui fut choisi pour une telle mission, et comment il l'accomplit.

La relation de Jean du Plan de Carpin se compose de deux parties bien distinctes : l'une est destinée à faire connaître le pays, les mœurs et l'histoire de ces peuples tartares vers lesquels Innocent IV l'avait envoyé; la seconde partie est consacrée au récit de son ambassade. Un prologue et un épilogue complètent le livre de notre voyageur.

Vincent de Beauvais avait eu entre les mains cette relation, et en avait inséré un résumé assez ample dans le trente-deuxième et dernier livre de son *Speculum historiale*, en y

[1] *Découv. dans le Nord*, tome I, pp. 245 à 253.
[2] *Geogr. Entdeckungen*, pp. 367 à 370.
[3] *Hist. de la Géogr.*, édit. de 1812, p. 473.
[4] *Discov. in Asia*, tome I, pp. 225, 226.

intercalant quelques détails oralement recueillis par Simon de Saint-Quentin, qui les avait consignés dans son propre livre. De la première partie du récit du frère Jean, le frère Vincent avait formé seize chapitres[1], et de la seconde partie il avait tiré quinze autres chapitres[2], tout en retranchant l'introduction et l'épilogue.

Ce résumé fut publié avec l'œuvre volumineuse du frère Vincent, laquelle fut d'abord simultanément imprimée à Strasbourg et à Nuremberg en 1473, puis à Mayence en 1474, à Bâle en 1476, à Nuremberg encore en 1483, à Venise en 1489, 1494, et 1591, à Augsbourg en 1496, et enfin à Douai en 1624, par les soins des Bénédictins.

Reinier Reineck détacha de cette masse énorme quelques parties relatives aux peuples asiatiques, notamment le résumé des relations de Jean du Plan de Carpin et de Simon de Saint-Quentin, pour les joindre à celles de Hayton et de Marc Polo, dans la collection qu'il publia à Helmstadt en 1585 sous le titre d'*Historia orientalis*[3], réimprimée à Francfort en 1595.

Déjà ce même abrégé des voyages du frère Jean et du frère Simon avait été traduit en italien et imprimé à part à Venise en 1537, dans le format in-octavo, par Giovan-Antonio de Nicolini da Sabio, sous ce titre : *Opera dilettevole da inten-*

[1] Ce sont les chapitres III à XVIII inclus, du XXXIIe livre.

[2] Ce sont les chapitres XIX à XXV, XXX, XXXI, XXXIII, et XXXV à XXXIX; les intercalations qui forment les chapitres XXVI à XXIX, XXXII et XXXIV sont empruntées à Simon de Saint-Quentin.

[3] *Historia orientalis Haythoni armenii, et huic subjectum Marci Pauli veneti Itinerarium, item fragmentum è Speculo historiali Vincentii belvacensis, ejusdem argumenti*, in-4°.

dere, nella quale si contiene de' Itinerarj in Tartaria per alcuni fratti dell' ordine minore e di san Dominico, mandati da papa Innocentio IIII nella detta provincia de Scithia per ambasciatori; non piú vulgarizata : édition très rare, dont le frontispice est orné d'une figure de Tartare gravée sur bois [1].

En réunissant les matériaux de sa collection de *Navigazioni e Viaggi*, Ramusio n'y avait point compris cette pièce intéressante, et son deuxième volume, publié après sa mort par Tommaso Giunti, parut en effet à Venise en 1559, sans qu'elle s'y trouvât insérée; mais dans la réimpression de 1574, au plus tard, ce curieux morceau fut ajouté en supplément [2];

[1] Le titre de ce volume est étrangement défiguré dans la *Bibliothèque des Voyages* de Boucher de La Richarderie, tome V, p. 429, où le frère Jean est transformé en quelques *jeunes religieux*, et *le P. Isidore* substitué au frère Anselme ou Ascelin. — Cette édition est mentionnée dans la *Bibliotheca Croftsiana*, Londres 1783, in-8°, n° 8003, avec cette annotation : *Liber rarissimus, quippe cujus apud bibliographos nullibi sit mentio.* L'exemplaire que nous avons consulté appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal; c'est un petit in-8°, sans pagination, par cahiers de demi-feuille signés depuis A jusqu'à O.

[2] Sous ce titre : *Due viaggi in Tartaria per alcuni frati dell'ordine minore e di san Dominico, mandati da papa Innocentio IIII nella detta provincia per ambasciatori, l'anno* 1247. — Cette version italienne est la même que celle qui avait paru séparément en 1537, sauf de très légères et très rares modifications dans l'emploi de quelques expressions surannées ou moins bien choisies. — Entre l'édition *princeps* de ce volume en 1559, et l'édition de 1574, la *Bibliothèque américaine* de M. Henry Ternaux-Compans (Paris 1837, in-8°; p. 13) en signale une autre, en date de 1564, dont nous n'avons pu découvrir un seul exemplaire à Paris, malgré des recherches opiniâtres dans les grandes bibliothèques et dans les plus riches collections d'amateurs; nous n'avons pas été plus heureux dans le dépouillement des catalogues des bibliothèques des principales villes de France; et notre ami M. Thomas Wright n'a pas eu plus de succès dans les investigations qu'il a faites par lui-même ou par ses amis dans les

et depuis lors il a été reproduit dans toutes les éditions postérieures du second volume de Ramusio, successivement

bibliothèques les plus renommées de Londres, de Cambridge et d'Oxford. Nous n'osons guère espérer un meilleur résultat des vérifications que nous avons demandées à Vienne et à Venise. Nous n'avons donc pu vérifier si les pièces qui manquent dans l'édition de 1559 et qu'on trouve dans celle de 1574, avaient déjà été insérées dans une réimpression antérieure qui daterait de 1564, mais de l'existence de laquelle nous nous croyons aujourd'hui autorisé à douter. Les bibliographes n'ont encore donné, sur la collection de Ramusio, que des indications incomplètes pour résoudre la question. — Cette considération nous détermine à placer ici une notice un peu plus précise, quoique très succincte, de ce curieux recueil.

Ramusio ne publia d'abord qu'un seul volume, imprimé en 1550 chez les Giunti, avec ce titre : *Itinerario di varj rinomati viaggiatori nelle parti dell' Africca, Asia ed America con distinte descrizioni di tutti li regni, provincie, città, laghi, fiumi, e costumi di que' popoli.*

Bientôt après, ce frontispice fut remplacé par celui-ci : *Primo volume delle Navigationi et viaggi, nel qual si contiene la Descrittione dell' Africa, etc.*, avec la même date de 1550. Ce volume se composait de 25 articles, savoir :

1 Giovan Lioni Africano.
2 Aluise da Ca-da-Mosto.
3 Pietro de Sintra.
4 Navigatione di Hannone.
5 Navigatione a San Thomé.
6 Discorso sopra alcune lettere.
7 Vasco di Gama.
8 Pedro Alvarez.
9 Amerigo Vespucci.
10 Thomas Lopez.
11 Giovan de Empoli.
12 Barthema.
13 Navigatione di Jambolo.
14 Andrea Corsali.
15 Francesco Alvarez.
16 Discorso sopra il crescer del Nilo.
17 Navigatione di Nearcho.
18 Viaggio d'un comito Veneziano.
19 Navigatione di Arriano nel mar Rosso.
20 Odoardo Barbosa.
21 Nicolo di Conti.
22 Hieronimo di San Stefano.
23 Antonio Pigafetta.
——
25 Viaggio descrito da Plinio.
26 Juan Gaetan, delle Moluche.

Une seconde édition parut en 1554 : elle contenait en sus de la précédente, outre un avertissement de Tommaso Giunti, suivi d'une table alphabétique et de trois cartes géographiques, un supplément de trois articles, savoir :

24 Navigatione d'un compagno d'Odoardo Barbosa.
——
27 Informatione del Giapan.
28 Estratto dalla historia di Giovan di Barros.

Une troisième édition fut publiée en 1563, une quatrième en 1588 : celles qui parurent ultérieurement font partie d'émissions simultanées des trois volumes.

Ramusio donna ensuite son troisième volume sous ce titre : *Terzo volume delle*

publiées à Venise en 1583, 1606, 1613, et nouvellement enfin en 1834, par les soins de M. Lodovico Pezzana[1].

Navigationi et viaggi, nel qual si contengono le navigationi al Mondo Nuovo, etc., avec la date de 1556. Il contenait les seize articles suivants :

1 Pietro Martire.
2 Gonzalo Fernando d'Oviedo, discoprimento dell' Indie Occidentali.
3 Fernando Cortese.
4 Pietro d'Alvarado.
5 Diego Godoi.
6 Relatione della città del Temistitan.
7 Alvaro Nunez capo di Vacca.
8 Nuno di Guzman.
9 Francesco d'Ulloa.
10 Francesco Vasquez di Coronado (4 pièces).
11 Fernando Alarchon.
12 Discoprimento del Perú (3 pièces).
13 Gonzalo Fernando d'Oviedo, del fiume Maragnon.
14 Giovanni da Verazano.
15 Discorso delle navigationi alla nuova Francia.
16 Jacques Cartier.

Il en parut en 1565, après la mort de Ramusio, une seconde édition conforme à la première; nous n'en connaissons aucune autre antérieure à celle de 1606, qui fait partie d'une édition simultanée des trois volumes; mais nous devons en faire une mention spéciale ici, à raison d'une addition de deux nouveaux articles, savoir :

17 Cesare de' Federici.
18 Navigationi degli Olandesi et Zelandesi.

Enfin le second volume, sous le titre de *Secondo volume delle Navigationi et viaggi, nel quale si contengono l'historia delle cose de' Tartari*, etc., parut pour la première fois en 1559 : il ne renfermait alors que les douze articles suivants :

1 Marco Polo.
2 Hayton.
3 Angiolello.
4 Viaggio d'un mercante nella Persia.
5 Josafa Barbaro.
6 Ambrosio Contarino.
7 Alberto Campense.
8 Paolo Jovio, della Moscovia.
——
10 Navigatione di Arriano intorno al mar maggiore.
11 Giorgio Interianio.
12 Hippocrate, de gli Scithi
13 Piero Quirino.

Ici se place la douteuse édition de 1564; puis vient celle de 1574, contenant un supplément de cinq articles, savoir :

9 Sigismondo Libero Barone (Herberstein) della Moscovia.
——
15 Caterino Zeno, viaggio in Persia.
16 Nicolo ed Antonio Zeni, discoprimento della Frislanda.
17 Due Viaggi in Tartaria
18 Viaggio del Beato Odorico.

Une autre édition, publiée en 1583, donna un nouveau supplément de trois articles, savoir :

14 Navigatione di Sebastiano Cabota.
——
19 Alessandro Guagnino, della Sarmatia.
20 Matheo di Michcowo, delle due Sarmatie.

Les réimpressions subséquentes de ce volume appartiennent aux éditions complètes de la collection.

Nous connaissons trois éditions de cette collection entière; celle de 1606 qui est la première où le 3e volume soit complet; celle de 1613; et enfin celle de 1834, imprimée à Venise comme les précédentes, qui toutes étaient sorties des presses des Giunti.

[1] Treuttel et Wurtz, *Journal général de la littérature de France, suivi d'un*

Nous ne devons point oublier d'annoter ici que le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais ayant eu dans son entier les honneurs d'une traduction française, l'abrégé de la relation de Jean du Plan de Carpin, qui occupe, ainsi que nous l'avons dit, trente et un chapitres de cet ouvrage, fut ainsi publié en français à Paris en 1495.

Jusqu'alors on ne connaissait les récits du moine voyageur que d'après la rédaction de Vincent de Beauvais; et c'est à ce dernier qu'empruntèrent les résumés qu'ils en ont successivement donnés dans leurs compilations, Saint-Antonin en 1587[1], Marc de Lisbonne en 1604[2], Oderic Rinaldi en 1646[3], et Wadding en 1647[4].

Hakluyt vint mettre au jour, pour la première fois, une fraction de la relation originale, comprenant l'introduction et la première partie consacrée à la description de la Tartarie et de ses habitants[5], le tout paraissant former un en-

Bulletin de la littérature étrangère, 38e année, Paris 1835, in-8°; cahier de juillet, p. 197. — L'édition nouvelle du Ramusio est in-4° à deux colonnes, en trois volumes.

[1] Divi Antonini archiepiscopi Florentini et doctoris sacræ theologiæ præstantissimi, *Chronicorum tertia pars*, Lugduni 1587, in-folio, pp. 155 à 159 : Tit. xix, cap. viii, § 17, Descriptio terræ Tartarorum; § 18, Mongali seu Tartari contra presbyterum Joannem dimicant; § 19, Othodai filius Cingischani imperator Tartarorum deligitur; § 20, Minorum ad Tartaros iter.

[2] *Parte segunda das Chronicas da Ordem dos frades menores por o padre* frey Marcos de Lisboa, *frade menor da provincia de Portugal e Bispo do Porto; agora novamente empressa e emendada por o padre* frey Luis dos Anjos; Lisboa 1615, in-folio; Part. II, liv. I, cap. 32 : Dos frades menores que o papa Innocencio quarto mandou aos Tartaros e da rota que fizerão; cap. 33 : Do que virão na cidade do grão chaã; folios 17 *recto* à 18 *verso*.

[3] *Annales ecclesiastici*, tome II, pp. 321 à 324, de l'édition de Mansi.

[4] *Annales minorum*, tome III, pp. 119 à 124, de l'édition de Fonseca.

[5] *Principal navigations*, tome I, pp. 21 à 37.

semble complet, dont il avait pris copie sur un des manuscrits de la bibliothèque du lord Lumley [1]. Cependant, comme l'abrégé de Vincent de Beauvais contenait beaucoup de choses qui ne se trouvaient point dans le manuscrit de Lumley, Hakluyt jugea convenable de reproduire en même temps cet abrégé [2], en y joignant même une version anglaise [3]: c'est ce qu'il fit dans le premier volume de sa curieuse collection publié à Londres en 1598, et qui y a été réimprimé en 1809.

Bergeron traduisit en français, d'après l'édition de Hakluyt, la relation du frère Jean, et il plaça à la suite les quinze chapitres du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais où se trouve le récit du voyage. Ayant eu, après l'achèvement de ce travail, communication d'un manuscrit appartenant alors à André Duchesne, qui l'avait eu de la bibliothèque de Paul Petau, manuscrit plus complet que celui qui avait servi à Hakluyt, il se borna à en faire la collation avec la version déjà préparée [4], et ajouta seulement à celle-ci un dernier chapitre tiré de l'épilogue de la relation originale [5]. Le tout fut imprimé dans le volume qu'il publia à Paris en 1634, dans le format in-octavo, sous ce titre : « Relation » des voyages en Tartarie de Fr. Guillaume de Rubruquis,

[1] *Principal navigations*. 7e et 8e pages de la préface.

[2] *Ibidem*, pp. 37 à 53.

[3] *Ibidem*, pp. 53 à 71. — Meusel (*Bibliotheca historica*, vol. II, pars 2, p. 213) énonce que la version anglaise se trouve aussi dans le Recueil de Purchas; mais c'est là une fausse indication.

[4] *Voyages en Tartarie*, 3e page de la préface, et pp. 391, 392 du texte. — *Traicté des Tartares*, pp. 73, 74.

[5] Chap. 25 : Témoignages de Carpin pour la vérité de son voyage; p. 435.

» Fr. Jean du Plan Carpin, Fr. Ascelin, et autres religieux
» de saint François et saint Dominique qui y furent envoyés
» par le pape Innocent IV et le roi saint Louis; plus un
» traicté des Tartares... etc. ; le tout recueilli par Pierre
» Bergeron, Parisien. »

Le libraire Jean-Frédéric Bernard, d'Amsterdam, emprunta à Bergeron la relation entière du frère Jean, à l'exception du prologue seulement, pour l'insérer au septième volume de son *Recueil de voyages au Nord*, volume publié pour la première fois à Amsterdam en 1725, et plusieurs fois réédité, tant à Amsterdam chez Bernard, qu'à Rouen chez Michaëlet.

Le fameux libraire Van der Aa, de Leyde, avait fait paraître dès 1706[1], dans le format in-octavo, les premiers volumes d'une collection hollandaise de voyages, intitulée : « *Naaukerige versameling der gedenk waardigste zee en* » *land Reysen na Oost en West Indien,* » recueil, sans date, de pièces détachées ayant chacune une pagination distincte et un frontispice particulier également sans date, rassemblées ensuite par volumes au moyen d'un titre collectif accompagné d'un index des pièces : c'est ainsi que le tome premier de cette collection se compose de trois morceaux

[1] *Acta Eruditorum*, Leipzig 1708, in-4°, p. 103. — Casimir Oudin, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis*, Leipzig 1722, in-folio; tome III, col. 182, où le nom de Van der Aa se trouve transformé en *Van der Sta* par une méprise typographique trop religieusement répétée par Sbaraglia (*Supplementum et Castigatio ad scriptores trium ordinum Francisci*, Rome 1806, in-folio; p. 452) et par Vermiglioni (*Biografia degli scrittori perugini e notizie delle opere loro*, Peruggia 1829, 2 vol. in-4°, tome II, p. 225). — Joecher (*Allgemeines gelehrten lexicon*, Leipzig 1750, in-4°; tome II, col. 1937) donne par erreur l'année 1716 pour la date d'impression de l'édition hollandaise.

dont le premier est la version hollandaise du voyage de Jean du Plan de Carpin, faite sur la traduction française de Bergeron, par le prédicant Salomon Bor, qui énonce l'avoir revue sur le manuscrit original (probablement celui d'Isaac Vossius, dont nous reparlerons plus loin)[1]. Cependant par une manie d'arrangement qui n'était aucunement autorisée par le manuscrit, mais qui a trouvé un apologiste dans l'abbé Prévost[2], l'ordre des chapitres fut bouleversé; une note par laquelle Bergeron liait à la portion traduite sur le texte de Hakluyt la portion empruntée à Vincent de Beauvais, devint un avertissement précédant le prologue du voyageur; le chapitre final tiré par Bergeron du manuscrit de Petau, fut maintenu en son lieu; mais les deux parties intermédiaires furent transposées de manière que les chapitres fournis par Vincent de Beauvais se trouvassent en tête et devinssent la partie principale, tandis que les huit chapitres de la relation originale étaient rejetés à la fin.

Cette édition servit de type à celle que le même libraire donna en français, vingt-trois ans plus tard, dans le format in-quarto : Van der Aa publia en effet à Leyde, en 1729[3], deux volumes renfermant sous le titre commun de « Recueil » de divers voyages curieux faits en Tartarie, en Perse et

[1] *Seer aanmerkelyke Reysebeschryvingen van* Johan du Plan Carpin *en* Br. Ascelin, *beyde als legaten van den H. Apostolischen stoel, en voor gesanten van den Paus Innocentius de IV afgesonden na Tartaryen en andere oosterche volkeren.... Nu alderurst getrouwelijk na het egte handschrift vertaald door* Salomon Bor *predikant tot zeyst;* Leyde, 92 pages in-8°.

[2] *Histoire générale des voyages*, éd. in-4°, tome VII, p. 250.

[3] Beckmann, *Litteratur der ælteren Reisebeschreibungen, nachrichten von ihren verfassern*, etc., Göttingen 1807-1808, in-8°, tome II, p. 199, § 15.

» ailleurs, » une série de pièces détachées parmi lesquelles est comprise, dans le tome premier dont elle forme le troisième morceau, la relation de Jean du Plan de Carpin, avec quelques pages de l'abrégé de Simon de Saint-Quentin par Vincent de Beauvais ; le tout d'après le travail de Bergeron, mais retouché quant au style, *arrangé* quant à l'ordre des chapitres, comme dans la version hollandaise, et décoré comme celle-ci, par le charlatanisme de l'éditeur, d'un titre ridiculement pompeux que nous transcrivons ici dans son entier : « Voyages très curieux faits et écrits par les RR. PP.
» Jean du Plan Carpin cordelier et N. Ascelin jacobin, en-
» voiez en qualité de legats apostoliques et ambassadeurs
» de la part du pape Innocent IV vers les Tartares et autres
» peuples orientaux, avec ordre exprès de décrire de bonne
» foi ce qui regarde les Tartares, comme la situation tant
» de leur pays que de leurs affaires, leur vêtement, boire et
» manger, leur gouvernement politique et civil, culte et re-
» ligion, discipline militaire, enterrements, et autres points
» les plus remarquables dont l'observation était le sujet de
» leur ambassade, le tout rapporté fidèlement par ces reli-
» gieux ; avec des notes, tables, observations, une carte très
» exacte de ces voyages, et de très belles figures pour l'ex-
» plication des choses. »

Van der Aa étant mort en 1730, avant que l'édition se fût vendue, tous les exemplaires restés en magasin furent achetés par le libraire Jean Neaulme, de La Haye, et remis en vente en 1735, sous le nouveau titre de *Voyages faits principalement en Asie dans les* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles.*

Une édition gallo-russe de ce recueil, dans le format in-octavo, fut entreprise à Saint-Pétersbourg en 1825, par

M. Iasikow, qui ouvrit sa publication par les voyages de Carpin et d'Ascelin [1].

Enfin, lorsqu'en 1830 l'administration supérieure, pour occuper à Paris les ouvriers typographes que les commotions politiques laissaient sans travail, fit les frais de réimpression de plusieurs livres anciens, les voyages renfermés dans le premier volume du recueil de Van der Aa se trouvèrent dans le nombre des ouvrages réimprimés, et formèrent un volume in-octavo [2] où la relation de Jean du Plan de Carpin est fidèlement reproduite telle que l'avait arrangée l'éditeur hollandais, sauf le ridicule étalage du titre, qui a été sagement réduit à des proportions moindres des deux tiers.

Voilà un relevé, aussi exact que nous l'avons pu faire, des éditions successivement publiées de la relation de notre voyageur : et l'on doit conclure des indications que nous avons présentées sur le contenu de chacune d'elles, que la version de Bergeron, telle qu'il l'a donnée en 1634, est jusqu'à présent ce que nous possédons de plus fidèle et de moins incomplet. Mais outre le désavantage ne n'être qu'une traduction, elle a encore le tort de ne reproduire, pour une partie, que l'abrégé de Vincent de Beauvais, au lieu de la rédaction détaillée de l'original.

[1] *Recueil de voyages chez les Tatars et autres peuples de l'Orient, dans les* XIII[e] XIV[e] *et* XV[e] *siècles ; 1° Plan Carpin, 2° Ascelin ;* imprimerie du Département de l'Instruction publique. Voir un compte-rendu de M. Schnitzler, dans la *Revue encyclopédique*, tome XXXI (juillet 1826), p. 131.

[2] *Voyages de Benjamin de Tudèle autour du monde, de Jean du Plan Carpin en Tartarie, du frère Ascelin et de ses compagnons vers la Tartarie, de Guillaume de Rubruquin en Tartarie et en Chine en* 1253, *suivi des additions de Vincent de Beauvais et de l'histoire de Guillaume de Nangis pour l'éclaircissement des précédents voyages ;* Paris, août 1830, in-8°.

La publication d'un texte complet de la relation de Jean du Plan de Carpin peut donc offrir un double intérêt; d'abord celui de donner la rédaction même de l'auteur, et celui encore de donner cette rédaction dans son entier. C'est dans le but de remplir cette double condition que nous avons recueilli et épuré le texte de notre voyageur. Il est nécessaire de dire ici à quelle source nous l'avons puisé, et de quels secours nous avons pu faire usage pour assurer à notre édition le plus de correction et d'exactitude qu'il fût à notre portée de lui procurer.

Le manuscrit de Paul Petau, passé d'André Duchesne à Isaac Vossius, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Leyde[1], et il a été mis à notre disposition par M. le professeur Geel, premier bibliothécaire de cet établissement renommé, avec un gracieux empressement dont nous ne saurions assez hautement nous louer. C'est ce manuscrit qui a servi de base à notre travail. Il renferme en lui-même la preuve que le texte qu'il donne est la rédaction définitive de Jean du Plan de Carpin, telle qu'il la mit en circulation

[1] Le ms. de Leyde, qui est entre nos mains, constate lui-même son origine, car il porte à la fois, sur la marge inférieure du premier feuillet, les mots ACAD : LUGD estampillés en noir; une bande de papier collée sur le vélin et offrant l'inscription imprimée *ex Bibliotheca viri illustris Isaaci Vossii* avec le n° 104; enfin la signature *Pa. Petavius*. La possession intermédiaire d'André Du Chesne est constatée par Bergeron, *Traicté des Tartares*, p. 73. C'est ce même ms. qui est indiqué dans le *Catal. libror. mss. Angliæ et Hiberniæ* d'Edward Bernard, 3e partie. p. 65, n° 2429, et plus particulièrement dans le *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis*, de Casimir Oudin, tome III; col. 182, en ces termes : « In ms. autem codice Isaaci Vossii inter » mss. codices latinos qui jàm in nostra Bibliotheca Lugduno-Batava ab ejus hæredibus » enormi pretio comparati extant, codice 104 adest Itinerarium fratris Johannis de Plano » Carpini. »

après l'avoir revue et complétée dès qu'il eut un peu de repos, c'est-à-dire pendant son séjour de trois mois au palais pontifical, à Lyon; l'épilogue porte en effet que le voyageur avait, à son retour, laissé prendre en Pologne, en Bohême, en Allemagne, à Liége et en Champagne, des copies de sa relation autographe encore imparfaite : « Aussi, ajoute-» t-il, que personne ne soit surpris de trouver, dans celle » que voici, plus de détail et de correction que dans les au-» tres, car dès que nous avons eu quelque loisir nous l'avons » corrigée et perfectionnée en ce qu'elle avait encore d'in-» complet. »

Nous avons donc la certitude que notre texte est bien celui auquel le voyageur avait mis la dernière main. Mais nous ne devons pas dissimuler que si l'exemplaire dont nous faisons usage est d'une belle et élégante écriture, il est déparé par de fréquentes incorrections, que nous n'aurions pu nous résoudre à copier servilement dans notre édition : il nous a paru plus convenable de rejeter dans des notes les leçons fautives, en leur substituant, dans le texte, les leçons meilleures que nous fournissaient d'autres sources.

Le manuscrit du lord Lumley [1], reproduit par Hakluyt,

[1] « I have here annexed... the rare and memorable Journals of two friers (the for-» mer namely Johannes de Plano Carpini... the other, to wit, William de Rubricis). » And for these two rare jewels, as likewise for many others extraordinary courtesies, » I must here aknowledge myselfe most deepely bounden unto the right reverend, grave » and learned prelate, my very good lord the bishop of Chichester and lord high alm-» ner unto her Majestie; by whose friendship and meanes I had free accesse unto the » right honorable my lord Lumley his stately library, and was permitted to copy out of » ancient manuscripts, these two journals and some others also. » *The principal Navigations*, 7e et 8e pages de la préface.

nous offrait à cet égard un premier secours que nous avons dû ne point dédaigner.

Nous avons également eu à notre disposition une copie manuscrite comprise, sous le n° 686, dans la collection léguée à la Bibliothèque Royale de Paris par Jacques Dupuy. Cette copie est précédée d'un frontispice qui porte la date de 1647 et la signature de Pierre Dupuy, avec ce titre : *Itineraria in Tartariam, Fr. Joannis de Plano Carpini ordinis minorum, Fr. Simonis de S. Quintino ordin. predicator., Fr. Gulielmi de Rubruquis ordinis minorum, Fr. Odorici de Foro Julii ord. minor.;* le second de ces itinéraires n'est autre que l'abrégé de la relation de Jean du Plan de Carpin par Vincent de Beauvais, le premier et le troisième morceaux sont tronqués exactement aux mêmes endroits que dans l'édition de Hakluyt, et la conformité est d'ailleurs telle, que la copie de Dupuy peut être regardée comme une transcription faite sinon d'après le manuscrit de Lumley, au moins d'après quelque autre exemplaire très peu différent de celui-ci.

Il existe à Londres, dans la riche collection du *British Museum*[1], un manuscrit qui renferme aussi la première partie de la relation du frère Jean, finissant, comme au manuscrit de Lumley, avec le chapitre huitième. Notre ami, M. Thomas Wright[2], a bien voulu se charger de relever les variantes, assez nombreuses, que présente le texte de cet exemplaire, comparé à celui de Hakluyt.

[1] Ms. Reg. 13 A. xiv, indiqué par David Casley (*A catalogue of the manuscripts of the king's library*, Londres, 1734, in-4°, p. 217); ce ms, de format in-4°, contient plusieurs pièces, dont la relation de Carpin, qui est la sixième, commence au folio 198.

[2] Secrétaire de la *Camden Society* pour la publication des anciens monuments historiques et littéraires de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Enfin, la Bibliothèque Royale de Paris nous a fourni un cinquième manuscrit, provenant de Colbert et inscrit au catalogue sous le n° 2477, volume écrit au XIV[e] siècle, sur parchemin, à deux colonnes, où le texte de Jean du Plan de Carpin se termine comme dans les manuscrits de Lumley, de Dupuy, et de Londres; cet exemplaire a du moins, sur les trois autres, l'avantage d'offrir, en tête de la relation, une introduction rédigée par un éditeur anonyme contemporain, lequel avait recueilli de la bouche de Benoît de Pologne, compagnon du frère Jean, des détails de voyage analogues à ceux qui forment le chapitre final de la relation complète de celui-ci; détails plus concis, il est vrai, que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, mais qui ne laissent pas que de rappeler quelques circonstances omises par le frère Jean[1] : et ce qui donne à cette pièce un prix tout particulier, c'est qu'elle se termine par une transcription de la lettre de Kuyûk-qâân à Innocent IV, telle qu'elle fut traduite en latin par les bons religieux, sous les yeux des secrétaires et interprètes du khâqân; lettre fort curieuse, inédite, et inconnue jusqu'à ce jour, qui vient prendre place à la tête des documents diplomatiques expliqués par Abel Rémusat[2].

La relation de notre voyageur se trouve encore comprise

[1] Nous faisons de ce document un appendice placé à la suite de la relation de Carpin.

[2] *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France, avec les empereurs Mongols*, lus à l'Académie des inscriptions en 1816 et 1822, et insérés dans le Recueil de cette Académie, tome VI, pp. 396 à 469, et tome VII, pp. 335 à 438. — On peut considérer comme une suite le *Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI* par M. de Sacy, lu à l'Institut dès 1812, et inséré dans le même recueil, tome VI, pp. 470 à 522.

en divers autres manuscrits, que nous n'avons malheureusement point été à portée de collationner.

Le catalogue des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande, d'Edward Bernard [1], fait connaître l'existence, au *Bennet college* de Cambridge, d'un volume portant le n° 61 et contenant diverses pièces dont la troisième est indiquée sous ce titre : *Historia Monogallorum sive Tartarorum*, et commence par ces mots : *Omnibus fidelibus*, ce qui désigne suffisamment la relation de Jean du Plan de Carpin. Cambridge possède encore au moins un autre exemplaire de cette relation manuscrite; MM. Francisque Michel et Wright décrivent en effet, dans leur notice sur Guillaume de Rubruk [2], un volume, appartenant à la bibliothèque du *Corpus Christi college* où il est conservé sous le n° 181, et contenant, immédiatement avant le voyage de Rubruk, celui de Jean du Plan de Carpin. Antoine Sander, dans son catalogue des manuscrits de la Belgique [3], signale aussi dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai, un volume quoté G. 6, et renfermant, entre autres pièces, la relation de Jean du Plan de Carpin. Mais nous n'avons pu profiter d'aucun de ces trois manuscrits pour la vérification de notre texte [4].

[1] *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti*, Oxoniæ 1697, in-folio, 3e partie, p. 133, n° 1337; la relation de Carpin est la troisième pièce du volume, et l'itinéraire de Rubruk forme la cinquième pièce.

[2] *Recueil de voyages et de mémoires* de la Société de géographie, tome IV, p. 210.

[3] *Bibliotheca Belgica manuscripta, sive Elenchus universalis codicum mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis, urbium ac privatorum hominum bibliothecis adhuc latentium*; Insulis 1641, in-4°, 1re partie, p. 130.

[4] L'*History of the church of Peterborough* de SIMON GUNTON, Londres 1686; in-folio (dont nous devons l'indication à l'active obligeance de M. Francisque Michel)

Nous nous serions ainsi trouvé réduit, pour la dernière partie de ce texte, à un manuscrit unique, si nous n'avions dû considérer que l'abrégé très ample et très exact de Vincent de Beauvais, fait d'après une copie entière de la relation originale, pouvait nous prêter un utile secours pour la collation de notre copie. Nous avons en conséquence choisi, parmi les manuscrits du *Speculum historiale* que possède la Bibliothèque Royale de Paris, ceux qui nous ont paru mériter la préférence sous le double rapport de l'âge et de la correction : tels sont les deux beaux volumes qui portent le n° 4898 et le n° 4900, tous deux écrits sur vélin vers le milieu du XIVe siècle, et offrant un texte beaucoup plus correct que celui des éditions [1]. Nous avons également mis à profit la narration de Benoît de Pologne, oralement recueillie par l'anonyme contemporain auteur de la préface ou introduction fournie par le manuscrit de Colbert.

Telles sont les sources où nous avons puisé les éléments d'une édition nouvelle : nous avons toujours inséré dans le texte la leçon qui nous a paru la meilleure entre toutes les variantes, en notant fidèlement le manuscrit qui l'a fournie ainsi que les variantes auxquelles nous l'avons préférée.

A cette observation générale il nous faut joindre quelques

contient un *Matricularium librariæ monasterii Petriburgensis*, où nous avons relevé, sous la quote S XII (p. 217) deux articles ainsi désignés, savoir, l'un *Historia Tartarorum*, l'autre *Libellus de vitâ et moribus Tartarorum et eorum actibus*. Mais il est impossible d'apprécier, sur cet unique renseignement, le degré de connexité que pouvait avoir l'une ou l'autre de ces pièces avec la relation de Carpin.

[1] Nous nous sommes borné à ces deux mss. pour la collation *entière ;* mais nous avons aussi consulté, sur quelques points douteux, les mss. 4901 et 4902, qui datent pareillement du XIVe siècle.

mots, le plus courts possible, sur certains points de détail.

Une différence systématique dans l'orthographe des noms propres se fait remarquer entre les manuscrits de Lumley, de Dupuy et de Londres d'une part, ceux de Colbert et de Pétau ainsi que l'abrégé de Vincent de Beauvais de l'autre; cette différence consiste principalement dans l'expression du *tchym*, du *kha*, et de quelques autres articulations tartares; ainsi le nom de Tchinkiz-khân, par exemple, écrit dans les premiers manuscrits, *Cyngis-chan*, est orthographié dans les autres *Chingis-can* : cette remarque, futile peut-être au premier aspect, a quelque importance si l'on réfléchit qu'elle peut contribuer à donner la clef de quelques difficultés dans la synonymie comparative des noms fournis par le moine voyageur avec ceux dont les auteurs orientaux nous font connaître la véritable forme.

Les manuscrits originaux sur lesquels nous avons travaillé s'accordent à écrire constamment par un *e* simple les diphthongues *æ*, *œ*, tant à la fin qu'au milieu des mots, en sorte qu'il en résulte, pour l'intelligence du texte, une nécessité d'attention dont nous avons cru qu'il convenait d'éviter la fatigue aux lecteurs; nous n'avons donc point hésité à rétablir, quant aux terminaisons, l'orthographe grammaticale, jugeant qu'il suffirait de déclarer ici, une fois pour toutes, que cette rectification, aussi bien que l'accentuation des adverbes et des ablatifs, est de notre fait, et que les manuscrits ne présentent, dans les terminaisons, ni diphthongues ni accents.

Quant aux consonnes, le *t* et le *c*, l'*u* et le *n*, ont une ressemblance telle, qu'il n'y avait lieu de relever les variantes dues à l'indécision de leurs formes respectives, qu'à l'égard

des noms propres, où le choix de la véritable leçon est toujours sujet à plus d'incertitude.

Un objet plus important, c'est la ponctuation et la distribution des matières par chapitres, paragraphes et alinéas. La ponctuation est nulle ou mauvaise dans les manuscrits; il était indispensable de la suppléer : nous l'avons exécuté de notre mieux. Quant à la distribution des matières, elle est faite par chapitres dans les manuscrits; elle est même indiquée par sections ou paragraphes dans l'exorde de chacun des neuf chapitres dont se compose la relation; l'ordre seul en est quelquefois interverti. Mais quelques paragraphes ont une telle étendue comparativement à certains autres, que nous avons dû, pour la commodité de la lecture, les diviser par alinéas, que nous avons numérotés pour en faciliter la citation.

C'en est bien assez, trop peut-être, sur ces détails d'exécution matérielle. Hâtons-nous de nous occuper du fond même de notre sujet.

Il convient de jeter d'abord un coup d'œil sur les circonstances au milieu desquelles fut résolue cette première mission d'Orient qui devait rouvrir à l'ignorante Europe les routes de l'Asie intérieure, déjà indiquées à Roger de Sicile, un siècle auparavant, par le savant schéryf Mohhammed el Edrysy[1].

[1] Nous ne parlons point des cosmographes arabes antérieurs, tels que A'ly el Mas'oudy, Abou Ishhaq el Isthakhry et Mohhammed Ebn Hhaouqâl, connus aujourd'hui d'une manière plus ou moins précise par les travaux des orientalistes : leurs ouvrages n'avaient point pénétré dans l'Europe chrétienne. Il n'en est pas de même d'El Edrisy, de Messine, qui rédigea en 1153, par ordre de Roger II, roi de Sicile et de Naples, une des-

Arrêtons un instant nos regards sur l'Europe elle-même, où Jean du Plan de Carpin eut un rôle actif à remplir : l'aspect d'ensemble sous lequel elle nous apparaît peut se résumer en un mot, la chrétienté; et sous ce point de vue général elle n'a qu'une capitale, Rome, et qu'un chef, le souverain pontife. L'intérêt dominant qui la meut ou qui la trouble, sans acception des délimitations politiques qui la morcellent, c'est l'intérêt de la foi chrétienne, ou plutôt du culte et du sacerdoce qu'elle a institués et qui parlent en son nom.

Aussi les grandes préoccupations de ce temps, c'est la rivalité du sacerdoce et de l'empire, c'est le schisme, c'est la guerre sainte contre les infidèles, les païens et les hérétiques.

Possesseurs de riches domaines formés et accrus par la générosité des princes temporels, les prélats étaient, dans l'origine, les vassaux de ces princes; et le pape lui-même, doté par Charlemagne d'un patrimoine territorial, ne le possédait que sous le bon plaisir des empereurs : le pape et les évêques devaient, après leur élection, obtenir encore l'in-

cription générale de la terre habitée, pour l'intelligence d'un planisphère, qu'à l'exemple de Charlemagne, ce prince avait fait graver sur une table d'argent d'un grand prix. On n'a long-temps connu chez nous cet ouvrage que par une édition abrégée imprimée en arabe à Rome en 1592, et d'après laquelle fut faite par les maronites Gabriel Sionite et Jean Hesronite une traduction latine publiée à Paris en 1619. Mais M. Amédée Jaubert ayant pris connaissance d'un ms. de la Bibliothèque Royale contenant le texte entier de l'ouvrage original, en entreprit aussitôt une traduction française complète, pour laquelle il a pu s'aider d'un second ms. ultérieurement acquis par la Bibliothèque du Roi, et orné d'un grand nombre de cartes géographiques; le travail de M. Jaubert, imprimé dans le *Recueil de voyages et de mémoires* de la Société de géographie, doit y occuper deux volumes, dont le premier seulement (tome V de la collection) a déjà paru.

vestiture du suzerain ; et celui-ci conférait à son gré la crosse et l'anneau, insignes des pouvoirs spirituels dont il se constituait ainsi le dispensateur. Les papes, de leur côté, avaient graduellement élevé leurs prétentions d'abord à l'institution canonique des prélats, puis à l'affranchissement politique du domaine pontifical, enfin à la suprématie de l'autorité spirituelle concentrée en leurs mains, sur toutes les puissances séculières. De là ces longues querelles si vigoureusement poussées par Grégoire VII et Urbain II, par Alexandre III et Innocent III, par Grégoire IX et Innocent IV, et si vigoureusement soutenues tour à tour par l'empereur Henri IV, par Frédéric Barberousse, et par Frédéric II ; querelles acharnées, où les empereurs opposaient aux papes des papes rivaux, où les papes à leur tour créaient des compétiteurs aux césars de la Germanie, et faisaient tourner au profit de leur propre cause les haines de la maison de Bavière issue de *Welf* et maîtresse de la Toscane, contre la maison de Souabe ou des seigneurs de *Wiblingen*, alors en possession de l'empire [1].

Le Saint-Siége triompha, et sa puissance ne connut plus de bornes : les évêques, devenus les hommes de son choix, enlaçaient les royaumes dans un vaste réseau de surveillance

[1] DAUNOU, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, Paris 1818, 2 vol. in-8°; chapp. IV, V, VI, tome I, pp. 121 à 235. — MABLY, *Observations sur l'histoire de France*, liv. III, ch. IV, et les preuves; édition de Guizot, Paris 1823, 3 vol. in-8°, tome I, pp. 215 à 224, et pp. 434 à 440. — MARCA, *De Concordantia sacerdotii et imperii*, édition de Baluze, Paris 1663, 2 vol. in-folio, lib. I, cap. 1, §§ 7, 8, 9, tome I, p. 5 ; lib. VIII, cap. XIX, §§ 7 à 14, et cap. XX, tome II, pp. 351 à 357. — KOCH, *Tableau des révolutions de l'Europe*, Strasbourg 1790, in-8°; IV° période, tome I, pp. 96 à 125. — Etc., etc.

et de domination; ses légats promenaient dans la chrétienté un orgueilleux despotisme, armés de l'irrésistible sanction des foudres pontificales, devant lesquelles étaient forcées de se courber les plus superbes têtes[1]. Les quatre ordres de moines mendiants, qui sous les noms de Franciscains, de Dominicains, d'Augustins et de Carmes, s'interdisaient la possession d'aucun domaine et échappaient d'autant mieux ainsi à toute influence temporelle, parcouraient le monde en missionnaires, dispensateurs des indulgences spirituelles que le pontife mettait en leurs mains, disséminant par cette voie jusque dans les masses populaires la doctrine de l'omnipotence des papes dont ils relevaient exclusivement et dont ils étaient les envoyés[2]. Jean du Plan de Carpin fut un de ces dépositaires privilégiés des pouvoirs apostoliques.

Toutefois la résistance des césars n'était pas encore abattue, et Frédéric II menait rude guerre aux papes qui l'excommuniaient : le vieux Grégoire IX en était mort de chagrin, et Innocent IV pressé de toutes parts par un ennemi victorieux et infatigable, venait d'être contraint à chercher un refuge en France, où la piété de saint Louis lui assurait asile et protection. C'est de ce lieu d'exil qu'Innocent ne tarda point à frapper, sur la tête de son redoutable adversaire, le coup mortel qui devait finir par le terrasser.

Au surplus l'Europe n'était point réduite tout entière à l'obédience de Rome : le schisme de Photius, consommé par

[1] Marca, *Concord. sacerd. et Imp.*, lib. VI, cap. xxx, §§ 4 et 9, tome II, pp. 181, 182; lib. VII, c. xxvi, § 4, p. 286.

[2] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tome XVII, Paris 1714, in-4°, liv. lxxxii, § 46, pp. 361 et 362.

Michel Cérularius, avait constitué une église grecque[1]; et le sacerdoce, comme l'empire, s'était trouvé divisé en deux parts, celle d'Occident soumise à Rome, et celle d'Orient qui réunissait les patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les croisades, il est vrai, avaient fait rentrer successivement Antioche, Jérusalem et Constantinople sous l'autorité du Saint-Siége; mais cette réunion se bornait aux provinces directement occupées par les princes francs ou placées sous leur influence immédiate; ce qui était en dehors de ce cercle, et par exemple la Russie, annexe éloignée de l'église Byzantine, restait fidèle au rit grec : il était réservé à Jean du Plan de Carpin de déterminer le retour, au moins éphémère, à l'unité romaine, des provinces russes qu'il traversa, comme nous le verrons en son lieu.

Quelques parties de l'Europe étaient demeurées païennes, d'autres avaient été envahies par les musulmans; et au sein même des populations catholiques, une rébellion puissante, anathématisée sous le nom d'hérésie, attaquait le despotisme ecclésiastique et le pouvoir pontifical. A tous ces ennemis, Rome avait, au nom d'un Dieu de paix, déclaré une guerre acharnée : guerre sainte, sans doute, s'il suffisait d'une croix sur l'épaule et du nom de Dieu à la bouche pour sanctifier des combats qui dégénérèrent parfois en horribles exécutions, telles qu'avaient été naguère les massacres de Béziers[2].

[1] Fleury, *Hist eccl.* liv. LIII, §§ 45, 46, tome XI, pp. 539, 540; liv. LX, §§ 2 à 9, tome XIII, pp. 2 à 23.

[2] Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, Paris 1737, in-folio, tome III, p. 169.

Quoi qu'il en soit, les Albigeois vaincus, égorgés, brûlés, semblaient anéantis, et l'indépendance religieuse dont ils avaient été les martyrs devait rester comprimée pendant trois siècles et réduite à quelques fugitives démonstrations, avant d'éclater enfin dans toute la plénitude de sa force à la voix de Luther et de Calvin.

Le glaive des chevaliers Teutoniques s'exerçait d'un autre côté à la conversion sanglante des Prussiens encore barbares, contre lesquels les avait appelés Conrad, duc de Lenczy ou de Mazovie, dont les états étaient en butte aux déprédations de ces incommodes voisins[1].

Quant aux musulmans d'Europe, ce n'est point de les convertir qu'il s'agissait, mais de les expulser. Déjà ils avaient été balayés de la Sicile, de la Corse, de la Sardaigne et des Baléares; une bonne partie de l'Espagne leur avait été reprise, et la superbe Cordoue elle-même était tombée au pouvoir des chrétiens[2]. Mais l'Andalousie avait trouvé une nouvelle métropole dans la florissante Grenade[3], et pendant plus de trois siècles encore on devait guerroyer avant que

[1] PIERRE DE DUISBOURG, *Cronicon Prussiæ*, Kœnigsberg 1679, in-4°; part. II, cap. 5, pp. 33 à 35.

[2] NOUAYRY, traduit par Caussin de Perceval, à la suite des *Voyages en Sicile* du baron de Riedesel, Paris 1802, in-8°, p. 440. — CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, Madrid 1820, petit in-4°, tome I, p. 595, et tome III, pp. 8, 16, 17. — *Chronicon pisanum*, anno 1017, et *Breviarium Pisanæ historiæ*, annis 1017, 1020, dans MURATORI, *Rerum Italicarum scriptores*, Milan 1725, in-folio, tome VI, col. 108 et 167. — Voir aussi PLATINA, *De vitis ac gestis summorum pontificum*, Cologne 1540, in-folio, p. 119.

[3] EBN EL-KHATHYB, dans CASIRI, *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis*, Madrid 1760, 2 vol. in-folio; tome II, pp. 247 à 254 et p. 260.

le sol de la Péninsule fût entièrement purgé de ces infidèles[1].

En Orient la guerre sainte avait eu de plus brillants mais plus fragiles résultats : Jérusalem, Antioche, Tripoli, Edesse, enlevées aux musulmans, avaient un instant constitué un royaume et des principautés chrétiennes vassales du Saint-Siége[2]; et bientôt les musulmans étaient venus à leur tour ravir aux Francs, Edesse et Jérusalem[3]; Antioche et Tripoli, réunis sous un seul prince, avaient subi le tribut imposé par le vainqueur[4]. Mais en marchant au secours de leurs frères de Syrie d'autres croisés avaient heurté sur leur route l'empire Byzantin, et des monarques francs s'étaient assis sur le trône de Constantinople[5]. Les princes dépossédés étaient allés fonder deux nouveaux empires grecs, l'un à Trébizonde, l'autre à Nicée; et quelques années devaient s'écouler encore avant que les Paléologues de Nicée vinssent

[1] Par suite de l'édit de 1609; voir Chénier, *Recherches historiques sur les Maures*, Paris 1787, 3 vol. in-8°; tome II, p. 385. Mais les guerres avaient cessé en 1569; voir Diego de Mendoza, *Guerra de Granada*, Lisboa 1627, petit in-4°, folio 127 verso, ou Marmol, *Historia del rebelion y castigo de los Moriscos*, Madrid 1792, 2 vol. petit in-4°; tome II, p. 456.

[2] Jacques de Vitry, dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanoviæ 1611, in-folio, pp. 1068, 1069.

[3] Ebn el-Atsyr, dans Reinaud, *Historiens arabes des Croisades*, Paris 1829, in-8°; pp. 71, 200, 446. — Sanuto, *Secreta fidelium crucis*, édition de Bongars, Hanoviæ 1611, in-folio, pp. 189, 191, 217.

[4] *Art de vérifier les dates*, édition in-4°, Paris 1818, tome II, p. 32, article de Boémond V.

[5] Nicetas Choniates, *Historia*, Paris 1647, in-folio, pp. 349, 383. — Nicephore Gregoras, *Byzantina historia*, Paris 1702, in-folio, tome I, p. 7.

restaurer la domination grecque dans la ville de Constantin[1].

Portons maintenant nos regards sur la grande Asie. Les populations qui l'habitent se trouvent naturellement groupées en trois longues zones étendues d'ouest en est : tout au nord végètent les nations encore sauvages de la glaciale Sibérie; au sud, au contraire, se succèdent, sous d'heureux climats, des races policées dont la civilisation remonte à une haute antiquité, telles que les Sémites, les Persans, les Indiens, les Chinois. La zone moyenne appartient à des nomades, souvent confondus sous l'appellation commune de Tartares, qui fut jadis le nom d'une de leurs hordes[2], mais faciles à distinguer d'après leurs langues en trois divisions tranchées : à l'est celle des Tongouses, à l'ouest celle des Turks, au milieu celle des Mongols[3]; dénominations moins exactes que commodes, en ce que chacune d'elles est ainsi employée à désigner une masse de peuplades congénères, bien qu'elle ne soit en réalité que le nom spécial d'une de ces peuplades.

L'empire de la Haute-Asie flottait depuis des siècles entre les hordes prépondérantes de ces nations tartares[4] : au temps qui nous occupe c'était le tour des Mongols, dont la domination s'était développée avec une rapidité et une étendue

[1] Nicephore, *ubi suprà*, pp. 48 à 51.

[2] Abel-Remusat, *Recherches sur les langues tartares*, tome I, Paris 1820, in-4°; chap 1, *des Tartares en général*, pp. 1 à 3.

[3] Rémusat, *ibidem*, pp. 20 à 22, sauf l'addition qu'il fait d'une quatrième division, formée des Tibétains. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols depuis Tchinguiz-Khan jusqu'à Timour-bey ou Tamerlan*, La Haye 1834, 4 vol. in-8°; tome I, p. 1.

[4] D'Ohsson, *ubi suprà*, pp. 2 à 6.

jusqu'alors sans exemple, sous l'impulsion irrésistible de Tchenkiz-khân.

Parti des montagnes Bourqân Qâldoun qui forment, au sud-est, le partage des eaux entre les petites rivières tributaires du lac Baïkal et les affluents supérieurs du grand fleuve Amour qui débouche à la mer d'Okhotsk, il avait marché à la conquête du monde; d'abord il avait soumis à son autorité toutes les tribus Mongoles, puis les états limitrophes, ensuite les nations plus éloignées; l'un de ses généraux, poussant ses excursions par-delà le Wolga jusque sur la rive occidentale du Don, était venu battre, sur les bords de la Kalka, l'armée des princes russes qui avaient marché à sa rencontre[2]; et le nom du grand duc Mieczislaw de Kiew est inscrit jusque dans les annales de la Chine comme un trophée de la victoire de Sobodây[3]. Retournant au cœur de la Mongolie, après une campagne de sept années contre l'Occident, Tchenkiz-khân avait confié à Tchoutchy-

[1] QUATREMÈRE, *Histoire des Mongols de la Perse écrite en persan par Raschid-el-Din, publiée, traduite en français, accompagnée de notes et d'un mémoire sur la vie et les ouvrages de l'auteur*, Paris 1836, in-folio; pp. 117 col. 2, à 121. — D'OHSSON, *ubi suprà*, tome I, p. 382.

[2] KARAMZINE, *Histoire de l'empire de Russie*, traduction française, Paris 1819, in-8°; tome III, pp. 284 à 291. La bataille eut lieu le 31 mai 1223. — EBN-EL-ATSYR, *apud* D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, tome I, note VII, pp. 444 à 447.

[3] GAUBIL, *Histoire de Gentchiscan et de toute la dinastie des Mongous ses successeurs, conquérants de la Chine, tirée de l'histoire chinoise*, Paris 1739, in-4° ; p. 41. — ABEL-REMUSAT, *Nouveaux mélanges asiatiques ou recueil de morceaux de critique et de mémoires relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales*, Paris 1829, 2 vol. in-8°; tome II, p. 92; vie de Souboutaï extraite principalement du *Siu-houng-kian-lou*. — Mieczislaw y est appelé *Mitchhisselao* ou *Mitchisela*.

khân, l'aîné de ses fils, le soin d'étendre la domination tartare sur ces contrées de l'Ouest; mais Tchoutchy-khân, réduit à l'inaction par l'épuisement de ses forces, avait terminé ses jours sans avoir pu s'en occuper [1] : et Tchenkiz-khân était mort lui-même bientôt après, léguant à ses enfants l'empire le plus vaste qui fut jamais; domaine immense baigné, à quinze cents lieues d'intervalle, d'un côté par la mer du Japon, de l'autre par la mer Noire, et dont le partage devait bientôt constituer quatre grands empires, l'un suzerain, celui du Khithây, les autres vassaux, celui de Tchaghatây, celui de la Perse et celui du Qaptchâq[2].

Quand Oukodây eut été proclamé par ses frères et par toute sa famille héritier de la puissance souveraine de Tchenkiz, il songea à l'extension des conquêtes mongoles et il envoya Tcharmâghân en Perse, Kouktây et Sobodây dans le Qaptchâq, pendant que lui-même se rendait en Chine[3]. Cinq ans après, dans une assemblée générale convoquée en son Ordou-bâlyq, sur l'Ourqoun, une formidable expédition fut

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 353, 354.

[2] Schehab el-dyn el Marakeschy, *Mesâlek el Abssâr*, dans Quatremère, *Hist. des Mongols de la Perse*, p. 11, à la note : « Tout l'empire des Mongols est partagé » entre quatre puissants princes dont chacun possède une vaste étendue de pays. Celui » de ces princes qu'on appelle le grand Kaân, et qui est le véritable successeur de » Tchinghiz, règne sur les contrées les plus orientales de l'Asie. Le second a sous sa » domination tout l'Iran; le troisième est maître du Kaptchak, et le quatrième du Mâ- » warâ-alnahar. »

[3] Reschyd-el-Dyn, *Gjâmi' el-tewârykh*, dans Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, Paris 1819, 2 vol. in-8°, tome II, p. 264. — Abou-el-Faragj, *Historia compendiosa dynastiarum, arabicè edita et latinè versa ab Edw. Pocockio*, Oxoniæ 1663, in-4°; p. 306. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome II, pp. 15, 16.

résolue contre l'Occident [1]; le qâân en donna le commandement suprême à son neveu Bâtou, fils de Tchoutchy, mettant sous ses ordres un grand nombre de princes de la famille impériale : c'étaient Hordou, Schybân et Tankqout, frères du généralissime, son oncle Kolkân, ses cousins Bâydâr et Boury, fils de Tchaghatây ; Mankou et Bougjek, fils de Touluy; enfin Kuyûk et Kadân, fils de l'empereur lui-même; et le guerrier Sobodây fut rappelé du centre de la Chine pour accompagner Bâtou à la conquête de l'Europe en qualité de lieutenant général [2]. On fait monter jusqu'à six cent mille hommes l'effectif de cette immense armée [3].

Enfin le torrent déborda; les Boulgares, les peuples du Caucase, les Qaptchâqs, les Comans, furent successivement engloutis; une partie de ces derniers, fuyant devant le fléau, alla demander asile en Hongrie ; mais bientôt la Russie fut envahie, la Pologne dévastée : depuis les bords du Wolga, Wolodimir, Souzdal, Moscou, Czernigow, Kiew, Kamenetz, Galicz, Lublin, Sandomir, Cracovie, Ratibor, jalonnèrent la marche des Mongols jusqu'aux plaines de Volstadt près de Lignitz, où les troupes chrétiennes rassemblées pour les ar-

[1] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome II, pp. 62, 63.

[2] A'lay el-Dyn, *Târykh gihân kuschây*, dans D'Ohsson, *Hist. des Mong.* tom. II, note II, p. 619. — Reschyd-el-Dyn, *Gjâmi' el-tewârykh*, même note, p. 621. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généalogique des Tatars*, *traduite du manuscript tartare*, Leyde 1726, in-12, p. 365.

[3] Simon de Saint-Quentin, dans Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XXXII, cap. 84, compris dans les extraits de Reineck, *Hist. Orient.*, folio 184 *verso* : « In exercitu quidem Bathy sunt sexcenta millia pugnatorum, videlicet C.LX. » millia Tartarorum et CCCC.L. millia tàm christianorum quàm aliorum scilicet infi- » delium. »

des terres ennemies de fortifier leurs villes, de couper les routes; et enfin l'on approuva et confirma la résolution déjà prise et exécutée par le pontife, d'envoyer vers les chefs Mongols des missionnaires chargés de les inviter à cesser leurs expéditions sanguinaires contre les chrétiens, et de leur prêcher la vraie foi [1].

Les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, que le pape affectionnait particulièrement [2], s'étaient partagé la gloire d'accomplir cette périlleuse mission; des frères prêcheurs s'étaient dirigés vers le nouyân Batchou, qui commandait les troupes tartares en Perse, et qui avait forcé les princes chrétiens de Géorgie, d'Arménie et d'Antioche à se soumettre aux plus dures conditions [3]; ces zélés religieux furent Anselme ou Ascelin, chef de la légation, Alexandre, Simon de Saint-Quentin et Albert, auxquels se joignirent en route Guichard de Crémone et André de Lonjumeau [4].

[1] On croit communément que c'est au concile même de Lyon que ces ambassades pontificales furent résolues; cela se trouve formellement énoncé par Bzovius (*Annales ecclesiastici post Baronium*, Cologne 1616, in folio; tome XIII, p. 542, 567), par Bergeron (*Traicté des Tartares*, p. 72), par Wadding (*Scriptores ordinis minorum*, Romæ 1650, in-folio, p. 221, et *Annales minorum*, tome III, p. 116), par Baldelli (*Storia del Milione*, p. 23, § 35) et par nombre d'autres; il est cependant certain que le concile ne s'ouvrit que le 20 juin 1245, tandis que les lettres de créance portaient la date du 5 mars précédent, et que Jean du Plan de Carpin était parti de Lyon le 16 avril pour remplir sa mission, ainsi qu'on le verra plus loin.

[2] Paolo Pansa, *Vita del gran Pontefice Innocenzio quarto*, Napoli 1598, in-4°, p. 98. — Ce biographe assigne pour date aux dispositions faites par Innocent pour cette double mission, le commencement de l'année 1247 (*ibidem*. p. 44); c'est un anachronisme de deux années.

[3] Abel-Remusat, *Rapports des princes chrétiens avec le grand empire des Mongols*, dans le recueil de l'Acad. des Inscript., tome VI, pp. 405, 415, 416.

[4] Fontana, *Monumenta Dominicana*, Rome 1675, in-folio, p. 52. Le chef de la

Aux cordeliers fut confiée une double mission vers les barbares d'Orient; et des lettres de créance à cet effet furent expédiées à Lyon le même jour, 3 des nones de mars 1245, à chacun des deux nonces apostoliques désignés par le souverain pontife[1].

L'un de ces nonces était Laurent de Portugal, l'autre Jean du Plan de Carpin, accompagnés l'un et l'autre de plusieurs frères de leur ordre. Mais de même que par une erreur manifeste on a quelquefois confondu en une seule les missions données séparément, en cette occasion, par Innocent IV aux jacobins et aux cordeliers[2]; de même on se méprend

légation y est appelé *Anselme*, de même que dans Bzovius (*Annal. eccles.*, tome XIII, pp. 542, 543), tandis que ce nom est le plus habituellement transcrit *Ascelin;* et c'est aussi *Ezzelino* qu'on trouve dans Paolo Pansa (*ubi suprà*, p. 44), ce qui milite puissamment pour la leçon *Ascelin*, adoptée au surplus par Quétif et Echard, *Scriptores ord. Prædic.*, tome I, p. 122, col. 1. — Van der Aa, prenant le nom d'Ascelin pour un patronyme, imprima *N. Ascelin* dans le titre de son édition de 1727 (*Recueil de divers voyages curieux faits en Tartarie*, etc., tome I), titre que nous avons rapporté plus haut en son entier; et Fabricius, renchérissant sur Van der Aa, a forgé là-dessus un *Nicolas Ascelin* en toutes lettres (*Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinatis*, édition de Mansi, Padoue 1754, in-4°, tome IV, p. 120). — Voir plus haut ce que nous avons dit de la relation de Simon de Saint-Quentin.

[1] Wadding, *Ann. minor.*, tome III, pp. 116 à 118, rapporte le texte des unes et des autres.

[2] Cette confusion a été commise par Bzovius (*Annal. ecclesiast.*, tome XIII, p. 543), par Sander (*Bibliotheca Belgica manuscripta*, tome I, p. 130); par Oudin (*Comment. de scriptor. Eccl. antiq.*, tome III, col. 182), qui fait même d'Ascelin un frère mineur comme Carpin; par Fabricius (*Biblioth. med. et inf. latinis*, tome IV, p. 120); par Jœcher (*Allgemeines gelehrten lexicon*, tome II, col. 1937), qui paraît aussi croire qu'Ascelin était minorite comme Carpin (*seinem bruder Ascelino*); par Andrés (*Dell' origine, progressi e stato attuale d'ogni letteratura*, tom. III, part. 2, p. 457); par M. Aimé-Martin (*Introduction au Panthéon littéraire*, Paris 1837, in-8°; pp. 443, 444), et sans doute par bien d'autres. — Comp. Mosheim, *Histor. Tartar. eccle-*

peut-être en confondant encore en une seule, comme on le fait généralement, les deux légations simultanément confiées aux franciscains, et qui avaient pour chefs distincts le frère Laurent d'une part, et le frère Jean de l'autre. On peut remarquer, dans la relation qu'a laissée ce dernier, que pour remplir la mission vers les barbares d'Orient qui lui avait été départie, il se détermina, par un *choix* conforme aux instructions confidentielles du pape et des cardinaux, à se diriger immédiatement vers les Tartares du nord.

Le frère Laurent, au contraire, dont aucune relation ne nous est parvenue, paraît avoir accompli sa mission en des contrées plus prochaines : du moins avons-nous des lettres données à Lyon la veille et le jour même des nones de juin 1247[1], par lesquelles Innocent IV rappelle au frère Laurent, franciscain, son pénitencier, qu'en l'établissant son légat en Arménie, Icone, Turkie, Grèce, Babylonie, et lui donnant pouvoir sur les Grecs des patriarchats d'Antioche et de Jérusalem, ainsi que sur les jacobites, maronites et nestoriens, il n'avait point entendu l'autoriser à entreprendre sur les droits du patriarche de Jérusalem, également revêtu du titre de légat apostolique, et de la part duquel la conduite du moine de Saint-François avait provoqué des doléances.

Le frère Jean, le seul dont nous ayons à nous occuper spécialement ici, était un des membres les plus distingués et les plus anciens de son ordre; il avait été jadis un des

siastica, p. 45. — Mathias de Michow (*De Sarmatiâ*, dans Grynæus, p. 454) non seulement confond les deux légations, mais rapporte précisément sous le nom d'Ascelin ce qui appartient à Carpin.

[1] Ces lettres sont imprimées dans Wadding, *Annal. minor.*, tome III, pp. 115 et 116.

compagnons du saint fondateur [1]; et comme il est nominativement désigné en 1223 en tête des religieux les plus âgés qui se trouvaient alors dans la province d'Allemagne [2], il faut lui attribuer à cette époque au moins une quarantaine d'années, et porter ainsi la date de sa naissance vers l'an 1182, qui vit naître également saint François lui-même.

Quelle était sa patrie? A ne consulter que sa relation, on pourrait le croire français, puisque c'est en français ou en latin qu'il communiquait avec les informateurs européens qu'il rencontra chez les Tartares [3]; et que d'une autre part la seule mesure itinéraire qu'il emploie est la *lieue* [4] : indice de tout temps regardé comme caractéristique, si bien que l'un des anciens possesseurs du manuscrit sur lequel nous relevons ces détails (peut-être Paul Pétau, dont il nous semble reconnaître l'écriture), en avait été frappé, et avait inscrit en marge de l'un des premiers passages où figure le mot *leuca*, cette annotation : « *Gallum autorem fuisse vox ista arguit.* »

Cependant Bergeron, son traducteur, paraît avoir été préoccupé d'une autre idée, lorsque paraphrasant le titre

[1] Wadding, *Scriptores ordinis minorum*, p. 221 : « Joannes de Plano Carpini, » *sancti Francisci discipulus*, etc. » — Le même, *Annales minorum*, tome III, p. 118 : « Fratrem item Joannem de Plano Carpinis *socium olim beati patris Fran-* » *cisci*, virum magnæ fidei et disciplinæ, etc. »

[2] Wadding, *Annal. minor.*, tome II, p. 74 : « Convocatis senioribus, fratre videlicet » Joanne de Plano Carpinis, etc. »

[3] Voir notre texte, cap. ult., § II, n° 8 : « Et etiam alia multa secreta Imperatoris » prædicti cognovimus per eos qui cum ducibus aliis venerant, Rutenos plures et Hun- » garos, scientes latinum et gallicum. »

[4] *Ibidem*, cap. ult., § I, n°s 9, 10; et § II, n° 4.

du chapitre où Vincent de Beauvais traite *de Itinere fratris Joannis usque ad primam custodiam Tartarorum*[1], il nous dit, lui, *comment frère Jean du Plan Carpin et ses compagnons partirent d'Italie et arrivèrent en Russie au premier lieu des Tartares*[2], bien que ce ne fût nullement d'*Italie* que notre voyageur était parti, mais bien de Lyon, en France, où résidait alors Innocent IV.

Ainsi Bergeron semble avoir été dominé par l'idée que son auteur était Italien; et cette opinion, dénuée peut-être alors d'appui, n'en était pas moins conforme à la vérité. Une note insérée dans le *Martyrologium franciscanum* du P. Arthur du Monstier, récollet, publié en 1638, énonça pour la première fois d'une manière formelle que Jean du Plan de Carpin était italien, *italus erat*[3]; et d'après cette indication sans doute, Sprengel en 1783, Forster en 1784, et M. de La Renaudière en 1813, ont donné au frère Jean la qualification de minorite italien[4].

Mais nous possédons des lumières plus précises, des témoignages plus explicites; le pérugin Felice Ciatti, auteur d'une Histoire de Pérouse, dont le premier volume seul, comprenant les époques étrusque, romaine, et impériale, pa-

[1] *Speculum historiale*, lib. XXXII, cap. XIX, dans REINECK, *Historia orientalis*, folio 173 *verso*.

[2] *Relation des voyages en Tartarie*; relation de Carpin, chap. IX; édition de 1634, p. 392.

[3] ARTURI A MONASTERIO *Martyrologium franciscanum*, Paris 1638, in-folio; p. 322, note 3.

[4] SPRENGEL, *Geograph. entdeckungen*, p. 279 de la 2e édition. — FORSTER, *Découv. dans le Nord*, tome I, p. 152 de l'édition française. — LA RENAUDIÈRE, article *Carpin* dans la *Biographie universelle* de Michaud, tome VII, p. 185.

rut en 1638, et dont le second volume, consacré à l'époque pontificale, n'a jamais été terminé, mais paraît avoir eu dès 1640, tout incomplet qu'il était resté, une publicité fort restreinte[1]; Ciatti, dis-je, avait énoncé que le frère Jean appartenait à la famille, plus tard éteinte, des seigneurs *del Pian di Carpine* dans le district de Pérouse[2]. Son compatriote Agostino Oldoïno, qui publia en 1678 son *Athænæum Perusinorum,* répéta à son tour *Joannes, a Plano Carpenis cognominatus; Planus Carpenis est locus Perusini agri*[3]. Enfin l'ouvrage posthume du P. Hyacinthe Sbaraglia, en reproduisant en 1806 la même assertion, allégua du moins pour la justifier une autorité dont le témoignage donne à ce fait un degré de certitude qui jusqu'alors lui avait manqué : nous y voyons que le frère Salimbene de' Salimbeni, auteur d'une chronique d'Italie rédigée en latin dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, et restée manuscrite, énonce avoir connu en France le frère Jean du Plan de Carpin, du district de Pérouse[4]. Le comte Baldelli Boni, en 1827, ajoute, d'après un renseignement qu'il tenait de l'abbé Borghi, que *Plano Car-*

[1] VERMIGLIONI, *Bibliografia storico Perugina,* Perugia 1823, in-4°; p. 56. Le volume de Ciatti, intitulé *Delle memorie annali ed istoriche delle cose di Perugia, parte quarta, cioè Perugia pontificia*, in-4°, est demeuré sans frontispice, et se termine brusquement avec la page 384 et l'année 1259; il est indiqué comme rare.

[2] CIATTI, *Perugia pontificia*, p. 342, dans VERMIGLIONI, *Biografia degli scrittori Perugini,* p. 225.

[3] *Athenæum Augustum, in quo Perusinorum scripta publicè exponuntur, studio* AUGUSTINI OLDOINI societatis Jesu *erectum,* Perusiæ 1678, in-4°, p. 188.

[4] SBARAGLIA, *Supplem. et castig. ad Script. trium ord. Francisci*, p. 452 : « Joannes, *de Plano Carpini, in agro Perusino,* ut ait Salimbene in chronico ms. p. 297. » — Sur Salimbenus de Salimbenis de Grenonis, parmesan, voyez WADDING, *Script. ord. minor.*, p. 213.

pino ou *Pian del Carpine* répond à la localité qu'on appelle aujourd'hui *Piano della Magione*, non loin de Pérouse, sur la route de Cortone, où il existait encore, jusque vers la fin du dernier siècle, une famille du nom de *Carpini*[1]. En dernier lieu, Vermiglioni, dans sa Biographie des auteurs pérugins, publiée en 1829, appelle notre voyageur *Giovanni dal Piano di Carpine;* il allègue ce que dit Ciatti de l'ancienne existence d'une famille seigneuriale de ce nom dont il n'a point trouvé d'autres traces, et il observe que dans tous les cas le district de Pérouse renferme un lieu ainsi appelé[2]. Il demeure donc établi que notre auteur était d'origine italienne, et spécialement du canton de Pérouse, né par conséquent au voisinage d'Assise, circonstance qui explique naturellement son ancienne liaison avec saint François, rappelée par ses biographes.

La première mention historique que nous trouvions ensuite de Jean du Plan de Carpin, se rapporte à l'année 1221, en laquelle saint François d'Assise donna la charge de provincial d'Allemagne à Césaire de Spire, fameux prédicateur de ce temps, récemment gagné à son ordre, et qu'il envoyait pour le propager en ces contrées. Pour mieux remplir cette

[1] Baldelli, *Storia del Milione*, p. 24, note 2 : « Frà Giovanni era Perugino, ed » era di Piano Carpino o Pian del Carpine, che come ho saputo dal sig. ab. Borghi, » è quello che appellasi anche Piano della Magione, e che s'incontra nel recarsi per la via » maestra da Cortona a Perugia. Ed esso mi ha assicurato che sino verso il cadere del » secolo passato vi era una famiglia benestante detta Carpini. »

[2] Vermiglioni, *Biogr. degli scritt. Perugini*, p. 225 : « Il Ciatti, *Perugia Ponti-* » *ficia*, p. 342, ove aggiugne che *frate Giovanni era de' nobili del Pian di Carpine* » *famiglia estinta*, che noi non conosciamo per altri monumenti, mentre sappiamo che » nel contado Perugino vi è un luogo così chiamato. »

mission, Césaire se choisit des compagnons également renommés par leur éloquence, savoir, Jean du Plan de Carpin et Barnabé d'Allemagne, qui prêchaient avec la même facilité, celui-ci dans les langues lombarde et allemande, le premier dans les langues latine et lombarde[1]; ayant ainsi l'avantage de s'adresser tour à tour aux clercs et aux lettrés dans la langue savante, et au peuple en langue vulgaire.

Après avoir fait choix des frères sur l'éloquence et l'habileté desquels il pouvait le plus compter pour la propagation de l'ordre en Allemagne, et de ceux qu'il destinait à y former des établissements, Césaire de Spire les distribua d'abord, avec l'autorisation de saint François, dans les divers couvents de la Lombardie, pendant que lui-même allait faire une retraite d'environ trois mois dans la vallée de Spolète. Puis, au moment de partir pour la province qui lui était assignée, il envoya devant lui, pour préparer les voies, Jean du Plan de Carpin, Barnabé d'Allemagne et quelques autres religieux, qui se rendirent d'abord à Trente[2], où leurs prédications touchèrent profondément un riche citadin appelé

[1] Wadding, *Annal. minor.*, tome II, p. 4, § v : « Frater ergo Cæsarius Spirensis » germanus, primus jàm Germaniæ minister per B. Franciscum constitutus, obedientiam sibi injunctam utiliter adimplere haudquaquam cessavit. Conquisivit igitur socios fratrem Joannem de Plano Carpinis, latini et lombardici, fratrem Barnabam » Germanum, sui necnon et lombardici idiomatis prædicatores insignes. »

[2] Wadding, *ubi suprà*, § vi : « Et cùm iter Teutonicum arripere disponeret vocatis » fratribus Joanne de Plano Carpinis, qui posteà minister Teutoniæ, et sub Innocentio IV nuncius apostolicus ad Tartaros fuit, Barnabâ item et quibusdam aliis, misit » eos antè faciem suam ad præparandum locum Tridenti, etc. » — Oldoino, *Athenæum aug. Perusinor.*, p. 188 : « Joannes, à Plano Carpenis cognominatus (Planus » Carpenis est locus Perusini agri) prima jecit religionis minoriticæ incunabula Tridenti » quæ est urbs Cœnomanorum ad Athesim fluvium. »

Pérégrino, lequel les fit tous habiller à neuf, et bientôt distribua tous ses biens aux pauvres pour revêtir lui-même l'habit de Saint-François.

Les missionnaires franciscains se rendirent ensuite à Botzen, où l'évêque de Trente, qui les avait accueillis dans sa ville épiscopale, continua de les défrayer; ils vinrent de là à Brixen, et furent également bien reçus par l'évêque de ce siége. Alors, s'avançant vers les montagnes, ils atteignirent Storzing vers l'heure du dîner; comme on ne leur offrit point de nourriture, et qu'ils ne savaient pas encore mendier, ils espérèrent arriver le soir dans quelque lieu où la piété des habitants leur fournirait de quoi se refaire : ils continuèrent donc leur route, et parvinrent à Mittenwald, où ils n'eurent pour apaiser leur faim que deux bouchées de pain et sept raves; ils avaient fait ce jour-là sept milles d'Allemagne; et après avoir bu de l'eau du ruisseau voisin, ils se livrèrent au repos[1].

Le lendemain matin ils se levèrent l'estomac vide et affamé, et se remirent en route; ils avaient fait à peine un demi-mille, que leurs forces commencèrent à faillir, leurs jambes à trembler, leurs genoux à fléchir; pressés par le besoin de nourriture, ils eurent recours à quelques fruits sauvages, qu'ils cueillirent et mangèrent, non sans scrupule, craignant de rompre le jeûne du samedi; et s'arrêtant par intervalles, ils gagnèrent d'un pas lent et pénible la ville voisine, où ils rencontrèrent deux hommes charitables qui par compassion leur donnèrent du pain, mais trop peu pour tant de monde; heureusement que c'était la saison des raves,

[1] Wadding, *Ann. minor.*, t. II, p. 5, § vii.

et qu'ils purent, au moyen de celles qu'ils mendièrent, suppléer au défaut de pain. Leur repas fait, ils poursuivirent leur marche, et traversant les villes, les châteaux et les monastères, ils parvinrent à Augsbourg, où ils furent parfaitement bien reçus[1].

La même année [1221], vers la fête de Saint-Gall [16 octobre], Césaire tint à Augsbourg un chapitre avec trente et un autres frères, qu'il envoya de là dans les diverses parties de l'Allemagne : les deux prédicateurs Jean du Plan de Carpin et Barnabé furent destinés pour Wurtzbourg, d'où ils passèrent successivement à Mayence, Worms, Spire et Cologne, préparant partout, par leur éloquence, une favorable réception aux frères qui les suivaient[2].

Albert de Pise ayant, en 1223, remplacé Césaire de Spire comme provincial d'Allemagne, convoqua, dès son arrivée, les frères les plus âgés, tels que Jean du Plan de Carpin, Thomas de Célano son propre vicaire, et quelques autres ; après avoir pris leur avis, il assembla, le 8 septembre, un chapitre à Spire pour aviser aux intérêts de la congrégation : là furent créés quatre custodes pour les diverses parties de la province d'Allemagne; l'un eut la Franconie pour son département, un autre la Bavière et la Souabe, un troisième l'Alsace, et le dernier la Saxe : ce dernier était le frère Jean du Plan de Carpin, qui fut chargé, en cette circonstance so-

[1] Wadding, *Ann. minor.*, t. II, p. 5, § viii.

[2] Wadding, *ibidem*, p. 5, § ix : « Præmisit autem fratrem Joannem de Plano Carpinis et fratrem Barnabam, concionatores, Herbipolim; qui indè Moguntiam, Wormatiam, Spiram, et Coloniam petierunt; ubi sermonibus ad populum habitis, multos ad pœnitentiam converterunt, et fratribus subsequentibus commoda domicilia præparârunt. »

lennelle, de faire un sermon au clergé de Spire; il s'en acquitta si bien qu'il concilia complétement à ses frères les bonnes grâces de l'évêque[1].

Rendu dans sa custodie, le frère Jean s'occupa avec zèle d'y assurer les progrès de son ordre, et il envoya à cet effet des religieux d'un mérite distingué à Hildesheim, Braunschweig, Goslar et Magdebourg[2]. L'année suivante [1224] dans un chapître tenu à Wurtzbourg le jour de l'Assomption [15 août] il fut déchargé de ces fonctions par son provincial pour être envoyé lui-même à Cologne[3].

Nous le retrouverons en 1228 désigné par Elie de Cortone, alors général des Franciscains, pour remplacer Simon d'Angleterre comme provincial d'Allemagne : le frère Jean ayant convoqué un chapitre à Worms, y fut reconnu en sa nou-

[1] WADDING, *ubi suprà*, tome II, p. 74, § XXV : « Ipse autem Albertus, simul ac venisset in Germaniam, convocatis senioribus, fratre videlicet Joanne de Plano Carpinis » et fratre Thoma vicario et custode, aliisque non nullis; et communicato cum eis consi- » lio, agit capitulum Spiræ, juxtà murum apud Leprosos, in nativitate Beatæ Virginis, » quo in loco tunc guardianus erat frater Jordanus qui in eodem capitulo missam de- » cantavit. In ipso capitulo, de ordinis statu et propagatione sollicitè cogitantes patres, » fratrem Marcum de Mediolano custodem Franconiæ, fratrem Angelum de Wormatiâ custodem Bavariæ et Sueviæ, fratrem Jacobum custodem Alsatiæ, fratrem Joan- » nem de Plano Carpinis custodem Saxoniæ, constituerunt; cui eidem Joanni clericorum » Spirensium multitudini concionari demandatum est. Sermone finito, dominus epis- » copus Spirensis fratres ordinis clero et populo suo seriò recommendans, concessit ipsis » prædicandi et confessiones audiendi in suâ diœcesi auctoritatem. »

[2] WADDING, *ibidem*, p. 75 : « Eodem item anno frater Joannes de Plano Carpinis » vigilem ordinis dilatandi curam suscipiens, misit plures maturæ discretionis fratres » Hildeshemiam, Brunsvicum, Goslariam, Halberstadium, Magdeburgum, omnes Saxo- » niæ præclaras civitates. »

[3] WADDING, *infrà*, p. 104, § XLI : « Fratrem etiam Joannem de Plano Carpinis cus- » todem Saxoniæ absolutum Coloniam misit. »

velle qualité; il y annonça à ses frères la canonisation de saint François récemment proclamée par une bulle pontificale de Grégoire IX, du 14 des kalendes d'août, et il envoya à Magdebourg son prédécesseur le frère Simon, avec d'autres hommes vertueux et savants, pour y professer la théologie[1].

Les annales manuscrites de Saxe, où l'histoire des frères mineurs a si fréquemment puisé ses récits, contiennent ici quelques particularités sur notre voyageur. Suivant ce qui y est dit, ce même frère Jean du Plan, étant gros et lourd, était forcé d'avoir un âne pour monture; et les hommes de ce temps, attirés en foule par la nouveauté de l'institution et l'humilité du cavalier, témoignaient pour l'âne lui-même une dévotion plus grande que n'en excita plus tard la propre personne des religieux. Celui-ci fut un des plus grands propagateurs de son ordre : il envoya des frères en Bohême, en Hongrie, en Danemark et en Norvége; il agrandit le couvent de Metz et en établit d'autres en Lorraine. C'était un homme de courage et de talent, intrépide à défendre les intérêts de sa congrégation devant les évêques et les princes; et des paroles ne sauraient exprimer combien ses frères trouvèrent toujours en lui de douceur, de charité, de consolation et d'appui, d'empressement en un mot à les aider et les protéger, comme

[1] Wadding, *ubi suprà,* tome II, p. 209, § lxxxvi : « Eodem anno frater Elias » certior factus lectorem aliquem theologiæ ex fratribus ad Germanos non esse destina- » tum, absolvit fratrem Simonem Anglicum a ministerio Germaniæ, eique lectionem » theologicam imposuit; fratrem verò Joannem de Plano Carpinis ministrum destinavit : » qui indicto capitulo provinciali in Wormatiâ, ibi litteras absolutionis fratris Simonis » et suæ institutionis demonstravit, beatique Francisci canonisationem fratribus denun- » ciavit; et Saxoniam hoc honore dignam judicans, fratrem Simonem lectorem Magde- » burgum misit, et cum eo alios plures viros bonos et doctos. »

une mère ses enfants, comme une poule ses poussins [1].

Lorsqu'en mai 1230 un chapitre général des frères mineurs fut convoqué à Assise pour assister à la translation du corps de saint François, Jean du Plan de Carpin, laissant le soin de sa province à un vicaire, se rendit en personne à cette assemblée, où le frère Elie de Cortone fut déposé de son généralat, et remplacé par Jean Parente de Florence, provincial d'Espagne. Jean du Plan de Carpin fut alors appelé à succéder à ce dernier dans la province qu'il laissait vacante [2].

Nous ignorons quels furent les travaux du frère Jean pen-

[1] WADDING, *ibidem* : « Idem frater Joannes de Plano, quià vir gravis et corpulentus erat, asino vehi necesse habebat, et homines tunc temporis, propter » ordinis novitatem et equitis humilitatem densissimi concurrentes, majori devotione » ad asinum ejus commovebantur quàm nunc própter abusum equitandi ad ipsorum fratrum personas. Hic præterea ordinis sui propagator maximus, misit fratres » in Bohemiam, Hungariam, Daciam, Norvegiam : domum quoque Metensem majorem » recepit, et ordinem in Lotharingia plantavit. Fuit vir magnanimus et strenuus, coram episcopis et principibus intrepidè causas ordinis defendens, neque verbis afferri » potest quâ pace, caritate, consolatione et tutelâ fratres suos, tanquam mater filios et » gallina pullos suos, semper foverit et protexerit. » — Par *Dacia* il faut entendre ici le Danemark et la Suède, ainsi que l'observation en est faite, dans un cas analogue, par Thomas Ripoll, *Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum*, édition de Brémond, Rome 1729, in-folio, tome I, p. 147, § LXXXII, note 2. *Dasia* désigne seulement le Danemark dans l'Atlas catalan de 1374; voir la *Notice* de M. Buchon, p. 44.

[2] WADDING, *ubi suprà*, tome II, p. 247, § XVI : « Superiori capitulo generali, et » translationi corporis beati Francisci, interfuit frater Joannes de Plano Carpinis minister Teutoniæ, relicto pro se vicario, in provincialibus comitiis electo, fratre Anglico. At dùm minister Hispaniæ assumptus est ad genelaratum, *hic* ejus loco ad Hispanos destinatur. » — Et tome III, p. 118, § IV : « Fuit in rebus agendis perquàm » idoneus, primus custos Saxoniæ, mox provincialis Teutoniæ. Ordinem propagavit in » Bohemia, Hungaria, Norwegia, Dacia, Lotharingia : missus deinde in Hispaniam » anno 1125. » (Lisez 1130.) — Ce dernier passage éclaircit ce que le *hic* ci-dessus a d'équivoque.

dant les dix années qui suivirent : peut-être est-il permis, en lisant une lettre adressée de Pérouse, le jour des ides de mai 1235, par le pape Grégoire IX au roi de Tunis [Abou Zakaryâ Yahhyày ebn A'bd-el-Ouahhed el-Hhafssy[1]], et dans laquelle le pontife désigne comme ambassadeur le frère Jean, provincial de l'ordre des Frères-Mineurs en Barbarie[2]; peut-être, dis-je, est-il permis de se demander si cet envoyé du saint siége vers le sultan de Tunis n'était point ce même frère Jean qui avait déjà trouvé l'occasion, en Espagne, d'avoir des rapports avec les Arabes musulmans, et qui reçut plus tard une mission vers le qâân des Mongols.

Il était de retour en Allemagne en 1241, et dirigeait la province de Cologne, lorsqu'après la désastreuse bataille de

[1] Voir Casiri, *Biblioth. arab. hisp. Esc.*, tome II, pp. 225, 226. — Cardonne, *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, Paris 1765, 3 vol. in-12; tome III, p. 43.

[2] Wadding (*Annal. minor.*, tome II, p. 408, § xxxiv) donne, d'après les archives du Vatican, le texte de cette lettre, que voici :

» Gregorius, episcopus, servus servorum Dei,

» regi Tunici.

» Nobilitatis tuæ litteris debitâ benignitate receptis et eorum diligenter inspecto te-
» nore, ea quæ dilectus filius nobilis vir Oddo Adelardi, vir providus et discretus tibi-
» que fidelis ac in commissis à te prudentiæ tuæ negotiis studiosus, et Simon Mele, cives
» Januenses in nostrâ præsentiâ retulerunt, diligenter audivimus tuæ devotionis affec-
» tum et placitum reputantes. Verùm cùm super his quæ fuere proposita tractatus so-
» lemnior exigatur, dilectum filium fratrem Joannem ministrum ordinis Minorum de
» Barbariâ, et.... fratrem ejusdem ordinis, quos benè recipias et pertractes, ad tuam
» præsentiam duximus destinandos. Dilecto quidem fratri Joanni, super his quæ tibi ex
» parte nostrâ detulerit, fidei plenitudinem largiaris. Datum Perusii, idibus maii, anno
» nono. »

11

Lignitz, Grégoire IX fit prêcher une croisade pour secourir la Pologne en proie aux dévastations des Tartares; et il fut désigné par le Saint-Père pour exhorter les populations teutonnes à voler à la défense de leurs frères [1].

Ainsi tour à tour custode de Saxe, provincial d'Allemagne, d'Espagne, peut-être de Barbarie, et enfin de Cologne, Jean du Plan de Carpin avait vieilli dans le maniement des affaires, et y avait déployé une grande habileté [2], quand Innocent IV, dont il était le pénitencier [3], le chargea d'aller conjurer l'orage qui grondait en Orient contre la chrétienté. Etienne de Bohême et Benoît de Pologne furent désignés pour l'accompagner [4]. Les lettres de créance qui lui furent remises étaient ainsi conçues [5] :

[1] Sbaraglia, *Supplem. et castig. ad Script. trium ord. Franc.*, p. 452 : « Anno » 1241, cùm minister provinciæ Coloniæ existeret, à Gregorio IX jussus est prædicare » crucem contra Tartaros. »

[2] Wadding, *ut suprà*, tome III, p. 118 : « Fuit in rebus agendis perquàm idoneus. »

[3] Nicolas de Curbio, *Vita Innocentii papæ IV*, dans Baluze, *Miscellanæa*, édition de Mansi, Lucques 1761, 4 vol. in-folio, tome I, p. 198 : « Ad Tartaros quoque » gentem amaram, nullius religionis et ritûs, quæ præ sui multitudine repleverat quasi » universam faciem partium Orientis, missus est vir multæ religionis frater Joannes de » Plano Carpino ordinis Minorum, *pœnitentiarius ipsius*, postmodùm archiopiscopus » Antivarensis. » — Oderic Rinaldi, *Annales ecclesiast.*, tome II, p. 408, lettre d'Innocent IV à Alexandre, duc de Souzdal, du 10 des kal. de février 1248 : « Sicut » dilecto filio fratre Joanne de Plano Carpini, de ordine Fratrum Minorum, *pœnitentiario nostro*, referente didicimus, etc. »

[4] Wadding, *Script. ord. minor.*, p. 221 : « Ab Innocentio IV ad Tartaros, simul » cum Benedicto Polono et Stephano Bohemo, anno 1244 (lisez 1245) annuente con- » cilio Lugdunensi ablegatus. »

[5] Wadding, *Annales minorum*, tome III, p. 118, § IV.

« INNOCENTIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI,

» REGI ET POPULO TARTARORUM.

» Cùm non solum homines, verùm etiàm animalia irratio-
» nalia, necnon ipsa mundialia elementa machinæ, quâdam
» naturâ fœderis sint unione conjuncta, exemplo supernorum
» spirituum, quorum agmina universorum Conditor perpetuâ
» pacifici ordinis stabilitate distinxit; mirari non immeritò co-
» gimur vehementer, quòd vos, sicut audivimus, multas tàm
» christianorum quàm aliorum regiones ingressi, horribili eas
» desolatione vastastis, et adhùc continuato furore depopula-
» trices manus ad ulteriores extendere non cessantes, soluto
» cognationis vinculo naturali, nec sexui nec ætati parcendo,
» in omnes indifferenter animadversionis gladio desævitis. Nos
» igitur pacifici Regis exemplo cunctos in unitate pacis sub
» Dei timore cupientes, universitatem vestram monemus, ro-
» gamus et hortamur attentè quatenùs ab impugnationibus
» hujusmodi et maximè christianorum persecutionibus peni-
» tùs desistentes, super tot et tantis offensis divinæ majestatis
» iram quam ipsarum exacerbatione vos non est dubium gra-
» viter provocassé, per condignæ satisfactionem pœnitentiæ
» complaceatis; nec ex eo sumere debetis audaciam ampliùs
» sæviendi, quòd in alios potentiæ vestræ furente mucrone
» omnipotens Deus diversas antè faciem vestram substerni
» permisit hactenùs nationes, qui nonnunquàm superbos in
» hoc seculo corripere ad tempus ideò prætermittit, ut humi-
» liari neglexerint per seipsos, eorum nequitiam et punire tem-
» poraliter non postponat et nihilominùs in factum graviùs
» ulciscatur. Et ecce dilectum filium fratrem Joannem et socios

» ejus, latores præsentium, viros religione conspicuos, hones-
» tate decoros et sacræ scripturæ scientiâ præditos, ad vos
» propter hoc duximus destinandos; quos divinâ reverentiâ
» imò potiùs nos in ipsos benignè recipiatis et honorificè per-
» tractetis, fidem iis super his quæ vobis ex parte nostrâ dixe-
» rint adhibendo, et cum ipsis super prædictis et specialiter
» de iis quæ ad pacem pertinent tractatum fructuosum haben-
» tes, nobis quid vos ad gentium exterminium moverit aliarum,
» et quid ulteriùs intendatis, per eosdem fratres plenariè in-
» timetis; providendo ipsis in eundo et redeundo de securo
» conductore et aliis necessariis ut ad presentiam nostram va-
» leant remeare. Memoratos autem fratres quos tamquàm diù
» sub observantiâ regulari probatos et plenè scripturis sacris
» instructos inter alios præelegimus, quià utiliores vobis fore
» credidimus tamquàm Salvatoris nostri humilitatem sectantes,
» ad vos duximus transmittendos; et si putassemus quòd fruc-
» tuosiores et gratiores vobis existerent, vel aliquos ecclesia-
» rum prælatos ad vos, aut potentes alios misissemus.

» Datum Lugduni, III nonas martii, anno 2. »

Muni de ces lettres et accompagné d'Etienne de Bohême, le frère Jean partit, le dimanche 16 avril, jour de Pâques, non d'Italie comme se l'est imaginé Bergeron, sur la foi duquel l'a répété Karamzine, mais de Lyon en France, comme il semblait plus naturel de le penser, et comme d'ailleurs mention expresse en était consignée dans l'histoire de France du chanoine Paul Emili avant que l'anonyme contemporain auquel est due l'introduction comprise au manuscrit de Colbert nous eût fourni une énonciation plus explicite encore[1].

[1] Voir l'*Appendix* à la suite de notre texte de Carpin, n° 1 : « Anno 1245 frater

Les envoyés d'Innocent IV traversèrent l'Allemagne, où le cardinal légat Hugue de Santocaro, dominicain, leur adjoignit quelques uns de ses propres serviteurs pour leur épargner les soins les plus grossiers et les plus pénibles du voyage[1]; de là ils se rendirent en Bohême pour y prendre langue auprès du roi Wenceslaw, qui leur conseilla de suivre la route de Pologne et de Russie, et qui les défraya jusque chez Boleslaw duc de Lignitz[2]. Le frère Jean trouva à Breslaw son autre compagnon Benoît de Pologne, qui devait partager ses fatigues et lui servir d'interprète[3]. Les trois missionnaires, conduits aux frais de Boleslaw, arrivèrent ensuite à Cracovie chez Conrad, duc de Lenczy, auprès duquel ils rencontrèrent le prince russe Vassilko, duc de Wolodimir de Wolhynie, et frère de Daniel duc de Galicz

» *Johannes* de ordine Minorum Fratrum, dictus *de Plano Carpini*, a domino papa mis- » sus ad Tartaros, cum *alio fratre* in Paschâ exiens a Lugduno Galliæ ubi papa fuit, » profectus in Poloniam assumpsit in Vretslaviâ *tercium fratrem* ejusdem ordinis *Be-* » *nedictum* nomine, Polonum genere. » — Bien qu'Étienne de Bohême ne soit point nommé, c'est lui qui est cet *alius frater*, puisque nous savons par Wadding (*Script. ord. minor.*, p. 221) que les deux compagnons de Carpin étaient Benoît de Pologne et Étienne de Bohême

[1] WADDING, *Annal. minor.*, tome III, p. 119, § VII : « Frater Joannes cum sociis » (inter quos fuere etiam quidam legati Alemaniæ cardinalis servi, eorum obsequiis ne- » cessariis deputati), etc. » — CARPIN, *cap. ult.*, § II, nº 13 : « Servientes qui erant no- » biscum, ex rogatu cardinalis qui est legatus Alemaniæ, in habitu Tartarico ibant ad » ipsum. » — PAOLO PANSA, *Vita d'Innocenzio IV*, p. 37, sous l'année 1245 : « E poi » vi andò (in Germania) il cardinal *Ugone di Santocaro* legato apostolico, esortando » quei signori ad elegger Arrigo, langravio di Turingia, » etc.

[2] CARPIN, *Cap. ult.*, § I, nº 1. — *Art de vérif. les dates*, édit. in-4º, tome II, 2ᵉ partie, pp. 165, col. 2, et 177, col. 1. — MATHIAS DE MICHOW, *De Sarmatiâ*, dans Grynæus, p. 454 : « Exceptusque et veneratus est a Boleslao duce Slesiæ et Vratislaviæ. »

[3] BENOIT, *ut suprà*, appendix, nº 1. — CARPIN, *prolog.*, nº 2.

qui était alors en Tartarie[1]. Vassilko les emmena et les garda quelque temps dans ses domaines, où les zélés religieux profitèrent de l'occasion pour prêcher au duc, aux évêques et au peuple, le retour à l'unité romaine; mais l'absence du prince Daniel ne permit point de prendre alors un parti définitif sur cette question[2]. Vassilko donna aux envoyés un de ses propres serviteurs pour les conduire, à travers un pays exposé sans défense aux déprédations des Lithuaniens, jusqu'à Kiew, métropole de la Russie, maintenant sous la dépendance des Tartares. Avant d'y arriver le frère Jean tomba dangereusement malade en un lieu qu'il appelle Danilow, et il fut obligé de se faire transporter en voiture, au milieu des neiges et par un froid rigoureux, afin de ne pas retarder plus long-temps l'accomplissement de sa mission[3].

Le chef tartare qui résidait à Kiew lui fournit des chevaux et des guides, avec lesquels il se mit en route deux jours après la Purification de Notre-Dame, c'est-à-dire le 4 février 1246, pour se rendre à Kaniew, premier village soumis immédiatement aux Tartares[4]; le frère Etienne de

[1] Carpin, *cap. ult.* § I, n° 2. — Karamzine, *Hist. de Russie*, édit. fr., tome IV, pp. 47, 48. — Mathias de Michow (*ubi suprà*) suppose, contre l'assertion formelle de Carpin, que celui-ci rencontra Wassilko chez Boleslaw le Pudique, duc de Cracovie, dont il eut beaucoup à se louer, ainsi que de la duchesse mère Grimislawa, et de l'évêque Prandotha : mais il résulte du récit de notre voyageur que Conrad et son fils Lesko étaient alors à Cracovie avec la duchesse Grimislawa; et que Boleslaw, vaincu par son oncle, n'avait point encore recouvré ses états, dont il ne rentra en possession que par la mort de Conrad, arrivée bientôt après.

[2] Carpin, *ibidem*, § I, n° 3. — Karamzine, *ubi suprà*, p. 48.

[3] Carpin, *ibidem*, § I, n° 4. — Benoît, *ut suprà*, appendix, n° 1.

[4] Carpin, *ubi suprà*, § I, n° 5. — Benoît, *ut suprà*, appendix, n° 1. Il appelle ce lieu *primam custodiam Tartarorum circà principium Comaniæ*. Comme il le met à

Bohême, malade et affaibli, ne put aller plus loin[1]; Jean du Plan de Carpin et Benoît de Pologne repartirent avec des chevaux frais et d'autres guides pour arriver à un second village où commandait un chef alain appelé Micheas, homme avide et méchant par lequel il fallut se laisser rançonner avant d'obtenir de nouvelles montures[2]; enfin l'on put se remettre en route le lundi de la Quinquagésime, 19 février, pour arriver le vendredi suivant, 23 du même mois, à un premier camp de huit mille Tartares[3], où l'on changea encore de chevaux et de guides afin de se rendre auprès du général Corenza, qui commandait en chef, au nom de Bâtou-khân, à toutes les garnisons tartares de la frontière, échelonnées sur la rive droite du Dnièpr, et formant ensemble, disait-on, une armée de soixante mille hommes[4]. Sur la rive gauche commandait un autre général plus puissant, appelé Maucy;

six journées de Kiew, et que cette distance convient à merveille pour Kaniew, il n'est pas douteux que ce qu'il dit ne s'applique à cette localité.

[1] Benoît, *ubi suprà*, appendix, n° 2 : « Dicti duo fratres Johannes et Benedictus, » tertio fratre debilitato. »

[2] Carpin, *ut suprà*, § I, n° 5. — Benoît, *ut suprà*, appendix, n° 2. Il appelle cet endroit *secundam custodiam*.

[3] Carpin, *ubi suprà*, § I, n° 6 : c'est là le point qu'il appelle *primam custodiam Tartarorum*, et il énonce n'y être arrivé que le quatrième jour, tandis que le récit oral de Benoît de Pologne, tel qu'il nous a été transmis, porte ici : « Tertiâ die per-» venerunt ad ducem unius exercitûs qui præfectus erat octo millibus armatorum; » cujus ministri postulantes et recipientes munera ipsos ad ducem suum Curoniza per-» duxerunt. » Cette dernière circonstance ne laisse aucun doute sur l'identité de ce camp avec la *prima custodia* de Carpin, qui raconte avec détail ces pourparlers à la suite desquels on le conduisit à Corenza (ou Qourantchâ).

[4] Carpin, *ubi suprà*, § I, n°s 7 et 8, avec notre observation sur l'effectif des troupes commandées par Corenza. — Karamzine, *ubi suprà*, p. 49. — Benoît, *ut suprà*, appendix, n° 2.

plus loin, sur le Don, était campé un prince nommé Kartân, époux d'une sœur de Bâtou; et enfin, ce dernier tenait son quartier-général sur le Wolga[1].

Partis du camp de Corenza le lundi qui suit le premier dimanche de carême, c'est-à-dire le 26 de février, le frère Jean et son compagnon arrivèrent auprès de Bâtou le mercredi saint, 4 avril, après une pénible route parcourue rapidement à franc étrier en changeant de chevaux jusqu'à sept fois par jour, et courant au grand trot depuis le matin jusqu'au soir, souvent même pendant la nuit; et cela pendant plus de cinq semaines, entre le dimanche *Invocavit* et le jeudi *Cœnæ Domini*[2].

Bâtou, khân du Qaptchâq, était alors l'aîné ou le chef des princes Tchenkizides[3], et le plus puissant de tous après le grand khân : c'était un homme fin, rusé à la guerre, cruel dans l'action, redouté même des siens. Il avait dans son camp une sorte de magnificence, des gardes, des officiers de toute espèce, de belles tentes prises au roi de Hongrie, des tables couvertes de vases d'or et d'argent, des musiciens pour chanter ou jouer des instruments pendant ses repas; on portait un dais ou parasol au-dessus de sa tête; enfin, tout le cérémonial de la cour impériale était observé devant lui, et on

[1] Nous nous occuperons directement, plus loin, de la détermination des noms propres de ces chefs tartares, très variables dans les mss.—Voir Carpin, *ubi suprà*, § I, n° 9.

[2] Carpin, *ut suprà*, § I, n° 9.— Benoît, *ubi suprà*, n° 3.

[3] Cette dignité était exprimée par le titre d'*Aqâ*, signifiant *frère aîné*, sans acception de l'âge relatif; car, sous ce rapport, c'est Hordou, le premier des fils de Tchoutchy, qui se trouvait en réalité l'aîné de toute la famille impériale, ainsi que le dit ailleurs Carpin (cap. V, § II, n° I).—Voir Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, p. 266, note 5.

ne lui parlait qu'à genoux. Les lettres de créance du frère Jean, traduites du latin en russe et successivement en sarrasin [1] et en tartare, lui furent ainsi présentées dans l'audience qu'il accorda aux deux franciscains. Tout considéré, le prince mongol jugea convenable de garder à son ordou quelques uns de leurs gens, et de les faire conduire eux-mêmes à la Syra-ordou, ou résidence impériale du khâqân Kuyûk [2].

Le frère Jean repartit donc, avec son compagnon Benoît de Pologne, le jour même de la Résurrection du Seigneur, c'est-à-dire le 8 avril; ils étaient si faibles l'un et l'autre qu'ils pouvaient à peine se tenir à cheval, et qu'ils durent se faire lier les membres pour résister à la fatigue. Ils mirent huit jours à atteindre les dernières limites du pays des Comans, au fleuve Jaïk [3].

[1] Ce mot de *sarrasin*, dont la signification usuelle est celle d'*arabe*, ne semble guère devoir être entendu ici dans ce sens, et il paraît plus probable que c'est la langue *turke* que le narrateur a en vue : les Turks avaient en effet des rapports fréquents avec les Russes et avec les Mongols, tandis qu'il n'en était pas ainsi pour les Arabes.

[2] Carpin, *cap. ult.*, § I, n°s 10, 11, 12, 13. — Karamzine, *ubi suprà*, tome IV, pp. 50, 51. — Benoît, *ut suprà*, n° 3.

[3] Carpin, *ubi suprà*, § I, n° 13 : « In die Resurrectionis Domini. » — Benoît, *ut suprà*, n° 3 : « Terciâ feriâ post Pascha »; *ibidem*, n° 4 : « Ligati membra institis » propter tolerandum laborem equitandi »; ceci ne veut point dire qu'ils se firent attacher sur leurs selles au moyen de sangles, mais qu'ils firent serrer leurs membres dans des bandelettes, procédé employé par les voyageurs orientaux comme une précaution contre la fatigue résultant d'une chevauchée rapide : le scheryf Mouley Mohhammed, qui en 1811 avait exécuté en six jours la route de Ten-Boktoue à Tâfilêlt sur un dromadaire *a'schâry* (voir notre article Caravane, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, tome III, p. 244, col. 2), racontait en 1822 à M. Delaporte père, qui gérait alors le consulat général de France à Thangeh, « qu'il avait été obligé de se serrer fortement

C'était une contrée étendue[1], surtout en longueur, entièrement plate, et arrosée par les quatre grands fleuves Dnièpr, Don, Wolga et Jaïk, que nous rencontrons ainsi désignés par leurs noms modernes, jusqu'alors inusités en Occident : tous les quatre, au dire du narrateur, versaient leurs eaux à la mer de Grèce, appelée aussi Grande mer, dont un bras baignant Constantinople portait le nom de Saint-Georges : c'est en effet la dénomination qu'on donnait alors au Bosphore[2]; mais on peut s'étonner de l'ignorance géographique du bon religieux qui, bien qu'ayant pu connaître la vérité par le témoignage de ses propres yeux, demeure imbu d'anciennes erreurs[3] et confond en une seule mer le Pont-Euxin (déjà

» les poignets, la poitrine, les reins, de s'envelopper la tête dans son baracan de » laine, etc. » — Suivant le récit de Benoît de Pologne on mit deux semaines à sortir de la Comanie; mais Carpin dit qu'on resta seulement en route dans ce pays *usquè ad octodies post Pascha* (*ubi suprà*, § I, n° 14).

[1] Voir Hayton, *Histor. orient.*, édit. de Reineck, f° 5 *verso*. — Marsden, *The travels of Marco Polo*, Londres 1818, in-4°, pp. 56, 57.

[2] Guill. de Boldensel, *Hodoeporicon*; dans Canisius, *Antiq. lect.*, édit. de Basnage, tome IV, p. 337 : « Altero verò ejus brachio, quod Hellespontus dicitur seu » brachium S. Georgii continuatur (mare scilicet Mediterraneum)... Hoc brachium » S. Georgii dicitur quod dividit Europam et Asiam minorem, quæ majoris Asiæ pro- » vincia est. Hoc brachium vulgariter *bucca Constantinopolitana* dicitur, etc. »

[3] On sait qu'au temps d'Alexandre-le-Grand les Paluds-Méotides étaient censées regorger dans la mer Caspienne, tandis que d'une autre part le Iaxartes et l'Oxus, affluents du lac d'Aral, étaient regardés comme débouchant aussi dans la Caspienne. Voir à ce sujet Plutarque, *Vitæ parallelæ*, édition de Reiske, Leipzig 1776, in-8°; vie d'Alex., §§ 44, 46, tome IV, pp. 103, 105. — Strabon, *Geographia*, lib. xi, éd. de Casaubon, Arras 1587, in-fol., p. 357. — Arrien, *De expeditione Alexandri*, édition d'Ellendt, Kœnigsberg 1832, in-8°, tome I, lib. iii, cap. 30, § 13, p. 362. — Suidas, *Lexicon*, édition de Gaisford, Oxford 1834, 3 vol. in-fol.; tome I, col. 1716. — Quinte-Curce, *De rebus gestis Alex. magni*, éd. de Lemaire, Paris 1823, in-8°,

peut-être appelé par les Turks et les Tartares de son nom actuel de Qarâ-Denkiz ou mer Noire), et les Paluds-Méotides, et la mer Caspienne ou mer des Khazars, et encore le grand lac d'Aral. Les quatre fleuves tributaires de cette unique mer étaient alors gelés, et la mer elle-même était glacée jusqu'à trois lieues du rivage [1].

Les Comans, ainsi désignés par les écrivains byzantins [2], et qui peut-être tiraient ce nom de leur premier cantonnement sur les bords de la rivière Kouma [3], sont appelés Polowczis dans les chroniques slaves [4], et Qaptchâq ou Qabgjâq

lib. VII, §§ 4, 7; tome II, pp. 111, 134.— PLINE, *Hist. nat.*, éd. de Lemaire, Paris 1829, in-8°; lib. VI, § 18, tome II, p. 630.

[1] CARPIN, *cap. ult.*, § I, n° 9.

[2] Voir entre autres NICETAS, *Historia*, lib. III, § 5, p. 337.— NICEPHORE GREGORAS, *Byzant. histor.*, lib. II, cap. 5, § 2; lib. IV, cap. 9, §§ 2, 3; lib. VIII, cap. 4, § 1; tome I, pp. 21, 67, 182.— ANNE COMNÈNE, *Alexias*, Paris 1651, in-fol.; lib. VII, pp. 201, 202; lib. VIII, pp. 228 à 231, 235; lib. X, pp. 272, 280, 281; lib. XIV, pp. 449, 454.

[3] ADELUNG, *Mithridates*, Berlin 1806, in-8°, tome I, p. 479 : « Die Kumaner, ein » Tatarischer stamm, welcher den nahmen von dem flusse Kuma hatte, wo wahr» scheinlich sein hauptsitz war, etc. » — On peut toutefois objecter que la Comanie et les Comans ont été connus des anciens sur un autre emplacement que les bords de la Kouma; voir XENOPHON, *Expédition de Cyrus*, liv. VII, vers la fin; édition de Gail, in-4°, tome IV, Paris 1800, p. 565.— POMP. MÉLA, *De situ orbis*, éd. de Gronovius, Leyde 1722, in-8°, lib. I, cap. 2, p. 20; et les observations de Vossius, *ibidem*, p. 327.— PLINE, *ubi suprà*, lib. VI, § 18, p. 626.— PTOLÉMÉE, *Géographie*, édition d'Erasme, Bâle 1533, petit in-4°; liv. VI, chap. 11, p. 404.

[4] Voir CROMER, *Polonia sive de Origine et rebus gestis Polonorum*, Cologne 1589, in fol., p. 54 : « Polouucii sive Polowcii, a campis a nostratibus appellati, barbara gens, » Russis ab oriente sole et meridie confines »; et p. 128 : « Habitarunt autem Polowcii » campestria ad Tanaim fluvium et Mæotidem paludem loca. » Voir aussi p. 483. — DLOUGOSCH, *Histor. Polon.*, tome I, coll. 247, 249, 283, 307, 316, 352, 370, 391, 599, etc. — MATHIAS DE MICHOW, *De Sarmatiâ*, dans Grynæus, p. 449 : « Polovci

par les historiens orientaux[1] : cette dernière concordance est expressément constatée par Rubruk[2], et la première n'est pas moins bien établie par des témoignages et des rapprochements consignés par Klaproth dans son voyage au Caucase[3]. Abou-el-Ghâzy expose l'origine turke des Qaptchâq[4], et l'on

» siquidem fuerunt gentes secundùm latus septentrionale Euxini maris commanentes, » et p. 459. — HERBERSTEIN, *Commentari della Moscovia*, dans Ramusio, tome II, f° 170 v°.

[1] Voir QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, note 85, pp. 66 à 68. — D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, tome I, pp. 337 à 347; et EBN-EL-ATSYR, *ibidem*, note VII, pp. 444 à 447. — CHARMOY, *Expédition de Tamerlan contre Toqtamiche*, dans les *Mémoires de l'Acad. Imp. de St. Pétersbourg*, 6e série, *sciences politiques*, tome III, St. Pétersbourg 1835, in-4°, pp. 127, 128. — EBN-A'RABSCHAH, *Histoire de Tamerlan*, trad. de Vattier, Paris 1658, in-4°, pp. 76, 77, 80 à 84; le traducteur qui défigure singulièrement, comme chacun sait, tous les noms propres, transforme le *Descht-Qaptchâq* ou Steppe du Qaptchâq, appelée aussi *Descht-Berkah* ou Steppe de Berkah-khân, en *Daste de Caphagec* et *Daste de Barque*. — SCHILTBERGER, *Reise in den Orient*, p. 77, écrit ce nom *Kestihipchach*. — ABOU-EL-FARAGJ, *Hist. comp. dynast.*, pp. 97, 377, 378, 467, écrit *Qafjâq*, et p. 465 *Qabjâq*. — EDRYSY, *Geographia Nubiensis*, Paris 1619, in-4°, 9e section du 6e climat, p. 267, où les traducteurs maronites ont transcrit *Chofsach*. — EBN-KHALDOUN, *Prolégomènes*, partie géographique, 9e section du 7e climat; dans HAMMER, *sur les Origines russes*, St. Pétersbourg 1827, in-4°, p. 22. — D'HERBELOT, *Biblioth. orient.*, Paris 1697, in-fol, p. 222.

[2] Edition de la Société de Géographie, p. 246 : « Comani qui dicuntur Capchac. » et plus loin : « Terra..... quæ tota inhabitabatur à Comanis Capchac. »

[3] *Voyage au mont Caucase et en Georgie*, Paris 1823, 2 vol. in-8°, tome I, p. 87 : « Les Khwalisses et les Boulgares, dit Nikon, sont issus des deux filles de Loth; mais » quatre autres peuples, les Torkmeni, les Petchenezi, les Tortsy, et les Koumani ou » plus exactement les Polowtsy, sont d'origine ismaëlite. Un autre écrivain cité par » Schlœtzer (*Histoire de la Transylvanie*, p. 482) s'exprime ainsi : *Cumani id est* » *Polowtzi, ex deserto egressi* »; et ce qui suit, pp. 88, 89. — Voir aussi Cromer, Dlougosch, Michow, Herberstein, aux endroits cités plus haut.

[4] *Hist. général. des Tatars*, pp. 47, 84, et la note de Bentink, pp. 47, 48. — Ce sont des Goths suivant Cromer, ou plutôt suivant les auteurs polonais en général, ainsi

possède une preuve irrécusable que la langue comane n'est autre que le turk, depuis que Klaproth a publié, dans ses Mémoires relatifs à l'Asie, un Vocabulaire latin-persan-coman rédigé ou copié en 1303. et qui fait partie des manuscrits légués à la bibliothèque de Saint-Marc de Venise par le célèbre Pétrarque[1].

Le nom de Comanie lui-même n'est pas inconnu aux écrivains orientaux, et il se retrouve dans les descriptions géographiques de l'Edrysy et d'Ebn Khaldoun[2].

Les pays limitrophes de la Comanie sont énumérés avec quelque détail dans la relation de notre voyageur[3].

A l'ouest c'étaient la Hongrie et la Russie.

Au nord, touchant immédiatement à la Russie, se présentaient les *Morduins*, peuple finnois dont les descendants, répandus dans les gouvernements de Kasan, de Simbirsk, de Penza, de Saratow, d'Astrakhân et d'Orenbourg, sont de nos jours encore désignés par les Russes sous leur nom de

que le remarque Cromer, tandis que les écrivains hongrois, dit-il (*ubi suprà*, p. 54), les regardent comme des Huns. — PEYSSONNEL (*Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin*, Paris 1765, in-4°, p. 185) en fait des Tartares, et les identifie en même temps aux Qomouqs du Caucase, sans paraître se douter que l'un exclut l'autre. — VILLEHARDOUIN (*Histoire de l'empire de Constantinople sous les Empereurs français*, Paris 1657, in-fol., p. 145) les appelle *Cumains qui ne estoient mie baptizié*, et les montre unis aux Blas et Bogres (Walaques et Bulgares).

[1] KLAPROTH, *Mém. relatifs à l'Asie*, Paris 1824-1828, 3 vol. in-8°, tome III, pp. 111 à 256. — ABEL REMUSAT, *langues tartares*, p. 314.

[2] EDRYSY, *Geographia Nubiensis*, 5e et 6e sections du 6e climat, pp. 259, 263; 5e et 6e sections du 7e climat, pp. 275, 276. — EBN-KHALDOUN, *ubi suprà*, 6e section du 6e climat, 5e et 6e sections du 7e climat, pp. 18, 20, 21.

[3] CARPIN, *cap. ult.*, § I, n° 14.

Mordvi [1]; puis venaient les *Bilères* ou habitants de la grande Boulgarie, c'est-à-dire les Boulgares du Wolga, appelés *Belâr* par Aboulfédâ et par Reschyd-el-Dyn, et dont Klaproth et M. de Fræhn rattachent l'origine à la grande famille des Finnois orientaux, bien que leur langue native se soit graduellement effacée sous celle des populations turkes dans lesquelles ils se sont fondus, comme leurs frères les Boulgares du Danube ont aussi oublié leur idiome finnois pour adopter celui des populations slaves qu'ils ont traversées et auxquelles ils se sont assimilés [2]; ensuite se montraient les

[1] GUAGNINO, *La Descrittione della Sarmatia Europea*, dans Ramusio, tome II, supplément, f° 66 *verso*.— HERBERSTEIN, *Commentari della Moscovia*, dans le même volume, f° 170. — SCHNITZLER, *la Russie, la Pologne et la Finlande*, Paris 1835, in-8° p. 593.— STRAHLENBERG, *Description historique de l'empire Russien*, Amsterdam 1757, 2 vol. in-12, tome II, pp. 149, 150.— FRAEHN, *Ibn-Foszlan's und anderer Araber Berichte über die Russen aelterer zeit*, Petersbourg 1823, in-4°, Beilagen, pp. 164 à 169.— PALLAS, dans les *Fragments des Voyages dans toute la Russie*, Berne 1792, 2 vol. in-4°, tome I, pp. 129 à 132.

[2] ABOU-EL-FÉDA, *Géographie*, édition arabe de la Société Asiatique, par MM. Reinaud et de Slane, Paris 1837, in-4°, p. 216, n° 24.— *Idem*, dans HAMMER, *Origines russes*, pp. 9, 10, 82, 83.— RESCHYD EL-DYN, extraits donnés par M. de Hammer et annotés par Klaproth, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome IX (1832), p. 514. — QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, p. 404, note 191.— D'OHSSON, *des Peuples du Caucase*, Paris 1828, in-8°, pp. 73 à 81, et 213 à 218. — Le même, *Hist. des Mongols*, édit. de 1824, note VIII, pp. 694, 695. Cette note n'est pas reproduite dans l'édition de Leyde.—SCHNITZLER, *la Russie, la Pologne et la Finlande*, pp. 595 à 597.— Le même, article BOULGARES dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, Paris 1834, in-8°, tome IV, pp. 27, 28.— KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie*, Paris 1826, in-4°, pp. 260, 261. — FRAEHN, *Die æltesten arabischen Nachrichten ueber die Wolga Bulgharen*, dans les Mémoires de l'Acad. Imp. de St. Pétersbourg, 6e série, sciences politiques, tome I (1832), pp. 546 à 548.— RUBRUK, *Itinerarium*, édit. de la Soc. de Géogr., p. 275.

Bascarts ou habitants de la Grande-Hongrie, dans lesquels il est aisé de reconnaître par leur nom les peuples cantonnés aujourd'hui dans les gouvernements de Perm, de Viatka, et d'Orenbourg, et appelés par les Russes *Baschkourts*, par les écrivains orientaux *Baschkirts*, *Baschghirds* ou *Baschqirds*, et vulgairement *Baschkirs*, parlant un dialecte turk, mais offrant dans leurs traits physiques des caractères étrangers à la race turke : le nom de Grande-Hongrie donné à leurs pays révèle l'opinion qu'on avait au moyen âge sur leur affinité d'origine avec les Hongrois, et Guillaume de Rubruk déclare même expressément que la langue des deux peuples était identique; or les Hongrois sont bien reconnus aujourd'hui pour appartenir à la grande famille finnoise, ainsi que leur idiome national en fait encore foi; il y a sans doute lieu de penser dès lors que les Baschqirds restés dans l'ancienne patrie commune sont pareillement d'origine finnoise, mais que mêlés de Mongols et de Turks, ils se sont à la longue complétement nationalisés parmi ces derniers[1].

[1] Fraehn, *De Basckiris quæ memoriæ prodita sunt ab Ibn Foszlano et Jakuto*, brochure de 8 pages in-4° sans frontispice, lieu ni date d'impression. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, édit. de 1824, note VIII, p. 696. — Le même, *Des Peuples du Caucase*, pp. 129 à 131, et 257, 258. — Quatremère, *Hist. des Mongols de la Perse*, note 89, pp. 72, 73. — Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, pp. 274 à 276. — Fischer, *Recherches historiques sur les principales nations établies en Sibérie*, traduction française de Stollenwerck, Paris, sans date, in-8°, pp. 198 à 204. — Rubruk, édit. de la Soc. de Géogr., p, 274 : « Idioma Pascatur et Ungariorum idem est. » — Alberto Campense, *Lettera intorno le cose di Moscovia*, dans Ramusio, tome II, édit. de 1583, p. 128. — Schnitzler, article *Baschkirs* dans l'Encyclopédie des gens du monde, tome III (1834), p. 100. — Humboldt, *Géogr. du Nouveau Continent*, tome II, pp. 319, 320; ce savant écrivain, en faisant la part de Rubruk, oublie celle de Carpin, qui avait indiqué avant l'envoyé de saint Louis la parenté des Baschkirs et des Hongrois.

Derrière les Bascarts étaient les *Parossites*, que cette position relative suffit pour faire comprendre parmi les peuplades finnoises de la Grande-Permie; c'est là que les cartes historiques des Tableaux de l'Asie de Klaproth inscrivent le nom de *Berthas* sur les bords de la Kama, et l'on pourrait, avec George Horn, trouver quelque homophonie entre les dénominations de Parossites et de Berthasses; mais un double motif nous engage à repousser une telle assimilation: c'est, d'une part, que les historiens orientaux qui nous font connaître les Berthâs, loin de les placer au nord des grands Boulgars, ne laissent aucun doute sur leur position au sud de ceux-ci, dans un voisinage immédiat des Khazars et des Comans; et que d'un autre côté, parmi les peuples que l'Edrysy regarde comme slaves, mais dont une partie est bien reconnue pour finnoise, nous trouvons mentionnés des *Borâssytes*, dont le nom rappelle complétement celui des Parossites de Jean du Plan de Carpin; et cette concordance onomastique dispense de s'arrêter à la correction conjecturale proposée par M. de Fræhn et M. Charmoy, de *Borâssieh* en *Berâmyeh*, puisque sous l'une ou l'autre forme cette dénomination désignera toujours les Permiaks de nos jours[1].

[1] KLAPROTH, *Tableaux de l'Asie*, atlas, cartes 17 à 20. — G. HORN, *Arca Noæ, sive Historia imperiorum et regnorum*, Leyde 1666, in-18, p. 245: « Bulgar et Purtas a quibus Bulgari et Purtazitæ (fortè aliis Perositæ, apud Vicentium in speculo). » — HAMMER, *Origines russes;* extraits d'Edrysy, p. 7; d'Ebn-Khaldoun, p. 19; d'Ahhmed-el-Thousy, pp. 32, 33; de Mirkhond, pp. 56, 59; de Hhâggy Khalfâ, p. 68. — EDRYSY, *Geographia Nubiensis*, 7e section du 5e climat, p. 142. — MAS'OUDY, *Description du Caucase et des pays qui avoisinent la mer Noire et la mer Caspienne;* dans KLAPROTH, *Magasin asiatique ou Revue géographique et historique de l'Asie centrale et septentrionale*, Paris 1826, 2 vol. in-8°, tome I, pp. 271, 278. —

Après les Parossites sont encore nommés les *Samogèdes*, dont le nom et l'emplacement sont bien connus[1]. Mais la crédulité du bon moine a admis de bonne foi les forfanteries des Tartares qui lui ont dit avoir poussé leurs conquêtes jusqu'au-delà même des Samoyèdes, et il mentionne encore des peuples à la face canine, hôtes imaginaires des déserts que borde l'Océan glacial : peut-être néanmoins cette mention de fabuleux cynocéphales renferme-t-elle un souvenir des populations antérieures refoulées et effacées par les Samoyèdes, mais dont il reste quelques vestiges archéologiques auxquels les antiquaires du Nord rattachent le nom des Tchoudes[2].

Au sud de la Comanie, Jean du Plan de Carpin nomme d'abord les Alains, également appelés Ases, dont il serait

D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, édit. de 1824, note VIII, p. 695. — Le même, *des Peuples du Caucase*, pp. 72, 73; et pp. 234, 235. — Fraehn, *Ibn Foszlan's berichte; Beilage*, I, § 6, pp. 172, 173. — Charmoy, *Relation de Masoudy et d'autres auteurs musulmans sur les anciens Slaves*, dans les *Mém. de l'Acad. Imp. de St.-Pétersbourg*, 6e série, sciences politiques, tome II (1834), pp. 324, 387, 388.

[1] Strahlenberg, *Descript. hist. de l'Emp. russien*, tome II, pp. 166 à 168. — Fischer, *Nations de la Sibirie*, trad. de Stollenwerck, pp. 181 à 186. — Sujef, dans les *Fragm. des Voy. dans toute la Russie*, tome II, pp. 150 à 174. — Vassili Krestinin, *Notice sur les Samoyèdes*; dans Klaproth, *Magasin asiatique*, tome II, pp. 52 à 96.

[2] Vassili Krestinin, *ubi suprà*, pp. 66, 67. — Lehrberg, *Recherches sur l'ancienne histoire de la Russie*; dans Klaproth, *Mém. relatifs à l'Asie*, tome I, p. 134. — Mathias de Michow (*de Sarm. Asianâ atque Europ.*, lib. 1, cap. 14; dans Grynaeus, *Novus orbis*, p. 468,) prend la peine de déclarer sérieusement : « Quòd in septentrione post Gothiam, Sueciam, Finlandiam, Jubram, et post mare Caspium non » sunt monstrosi homines, scilicet monoculi, bicipites, *canina capita habentes*, etc. » Sunt nobis similes, rarè, sparsim, et ab invicem distantes, pauci numero habitantes, » colore ut frequenter lividi propter frigus lividitatem corporis eorum imprimens. Hæc » vera sunt, et qui scripsit verum scripsit, et scimus quià verum est testimonium ejus. »

superflu de nous occuper ici, après les savantes recherches de Klaproth et de M. Étienne Quatremère[1]; puis les Circasses ou Tcherkesses, qui se perpétuent au nord du Caucase, où Klaproth les a vus et étudiés avec la sagacité qui le distinguait[2]; ensuite les Khazars, sur lesquels M. de Fræhn et M. d'Ohsson ont réuni d'intéressants détails[3], et qui, rattachés par Klaproth à la souche finnoise[4], complètent la longue traînée de peuples de même race qui s'étendait

[1] QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, note 87, pp. 70 à 72.— KLAPROTH, *Tableaux hist. de l'Asie*, pp. 174 à 181.— Le même, *Voyage au Caucase*, tome II, pp. 223 à 230, 235, et 435 à 448.—Le même, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, tome XVI, Paris 1822, in-8°, pp. 243 à 256.— Le même, *Asia polyglotta*, Paris 1823, in-4°, pp. 83 à 97.— Le même, *Magasin asiatique*, tome I, pp. 286 à 288. —A la page 199 du même volume, à propos des *Mongols-Alan* de Poutimstew, Klaproth constate l'existence, dans les récits des voyageurs anciens, des Alains orientaux d'une autre race que ceux du Caucase, tandis que M. Jacquet (*Journal asiatique*, 1831, tome VII, pp. 431 à 433) indique les motifs qui pourraient faire considérer ceux d'Orient comme des colonies de ceux du Caucase.— D'OHSSON, *des Peuples du Caucase*, pp. 23 à 25 et 179 à 184.— Le même, *Hist. des Mongols*, édit. de 1824, note VIII, p. 696. — JOSAFAT BARBARO, *Viaggio alla Tana ;* dans la collection aldine, *Viaggi fatti da Venetia*, Venise 1545, petit in-8°, f° 4, ou dans Ramusio, tome II, f° 92.— MATHIAS DE MICHOW, *De Sarmatia*, dans Grynæus, p. 461.— GRÅBERG DE HEMSÖ, *la Scandinavie vengée*, Lyon 1822, in-8°, pp. 171 à 176, et alibi passim.

[2] KLAPROTH, *Voyage au Caucase*, tome I, pp. 339 à 390, et tome II, pp. 383 à 410. — Voir aussi D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, édit. de 1824, note VIII, p. 697. —Le même, *des Peuples du Caucase*, pp. 25, 26, et 185, 186.

[3] FRÆHN, *De Chasaris, excerpta ex scriptoribus arabicis*, St.-Petersbourg 1822, in-4°. —D'OHSSON, *des Peuples du Caucase*, pp. 31 à 71, et 186 à 212.—KLAPROTH, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome I, pp. 147 à 156.—Le même, *Tableau de l'Asie*, pp. 268 à 273.—Le même, *Histoire de la Géorgie*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome XII, pp. 536, 537.

[4] KLAPROTH, *ubi suprà; Mémoires*, tome I, p. 155; *Tableaux*, pp. 271, 272 *Journal asiatique*, p. 536.

sans interruption depuis les bords glacés du golfe d'Arkhangelsk jusqu'aux rivages de la mer Noire et de la mer Caspienne, avant que les populations turkes déplacées par les conquérants mongols fussent venues rompre cette zone, en se mêlant ou se substituant aux peuples subjugués.

Plus loin étaient d'un côté la Grèce et Constantinople; de l'autre les populations caucasiennes, dont la synonymie géographique n'est point aisée à fixer d'une manière satisfaisante. Sans doute les Ibériens, que nous rencontrons d'abord, nous offrent un nom historique, lequel a maintenant à peu près disparu sous celui de Géorgiens, bien qu'employé encore par les géographes arméniens[1]; mais deux autres noms viennent ensuite, dont la détermination n'est pas sans difficultés : l'un est celui que le manuscrit de Pétau écrit *Taços* ou *Cacos*, et ceux de Vincent de Beauvais *Cathos* ou *Cachos*. Les formes *Cacos* et *Cachos* sont favorables à la conjecture de Sprengel et de Forster, qu'il s'agit des habitants du district géorgien appelé *Kakhéthi* ou pays des Kakhs[2].

[1] Voir la *Géographie attribuée à Moïse de Khoren*; dans Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, tome II, pp. 356 à 359. — Incigian, extraits traduits par M. Brosset dans le *Nouv. Journ. asiatique*, tome XII, p. 468; tome XIII, pp. 458 à 462, 477 à 480, etc.

[2] Sprengel (*Geschichte der Geogr. Entdeckungen*, p. 281), et Forster (*Hist. des découv. et voyages dans le Nord*, tome I, p. 153) supposent que Carpin a dû écrire *Kacheti* ou *Kakati*; mais c'est gratuitement introduire une erreur là où il n'y en a point, la terminaison géorgienne *éthi* constituant, par son adjonction à un nom de peuple, la dénomination du territoire occupé par ce peuple, comme *istân* en persan, et *land* dans les langues germaniques : *Kakh-éthi* est donc le pays des *Kakhs*. Comme les Géorgiens ont forgé, à l'exemple des autres nations anciennes, des généalogies ethnologiques, ils individualisent le peuple ou la tribu des *Kakhi* en la personne du prince *Kakhos*, quatrième fils de Karthlos, fils de Thargamos, le Thogorma de

Le second est écrit dans un endroit *Bruthachios* ou *Brutachios*; dans un autre *Brucarchi*, *Bruchathy* ou *Brutachi*, et désigne des peuples juifs qui se rasaient la tête : il est vrai que les juifs sont nombreux dans le Caucase; mais c'est surtout dans l'Iméréthi et dans la partie septentrionale du Karthli, où nous n'avons su trouver aucune dénomination qui se rapproche de celle de *Brutachi*. Dans la lecture de ce mot, au surplus, on peut hésiter sur la prononciation de la syllabe finale. Si, comme nous le pensons, le *ch* représente dans le manuscrit de Pétau la consonne *tchym* des orientaux, le nom des *Brutatches* pourra, sous cette forme, trouver un analogue dans celui du district de *Berdâgj*, ainsi appelé par Ebn-Hhaouqâl, et dont les généalogies géographiques du pays font l'apanage de Bardos, l'un des fils de Thargamos, arrière-petit-fils de Japhet : ce district s'étend sur la rive droite du Kour, entre la rivière *Berdâgj* ou *Berdougji*, aujourd'hui appelée *Bortchalo*, et le fleuve Aras[1]. Et il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'au temps du passage de Ru-

la Genèse. (Voir à ce sujet l'*Histoire de la Géorgie, par le roi Vakhtang*, dont un fragment a été traduit en français par Klaproth sur l'interprétation russe de Toutoulov, et inséré dans le *Nouveau journal asiatique*, tome XII, p. 530, ainsi que dans Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, tome II, pp. 186, 187.) Il ne faut donc pas supposer une apocope dans le nom des *Cachi* de Carpin, pas plus que dans le nom de *Asou* par lequel le biographe chinois de Sobodây, traduit par Abel-Remusat (*Nouveaux Mélanges asiatiques*, tome II, p. 92), désigne les Ases ou Ossi du Caucase, et que M. Jacquet a voulu rétablir en *Asoutou* (*Nouv. Journal asiatique*, tome VII, p. 433) pour le rapprocher davantage du nom d'*Ossètes*, qui n'est qu'une mauvaise forme européenne forgée d'après la dénomination territoriale d'*Oss-éthi* ou pays des Osses.

[1] Klaproth, *Hist. de Géorgie de Vakhtang*, dans le *Nouv. Journal asiat.*, tome XII, pp. 523, 524. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, pp. 181, 183. — D'Ohsson, *des Peuples du Caucase*, pp. 15, 170.

bruk il existait dans le Schirwan et de là jusqu'en Perse, une population juive alors asservie par les Géorgiens [1]. Enfin le voyageur nomme encore, au sud de la Comanie, les *Zikkes*, branche occidentale des Tcherkesses, déjà connus des anciens sous le nom de Zygiens [2]; puis les Géorgiens, qu'il appelle ailleurs *Obeses*, les identifiant ainsi aux Abazes riverains de la mer Noire [3]; ensuite les Arméniens, et enfin les Turks, sujets des princes Selgjouqydes. Il nous semble trouver, dans l'ordre d'énumération de tous ces peuples, un certain arrangement symétrique propre à donner quelque pro-

[1] Rubruk, *Itinerarium*, éd. de la Soc. de Géogr., p. 382.—Pietro della Valle, *Informatione della Georgia*, dans Thévenot, *Relations de divers Voyages curieux*, Paris 1672, 4 vol. in-fol., tome I, 4e pièce, p. 2 : « Giudei, de' quali hanno molti nelle » lor terre. »

[2] Strabon (*Geogr.*, libb. II et XI, pp. 89, 339, 341,) les appelle indifféremment *Zygoi* ou *Zygioi*; Denis Periégète et Eustathe (*Dionysii Alexandrini de situ orbis liber, unà cum Eustathii Thessalonicensis commentariis*, Bâle 1556, petit in-8°, pp. 200, 201) disent *Zygioi*; Arrien (*Peripl. Pont. Eux.*, § 18; dans Gail, *Geographi Græci minores*, Paris 1831, in-8°, tome II, p. 74), *Zikkhoi*; Procope (*Bell. Pers.*, dans l'édition de Dindorf, Bonn 1833, tome I, p. 288), *Zikhoi*; Constantin-Porphyrogénète (*De Admin. Imp.*, cap. XLII, p. 143) écrit *Zikhoi*; Pline (*Hist. nat.*, édit. de Lemaire, lib. VI, cap. 7, tome II, p. 602) porte *Zigæ*; Priscien (*Procli de Sphærâ, Cleomedis de mundo, Arati phænomena*, etc., Bâle, 1561, petit in-8°, p. 813) et Avienus (*Descriptio orbis terræ*, dans les *Poetæ latini minores* de Lemaire, tome V, p. 269) s'accordent à écrire *Zigii* conformément à leur modèle.—Giorgio Interiano, *della Vita de' Zychi chiamati Circassi*, dans Ramusio, tome II fos 196 à 198.—Klaproth, *Voyage au Caucase*, tome II, pp. 377 à 380.—Burchard, *Directorium ad faciendum passagium transmarinum*, ms. 5990, fol. 36 verso, nomme les *Ziqui* parmi les nations caucasiennes.—La Carte catalane de la Bibliothèque du Roi offre une *Alba Zechia* et une *Mavro Zechia*; voir Buchon, *Notice sur un Atlas en langue catalane, de l'an 1374*, Paris 1838, in-4°, p. 81.

[3] Carpin, cap. VII, § 2.—Sur les Abazes, voir Jean de Luca, *Relation des Tar-*

babilité de plus aux concordances que nous avons conjecturalement indiquées. Supposons en effet, ainsi qu'il est plausible, que ce soit au camp de Bâtou, sur le Wolga, que le narrateur a pris note des renseignements qu'il pouvait recueillir sur les bornes du pays qu'il visitait; on lui aura désigné tour à tour, dans l'ordre successif de proximité, d'abord sur une première zone vers l'occident, les Alains, les Circasses, les Khazars, la Grèce et Constantinople; puis sur une autre zone, à l'orient, les Ibériens, les Kakhes, les Berdâgjes; enfin sur une zone intermédiaire les Zikkes, les Géorgiens, les Arméniens et les Turks.

Le narrateur anonyme qui, dans le manuscrit de Colbert, a recueilli avec plus ou moins d'intelligence les informations orales de Benoît de Pologne, énonce que dans leur traversée de la Comanie les voyageurs eurent d'abord à leur droite le pays des Saxons ou Goths[1]. C'est chose maintenant bien connue que les Goths, anciens maîtres de la Tauride, en partageaient alors la possession avec les Khazars, et y subsistèrent même beaucoup plus tard : Guillaume de Rubruk nous a laissé à ce sujet un témoignage formel qui vient confirmer l'observation antérieure du compagnon de Jean du Plan de Carpin, et avec lequel s'accorde aussi l'indication donnée par Jean de Monte-Corvino, de l'itinéraire qui passe par la terre des Goths, comme le meilleur pour se rendre

tares, *des Circassiens*, etc.; dans THÉVENOT, tome I, 2e pièce, pp. 22, 23.—KLAPROTH, *Voy. au Caucase*, tome I, pp. 201 à 213, 217 à 219, etc.; tome II, pp. 411 à 436.

[1] BENOIT, § 4 : « Fratres verò euntes per Comaniam, à dextris habuerunt terram » Saxonum quos nos credimus esse Gotos. »

en Tartarie; Josaphat Barbaro et Mathias de Michow nous apprennent que les Goths de Krimée ne disparurent complétement que sous le règne de Mahmoud II, sultan des Turks osmanlis[1].

Le frère Benoît signale chez les Khazars une *civitas Ornarum* dont nous aurons à nous occuper un peu plus loin.

A l'est de la Comanie était le pays des *Kangites*, que nos voyageurs traversèrent ensuite : c'était une contrée plate remplie de lagunes salées et de marais, mais dépourvue d'eau douce, et n'ayant, par suite, que peu d'habitants; ceux-ci, comme les Comans, vivaient de leurs troupeaux et couchaient sous des tentes, et comme eux aussi ils avaient été en grande partie détruits ou expulsés par les Tartares. Abou-el-Ghâzy les mentionne sous le nom de Qânqlys, qui leur est aussi donné par Rubruk; l'historien tartare expose leur origine turke et l'étymologie de leur dénomination, qu'il fait venir de *qânq*, un char à roues criardes; Constantin Porphyrogénète les appelle Kangar, et les identifie aux Patzinakites, que les géographes arabes appellent Bedjnâk, et les Turks, Petchnêg. Anne Commène dit de ceux-ci, qu'ils

[1] RUBRUK, p. 219 : « Sunt quadraginta castella inter Kersonam et Soldaiam, quo» rum quodlibet ferè habebat proprium idioma; inter quos erant multi Goti, quorum » idioma est teutonicum. » — JEAN DE MONTE-CORVINO, dans MOSHEIM, *Hist. Tartar. eccles.*, appendix n° XLIV, p. 116 : « De vià notifico quòd per terram Gothorum im» peratoris aquilonarium Tartarorum est via brevior et securior. » — JOSAPHAT BARBARO, *Viaggio alla Tana*, dans RAMUSIO, tome II, f° 97 *verso*. — MATHIAS DE MICHOW, *de Sarmatiâ*; dans GRYNAEUS, *Novus orbis*, pp. 460, 461 — Voir aussi PINKERTON, *Recherches sur l'origine et les divers établissements des Scythes ou Goths*, Paris 1804, in-8°, pp. 68, 69. — CROMER (*Polonia*, pp. 54, 128, 483) voit des Goths dans les Polowczes, et répète à tout propos l'assertion de leur identité.

parlaient la même langue que les Comans; et Rubruk dit expressément que les Canglis faisaient partie des Comans. Klaproth énonce que plusieurs hordes des Noughâys, représentants actuels des Petchnêg, conservent encore le nom de *Qanqly* et font paître leurs troupeaux sur les terres des anciens Comans [1].

Arrivés sur la frontière orientale de la Comanie huit jours après Pâques, c'est-à-dire le 16 avril [1246], les deux missionnaires, entrant dans le pays des Canguites, avaient d'abord, suivant le récit de Benoît de Pologne, employé vingt jours à traverser des terres coupées de marais, et le bon moine, ou le rédacteur qui nous a conservé sa narration, se figure que ce pourraient bien être là les Paluds-Méotides des anciens, tant il se doutait peu qu'il les eût laissées en réalité à plus de deux cents lieues derrière lui; ces terres plates et marécageuses dans lesquelles il voyageait, sont celles qui s'étendent à l'est de la mer Caspienne, et au nord du grand lac

[1] Carpin, cap. ult., § I, n° 15. — Benoit, n° 5. — Rubruk, p. 265 : « Quidam » Comani qui dicebantur Cangle », et p. 274 : « Cangle, quædam parentela Comano» rum. » — Abou-el-Ghazy, *Hist. généalog. des Tatars*, pp. 41, 83 à 89. — Constantin-Porphyrogénète, *de admin. Imp.*, pp. 117, 119. — Anne Comnène, *Alexias*, lib. viii, p. 232. — Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, p. 279. — Le même, *Voyage au Caucase*, tome I, pp. 96 à 100. — D'Ohsson, *des Peuples du Caucase*, pp. 117 à 121, et 254 à 260. — Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, note 70, p. 52. — D'Herbelot, *Biblioth. orient*, au mot Bagnakiah, p. 169. — Abel Remusat, *Langues tartares*, p. 314. — Peyssonnel (*Observations sur les peuples barbares*, introduction, pp. xxxvij à xl) suppose que les Patzinacites étaient slaves, et que leur nom comme leur descendance s'est perpétué chez les *Bosniaques*. — Abou-el-Féda (article *Begjnak*, qui est l'avant-dernier de sa dernière table) dit, d'après Ebn-Sa'yd, qu'à l'orient de la Comanie sont situés les montagnes, le lac et la capitale des Begjnak, qui sont Turks.

d'Aral. Il leur fallut ensuite chevaucher pendant huit jours encore dans une solitude aride et sablonneuse pour arriver enfin, un peu avant le jour de l'Ascension, qui tombait cette année-là le 17 mai, aux derniers confins du pays des Canguites [1].

On entra alors sur les terres des Bisermins, dont le nom a paru à Sprengel, et avec raison, une corruption de celui de Musulmans [2]; il est bon de remarquer toutefois que cette dénomination corrompue n'était point du fait de notre voyageur, mais qu'elle était usitée parmi les Slaves; car, au milieu du XVIe siècle, Sigismond de Herberstein, qui deux fois avait été ambassadeur d'Autriche en Moscovie, et le véronais Alexandre Guagnino qui vers le même temps servait dans la garnison polonaise de Vitepsk, lesquels ont laissé l'un et l'autre de curieuses relations, s'accordent à rapporter que les Tartares voisins de la Russie, tous musulmans au surplus, ayant pour chaque horde une désignation spéciale, telle que les Zawolhiens, les Précopiens, les Nohaïciens, etc., tenaient à injure d'être appelés en commun Turks, et voulaient qu'on les appelât *Besermani*, et les Turks eux-mêmes voulaient être désignés ainsi [3]. Ces noms de

[1] CARPIN et BENOÎT, *ubi suprà*; on lit dans le récit de ce dernier : « Paucos homines » invenerunt, sed plurimas paludes et amplas salsas, quas credimus esse Meotidas Pa- » ludes. »

[2] SPRENGEL, *Geograph. Entdeckungen*, p. 281 : « Der name dieses wolks ist wahr- » scheinlich aus musulmam corrumpirt, und soll die Muhammetaner andeuten, die an » der ostseite des Caspischen meeres wohnten. »

[3] HERBERSTEIN, *Commentari della Moscovia;* dans Ramusio, tome II, f° 171. — GUAGNINO, *Brevissima descrittione de' Tartari campestri*, au même volume, dans le supplément, f° 72 : « Godono d'esser Besurmani, cioè gente eletta, chiamati. »

Zawolhiens c'est-à-dire trans-Wolgaïques, de Précopiens, de Nohaïciens c'est-à-dire Noughâys, etc., prouvent que le renseignement ici employé par Herberstein et par Guagnino provenait d'une bouche russe, et que dès lors *Besermani* est la forme sous laquelle les Russes exprimaient le mot *musulman*. Les vocabulaires slaves, où figurent encore en ce sens *Bisurman*, *Besserman*, *Busurman*, avec leurs formes dérivées, ne permettent aucun doute sur ce point [1]. Jean du Plan de Carpin se serait donc conformé ainsi à la prononciation des Russes : cela lui est arrivé plus d'une fois, comme dans Bilères pour Bulgares, Huyurs pour Ouyghours, Chyaadai pour Tchaghatây, où l'on voit disparaître, comme dans le russe ancien, le son du g dur [2]; on n'en sera nullement surpris si l'on considère que toutes ces dénominations ne lui étaient connues que par l'intermédiaire de son compagnon le polonais Benoît, qui lui servait d'interprète. Dans le sommaire qui nous est parvenu du récit oral de ce dernier ne se trouve point la dénomination de *Bisermins :* le pays occupé par ces peuple y est appelé *Turkie;* c'est en effet dans le Turkestân que nos voyageurs venaient d'entrer, et Jean du Plan de Carpin a soin de nous dire que l'on y parlait la langue des Comans, c'est-à-dire le turk, et qu'on y suivait la loi des Sarrasins, c'est-à-dire le mahométisme,

[1] Linde, *Slownik jezika Polskiego*, Varsovie 1807 à 1814, 6 vol. in-4°; au mot *Bisurman*.

[2] Par russe ancien nous entendons le *slawenski* ou slavon d'église, regardé comme la langue-mère de tous les dialectes slaves.—Voir Schnitzler, *la Russie*, *la Pologne et la Finlande*, pp. 10, 11.—Balbi, *Atlas ethnographique du Globe*, Paris 1826, in-folio, tableau xiv.

ainsi que le dit aussi en termes exprès le récit de Benoît de Pologne [1].

Sprengel, et après lui Malte-Brun, placent les Bisermins sur les rivages orientaux de la mer Caspienne, et Karamzine les identifie expressément avec les habitants du Khârezm [2]; mais cet emplacement ni cette concordance ne sont admissibles que dans un sens fort large, puisque nous venons de voir que ces contrées appartenaient aux Qânqlys; au temps de Herberstein, il est vrai, les Besermans se montrent même au voisinage du Wolga, mais c'est qu'alors le mouvement s'était continué d'orient en occident, les Besermans avaient pris la place des Qânqlys, et ceux-ci étaient entrés dans la Comanie, si bien qu'ils se trouvent aujourd'hui sous le nom de Noughâys dans les parages de la Tauride, tandis que les Comans sont allés se perdre dans la Hongrie.

Entrés dans le pays des Bisermins vers le jour de l'Ascension 17 mai, les deux franciscains n'en sortirent que vers l'octave d'avant la Saint-Jean : ce qui suppose à cette contrée une étendue d'un mois de chemin d'est en ouest, c'est-à-dire environ 750 milles effectifs, ou 600 milles en ligne droite.

[1] Carpin, cap. ult., § 1, n° 16 : « De terrâ Cangitarum intravimus terram Biserminorum. Isti homines linguam comanicam loquebantur et adhùc loquuntur; sed legem Sarracenorum tenent. » — Benoît, *ubi suprà* : « Post terram Kangitarum venerunt Turkyam..... Habet autem Turkya legem Machometi. »

[2] Sprengel, *ut suprà*. — Malte-Brun, *Hist. de la Géogr.*, éd. de 1836, p. 536. Il cite comme autorité sur ce point Forster (*Découv. au Nord*, tome I, p. 154), qui cependant n'a point commis cette erreur, tant s'en faut, puisqu'il donne aux Kanghites des limites reculées à l'Orient jusqu'au Ssarâ-sou et même encore au-delà. La véritable source où Malte-Brun a puisé, c'est Sprengel, qu'il s'est borné à traduire, mais qu'il n'a pas cité. — Karamzine, *Hist. de Russie*, tome IV, p. 52.

Les pays limitrophes étaient, dit notre auteur, du côté du sud les terres des Sarrasins, avec Baghdâd et Jérusalem; du côté du nord une partie du Qarâ-khithây, et l'Océan, que l'on peut être surpris de voir intervenir dans la délimitation d'une région de l'Asie centrale; nous n'avons pas besoin non plus de relever ce que l'orientation indiquée par le bon moine a de défectueux : au lieu de sud et nord, c'est sud-ouest et nord-est qu'il eût fallu dire.

Cet empire appartenait autrefois à un monarque puissant, dont le narrateur déclare ignorer le nom propre, mais dont le titre était celui de Grand-Solthân[1], et qui avait été détruit, ainsi que tous les siens, par les Tartares, maîtres aujourd'hui de cette contrée, où commandait Siban, frère de Bati, c'est-à-dire Schybân, frère de Bâtou-khân; tandis que les deux frères Burin et Cadan, c'est-à-dire Boury et Kadân, presque toujours nommés ensemble par Reschyd-el-Dyn, occupaient les frontières[2]; le texte de notre voyageur sem-

[1] Carpin, cap. V, § iii, n° 4; et cap. ult. § i, n° 16. Il fait un seul mot de *altisoldanus*, que nous traduisons, avec Bergeron, comme s'il y avait *altus soldanus* (Bergeron, *Voyages en Tartarie*, édit. de 1634, pp. 357 et 407). Dans tous les cas, le pays dont il est question faisait, avant l'invasion des Tartares, partie des états d'un souverain dont le titre était celui de *Khârezm-schâh*, transformé en *Charnamysan* par un chroniqueur latin compris dans la collection d'Eckhard (*Corpus historicorum medii ævi*, Leipzig 1723, 2 vol. in-folio, tome II, pp. 1451 à 1454), et dont M. D'Ohsson (*Hist. des Mongols*, tome II, note iii, pp. 629 à 632) a donné une analyse détaillée. — Le prince dont il s'agit ici, détruit avec toute sa race par les Tartares, et dont Carpin ignorait le nom propre, est le puissant A'lây-el-Dyn Mohhammed, avec ses quatre fils Rokn-el-Dyn, Ghayât-el-Dyn, Gelal-el-Dyn, et Ozlak-schâh, auxquels il avait distribué de nombreuses provinces.

[2] Reschyd-el-Dyn, *Gjami' el-Tewârykh*; dans D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome II, note ii, pp. 621 à 629.

ble donner à entendre qu'il s'agit des frontières méridionales; mais nous savons, par la relation de Guillaume de Rubruk, que la ville de Talas était du domaine de Boury, et la position de cette ville nous ramène au contraire vers le nord-est[1].

Le pays offrait d'innombrables vestiges de villes ruinées; il en restait cependant quelques unes debout; et sur un grand fleuve, dont le narrateur déclare ignorer la dénomination, se trouvaient trois cités, dont les noms se présentent dans les manuscrits avec de nombreuses variantes : c'était, en premier lieu, *Iankinc*, *Ianekin*, *Iakynt*, *Sakinc*, ou *Sarguit;* en second lieu, *Barchin*, *Karachin*, *Karkyn*, ou *Barthra;* enfin *Ornas*, *Ornac*, *Orna*, ou *Orpar*[2]; une quatrième cité est encore mentionnée dans la relation de Carpin : c'est celle de *Lemfinc* ou *Lemfiut*[3]. Il paraît difficile de tirer parti de données aussi incertaines, d'autant plus qu'une nouvelle difficulté vient ajouter encore à notre embarras.

Jean du Plan de Carpin en effet énonce expressément que ces quatre villes sont au pays des Bisermins, et il place

[1] Après avoir parlé de Jérusalem et de Baghdâd avec tout le pays des Sarrasins, Carpin ajoute : « In finibus illis propinquis morantur duces Burin et Cadan qui sunt » fratres carnales »; et il parle ensuite des frontières du Nord. — RUBRUK (édit. de la Soc. de Géogr., p. 279) raconte que Burin enviait à Bâtou les pâturages du Wolga, et qu'ayant exprimé son dépit à cet égard avec trop peu de mesure, il fut mandé et mis à mort par ordre de ce chef : d'où il y a lieu de conclure qu'il se trouvait sous sa dépendance, ou au moins à sa portée. — Sur la ville de Talas, voir QUATREMÈRE, *Notice du Mesalek alabsar fi memalek alamsar*, dans les *Notices des Manuscrits*, tome XIII, Paris 1838 (maintenant sous presse), in-4°, pp. 224 à 226, note.

[2] CARPIN, cap. V, § III, n° 4; et cap. ult., § I, n° 16. — BENOIT, dans l'append., n° 5.

[3] CARPIN, cap. ult., § IV, n° I.

la troisième sur le même fleuve que les deux premières; dans un endroit même où il raconte la prise de cette ville par les Tartares, il dit qu'elle était vers l'embouchure de la rivière qui traverse Iankinc et la terre des Bisermins, formant un port où affluaient beaucoup de chrétiens tels que Khazars, Russes, Alains et autres, et beaucoup de Sarrasins outre ceux qui étaient maîtres de la cité. Telle est du moins la leçon du manuscrit de Pétau; mais dans les autres manuscrits, au lieu du fleuve qui *traverse Iankinc et la terre des Bisermins,* on trouve seulement *le fleuve qui est appelé Don* [1]; et pour ne pas considérer ces deux variantes comme offrant entre elles une contradiction manifeste, il faut, pour le moins, attribuer ici au nom de *Don* le sens appellatif que les savants s'accordent du reste à reconnaître à ce mot dans la langue des Ases ou Alains [2]; mais ce n'est pas tout, et la relation sommaire où se trouve consigné le récit oral de Benoît de Pologne, énonce, en parlant de la Gazarie, qu'en ce pays est située l'opulente *civitas Ornarum*, que les Tartares réduisirent par submersion; ce qui démontre bien qu'il veut parler de la même cité que Jean du Plan de Carpin met sur le fleuve de Iankinc [3].

[1] Carpin, cap. ult., § I, n° 16 : « In hâc terrâ est quidam fluvius magnus, cujus » nomen ignoramus, super quem est civitas quædam quæ vocatur Ianckint, et alia » quæ vocatur Barchin, et alia quæ vocatur Ornas, et aliæ plures quorum nomina » ignoramus. » — Le même, cap. V, § III, n° 4 : « Est enim posita (Ornas civitas) super fluvium quemdam qui currit per Ianckint et terram Biserminorum, qui intrat » in mare. » Suivant divers manuscrits : « Super fluvium qui vocatur Don, qui intrat » in mare. »

[2] D'Ohsson, *des Peuples du Caucase,* note XX, p. 184. — Klaproth, *Voyage au Caucase,* tome II, vocabulaire ossète, aux mots *Eau, Fleuve*, pp. 480, 483.

[3] Benoit, dans l'appendice, n° 4 : « Postea Gazaros qui sunt christiani; in hâc

Il se présente donc ici en réalité deux groupes d'indications bien distinctes : d'une part l'existence d'Ornas dans la Gazarie, et sa situation sur le Don ; de l'autre son existence dans le pays des Bisermins et sa situation sur un fleuve passant à Iankinc; dans l'un et l'autre cas, son voisinage de la mer, qui en faisait comme un port, et l'affluence des Khazars, des Russes, des Alains, et autres chrétiens, indépendamment des Sarrasins tant du dehors que de la ville même.

La question de synonymie géographique dont nous cherchons la solution a été, de la part du savant M. de Fræhn, l'objet d'un examen spécial, dont nous regrettons de ne connaître le résultat que par une simple énonciation, dépouillée des arguments qu'il se proposait de développer dans un écrit ultérieur, lequel ne paraît point encore avoir été publié. Dans ses Observations et remarques sur les relations d'Ebn Fosslân et autres écrivains arabes qui ont parlé de l'ancienne Russie, l'érudit orientaliste relevant une leçon d'Ebn el-Ouârdy, fournie par le manuscrit de Lund, où l'on trouve *Arnày* ou *Ornày* pour le nom de la ville slave appelée *Ertsâ* par les autres géographes : « J'ai pensé un » moment, dit-il, qu'on pouvait adopter cette leçon, où je » croyais retrouver le nom de la ville qu'on prétend avoir » autrefois existé à l'embouchure du Don, et qui est appelée » *Orna* par Plan Carpin, *Ornatche* ou *Arnatche* dans quel» ques chroniques russes; mais il n'y a en Russie, que je

» terrâ sita est Ornarum civitas opulenta à Tartaris capta per submersiones aquarum.» — Carpin, cap. v, § iii, nº 4 : « ....Præciderunt fluvium qui currebat per civitatem, » et illam cum rebus et hominibus submerserunt. »

» sache, aucun ville de ce nom ; tandis qu'il peut être solidement établi (comme je me propose de le faire dans mon » écrit *De Choresmiâ*) que l'*Orna* de Plan Carpin et l'*Oruntia* ou *Ornatia* d'Albéric, aussi bien que l'*Ornatche*, » *Arnatche* ou *Arnatchi* de tous les passages à moi connús » des chroniques russes, ne sont ni plus ni moins que le » nom corrompu de la cité bien connue de *Curgandsch* ou » *Urgandsch* [1]. »

Sur quels motifs le savant interprète d'Ebn Fosslân a-t-il appuyé cette conclusion? Tâchons de le découvrir en recherchant les détails que nous peuvent fournir les historiens orientaux sur la prise d'*Ourghengj* par les Mongols, afin de les comparer au récit du narrateur latin concernant la prise d'*Ornas*. Il faut d'abord admettre que celui-ci a reporté au règne d'Oukodây-qâân, et à la fameuse expédition de Bâtou-khân vers l'occident, en 1236, une série de faits appartenant au règne de Tchenkiz-khân lui-même, et qui furent accomplis en 1221 par ses trois fils Tchoutchy, Tchaghatây et Oukodây, sous le commandement supérieur de ce dernier [2]. Pétis de la Croix raconte d'après Mirkhond les travaux des Mongols pour faire dans le Gyhhoun un barrage qui permît de mettre à sec les fossés de la place pour les combler de fascines [3] : Carpin énonce, il est vrai, que le

[1] Fraehn, *Ebn-Foszlan's und anderer araber Berichte*, Beilage I, § 4, p. 162.

[2] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, pp. 263, 265 à 270.

[3] Pétis de la Croix, *Histoire du grand Genghiscan*, Paris 1711, in-12, pp. 318, 319. — Voir aussi D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, p. 270 : « Les Mongols pil» lèrent ce qui restait dans la ville, et pour achever sa ruine ils la submergèrent en » ouvrant la digue qui retenait les eaux du Djihoun. » — Ebn-el-Atsyr, *ibidem* : « A » Khorazm, ceux qui avaient échappé au fer tartare furent noyés dans les eaux du » Djihoun. »

but du barrage était de submerger la ville; mais on voit que dans l'une et l'autre version, c'est par le détournement des eaux du fleuve que les Tartares se seraient emparés de la cité assiégée. La coïncidence d'*Ourghengj* avec *Ornas* semblerait donc plausible. Nous y trouverions en outre un indice utile pour la détermination du siége épiscopal de Verna, *sedes Vernensis*, l'un des suffragants de l'archevêché de Solthânyeh, et inscrit à ce titre par Le Quien dans son *Oriens christianus*, sur la foi de Wadding, qui a consigné dans ses *Annales minorum* la nomination du frère Antoine-Pierre de Mailla (*de Malliano*) à cet évêché, le 3 des nones de juin 1393, en remplacement du frère Boniface, promu au siége métropolitain de Solthânyeh. La position d'Ourghengj convient à merveille pour un évêché constitué dans la suffragance de Solthânyeh [1].

Ces considérations, appuyées de l'adhésion de M. de Fræhn, semblent laisser peu de place au doute. Nous osons cependant incliner davantage pour l'hypothèse qui place *Ornas* dans la Khazarie et vers l'embouchure du Don : l'af-

[1] Le Quien, *Oriens christianus*, tome III, p. 1124. — Wadding, *Annales minorum*, tome IX, p. 120. — M. de Sacy, dans son mémoire sur la Correspondance de Tamerlan avec Charles VI, inséré au recueil de l'Académie des Inscriptions (tome VI, pp. 470 à 522) ayant eu occasion de faire quelques vérifications relatives à la série des archevêques de Solthânyeh, élève certains doutes (p. 505) sur l'identité de l'*Ecclesia Soldanensis* à laquelle fut nommé Boniface, parce que Antoine-Pierre de Mailla étant franciscain, il suppose que Boniface était franciscain aussi, et n'aurait pas été nommé à un archevêché dévolu, ainsi que les évêchés suffragans, aux dominicains. Mais le savant académicien rapporte lui-même, presque immédiatement, une preuve que l'évêché de Nakhschiwan fut donné le 20 octobre 1400, malgré cette prétendue dévolution, au franciscain Etienne-Pierre de Seghes. Voir Fontana, *Bullar. ord. Prædicat.*, tome II, p. 460) en remplacement du frère Jean, promu à l'archevêché de Solthânyeh.

fluence des Khazars, des Russes, des Alains, et autres chrétiens, ne peut guère s'expliquer que d'une ville maritime située à la fois à proximité de chacun de ces divers peuples; et si l'on suppose un instant que le nom de cette ville soit resté inconnu, mais qu'on cherche à le suppléer, il n'est personne à qui il ne vienne aussitôt à l'esprit que la cité florissante ainsi désignée ne saurait être autre que le fameux comptoir de *Tana*, sur l'emplacement de l'ancienne *Tanaïs*[1]. Quelle cause donc est assez puissante pour faire déserter une opinion si naturelle? Serait-ce la discordance des noms de *Tana* et d'*Ornas?* Mais, au contraire, ces deux noms vont nous fournir un argument de plus, car Albéric de Troisfontaines les donne expressément comme synonymes, alors que racontant le débordement des Tartares sur l'Europe en cette même année 1221 qui avait vu tomber Ourghengj, il nous les montre arrivant *dans la Comanie et la Russie*, et détruisant *la grande cité de Tenex, c'est-à-dire Ornacia, où venaient les marchands des pays lointains*. En vain *Tenex*, qu'un manuscrit écrit *Tornax*, offre-t-il une leçon vicieuse, il est impossible d'y méconnaître *Tanaïs;* comme *Ornacia*, écrit aussi *Oruntia*, est reconnu par M. de Fræhn lui-même pour la même chose qu'*Ornas*[2]. *Ornas*, identique à *Tanaïs*,

[1] Voir, sur ce comptoir vénitien de Tana, le *Viaggio di messer* JOSAFA BARBARO *alla Tana*, dans la petite collection des Aldes, de 1545, folios 2 à 21, ou dans le recueil de Ramusio, tome II, folios 92 à 98. — SERRISTORI, *Memoria sulle colonie del mar Nero nei secoli di mezzo*, Pise 1832, broch. in-8°. — HAMMER, *Schwarzes Meer*, Vienne 1834, br. in-8°. — PARDESSUS, *Tableau du Commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique*, deuxième partie, pp. 9, 10, etc.

[2] ALBERICI monachi Triumfontium *Chronicon;* dans LEIBNITZ, *Accessiones historicæ*, Hanovre 1698, in-4°, tome II, p. 509. — Comparez les mss. 4896 A, B et C de la Bibliothèque Royale de Paris, dont le premier seul est ancien et date du XIV[e] siècle,

et situé aux confins de la Comanie et de la Russie, ne peut donc en aucune manière être transporté à Ourghengj ; et l'*Ornatche* des chroniques russes, identique à l'*Ornatia* d'Albéric et à l'*Ornas* de Carpin, ne doit point être cherché non plus ailleurs que sur l'emplacement de Tanaïs.

Comment expliquer maintenant ce qui est dit du fleuve d'Ornas, qui viendrait de Iankinc et du pays des Bisermins? Uniquement par l'ignorance de nos voyageurs, qui nous en ont fourni une preuve directement applicable au cas actuel : car nous avons vu qu'ils prenaient le lac d'Aral pour les Paluds-Méotides. Or puisque Tana est sur le Don, qui débouche en effet dans les Paluds-Méotides, ne devaient-ils pas, en confondant avec elles le lac d'Aral, confondre aussi, comme Alexandre, avec le Tanaïs, le Iaxartes ou Syhhoun [1], qui traverse en effet le pays des Bisermins?

Avertis que nous sommes, par les vérifications précédentes à l'égard d'Ornas, que notre auteur, en nous racontant l'expédition des Tartares chez les Bisermins, nous fait un récit qui se rapporte à la campagne des Mongols contre l'Occident en 1221; et que le grand fleuve sur lequel existaient, dans sa pensée, les trois villes importantes dont

les deux autres étant des copies modernes; le premier porte : « Magna civitas *Tenex* id » est *Ornacia* ab eis (Tartaris) destructa est »; le second donne aussi *Tenex*, *Ornatia*; le troisième, *Cornax*, *Ornatia*. L'édition de Leibnitz indique les variantes *Tenex* et *Tornax*, *Oruntia* et *Ornacia*.—Karamzine, *Istoriya gosoudarstva Rossiiskago*, St-Pétersbourg 1819, in-4°, tome IV, aux pièces justificatives, note 4, p. 4, et note 357, p. 218.—Je suis heureux d'apprendre que dans la portion non encore imprimée de sa *Notice du Mesalek alabsar*, actuellement sous presse, M. Quatremère a émis, sur la synonymie géographique d'Ornas, une opinion très voisine de la mienne.

[1] Voir ci-dessus, p. 486, note 3; p. 500; et p. 501, note 1.

il indique les noms, doit être l'ancien Iaxartes, c'est-à-dire le Syhhoun ou Syr Darya; nous nous trouvons ainsi moins complétement dénués de repères pour l'intelligence de cette partie de la relation du bon moine.

Ainsi que nous l'avons déjà exposé, la route de nos voyageurs fut par le nord du lac d'Aral, et ensuite, à travers le désert de Qarâ-qoum jusqu'aux frontières du Turkestân. La première ville qu'ils rencontrèrent en ce pays de *Turkye,* fut, au dire de Benoît de Pologne, la grande cité de *Ianckin*, où ils arrivèrent en dix journées[1] : elle s'était rendue aux Tartares par capitulation, après la prise de la ville de *Barchin*, située sur le même fleuve, et qui avait inutilement voulu résister; les vainqueurs avaient ensuite marché sur *Ornas*.

En recourant aux historiens orientaux, nous découvrons, dans les Annales chinoises d'où le père Gaubil a extrait son histoire de Tchenkiz-khân et de la dynastie mongole, un passage qui semble se rapporter directement à l'objet de nos recherches : nous y voyons en effet, au printemps de l'année 1221, pendant cette même campagne d'Occident qui fut couronnée par la prise d'Ornas, le prince Tchoutchy se rendre maître de *Yang-ki-kan* et de *Pa-eul-tching;* tous ceux qui ont eu occasion de faire la plus légère étude des transcriptions chinoises comparées aux dénominations qu'elles sont destinées à représenter, ne peuvent manquer de reconnaître immédiatement l'identité de *Yang-ki-kan* et de *Pa-eul-tching* avec les noms de *Ianckin* et de *Barchin* de la re-

[1] Benoît, dans l'appendix, n° 5 : « Venerunt Turkyam, ubi primò invenerunt magnam civitatem Ianckyn, facientes circà decem dietas per eandem Turkyam. »

lation de Carpin ; et leur réunion dans un même passage leur donne cette liaison mutuelle qui se retrouve dans notre narrateur [1]. Mais quelle lumière, dira-t-on, peut-il résulter de ce rapprochement? Le voici : c'est, en premier lieu, de fixer nos incertitudes entre les variantes si diverses parmi lesquelles nous avons à choisir la meilleure leçon : nous répudierons donc immédiatement, d'un côté *Sakinc* et *Sargint*, de l'autre *Karachin*, *Karkyn* et *Barthra*. C'est, en second lieu, de nous mettre sur la voie d'une synonymie plus vulgaire.

Yang-ki-kan en effet nous rappelle presque littéralement *Yanghy-kent* ou *Yanghy-qand* (c'est à-dire ville nouvelle) des écrivains musulmans, qui nous font connaître deux villes de ce nom, l'une dans le Turkestân proprement dit et sur le Syhhoun, vers son embouchure; l'autre dans le canton de Ferghâneh, et pareillement sur le Syhhoun, ou à peu près, et dont la position nous paraît répondre plus convenablement aux conditions itinéraires de notre thème [2] : les variantes *Iankinc*, *Ianckin* ou *Iakint* fournissent sans effort,

[1] GAUBIL, *Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mongous*, p. 37.

[2] ABOU-EL-FEDA, *Teqouym el-boldân*, premier article de la table du Turkestân : « Yanghy-kent est sur un fleuve qui débouche au lac de Khârezm; elle est à 10 jours et » plus d'Ourghengj, à 20 jours d'Otrar, et à 25 lieues de Bokharah. » — D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, tome I, p. 223. — D'HERBELOT, *Bibliothèque orientale*, p. 484, au mot *Jenghi-cunt*. — BABER *Nâmeh*, description du Ferghâneh ; dans KLAPROTH, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome II, p. 137 : « Outre la ville de Ferghâneh il y en » avait encore d'autres, telles que *Almâliq*, *Almâtou*, *Yanky-qand* appelée dans les » livres *Thâraz-qand*. » Cette synonymie entre *Yanky-qand* et *Thâraz* ne peut laisser aucun doute sur la position géographique de la ville dont il s'agit, laquelle est inscrite sur la plupart des cartes sous cette dernière dénomination. — Voir toutefois QUATREMÈRE, *Notice du Mesalek alabsar*, dans les *Notices des Mss.* tome XIII (sous presse), pp. 225, 226, note. — LEYDEN et ERSKINE, *Memoirs of Baber*, Londres 1826, in-4°, p. 1.

par leur combinaison, la leçon *Ianc-kint*, dont la conformité avec la dénomination originale ne laisse à peu près rien à désirer.

Pa-eul-tching est la forme chinoise la plus prochaine qu'il fût possible d'employer pour transcrire le nom tartare qui est orthographié *Barchin* dans le manuscrit de Pétau pour être prononcé *Bartchyn;* nous en retrouvons une transcription arménienne dans la relation du voyage du roi Héthoum Ier, où ce nom est écrit *Phartchin*, avec une aspiration qui paraît ajoutée quelquefois par les Arméniens aux noms propres étrangers. Nous n'avons pas de données précises sur la position de cette ville, nous la trouvons seulement indiquée par le roi Héthoum sur sa route de retour, et nous pouvons tout au plus en déduire conjecturalement qu'elle était sur le Syhhoun un peu au-dessous de Senghâkh, dont les historiens musulmans racontent la destruction par Tchoutchy, et qui elle-même était au-dessous d'Otrâr[1]. Il ne

[1] *Voyage du pieux roi Héthoum*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome XII, p. 284. La permutation du *b* au *p'h* aspiré se reproduit également deux pages plus haut (p. 282) dans le nom de la ville de *Bouldd*, ainsi appelée par Reschyd-el-Dyn (*ibidem*, p. 283, à la note), tandis qu'elle est écrite *Phoulat* dans la relation arménienne. Dans ce récit, le roi Héthoum et sa suite, revenant de la cour de Mankou-qâân, arrivèrent par une route dirigée au nord-ouest à travers de nombreuses villes, à celle de *Senghâkh* « où est, dit-il, la montagne de Khartchoukh, d'où sont venus les » Selgjouqydes : c'est là que commence le mont Thoros. On alla ensuite jusqu'à *Phar-* » *tchin*. On se détourna du chemin, et on alla rejoindre Sartakh, fils de Bâtou, qui se » rendait auprès de Mangou-khân. On revint de là à *Senghakh*, puis à Savran qui est » très grand, à Khartchoukh, à Yasoun, à Savri, à *Otrar*, à Zournoukh, à Dizak, » et de là en trente jours à *Semergand*. » Dans une note sur ce passage, Klaproth explique que Senghakh est au-dessous d'Otrar, de même que Zournoukh. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, pp. 221, 222.

paraît pas, au surplus, que nos voyageurs aient visité Bartchyn.

Pour *Lemfinc*, autre ville encore des Bisermins, où nos deux franciscains passèrent, au moins à leur retour, nous n'en saurions déterminer la synonymie, en l'absence de toute donnée autre que ce nom lui-même.

Ayant mis dix jours pour se rendre du pays des Qânqlys à Ianc-kint, les voyageurs eurent encore vingt journées de marche pour atteindre les confins ultérieurs du Turkestân; après quoi ils entrèrent dans le Qarâ-khithây, c'est-à-dire le Khithây noir. C'est en ce pays que demeurait *Ortu*, ou, comme l'écrivent les Orientaux, *Hordou*, frère aîné de Bâtou-khân, et le plus âgé des princes de la famille impériale alors existants. La contrée abondait en rivières, peu considérables d'ailleurs et bordées de forêts d'une profondeur médiocre. Le qâân Oukodây y avait fait rebâtir la ville d'Omyl, résidence d'un gouverneur tartare qui accueillit les envoyés chrétiens avec beaucoup de distinction. En quittant Omyl, les voyageurs trouvèrent sur leur gauche et côtoyèrent pendant quelques jours, une petite mer, dont ils négligèrent de demander le nom, et qui était parsemée d'îles; au voisinage était une montagne d'où s'échappe en hiver, dit-on, un vent violent qui rend le passage très dangereux. Ils sortirent de ce pays la veille de la Saint-Pierre, c'est-à-dire le 28 juin; d'où il suit qu'ils avaient employé à le traverser une douzaine de journées, représentant une distance itinéraire de 300 milles géographiques [1].

Le Qarâ-khithây est bien connu par les récits des auteurs

[1] Carpin, cap. ult., § 1, n° 17; Benoit, dans l'appendix, n° 5.

orientaux; on sait que ce fut un état fondé au XII[e] siècle, à l'occident de leur ancienne patrie, par des réfugiés khitâns qui avaient successivement émigré, les uns à la suite d'une insurrection promptement réprimée, les autres pour échapper à la domination conquérante des Kins ou Tchourtchés; ils s'étaient d'abord avancés vers les frontières des Qyrqyz, mais ils avaient été repoussés et s'étaient cantonnés sur les bords de la rivière Iymyl, et y avaient bâti une ville; puis, devenus plus forts, ils avaient étendu leur empire au loin vers l'ouest, et avaient envahi tout le Turkestân; mais cet empire ayant été englouti dans celui des Mongols, les Turks avaient repris une nationalité séparée, d'autant plus tranchée qu'ils étaient, eux, devenus musulmans, tandis que leurs anciens maîtres demeuraient payens; et nos voyageurs, distinguant les uns et les autres, ne signalent les derniers que dans des limites comparativement fort restreintes, là où avait été leur premier établissement. C'est ce canton, que, du vivant de son père, Oukodây avait reçu à titre de domaine particulier; et il rebâtit la ville d'Iymyl sous l'influence des mêmes idées restauratrices qui lui firent rebâtir aussi celle de Qarâ-qaroum pour son ordou impériale. *Iymyl*, écrit *Yémi-li* par les Chinois, est appelé *Omyl* par Jean du Plan de Carpin, *Chamil* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; mais l'identité ne peut être douteuse [1]. Elle est corroborée

[1] D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 163 à 171, 260, et note VI, pp. 441 à 444. Voir aussi tome II, pp. 2, 8, 195. — ABOU-EL-GHAZY, *Hist. généalogique des Tatars*, pp. 121 à 125; et dans l'édition tartare de M. de Fræhn : ABULGHASI BAHADUR CHANI *Historia Mongolorum et Tatarorum*, Cazan 1825, in-folio, p. 30. — FISCHER, *Nations de la Sibirie*, trad. de Stollenwerck, pp. 26 à 43. — ABEL RÉMUSAT, *Recherches sur Karakoroum*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*,

au surplus par les autres circonstances du récit ; dans l'est d'Iymyl se trouve en effet le lac *Qézyl-bâsch*, appelé *Ki-tse-li-pa-sse* par les Chinois, qui le décrivent, ainsi que notre bon moine, comme *une petite mer* ayant des îles, et située au voisinage d'une montagne d'où il sort un vent qui souffle avec tant de violence qu'il précipite les voyageurs dans la mer[1].

tome VII, p. 270. — GAUBIL, *Histoire de Gentchiscan*, p. 112; il déclare dans une note qu'il ne sait où est *Imili*. — VISDELOU, *Bibliothèque orientale pour servir de supplément à celle de M. D'Herbelot*, Paris 1780, in-fol., pp. 10 à 15. — ABOU-EL-FARAGJ, *Historia compendiosa dynastiarum*, pp. 282, 305, 322. — POUTIMSTEW, *Voyage de Boukhtarminsk à Ili;* dans KLAPROTH, *Magasin asiatique*, tome I, pp. 195, 196, 223. — *Karta zéméliprinadléjaczikhe Kirgize-Kazakame i Turkestana*, dans LEWCHINE, *Opizanie Kirgize Kaïsaczkikhe orde i stepeï*, Petersbourg 1832, in-8°. — Peut-être la ville d'Iymyl est-elle représentée aujourd'hui par celle de Tchougoutchak, appelée Tarbaga-taï-khoto par les Chinois-Mantchous, qui y entretiennent une garnison. Ce canton est encore habité par une population mongole appartenant aux tribus des Torgoout et des Euleut ou Qalmouqs. Le nom de Qarà-khithây s'est conservé dans toute la contrée pour désigner les descendans des anciens colons khithâns; voir POUTIMSTEW, *ubi suprà*, pp 209, 214 à 216, 220.

[1] RUBRUK, *Itinerarium*, p. 294 : « Tantus ventus quasi continuè venit per vallem » illam, quòd homines cum magno periculo transeunt, ne ventus portet eos in mare. » — ABEL REMUSAT, *Recherches sur Karakoroum*, ubi suprà, pp. 271, 272 : « A l'Occident du fleuve est une île qui est sur une petite mer, et qu'on appelle *Ki-tse-li-pa-sse ;* on y trouve beaucoup de poissons bons à manger. En allant un peu à l'occident » il y a une ville qui se nomme *Ye man*.... Au nord de la ville est la montagne *Haï-thieï;* il sort de cette montagne un vent qui souffle avec tant de violence, qu'il précipite les voyageurs dans la mer. » — GAUBIL, *Histoire de Gentchiscan*, p. 37, note 1, appelle ce lac *Kitsselipa*. — MAILLA (*Histoire générale de la Chine*, Paris 1779, in-4°, tome IX, p. 21) parle de la plaine de *Hesinpasi* dans les mêmes circonstances historiques où Reschyd-el-Dyn désigne, suivant D'OHSSON (*Histoire des Mongols*, tome I, p. 56), le pays montagneux de *Kizil-tash ;* et suivant QUATREMÈRE (*Hist. des Mongols de la Perse*, p. 412, col. 2 de la note) le lieu appelé *Kæzil-basch*, que

Le 28 juin, nos voyageurs entrèrent sur les terres des Nâymâns, nation turke suivant les uns, mongole suivant d'autres, ce qui paraît plus probable, souvent mentionnée par les historiens orientaux, qui lui assignent pour demeure les rives de l'Irtysch bleu ou haut Irtysch, ayant au nord les Qyrqyz, à l'est les Kéraytes, au couchant (plutôt au sud) un désert qui la sépare des Ouyghours. Les deux franciscains ne traversèrent qu'une petite partie du domaine de ce peuple nomade, car le compte de leurs journées de marche ne permet d'en attribuer que cinq tout au plus à la portion de route effectuée dans le pays des Nâymâns. Ils n'ont probablement conservé ce nom qu'au noyau de la tribu, cantonnée dans les montagnes du grand Altây, tandis qu'ils ont confondu sous l'appellation de Mongols ceux qui habitaient à l'est les vallées qui s'étendent vers les montagnes de Qarâqaroum. Dans tous les cas, ils dépeignent la région qu'ils traversèrent comme extrêmement montueuse et froide; il y tomba beaucoup de neige le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, 29 juin [1].

ce dernier savant suppose avoir dû se trouver sur les bords du *Kæzilbash-nor* ou lac de Qézyl-bâsh. Il s'agit de l'endroit où Tchenkiz-khân battit les Nâymâns en 1199, et qui est indiqué par Carpin (cap. V, § 1, n° 3) comme « quandam vallem strictam » inter duos montes per quam nos euntes ad imperatorem eorum transivimus », ainsi que nous aurons occasion de le remarquer plus loin.

[1] Carpin, cap. ult., § 1, n° 18.—D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 6 et 425, quant à l'origine des Nâymâns, et p. 26, note 2, quant à leurs limites : « Raschyd indique la position géographique du territoire des Naïmans, dont le nom exprime, en langue mongole, le nombre huit. Il comprenait dans son étendue la chaîne » du grand Altaï et les monts Caracouroum, ainsi que les monts Elouy Serass, le lac » Ardisch (Saïssan), le cours du fleuve Ardisch, les monts qui courent entre ce fleuve » et le pays des Kirguises. Il était borné au nord par ce dernier pays, à l'est par le

L'ambassade entra le 3 juillet au plus tard dans le pays des Mongols, et après trois semaines d'une course très rapide, elle arriva, le jour de Sainte-Marie-Madelaine, 22 juillet, à la *Sira Ordou*, résidence du futur empereur Kuyûk, distante d'une demi-journée de la ville impériale de *Caracaron*, la seule qui existât en ce pays, et que nos voyageurs ne visitèrent point, mais que Rubruk vit huit ans après, et dit moins grande que Saint-Denis. Le P. Gaubil avait composé sur la situation de cette cité une dissertation spéciale qui paraît n'avoir jamais été publiée; d'Anville lui avait assigné sur ses cartes, d'après cette autorité, une position trop méridionale, qui avait été rectifiée par Fischer : depuis lors, Forster, Quatremère, Abel Rémusat, Saint-Martin, Klaproth, Ritter, ont confirmé, sauf quelques minimes différences, la détermination entrevue par le savant historien de la Sibérie. Il n'est plus douteux aujourd'hui que Karakorum, ou plus exactement l'*ordou-bâlyq* ou ville impériale de *Qarâ-qaroum*, ainsi désignée parce qu'elle se trouvait au pied des montagnes de ce nom, était bâtie sur la rive gauche du fleuve Ourqoun[1].

Le pays des Tartares, où venaient d'arriver enfin Jean du

» territoire des Kéraïtes, au sud par l'Ouïgourie, et à l'ouest par le pays des Cancalis. » — Abel Remusat, *Langues tartares*, pp. 235, 238. — Klaproth, *Nouveau Journal asiatique*, tome XII, pp. 278, 279; et tome XIV, p. 360. — Le même, *Asia polyglotta*, p. 268. — Le même, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome II, pp. 324 à 328.

[1] Carpin, cap. ult., § 1, n° 19. — Le même, cap. I, § 11 : « Ibidem villæ non sunt » nec aliquæ civitates, exceptâ unâ, quæ dicitur satis bona, quæ Caracaron nominatur; » nos autem non vidimus illam, sed fuimus propè ad dimidiam dietam cùm apud Syram Ordam essemus, quæ curia major est imperatoris eorum. » — Rubruk, *Itinerarium*, pp. 345, 346. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 55, 89, 94, 115, etc. — Fischer, *Nations de la Sibirie*, pp. 50, 51. — Forster, *Découvertes dans le*

Plan de Carpin et son compagnon, était situé, au dire du narrateur, en cette partie de l'orient qui touche à l'Océan septentrional[1].

A l'est (lisons au nord-est), il était borné par le pays des *Kitans* et celui des *Solangues*; les premiers sont ces *Khithâns*, d'origine inconnue suivant Klaproth qui d'abord, avec Abel Rémusat, les avait classés parmi les peuples tongouses; ou peut-être de race mongole, suivant une indication de Reschyd-el-Dyn; lesquels occupaient le nord de la Chine, et avaient fondé, au commencement du xe siècle, un empire comprenant toute la région habitée aujourd'hui, dans la Tartarie chinoise, par les Khalkhas, les Mongols, les Daours et les Mantchous, plus quelques cantons de la Chine au-delà de la grande muraille[2]; empire qui n'avait guère duré que deux siècles, et avait passé sous la domi-

Nord, tome I, pp. 174, 175. — Abel Remusat, *Recherches sur la ville de Kara-koroum*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tome VII, pp. 234 à 291. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, pp. 278, 279 — Baldelli, *Il milione di Marco Polo*, tome II, notes 213, 214, pp. 105, 106. — Senkowski, *Supplément à l'Histoire des Huns, des Turks et des Mongols*, Petersbourg 1824, in-4°, pp. 102 à 105. — Klaproth, *Nouveau Journal asiatique*, tome XII, p. 279. — Ritter, *Die Erdkunde von Asien*, tome I, Berlin 1832, in-8°, pp. 556 à 563. — Balbi, *Abrégé de Géographie*, Paris 1833, in-8°, p. 758. — Abou-el-Faragj, *Histor. comp. Dynast.*, p. 310. — Cette ville figure, sous le nom de *Carachora*, dans la carte catalane de 1374; voir Buchon, *Notice*, p. 137.

[1] Carpin, cap. I, § 1.

[2] Klaproth, *Remarques relatives à des Extraits de Reschyd-el-Dyn*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome XIV, pp. 354 à 356. — Le même, *Tableaux historiques de l'Asie*, pp. 87 à 89, et 159, 160. — Abel Remusat, *Recherches sur les langues tartares*, pp. 146 à 148. — Reschyd-el-Dyn, dans Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, p. 159.

nation des Tchourtchés, peuple tongouse, ancêtres des Mantchous de nos jours, et dont la dynastie, qui avait pris le nom de *Kin*, traduit par les Mongols en celui d'*Altoun khâns*, fut détrônée par celle des Tchenkizides[1]. Les Solangues sont les habitants du nord de la Corée, appelés *Solonghos* par les Mongols, et dont le pays est nommé par Reschyd-el-Dyn sous la forme *Soulânkqah*[2].

A l'occident de la Tartarie était la province des *Naïmans*, que nos voyageurs avaient traversée[3]. Au sud-ouest s'étendait le pays des *Huïurs*, dans lesquels il est aisé de reconnaître ces peuples *Ouyghours*, de race turke[4], dont la civilisation, importée chez eux sans doute, avec l'alphabet et le christianisme, par les Nestoriens venus de Syrie, se répandit ensuite chez les Mongols, et enfin jusque chez les Mantchous, dont l'alphabet conserve encore des formes qui trahissent leur origine syriaque. Klaproth a consacré, à l'éclaircissement de l'histoire des Ouyghours, plusieurs dissertations critiques, où il a rassemblé les témoignages des auteurs chinois, persans, tartares et latins qui ont fait une mention plus ou moins étendue de ce peuple. Ata-Melik, Reschyd-el-Dyn, Abou-el-Ghâzy, méritaient le premier rang sur cette liste, où Jean du Plan de Carpin n'est point oublié; car c'est

[1] Klaproth, *Tableaux de l'Asie*, pp. 90, 91.—D'Ohsson, *Hist. des Mong.*, t. I, p. 3

[2] Klaproth, *Description de la Chine sous la dynastie mongole*, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome XI, pp. 448 à 450, 454, 455.—Voir aussi Rubruk, p. 289, qui met les *Langa* et *Solanga* par delà le Tubet.

[3] Voir ci-dessus, p. 122, note, 1.

[4] Abou-el-Ghazy, *Hist. généalog. des Tatars*, pp. 90 à 98.—D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, p. 424, et pp. 429 à 441.—Visdelou, *Bibliothèque orientale* pp. 135 à 139.

lui qui le premier constate le nestorianisme des Ouyghours, et l'adoption de leur alphabet par les Mongols, qui jusqu'alors n'avaient point connu l'écriture [1].

Enfin, au midi de la Tartarie étaient les *Sarrasins*. L'éclaircissement de cette indication offrirait de sérieuses difficultés si l'on voulait retrouver sous ce nom de Sarrasins un peuple homogène avec celui auquel le même nom était plus spécialement attribué en Occident, c'est-à-dire avec les

[1] CARPIN, cap. I, § 1 : « Inter occidentem et meridiem, terra est posita Huiurorum »; et cap. V, § 1, n° 5 : « Contra terram Huiurorum processit ad bellum : isti homines » sunt christiani de sectâ nestorianorum, quos etiam bello devicit; et litteras illorum » acceperunt. » — RUBRUK, édit. de la Soc. de Géographie, pp. 282 à 289, et 319; on y lit : « Istorum litteras acceperunt Tartari. Ipsi incipiunt scribere sursùm et ducunt » lineam deorsùm, et eodem modo ipsi legunt, et multiplicant lineas a sinistrâ in dex- » teram.... Et Mangu-chan mittit eis litteras in idiomate moal et litteratura eorum..... » Ipsi Moal sumpserunt litteras eorum, et ipsi sunt magni scriptores eorum, et omnes » fere Nestorini sciunt litteras eorum..... Apud Iugures est fons et radix idiomatis » turci et comanici. » — KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie*, pp. 121 à 130. — Le même, *Mémoires relatifs à l'Asie*, pp. 301 à 410. — Le même, *Abhandlung über die sprache und schrift der Uiguren*, dans les *Fundgrüben des Orients*, Vienne 1811, in-f°, tome II, pp. 167 à 195; même ouvrage, considérablement augmenté, à part, Berlin 1812, in-8°; puis à la suite du *Reise in den Kaukasus und nach Georgien*, Berlin 1814, in-8°, tome II, pp. 487 à 576, mais non dans l'édition française; puis encore à la suite du *Verzeichniss der chinesischen bücher und handschriften der kœniglichen Bibliothek zu Berlin*, Paris 1822, in-folio. — ABEL RÉMUSAT, *Recherches sur les langues tartares*, pp. 29 à 63, et 249 à 329, spécialement pp. 284 à 295. — DESHAUTESRAYES, dans l'*Encyclopédie élémentaire* de l'abbé de Petity, Paris 1767, in-4°, tome II, partie 2, pp. 549 à 553. — LANGLÈS, *Alphabet mantchou*, Paris 1807, in-8°, pp. 51, 52, 55, 98, 145. — CLAVIJO (*Historia del Gran Tamorlan*, Madrid 1782, in-4°, p. 138) nous apprend que de son temps la langue et l'écriture mongole s'étendaient au sud-ouest jusqu'à l'Amou-Darya, qu'il appelle *Viadme*. — RITTER, *die Erdkunde von Asien*, tome V, Berlin 1837, in-8° pp. 587 à 604.

Arabes de l'Irâq et de la Syrie; mais il est facile de reconnaître que Jean du Plan de Carpin emploie cette dénomination dans le sens de musulmans. Il ne l'a point attribuée, il est vrai, aux Bisermins du Turkestân; mais il a du moins énoncé qu'ils suivaient *la loi des Sarrasins*, c'est-à-dire le Qorân; et il leur donne pour voisin immédiat au sud, *le pays des Sarrasins*, qui ne peut signifier que la Perse et les Persans, ou les Turks Selgjouqydes, à la domination desquels avaient succédé les Mongols. L'emploi du mot *sarrasins* dans cette acception étant ainsi bien constatée, l'existence d'un peuple sarrasin immédiatement au sud de la Tartarie s'explique alors naturellement, et l'indication de notre voyageur se traduit par les habitants du Tankqout, dont nous savons d'ailleurs par Marc Polo qu'ils étaient effectivement musulmans vers cette époque, comme ils le sont encore aujourd'hui [1].

Cette terre de Tartarie, vaste, montueuse, au sol argilo-siliceux, stérile, froide, exposée à de fréquents orages [2], était la patrie d'hommes à la taille médiocre, à la ceinture déliée,

[1] Marco Polo, édition de la Société de Géographie, p. 54 : « La provence s'appelle » Tangut. Il sont tuit ydres (idolâtres). Bien est-il voir qu'il hi a auques (aucuns) » cristienz nestorins : et encore y a Saracinz. » — *Ibidem*, p. 57 : « Ghinghintalas est » une provence..... il hi a trois generasionz des jens : ce sunt ydres, et celz qe aorent » Maomet, et cristienz nestorin. » — *Ibidem*, p. 59 : « Canpicion est une cité que est en » Tangut meesme..... et seingnorie toute la provence de Tangut. Les jens sont ydres, » et hi a de celz qe aorent Maomet, et encore hi a cristienz. » — Comparez Rubruk, pp. 292, 329. — Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome II, pp. 312 à 315, 342 à 347, 363 à 365.

[2] Carpin, cap. 1. — Comparer la description de la Mongolie donnée par Timkowski, *Voyage à Pekin*, tome II, pp. 285 à 365.

à la face large, aux pommettes saillantes, au nez court et plat, aux yeux petits, obliquement relevés jusqu'aux sourcils et séparés par un grand espace, à la barbe nulle ou rare, et sétacée [1]; s'habillant, pendant l'hiver, de riches fourrures, et pendant l'été, de bougran, de pourpre, ou de baldakin, c'est-à-dire, ce nous semble, d'étoffes dont les premières étaient probablement fabriquées à Bokharâ, comme les dernières l'étaient à Baghdâd [2]. Les femmes mariées chargeaient

[1] CARPIN, cap. II, § I. — La précision de ce portrait est très remarquable, et un naturaliste moderne ne saisirait pas avec plus de sagacité les caractères extérieurs qui distinguent les Mongols des autres races humaines. — Comparez RICOLD DE MONTECROCE, dans *Lhystore merveilleuse du grand Chan*, feuillet 36 : « Ils ont grant visaige et larges, les yeulx si petis que ce semblent droictes petites fendellectes au travers du visaige. Et si ont peu ou rien de barbe, si que la plus grant partie d'eulx semble estre droict vieulx singes. »

[2] CARPIN, cap. II, § III. — Voir DU CANGE aux mots *Boquerannus*, *Purpura* et *Baldaquinus*. Quant à la première de ces étoffes, la définition et les exemples donnés par le savant lexicographe démontrent qu'il s'agit en effet d'une étoffe de coton (*buchecherame bambagino*) très légère (*telæ subtilis species*), analogue à celles qui ont rendu célèbres les fabriques de Mosoul, et que nous appelons encore *mousselines*. — Quant à la dernière étoffe, la signification en est assez bien déterminée : c'est un brocard, une étoffe brochée d'or et de soie (*baldacchini di seta e d'oro*), ou de soie seulement (*cloth of silke, baldacchini di seta*) et même d'autres matières précieuses (*purpura et bysso*); il semble que ce soit, en définitive, une étoffe damassée en général, du damas. — Pour ce qui est de la pourpre, Du Cange nous laisse dans un plus grand embarras, et il semble avoir été arrêté lui-même par la difficulté d'expliquer les passages pour lesquels nous le consultons ici, et qu'il a recueillis dans l'abrégé de Vincent de Beauvais ; mais nous trouvons, dans le récit de Benoît de Pologne, une synonymie qui, sans offrir peut-être une complète exactitude, peut servir du moins d'explication provisoire. Dans un passage où Carpin signale des habits de pourpre blanche et de pourpre rouge (cap. ult., § II, n° 2), Benoît (n° 6) mentionne ces mêmes vêtements comme étant de velours blanc et de velours rouge. — Mais, d'un autre côté, RUBRUK, pp. 230, 231, offre, pour les trois espèces d'étoffes dont se vêtissent les Tartares, une synonymie un peu différente : « De vestibus

leur tête d'une haute coiffure ayant quelque analogie avec celle de nos Cauchoises [1]. Leurs habitations étaient des huttes couvertes de feutre, percées au sommet pour recevoir la lumière et donner issue à la fumée [2].

Ils croyaient en un seul Dieu créateur de l'univers, auquel ils donnaient le nom d'Itoga [3]; mais ils avaient en outre des idoles de feutre, pareilles à celles que Bergmann a vues chez les Qalmouqs et auxquelles il applique le nom de Bourqân [4]. Le grand-duc Michel ayant, à la cour de Bâton, refusé

» et habitu eorum noveritis (dit-il au roi saint Louis), quòd de Cataia et aliis regionibus orientis, et etiam de Perside et aliis regionibus austri, veniunt eis panni serici, et » aurei, et telæ de bambasio, quibus induuntur in æstate. » Ainsi le bougran, la pourpre et le baldaquin auraient été respectivement des étoffes de coton, de soie et d'or. — M. Francisque Michel a inséré dans son édition du *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers* (Paris, 1834, in-8°, pp. 169, 170) une note intéressante où il cite nombre de passages relatifs à la diversité des couleurs de la pourpre, et un autre du roman de Garin de Montglave, où il est question de *pourpre de soie*.

[1] Carpin, *ubi suprà*. — Cette coiffure est aussi décrite par Rubruk, p. 232. — M. Etienne Quatremère (*Hist. des Mongols de la Perse*, pp. 102, 103, note 30) a relevé avec le soin qui lui est ordinaire les passages des auteurs orientaux qui fixent la dénomination de cette coiffure.

[2] Carpin, cap. II, § iv. — Bergmann (*Voyage chez les Kalmuks*, Châlons-sur-Seine 1825, in-8°, pp. 16 à 20) donne la description des huttes calmouques, en tout semblables à celles de leurs ancêtres Mongols. — Voir aussi Rubruk, p. 220, et Marc Polo, édition de Marsden, pp. 204 et 206, notes 383, 384, 385. — Timkowski, *Voyage à Peking*, édition française de Klaproth, Paris 1827, in-8°, tome II, pp. 297, 298.

[3] Carpin, cap. III, § i, n° 1. — Marc Polo, p. 67, l'appelle *Nacygai* ou *Natigai*. — Mandeville, dans Purchas, *his pilgrimes*, tome III, p. 136, l'appelle *Yroga* pour *Ytoga*, comme notre auteur. — Fischer, *Nations de la Sibirie*, p. 65, donne le même nom en calmouq sous la forme *At-Zaïci*, c'est-à-dire *le Créateur*.

[4] Carpin, *ibidem*. — Marc Polo, *ibidem*. — Bergmann, *Voyage chez les Kalmuks*, p. 34 et passim. — Rubruk, p. 223 : « Quasi puppa vel statuuncula de filtro. » — Voir Pallas, *Religion des Mongols*, dans les *Fragments des voyages dans toute la Russie*, tome II, pp. 359 à 386.

à de telles images le culte qu'on exigeait de lui, fut cruellement assassiné avec le fidèle serviteur qui soutenait son courage par ses exhortations : on reconnaît à ce récit le martyre de Michel de Czernigow et de Féodor, que l'Église grecque a mis tous deux au nombre des saints [1]. Au surplus les Tartares avaient, comme ils ont encore, beaucoup de croyances et de pratiques superstitieuses, à l'égard desquelles le récit de Carpin peut être comparé avec ceux des historiens orientaux aussi bien que des voyageurs modernes. Les purifications par le feu jouaient surtout un grand rôle dans toutes leurs cérémonies [2].

La polygamie était admise chez ce peuple sans autre limite que la volonté ou la fortune de chacun, et les prohibitions de parenté étaient bornées à la mère, la fille et la sœur utérine ou germaine; le fils pouvait garder pour lui-même les

[1] Carpin, cap. III, § I, n° 2. — Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, tome IV, pp. 40 à 42.

[2] Carpin, cap. III, §§ II, III, IV. — Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, note 89, pp. 267 à 272, et addition aux notes, pp. 428 à 440. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, note 1, pp. 613 à 618. — Bentinck, *Remarques authentiques et très curieuses sur le véritable estat présent de l'Asie septentrionale*, dans l'édition française d'Abou-el-Ghâzy, pp. 488, 489, note. (Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, attribue à Bentinck, outre les notes qui lui appartiennent en effet, la traduction même d'Abou-el-Ghâzy; mais, dans la préface de M. de Fræhn, qui se trouve en tête de l'édition tartare de Kazan, il est expliqué que le texte, acheté à Tobolsk après la bataille de Pultawa en 1609, par Strahlenberg, et traduit en russe par le boukhare Akhoun, fut retraduit du russe en allemand par le suédois Schœnstrœm, dont la version servit à faire la traduction française, laquelle paraît avoir été exécutée par un sieur de Varennes ou Varennes de Mondasse; celui-ci était probablement un officier suédois, ainsi qu'on en peut juger par la préface de Bentinck, qui dit que les prisonniers de Pultawa firent traduire cet ouvrage à leurs frais en langue russe, *et le traduisirent ensuite eux-mêmes en diverses autres langues*.

femmes de son père décédé; le frère cadet, ou à son défaut le parent le plus proche, devait épouser les veuves du frère aîné[1]. Un prince russe, André, duc de *Cherneglove*, c'est-à-dire évidemment de Czernigow, qui paraît être resté inconnu aux annalistes russes[2], ayant été tué, sous prétexte qu'il exportait des chevaux tartares, et son jeune frère avec sa veuve étant venus trouver Bâtou pour obtenir que leur fief ne leur fût point enlevé, le khân exigea leur union, et en assura matériellement l'accomplissement malgré leur vertueuse résistance[3].

Du reste ces Tartares avaient quelques bonnes qualités; chez eux l'insubordination, l'envie, les querelles, les procès, le vol, le mensonge, étaient à peu près inconnus : on les voyait durs à la fatigue, endurants et sobres au besoin, prompts à s'entr'aider[4]; mais en revanche, sans foi ni loi en-

[1] Carpin, cap. II, § 11. — Rubruk, p. 235. — Marc Polo, p. 67. — Haython, *Historia orientalis*, cap. XLVIII, édit. de Reineck, p. 41. — Bentinck, *ubi suprà*, pp. 36, 37, note.

[2] Karamzine (*Histoire de l'empire de Russie*, tome IV, p. 43), après avoir raconté le martyre de Michel et de Féodor, ajoute que les Annales russes ne font plus mention depuis lors d'aucun prince de Tchernigof jusque vers 1261, qu'André, beau-fils de Vassilko, frère de Daniel, régnait dans cette principauté. Nous voyons cependant ici un duc André de Czernigow, postérieur à Michel, et antérieur de quinze ans à son homonyme de 1261. — Bergeron (*Voyages de Rubruquis*, etc., 1634, pp. 326, 327) a lu ici *Sarvogle*, ce qui est en effet la leçon des mss. de Lumley et de Dupuy.

[3] Carpin, cap. III, § 1, n° 3. — Les détails donnés à ce sujet par Jean du Plan de Carpin ont été singulièrement traduits par Bergeron (*ubi suprà*), qui fait intervenir en tiers, on ne sait pourquoi, *un enfant qui criait et pleurait*, là où il ne s'agit que des cris et des pleurs de la malheureuse princesse, brutalement soumise au viol involontaire du jeune frère de son époux.

[4] Carpin, cap IV, § 1. — Marc Polo, p. 68; et p. 353, cap. LVII. — Haython, fol. 41 recto et verso.

vers les étrangers ; les traitant avec hauteur, à tel point que le dernier d'entre eux prenait le pas sur le grand-duc Jaroslaw de Wolodimir, sur le fils du roi et de la reine de Géorgie, sur le duc des Solangues, et sur nombre de sultans puissants ; du reste, sales dans leurs vêtements et leur manger, avares, pillards, et généralement paresseux [1].

[1] CARPIN, cap. IV, § 11. — VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum historiale*, lib. XXX, capp. 74 à 78, édit. de Reineck, fol. 138 à 141. Ces chapitres sont du nombre de ceux que le compilateur a rédigés d'après les informations orales de Simon de Saint-Quentin, ainsi qu'il le déclare plus loin (lib. XXXII, cap. 2, fol. 162 verso) ; c'est donc à tort que M. D'OHSSON (*Histoire des Mongols*, tome I, p. 19) met ces chapitres, avec plusieurs de ceux qui précèdent et qui suivent, sur le compte de Jean du Plan de Carpin. — RICOLD DE MONTECROCE, dans *Lhystore merveilleuse du grand Chan*, feuillet 36. — Nous devons au zèle de notre diligent ami M. Thomas Wright quelques passages curieux d'un poëme de JEAN DE GARLANDE, *De triumphis Ecclesiæ*, dont il a découvert dans la bibliothèque Cottonienne un manuscrit exécuté au XIII[e] siècle ; il en a tiré une copie entière, destinée peut-être à la collection de monuments relatifs aux croisades, dont l'Académie des Inscriptions a entrepris la publication. Ces passages d'une œuvre encore inédite, offrent, sous ce point de vue, un intérêt particulier qui nous décide à les insérer ici tels qu'ils nous sont transmis par l'obligeant secrétaire de la *Camden Society*, en indiquant à la marge les leçons conjecturales que nous paraît réclamer une restitution critique du texte.

« The seventh book opens with an account of the inroads of the Tartars ; he describes them as cannibals :

Gens est sæva nimis, Sathanæque domestica, pestis
　Ecclesiæ, fidei dissona, cædis amans.
Limpha, merum, panis, caro, piscis, friget, abundat *,　　* obundat ?
　Iucaudet, nutrit. Vivit in sede probâ *.　　* probrâ ? (quasi probrosâ.
Excedit gens ista feras quod mundus abhorret ;
　Cur ? quia naturam calcat iniqua suam.
Quæris forlè modum calcandi ; sanguinis haustu
　Emadet humani, se furor iste bibit.
Esuriens hominem corrodit homo ; leo nullus
　Carne leoninâ viscera laxa replet ;
Non lupus ungue lupum lacerat ; gens ista colurnis
　In veribus * vertit membra veruta foco.　　* sepibus ? (id est verutis).
Famam Virgilius monstrum depingit habere
　Sub plumis oculos instabilesque gradus.
Illi mille dedit linguas figmenta loquentes ;.

Leur pays portait le nom de *Mongal*; telle est du moins la leçon la plus fréquente dans les manuscrits, où l'on peut croire que la leçon plus exacte, *Mongol*, est le résultat d'une correction de la part des copistes; Mongal est la forme qui prévaut chez les Russes, et nous avons eu occasion de remarquer déjà que Jean du Plan de Carpin adopte généralement, pour la transcription des noms propres, la prononcia-

Falsis fermentat * sic modò vera loquax; — * permutat ?
Fingit fama tamen quædam conformia vero,
Nam mihi pro certo presbiter ista tulit :
Presbiteros terræ prosternunt, sic crucifigunt
Illos prostatos, excruciantque diù.
Matres occidunt, puerosque per ubera matrum
Flentes, clamantes, ire, perire sinunt.
Hâc feritate refert has fama bibisse medullas
Humanas : feritas quid scelus ista timet ?
. . . . .

Pingues et teneros et molles et generosos
Et pulcros horum rex coquit igne sibi.
Plebs vorat annosos, nigros, duros, scabiosos,
Hirsutos, tremulos; hoc non abhorret opus.
Quod sequitur verè faciunt : muliebria truncant
Guttura, post veneris * corpora juncta suæ. — * veneri.
. . . . .

Hi quià sunt diri nequeunt pietate potiri.
His periêre Tyri Pergameique viri.
Cor gustando ferum, fœtus truncant mulierum,
Sanctum (me miserum !) non veneratur * Herum. — * venerantur.
. . . . .

Istis Cumani servire mali didicerunt,
Qui vacui, vani, falsa dolosque ferunt.
Hi sunt christicolæ falsi, sine lege, severi *. — * ??
Hâc de fraude scholæ proposuêre quæri.

» He goes on to speak of the Jews as holding secret correspondence with them, and
» believing their prince to be the expected Messiah :

« Consimiles sacra dant Judæis sordida Divo
Viscera ponendo, mundificant malè se.
Se malè mundificant ponendo viscera Divo
Sordida Judæis dant sacra consimiles
Dùm circumcisâ pro pelle merentur Apelle
Nomen, cognomen hoc valet esse suum.
Hæ gentes miseræ mortem misêre per orbem;
Destructas leges per mala cuncta leges.
Quid referam plausus quos perfida dat synagoga ?
Nuntia quid promam, perfidiamque suam?
Munera prætereo quæ mittit clam vel apertes *. — * apertè.
Dùm sibi Messyam credit habere suum,
Spes sua messe caret; expectans tempore tanto
Messyam, sterilem spem miseranda fovet.

tion slave, telle qu'elle lui était transmise par son compagnon et interprète Benoît de Pologne[1]. En ce pays étaient autrefois quatre peuples, savoir : les *Yeka Mongal* ou grands Mongals ; les *Su-Mongals* ou Mongals aquatiques, lesquels se donnaient à eux-mêmes le nom *Tartares* d'après un fleuve appelé Tatar qui coulait en leur pays ; les *Merkit;* et enfin les *Mécrit*. Les dénominations de *Yeka-Mongal* et de *Su-Mongal* ont en effet la signification que leur attribue Jean du Plan de Carpin, et l'on peut voir dans le *Vocabulaire*

» After some religious reflections, this author again describes the devastations they » committed wherever they came :

« Prostratis monachis aras et templa cruentant
Hisque boves statuunt, cornipidesque * ligant.
Impedit Ecclesiam fera dùm discordia regum,

Tartareos acuit liber ad arma furor.
In claustris sacrisque locis concumbere fœda
Gens audens, vellit sancta sepulcra solo.
Sanctorum capsas confringit, et eruit ossa ;
Et gemmis, auro, fœmina mœcha nitet,
Mundis Ecclesiæ pannis immunda perornat
Membra, sacros calices trectat, et indè bibit.
Catholici fulsi comitantur eos, vacuusque
Vispilio *, cupidus fur, homicida, rapax. »

* cornipedesque.

* vespilio.

Le prêtre de qui Jean de Garlande dit tenir des renseignements certains sur les cruautés commises par les Tartares contre les chrétiens semble devoir être Yves de Narbonne, qui écrivit de Neustadt, à Girauld archevêque de Bordeaux, une lettre transcrite dans Mathieu Pâris et reproduite par Hakluyt (*The principal navigations*, etc., tome I, pp. 20, 21) ; ou bien le chanoine Roger de Varadin, qui depuis fut archevêque de Spalatro, auteur du *Miserabile carmen* imprimé dans la collection de Schwandtner (*Script. rer. Hungar.*, tome I, pp. 292 à 321).

[1] Carpin, cap. V, § 1, n° 1. — Fischer, *Nations de la Sibérie*, pp. 45 à 53. — Bentinck, *Remarques*, etc., pp. 167 à 173. — Strahlenberg, *Description hist. de l'emp. russien*, tome II, pp. 168 à 174. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, pp. 261 à 263.

calmuque et mungale de Strahlenberg les mots IKE ou YKE traduit par *grand*, USU ou SUI traduit par *eau* [1].

La dénomination de Yeka-Mongal désigne le peuple auquel appartenait Tchenkiz-khân; elle s'applique donc aux véritables Mongols, aux *Mongols nyroun* des historiens orientaux, ou *Tha-tha noirs* des auteurs chinois, ainsi nommés par opposition aux *Tha-tha blancs*, voisins immédiats de la grande muraille [2].

Ce nom de *Tha-tha* est le correspondant chinois de *Tâtâr* usité chez les historiens musulmans [3], et qui s'est transformé en *Tartare* dans la bouche des Européens, par suite d'un jeu de mots bien connu [4]; Reschyd-el-Dyn et Abou-el-Ghâzy énoncent que le peuple des Tâtârs était cantonné aux envi-

[1] CARPIN, *ibidem*. — STRAHLENBERG, *ubi suprà*, tome II, pp. 338, 362. — ABEL-RÉMUSAT (*Recherches sur les langues tartares*, p. 172) écrit *yake* pour *grand*.

[2] D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 25, 26, et note 2, pp. 425 à 427. — ABEL-RÉMUSAT, *Langues tartares*, p. 239 : « Le peuple auquel commandait Tchingis est appelé, par un auteur contemporain (*Meng-Koung*, qui avait vécu chez les Mongols et combattu dans leurs armées) *Tha-tha noirs*, par opposition aux *blancs*, qui sont les *Oungout* d'Aboul-ghazi. » — KLAPROTH, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome I, p. 471. — Le même, *Tableaux de l'Asie*, pp. 154, 155, 157.

[3] ABEL-RÉMUSAT, *Langues tartares*, pp. 1 à 8, et 239. — KLAPROTH, *Tableaux de l'Asie*, p. 155. — Le même, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome I, pp. 471 à 476. — RITTER, *die Erdkunde von Asien*, tome I, pp. 274 à 283. — D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, tome I, note IV, pp. 427 à 429. — HAMMER, extraits de Rachid-Eddin, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome IX, pp. 522 à 526. — ABOU-EL-GHAZY, *Histoire généalogique des Tatars*, pp. 101 à 112. — Comp. SCHMIDT, *Geschichte der Ost-Mongolen und ihres fürstenhauses, verfasst von* SSANANG SSETSEN *chungtaidchi der ordus*, Petersbourg 1829, pp. 61, 375.

[4] Mathieu Pâris met ces mots dans la bouche de saint Louis : « Ipsos quos vocamus *Tartaros* ad suas *tartareas* sedes retrudemus », et l'empereur Frédéric les appelait *Tartari, imò tartarei*. — Voir RÉMUSAT, *Relat. polit. des princes chrétiens avec les emp. mongols*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, tome VI, pp. 408, 409.

rons du lac *Bouyr-nôur*[1]; mais Bentinck et Strahlenberg s'accordent à affirmer qu'il n'existe dans tout le nord de l'Asie aucune rivière appelée *Tata* qui ait pu fournir l'étymologie du nom de cette tribu[2]. Quant à l'appellation de *Su-Mongal* ou Mongals aquatiques par laquelle étaient désignés les Tâtârs proprement dits, au rapport de Jean du Plan de Carpin, M. de Hammer l'a rencontrée sous la forme *Sou Moghoul* dans l'historien persan A'bd-Allah ebn Fadhl-Allah Wassaf, continuateur du Gehân Kuschây de A'lay-el-Dyn el Gjoweyny[3]; elle existe aussi, écrite *Sy-Mogol*, dans la géographie d'Abou-el-Fédâ, qui a suivi en cette partie les indications d'Ebn-Sa'yd[4]; et Klaproth l'a pareillement trouvée dans les auteurs chinois sous la forme *Schoui-Moung-kou*[5]. Leur cantonnement sur les bords du Bouyr-nôour et le nom de Mongols qui leur est attribué démontrent que tout en admettant, sur la foi de Klaproth et d'Abel Remusat, l'identité de cette nation avec les *Schoui-Tha-tha*, ou Tatars aquatiques, répandus au milieu des peuplades tongouses jusque sur les rivages de l'Océan[6], il ne faut point perdre

[1] ABOU-EL-GHAZY, *Hist. généalog. des Tatars*, p. 104; et dans KLAPROTH, *Mém. relatifs à l'Asie*, tome I, pp. 464, 465. — D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, tome I, note 4, p. 427. — HAMMER, extraits de Rachid-Eddin dans le *Nouveau journal asiatique*, tome IX, p. 522.

[2] BENTINCK, *Remarques*, p. 27, note *a*. — STRAHLENBERG, *Description de l'empire russien*, tome II, p. 176.

[3] HAMMER, *Remarques sur des extraits de Reschyd-el-Dyn*, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome XIV, pp. 352 et 361, à la note.

[4] ABOU-EL-FÉDA, *Géographie*, dans la table du Turkestan, vers la fin.

[5] KLAPROTH, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome XIV, pp. 352, 353.

[6] KLAPROTH, *sur les Tatars*, dans les *Mém. relat. à l'Asie*, tome I, p. 471 — RÉ-

de vue qu'ils étaient de race mongole, et que leur berceau ainsi que leur principale demeure était en Mongolie, immédiatement à l'est des Yéka-Mongal ou Tâtârs noirs.

Au surplus, les dénominations de Mongols et de Tâtârs, plus ou moins altérées dans la bouche des nations occidentales, avaient successivement pris une largeur d'acception que Reschyd-el-Dyn explique ainsi : « Les Tatars firent anciennement de grandes conquêtes; ils se rendirent si puissants et si redoutables, que les autres peuples Turks se faisaient passer pour Tatars, et se trouvaient honorés de ce nom, sous lequel ils devinrent fameux : tout comme aujourd'hui les Tchelayr, Tatars, Ouyrât, Oungout, Kerayt, Naymân, Tangcout, et autres, se glorifient du nom de Mongols, illustré par Tchinguiz Khân et ses descendants [1]. » Il en avait été précédemment de même pour les Turks.

Merkyt, ainsi orthographié par les historiens musulmans, et transcrit *Merghed* par M. Schmidt d'après le texte mongol de Sanang-Setsen, est le nom bien connu d'une puissante tribu qui habitait les rives de la Selenkah et du lac Baïkal, entre les Tâtârs à l'est et les Nâymâns à l'ouest [2].

MUSAT, *Langues tartares*, p. 239, — STRAHLENBERG, *Descr. de l'empire russien,* tome II, pp. 175, 176.

[1] RESCHYD-EL-DYN, dans D'OHSSON, *Histoire des Mongols,* tome I, p. 428. — Comp. HAMMER, *Nouveau journal asiatique,* tome IX, pp. 524, 525. —SAINT-MARTIN, *Mémoires sur l'Arménie,* tome II, pp. 261 à 263.

[2] KLAPROTH, *Nouv. journal asiatique,* tome XI, pp. 448 à 455. — SCHMIDT, *Ost-Mongolen*, pp. 77, 381. —ABOU-EL-GHAZY, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 130 et 201 à 204. — D'OHSSON, *Hist. des Mongols,* tome I, pp. 90, 91, 424. —PÉTIS DE LA CROIX (*Hist. de Genghizcan*, p. 7) les nomme trois fois pour une dans l'énumération des Mongols ny-

La synonymie de *Mécrit* n'est point aussi aisée à retrouver: ce nom, il est vrai, se rencontre dans la relation de Marc Polo [1], et nous pensons qu'il y a identité entre les peuples ainsi désignés chez les deux voyageurs; mais la chose n'est pas si évidente qu'il ne puisse surgir des doutes sur ce point, alors surtout qu'on voit Klaproth considérer les *Mécrits* du Vénitien comme représentant les Merkyt de Reschyd-el-Dyn, qui les appelle aussi *Mékryt* [2]. Comme il est certain que Jean du Plan de Carpin, en nommant les *Merkit* et les *Mécrit*, a bien entendu désigner deux peuples distincts, il faut de toute nécessité admettre, ou qu'il s'est trompé sur le nom des derniers; ou plutôt, à notre avis, que Klaproth, n'ayant point encore approfondi la question dans toute son

roun, sous les formes *Mercout*, *Merkit* et *Mercat*. — Mailla (*Histoire générale de la Chine*, tome IX, pp. 20, 25) et Grosier (*ibidem*, p. 26, à la note) nous montrent que les auteurs chinois appellent ce peuple *Mié-li-ki*.

[1] Marc Polo, p. 71 : « Et quant l'en s'en part de Caracoron et de Altai, là où il » se metent les cors des Tartars, ensi con je vos ai contés en arières, il ala puis por une » contrée vers tramontane que est appelé le plain de Bargu, et dure bien quarante jor- » née. Les jens sont appelés *Mecri* et sunt sauvaje jens. » — Le nom de ce peuple est connu de beaucoup plus ancienne date, car on le trouve mentionné, dès la fin du vi[e] siècle, par Théophylacte Simocatta (*Historiarum* libri viii, Paris 1647, in-folio; lib. vii, cap. 7, p. 174), qui les appelle *Moukri;* c'était une nation voisine des *Taugas*, c'est-à-dire de la Chine, d'après l'explication de Klaproth, qui a allégué ce passage dans un mémoire *sur les différents noms de la Chine*, faisant partie des *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome III, p. 261.

[2] Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, tome XI, pp. 450 à 462. — Marsden, *The travels of Marco Polo*, note 424, pp. 221, 222. Le savant anglais prend aussi les *Mekriti* ou *Mecriti* de son auteur pour les Merkyt des Orientaux ; ce que nous disons de l'erreur possible de Klaproth s'applique à bien plus forte raison à Marsden, qui ne possédait point, sur la Tartarie, des connaissances comparables à celles du célèbre critique allemand.

étendue, et ne se préoccupant que des Merkyt, qui faisaient alors le sujet exclusif d'une remarque critique de sa part, s'est trop aisément laissé aller à confondre deux tribus voisines, respectivement désignées sous des noms très peu dissemblables. Il nous semble que Rubruk, en tombant luimême, en sens inverse, dans une erreur analogue, peut nous aider à résoudre le problême; il place, en effet, immédiatement au nord de Caracarum, les sujets de *Unc-khân*, auxquels il donne la double dénomination de *Crit* et *Merkyt* [1]; or les écrivains orientaux nous ont fait assez bien connaître l'histoire de *Ounk-khân* ou *Ouang-khân* pour que nous sachions à merveille qu'il ne régnait point sur la tribu de *Merkyt*, mais bien sur les *Kéryt* ou *Kérayt*, dont le pays était situé entre les *Merkyt* au nord, et les Mongols proprement dits au sud [2]; et comme Marc Polo, en indiquant la demeure des *Mécrit* dans les plaines qui sont au nord de Caracoron, ne mentionne aucune population intermédiaire, il semble qu'il ait voulu désigner sous ce nom les *Kéryt* ou *Kérayt*, lesquels dès lors étaient probablement appelés aussi

[1] Rubruk, *Itinerarium*, pp. 261, 288. — Hyde (*Itinera mundi autore Abrahamo Peritsol*, Oxford 1691, in-4°, p. 154), citant Rubruk et rapportant en gros sa narration, dit: *Crit seu Merkit.*

[2] Abou-el-Faragi, *Historia compendiosa dynastiarum*, p. 280. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généalogique des Tatars*, pp. 117, 173 à 193. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, pp. 31, 34 à 70. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 48 à 60 et 73 à 82. — On peut remarquer que, d'après le *Gehân-kuschây* d'Ata-Mélik, cité par Pétis de la Croix (*ubi suprà*, p. 61), les *Mercat* qui suivaient le parti de Tchenkiz-khân contre Ouank-khân furent chargés de surveiller les *Merkit*, qui paraissaient être dès lors des alliés des Kéryt; ces *Merkit* ne seraient-ils pas les mêmes que ceux de Rubruk, les *Mécrit* de Carpin et de Marc Polo?

Merkit, ce qui se trouvera formellement exprimé par Rubruk, si on rectifie la leçon de *Crit et Merkit*, qui paraît fautive, en *Crit et Mecrit*, où l'on pourra reconnaître une de ces doubles appellations si communes en Orient pour un même peuple, comme Gog et Magog, Tchyn et Matchyn, Langues et Solangues, Kaoli et Okaoli, Ibyr et Sibyr, Irân et Anirân, Thyniens et Bithyniens (exemples déjà réunis pour la plupart dans une note du curieux travail de M. Quatremère sur Reschyd-el-Dyn), et peut-être encore *Scythes* et *Massagètes*, dont le rapprochement, un peu moins naturel, a été indiqué par Strahlenberg [1].

Les Mécrit de Jean du Plan de Carpin, comme ceux de Marc Polo, et (nous ne balançons pas à le dire aussi) comme ceux de Rubruk, sont donc les *Kéryt* ou *Kérayt* des écrivains musulmans, les *Ké-lie* des historiens chinois [2]. Cette explication paraît la seule admissible, car notre voyageur, décrivant ici le berceau de l'empire Mongol, ne pouvait, en nommant les quatre tribus principales, oublier une peuplade bien connue, comprise dans les limites qu'il indique, enclavée même entre deux autres peuplades qu'il désigne avec exactitude, et mentionner à sa place quelque horde obscure ou ignorée.

Jean du Plan de Carpin trace une esquisse rapide des conquêtes de Tchenkiz-khân et de l'extension merveilleuse

[1] Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, note 76, pp. 241 à 247, et note 191, pp. 413 à 415. — Strahlenberg, *Descript. de l'emp. russien*, tome II, p. 173.

[2] Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 4, 5. — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, tome IX, pp. 9, 17; en ce dernier endroit il écrit *Kereti*.

de sa puissance; nous en allons résumer plus rapidement encore les grands traits, afin de passer en revue toutes ces indications historico-géographiques auxquelles se lient des noms propres plus ou moins altérés dont il importe de déterminer les synonymies.

Devenu chef des Yeka-Mongals ou Iké-Mongols, Tchenkiz-khân commença par soumettre les Tâtârs ou Souy-Mongols, après quoi il subjugua les Merkyt ou Merghed, et ensuite les Mécrit, c'est-à-dire les Kéryt ou Kérayt[1]. En recherchant ces faits dans les historiens orientaux, on trouve que Tchenkiz dirigea des expéditions réitérées contre chacun des peuples désignés, avant de les réduire complétement à son obéissance; mais ses premières campagnes contre eux se succédèrent en effet dans l'ordre où les expose Jean du Plan de Carpin : le khân mongol combattit d'abord contre les Tâtârs en 1194, contre les Merkyt en 1197, enfin contre les Kéryt en 1203[2].

Il marcha ensuite contre les Nâymâns, alors gouvernés par de jeunes princes imprudents et désunis, qu'il tailla en pièces dans une étroite vallée par laquelle nos voyageurs passèrent en se rendant à la Syra-ordou; c'est probablement l'une des gorges du grand Altaï entre le lac Iké-Aral-nôur et celui de Qézyl-bâsch : cette expédition répond à la fois,

[1] Carpin, cap. V, § I, n° 2.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 46, 55, 82. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 3, 4, 10. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, pp. 54, 55, 69, 94 à 96. — Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, tome XI, pp. 452, 453. — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, tome IX, pp. 17, 20, 29. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 167 à 163, 201, 202.

dans l'aperçu du narrateur, à celles qui eurent lieu en 1199, 1204 et 1206 suivant les historiens orientaux, qui racontent également la mésintelligence des deux frères Tây-Bouqâ et Bouyrouq, fils de Iynângj-Belkah-Boukou-khân, dont le cadet se retira dans le canton montagneux de Qézyl-bâsch; mais il n'est aucunement mention dans ce récit des Qarâ-khithâns, bien que Carpin les compte parmi les vaincus; à moins de considérer comme Qarâ-khithâns les soldats de Bouyrouq, qui au surplus fut battu sur le territoire du Qarâ-khithây [1]. La conquête de ce dernier pays n'eut lieu qu'en 1218; mais peut-être notre auteur a-t-il aussi confondu cette campagne dans le nombre de celles auxquelles il fait allusion tout d'une fois en cet endroit de sa narration [2].

Tchenkiz dirigea alors ses armes contre les Khithâns, et éprouva une défaite : ceci se rapporte à la fois aux campagnes de 1205, 1207 et 1209 contre l'empire des Hia, qui plus tard fut appelé Tankqout; l'échec que reçut en 1209 le conquérant mongol fut causé par l'irruption, dans son camp, des eaux du Hoang-ho qu'il avait détournées pour inonder lui-même la capitale ennemie : mais sa disgrâce est loin

[1] Carpin, cap. V, § 1, n° 3. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, pp. 5, 11. — Mailla, *Hist. gén. de la Chine*, pp. 17, 21, 22, 26, 27, 35 à 39, 41. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 56, 83 à 89, 101. — Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 71, 72, 82 à 93. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 196 à 200, 202 à 204.

[2] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, p. 174. — Gaubil, *ubi suprà*, pp. 34, 35 et 37, note 1, où il est encore question du lac *Kitsselipa* dans les campagnes de 1217 à 1218. — Pétis de la Croix, *ubi suprà*, pp. 82 à 84, 140, etc. — Comp. Abou-el-Ghazy, *ubi suprà*, pp. 223, 224. — Abou-el-Faragj, *Hist. comp. dynastiarum*, p. 283.

d'être représentée, dans les historiens orientaux, comme aussi grave que la raconte notre bon moine[1].

Le narrateur énumère ensuite une série de victoires remportées sur les Huyur, les Sari-huyur, lès Karanites, les Voyrat, et le pays de Comana[2]. On peut aisément lui pardonner les transpositions chronologiques qu'il commet ici par suite de l'erreur où il paraît avoir été, que les trois campagnes contre le Tankqout n'en formaient qu'une seule, à laquelle il assignait sans doute, dans sa pensée, la date de la première.

Quoi qu'il en soit, la soumission des *Ouyghours*, qu'il désigne sous le nom de *Huyurs*, eut lieu en 1209, et fut volontaire suivant les écrivains orientaux, qui nous font connaître la division de cette nation en deux grandes sections appelées *Oun-Ouyghour* et *Touqouz-Ouyghour* c'est-à-dire les Ouyghours *des dix* et les Ouygours *des neuf*, ces nombres se rapportant aux rivières qu'ils comptaient sur leurs territoires respectifs. On trouve encore mentionnée dans Abou-el-Ghâzy, une tribu de *Qarâ-Iyghour* c'est-à-dire Ouyghours *noirs*. En nommant les *Sari-huyur*, Jean du Plan de Carpin désigne une autre section encore du même peuple, puisque cette dénomination représente évidemment celle de *Ssâry-Ouyghour* qui appartient au dialecte turk oriental et se traduit exactement *les Ouyghours jaunes*, appellation distinctive conforme aux habitudes asiatiques. Au surplus ce nom-

[1] Carpin, cap. V, § 1, n° 4. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 95 à 77, 101, 105, 106. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, pp. 11, 12, 13. — Mailla, *Hist. génér. de la Chine*, tome IX, pp. 40, 42, 43.

[2] Carpin, cap. V, § 1, n° 5.

là même se retrouve dans un extrait de l'Histoire chinoise de la dynastie des Ming, inséré par Klaproth dans ses Observations critiques sur les Recherches de M. Schmidt relatives à l'intérieur de l'Asie; et l'emplacement en est indiqué dans la vallée du Tchaydam qui appartient aujourd'hui aux Koukou-Mongols ou Mongols du Koukou-nôur[1].

Les *Karanites* sont rapprochés sans fondement des Kéraytes par Sprengel, ainsi que par Malte-Brun qui se borne à traduire le savant allemand : les auteurs orientaux mentionnent, parmi les Mongols *dirlikin* une tribu appelée *Qarânout*, qui correspond directement à l'indication de Carpin[2].

Il est également facile de reconnaître, dans les *Voyrat* de notre auteur, la puissante tribu des *Ouyrât*, appelés aussi *Oyrad*, *Olet* ou *Euleut*, et qui portent maintenant le nom de *Qalmouq* : leur soumission eut lieu en l'année 1208[3].

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols,* tome I, pp. 107 à 110. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, p. 13; il les appelle *Oueioueul.* — Mailla, *Hist. génér. de la Chine,* tome IX, p. 42. — Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 117 à 121. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 90 à 98, 207 à 209, 745 (texte tartare de l'édition de Kazan, pp. 25, 26, 50, 51, 159). — Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, tome II, p. 345. — Le même, *Vocabulaire des dialectes turks,* dans son *Voyage en Géorgie*, tome II, pp. 560, 561.

[2] Sprengel, *Geographischen Entdeckungen*, p. 287. — Malte-Brun, *Hist. de la géographie*, éd. de 1834, p. 540. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, p. 426. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, p. 132 (texte tartare, p. 32).

[3] D'Ohsson, *Histoire des Mongols,* tome I, pp. 104, 105 et 424. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 112 à 115 (texte tartare, p. 28). — Fischer, *Nations de la Sibirie*, pp. 58 à 66. — Strahlenberg, *Description de l'emp. russien*, tome II, p. 168. — Bergmann, *Voyage chez les Kalmuks*, pp. 106 à 109. — Abel-Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, pp. 244 à 246.

Quant au pays de *Comana*, *Canana* ou *Chanana*, il ne porte point un nom assez connu pour qu'à défaut de toute autre donnée nous en puissions déterminer la synonymie avec autant d'assurance : il ne nous est cependant pas complétement étranger, et nous le trouvons mentionné dans Reschyd-el-Dyn, alors que racontant la mort de Ouank-khân et la fuite de son fils Sinkoun, il montre ce dernier, réfugié d'abord dans le Boury-Tibet, obligé bientôt de quitter cet asyle dont ses déprédations lui avaient aliéné les habitants, et passant alors dans le pays de *Couman* limitrophe des provinces de Kaschghar et de Khoten. Si l'on tient compte à la fois et de ces indications et des autres noms auxquels celui de *Comana* est associé dans le récit de Carpin, on reconnaîtra aisément que celui-ci doit prendre sa place géographique entre la petite Bokharie à l'ouest, le Tubet au sud, et les Ouyghours au nord-est [1].

Vainqueur de tous les peuples que nous venons d'énumérer, Tchenkiz-khân, suivant la relation de notre auteur, alla faire la guerre aux Kytans, peuples assez ressemblants aux Mongols par les traits de la face, mais ayant une langue propre, et une grande habileté dans les arts industriels, riches d'ailleurs en céréales, en vins, en métaux précieux, en étoffes de soie et en tout ce qui fait la commodité de la vie. Tchenkiz conquit une bonne partie de leur territoire, bloqua leur roi dans sa capitale, et après de longs efforts opiniâtrement repoussés, il se rendit maître de la place au moyen d'une galerie souterraine qu'il fit creuser depuis son

[1] Reschyd-el-Dyn, *Gjami'-el-tewarykh*, dans d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, p. 82.

camp jusqu'au centre de la cité : et alors pour la première fois, Tchenkiz-khân, revenu chez lui, fut proclamé empereur [1].

Il y a dans ce récit des erreurs de détail excusables et faciles à expliquer. Déjà Carpin a mentionné en une seule fois les trois campagnes du conquérant mongol contre l'empire des Hia ou le Tankqout, qu'il a appelé Kytay comme nous-mêmes nous l'appelons Chine; maintenant il raconte une autre guerre contre le Kytay, qui n'est plus le Tankqout, mais bien le Khithây véritable, l'empire des Kin ou Altoun-khâns; l'invasion commença en 1211; et la capitale Yenking, investie en 1214, fut prise l'année suivante, non sur le monarque kin lui-même, mais sur les généraux chargés de la défendre. Les historiens orientaux ne font du reste aucune mention d'une voie souterraine exécutée par les Mongols pour s'introduire dans la place [2]. Quant à la proclamation de Tchenkiz-khân comme empereur à son retour en Tartarie, c'est une solennité qui avait eu lieu dès 1206, après la première campagne contre les Hia : l'attribution commune du nom de Khithây aux deux empires Hia et Kin explique l'erreur chronologique qui est résultée, chez notre narrateur, de la confusion du second avec le premier [3].

[1] Carpin, cap. V, § 1, n° 6.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, pp. 123 à 154. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, pp. 13 à 28. — Mailla, *Hist. générale de la Chine*, tome IX, pp. 44 à 73. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 209 à 227.

[3] Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, pp. 11, 12. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome I, pp. 98, 99. — Abou-el-Faragj, *Hist. comp. dynastiarum*, p. 281. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 193 a 195.

Poursuivons. Après quelque repos, Tchenkiz divisa ses armées : il envoya l'une, sous les ordres de son fils *Tossuccan*, contre les *Comans*, qui furent vaincus en de nombreuses rencontres, après quoi le prince revint en Mongolie. Tchenkiz envoya contre les Indiens un autre de ses fils, qui subjugua l'*Inde mineure*, habitée par les Sarrasins noirs ou Ethiopiens, et marcha ensuite contre les chrétiens qui sont dans l'*Inde majeure :* le roi du pays, vulgairement désigné sous le nom de *Prêtre Jean*, vint à sa rencontre, et employant contre les Tartares le feu grégeois et la force des armes, il les repoussa de manière à leur ôter l'envie de revenir. Traversant alors un désert où ils eurent affaire à une armée de chiens, les Mongols arrivèrent au pays de *Buri-Thabet*, habité par des hommes laids, auxquels il ne pousse au menton que quelques crins, arrachés aussitôt que parus : après les avoir vaincus, cette seconde armée revint pareillement en Tartarie. Tchenkiz de son côté avait fait *à l'Orient*, contre les *Kergis*, contre les *Caspiens*, et contre un peuple de troglodytes demeurant au-delà d'un désert de plus d'un mois d'étendue. une campagne hérissée de prodiges, dont le résultat ne fut point glorieux pour les armes mongoles. Tchenkiz, rentré dans ses états, publia alors de nombreuses lois, inviolablement observées par ses sujets; après quoi il périt, frappé par la foudre[1].

Tant de fables, de prodiges, sont ici mêlés au récit du bon moine, qu'il peut sembler futile de s'y arrêter, oiseux d'y chercher la trace des événements historiques; et cependant, ces contes mêmes, que nous avons écartés du résumé

[1] Carpin, cap. V, § 1, nos 7, 8, 9, 10, 11.

qu'on vient de lire, ne sont pas dénués de toute valeur aux yeux de ceux qui veulent étudier, outre les faits réels, la forme dont les revêt la tradition populaire; car le conte du narrateur de bonne foi n'est point une invention isolée expressément forgée pour abuser sa crédulité; c'est bien plutôt une opinion reçue, une sorte de mythe accrédité dont il constate l'existence en le répétant; et sous ce point de vue le conte a droit à l'attention de l'homme sérieux, comme monument de l'histoire intellectuelle du peuple qui en orne ses annales. Nous n'avons le temps ni l'espace nécessaires pour développer un pareil sujet; qu'il nous suffise, pour justifier notre assertion sur le caractère traditionnel des fables si complaisamment rapportées par Jean du Plan de Carpin, de faire remarquer que celle, par exemple, d'un peuple composé de femmes et de chiens, se retrouve textuellement dans la relation arménienne du roi Hétoum [1], aussi bien que dans l'Encyclopédie chinoise *San-thsai-thou-hoeï*, citée à ce propos par Klaproth [2]. Au surplus, tous ces récits

[1] *Nouveau journal asiatique*, tome XII, p. 287 : « Le roi Héthoum nous racontait » beaucoup de choses merveilleuses et inconnues qu'il avait vues et entendues chez les » nations barbares. Il disait qu'au-delà des Ghotaïens il y avait un pays où les femmes » sont raisonnables à la manière des hommes, et les hommes sans raison et semblables » à des chiens grands et couverts de poil; ils ne laissent entrer personne dans leur pays. » Ces chiens font la chasse, et les chiens et les femmes en vivent. De l'union de ces » chiens avec des femmes naissent des enfants mâles qui ont la forme de chiens, tandis » que les femelles ont celle de femmes. »

[2] Klaproth, *ibidem*, p. 288 : « Dans le royaume des chiens, les hommes ont le corps » de chiens; leur tête est couverte de longs poils; ils ne sont pas habillés, et leur langue » ressemble à l'aboiement des chiens. Leurs femmes sont de race humaine, et comprennent la langue chinoise; leurs habits sont faits de peaux de martres zibelines. Ce » peuple vit dans des cavernes; les hommes mangent les comestibles crus, mais les fem-

prodigieux se rapportent à des contrées lointaines que notre voyageur n'avait point visitées, et au sujet desquelles il était réduit à répéter ce qu'il avait appris, ayant soin d'ajouter le correctif, *ut nobis dicebatur*[1]; *ut nobis certissimè dicebatur*[2]; *sicut nobis venientibus ad curiam imperatoris per clericos ruthenos et alios qui diù fuerunt inter ipsos firmiter dicebatur*[3], ou autres formules analogues.

Après cette observation, renfermons notre étude dans le cercle des lieux et des faits réels, pour en déterminer la synonymie historique ou géographique. Dans *Tossuc-can* envoyé contre les Comans il est aisé de reconnaître *Tchoutchy khân*, l'aîné des fils de Tchenkiz, dont les armes se dirigèrent contre la Comanie après la prise d'Ourghendj en 1221[4]. Nous trouverons plus loin, sur cette campagne, des détails qui manquent ici, et qui ont été confondus par notre auteur avec la grande invasion de 1237 en Occident, sous les ordres de Bâtou fils de Tchoutchy. Quant à l'expédition dans laquelle un autre fils de Tchenkiz subjugua l'*Inde*

» mes les font cuire. Elles contractent des mariages avec ces chiens. Autrefois un Chi» nois étant arrivé dans ce pays, les femmes, qui désiraient s'enfuir de là, lui donnèrent » des petits bâtons, et le prièrent, quand il retournerait dans sa patrie, de laisser tom» ber un de ces bâtons tous les dix *li*. Les chiens, voyant alors que leurs habitations » étaient désertes, se mirent à la poursuite de cet homme, mais ils ne purent l'atteindre. » Pour se rendre de Yng-thian-fou (Nan-king sous les Ming) dans ce pays, il fallait » deux ans et deux mois. »

1 Carpin, cap. V, § 1, n° 9.

2 *Idem*, cap. V, § 1, n° 10.

3 *Idem*, cap. V, § 1, n° 7.

4 D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 294, 353. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, p. 37.

mineure, il ne peut être question là que de Touluy, dépêché par son père dans la Perse orientale et sur les bords de l'Indus à la poursuite du schâh Gelâl-el-Dyn[1]; cette contrée était en effet appelée Inde, aussi bien que les pays ultérieurs; la relation de Nicolo di Conti explique nettement qu'en deçà de l'Indus était l'*Inde première*, de l'Indus au Gange l'*Inde deuxième*, et au-delà du Gange l'*Inde troisième*. Ces dénominations sont exactement les mêmes que celles du planisphère de frà Mauro; Jourdain de Séverac leur substitue cette autre série de noms *Inde mineure*, *Inde majeure*, *Inde troisième*, qui dans le planisphère de Marino Sanudo se reproduisent avec de légères différences ainsi qu'il suit: *India parva quæ et Ethiopia*, *India magna*, *India interior Joannis presbyteri*[2]. L'*Inde mineure*, ou pays des Ethiopiens de notre narrateur, est donc bien celle qui est en deçà de

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 274 à 292. — Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 370 à 392. — Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, pp. 38, 39. — Mailla, *Hist. génér. de la Chine*, tome IX, pp. 97, 100, 101. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 286, 287, 315 à 325.

[2] Nic. di Conti, *Narratione della vita et costumi de gli huomini della India et di tutto il paese di Oriente*, dans Ramusio, *Navigationi et Viaggi*, tome I, édition de 1563, folio 378 verso: « L'India tutta è divisa in tre parti; la prima si distende dalla » Persia sino al fiume Indo; la seconda da questo fiume sino al Ganges; la terza è quella » che è oltre al detto fiume. » — Zurla, *Sulle antiche mappe idro-geografiche lavorate in Venezia*, à la suite de son ouvrage *Di Marco Polo e degli altri viaggiatori piu illustri*, Venise 1818, 2 vol. in-4°; tome II, p. 297, et l'*Abbozzo del mappamondo di F. Mauro camaldolese*, qui y est joint. — Comparez le planisphère d'Andrea Bianco dans Formaleoni, *Essai sur la marine ancienne des Vénitiens*, trad. française du chev. d'Hénin, Venise 1788, in-8°, chez Formaleoni, planche IV; on y lit successivement: *India minor, India media, India superior.* — Jourdain, *Mirabilia descripta*, pp. 41, 48, 55. — Sanudo, *Liber secretorum fidelium crucis*, édition de Bongars, planche I, après la page 282.

l'Indus et qui fut conquise par Touluy en 1221 et 1222. L'*Inde majeure* est ensuite mentionnée comme pays du fameux *Prêtre Jean*, tandis que Jourdain de Séverac, ainsi que le planisphère de Sanudo, attribuent à ce prince l'*Inde troisième;* d'où il faut conclure que sous le nom d'Inde majeure notre auteur embrasse d'une manière générale toute la contrée au-delà de l'Indus jusqu'à la Chine méridionale ou *Mangia*, que nous trouverons mentionnée plus loin séparativement de la grande Inde, tandis qu'elle y est comprise par Oderic, qui appelle le Manzi *Inde supérieure* [1].

Cet endroit de la relation de Jean du Plan de Carpin est remarquable en ce qu'il y est question du pays de ce prince asiatique, objet de tant de recherches et de fabuleuses narrations, qu'on appelait vulgairement Prêtre Jean, et qui depuis un siècle était signalé à la pieuse curiosité de l'Europe chrétienne par les rapports qu'en avait faits au pape Eugène III l'évêque de Gabala, envoyé de l'Église d'Arménie, dont Othon de Freisingen et Albéric de Trois-Fontaines nous ont uniformément transmis le récit sous l'année 1145 : « Quelques années auparavant (disait le prélat), un prince » appelé Jean, qui habitait, derrière l'Arménie et la Perse,

[1] Jourdain, *ubi suprà*, p. 56. — Peut-être l'indication de Jourdain, placée en effet dans l'article qu'il consacre à l'Inde troisième, doit-elle cependant être entendue de l'Ethiopie, entre laquelle et l'Inde troisième était situé, vers l'orient, le Paradis terrestre; celui-ci étant, suivant les idées de ce siècle, à l'extrême orient, on peut en conclure vaguement que l'Ethiopie dont il est ici question était une partie de l'Inde; mais il serait difficile de se former une idée précise de la position qu'a voulu lui assigner le voyageur. — Odorico, *Viaggi*, édition de Venni, p. 64 : « Ad nobilem provinciam » Manzi perveni quam Indiam vocamus superiorem. » — Comparez Jean de' Marignoli, *Reise in das Morgenland*, pp. 47, 48.

» à l'extrémité de l'Orient, professant, ainsi que son peuple, » le nestorianisme, et réunissant en ses mains l'empire et le » sacerdoce, était venu porter la guerre dans la Médie et la » Perse, s'était emparé d'Ecbatane, et avait taillé en pièces » les armées ennemies [1]. » Bientôt après étaient arrivées à divers princes chrétiens des lettres de ce roi-pontife, adressées au pape Alexandre III, aux empereurs d'Orient et d'Occident, au roi de France, et même, dit-on, au roi de Portugal, pour leur notifier l'extension de sa puissance. Pétis de la Croix considère comme apocryphes celles qu'il a eues entre les mains, et Mosheim est du même avis à l'égard de

[1] OTTONIS, *episcopi Frisingensis, Leopoldi Pii marchionis Austriæ filii, Chronicon*, Bâle 1569, in-fol., capp. 32, 33, p. 146. — LEIBNITZ, *Accessionum historicarum tomus secundus continens potissimùm chronicon* ALBERICI *monachi Triumfontium, diù desideratum et ex mss. editum*, Hanovre 1698, in-4°, pp. 307, 308 : « Vidimus » etiàm ibi tunc prætaxatum de Syriâ Gabulensem episcopum. Narrabat enim quòd » antè non multos annos Joannes quidam qui ultrà Armeniam et Persidem in extremo » oriente habitans rex et sacerdos cum suâ gente christianus est, sed nestorianus, Per- » sarum et Medorum reges fratres, Samiardos dictos, bello petierit, atque Ecbatanam » sedem regni eorum expugnaverit. Cui, dùm præfati reges cum Persarum, Medorum » et Assyrorum copiis occurrerent, triduo, utrisque mori magis quàm fugere volentibus, » dimicatum esse; Presbyterum Johannem, sic enim eum nominari solitum, tandem » versis in fugam Persis, cruentissimâ victorem extitisse cæde. » — Comp. HOTTINGER, *Archæologia orientalis*, Heidelberg 1662, in-8°; pars II, pp. 123 à 126. — MOSHEIM, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, pp. 18, 19, 25, 26. — SPRENGEL (*Geogr. entdeckungen*, p. 388), qui paraît s'être contenté de consulter les sources relatives au Prêtre Jean, dans les citations de Mosheim, a pris le moine de Troisfontaines, qui y est désigné par le seul nom d'Albéric, pour Albéric (ou Albert) d'Aix, auteur d'une *Historia Hierosolymitana* en douze livres, comprise dans les *Gesta Dei per Francos* de BONGARS; et MALTE-BRUN (*Hist. de la géographie*, édit. de 1836, p. 548) a désigné à son tour Albert d'Aix comme l'un des auteurs à qui l'on doit la première mention du Prêtre Jean.

celle qu'il a lui-même reproduite d'après Assemani; le style en est tel, en effet, qu'on ne peut avoir aucune confiance en la légitimité de leur origine; Marsden cependant se montre disposé à admettre leur authenticité. Toujours est-il que des lettres, quelles qu'elles soient, seraient parvenues en Europe de la part du Prêtre Jean, suivant ce que rapporte, sous l'année 1165, la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines [1]. On ne peut cependant se dispenser de remarquer que le pape Alexandre III, écrivant, le 5 des kalendes d'octobre 1177, *Indorum regi sacerdotum sanctissimo*, ne fait aucune mention de lettres reçues, mais seulement de la commune renommée, et des rapports de maître Philippe, médecin et serviteur du Saint-Père; lequel Philippe avait, en Orient, reçu de gens puissants et distingués, des communications relatives au désir de leur maître de s'instruire dans les doctrines de l'Église romaine. Baronius s'est imaginé, l'abbé Legrand et le cardinal Zurla ont soutenu que ce bref pontifical était destiné au roi d'Abyssinie; mais ce que la chronique d'Albéric raconte à ce sujet ne permet pas de douter que ce bref ne s'adressât au Prêtre Jean d'Asie [2].

[1] Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 31 à 34. — Mosheim, *Hist. Tartarorum eccles.*, pp. 26, 27, et appendice n° IV, pp. 29 à 33. — Assemani, *Bib. orient. Clem. Vaticana*, Rome 1719-1728, in-fol., tome III, 2e partie, pp. 487 à 502. — Marsden, *Travels of Marco Polo*, pp. 192, 193. — Des lettres de *Prestre Jehan à l'empereur de Rome et au roy de France*, sans lieu, date, pagination, ni réclames, imprimées en lettres gothiques sur douze feuillets signés jusqu'à *a vi* existent à la Bibliothèque Royale de Paris, sous la quote O. 1243-1, in-4°. — Alberici *Chronicon*, p. 345: « Ex hoc tempore Joannes presbyter Indorum rex litteras suas multâ » admiratione plenas ad diversos reges christianitatis misit, specialiter autem Manueli » Constantinopolitano, et Romanorum imperatori Frederico. »

[2] Mosheim, *Hist. Tartar. ecclesiastica*, pp. 27, 28, et appendix n° v, pp. 33 à 35. — On lit dans cette lettre : « Dilectus filius magister Philippus medicus et familiaris noster, qui

Jacques de Vitry mentionne également le très puissant prince Prêtre Jean, dans les états duquel étaient surtout nombreux les nestoriens, maîtres de la majeure partie de l'Inde. Dans une lettre écrite au pape Honorius III par ce même prélat, alors évêque d'Acre, sous la date de 1219, et publiée dans le Spicilége de d'Achéry, il raconte que le roi des Indiens David, vulgairement appelé le Prêtre Jean, était alors la terreur de l'Asie [1].

» de intentione tuâ cum magnis et honorabilibus viris regni tui se in partibus illis verbum » habuisse proponit, sicut vir providus et discretus, circumspectus et prudens, et constan- » ter nobis et sollicitè retulit se manifestiùs ab his audisse quòd tuæ voluntatis sit et » propositi erudiri catholicâ et apostolicâ disciplinâ. » — BARONIUS, *Annales ecclesiastici*, tome XIX, Lucques 1746, in-fol., pp. 450, 451; et la critique de PAGI, *ibidem*, pp. 450 à 458. — LEGRAND, *Du Prêtre Jean* dans son édition du *Voyage historique d'Abissinie du R. P. Jérôme Lobo*, Paris 1728, in-4°, pp. 233 à 246. — ZURLA, *Di Marco Polo e degli altri viaggiatori Veneziani*, tome I, pp. 277 à 287, note. — Comp. RITTER, *Die erdkunde von Asien*, tome I, p. 293. — ALBERICI *Chronicon*, p. 355: « Inveniuntur quædam papæ Alexandri litteræ quas misit Presby- » tero Joanni superiùs memorato, per quemdam episcopum Philippum ab eodem papâ » ordinatum, et de fide et moribus sanctæ romanæ Ecclesiæ diligenter instructum, qui » Philippus ab eodem Presbytero Joanne missus fuerat ad papam romanum. » — LUDOLF, *Historia Æthiopica*, Francfort 1681, in-fol.; III, IX, 6, 7, 8.

[1] JACOBI DE VITRIACO *Acconensis episcopi Historia Hierosolimitana*, dans BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, pp. 1092, 1093: « Nestorinos seu Nestorianos appellant » a quodam hæresiarchâ Nestorio, qui perversâ doctrinâ suâ ex magnâ parte orientalem » regionem letaliter infecit, et maximè illos qui in terrâ potentissimi principis quem » Presbyterum Joannem vulgus appellat, commorantur. » — Le même, dans D'ACHERY, *Spicilegium*, Paris 1723, in-fol., tome III, pp. 590 à 592: « Frater regis Damasci » dictus Seraph, audiens regem Indorum David terram suam invasisse, a partibus nos- » tris cum exercitu coactus est recedere. Hic autem rex David, vir potentissimus et in » armis miles strenuus, callidus ingenio, et victoriosissimus in prælio, quem Dominus » in diebus nostris suscitavit ut esset malleus paganorum et perfidi Machometi pestiferæ » traditionis et execrabilis legis exterminator, est quem vulgus Presbyterum Joannem » appellat. »

Enfin Matthieu Pâris rapporte une lettre reçue en 1237 du frère Philippe, prieur des dominicains en Palestine, qui énonce que le nestorianisme est dominant dans l'Inde majeure, le royaume du Prêtre Jean (*Sacerdotis Joannis*), et autres États plus reculés à l'orient[1].

Le Prêtre Jean était donc un personnage dont la chrétienté européenne était fort préoccupée, avant que Jean du Plan de Carpin eût recueilli en Tartarie des nouvelles qui assignaient à ce potentat l'Inde majeure pour domaine.

Simon de Saint-Quentin, dans les informations orales qu'il avait amassées, et qu'a mises à profit Vincent de Beauvais, énonce pareillement que le Prêtre Jean était autrefois roi de l'Inde, et suzerain des Tartares, lesquels s'étant révoltés contre David, son fils et son successeur, avaient marché contre lui sous la conduite de Tchenkiz-khân, et l'avaient vaincu et tué[2].

Joinville apprit, dans les négociations qui eurent lieu

[1] MATTHÆI PARIS *monachi Albanensis angli Historia major, editore W. Wats,* Londres 1640, in-fol., pp. 440, 441 : « De alio quoque qui præest omnibus quos Nes» toriana hæresis ab Ecclesiâ separavit (cujus prælatio per Indiam majorem et per reg» num sacerdotis Johannis et per regna magis proxima orienti dilatatur) jàm plures » recepimus litteras. » Cette lettre du frère Philippe avait été transmise au pape par le frère Godefroi, son pénitencier. — MARSDEN (*Travels of Marco Polo*, p. 192, note 365) désigne Matthieu Pâris comme ayant fourni *the earliest historical information* sur le Prêtre Jean; on vient de voir que le moine de Saint-Alban est loin d'être la plus ancienne autorité sur ce sujet; Othon de Freisingen l'avait devancé de plus d'un siècle.

[2] VINCENTII BELVACENSIS *Speculum historiale*, édition de Reineck, lib. XXX, cap. 69, p. 135 : « Anno Domini 1203 secundùm quosdam Tartari post occisionem » domini sui exierunt in populorum destructionem. Hi enim priùs adhùc in terrâ suâ, » videlicet Tartariâ, quæ affinis est Indiæ, residentes, contra regem David dominum » suum, videlicet Presbyteri Johannis quondàm dominatoris et imperatoris Indiæ fi» lium, conspiraverunt, eumque dolosè machinando interfecerunt. »

avec les Tartares pendant le séjour de Saint Louis en Chypre, que les anciens états du Prêtre Jean se trouvaient entre la Perse et la Tartarie[1].

Rubruk, qui prit des renseignements sur le même objet, ne put trouver de lumières à cet égard que parmi les nestoriens, qui enflaient, suivant leur coutume, tous les récits qu'ils lui en faisaient. Il raconte qu'au temps de la prise d'Antioche par les croisés français, c'est-à-dire en 1098, Coirchan était roi du Cara-Catay, et qu'à sa mort il fut remplacé par un usurpateur, prêtre nestorien et chef des Naïmans, qui fut généralement appelé le Prêtre Jean : celui-ci fut remplacé à son tour par son frère Unc, roi de Crit et Mécrit[2].

[1] JOINVILLE, *Histoire de saint Louis*, édition de Ducange, Paris 1668, in-fol., p. 90 du texte. Voir aussi les *Observations* de Ducange, à la suite, pp. 89, 90 : « Et » de celle berrie venoit le peuple des Tartarins qui estoient subjetz à Prestre Jehan » d'une part et à l'empereur de Perse d'autre part; lequel empereur de Perse les joignoit » d'un cousté de sa terre. » — Voir aussi le récit de ces négociations fait au pape Innocent IV, par Odon évêque de Tusculum, dans une lettre du mercredi avant Pâques 1249, insérée au *Spicilegium* de D'ACHÉRY, édition de Baluze, tome III, pp. 624 à 628 : « Dixerunt etiàm nuntii quòd isti qui nunc Tartari appellantur, modò sunt quadraginta anni quod exierunt de terrâ suâ..... Et dicebant quòd dicti Tartari primò » debellaverunt filium prèsbyteri Joannis, et ipsum exercitum ejus in ore gladii peremerunt..... Dixerunt etiàm nuntii quod iste qui nunc agit in sceptris, Kiokai nomine, » matrem habuit christianam filiam regis qui vocatur presbyter Joannes. »

[2] RUBRUK, *Itinerarium*, édition de la Société de Géographie, pp. 259 à 261 : « Tempore enim quo Franci ceperunt Antiochiam, tenebat monarchiam in illis lateribus » aquilonis quidam qui vocabatur Coir chan; Coir est proprium nomen, chan nomen » dignitatis..... Iste Coir (imperator) erat Cara-Catay; Cara-idem est quod nigrum, » Catay nomen gentis, unde Cara-Catay idem est quod niger Catay; et hoc dicunt ad » differentiam ipsorum Catay qui sunt in oriente super Oceanum, de quibus posteà » dicam vobis. Isti Cara-Catay erant in quibusdam alpibus per quas transivi; et in quâdam planitie inter illas alpes erat quidam nestorinus pastor potens, et dominus super

Abou-el-Faragj désigne Ouank-khân lui-même, roi de Kéryt, comme ayant été appelé le roi Jean (*malek Youhhannâ*)[1].

Marc Polo indique le pays de Tenduch comme étant l'ancien royaume du grand et fameux Prêtre Jean, et comme formant actuellement un état tributaire des Tartares, gouverné par un roi de la lignée du Prêtre Jean, appelé Georges[2].

» populum qui dicebantur Nayman, qui erant christiani nestorini. Mortuo Coir-chan » elevavit se ille nestorinus in regem, et vocabant eum nestorini regem Johannem, et » plus dicebant de ipso in decuplo quàm veritas esset. Ità enim faciunt nestorini venien» tes de partibus illis; de nichilo enim faciunt magnos rumores..... Sic ergo exivit » magna fama de illo rege Johanne; et ego transivi per pascua ejus. Nullus aliquid » sciebat de eo nisi nestorini pauci..... Huic Johanni erat frater quidam, potens pastor » similiter, nomine Uunc, et ipse erat ultrà alpes ipsorum Cara-Catay, distans a fratre » suo spatio trium hebdomadarum, et erat dominus cujusdam villulæ quæ dicitur Ca» racarum, populum habens sub se qui dicebantur Crit et Mecrit, qui erant christiani » nestorini..... Rex Johannes mortuus fuit sinè hærede, et ditatus est frater ejus Uunc, » et faciebat se vocari chan. » — *Ibidem*, p. 228: « Et ipsa Caracarum est quasi in ter» ritorio eorum (videlicet Iugurum), et tota terra regis sive presbyteri Johannis, et Uunc » fratris ejus, circà terras eorum. » — *Ibidem*, p. 295: « Terra Naiman, qui erant pro» prii homines ipsius Presbyteri Johannis. » — Guillaume de Rubruk ayant écrit sa relation à Tripoli de Syrie, Gérard Mercator paraît l'avoir cité sous le nom de Guillaume de Tripoli, et cette désignation a été répétée par Mosheim (*Hist. Tart. eccl.*, pp. 18, 19), Du Cange (*Obs. sur Joinville*, p. 89), l'abbé Legrand (*Relat. d'Abyss.*, p. 236), le cardinal Zurla (*Di Marco Polo*, tome I, p. 278, col. 2), et le géographe Ritter (*Die erdkunde von Asien*, tome I, p. 292), qui l'ont pris pour le dominicain Guillaume de Tripoli, postérieur de près d'un siècle.

[1] Abou-el-Faragj, *Historia compendiosa dynastiarum*, p. 280: « Eo tempore, » Turcarum orientalium tribubus imperavit Ung chan, qui rex Johannes appellatus est, » e tribu quæ Carrit vocatur; erantque populus qui religionem christianam profite» bantur. »

[2] Marc Polo, *Voyages*, édition de la Société de Géographie, pp. 61 à 65: « Les

Jean de Monte-Corvino, qui depuis fut archevêque de Khân-bâlyq, raconte dans une lettre datée du 8 janvier 1305, qu'il avait dès 1293 ramené à l'unité romaine ce même roi nestorien Georges, issu de l'illustre lignée du grand roi appelé le *Prêtre Jean de l'Inde*. Le pieux archevêque avait baptisé de son propre nom le prince Jean, fils du roi Georges décédé en 1298[1].

» Tatars..... ne avoient seingnors, mès bien est-il voir qu'ils fasoient rente au grant sire » que estoit appellés en lor lengajes Unccan qe vaut a dir en franzois Prester Johan, et » ce fu le Prestre Johan de cui tout le monde en parolent de sa grant segnorie..... Sachiés tout voirement qe Cinchins chan con toutes sez jens s'en vint en un grandissime » plain et biaus que Tanduc estoit appelés qe estoit au Prestre Johan, et iluec mist son » camp..... Or di li contes qe quant le prestre Johan soit que Cinchins chan con toutes » sez jens venoient sor lui, il ala con toutes sez jens contre lui, et alent tant qu'ils furent » venu en cest plain de Tanduc, et iluech mistrent canp près à cel de Tangube, Cingins » chan a vingt miles, et quascunes parties se reposent por estre fresces et haitierz le » jor de la meslée. En tel mainer con voz avés hoï estoient le deus grandisme hostes en » cel plain de Tenguc..... et fu en celle bataille hocis le Prestre Johan. » — *Ibidem*, pp. 74, 75 : « Tenduc est une provence vers Levant, (en) la coi il hi a viles et castiaus » assez. Il sunt au grant chan, car les descendent dou Prestre Johan sunt au grant chan. » La mestre cités est només Tenduc. Et de cest provence en est rois un dou legnages au » prestre Johan, et encore est prestre Johan ; son nom est Giorgie. Il tient la terre por » le grant chan, mès non pas tout celle que tenoit le prestre Johan, mès aucune partie » de celle..... Et sachiés que en ceste provence estoit le mestre seje dou Prestre Johan, » quant il seingnorioit les Tartars, et toute celles provences et reingnes environ, et encore hi demorent le sien descendents, et cestui Jor que je voz ai només est dou lingnages dou Prestre Johan, si con je vos ai en conte dit, et est le soinie seingnor depuis » le Prestre Johan. »

[1] Joannes de Montecorvino dans Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, Appendice n° xxxxiiii, pp. 114 à 117 : « Quidam rex illius regionis Georgius, de sectâ » nestorianorum christianorum, qui erat de genere illustri magni regis qui dictus fuit » Presbyter Joannes de Indiâ, primo anno quo hùc ego veni mihi adhæsit et ad veritatem » veræ fidei catholicæ per me conversus, minores ordines suscepit, mihique celebranti

Ricold de Monte-Croce se borne à comprendre vaguement les États du *Prebstre Jehan* dans la conquête que fit le *grant caan nommé Canguis* du *grand royaulme de Cathay jusques à la fin de Médie*[1].

Oderic en quittant le Cathay, s'étant dirigé à l'occident, arriva, après cinquante journées de route, au pays de *Pretezoan* ou *Pertizane*, qui cependant ne possédait pas la centième partie de la contrée ainsi désignée, et dont la capitale, appelée Cosan, n'était point aussi considérable que Vicence[2].

» regiis vestibus indutus ministravit..... Qui rex Georgius antè sex annos migravit ad » Dominum, verus christianus, relicto filio hærede fermè in cunabulis qui nunc est an- » norum novem..... Et filius dicti regis vocatur Joannes propter nomen meum. »

[1] Ricold, dans *Lhystore merveilleuse du grand chan*, folio 39 : « Finablement après » plusieurs remontrances que leur fist leur nouveau seigneur, le grant caan nommé Can- » guis, s'ordonnèrent Tartres en trois batailles. L'une alla avec le grant caan et occu- » perent le grant royaulme de Cathay jusques à la fin de Medie et tuèrent le Prebstre » Jehan, et le fils du grant caan print a femme la fille de Prebstre Jehan. »

[2] Oderic, édition de Venni, p. 77 : « De hoc Cathay recedens et veniens versùs » occidens quinquaginta dietis per multas civitates et terras, veni versùs terram de » Pretezoan, de quo non est centesima pars ejus quod quasi pro certo de ipso dicitur. » Ejus civitas principalis dicitur Cosan, quâ tamen Vicencia melior diceretur, licet ipsa » sit sua civitas principalis; multas habet civitates sub se. Et semper pro pacto accipit » in uxorem filiam magni Chaam. » — Voici la version édite du frère Jean le Long d'Ypres, dans *Lhystore merveilleuse du grant chan*, folio 64 verso : « De ce royaume » de Caloy men allay vers occident maintes journées, passay maintes terres et citez, si » vins en la terre du Prebstre Jehan et la nomme on lisle Penthexoire; mais ce n'est mie » la centiesme part de ce quon dit, combien que ce soit riche terre et noble pays. La » principalle et la maitresse cité a nom Cosanelle et est meilleure et plus grande que » Vincensie, mais elle a moult de citez dessoubz elle. Entre lui et le grand can de Ca- » thay a telles convenances et aliances que le Prebstre Jehan a tousjours à femme la » fille du grand can, et ainsi leurs successeurs à tousjours mais. » On voit là l'origine de la *Pentexoire* de Mandeville et de quelques autres conteurs (comme le sieur Hubert de l'Espine, d'Avignon, auteur d'un prétendu Voyage en Tartarie entrepris en 1542, et

Jourdain, comme nous l'avons déjà remarqué, place dans l'Inde troisième, ou dans le voisinage, cet empereur des Ethiopiens que les Européens appelaient Prêtre Jean (*quem vos vocatis Prestre Johan*)[1].

Enfin Mandeville appelle le Prêtre Jean empereur des Indes, et donne à la province où il réside le nom de Pentexoire, et à sa capitale celui de Nyse[2].

Le Prêtre Jean paraît avoir été alors oublié pendant longues années; et la notion de son existence au fond de l'Asie se perdit dans une incertitude plus vague encore que les douteuses indications des anciens récits. Les progrès du mahométisme, les bouleversements politiques opérés par l'épée de Tymour-lenk, semblaient ne plus laisser de place

publié en un petit volume in-16, dont je dois la communication à l'obligeante courtoisie de M. Henri Ternaux-Compans).

[1] Jordani *Mirabilia*, pp. 55, 56: « De tertiâ Indiâ dicam quòd non vidi eò quòd » ibi non fui, verùm à fide dignis audivi mirabilia multa; nam ibi sunt dracones in » quantitate maximâ, qui super caput portant lapides lucentes qui carbunculi vocantur; » ..... et accipiunt carbunculum quod est in osse capitis radicatum, et portant eum ad » imperatorem Æthiopum quem vos vocatis Prestre Johan. In ista Indiâ tertiâ sunt aves » quædam quæ roc vocantur, etc. »

[2] Mandeville, ms. 8392, fol. 212: « De la va on par maintes journées parmi la terre » Prestre Jehan le grant empereur d'Inde, et appelle on son royaume l'isle de Pentexoire; » Cilz empereres Prestre Jehan tient moult grant terre et a moult de bonnes citez et » moult de bonnes villes en son royaume..... La meilleur cité de lisle de Pentexoire » a à nom Nise, qui est la cité royal moult noble et moult riche..... Cil empereres » Prestre Jehan est crestien et tres grant partie de son royaume aussi..... Il demeure » communement à la cité de Suse. » — L'édition française de Lyon offre de notables différences de rédaction; le passage ci-dessus rapporté y commence ainsi: « On va » par maintes journées parmy la terre Prestre Jehan le grant empereur d'Inde, ez » royaulmes de Hanisson de Ysse et de Ponterie »; il est aisé de reconnaître là une mauvaise lecture du ms.

à un grand prince chrétien au milieu des nations infidèles. On chercha donc le Prêtre Jean ailleurs que dans son ancienne demeure. Karamzine signale, parmi les papiers des archives de Kœnigsberg, une lettre de Conrad de Jungingen grand-maître de l'ordre Teutonique, en date du 20 janvier 1407, adressée au roi d'Abassie ou Prêtre Jean; et le savant historien russe fait remarquer que cette suscription s'applique au roi des Abases de la région caucasienne, non au roi d'Abyssinie ainsi que la ressemblance des deux noms aurait pu le faire supposer[1].

Quoi qu'il en soit à cet égard, la notion de l'existence d'un puissant monarque chrétien dans l'Abyssinie s'étant répandue parmi les Latins par suite des rapports des religieux abyssins qui venaient en pèlerinage à Jérusalem, Jean de Lastic, grand-maître de Rhodes, écrivant le 3 juillet 1448 au roi de France Charles VII, lui parle du *Prêtre Jean de l'Inde* de manière à ne pas laisser douter qu'il n'eût en vue le négous d'Abyssinie[2]. Cette opinion se fortifia et prit une

[1] Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, tome III, pp. 387, 388, note 29. L'Abasie se trouve là mentionnée avec l'Arménie. — On voit de même, dans la chronique d'Albéric (*Access. historicæ*, tome II, p. 508) que le légat Pélage « misit nuncios » suos in Abissinam terram, et Georgianorum, qui sunt viri catholici »; il est évident qu'il s'agit encore là de l'Abasie du Caucase. — On peut croire néanmoins que la transition de l'Asie à l'Abyssinie africaine dans la détermination du pays du Prêtre Jean avait commencé, quoique d'une manière très vague, dès le temps de Mandeville, qui suppose ce pays moins fréquenté que le Cathay par les Tartares, à cause de leur répugnance pour *la longue voie et les grans perils qui sont en mer en ces parties.* (Voir folio 212 du ms. 8392).

[2] Voir cette lettre dans d'Achery, *Spicilegium*, édition de Baluze et Martenne, tome III, p. 777, col. 2; ou dans Legrand, *Voyage historique d'Abissinie du R. P. Jérôme Lobo*, pp. 245, 246 : « Insuper Presbyter Joannes Indorum imperator, ut

grande vogue quand les Portugais, saisis d'une noble fièvre d'explorations et de découvertes lointaines, eurent pénétré dans l'Abyssinie, cette autre Inde du moyen âge, et y eurent trouvé en effet un monarque et une nation chrétienne [1].

Nous n'avons point à nous occuper des dernières phases d'une question sur laquelle nous sommes obligé de nous

» quidam sacerdotes Indiani hùc Rhodum devecti per veros interpretes dixerunt..... » Destinavit præterea oratorem is Indorum rex soldano Babyloniæ cum muneribus, » sicut mos orientalium est, et denuntians nisi ab affligendo Christianos desierit, se » bellum pestiferum civitati Mechæ ubi sepulchrum Machometi esse dicitur, Ægypto, » Arabiæ et Syriæ, quæ ditioni ipsius soldani subjectæ sunt, illaturum; flumenque Nil » totum, qui Ægyptum irrigat et sinè quo nullus illic vivere potest, surrepturum et iter » aliud illi daturum simili pacto minitans. » — Dès 1436 la carte d'Andréa Bianco met dans l'Ethiopie africaine l'*Imperium Prete Jani*; voir Formaléoni, *Essai sur la marine ancienne des Vénitiens*, planche IV; et Zurla, *Di Marco Polo*, tome I, p. 279, col. 1.

[1] João de Barros, *Decada primeira da Asia*, Lisboa 1552, in-fol.; folios 41 verso à 45. — Ludolf, *Historia Æthiopica*, II, 1, 5 à 12. — Le même, *Ad historiam Æthiopicam Commentarius*, Francfort 1691, in-fol.; p. 218. — Damian de Goes, *Fides, religio moresque Æthiopum sub imperio Preciosi Joannis* (*quem vulgò Presbyterum Joannem vocant*) *degentium*, Lyon 1582, in-16, pp. 7, 8. — Nic. Godigno, *de Abassinorum rebus*, Lyon 1615, in-8°, pp. 18 à 23. — George Horn, *Arca Noe*, pp. 279 à 281, et 394, 395. — Sprengel, *Geographische entdeckungen*, pp. 377, 388 à 390. — Malte-Brun, *Histoire de la Géographie*, édit. de 1834, pp. 548 à 551; cet auteur, trop souvent léger et tranchant, parlant de la confusion, faite au XVe siècle, du Prestre Jean d'Asie avec le négous d'Abyssinie, s'écrie: « Aucun des » écrivains qui ont répété cette fable n'en avait cherché l'explication avant le savant » Sprengel. » Il suffit d'ouvrir le livre de Godigno, que nous venons de citer, pour se convaincre que cette explication avait été donnée *in terminis* près de deux siècles auparavant; et on la retrouve dans Horn, dans Ludolf, dans Du Cange (*Observations sur Joinville*, pp. 89, 90). — Il n'est pas sans intérêt de remarquer, au surplus, qu'au commencement du XVI[e] siècle le juif Abraham Peritsol (*Itinera mundi*, p. 153) ne partageait pas l'erreur commune, et qu'il plaçait encore le Prêtre Jean dans l'Inde ultérieure d'Asie.

borner à très peu de mots. En groupant d'après leur affinité mutuelle les témoignages qui méritent d'être plus particulièrement étudiés, mais dont nous ne pouvons et ne voulons relever ici que les traits les plus saillants et les plus faciles à saisir, on reconnaîtra qu'il est aisé de les ramener à deux seules versions bien distinctes : l'une qui place le Prêtre Jean dans l'Inde ultérieure, l'autre qui le met dans le Qarâ-Khithây [1]. Celle-ci est la plus ancienne, et elle est assez circonstanciée pour permettre de la rapprocher des événements historiques qu'elle rappelle en les défigurant. Dans le *Coir can* de Rubruk il est aisé de reconnaître le *ghaour-khân* fondateur de l'empire de Qarâ-Khithây, dont l'avénement ne remonte pas à 1098, mais à 1126 seulement; il soumit les Ouyghours, le pays de Kâschghar, le Turkestân, le Mâwer-el-nahr, le Khârezm [2]; et voilà les conquêtes racontées par l'évêque de Gabala à Eugène III et mentionnées par Othon de Freisingen et Albéric de Trois-Fontaines. Suivant les Orientaux ce prince et son royaume étaient Bouddhistes [3]; mais il paraît probable qu'une partie au moins des

[1] On compte vulgairement quatre Prêtres Jean d'Asie; voir à ce sujet Assemani, *Bibliotheca orientalis Clementino Vaticana*, tome III, 2e partie, pp. 483 à 504. — Mosheim, *Historia Tartarorum ecclesiastica*, pp. 16 à 28. — Baldelli, *il Milione di messer Marco Polo*, tome II, note 219, pp. 110, 111. — Ritter, *Die erdkunde von Asien*, tome I, pp. 283 à 299. — Sur l'étymologie du nom de Prêtre Jean, voir principalement Ludolf, *Commentarius ad historiam Æthiopicam*, pp. 218 à 222, et Hyde, *Itinera mundi*, pp. 153 à 157.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 163 à 166, et note VI, pp. 441 à 444. — Voir ci-après, p. 164, note 2.

[3] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, p. 165 : « Il était sectateur de Bouddha; » cette religion devint la dominante dans le nouvel empire de Cara-Khitaï. » — Schmidt, *Geschichte der Ost-Mongolen*, p. 385, note 43.

sujets, surtout les Ouyghours, étaient chrétiens; toujours est-il que l'évêque de Gabala signalait le peuple et le monarque comme chrétiens ; et que c'est là évidemment le premier *Prêtre Jean* révélé à l'Europe [1].

Son nom chez les historiens chinois, est Yélou Tatché ; chez les auteurs musulmans, l'indécision des formes et du placement des points diacritiques dans les manuscrits donne les variantes Touschy-Thalgon, Nouschy-Thayfou, Nousy-Thâyghir, Nousy-Thâyghdâ. Celui-ci fut remplacé en 1136 par son fils Yélou-Yliey, lequel eut lui-même pour successeur en 1155 son fils Tchiloucou, chez lequel vint chercher asile en 1208 le prince nâymân Kûtchlûk, qui devait le supplanter. Rubruk ayant pris le titre de ghaour-khân pour un nom propre, a réuni les règnes successifs des trois princes khithâns sur la tête d'un Coïr-can unique, auquel il a avec raison donné pour successeur un chef nâymân ; mais ce chef fut tué en 1218 par les troupes de Tchenkiz-khân, et Ouank-khân roi de Kéryt, tué lui-même quinze ans auparavant par les Nâymâns lorsqu'après sa propre défaite il cherchait asile chez eux, ne put, comme le veut Rubruk, succéder au nâymân Kûtchlûk, dont au surplus il n'était point le frère [2].

[1] L'abbé Legrand (*Relation d'Abissinie*, dissertations, p. 240), en affirmant que Marc Polo est *le premier et peut-être le seul* qui ait attribué la qualité de *prêtre* au souverain asiatique appelé Prêtre Jean, donne ainsi une nouvelle preuve de l'ignorance que La Croze (*Histoire du christianisme d'Ethiopie*, La Haye 1739, in-8°, pp. 377, 379) lui a si crûment reprochée.

[2] D'Ohsson, *ut suprà*, tome I, pp. 163 à 166 et 441 à 444; comparez l'édition de 1824, pp. 110 à 113 et 689 à 692. — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, tome VIII, p. 399, et Grosier, *ibidem*, pp. 419 à 423, note. — Visdelou, *Bibliothèque orientale*, pp. 10 à 15. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généalogique des Tatars*, pp. 121

Comme en définitive c'est l'usurpateur nâymân que Rubruk déclare avoir été appelé Prêtre Jean, nous avons dans Kûtchlûk le second prince asiatique signalé à l'Europe sous ce titre, et régnant comme le premier dans le Qarâ-Khithây.

Nous mettons de côté, dans cet examen rapide et trop superficiel, les notions confuses qui parvenaient successivement dans l'Europe occidentale sur les conquêtes de Tchenkiz-khân, qu'elles désignaient sous ce titre merveilleux de Prêtre Jean.

Dans cette catégorie il faut ranger le rapport de Jacques de Vitry à Honorius III, en 1219, époque où le conquérant qui faisait trembler l'Asie ne pouvait être autre que Tchenkiz; et ces rapports plus explicites et plus pompeux consignés dans la chronique d'Albéric aux années 1221 et 1222, où nous voyons indiquées sous le nom du Prêtre Jean *David*, ou de son fils, les premières incursions de Tchenkiz, ou plutôt de son fils Tchoutchy, dans la Comanie et la Russie, avec cette naïve annotation, au surplus, que les Comans et les Hongrois donnaient à ces conquérants le nom de Tartares[1].

Entre les potentats asiatiques parmi lesquels nous devons nous restreindre à rechercher le Prêtre Jean, nous ne de-

à 125; comparez l'édition tartare de Casan, p. 30. — GAUBIL, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 34, 35. — PÉTIS DE LA CROIX, *Histoire de Genghizcan*, pp. 142 à 149.

[1] ALBERICI *Chronicon*, anno 1221, p. 508 : « In isto quoque anno nunciatum est in » Franciâ quòd idem rex David, vel ejus ut quidam dicebant filius, jàm venerat in » Comaniam quæ est ultrà Hungariam et in partes Russiæ ubi quasdam terras incredu- » lorum destruxit, et maximè Comanorum, etc. » — *Ibidem*, anno 1222, p. 510 : « Su- » pradictus rex David et exercitus ejus quos Hungari et Comani Tartaros vocabant, » et adhùc sequaces eorum in partibus transmarinis Tartar cognominantur...... in pa- » triam suam reverterunt. »

vons mettre en ligne, à côté du khân de Qarâ-Khithây, que le roi de l'Inde, comme l'indiquent explicitement la lettre du pape Alexandre III, celle de Jacques de Vitry, celle du frère Philippe, Jean du Plan de Carpin, Simon de Saint-Quentin, Jean de Monte-Corvino, Jourdain, Mandeville; et moins directement mais avec non moins d'assurance selon nous, Marc Polo, et peut-être même Oderic[1]. Mais en quelle partie de cette Inde si vaste, tout en se renfermant spécialement dans l'Inde troisième, aurons-nous à chercher la patrie de ce problématique Prêtre Jean? La solution serait moins ardue si le pays de Tenduc de Marc Polo avait été déterminé d'une manière plausible; ou si les informations géographiques d'Oderic et de Mandeville avaient été construites avec toute l'intelligence désirable. Quoi qu'il en soit, en prenant une moyenne entre le Tenduc de Marsden au nord de Qarâ-Qaroum, celui de Forster dans l'ouest de Khamil, et le pays de Pretezoan établi par Venni dans le Tubet, on obtiendra comme résultat grossièrement approximatif l'indication du Tankqout, qui répond d'ailleurs assez bien à la situation implicitement désignée par Oderic entre le Catay et le Tibet proprement dit, et en même temps à la position attribuée aussi à Tenduc entre le Catay et le Tibet, dans l'ancienne carte des voyages de Marc Polo conservée dans une des salles du palais ducal de Venise et décrite par le cardinal Zurla[2]. Nous ne prétendons point circonscrire dans une lo-

[1] Voir ci-dessus, p. 153, notes 1 et 2; p. 154, note 1; p. 155, note 2; p. 157, note 2; p. 158, note 1; p. 159, note 2; p. 160, notes 1 et 2.

[2] Marsden, *Travels of Marco Polo*, p. 197, note 371; p. 237, note 449, et la carte *constructed by messrs. Walker and sons under the direction of major Rennell*,

calité constamment identique le siége du Prêtre Jean indien, mais seulement indiquer la région dans laquelle il nous semble avoir eu diverses résidences successives depuis la Ouyghourie jusqu'au Tubet.

Ainsi deux opinions principales ont co-existé du XII[e] au XIV[e] siècle, sur la situation des états du Prêtre Jean; la première avait certainement en vue l'empire soit nestorien, soit bouddhiste du Qarâ-Khithây; la seconde, née un peu plus tard, mais plus long-temps conservée, semble s'appliquer à une région fameuse comme berceau du Lamisme. Les rapports si frappants de la hiérarchie et des doctrines lamaïques avec celles de la chrétienté, rapports venus probablement d'une fusion du nestorianisme dans le culte bouddhique, ne pouvaient manquer de faire naître la pensée que le Prêtre Jean de l'Inde était le même que le pontife qui reçut de Qoubilây-qâân, en 1260, une investiture solennelle. Le savant missionnaire Visdelou trouvait à cette explication des convenances nombreuses, et la seule objection qu'il élevât, c'est que Tchenkiz-khân avait détruit le Prêtre Jean avant que son petit-fils eût constitué le Dalaï-lama. Fischer au contraire prend argument de cette existence successive pour établir que le dalaï-lama fut le représentant du Prêtre Jean disparu [1].

at the request, etc. — FORSTER, *Découvertes dans le Nord,* tome I, pp. 227 à 239, et la carte. — VENNI, *Illustrazioni alla storia del Beato Odorico,* pp. 129 à 131, et la carte. — ZURLA, *Sulle antiche mappe idro-geografiche lavorate in Venezia,* dans l'appendice à son ouvrage *Di Marco Polo,* tome II, pp. 372 à 392, et la carte intitulée: « Abbozzo della mappa dei Viaggi di Marco Polo nella sala dello Scudo del palazzo du- » cale di Venezia. »

[1] VISDELOU, *Bibliothèque orientale,* pp. 141, 142. — FISCHER, *Nations de la Si-*

Que conclure en définitive de tous ces rapprochements ? que l'Europe reçut dès le milieu du XII[e] siècle une vague notion de l'existence en Asie d'un souverain, prince et pontife à la fois, adonné à des croyances qui étaient ou semblaient être celles d'une secte chrétienne; mais que cette notion, vraie peut-être au moment où elle se répandit en Occident, cessa bientôt, par l'effet des bouleversements politiques, d'être susceptible d'une application réelle. On chercha néanmoins cette application, et il dut arriver naturellement ce qui arriva en effet, que les explications furent diverses et incertaines. La version de Rubruk, recueillie dans les souvenirs des seuls nestoriens, se rapporta au véritable objet de ses recherches; la préoccupation d'une grande puissance temporelle fit voir dans Tchenkiz le seul prince de son temps auquel pût s'appliquer l'idée qu'on s'était faite du Prêtre Jean; tandis que la préoccupation d'une grande autorité pontificale dut faire jeter les yeux sur la contrée où résidait un pontife objet d'une vénération sans bornes et chef d'une hiérarchie analogue à celle de l'Église chrétienne.

Repoussé des états du Prêtre Jean, Touluy marcha contre le pays de *Buru-Thabet* ou *Buri-Thabet*, qui est bien certainement le Tubet, ainsi qu'on en trouve la preuve dans Rubruk et Oderic, qui racontent de celui-ci la même particularité que Jean du Plan de Carpin rapporte du premier, savoir, que les habitants ont la singulière coutume de manger leurs parents après leur mort [1]. Au surplus le nom de

birie, pp. 95 à 101, et 111 à 128. — Marsden, *Travels of Marco Polo*, note 450, pp. 237 à 241.

[1] Carpin, cap. V, § 1, n° 9 : « Et dùm reverteretur exercitus ille, videlicet Monga-

Bouri-Tibet se trouve lui-même employé par Reschyd-el-Dyn, concurremment avec celui de *Tibet*[1]. Et comme on voit, dans Constantin Porphyrogénète, une même tribu de Patzinakes ou Petcheneg désignée concurremment par les noms de *Talmat* et de *Boro-Talmat*, on peut soupçonner que le mot *Buru*, *Buri* ou *Boro* est un spécificatif qui n'altère point la signification du nom auquel il est joint[2]. Il se représente dans *Boro-Tala*, plaine voisine des lacs *Khaltar* et *Alaktou* dans la Dzoungarie. Peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer aussi que le mot *Baron*, signifiant la *droite* c'est-à-dire le sud, est donné par les Mongols au Tubet lui-même, sous cette forme *Baron-Tala*, par opposition au *Dzen-Tala* ou côté gauche, c'est-à-dire la Mongolie[3].

Quant à l'expédition que Tchenkiz-khân commandait en personne à la même époque, on serait tenté de rejeter sur le copiste l'indication de l'orient au lieu de celle de l'occident dans la relation de notre auteur, puisqu'il ne peut être douteux que ses Kergis et ses monts Caspiens, quelque place qu'on leur assigne d'ailleurs, seront toujours nécessairement

» lorum, venit ad terram Buri-Thabet, quos bello vicerunt; qui sunt pagani; qui con-
» suetudinem mirabilem, imò potiùs miserabilem habent; quià cùm alicujus pater hu-
» manæ naturæ debitum solvit, omnem congregant parentelam ut comedant eum, sicut
» nobis dicebatur pro certo. » — Rubruk, *Itinerarium*, p. 289 : « Post istos sunt Tebet,
» homines solentes comedere parentes suos defunctos, ut causâ pietatis non facerent
» aliud sepulcrum eis nisi viscera sua. » — Oderic, édition de Venni, p. 78 : « Alia
» etiàm consuetudo adest; ponatur enim quòd pater alicujus moriatur..... tunc filius
» caput patris coquit et comedit. »

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 82, 84, 318.

[2] Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, pp. 115, 116.

[3] *Nouveau journal asiatique*, tome XII, p. 282. — *Ibidem*, tome XIV, p. 180. — *Histoire générale des voyages*, tome VII de l'édition in-4°, pp. 113, 427.

à l'ouest des Mongols; cependant comme la même erreur se poursuit dans tout le récit, et que le narrateur conduit ainsi Tchenkiz jusque chez des Troglodytes qui se cachaient dans leurs demeures souterraines pour fuir le bruit affreux qui, dans un certain temps de l'année, se fait entendre au lever du soleil; il faut bien reconnaître que l'erreur appartient probablement à Jean du Plan de Carpin lui-même. Tout ce que nous pouvons conjecturalement déduire de cette partie de sa relation, c'est qu'elle renferme quelque obscure notion d'expédition, soit contre les Qyrqyz, soit contre les Tcherkês que nous verrons tout à l'heure désignés par Carpin sous le nom de Kergis, puis dans le cœur même du Caucase : quant aux dates, les auteurs orientaux mettent la soumission des Qyrqyz en 1207, et les premières guerres dans le Caucase en 1221 : l'on pourrait induire de l'éloignement de ces deux dates, que notre auteur n'a eu en vue que la guerre du Caucase, et que ses Kergis, ici comme ultérieurement, sont bien des Tcherkês [1].

Plus loin, Jean du Plan de Carpin rapporte au règne d'Oukodây et met sous le nom de Bâtou-khân non seulement la grande expédition de ce prince contre l'Occident en 1237, mais aussi, comme nous avons déjà eu occasion de le faire remarquer, l'expédition de Tchoutchy en 1221 au nord du Syhhoun et dans le Qaptchâq où il fut rejoint par les généraux Tchepeh et Sobodây [2].

[1] Carpin, cap. V, § I, n° 10. — *Idem*, cap. V, § III, n° 7. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 101, 102, et 326 à 337. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, pp. 418 à 424.

[2] Carpin, cap. V, § III, n[os] 4, 5, 6, 7. — Voir ci-dessus, pp. 112 à 118.

Notre auteur fait marcher l'armée de Bâtou d'abord contre les Bisermins, chez lesquels il rencontra, devant la place de *Barchin*, une longue résistance; sa victoire détermina la réddition spontanée de *Janc-kint;* et il alla ensuite mettre le siége devant *Ornas*, qu'il emporta, comme nous avons dit, en détournant les eaux du fleuve. Après quoi il entra sur les terres des *Turcs*, puis sur celles des *Russes* où il prit *Kiew* après un long siége. De la Russie et de la Comanie il alla combattre les Hongrois et les Polonais; puis il revint à l'est contre les Morduans, les Bilères, les Bascart, et plus au nord contre les Parossites et les Samoyèdes. Au-delà de ces derniers, on ne trouvait plus que des monstres cynocéphales.

D'un autre côté Chirpodan fut en même temps envoyé au midi contre les *Kergis*, d'où il passa, à travers de prodigieux cyclopodes, chez les Arméniens puis chez les Géorgiens, qui se soumirent à un tribut annuel de quarante mille yperpères[1]; il s'avança ensuite contre le sultan de *Urum*, contre le sultan de *Halapia*, enfin contre le kalyfe de *Baldach* qui consentit un tribut de quatre cents besans par jour.

Nous avons déjà indiqué, pour l'expédition attribuée ici à Bâtou, les concordances géographiques plus ou moins assurées auxquelles il nous semble convenable de s'arrêter[2]. Il n'est pas sans intérêt de signaler en outre la synonymie que le narrateur lui-même établit dans cet endroit de sa relation

[1] Voir Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Hyperperum*, tome II, p. 925. — Le même, *De inferiori ævi numismatibus dissertatio*, § LXXX, pp. 70, 71. — Voir également dans le glossaire le mot *Byzantius*, tome I, pp. 738, 739, et la dissertation, § LXXXII, p. 72.

[2] Voir ci-dessus, pp. 109 à 118.

entre les noms de *Comania* et de *Terra Turcorum*[1]; et l'entrée dans le pays des Turks ou la Comanie, indiquée immédiatement après la prise d'Ornas, milite puissamment pour *Tana* plutôt que pour *Ourghengj* dans le choix de l'une de ces deux villes comme représentant ici *Ornas*. Quoi qu'il en soit, on aperçoit aisément en quel point doit être faite la coupure entre les deux expéditions confondues en une seule dans ce récit. La prise d'Ornas et la première invasion de la Russie, en y comprenant la bataille sous-entendue de la Kalka, appartiennent à l'expédition de 1221 à 1224[2]; une seconde invasion sous-entendue, et la prise de Kiew avec tout ce qui suit, appartiennent à la grande expédition de 1237 à 1243[3].

Quant à l'autre expédition, il paraît évident qu'il s'agit de celle de Tcharmâghan dans les pays du Caucase, l'Asie mineure et la Syrie[4]: les récits du petit nombre d'historiens orientaux qui ont été publiés ne sont point assez détaillés pour nous donner une pleine assurance que les Tcherkês, dont ils ne font point mention en cette circonstance, et qu'ils

[1] Carpin, cap. V, § III, n° 5 : « Posteà intraverunt terram Turcorum, qui sunt pa- » gani; quam devincentes, iverunt contrà Russiam..... De Russiâ autem et Comaniâ » processerunt..... » etc.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols,* tome I, pp. 216 à 352. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan,* pp. 35 à 41.

[3] D'Ohsson, *ubi suprà,* tome II, pp. 110 à 186. — Gaubil, *ubi suprà,* pp. 90, 97, 103, 104.

[4] D'Ohsson, *ubi suprà,* tome II, pp. 15, 63. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie,* tome II, pp. 120 à 123, et 264, 265, 272. — Abel Rémusat, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* tome VI, pp. 404 à 406, 412. — Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, tome XII, pp. 199 à 203. — De Guignes (*Histoire des Huns,* tome III, p. 105) avait déjà reconnu l'identité de *Cyrpoda* et de Tcharmâghan.

comptent parmi les peuples subjugués par l'armée de Bâtou [1], n'eurent à supporter aucune attaque de la part de Tcharmâghan; toujours est-il que ce sont bien les Tcherkês et non les Qyrqyz que Carpin désigne ici sous le nom de Kergis, quoique il ait appliqué ailleurs ce même nom aux Qyrqyz, distinctement des Tcherkês, qu'il appelle alors Circasses [2] : quelque rapport d'homophonie entre *Tcherkês* et *Qyrqyz* a causé sans doute un peu de confusion dans l'esprit du bon moine, qui ne paraît pas, au surplus, s'être formé, à travers les traductions de ses interprètes, des idées bien nettes des pays, des peuples, et des individus qui n'avaient point passé sous ses propres yeux. Il peut paraître singulier, à l'égard de deux nations aussi distinctes, que l'espèce d'homonymie que nous venons de signaler entre *Tcherkês* et *Qyrqyz* se reproduise entre la dénomination de *Kazakh* ou *Kesekh*, donnée aux Tcherkês par leurs voisins les Ossètes, et qui se retrouve sous la forme *Kaschak* chez les Arabes, sous celle de *Kasakhoi* chez les Byzantins, et sous celle de *Kassoghi* chez les Russes [3]; et d'autre part la dénomination de *Qassâq*, vulgairement écrit *Kozak* ou *Cosaques* par les Européens, qui désignent ainsi une portion de la nation qyrqyz [4]. Enfin une nouvelle circonstance qui augmente

[1] SAINT-MARTIN, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, pp. 121, 268.

[2] CARPIN, cap. VII, § 11.

[3] D'OHSSON, *Histoire des Mongols*, édition de 1824, pp. 697, 698. — KLAPROTH, *Voyage au Caucase*, tome I, p. 340, et tome II, pp. 379, 441 à 443. — Le même, *Magasin asiatique*, tome I, p. 289. — CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio*, cap. XLII, p. 133. — SCHNITZLER, *la Russie, la Pologne et la Finlande*, pp. 426 à 444.

[4] KLAPROTH, *Sur la langue des Kazak et des Kirghiz*, dans les *Mémoires relatifs à*

encore la singularité de ces rapports inattendus, c'est que les chefs des Qyrqyz portaient, suivant Reschyd-el-Dyn et Abou-el-Ghâzy le titre d'*Iynâl*, et que ce nom d'*Iynâl* est placé par les traditions tcherkesses en tête de la généalogie de leurs princes [1].

Passant sous silence les merveilleux cyclopodes, nous arrivons, à travers les Arméniens et les Géorgiens, chez le sultan de *Urum*, dont le titre se restitue aisément en celui de *solthân el-Roum,* porté alors par les Selgjouqydes ; à peine est-il besoin d'ajouter que *Halapia* est *Hhaleb* ou *Alep*, et que *Baldach* est *Baghdâd* [2].

Jean du Plan de Carpin récapitulant en un autre endroit tous les pays subjugués par les Mongols, en fait une longue énumération [3] où figurent, à côté des noms que nous avons déjà passés en revue, quelques noms encore qui n'avaient point figuré jusque là dans sa relation. Nous n'avons à faire ici qu'un simple rappel de ceux de la première catégorie :

l'Asie, tome III, pp 332 à 335. — Schnitzler, *ubi suprà*, p. 434. — Lewchine, *Sur les Kirghiz-Kaïssak*, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome II, pp. 401 à 413. — Timkowski, *Voyage à Pékin*, tome I, pp. 215 à 220.

[1] Klaproth, *ubi suprà*, pp. 365 à 369. — Le même, *Voyage au Caucase*, tome I, pp. 344, 346.

[2] C'est en 1242 (639 de l'hégire), suivant Abou-el-Faragj (*Hist. comp. Dynastiarum*, p. 314), que Tcharmâghan prit Erzeroum; et c'est l'année suivante (1554 de l'ère des Séleucides) qu'après la prise d'Arzengan par les Tartares, le solthân de Roum se reconnut leur vassal. — Les villes de Hhaleb et de Baghdâd ne furent prises que beaucoup plus tard, celle-ci en 1258, celle-là en 1260; mais il est ici question seulement des incursions faites sur leurs territoires ou des rançons obtenues, ce qui se rapporte aux années 1237, 1238. (*Ibidem*, pp. 312, 313.)

[3] Carpin, cap. VII, § 11.

Sou-Mongol, Merkyt, Keryt, Soulânkqah, Khithây, Nâymân, Qyrqyz, Qarânyt, Ouyrât, Comana, Ouyghour, Sary-Ouyghour, Qarâ-Khithây, Inde-mineure, Boury Tubet, Besermans, Qânqlys, Turks, Comans, Ruthènes ou Russes, Hongrois, Polonais, Mordvas, grands Boulghars, Baschqirds, Borâssytes, Samoyèdes, Khazars, As ou Alains, Circassiens ou Tcherkês, Abases ou Georgiens, Berdâgjys, Arméniens, Sarrasins, et Baghdâd.

Les noms qui se présentent pour la première fois sont au nombre de onze, dont la restitution n'est pas également aisée pour tous; quant à ceux dont la lecture ne peut faire doute, nous trouvons d'abord *Tumat* qui appartient à l'une des branches de la grande tribu des Ouyrât, ayant ses demeures au voisinage des Qyrqyz, ainsi que nous l'apprennent Reschyd-el-Dyn et Abou-el-Ghâzy [1]; puis *Casmir*, que Sprengel ne savait point reconnaître dans le *Gosmit* des éditions, et qui nous désigne, sans équivoque possible, le Kaschmyr, bien connu chez nous à plus d'un titre [2]; plus loin *Perses*, qui n'a besoin d'aucun commentaire; ensuite *Sarti*, moins vulgaire peut-être, mais d'une application non moins certaine, et qui offre la dénomination spéciale des indigènes de la Boukharie [3]; puis *Turcomanni* qui se traduit en quelque

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, p. 424. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généalogique des Tatars*, p. 114; et Bentinck, *ibidem*, p. 229, note *b*. — Klaproth, *Voyage au Caucase*, pp. 70, 71.

[2] Sprengel, *Geographische entdeckungen*, p. 286. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 309, 310.

[3] Mouraview, *Voyage en Turcomanie et à Khiwa*, Paris 1823, in-8°, pp. 255, 256, et notes de Klaproth, p. 396. — Voir aussi Meyendorff, *Voyage d'Orenbourg à Boukhara*, Paris 1826, in-8°, la planche représentant les habitants de l'Asie centrale. — Timkowski, *Voyage à Pékin*, tome I, pp. 388, 389.

sorte de lui-même, et dont l'emplacement territorial est assez connu pour que nous devions le regarder comme corrélatif aux états du solthân de Roum, qui ne figurent point sous cette dernière désignation dans ce résumé; de même que le nom de Sarrasins que nous avons transcrit plus haut, est corrélatif aux états du solthân de Hhaleb. Jacques de Vitry énonce que les Turcomans ne sont autres que les Comans qui étaient venus s'établir dans le pays des Turks; et cette étymologie, fort dédaigneusement traitée par Gibbon, a tellement souri à Klaproth, qu'il l'a complétement fait sienne [1].

Le nom de *Sarrasins*, employé plusieurs fois dans le cours de la relation de notre auteur dans le sens de musulmans, se retrouve dans sa récapitulation comme nom de peuple, et nous venons de dire qu'il correspond aux états du solthân de Hhaleb. Faut-il pareillement regarder les noms de *Jacobites* et de *Nestoriens*, compris dans la même énumération, comme désignant des nations particulières ? Il semble difficile de les plier ici à une telle application; et si l'on considère la diffusion réelle du nestorianisme et du jacobitisme, on sera tenté de considérer la mention qui en est faite en cet endroit comme une pure redondance: cependant comme nous devons nous efforcer de chercher dans les paroles de notre auteur une valeur significative, nous pourrions trouver aux Nestoriens un noyau territorial distinct, où ils

[1] Jacques de Vitry, dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 1061, § xi. — Gibbon, *Décadence de l'empire Romain*, chap. lvii, édition du *Panthéon littéraire*, Paris 1837, 2 vol. in-8° max., p. 625, note 2. — Klaproth, notes, dans Mouraview, *Voyage en Turcomanie*, p. 394.

étaient, suivant les termes de Jacques de Vitry, *seorsùm per se in majori parte Indiæ habitantes*, ajoutant plus loin, *quorum infinitus est numerus*[1]; et nous trouverons aussi, dans le même historien, une indication analogue, en ce qui concerne les Jacobites, dont une partie *proprias absquè Infidelium consortio occupârunt regiones;* mais dans l'explication qui suit et qui désigne « la Nubie, une grande partie de l'Éthiopie et tous les pays jusqu'à l'Inde, formant en tout plus de quarante royaumes », on voit que les cantons asiatiques de ce vaste domaine peuvent seuls être censés compris, dans notre auteur, sous le nom de Jacobites[2]. Pour les uns et les autres, il est probable que c'est sur le siége patriarchal qu'il faut se guider pour donner un sens géographique à la mention de Jean du Plan de Carpin : sous ce point de vue

[1] Jacques de Vitry, *Historia Iherosolimitana*, § lxxvi, *ubi suprà*, pp. 1092, 1093. — Hayton, *Historia orientalis*, cap. XI, *De regno Chaldæorum*, fol. 9 : « Illi qui » in Chaldæâ habitant, Nestoriani vocantur, quià sunt in errore Nestorii. » — Assemani, *Bibliotheca orientalis Clementino Vaticana*, tome I, pp. 203 à 207, 346 à 358; le tome III, consacré tout entier aux écrivains syro-nestoriens, est divisé en deux parties ou volumes, dont le second est exclusivement rempli par une dissertation (de 950 pages in-folio) sur le Nestorianisme. — Le Quien, *Oriens christianus*, tome II, pp. 1077 à 1342. — Hottinger, *Archæologia orientalis*, pars 2ᵃ, pp. 12 à 16. — Brerewood, *Recherches curieuses sur la diversité des langues et religions*, Paris 1667, in-8°, pp. 229 à 246. — Renaudot, *Anciennes relations des Indes et de la Chine*, Paris 1718, in-8°; pp. 262 à 268.

[2] Jacques de Vitry, § lxxv, *ubi suprà*, pp. 1091, 1092. — Assemani, *ubi suprà*, tome II, consacré tout entier aux écrivains syro-jacobites; et surtout une dissertation préliminaire, de 152 pages, sur le Jacobitisme (*De Monophysitis*). — Le Quien, *Oriens christianus*, tome II, pp. 1343 à 1606. — Hottinger, *loco citato*, pp. 16 à 28. — Brerewood, *ubi suprà*, pp. 246 à 253.

les Nestoriens se traduiront pour nous en l'râq ou Chaldée, et les Jacobites en Diâr-Bekr ou Mésopotamie [1].

Il nous reste à examiner quatre noms dont la lecture est douteuse, et qu'il est d'autant plus difficile de rétablir que nous ne possédons que des indices presque nuls pour en déterminer la synonymie. Celui qui offre le moins de variantes est celui de *Cassi* ou *Sassi :* cette dernière leçon n'étant fournie que par les manuscrits de Lumley et de Dupuy, nous croyons devoir préférer la première, donnée par ceux de Pétau, de Colbert, et de Londres; et alors deux hypothèses se présentent à notre esprit pour l'explication de ce mot; on peut le considérer comme corrélatif à l'un de ceux que nous avons rencontrés dans le cours de la relation et que nous ne voyons pas reparaître dans la liste récapitulative; tel est celui des *Caci* ou *Kakhs* du Caucase; mais en ce cas il faut supposer que les copistes ont altéré l'orthographe du manuscrit original. Ou bien, si l'on s'en tient à l'orthographe qu'ils présentent, on pourrait rapprocher de ce nom celui de *Qâschy*, qui appartenait au pays plus tard appelé Tankqout, et qui appartient encore aujourd'hui sous la forme *Katchy* à cette portion de l'ancien Tankqout située au nord de H'lassa [2]. Nous n'essaierons pas de

[1] Les Jacobites et les Nestoriens sont pareillement comptés comme nations dans une énumération de peuples et de pays qui se trouve dans Burchard, *Directorium ad faciendum passagium transmarinum*, ms. 5990 de la Bibliothèque royale, folio 36 verso: « Sunt insuper in eodem imperio (Persidis) Jacobitæ à quodam Jacobo hæretico et Nes- » torini a Nestorio similiter heretico ut fomentati ità et nominati, qui et de Chaldeà » et de Asià undè traxerunt originem occupant et populant magnam partem. »

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, p. 95. — Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, tome XI, p. 464. — Le même, carte de l'*Asia polyglotta*.

choisir entre ces deux solutions également conjecturales.

Deux autres noms se présentent à la fois, dont l'un est écrit *Catora*, *Colona* ou *Korola*, l'autre *Comuty*, *Comici* ou *Thorati*; sans prétendre résoudre le double problème de lecture et de synonymie, nous hasarderons de signaler dans Albert Campensis la peuplade des *Coreli* qu'il nomme à côté des Baschqird, comme susceptible d'un rapprochement avec la variante *Korola* fournie par le manuscrit de Colbert [1]; et d'un autre côté, les variantes *Comici* du même manuscrit et *Comuci* de celui de Pétau, s'éloignent peu des dénominations de *Ghomyq*, *Coumiks* et *Qomouq* données, par les nations voisines, à une peuplade bien connue du Daghestan [2]; ce ne sont là que des concordances hypothétiques, que le défaut absolu d'autres indices dans notre auteur ne permet pas de rendre plus positives.

Enfin, un dernier nom s'offre à nos incertitudes sous les formes *Tarti* ou *Tarci*, *Tati*, *Thaos*, *Thoas*; comment découvrir la leçon véritable? Nous n'oserions émettre aucune opinion à ce sujet, et c'est au hasard que le royaume de *Tarse* du moine Hayton, ou *Tarsy* du père Horace della Penna de Billi, et les *Tâgik* de l'Asie occidentale, viennent se placer

[1] ALBERTO CAMPENSE, *Lettera intorno le cose di Moscovia*, dans RAMUSIO, tome II, fol. 128 : « Doppo questi, li Iubri, i Coreli, i Baschirdi, et li Czeremissi popoli della » Scithia. » — HERBERSTEIN, *Della Moscovia*, ibidem, fol. 166 verso — ALESSANDRO GUAGNINO, *Della Sarmatia*, ibidem, fol. 63 verso du supplément.

[2] D'OHSSON, *Des peuples du Caucase*, pp. 22, 178. — KLAPROTH, *Magasin asiatique*, tome I, p. 284. — Le même, *Voyage au Caucase*, vocabulaire des dialectes turks, pp. 546 et suiv., 4e colonne. — Le même, *Tableau du Caucase*, Paris 1827, in-8°; p. 88.

sous notre plume comme présentant une consonnance plus ou moins prochaine avec telle ou telle de ces formes [1].

Après l'énumération des états subjugués, Jean du Plan de Carpin fait l'énumération, beaucoup plus courte, de ceux que les Mongols avaient tenté vainement de soumettre; il nomme à ce titre, parmi ceux dont nous nous sommes déjà occupé, l'Inde majeure, une partie des Alains, et une partie des Khithâns; à quoi il ajoute deux noms nouveaux, *Mangia* et *Saxi*. Dans le premier il est aisé de reconnaître le Mangi décrit par Marc Polo, c'est-à-dire la Chine méridionale, ou *Manzy* des écrivains musulmans, le *Man-tsu* des Chinois, en d'autres termes l'empire des Soung, non encore englouti dans les conquêtes des princes Tchenkizides [2]. Quant aux *Saxi* ou *Sacxi*, l'homonymie est si complète, qu'il semble difficile de ne les point identifier avec les *Saqsyn* des auteurs orientaux, peuple voisin des Khazars et des grands Boulghârs, et probablement d'origine finnoise comme eux [3].

Ainsi le voyageur nous a fait connaître l'étendue des pos-

[1] Hayton, *Historia orientalis*, cap. II, fol. 4 verso, et 5. — Orazio della Penna, *Breve notizia del regno del Thibet*, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome XIV, p. 204. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 216 à 218. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, p. 280. — Brosset, *Relation du pays de Ta-Ouan*, dans le *Nouveau journal asiatique*, tome II, p. 425. — Mouraview, *Voyage en Turcomanie*, notes de Klaproth, p. 396. — Meyendorff, *Voyage à Boukhara*, pp. 189, 193, 194.

[2] Marc Polo, édition de la Société de Géographie, pp. 155 et suiv. — Marsden, *The travels of Marco Polo*, notes 498, 934, 940, pp. 268, 477, 479. — Odéric, édition de Venni, pp. 78, 79. — Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, tome VIII, p. 419; tome XI, p. 337.

[3] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 346, 446; tome II, pp. 15, 113.

sessions territoriales du grand qâân, à la cour duquel il était envoyé; il nous a raconté les conquêtes successives qui avaient aggloméré tant de royaumes en une seule main : il donne aussi de curieux détails sur l'armure, l'organisation militaire et la manière de combattre de ces troupes qui avaient promené leur glaive homicide sur tant de nations; il expose cette hiérarchie des chefs de dix, de cent, de mille, de dix mille hommes, racontée par les historiens et les voyageurs, comme une des institutions les plus importantes de Tchenkiz-khân. Notre auteur ne nous dit point quel était le titre de chacun de ces officiers : Pétis de la Croix a rapporté, d'après Mirkhond, leurs dénominations persanes; Abou-el-ghâzy nous donne leurs noms tartares, composés du titre commun d'*aghâsy*, précédé du nombre de leurs guerriers; savoir, en suivant la progression ascendante, *oun*, *youz*, *mynk* et *toumân;* Marc Polo (mal traduit en cet endroit par Marsden d'après la version un peu amphibo-

— Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, pp. 282, 306. — Charmoy, *Relation de Mas'oudy*, etc., dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, sciences politiques, tome II, pp. 344, 355, 358, 399. — Baqouy, dans les *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque du Roi*, tome II, p. 536. — Fraehn, *Ebn Foszlan's Berichte*, p. 39. — Abou-el-Feda, édition arabe de MM. Reinaud et de Slane, p. 205. — Mais une grave difficulté milite contre la légitimité de cette concordance, en ce que les Saqsyn sont désignés par les historiens comme ayant été assujettis par les Mongols; il faudrait dès lors supposer qu'une partie au moins de ce peuple était parvenue à sauver son indépendance. — Vincent de Beauvais (lib. xxx, cap. 87, fol. 146 de l'*Historia orientalis* de Reineck) répète, peut-être d'après une autre source : « Plurimis itaque terris in servitutem eorum (*scilicet Tartarorum*) redactis, quædam viriliter restiterunt eis, videlicet India magna, quædam magna pars Alanorum, et quædam magna pars Kitaorum, et gens Saxorum : quandam enim eorum civitatem Tartari obsederunt, sed eis prævalere non potuerunt. »

logique de Ramusio) va jusqu'à cent mille hommes, et donne à de telles divisions d'armée le nom de *tuc* [1]; Carpin s'arrête aux *toumân*, et donne à l'égard de ceux-ci une explication assez singulière : *ille numerus*, dit-il, *vocatur tenebræ apud eos;* et dans un autre endroit : *tenebras id est decem millia;* il est évident que le bon moine, confondant entre eux les mots tartares *toumân* et *thoumân*, qui ne diffèrent que dans la prononciation plus ou moins forte de la consonne initiale, en a fait un même mot, auquel il a attribué à la fois le sens de *decem millia* qui appartient au premier, et celui de *tenebræ* qui appartient au second; et cette confusion était pour lui et pour son interprète slave d'autant plus facile, que, suivant une observation que nous devons à la sagacité de M. Albert Kasimirski, les deux significations se trouvent réunies dans le mot russe *tmà* [2].

[1] Carpin, cap. VI, § 1. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, p. 97. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généal. des Tatars*, p. 348. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome I, pp. 124, 125. — De Guignes, *Histoire des Huns*, tome III, p. 71. — Marc Polo, dans l'édition de Marsden, pp. 213 à 215 : « Every company of a » hundred men is denominated a *tuc*, and ten of these constitute a toman » ; dans l'édition de Ramusio, folio 14 verso et 15 : « Item ciasçun centinaio si chiama un tuc, » dieci un toman, per migliaio, centinaio, et decina » ; dans l'édition de la Société de Géographie, pp. 68, 69 : « Et sachiés que les cent mille est apellé un tut, et les dix » mille un toman, et les por milier, et por centener, et por desme. »

[2] Carpin, cap. V, § II, n° 1, et cap. VI, § 1. — Meninski, *Lexicon arabico persico turcicum*, tome II, p. 253, col. 1 : *toumân*, myrias ; — tome III, p. 646, col. 2 : *thoumân*, nebula, caligo. — Dans une note qu'il a eu l'obligeance de me fournir à ce sujet, M. Kasimirski s'exprime ainsi : « Le mot *tmà*, dans la signification de *tenebræ*, » est sans doute d'origine slave ; ses lettres radicales se retrouvent dans le mot sanscrit » *tamas*, obscurité ; quant à la signification de *dix mille*, elle a pu être empruntée aux » Tatares ; cependant il me semble l'avoir vue dans un monument de langue russe du » XIIe siècle. On pourrait supposer que Plan Carpin l'a entendu dire aux peuples slaves,

C'est par une singulière assimilation que les nouvelles des conquêtes de Tchenkiz-khân, parvenues en France en l'année 1221 suivant le rapport d'Albéric de Trois-Fontaines, parlant des quarante *toumân-aghâsy* ou généraux, et des quatre cents *mynk-aghâsy*, ou colonels réunis sous ses ordres, transforment les premiers en autant de rois, et les seconds en autant d'*archevêques ou évêques* [1].

Outre le titre de *toumân-aghâsy* ou de *toumanyq*, qui désignait les commandants de dix mille soldats, ces officiers généraux avaient aussi, d'après l'observation de M. Quatremère, celui de *nouyân*. Peut-être cependant cette dernière dénomination avait-elle quelquefois une plus haute valeur : du moins avons-nous des exemples de divers *nouyâns* commandant à des corps de plusieurs *toumâns;* tels que furent Tcharmâghan-nouyân, Alâq-nouyân, et le fameux Batchou-nouyân appelé par les latins Bajothnoy [2]. Au-dessus de

» et qu'il cite le mot slave, qui réunit les deux sens, plutôt que les mots tatares *toumân* » et *thoumân*, dont la confusion, précisément dans ces deux mêmes sens, serait étonnante. » Je ne puis souscrire toutefois à abandonner comme improbable l'hypothèse de cette confusion entre les deux mots tartares, d'autant plus aisée au contraire que ces deux mots, presque homophones, étaient représentés par deux acceptions d'un seul et même mot slave.

[1] ALBERICI, *Chronicon*, anno 1221, p. 509 : « Et ferebatur quòd erant in exercitu » eorum quadraginta reges, archiepiscopi vel episcopi quadringenti. »

[2] KARAMZINE (*Histoire de l'empire de Russie*, tome III, p. 403) rapporte un passage de la chronique russe de Voskressenski, où le mot *temnik* est employé. — QUATREMÈRE, *Histoire des Mongols de la Perse*, note 94, p. 76. — Tcharmâghan reçut le commandement de 30,000 hommes en 1230 (D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, tome II, p. 15; SAINT-MARTIN, *Mém. sur l'Arménie*, tome II, p. 264). Alâq avait eu, en 1219, conjointement avec Suktou-bouqâ, une armée de 50,000 hommes (PÉTIS DE LA CROIX, *Hist. de Genghizcan*, p. 228; ABOU-EL-GHAZY, *Hist. généal. des Tatars*,

ceux-ci se trouvaient placés les généraux, qui avaient sous leurs ordres ce que Marc Poló appelle un *tuc*, et qu'il élève, sans doute par une extension outrée de la progression décimale, au chiffre précis de cent mille hommes. S'il nous était permis de hasarder sur ce mot une conjecture, nous aimerions à y reconnaître le mot tartare *tough*, passé dans la langue des Turks, et désignant ces *queuès* regardées comme insignes du suprême commandement, et que nous verrons figurer tout à l'heure dans le cérémonial de la proclamation de Kuyûk [1]. Soit par allusion à ce mot de *tuc*, corrélatif à la dignité de généralissime, soit par une simple convenance de traduction, Jean du Plan de Carpin appelle ducs, *duces*, les princes Tchenkizides et autres généraux qu'il avait rencontrés sur sa route ou à la cour du qâân [2].

Jetons avec lui un coup d'œil sur la famille impériale : *Chingis*, dit-il, avait laissé quatre fils, dont l'aîné fut *Ocoday*, le second, *Tosuc-can*, le troisième *Chyaaday;* quant au quatrième il en ignorait le nom [3] : il est aisé sans doute de re-

p. 270, et folio 61 du texte tartare). Quant à Batchou, Simon de Saint-Quentin (VINCENT DE BEAUVAIS, *Spec. historiale,* lib. XXXII, cap. 34, fol. 148 verso de l'édition de Reineck) lui attribue près de 80,000 hommes de troupes.

[1] Le mot tartare *tough* est d'origine chinoise, suivant la remarque d'ABEL REMUSAT, *Rech. sur les langues tartares*, p. 303. — Comp. D'OHSSON, *Hist. des Mongols,* tome I, p. 40. — Ces toughs étaient habituellement des queues de *yack* ou buffle de Tankqout; ce sont des queues de cheval chez les Osmanlys; cependant, dans le récit des fêtes de la proclamation de Kuyûk, Carpin les décrit comme des bâtons polis (*virgæ pulchræ*) garnis à leur extrémité d'une touffe de laine écarlate (*quæ in summo lanam habebant coccineam*). Voir *cap. ult.*, § II, n° 3.

[2] CARPIN, cap. V, § II, n° 2.

[3] CARPIN, cap. V, § II, n° I.

connaître les fils de Tchenkiz-khân, dénommés dans cet ordre, Oukodây, Tchoutchy-khân, Tchaghatây, et de suppléer le nom du quatrième, qui était Touluy [1]; mais le narrateur, préoccupé sans doute des idées européennes de succession par droit de primogéniture, a considéré Oukodây comme l'aîné, bien qu'il ne fût en réalité que le troisième.

Notre auteur connaît trois fils d'Oukodây qâân, savoir, *Cuyuc*, *Cocten* et *Chirenen*, ne sachant pas s'il en avait eu d'autres : il nous est facile de retrouver sous ces noms ceux de Kuyûk, Koutân, et Schyrâmoun, les deux premiers fils et l'autre petit-fils de ce prince, dont Kuyûk fut le successeur. Le nom de celui-ci, défiguré par une mauvaise lecture des deux dernières lettres, a été transcrit *Cuyne* dans les éditions et les livres qui se sont appuyés sur elles, avec une persistance que n'autorisaient nullement les anciens manuscrits. A la suite de l'esquisse généalogique de la postérité de Tchenkiz-khân, notre auteur a fait une récapitulation des *ducs*, parmi lesquels figurent, d'une part *Cucten* ou *Cuthen*, qui n'est autre que le *Cocten*, *Corten*, *Coithen* ou *Cocthen* de

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, p. 2. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, pp. 495, 496. — De Guignes, *Histoire des Huns*, tome II, p. 71. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, p. 52. — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, ome IX, p. 128, et la note de Grosier. — Abou-el-Ghazy, *Histoire généalogique des Tatars*, p. 236. — Abou-el-Faragj, *Historia compendiosa Dynastiarum*, pp. 281, 282. — Schmidt, *Geschichte der Ost-Mongolen*, p. 111. — Reinier Reineck, dans son *Appendix ad expositiones Haythoni* (première page de la feuille signée P), a réuni dans un même tableau généalogique les indications de Mare Polo et de Hayton, comparativement au tableau qui résulte des indications de Carpin d'après l'abrégé de Vincent de Beauvais; il déclare n'avoir pu les concilier : c'est qu'en effet Marc Polo et Hayton sont loin d'offrir la même exactitude que notre auteur : ils étaient d'ailleurs plus éloignés de l'époque à laquelle se rapportent ces détails.

l'esquisse généalogique, c'est-à-dire Koutân; et d'une autre part *Sirenen* ou *Syrennen*, qui est écrit *Chyrenen* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, et qui est bien le *Chirenen*, *Chyrenen* ou *Cyrenen* de l'esquisse généalogique, c'est-à-dire Schyrâmoun petit-fils d'Oukodây. On trouve encore dans cette liste récapitulative, indépendamment de Sirenen, Syrennen ou Chyrenen, un *Sirenum* ou *Seremum*, omis par Vincent de Beauvais, et que l'on pourrait, avec quelque apparence de raison, être porté à considérer comme un double emploi, mais qui désigne en réalité un autre prince, savoir, Sâramân, fils de Tchaghatây, dont nous aurons à parler plus loin. Enfin la même récapitulation nous offre, sous les formes *Cyragay*, *Caragay* et *Karanchay*, un nom où nous croyons reconnaître celui de Qarâgjâ ou Qarâtchar, le quatrième fils qu'Oukodây eut de l'impératrice Tourâkinah, et que nous devons en conséquence mentionner ici [1].

Jean du Plan de Carpin nomme quelques uns des enfants de Tchoutchy-khân, déclarant ne pas savoir comment s'appelaient les autres; ceux qu'il désigne sont, en premier lieu, *Bati* le plus puissant de tous les princes tartares après l'empereur, puis *Ordou* le plus âgé de la famille, ensuite *Syban*, et après lui *Bora* : dans ces quatre premiers il est impossible

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, p. 99. — Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 511, 512. — De Guignes, *Histoire des Huns*, tome III, p. 109. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 98, 101. — Mailla, *Histoire générale de la Chine*, tome IX, pp. 235, 236, et la note de Grosier, *ibidem*. — Schmidt, *Geschichte der Ost-Mongolen*, pp. 111, 391. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 375 à 377; ou p. 81 de l'édition tartare. — Abou-el-Faragj, *Hist. comp. dynastiarum*, p. 320; cet annaliste s'accorde avec Carpin pour faire Schyrâmoun fils d'Oukodây-qâân, bien qu'il fût seulement fils de Koutchou, l'un des fils d'Oukodây.

de méconnaître Bâtou-khân, Hordou, Schybân et Bourah; le reste offre plus de difficulté, et les manuscrits fournissent des variantes entre lesquelles il paraît ardu de faire un choix: on trouve d'un côté *Berca*, *Thauhe;* d'un autre, *Berca*, *Charec* (ou *Tharet*); et d'un autre encore, *Bercuthaut* (ou *Bercuthant*). Sont-ce là deux noms distincts, comme l'indiquent les manuscrits de Pétau et de Colbert, ou bien est-ce un seul nom, comme le portent les trois autres manuscrits? Dans l'hypothèse de deux noms distincts, le premier nous rappelle immédiatement le successeur de Bâtou dans le khânat du Qaptchâq, et il est assez connu pour ne laisser place à aucun doute; dans l'hypothèse contraire, le nom de *Berca* doit se fondre en un seul avec le suivant, et comme les auteurs orientaux ne nous offrent que le nom de Berkatchâr pour servir de type, il faudrait prendre la leçon du manuscrit de Colbert en effaçant la séparation pour reconstruire *Bercacharec;* tandis que le nom beaucoup plus célèbre de Berkah se trouverait, contre toute probabilité, rejeté de la liste. Au surplus, dans la récapitulation qui vient à la suite de l'esquisse généalogique, figure *Berca*, entre Bora et Mauci ou Moucy; il faut donc indispensablement opter pour Berkah, et il restera à déterminer un sixième nom, écrit *Thauhe*, *Charec* (ou *Tharet*), et *Thaut* (ou *Thant*), à l'égard duquel la liste récapitulative des ducs ne nous offre aucun analogue; et parmi les fils de Tchoutchy dénommés par les auteurs orientaux qui sont à notre portée, nous ne trouvons que Tankqout et Toghâ-tymour dont nous puissions rapprocher les diverses leçons de nos manuscrits; mais ce dernier nom figure dans la récapitulation sous la forme *Thuatemur;* reste donc seulement Tankqout, dont la prononciation tartare

(Tangout), adoucie à la manière des anciens Russes, c'est-à-dire sans articulation du *g* dur, peut à la rigueur se trouver exprimée en latin par *Thaut*, sans devenir tout-à-fait méconnaissable. Reschyd-el-Dyn désigne aussi Schinkqour comme fils de Tchoutchy; ce nom n'est point inscrit dans l'esquisse généalogique tracée par notre auteur, mais on le voit plus loin compris dans la récapitulation sous la forme *Sinocur* [1].

Viennent ensuite les enfants de Tchaghatây-khân, dont Carpin ne nomme que deux, *Burin* et *Cadan*, ne sachant pas les noms des autres; *Burin* est évidemment Boury, souvent mentionné par Reschyd-el-Dyn, qui le montre presque toujours associé à Kadân dans les expéditions des armées mongoles en Occident, mais qui fait Kadân fils d'Oukodây et non de Tchaghatây; en sorte qu'une méprise semble ici probable de la part du voyageur; bien qu'il n'y ait d'ailleurs rien d'impossible à ce qu'un prince du même nom se rencontrât aussi parmi les enfants de Tchaghatây [2]. Nous avons déjà eu occasion de signaler le nom du prince Sâramân, autre fils de Tchaghatây-khân, comme inséré, sous la forme *Syremun*, dans la liste récapitulative des ducs.

Enfin arrive le tour de la postérité de Touluy-khân, et le bon moine se borne à désigner deux princes, en disant,

[1] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, pp. 619, 621, 629. — Pétis de la Croix, *Histoire de Genghizcan*, pp. 494 à 498. — De Guignes, *Histoire des Huns*, tome III, pp. 338 à 343. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 445, 452, 453, 482. — Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, p. 310. — Klaproth, *Nouveau journal asiatique*, p. 290.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, pp. 619, 621, 625 à 628. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, p. 392.

suivant sa coutume, qu'il ne sait pas le nom des autres : il signale en premier lieu *Mangu*, lequel n'est autre que *Mankou-qâân*, bientôt après successeur de Kuyûk sur le trône de Tchenkiz [1]; sa mère était *Serocten*, dont la puissance ne le cédait qu'à celle de Bâtou. Cette princesse, appelée *Syour-qoutyny* par Reschyd-el-Dyn, est nommée par le mongol Sanang-Setsen *Sourqatai*, par Abou-el-Ghâzy *Sourouqty* qu'il faut probablement lire *Sourouqten*, et par l'arménien Etienne Orpélian *Sourakhtham*, leçons qui se rapprochent beaucoup de la forme donnée par Carpin [2]. Le nom de l'autre fils de Touluy, inscrit par le narrateur en cet endroit de sa relation, est, suivant les variantes, *Bechac* (ou *Bethac*), *Bichac*, ou *Becas;* les auteurs orientaux nous offrent, parmi les noms des enfants de Touluy, celui de Bougjek ou Boutchek, qui semble se retrouver dans les leçons Bechac et Bichao des manuscrits de Colbert et de Pétau; mais en recourant à la liste récapitulative des ducs, nous y voyons figurer le nom de ce même prince sous les formes *Dinget*, *Buyget*, *Bureth*, écrit *Ouygat* dans l'Abrégé de Vincent de Beauvais, et il est facile d'en déduire une leçon rectifiée de *Buygec*, se rapprochant encore plus que *Bichac* du nom tartare Bougjek ou Boutchek; nous n'essaierons point toutefois de trouver à *Bichac* une synonymie différente, en faisant observer que

[1] D'Ohsson, *ubi suprà*, tome II, p. 245 à 254.—Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 377 à 381. — Schmidt, *Ost-Mongolen*, pp. 113, 394. — Etc. etc.

[2] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome II, p. 267.— Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, p. 310.—Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, p. 377; et p. 81 de l'édition tartare de Cazan. — Schmidt, *Ost-Mongolen*, pp. 113, 394. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, tome II, pp. 134, 135, et 280.—Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, p. 75.—Quatremère, *Hist. des Mongols de la Perse*, note 7, pp. 90, 91.

les leçons *Buygec* et *Bichac* sont moins éloignées l'une de l'autre que chacune d'elles ne l'est de ses propres variantes [1]. A la lignée de Touluy appartenait également le fameux Qoubilây, dont Carpin n'a point inséré le nom dans ses esquisses généalogiques; mais il l'a compris dans sa récapitulation sous la forme *Hubilay* [2].

Venons enfin à cette récapitulation elle-même [3]. Presque tous les noms qu'elle renferme nous sont maintenant connus, et nous n'avons qu'à les rappeler : d'abord *Hordou*, qui s'était avancé jusqu'en Pologne ; ensuite *Bâtou*, *Kadân*, *Schybân*, *Boury* et *Bougjek*, qui étaient venus en Hongrie; et *Tcharmâghan*, qui guerroyait contre les Sarrasins de Damas ; tous les autres étaient restés en Tartarie : c'étaient *Mankou*, *Koutân*, *Schyrâmoun*, *Qoubilây*, *Sâramân*, *Schinkqour*, *Toghâ-tymour*, *Qarâtchar*, *Bourah*, *Berkah*, et trois autres noms encore, sur lesquels nous avons à dire quelques mots. L'un d'eux est ainsi énoncé : *Sibedei senex, qui dicitur inter eos miles* : il est aisé de reconnaître ici le valeureux

[1] Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XXXII, cap. xiii, dans Reineck, *Hist. orientalis*, fol. 170. — D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, tome II, pp. 619, 621, 624, 626, 627. — Abou-el-Faragj, *Hist. comp. Dynastiarum*, p. 327. — C'est sans doute le nom de Boutchec qui se trouve écrit *Potcho* par les Chinois, dans Gaubil, *Hist. de Gentchiscan*, p. 76.

[2] D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, tome II, pp. 314 à 505. — Marc Polo, *Voyages*, édition de la Société de Géographie, pp. 81 à 117, etc. — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 132 à 243. — Mailla, *Hist. gén. de la Chine*, tome IX, pp. 401 à 461. — Abou-el-Ghazy, *Hist. généal. des Tatars*, pp. 383 à 386, ou p. 83 de l'édition tartare. — Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, pp. 310, 327, 351. — Pétis de la Croix, *Hist. de Genghizcan*, pp. 513 à 515. — Etc. etc.

[3] Carpin, cap. V, § ii, n° 2.

Sobodây, ainsi qu'une allusion faite au surnom honorifique de *bahâder* qu'il portait, et qui est traduit ici par *miles*, comme il l'est, dans le texte syriaque d'Abou-el-Faragj, par *agounystâ*, dont le sens paraît complétement analogue [1]. Un autre nom, l'avant-dernier sur la liste, et que nous avons déjà rencontré sur la route de notre voyageur, c'est celui de *Moncy*, *Monty* ou *Mauci*, dans lequel, sous cette dernière forme, on pourrait être tenté de retrouver *Maoutchy*, le second des fils de Tchaghatây, sans qu'on ait à se préoccuper de cette circonstance qu'il se trouvait revêtu d'un commandement dans le khânat de Bâtou, et non dans le khânat de Tchaghatây [2]. Le nom qui termine la liste est celui de *Choranza*, *Corenza*, *Curoniza* ou *Karancha*, le moindre de tous ces chefs, et le premier qu'eussent rencontré les envoyés pontificaux à leur entrée sur les terres des Tartares : il ne nous est connu que par leur récit et par celui de Simon de Saint-Quentin, et nous ne pouvons en conséquence fixer la véritable leçon, bien que la dernière variante nous semble la meilleure [3].

[1] Abel Remusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, tome II, pp. 89 à 97. — Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, p. 306. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome II, p. 265. — Schmidt, *Ost-Mongolen*, pp. 71, 380, etc.

[2] Abou-el-Ghazy, *Histoire généal. des Tatars*, p. 392, et p. 84 du texte tartare. On peut admettre d'autant plus aisément que Maoutchy était revêtu d'un commandement dans le khânat de Bâtou, que nous voyons que son frère Boury était placé également sous les ordres de Bâtou, et dans une telle dépendance de son orgueilleux cousin, qu'ayant eu le malheur de lui déplaire par quelques propos inconsidérés, il eut la tête tranchée sans miséricorde, ainsi qu'on en trouve le récit dans Rubruk, pp. 279, 280 de l'édition de la Société de Géographie.

[3] Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XXXII, cap. xxxiv, dans l'édi-

Nous ne retrouvons point dans cette énumération le beau-frère de *Bâtou-khân*, commandant l'armée tartare campée sur les rives du Don, et qui est nommé, dans le manuscrit de Pétau, *Carton* ou *Carbon*, et *Tyrbon* dans l'Abrégé de Vincent de Beauvais ; il ne nous est pas, non plus, autrement connu, et tout ce que nous en pouvons dire, c'est que la première leçon semble être celle qui se rapproche le plus des formes onomastiques tartares [1].

Au moment où Jean du Plan de Carpin et son compagnon arrivèrent au camp impérial, c'est-à-dire le 22 juillet 1246 ainsi que nous l'avons indiqué plus haut [2], *Kuyûk* n'avait point encore été proclamé comme successeur d'Oukodây-qâân : aussi ne reçut-il point alors l'ambassade, qu'il se borna à faire héberger et à renvoyer, après cinq ou six jours de repos, à sa mère l'impératrice régente Tourâkinah, qui occupait une magnifique tente de pourpre blanc, où se préparait une audience solennelle : ce lieu est appelé *Syra ordou*, dénomination dont notre auteur ne nous donne pas l'explication, et que l'on a traduite par *tente jaune* ou par *horde dorée*, sans remarquer que c'était un camp de deux mille tentes *blanches* suivant les historiens orientaux, et que la *horde d'or* était une résidence distincte de celle-ci, comme nous l'allons voir tout à l'heure. Deux ou trois jours

tion de Reineck, fol. 184 verso. — Ce nom est écrit *Kouremsa* dans Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, tome IV, p. 44.

[1] Carpin, cap. ult., § I, n° 9; et § IV, n° I. — Vincent de Beauvais, *ubi suprà*, lib. XXXII, cap. XXI, fol. 175 verso.

[2] Voir ci-dessus, p. 123.

après, nos deux religieux s'y présentèrent et y virent réunis tous les princes vêtus de pourpre blanc; le lendemain, jour de l'arrivée de Kuyûk, les vêtements étaient de pourpre rouge; le troisième jour ils furent de pourpre bleue, et le dernier jour des plus belles étoffes de Baghdâd [1]. Suivant le récit oral de Benoît de Pologne, les grands, au nombre de plus de cinq mille, étaient, le premier jour de leur réunion, vêtus de baldakin, le second de velours blanc, le troisième de velours rouge. Les bons religieux eux-mêmes avaient mis par dessus leur robe de bure de riches vêtements de baldakin, ainsi que le remarquent Benoît de Pologne et Rubruck. Il se trouvait là plus de quatre mille envoyés, soit porteurs de tributs, soit chargés de présents, soit chefs venant faire eux-mêmes leur soumission ou la faisant faire par leurs délégués, soit enfin gouverneurs de provinces. On resta quatre semaines environ en cet endroit, et le frère Jean croit que c'est là que se fit l'élection du nouvel empereur, bien que sa proclamation n'eut lieu que plus tard; le frère Benoît énonce positivement que l'élection fut consommée le jour où les chefs tartares étaient vêtus d'étoffes rouges. Depuis ce moment, dit Carpin, chaque fois que Kuyûk sortait de sa tente, il était salué par des chants, et l'on inclinait devant

[1] Sur l'étoffe appelée *pourpre*, voyez ci-dessus, p. 128, note 2. — Les Mongols avaient l'habitude, dans leurs solennités, de s'habiller tous de la même couleur, en changeant de costume, des pieds à la tête, à chacun des quatre jours que durait la fête; ce qui s'explique très bien, en ce que ces habits étaient des présents qui leur étaient distribués en ces occasions par leur souverain. Rubruk, qui fut témoin d'une pareille cérémonie à la cour de Mankou-qâân, en parle ainsi (édit. de la Soc. de Géographie, p. 368) : « Quâlibet die, in illis quatuor diebus, mutabant vestes, quas dabant eis, omnes unius coloris unâquâque die, a calceamentis usque ad tiaram. »

lui les *toughs*, qu'il est aisé de reconnaître dans les *quibusdam virgis pulchris quæ in summo lanam habebant coccineam*, ainsi que les dépeint le narrateur [1].

Tout le cortége partit de la *Syra ordou* pour se rendre à cheval à un autre campement distant de trois ou quatre lieues, dont notre auteur ne nous apprend point le nom tartare, mais qu'il dit signifier la *Horde d'or;* la tente impériale destinée à l'intronisation de Kuyûk était en effet soutenue par des piliers couverts de lames d'or; l'intérieur était de baldaquin, et l'extérieur d'autres étoffes. La cérémonie était indiquée pour le jour de l'Assomption, c'est-à-dire le 15 août; mais la grêle y vint mettre obstacle, et la solennité ne s'accomplit que le jour de Saint-Barthélemy, 24 août. C'est en cet endroit que Jean du Plan de Carpin eut sa première audience de réception : il fut introduit devant le qâân par le protonotaire *Chingay*, c'est-à-dire le chancelier Tchinqây, en même temps que les autres ambassadeurs, qui offrirent de magnifiques présents de soieries, de velours, de pourpre, de baldaquin, de ceintures de soie brochées d'or,

[1] Carpin, cap. ult., § 11, nos 1, 2, 3. — Benoit, dans l'appendix, nos 6 et 7. — Abel Remusat, *Relations politiques avec les empereurs Mongols,* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome VI, p. 428. — Sprengel, *Geographische entdeckungen*, p. 282. — Malte-Brun, *Histoire de la Géographie,* p. 537. — D'Ohsson, *Histoire des Mongols,* tome II, pp. 84, 85 et 195 à 197 : cet orientaliste, empruntant au *Târykh gehân kuschây* d'A'lay-el-Dyn la description des diverses résidences d'Oukodây-qâân, nous apprend que celle qui portait le nom de *Syra ordou* était aussi appelée *Ormektoua;* et Timkowski, *Voyage à Pékin,* tome I, p. 43, signale une montagne d'*Ourmoukhtou* et une station d'*Ourmoukhtoûi* au sud de Kiakhta et dans le voisinage de l'*Orkhon;* il est probable que c'est le même lieu : et tel est dès lors le point où doit aboutir l'itinéraire de Carpin

de riches fourrures, et autres objets, parmi lesquels on remarquait un *parasol ou dais portatif* garni de pierreries [1].

Kuyûk était un homme de quarante à quarante-cinq ans, de petite taille, d'un extérieur grave, n'écoutant et ne répondant que par l'intermédiaire de son premier ministre, et prononçant irrévocablement sur toutes choses; sa cour était composée d'un grand nombre de serviteurs et officiers de toute espèce, et on ne lui parlait qu'à genoux. Quelques chrétiens attachés à son service supposaient qu'il était chrétien au fond du cœur, parce qu'il entretenait des prêtres qui desservaient une chapelle placée devant sa tente, et où l'on chantait et l'on sonnait les cloches aux heures d'usage, suivant le rit grec : il est curieux de rapprocher ces rapports de ce que disent les historiens chinois de la faveur dont jouirent à la cour de Kuyûk les deux lamas *Ouatotchi* et *Namo,* venus du Kaschmyr [2].

[1] Carpin, cap. ultim., § II, nos 4, 5. — Benoit, dans l'appendix, n° 8. — Abou-el-Faragj, *Hist. compend. Dynastiarum*, p. 321; il dit que Tchinqây était chrétien ainsi que le premier ministre Qâdâq, et qu'ils favorisèrent beaucoup le christianisme. — Le même fait est énoncé par Reschyd-el-Dyn, comme on peut le voir dans Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie,* tome II, p. 280. — Sur le parasol ou *Tchitr*, voyez Quatremère, *Hist. des Mongols de la Perse*, note 57, pp. 206 à 211. — Voir aussi Reinaud, *Extrait de la Chronique d'Aboulfedâ*, dans le Recueil des historiens orientaux relatifs aux Croisades, publié par l'Académie des Inscriptions, in-folio (sous presse), p. 95, note 2.

[2] Carpin, cap. ultim., § II, nos 11, 12. — Abou-el-Faragj et Reschyd-el-Dyn, *ubi suprà.* — Gaubil, *Histoire de Gentchiscan*, pp. 105 à 107. — De Guignes, *Histoire des Huns*, tome III, pp. 115, 116. — Abel Remusat, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome VI, p. 429. — Sur le titre et la dignité de *Qâân* ou *Khâqân* décernés à Kuyûk, voyez Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse,* note 10, pp. 10 à 15. — Comparez Bentinck, *Remarques* sur Abou-el-Ghâzy, pp. 4 à 6, note. — Danglès, *Ambassades réciproques d'un roi des Indes et d'un empereur de la Chine*, Paris 1788, in-8°, pp. 16, 17.

De la Horde-d'or on se rendit à une autre résidence, dont Carpin ni son compagnon ne nous disent le nom, et où ils furent plusieurs fois admis dans la tente impériale; elle était de pourpre rouge, et avait été fabriquée au Khithây : sur une estrade circulaire était un trône d'ivoire merveilleusement sculpté et garni d'or et de pierreries, ouvrage d'un orfévre russe appelé Côme, dont les deux moines eurent beaucoup à se louer dans la pénurie de vivres où on les laissait, et qui se plut à les instruire de toutes les particularités qui pouvaient les intéresser concernant le qâân et ses sujets; ils reçurent aussi beaucoup de renseignements de plusieurs Russes et Hongrois, prêtres et autres, sachant parler le latin et le français, vivant au milieu des Tartares depuis nombre d'années [1].

C'est en ce lieu qu'on se sépara; l'impératrice-mère alla d'un côté et le qâân d'un autre, pour rendre la justice; on exécuta plusieurs criminels, parmi lesquels était une tante de l'empereur, accusée d'avoir empoisonné le qâân Oukodây; nous n'avons su trouver aucune mention de ce fait dans les auteurs orientaux que nous avons été à portée de consulter. Le grand-duc Jaroslaw de Souzdal était en même temps victime d'un empoisonnement, perpétré des propres mains de l'impératrice-mère, qui écrivit aussitôt en Russie pour faire venir le grand-duc Alexandre, fils de la victime, sous prétexte de lui donner l'investiture de ses domaines paternels; mais ce prince ne se rendit point à cette invitation [2].

Les envoyés du Saint-Siége furent alors conduits par leurs

[1] Carpin, cap. ult., § 11, nos 6 et 8. — Benoît, *ubi suprà*, no 8.

[2] Carpin, cap. ult., § 11, nos 6, 7. — Comparez Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, tome IV, pp. 38, 39, et 77 à 80.

guides à la résidence impériale; dès que Kuyûk en fut instruit, il les renvoya vers sa mère; mais ils revinrent quelques jours après, et attendirent encore un mois avant que le chancelier Tchinqây leur demandât de mettre par écrit ce qu'ils avaient à dire au qâân; et quelques jours après ils obtinrent une nouvelle audience, pour laquelle, ainsi que pour la suivante, leur interprète fut un chevalier de la suite de Jaroslaw, appelé *Temer,* assisté d'un prêtre de sa compagnie et d'un autre prêtre attaché au qâân; ils furent interrogés par *Kadac, procurateur de tout l'empire*, ou en d'autres termes, par le premier ministre Qâdâq, assisté des deux chanceliers Bala et Tchinqây, et d'un grand nombre de scribes; il leur fut demandé s'il y avait près du pape des gens qui entendissent le russe, l'arabe ou le tartare : ils répondirent que non; qu'à la vérité il y avait en Europe des Sarrasins, mais trop éloignés du Saint-Père, et que le mieux serait d'écrire en tartare la lettre que le qâân voulait adresser au Pontife, sauf à la leur intepréter ensuite mot par mot, afin qu'ils en écrivissent eux-mêmes en latin une version fidèle. Ils furent en conséquence rappelés le jour de la Saint-Martin [11 novembre], et alors Qâdâq, Tchinqây et Bala, avec leurs scribes, étant venus les trouver, leur expliquèrent littéralement la réponse de l'empereur. Après qu'ils en eurent écrit la traduction latine, on leur fit relire celle-ci par deux fois en la retraduisant mot pour mot en tartare, afin de s'assurer de sa conformité parfaite avec l'original, et on leur remit en outre une version arabe [1].

[1] Carpin, cap. ultim., § 11, n°s 9, 10. — Benoît, dans l'appendix, n° 9. — Abel Rémusat, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* tome VI, p. 428.

Cette réponse, traduite avec tant de scrupule, est restée inédite et inconnue jusqu'à ce jour; mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle nous a été conservée dans le manuscrit de Colbert, où elle suit immédiatement le résumé du récit oral de Benoît de Pologne; nous ne pouvons mieux faire que de la publier ici.

LITTERÆ REGIS TARTARORUM AD DOMINUM PAPAM.

« Dei fortitudo, Cuyuc can [1] omnium hominum impera-
» tor, magno Papæ. Litteras certissimas atque veras, consilio
» habito pro pace habendâ nobiscum, tu et cuncti populi
» christiani qui in occidente consistunt, nobis per [2] tuum
» nuncium transmisisti; qui, sicut ab ipso audivimus et ut
» in tuis litteris habebatur [3], pacem velletis habere nobiscum.
» Igitur si pacem desideratis habere nobiscum, tu papa, im-
» peratores, reges omnes, cunctique potentes civitatum, et
» terrarum rectores, ad me pro pace diffiniendâ nullo modo
» venire differatis, et nostram audietis responsionem pariter
» et voluntatem. Tuarum continebat series litterarum quòd
» deberemus baptizari et effici christiani : ad hoc tibi bre-
» viter respondemus quòd non intelligimus qualiter hoc fa-
» cere debeamus. Ad id etiàm quod in tuis litteris habebatur :
» quòd miraris de occisione hominum et maximè christia-
» norum ac potissimè Hungarorum [4], Polonorum et Mora-

[1] Le manuscrit porte *Chingiscan* : c'est une erreur évidente de copiste.

[2] Le mot *per* manque dans le manuscrit : il est exigé par le sens de la phrase.

[3] Le manuscrit intercale ici l'abréviation du mot *quòd* mais il fallait l'omettre pour que la phrase devînt intelligible.

[4] Le manuscrit porte *Ungariorum*.

» viorum; tibi breviter respondemus quòd etiàm hoc non » intelligimus. Verumtamen [1] ne hoc sub silentio transire » videamur, taliter tibi duximus respondendum : quià pre- » cepto Dei et Chingiscan non obedierunt, et malum consi- » lium habentes nuncios nostros occiderunt [2]; quare Deus » eos deleri præcepit, ac manibus nostris traduxit. Alioquin » nisi Deus fecisset, homo homini quid facere potuisset? Sed » vos, habitatores occidentis, Deum adoratis, et solos vos » christianos esse creditis, et alios contemnitis [3]; sed quo- » modò scitis cui gratiam suam conferre dignetur? Nos » Deum adoramus et in fortitudine ipsius ab oriente usquè » ad occidentem delebimus omnem terram. Quòd si homo » fortitudo Dei non esset, homines quid facere potuissent? »

Kuyûk-qâân avait l'intention de faire porter sa réponse par ses propres envoyés, qui auraient accompagné les deux franciscains à leur retour; mais ceux-ci craignant, pour divers motifs, une telle adjonction, l'en dissuadèrent; et le jour de Saint-Brice [13 novembre] on leur donna leur congé, en leur remettant la lettre du qâân, revêtue du sceau impérial, lequel, suivant ce que rapporte ailleurs Jean du Plan de Carpin, avait une légende ainsi traduite par l'orfévre russe Côme : *Deus in cœlo, et Cuyuc can super terram Dei fortitudo. Omnium hominum imperatoris sigillum*. Ils allèrent voir

[1] *Verumptamen* dans le ms.

[2] Kuyûk fait ici allusion au meurtre des ambassadeurs tartares par les Russes, avant la bataille de la Kalka. Voir à ce sujet Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, tome III, p. 286.

[3] Le ms. porte *contempnitis*.

l'impératrice-mère, qui donna, tant aux religieux qu'à leur domestique, à chacun une pelisse de renard doublée de ouate, et un qafthân d'honneur [1].

Ils prirent alors leur route de retour vers l'occident, en compagnie des envoyés du solthân de Babylone, avec lesquels ils cheminèrent pendant quinze jours, au bout de quoi ceux-ci les quittèrent pour se diriger vers le sud. C'était l'hiver, et nos pauvres religieux couchaient le plus souvent sur la neige, à moins qu'ils ne se fissent une place avec le pied dans les endroits où le sol était dépouillé d'arbres. En passant par la ville de Lemfinc, au pays des Bisermins, ils y rencontrèrent nombreuse compagnie de gens envoyés vers le grand-duc Jaroslaw, dont ils ignoraient la fin tragique, et qui, après l'avoir apprise, rebroussèrent chemin pour retourner à Souzdal. Nos voyageurs arrivèrent le jour de l'Ascension, 9 mai 1247, au camp de Bâtou, puis le samedi après l'octave de la Pentecôte [2 juin] au camp de Maucy, où ils retrouvèrent leurs compagnons et serviteurs, qui avaient été retenus l'année précédente; la légation repassa chez Correnza, et rentra à Kiew quinze jours avant la Saint-Jean, c'est-à-dire le 9 juin [2].

Jean du Plan de Carpin fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les ducs Daniel et Wassilko, qui le retinrent pendant huit jours, conférant dans l'intervalle avec les évêques et notables sur les propositions de réunion que

[1] Carpin, cap. VIII, § 1, n° 1; et cap. ultim., § II, n° 13: « Quæ dedit unicuique » nostrûm pelliceum vulpinum quod habebat deforis pilos, et intùs erat cum audato » subductum, et purpuram unam. » Voilà le mot *purpura* dans le sens de vêtement spécial, d'habit de cérémonie.

[2] Carpin, cap. ult., § III, n° 1, et § IV, n° 1. — Benoit, dans l'appendice, n° 9.

le nonce leur avait faites à son premier passage, et ils déclarèrent se ranger entièrement à l'obédience de Rome [1]. Ce n'était pas la seule conversion que l'éloquence du frère Jean eût déterminée parmi les princes russes, car nous savons, par une lettre d'Innocent IV au grand-duc Alexandre de Souzdal, datée de Lyon le 10 des kalendes de février 1248, que son père Iaroslaw avait, au vu et au su d'un gentilhomme d'entre ses conseillers, pris dans les mains du frère mineur Jean du Plan de Carpin, pénitencier du Saint-Père, l'engagement formel de rentrer dans le giron de l'Église romaine [2].

Le frère Jean et son compagnon, traversant la Russie, la Pologne, la Bohême, l'Allemagne, passèrent le Rhin à Cologne, et continuant leur route par Liége et la Champagne, se hâtèrent d'arriver à Lyon, afin de rendre compte au souverain pontife du résultat de leur voyage; le frère Jean remit à Innocent IV la dépêche de Kuyûk-qâân en réponse au bref du Saint-Siége [3].

[1] Carpin, cap. ult., § III, n° 2; voir aussi § I, n° 3. — Karamzine, *Hist. de l'empire de Russie*, tome IV, pp. 61 à 64, et 380.

[2] Oderic Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, tome II, pp. 408, 409 : « Quià sicut di- » lecto filio fr. Joanne de Plano Carpini, de ordine fratrum minorum, pœnitentiario » nostro, ad gentem Tartaricam destinato, referente didicimus, idem pater tuus novum » hominem affectans induere, de conscientiâ cujusdam militis consiliarii sui obedientiæ » Romanæ ecclesiæ matris suæ in ejusdem fratris manibus devotè ac humiliter se devo- » vit. » — Comp. Bzovius, *Annal. ecclesiast.*, tome XIII, p. 567 : « Paulò enim post » quàm a fratre Joanne Plano-Carpinate, ad convertendos Tartaros ex concilio Lug- » dunensi a sede apostolicâ destinato, habitum religionis et pœnitentiæ instituti S. » Francisci suscepisset, et abdicato sæculo magnos profectus in disciplinâ regulari et » sanctitate fecisset Ieroslaus senex, non minùs citò quàm feliciter mortis eventus eum » de sæculo nequam subduxerat. »

[3] Carpin, *Epilogus de toto libello*. — Benoit, dans l'appendice, n° 9.

Le frère Salimbene de' Salimbeni vit en France notre voyageur peu après son retour : « C'était, dit-il, un homme fa- » cile, spirituel, instruit, fort éloquent, habile en beaucoup » de choses ; il avait écrit un gros livre de ce qu'il avait vu » de remarquable chez les Tartares et ailleurs ; et quand on » le fatiguait de questions sur ce sujet, il faisait lire sa rela- » tion, comme plusieurs fois (ajoute le chroniqueur) je l'ai » moi-même entendu et vu [1]. »

Innocent garda près de lui pendant trois mois entiers le courageux franciscain qui avait affronté tant de périls et de fatigues pour accomplir sa mission ; et le siége d'Antivari, métropole de la Dalmatie, étant devenu vacant sur ces entrefaites, l'humble frère Jean fut élevé à la dignité archiépiscopale. « Sois béni par le Seigneur et par moi son vicaire, » dit le Saint-Père en le consacrant ; car je vois qu'en toi » s'est accomplie cette parole du sage : L'ambassadeur fidèle » est à celui qui l'envoie comme la fraîcheur de la neige au » temps de la moisson : il réjouit l'âme de son maître. Hé » bien, bon et fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle en de » petites choses, je t'en confierai de grandes [2]. »

[1] Sbaraglia, *Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum Francisci*, p. 452 : « A fratre Salimbene, qui anno 1247, mense novembri, eum vidit in Galliâ à » Tartaris revertentem, cit. chron. ms. pag. 295 et 296, dicitur « familiaris homo et » spiritualis, et litteratus et magnus prolocutor, et in multis expertus ; et scripsisse » de factis Tartarorum et aliis mirabilibus mundi, secundùm quod oculis suis vidit, » unum magnum librum ; et faciebat illum librum legi, ut pluriès audivi et vidi, quo- » tiès facta Tartarorum gravabatur referre. »

[2] Paolo Pansa, *Vita del gran pontefice Innocenzio quarto*, p. 45. — Wadding, *Annales minorum*, tome III, p. 125. — Les citations bibliques mises dans la bouche d'Innocent appartiennent, la première au livre des *Proverbes*, chap. xxv, vers. 13, et à l'*Evangile de saint Matthieu*, chap. xxv, vers. 23.

Le nouvel archevêque fut envoyé quelque temps après vers saint Louis, qui s'apprêtait à partir pour la Terre-Sainte, afin de supplier le pieux monarque de différer son départ jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à la sûreté du souverain pontife contre les menaces et les attaques de l'empereur Frédéric, que ses récentes victoires sur les troupes papales rendaient de plus en plus entreprenant. Le roi vint lui-même porter sa réponse à Innocent; Joinville nous raconte qu'il se rendit en personne à Lyon pour visiter le Saint-Père et recevoir sa bénédiction [1]

Innocent IV vivait encore lorsque le frère Jean du Plan de Carpin mourut; ce fut, d'après l'indication du *Martyrologium franciscanum* d'Arthur du Monstier, le premier jour d'août; mais la date de l'année nous demeure inconnue [2]. Vermiglioni énonce que cette mort eut lieu en avril 1253, et il cite en témoignage Oldoïno et Sbaraglia, qui sont loin d'être aussi explicites. Oldoïno se contente d'énoncer que Jean du Plan de Carpin est mort postérieurement à l'année 1224, chiffre qu'on doit regarder comme probablement altéré par une faute typographique, puisque l'auteur énonce des faits et rapporte des citations qui descendent jusqu'à l'année 1248. Quant à Sbaraglia, il remarque simplement que

[1] Paolo Pansa, *ubi suprà*, p. 56. — Wadding, *ut suprà*, tome III, p. 125. — Joinville, *Vie de saint Louis*, édition de Capperonnier, p. 197 : « Li rois ala par » Bourgongne jusques à Lyons et visita derechef le pape Innocent qui encore estoit et » sejournoit ilueques, et s'en parti assez briément quant il ot sa beniçon receue. »

[2] *Martyrol. franciscanum*, p. 321 : « Kalendis Augusti. In Italiâ, beati Joannis de » Plano Carpini, confessoris, qui magnâ fide et religione plenus, in Germaniâ et Hispa» niâ provincialatum egit, et à sede apostolicâ ad regem Tartarorum missus, præclarâ » legatione functus est. »

le frère Jean a dû mourir avant le 12 avril 1253, attendu qu'à cette date le frère Geoffroy, également franciscain, fut nommé après lui à l'archevêché d'Antivari [1]. Mais il y a lieu de penser que Geoffroy n'était point le successeur immédiat de Jean du Plan de Carpin; car Paul Pansa, le biographe d'Innocent IV, nous apprend qu'à la mort du frère Jean du Plan, le Pontife donna le siége d'Antivari à son confesseur le frère Laurent, ce même Laurent de Portugal qui avait aussi, comme nous l'avons rappelé plus haut, rempli une mission en Orient; et c'est dès lors celui-ci qui aurait été remplacé en avril 1253 par le frère Geoffroy : d'où il suit que la mort du frère Jean du Plan de Carpin ne peut trouver place qu'entre le 1er août 1248 et pareil jour de l'année 1252. Quant au lieu du décès, le martyrologe désigne l'Italie; et l'on peut conjecturer que le bon prélat était allé chercher dans sa ville natale, à Pérouse, le rétablissement d'une santé ébranlée par de trop violentes épreuves; où mieux encore qu'attaché à la cour pontificale (ainsi que le furent habituellement six frères mineurs, au rapport de Paul Pansa), il avait suivi Innocent IV en 1251 de Lyon à Assise, puis à Pérouse, peut-être jusqu'à Rome, et qu'il mourut dans ces entrefaites [2].

[1] Vermiglioni, *Biografia degli scrittori Perugini*, tome I, p. 225 : « In ricompense » poi di tante, si gravi e pericolose fatiche apostoliche, fu pronunciato arcivescovo An- » tibarense, come mostra il P. Sbaraglia, circostanza peraltro omessa dall' Oldoïno, il » quale neppure fu informato della sua morte, che avvenne nell' aprile del 1253. » — Oldoïno, *Athenæum Augustum Perusinorum*, p. 188 : « E vivis abiit post annum sa- » lutis humanæ 1224. » — Sbaraglia, *Supplem. et Castig.*, p. 452 : « Factus deinde » archiepiscopus Antibarensis, obiit antè diem 12 aprilis anni 1253, quo in illâ sede » ei successor datus est fr. Guffridus, pariter minorita. »

[2] Paolo Pansa, *Vita d'Innocenzio quarto*, p. 100 : « Tenne sempre nella sua corte » sei frati minori, e'l suo confessore, ch'era un d'essi nominato frà Nicolò, fece vescovo

Il ne survécut donc guère à son retour d'Orient; mais si l'on se souvient qu'il devait avoir près de soixante-cinq ans lorsqu'il entreprit cette périlleuse légation, et qu'il était affligé d'une lourde corpulence, on s'étonnera peu qu'il ait bientôt succombé aux suites inévitables des fatigues et des privations qu'il avait endurées pendant son voyage de Tartarie.

Nous voici enfin parvenu au terme de cette notice, qu'il nous a paru indispensable de joindre au texte de la relation de Carpin pour en faciliter l'intelligence : la tâche, à peine entrevue par l'abbé Prévost, n'avait encore été qu'effleurée par Sprengel et par Forster; nous n'avons rien à dire de Malte-Brun, traducteur littéral de Sprengel, ni de quelques autres compilateurs superficiels, tels que Murray.

Reineck et Klaproth sur les deux Hayton, Venni sur Oderic, Meinert sur Marignoli, mais surtout Marsden, Zurla, Baldelli sur Marc Polo, nous offraient des travaux dignes d'être pris pour modèles, et notre ambition eût été de les imiter, si une longue étude spéciale de l'Asie nous eût mis à portée de traiter *ex professo* toutes les questions d'histoire, d'ethnologie, de géographie, de linguistique, liées à la narration de notre auteur.

Mais notre insuffisance a dû nous retenir dans un cercle plus restreint, et au lieu d'un commentaire complet, nous n'avons à offrir qu'une simple notice, résumé de nos propres efforts pour nous procurer à nous-même une intelligence

» d'Assisi, e un altro frà Lorenzo, arcivescovo Antivarense, dopo la morte di frà Gio-
» vanni di Plano. » — Le même, pp. 74, 80, 82.

suffisante d'un texte que nous ne voulions point publier en copiste aveugle.

Nous avons voulu examiner tour à tour quelle importance relative appartenait à la relation de Jean du Plan de Carpin dans la série des anciens voyageurs en Tartarie ; quels textes nous possédions de cette relation ; au milieu de quelles circonstances s'ouvrirent entre l'Europe et l'Asie les rapports diplomatiques dont il fut le premier agent ; quel était cet homme que la chrétienté choisit pour son représentant; quelle route il suivit pour arriver au fond de l'Asie; quelle peinture il nous a faite de la puissance des Mongols vers lesquels il était envoyé ; quel fut le succès de sa mission; et quel résultat enfin il obtint pour lui-même de ses fatigues.

Tel est le cadre que notre étude successive, bien plutôt qu'un dessein arrêté d'avance, nous a fait adopter et remplir : puisse-t-il être accueilli avec indulgence; car nous y avons mis plus de bonne volonté que de savoir, plus de conscience que d'habileté.

Paris, mai 1838.

—

RELATION DE JEAN DU PLAN DE CARPIN.

FAC - SIMILE DE MANUSCRITS.

Ms. de Pétau

Incipit hystoria mongalorum quos nos tartaros appellamus.
Omnibus fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit fr. Johannes de plano carpini
ordinis fratrum minorum sedis apostolice nuntius ad tartaros et ad nationes alias
orientis. dei gratiam in presenti. et gloriam in futuro. et de inimicis dei et domini nostri
Jhesu Christi victoriam triumphalem. Explicit salutatio. Incipit prologus.
Cum ex mandato sedis apostolice iremus ad tartaros et ad nationes alias orientis
et sciremus domini pape ac venerabilium cardinalium voluntatem, elegimus prius ad tarta
ros proficisci. timebamus enim ne per eos in proximo ecclesie dei periculum immineret. Et quamvis a
tartaris vel aliis nationibus timeremus occidi vel perpetuo captivari. vel fame siti.
algore. estu. contumeliis et laboribus nimiis ultra vires affligi. que omnia mul
to plusquam prius credidimus excepta morte vel captivitate perpetua nobis multi
pliciter evenerunt. Non tamen pepercimus nobis ipsis. ut voluntatem dei secundum domini pape man
datum adimplere possemus.

Ms. de Colbert.

Litere
Dei fortitudo Regis tartarorum
Chingiscam domini nostri ad
hominem patrem magnum papam dominum
litteras certissimas atque veras
consilio ... pro pace habenda nobiscum
tu. et cuncti christiani ... qui
in occidente consistunt nobis
tuis nuntiis transmisisti. Qui
sicut ab eis audivimus et ut in
tuis litteris habebatur pacem
velletis habere nobiscum. Igitur si pa
cem desideratis habere nobiscum tu
papa. Imperatores. Reges omnes
cunctique potentes civitatum

solos vos christianos esse
creditis et alios contempnitis. Sed
quomodo scitis cui gratiam suam con
ferre dignetur. Nos deum ado
ramus et in fortitudine ipsius
ab oriente usque in occidentem
delebimus omnem terram. Et si hoc
fortitudo dei non esset. homines
quid facere potuissent. Epistola
fratris Johannis de plano carpini et
Omnibus christi fidelibus fidelibus universis
ad quos presens scriptum per
venerit frater Johannes de plano
carpini ordinis fratrum minorum
Sedis apostolice nuntius.

Lith. de P. Bineteau, rue des maçons, Sor. 3.

JOHANNIS DE PLANO CARPINI

ANTIVARIENSIS ARCHIEPISCOPI

HISTORIA MONGALORUM

QUOS NOS

TARTAROS

APPELLAMUS.

INCIPIT HISTORIA MONGALORUM QUOS NOS TARTAROS APPELLAMUS [1].

Omnibus Christi [2] fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, frater Johannes de Plano Carpini ordinis fratrum minorum, Sedis apostolicæ legatus [3], nuncius ad Tartaros et ad nationes alias

[1] C'est ainsi que commence la Relation de Jean du Plan de Carpin dans le ms. de Pétau; celui de Colbert porte ici *Epistola fratris Johannis de Plano Carpini Christi fidelibus universis*; on trouve dans les trois autres mss. *Incipit prologus in librum Tatarorum* (ms. de Londres) ou *Tartarorum* (mss. de Lumley et de Dupuy).

[2] Le mot *Christi*, qui se trouve dans les mss. de Colbert, de Lumley, de Londres, et de Dupuy, manque dans celui de Pétau, et à ce qu'il paraît aussi dans le n° 61 du Bennet college de Cambridge.

[3] Le mot *legatus* manque dans le ms. de Pétau et dans celui de Colbert.

orientis, Dei gratiam in præsenti, et gloriam in futuro, et de inimicis Dei et Domini nostri Jesu-Christi victoriam triumphalem [1].

EXPLICIT SALUTATIO, INCIPIT PROLOGUS [2].

1. Cùm ex mandato Sedis apostolicæ iremus ad Tartaros et ad [3] nationes alias orientis, et sciremus Domini Papæ ac [4] venerabilium cardinalium voluntatem, elegimus priùs ad Tartaros proficisci. Timebamus enim ne per eos in proximo Ecclesiæ Dei periculum immineret. Et quamvis a Tartaris vel [5] ab aliis nationibus timeremus occidi, vel perpetuò captivari, vel fame, siti, algore, æstu, contumeliis [6] et laboribus nimiis et [7] quasi ultrà vires affligi, quæ omnia multò plus quàm priùs crediderimus [8], exceptâ morte vel captivitate perpetuâ, nobis multipliciter evenerunt; non tamen pepercimus nobis ipsis, ut voluntatem Dei secundùm [9] Domini Papæ mandatum adimplere possemus, et ut proficeremus in aliquo Christianis, vel [10] saltem scitâ veraciter voluntate et intentione ipsorum, possemus illam patefacere Christianis, ne fortè subitò irruentes invenirent

[1] Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy disent seulement : *et de inimicis suis gloriam triumphalem*. Le mot *Dei* manque dans le ms. de Colbert.

[2] Ceci ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[3] *Ad* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[5] *Vel ab* dans le ms. de Colbert; *vel* dans celui de Pétau; *et ab* dans celui de Londres; *et* dans les deux autres.

[6] Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy portent *contumeliâ*.

[7] *Et* manque ici dans le ms. de Colbert.

[8] *Credidimus* dans les mss. de Lumley, de Dupuy, et de Londres.

[9] *Et* au lieu de *secundum* dans le ms. de Colbert.

[10] *Vel* dans le ms. de Pétau ; *ut* dans les quatre autres. *Saltem... veraciter* manquent dans celui de Colbert.

eos impreparatos [1], sicut peccatis hominum exigentibus aliâ vice contigit : et facerent [2] magnam stragem in populo christiano.

II. Undè quæcumque pro vestrâ utilitate vobis scribimus ad cautelam tantò securiùs credere debetis, quantò nos cuncta vel ipsi vidimus oculis nostris, qui per annum et quatuor menses et ampliùs ambulavimus [3] per ipsos pariter [4] et cum ipsis, ac fuimus inter eos, vel audivimus a christianis qui sunt inter eos capti [5], et ut credimus fide dignis. Mandatum enim [6] a summo [7] pontifice habebamus, ut [8] cuncta perscrutaremur et videremus omnia diligenter : quod tàm nos quàm frater Benedictus Polonus [9] ejusdem ordinis, qui nostræ tribulationis fuit socius et interpres, fecimus studiosè.

III. Sed si aliqua scribimus propter noticiam legentium quæ in partibus vestris nesciuntur, non debetis propter hoc nos appellare mendaces, qui vobis referimus illa [10] quæ ipsi vidimus vel ab aliis pro certo audivimus quos esse credimus fide dignos. Imò est valdè crudele ut homo propter bonum quod facit ab aliis infametur [11].

[1] *Imparatos* dans les mss. de Lumley, de Londres, et de Dupuy.

[2] *Fecerunt* dans les trois mss. cités.

[3] *Ambulavimus* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Pariter* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] Le ms. de Pétau porte *capti*, les autres *captivi*.

[6] Les mss. de Lumley et de Dupuy portent *etiam*.

[7] *Summo* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *supremo* dans les trois autres.

[8] Au lieu de *ut*, le ms. de Pétau donne *et*.

[9] Le mot *Polonus* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[10] Le ms. de Pétau écrit ici *alia*.

[11] Ce paragraphe tout entier manque dans les mss. autres que celui de Pétau.

Divisio libelli per capitula [1].

Volentes igitur facta scribere Tartarorum [2], ut lectores valeant faciliùs invenire, hoc modo per capitula describemus : primo quidem dicemus de terrâ; secundo de hominibus; tertio de ritu; quarto de moribus; quinto de [3] ipsorum imperio; sexto de bellis; septimo de terris quas eorum dominio subjugârunt [4]; octavo quomodò in [5] bello occurratur eisdem; ultimo de viâ quam fecimus et curiâ Imperatoris et testibus qui in terrâ Tartarorum nos invenerunt [6].

CAPITULUM PRIMUM [7].

DE TERRÆ TARTARORUM SITU, ET QUALITATE IPSIUS, ET DISPOSITIONE AERIS IN EADEM [8].

De terra proposuimus [9] hoc modo tractare : in principio quidem

[1] Titre suppléé par nous-même, pour mieux faire ressortir cette espèce de table des chapitres, qui dans les cinq mss. est placée peu convenablement après l'intitulé du premier chapitre.

[2] Dans le ms. de Londres on lit *Tatarorum; Tartarorum* dans tous les autres.

[3] *De* manque dans le ms. de Dupuy.

[4] Le ms. de Lumley porte *subjugaverunt ;* tous les autres *subjugarunt.*

[5] *In* n'est que dans le manuscrit de Pétau.

[6] Ce dernier titre de chapitre n'est donné que par le ms. de Pétau.

[7] Le numérotage des chapitres, ainsi placé par nous en vedette, est seulement indiqué dans les mss. de Lumley et de Dupuy après l'intitulé. Qu'il nous suffise d'en avoir averti une fois pour toutes.

[8] C'est la leçon du ms. de Pétau; celui de Colbert porte *De ritu Tartarorum, terra et situ ipsius, qualitate et dispositione aeris in eadem ;* les trois autres donnent uniformément *De terra Tartarorum, situ, qualitate et dispositione aeris in eadem.* Nous avons déjà annoté que dans les cinq mss. cet intitulé vient immédiatement après le prologue. — Ce premier chapitre répond, dans le XXXII[e] livre du *Speculum historiale* qui renferme l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chapitre III, *De situ et qualitate terræ Tartarorum.*

[9] *Proposuimus* dans les mss. de Pétau et de Colbert ; *possumus* dans les trois autres.

dicemus de situ ipsius; secundò de qualitate; tertiò de dispositione [1] aeris in eâdem.

§ I. *De situ terræ* [2].

Terra quidem [3] prædicta est in eâ parte posita orientis in quâ oriens sicut credimus conjungitur aquiloni. Ab oriente autem est terra posita Kitaorum [4] et etiàm Solangorum [5], a meridie terra [6] Sarracenorum; inter occidentem et meridiem terra est posita Huiurorum [7], ab occidente provincia Naimanorum [8]; ab aquilone mari occeano circumdatur. Hæc verò in parte aliquâ nimirùm [9] est montuosa, et in aliquâ est campestris, sed ferè tota est admixta glareâ [10], plurimùm arenosa.

[1] *Ipsius* se trouve répété ici par erreur dans le ms. de Pétau.

[2] Le ms. de Colbert porte en rouge, dans ses marges, l'intitulé des sections ou paragraphes, mais sans numérotage : aucun des autres mss. ne fournit de semblables rubriques. Celle que nous donnons ici est conforme à celle du ms. ci-dessus indiqué, où elle répond au même endroit du texte.

[3] *Quidem* dans le ms. de Pétau; *verò* dans les autres.

[4] *Quitaorum* dans le ms. de Pétau; *Kytaorum* dans celui de Colbert; *Kyjaorum* dans celui de Londres; *Kyrajorum* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[5] *Salangorum* dans le ms. de Pétau; *Sclangorum* dans celui de Londres; *Solangorum* dans ceux de Lumley, de Dupuy, et de Colbert.

[6] *Terra* dans le ms. de Pétau; *terræ* dans celui de Colbert; *sunt terræ* dans les trois autres.

[7] Les mots *terra est posita* ne sont que dans les mss. de Pétau et de Colbert avec la leçon *Huiurorum* dans le premier; le ms. de Londres porte *Huyjorum;* ceux de Lumley et de Dupuy *Huyrorum.*

[8] *Naimanorum* dans le ms. de Pétau; *Naymanorum* dans les autres.

[9] *Nimirúm* dans le ms. de Pétau, *nimium* dans les quatre autres.

[10] Nous suivons ici la leçon des mss. de Pétau et de Colbert; ceux de Lumley et de Dupuy disent : *sed fere tota admixta* (Dupuy *amixta*) *glarea, raro argillosa, plurimum est arenosa.* Le ms. de Londres ne porte, comme celui de Pétau, que *glarea* dans le texte, et au-dessus, d'une autre main, *id est argillosa.*

§ II. *De qualitate terræ* [1].

In aliquâ parte terræ sunt aliquæ modicæ sylvæ [2] ; alia verò est sinè lignis omninò : cibaria autem sua decoqunt [3], et sedent tàm Imperator quàm principes [4] et alii homines omnes [5], ad ignem factum de boum [6] stercoribus et equorum. Terra etiàm [7] autem prædicta non est in [8] parte centesimâ fructuosa : nec etiàm illa [9] potest fructum portare nisi aquis fluvialibus irrigetur. Sed aquæ [10] et rivi ibidem sunt pauci, flumina verò rarissima : undè ibidem villæ non sunt [11], nec aliquæ civitates, exceptâ unâ quæ [12] dicitur satis bona, quæ Caracaron nominatur [13]; nos autem non vidimus illam, sed fuimus propè ad dimidiam dietam [14] cùm apud [15] Syram [16] ordam essemus,

[1] Ce titre ne se trouve que dans le ms. de Colbert, où il répond au même endroit du texte.

[2] *Silvæ* dans le ms. de Pétau.

[3] *Decoquunt* dans le ms. de Lumley seulement.

[4] *Princeps* dans le ms. de Londres.

[5] Le mot *homines* n'est que dans le ms. de Pétau; le mot *omnes* dans ceux de Pétau et de Colbert.

[6] *Bouum* dans le ms. de Pétau.

[7] *Etiam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[8] *In* manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Illa* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Aquæ* dans les mss. de Londres, de Pétau, et de Colbert; *aqua* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[11] *Non sunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *sunt paucæ* dans les trois autres.

[12] Le mot *esse*, qui manque dans le ms. de Pétau, se trouve ici intercalé dans les quatre autres mss.

[13] Ces mots *quæ Caracaron nominatur* ne sont donnés que par le ms. de Pétau.

[14] *Dietam* dans le mss. de Pétau ; *diem* dans les autres.

[15] Au lieu de *apud* on lit *caput* dans le ms. de Pétau.

[16] *Cyram* dans le ms de Pétau; *Siriam* dans celui de Colbert.

quæ curia [1] major est Imperatoris eorum. Et licet aliàs infructifera [2] sit, quamvis non multùm tamen competenter est alendis pecoribus [3] apta.

§ III. *De dispositione aeris* [4].

Aer [5] in ipsâ est mirabiliter inordinatus [6] : in mediâ enim [7] æstate quandò in aliis partibus solet calor maximus abundare [8], ibi sunt tonitrua magna et fulgura, ex [9] quibus homines plurimi [10] occiduntur. Cadunt etiàm ibi eodem tempore maximæ nives. Ibi etiàm sunt frigidissimorum ventorum tàm maximæ tempestates, quòd cum labore aliquandò vix [11] possunt homines equitare : undè cùm essemus apud [12] Ordam (sic enim [13] stationes apud eos Imperatoris et principum [14] appellantur) jacebamus in terrâ præ magnitudine venti

[1] *Curta* dans le ms. de Pétau.

[2] *Infructifera* dans le ms. de Pétau; *fructifera* dans celui de Colbert qui donne aussi *alia* pour *alias; infructuosa* dans les autres.

[3] *Pectoribus* par erreur dans le ms. de Pétau.

[4] Ce titre ne se trouve qu'au ms. de Colbert, où il répond à la même coupure dans le texte.

[5] Le ms. de Colbert intercale ici le mot *etiam*.

[6] *Ordinatus* dans les mss. de Pétau et de Colbert; ce qui ne s'accorde pas avec ce qui suit.

[7] *Enim* dans les mss. de Pétau, de Colbert, et de Londres; *etiam* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[8] *Inhabundare* dans le ms. de Pétau; *habundare* dans celui de Colbert.

[9] *Et* par erreur dans le ms. de Pétau.

[10] *Plurimi* dans les mss de Pétau et de Londres; *quamplurimi* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[11] Le mot *vix* manque dans le ms. de Colbert.

[12] Au lieu de *apud*, les mss. de Pétau et de Colbert portent *antè*, qui est aussi dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[13] Le mot *enim* manque dans le ms. de Pétau.

[14] *Principium* dans le ms. de Colbert.

prostrati [1], et propter pulveris multitudinem videre minimè poteramus. In eâ etiàm in hyeme nunquàm [2] pluit, sed in æstate sæpè [3] : et tàm modicum, quòd vix potest aliquandò pulverem et radices graminum modidare [4]. Grando etiàm ibi sæpè [5] maxima cadit : undè eo tempore quandò fuit electus et in sede regiâ [6] poni debuit Imperator, nobis in curiâ existentibus, tanta cecidit grando, quòd ex subitâ resolutione [7], sicut pleniùs intelleximus, plus quàm centum et sexaginta [8] homines in eâdem curiâ fuerunt [9] submersi, res autem et habitacula [10] plura deducta fuerunt. Ibi est etiàm [11] in æstate subitò magnus calor, et repentè maximum frigus. In hyeme verò in aliquâ parte cadunt maximæ nives, in aliâ autem parvæ.

Et ut breviter de terrâ ipsâ [12] concludamus, magna est : sed aliter, sicut vidimus oculis nostris (quià per ipsam circuendo [13] quinque

[1] *Prostracti* dans le ms. de Pétau.

[2] *Nunquam* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *nusquam* dans les trois autres.

[3] *Sæpe* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Modidare* dans le ms. de Pétau; *madidare* dans les autres : la première leçon marque un passage plus prochain au français *mouiller*.

[5] Le mot *ibi* se trouve fautivement répété ici dans le ms. de Pétau.

[6] *Regia* dans le ms. de Pétau, *regni* dans les autres.

[7] *Solutione* dans le ms. de Colbert.

[8] *Sexaginta* dans le ms. de Pétau; *quadraginta* dans les autres. L'abrégé de Vincent de Beauvais confirme la leçon *sexaginta*.

[9] *Sunt* dans le ms. de Pétau.

[10] Nous conservons la leçon des mss. de Lumley et de Londres; celui de Dupuy porte *tabernacula;* celui de Pétau dit : *res etiam inhabitativa;* celui de Colbert *res etiam et habitacula jura*.

[11] *Enim* dans le ms. de Dupuy.

[12] Le mot *ipsa*, donné par les mss. de Pétau et de Colbert, manque dans tous les autres; *concludamus* est seulement dans le ms. de Colbert, tous les autres portent *concludam*.

[13] *Circuendo* dans les mss. de Pétau, de Colbert, et de Londres; *circuendam* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

mensibus et dimidio[1] ambulavimus), multò vilior est quàm dicere valeamus.

CAPITULUM SECUNDUM.

DE FORMIS PERSONARUM, DE CONJUGIO, VESTIBUS, HABITACULIS, ET REBUS IPSORUM[2].

Dicto de terrâ, dicendum est de hominibus : primò quidem formas describemus[3] personarum ; secundò de ipsorum conjugio supponemus; tertiò de vestibus; quartò de habitaculis; quintò de rebus eorum.

§ I. *De formis personarum*[4].

Forma personarum ab omnibus[5] hominibus aliis est remota. Inter oculos enim et inter[6] genas sunt plus quàm alii homines lati ; genæ etiàm satis prominent a maxillis ; nasum habent planum et modicum ; oculos habent parvos, et palpebras usquè ad supercilia

[1] *Dimidio* dans le ms. de Pétau; *dimidium* dans les autres.

[2] Le ms. de Pétau porte *De personis et vestibus et habitaculis, de rebus, de ipsorum conjugio;* celui de Colbert donne *De formis personarum Tartarorum et conjugio, vestibus, habitaculis, et rebus eorum;* on lit dans les trois autres : *De formis Tartarorum, de conjugio, vestibus et habitaculis eorum.* — Ce chapitre répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. IV, *De formâ et habitu et victu eorum,* sauf ce qui concerne la nourriture, qui est en plus dans ce dernier.

[3] *Describimus* dans le ms. de Londres.

[4] Ce titre ne se trouve que dans le ms. de Colbert, où il indique la même division du texte.

[5] Le mot *omnibus* n'est donné que par les mss. de Pétau et de Colbert.

[6] Le mot *inter* ainsi répété ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert; il est conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

elevatas [1]. Graciles sunt generaliter in cingulo [2], exceptis quibusdam paucis; penè omnes mediocris sunt staturæ. Barba ferè omnibus minima [3] crescit; aliqui tamen in superiori [4] labio et in barbâ medicos habent crines, quos minimè tondent. Super verticem capitis in modum clericorum habent coronas; et ab aure unâ usquè ad aliam, ad latitudinem trium digitorum, generaliter [5] omnes radunt; quæ rasuræ coronæ prædictæ junguntur: super frontem etiàm ad latitudinem duorum digitorum similiter omnes radunt [6]; illos autem capillos qui sunt inter coronam et prætaxatam rasuram [7] crescere [8] usquè ad supercilia sinunt, et [9] ex utrâque parte frontis tondendo plus quàm in medio crines faciunt longos; reliquos [10] verò crines permittunt crescere, ut mulieres : de quibus faciunt duas cordas, et ligant unamquamque post aurem. Pedes etiàm modicos habent.

§ II. *De conjugio ipsorum* [11].

Uxores verò habet unusquisque quot potest tenere [12] : aliquis

[1] Cette description du nez et des yeux, fournie par le ms. de Pétau, manque dans les quatre autres mss., mais elle est dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[2] Le ms. de Pétau porte par erreur *singulo*.

[3] *Minima* dans le ms. de Pétau; *minime* dans tous les autres.

[4] *Superiori* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *inferiori* dans les trois autres.

[5] *Generaliter* dans les mss. de Pétau et de Londres; *similiter* dans ceux de Colbert, de Lumley, et de Dupuy.

[6] Ce passage, depuis *quæ rasuræ*, manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Prætextatam ruiram* dans le ms. de Dupuy.

[8] Il manque ici, dans le ms. de Pétau, une ligne entière, entre le mot *similiter* qui précède, et le mot *usquè* qui suit.

[9] Au lieu de *et*, le ms. de Pétau porte, par erreur, *tondendo*, qui se retrouve à quelques mots de là.

[10] *Reliquo*, par erreur, dans le ms. de Dupuy.

[11] Ce titre n'est que dans le ms. de Colbert, à la même coupure.

[12] Le ms. de Colbert insère ici la particule *et*.

centum, aliquis quinquaginta [1], aliquis decem, aliquis plures, aliquis [2] pauciores; et omnibus parentibus generaliter conjunguntur [3], exceptâ matre, filiâ, et sorore ex eâdem matre. Sorores [4] autem [5] ex patre tantùm [6], et uxores etiàm [7] patris post mortem ducere possunt. Uxorem etiàm fratris alter frater [8] junior post mortem [9] vel alius [10] de parentelâ junior ducere tenetur. Reliquas [11] mulieres omnes [12] sinè ullâ differentiâ ducunt in [13] uxores, et emunt eas valdè pretiosè a parentibus suis. Post mortem maritorum de facili ad conjugia secunda [14] non migrant, nisi quis velit suam novercam ducere in uxorem.

1 *Quadraginta* dans le ms. de Colbert.

2 *Aliquis* dans le ms. de Pétau; *et aliquis* dans celui de Colbert; *vel* dans les autres.

3 *Conjunguntur* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *junguntur* dans les trois autres.

4 Les mss. portent uniformément *sororibus;* mais le sens exige *sorores*, comme dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

5 *Autem* dans les mss. de Pétau, de Colbert, et de Londres; *etiam* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

6 *Tantum* dans les mss. de Pétau, de Colbert, et de Londres; *tamen* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

7 *Etiam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

8 Le mot *frater* manque dans le ms. de Dupuy.

9 Une ligne entière manque ici dans le ms. de Pétau depuis les mots *ducere possunt* jusqu'à ceux *post mortem*. Le ms. de Colbert insère ici les mots *ducere potest*.

10 *Vel de parentela* dans le ms. de Londres.

11 Le ms. de Colbert insère ici le mot *vero*.

12 Le mot *omnes* manque dans le ms. de Colbert.

13 Le mot *in* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert; celui de Londres porte *uxorem* au singulier.

14 Le ms. de Colbert au lieu de *secunda* écrit *sua*, et oublie le mot *non* qui suit.

§ III. *De eorum vestibus*[1].

Vestes autem tàm virorum quàm mulierum sunt uno modo formatæ. Capis[2] palliis, vel capuciis[3] vel pellibus non utuntur; tunicas verò portant de bucarano[4], purpurâ, vel baldakino[5], in hunc modum formatas: a summo[6] usquè deorsùm sunt scissæ, et[7] antè pectus duplicantur; a latere verò sinistro unâ, et in dextro[8] tribus ligaturis nectuntur, et[9] in latere[10] etiàm sinistro usquè ad brachiale[11] sunt scissæ. Pellicia cujuscunque sint[12] generis in eundem[13] modum formantur; superius tamen pellicium exteriùs habet pilos[14], sed à posterioribus est apertum; habet autem[15] caudulam unam usquè ad genua retrò. Mulieres verò quæ sunt maritatæ habent unam[16] tunicam valdè amplam et usquè ad terram[17] antè scissam.

[1] Ce titre n'est que dans le ms. de Colbert, à la même coupure.

[2] *Cuppis* dans le ms. de Lumley.

[3] *Capuciis* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *caputiis* dans celui de Dupuy; *capputiis* dans ceux de Londres et de Lumley.

[4] Les mss. de Lumley et de Dupuy portent *bukeramo;* celui de Pétau *bucano ;* celui de Colbert *bucarano*, et celui de Londres *bukarano*.

[5] *Baldaxino* dans le ms. de Pétau; *baldekino* dans ceux de Colbert et de Londres; *balduquino* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[6] *Sūmo* dans les mss. de Pétau et de Colbert ; *supremo* dans les autres.

[7] *Et* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *quia* dans les autres.

[8] *Dextro* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *dextris* dans les autres.

[9] *Et* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Etiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *et in* dans les autres.

[11] Le ms. de Londres et celui de Pétau disent *brachale ;* celui de Colbert *bracales*.

[12] *St* dans le ms. de Pétau; *sunt* dans les autres.

[13] *Hunc* dans le ms. de Colbert.

[14] *Pilos* dans le ms. de Pétau ; *pilum* dans les autres.

[15] Le ms. de Pétau porte *tamen*.

[16] *Unam* n'est que dans le ms. de Colbert.

[17] Le ms. de Londres porte *tertiam*.

Super caput [1] verò [2] habent unum quid [3] rotundum de viminibus vel de cortice factum, quod in lungum protenditur ad unam ulnam, et in summitate desinit in quadrum : et ab [4] imo usquè ad summum in amplitudine semper crescit, et in summitate habet virgulam [5] unam longam et [6] gracilem de auro vel de argento seu de ligno, vel etiàm pennam : et est assutum super unum pileolum [7] quod protenditur usquè ad humeros; et tàm pileolum [8] quàm instrumentum prædictum est tectum de bukerano [9] sive purpurâ vel baldakino [10]; sinè quo instrumento coràm hominibus nunquàm vadunt, et per hoc ab aliis mulieribus [11] cognoscuntur. Virgines autem juvenes mulieres cum magnâ difficultate à viris [12] possunt discerni : quoniàm [13] per omnia vestiuntur ut viri. Pileola [14] habent alia quàm

[1] Le ms. de Londres porte *capud*.

[2] *Verò* manque dans le ms. de Pétau.

[3] Le ms. de Pétau intercale fautivement ici le mot *cortice*.

[4] *Ad* dans le ms. de Colbert.

[5] Les mss. de Londres et de Colbert portent *ungulam*.

[6] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Pelleolum* dans le ms. de Pétau; *pilleolum* dans celui de Colbert; *pilliolum* dans celui de Londres; *piliolum* dans les deux autres.

[8] *Pelleolum* dans le ms. de Pétau; *pilleolum* dans celui de Colbert; *pilliolum* dans celui de Londres; les mots *et tam pileolum quam* manquent dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[9] *Bukerano* dans le ms. de Londres; *bucarano* dans ceux de Pétau et de Colbert; *buccaramo* dans les deux autres.

[10] *Baudekino* dans le ms. de Londres; *kaldakino* dans celui de Pétau; *baldaquino* dans ceux de Lumley et de Dupuy; les mots *sive purpura vel baldakino* dans le ms. de Colbert sont transportés après *instrumento*.

[11] *Mulieribus* manque dans le ms. de Colbert.

[12] Les mss. de Lumley, de Dupuy, et de Londres intercalent ici à tort le mot *suis*.

[13] *Quoniam* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *quum* dans les autres.

[14] *Pelliola* dans le ms. de Pétau; *pilleola* dans celui de Colbert; *pilliola* dans celui de Londres; *pileola* dans les deux autres.

aliæ nationes, quorum formam intelligibiliter describere non valemus.

§ IV. *De habitaculis eorum* [1].

Stationes habent rotundas in modum tentorii [2] præparatas [3], de virgis et baculis subtilibus [4] factas. Suprà verò in medio rotundam habent fenestram undè lumen ingreditur, et ut possit fumus exire : quià semper in medio ignem faciunt [5]. Parietes autem et tecta filtro [6] sunt cooperta [7]; ostia [8] etiàm de filtro sunt facta. Quædam stationes sunt magnæ, et [9] quædam [10] parvæ, secundùm dignitatem vel [11] hominum parvitatem. Quædam solvuntur [12] subitò et reparantur, et super summarios [13] deferuntur; quædam dissolvi non possunt, sed in curribus [14] deferuntur : minoribus autem in curru ad deferendum unus bos, majoribus tres vel quatuor, vel etiàm [15] plures, secundùm quod magna est [16], sufficiunt ad portandum;

[1] Ce titre n'est que dans le ms. de Colbert, à la même place.

[2] *Tontorii* dans le ms. de Colbert.

[3] Le ms. de Londres porte *prope arratas*.

[4] *Subtilibus* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *subtiliter* dans les autres.

[5] Dans le ms. de Pétau, la phrase est ainsi tournée : *quia in medio faciunt ignem semper*.

[6] *Fultro* dans le ms. de Colbert.

[7] *Coperta* dans le ms. de Dupuy, *operta* dans celui de Colbert.

[8] *Hostia* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Et* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] Le ms. de Colbert répète ici le mot *sunt*.

[11] *Vel* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les trois autres.

[12] Le ms. de Londres porte *soluntur*, celui de Pétau *solvunt*.

[13] Le ms. de Pétau porte *luminarios ;* les quatre autres *somarios ;* l'abrégé de Vincent de Beauvais *summarios*.

[14] Le ms. de Pétau porte *turribus defferuntur*.

[15] *Etiam* manque dans le ms. de Colbert.

[16] Au lieu de *secundum quod magna est* qui est dans les mss. de Pétau et de Colbert, les trois autres mss. portent *vel quod est magis*.

et[1] quòcunque vadunt, sive ad bellum sive aliàs, semper illas deferunt[2] secum.

§ V. *De rebus eorum*[3].

In animalibus sunt divites valdè : in camelis, bobus, ovibus, capris et equis. Jumentorum[4] tantam habent multitudinem, quantam non credimus habere[5] totum mundum. Porcos et alias bestias minimè habent.

CAPITULUM TERTIUM.

DE CULTU DEI, DE HIIS QUÆ CREDUNT ESSE PECCATA, DE DIVINATIONIBUS ET EXPURGATIONIBUS, ET RITU FUNERIS[6].

Dicto de hominibus supponendum[7] est de ritu; de quo tractabimus in hunc modum : primò dicemus[8] de cultu; secundò de hiis

[1] *Et* ne se trouve que dans le ms. de Pétau, où il est suivi par erreur du mot *ex*.

[2] *Deferant* dans le ms. de Colbert.

[3] Ce titre n'est que dans le ms. de Colbert, où il répond à la même coupure.

[4] Le ms. de Pétau porte *de equis et jumentis*. Celui de Colbert offre une omission de tout ce qui se trouve entre *animalibus* et *tantam habent*, etc.

[5] Le ms. de Colbert intercale ici le mot *alium*.

[6] C'est la leçon du ms. de Pétau; celui de Colbert porte *De cultu, de hiis quæ credunt esse peccata, de divinationibus et peccatorum purgationibus, et ritu funeris Tartarorum;* les trois autres donnent uniformément *De cultu Dei, de hiis quæ credunt esse peccata, et de divinationibus et ritu funeris* (le ms. de Londres intercale ici de plus le mot *eorum*), *et de purgationibus suorum peccatorum.* — Ce chapitre répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. VII, *De superstitiosis traditionibus ipsorum.*

[7] *Supponendum* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *dicendum* dans les trois autres.

[8] *Dicemus* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

quæ credunt esse peccata; tertiò [1] de divinationibus et purgationibus peccatorum [2]; quartò de ritu funeris.

§ I. *De cultu Tartarorum* [3].

1. Unum [4] Deum credunt, quem credunt esse [5] factorem [6] omnium visibilium et invisibilium; et credunt ipsum [7] tàm bonorum in hoc mundo quàm pœnarum esse factorem [8]: non tamen orationibus vel laudibus aut [9] ritu aliquo ipsum colunt. Nichilominùs [10] habent idola [11] quædam de filtro ad imaginem [12] hominis facta [13]; et illa ponunt ex utrâque parte ostii [14] stationis [15]; et subtùs illa [16] ponunt quiddam [17] de filtro in modum uberum [18] factum, et illa credunt esse pecorum [19]

[1] *Tercio* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] Le ms. de Pétau porte par erreur *peccatoribus*.

[3] Le ms. de Colbert porte en un endroit *De ritu eorum*.

[4] Le ms. de Pétau porte par erreur *unde*.

[5] *Esse* manque dans le ms. de Dupuy.

[6] Le ms. de Pétau porte *fortiorem*.

[7] *Ipsum* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *eam* dans celui de Dupuy; *eum* dans les autres.

[8] *Datorem* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Aut laudibus vel* dans le ms. de Colbert.

[10] *Nihilominus* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[11] *Ydola* dans le ms. de Pétau.

[12] *Ymaginem* dans le ms. de Pétau.

[13] Les mots *idola quædam de filtro ad imaginam hominis facta* sont remplacés, dans le ms. de Colbert, par ceux-ci : *stationes et subtus illas ponunt ydola*.

[14] *Hostii* dans les mss. de Pétau et de Londres.

[15] *Stacionis* dans le ms. de Londres.

[16] *Ista* dans le ms. de Colbert.

[17] *Quidam* dans le ms. de Pétau; ce mot manque dans le ms. de Colbert.

[18] *Uberum* dans les mss. de Pétau et de Londres; *uberis* dans les deux autres.

[19] *Pēcorum* dans le ms. de Pétau.

custodes, ac [1] eis beneficium lactis et [2] pullorum præstare [3]. Alia [4] verò faciunt de pannis sericis [5], et illa multùm honorant [6]. Quidam ponunt illa in pulchro [7] curru tecto, antè ostium [8] stationis : et quicunque aliquid [9] de illo curru furatur, sinè ullâ miseratione occiditur. Sed quandò volunt illa idola [10] facere, omnes majores dominæ conveniunt quæ sunt in stationibus illis, et cum reverenciâ faciunt illa; et cùm fecerunt interficiunt ovem et manducant, et ossa ejus igne comburunt. Et [11] cùm etiàm puer aliquis infirmatur, prædicto modo faciunt idolum [12] et ligant super lectum ipsius [13]. Duces, millenarii, et [14] centenarii hircum [15] semper habent [16] in medio stationis. Prædictis verò [17] idolis offerunt primum lac omnis pecoris [18] et ju-

[1] *Ac* dans les mss. de Pétau, de Colbert, et de Londres, *et* dans les deux autres.

[2] *Ac* dans le ms. de Pétau.

[3] *P̄rare* dans le ms. de Londres.

[4] *Illa* dans le ms. de Pétau.

[5] *Cericis* dans le ms. de Londres.

[6] Le ms. de Pétau met d'abord fautivement *ignorant*, puis, par un système de correction dont ce ms. offre plusieurs exemples, il ajoute immédiatement *vel honorant*.

[7] *Pulcro* dans le ms. de Pétau.

[8] *Hostium* dans les mss. de Pétau et de Londres : tout ce passage, depuis le mot *pannis*, manque dans le ms. de Colbert.

[9] Le mot *aliquid* manque dans le ms. de Dupuy; les mss. de Pétau et de Colbert portent *et quicunque in illo curru aliquid furatur*.

[10] *Ydola* dans le ms. de Pétau.

[11] Le mot *et* est répété deux fois de suite dans le ms. de Pétau.

[12] *Ydolum* dans le ms. de Pétau.

[13] Les lignes précédentes, à partir des mots *sed quando*, fournies par le ms. de Pétau, manquent dans tous les autres.

[14] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[15] Le ms. de Pétau porte *pratum*, ceux de Colbert et de Londres *yrcum* et *hircum*.

[16] Le mot *habent* manque dans le ms. de Pétau.

[17] *Vero* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert, où le mot suivant est écrit *ydolis*.

[18] Le ms. de Pétau porte *pc̄oris*.

menti. Et quandò [1] primò comedere vel [2] bibere incipiunt, primò offerunt eis de cibariis vel [3] de potu. Et quandò [4] aliquam bestiam interficiunt [5], offerunt cor idolo [6] quod est in curru in aliquo cypho [7], et dimittunt usquè manè, et tunc auferunt de præsentiâ [8] ejus, et decoquunt [9] et manducant.

11. Primò etiàm imperatori faciunt [10] idolum, quod ponunt [11] in curru, antè [12] stationem honorificè, sicut vidimus antè ordam imperatoris istius, cui [13] offerunt munera multa; equos etiàm offerunt [14] ei, quos nullus audet ascendere usquè ad mortem. Alia etiàm animalia eidem offerunt; quæ si [15] occidunt ad manducandum, nullum os confringunt ex eis, sed igni comburunt. Ei etiàm ad meridiem [16] tanquàm Deo inclinant, et [17] inclinare faciunt aliquos [18] nobiles, qui

[1] *Quando* dans les mss. de Londres, de Colbert et de Pétau, *cum* dans les deux autres.

[2] *Vel* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les trois autres.

[3] *Vel de* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les trois autres.

[4] *Quando* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *cum* dans les trois autres.

[5] *Interficiunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *occidunt* dans les autres.

[6] *Ydolo* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Cipho* dans le ms. de Pétau, *cifo* dans ceux de Colbert et de Londres.

[8] *Presencia* dans le ms. de Pétau.

[9] *Decoqunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Fecerunt* dans le ms. de Pétau; *ydolum* dans le ms. de Colbert.

[11] *Posuerunt* dans le ms. de Pétau.

[12] *Antequam* dans les mss. de Lumley et de Dupuy; *qn̄* (*quando*) dans celui de Londres.

[13] *Cui* manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy : le ms. de Colbert porte *qu offert.*

[14] *Affert* dans le ms. de Colbert.

[15] *Vero* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *quod si* dans celui de Londres.

[16] *In meridie* dans le ms. de Colbert.

[17] *Inclinent* dans le ms. de Londres.

[18] *Aliquos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *alios* dans les autres.

se [1] reddunt eisdem : undè nuper contigit [2] quòd Michael [3], qui fuit unus de magnis ducibus Rusciæ[4], cùm ivisset ad reddendum se Bati, fecerunt eum priùs inter duos ignes transire; post hoc dixerunt ei [5] quòd ad meridiem Chingis-can [6] inclinaret : qui respondit [7] quòd Bati et servis suis etiàm [8] inclinaret libenter, sed imagini [9] hominis mortui non inclinaret, quià non licet [10] hoc facere christianis; et cùm sæpè diceretur ei [11] quòd inclinaret, et nollet, mandavit ei dux [12] prædictus per filium Ieroslai [13], quòd occideretur [14] si non inclinaret : qui respondit quòd potiùs [15] vellet mori quàm facere quod non licet [16]; ac ille [17] satellitem unum misit, qui tàm diù contrà cor eum in ventre calce percussit quousquè deficeret. Tunc

[1] *Sese* dans le ms de Pétau.

[2] *Contingit* dans le ms. de Pétau.

[3] *Nichael* dans le ms. de Pétau.

[4] *Ruchie* dans le ms. de Londres, *Mscie* dans celui de Pétau, *Ruscie* dans celui de Colbert, *Russie* dans les deux autres.

[5] *Ei* né se trouve que dans le ms. de Pétau.

[6] *Gyngischan* dans le ms. de Londres, *Chingis-cim* dans celui de Pétau, *Chingis can* dans celui de Colbert, *Cyngis can* dans les deux autres.

[7] *Respondet* dans le ms. de Pétau.

[8] *Etiam* ne se trouve que dans le ms. de Colbert.

[9] *Ymagini* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Liceret* dans le ms. de Pétau.

[11] *Ei* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Dux* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Jerozlay* dans le ms. de Londres, *Jorozlai* dans celui de Pétau, *Vexozlai* dans celui de Colbert, *Jeroslai* dans les deux autres.

[14] *Occideret* dans le ms. de Pétau.

[15] *Pocius* dans le ms. de Pétau.

[16] Les mss. de Pétau et de Colbert portent *quam faceret quod non licet,* les autres *quam faceret hoc, quia non liceret.*

[17] *Ipse* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ille* dans les autres.

quidam de suis [1] militibus qui astabat confortabat eum dicens [2] : « Esto constans [3] quià pœna hæc non diù tibi durabit et statìm se» quetur gaudium simpiternum ». Post hæc fuit ei caput [4] cultello præcisum [5]; militi etiàm [6] prædicto fuit caput cum [7] cultello amputatum.

III. Solem insuper [8], lunam [9] et ignem venerantur et adorant, et aquam et terram, eis ciborum et potùs primicias offerentes, et manè potissimè antequàm comedant et [10] bibant. Et [11] quià de cultu Dei nullam legem observant, neminem adhùc, quòd intelleximus, coegerunt [12] suam fidem vel legem negare, excepto Michaele de quo dictum est suprà. Quid ulteriùs faciant, ignoramus : presumitur tamen à quibusdam quòd si monarchiam haberent, quod Deus avertat, facerent quòd omnes isti idolo inclinarent [13]. Accidit etiàm [14], dùm

[1] *Ejus* dans le ms. de Colbert.

[2] Les mss. de Pétau et de Colbert portent *confortavit eum dicens;* les autres, *confortans eum dixit.*

[3] *Constans* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *robustus* dans les autres.

[4] *Capud* dans le ms. de Londres. — *Ei* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ejus* dans les trois autres.

[5] Le ms. de Pétau porte par erreur *presiosum.*

[6] *Etiam* dans le ms. de Pétau, *vero* dans les quatre autres.

[7] *Cum* dans le ms. de Pétau, *etiam* dans les quatre autres : *cultello* manque dans celui de Colbert.

[8] *Insuper* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *igitur* dans les autres.

[9] *Lunam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *lumina* dans les autres.

[10] Au lieu de *et bibant* le ms. de Pétau porte *vel etiam bibunt ei;* celui de Colbert *vel etiam bibant.*

[11] *Et* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Adhuc quod intelleximus coegerunt* dans le ms. de Pétau; *cogunt* seulement dans tous les autres.

[13] Ces dernières lignes, depuis les mots *excepto Michaele,* ne se trouvent que dans le ms. de Pétau, qui écrit *ydolo.*

[14] *Etiam* dans le ms. de Pétau, *tamen* dans les autres.

adhùc nuper[1] essemus in terrâ, quòd Andreas dux de Cherneglove[2] quod[3] est in Rusciâ[4], fuit apud[5] Bati accusatus quòd educeret equos Tartarorum de terrâ et venderet aliàs[6]: et cùm tamen non esset probatum, fuit occisus. Quod audiens junior frater ejus, venit cum uxore occisi ad ducem prædictum Bati, volentes[7] supplicare ne terra tolleretur eisdem : qui dixit puero[8] quòd uxorem fratris carnalis[9] prædicti duceret[10] in uxorem, et mulieri præcepit ducere illum in virum secundùm consuetudinem Tartarorum : qui[11] respondit dicens[12] quòd priùs vellet occidi quàm faceret contra legem; at ille nichilominùs[13] tradidit eam[14] illi, quamvis ambo[15] renuerent[16] quantùm possent[17], et duxerunt eos[18] am-

1 *Nuper* manque dans le ms. de Pétau.

2 *Cherneglove* ici dans le ms. de Pétau, qui plus loin, *cap. ult.*, § IV, n° 1, écrit au génitif *Gerneglorie; Urinyglove* dans le ms. de Colbert, *Scirnogle* dans celui de Londres, *Saruogle* dans celui de Dupuy, *Sciruogle* ou *Saruogle* dans celui de Lumley. Il nous paraît évident qu'il s'agit ici de la principauté russe de Czernigow.

3 *Quod* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quæ* dans les autres.

4 *Ruchia* dans le ms. de Londres, *Mscia* dans celui de Pétau, *Ruscia* dans celui de Colbert, *Russia* dans les deux autres.

5 *Ad* dans le ms. de Colbert.

6 *Aliis* dans le ms. de Colbert.

7 *Volentes* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *volens* dans les autres.

8 Les mss de Dupuy et de Lumley portent, au lieu de *puero*, *par esse*.

9 Le ms. de Pétau porte *Carmasis.*

10 *Duxcret* dans le ms. de Dupuy.

11 *Qui* manque dans le ms. de Pétau; *que* dans celui de Colbert.

12 *Dicens* ne se trouve que dans le ms. de Pétau ; *duci* dans celui de Colbert.

13 *Nihilominus* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

14 *Eam* manque dans le ms. de Colbert.

15 *Ambo* dans le ms. de Pétau seulement.

16 *Renuerunt* dans le ms. de Pétau, *renuerent* dans celui de Colbert, *renuerat* dans les autres.

17 *Possent* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *possit* dans celui de Londres, *posset* dans les autres.

18 *Eos* n'est que dans le ms. de Pétau.

bos [1] in lecto, et posuerunt puerum super illam clamantem et plorantem, et coegerunt [2] eos pariter [3] commisceri, coactione non conditionali, sed absolutâ [4].

§ II. *De his quæ credunt esse peccata* [5].

Quamvis de justiciâ faciendâ vel peccato cavendo nûllam habeant legem, nichilominùs [6] tamen habent aliquas traditiones, quas dicunt esse peccata [7], quas confinxerunt ipsi vel antecessores [8] eorum. Unum est figere cultellum [9] in igne, vel etiàm quocunque modo tangere ignem [10] cultello; vel cum cultello [11] extrahere de caldario carnes; juxtà ignem etiàm [12] incidere cum securi : credunt enim [13] quòd sic auferri debeat caput [14] igni. Item appodiare [15] se ad flagellum cum quo percutitur equus [16] (ipsi enim calcaribus [17] non

[1] *Ambos* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *ambo* dans les autres.

[2] *Coegerunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *cogerunt* dans les trois autres.

[3] *Pariter* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[4] Les derniers mots qui suivent *commisceri* manquent dans le ms. de Pétau.

[5] Ce titre est le même et à la même place que dans le ms. de Colbert.

[6] *Nihilominus* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[7] *Peccatum* dans le ms. de Colbert; *quas dicunt esse peccata* manque dans le ms. de Pétau.

[8] *Vel antecessores* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et patres* dans les trois autres.

[9] *Cutellum* dans le ms. de Pétau.

[10] *Ignem cutello* dans le ms. de Pétau, *ignem cultello* dans celui de Colbert, *cum cultello* dans les trois autres.

[11] *Cutello* dans le ms. de Pétau.

[12] *Etiam* manque dans le ms. de Pétau.

[13] *Enim* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *etiam* dans les trois autres.

[14] *Capud* dans le ms. de Londres.

[15] *Apodiare* dans le ms. de Colbert.

[16] *Equs* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[17] *In genti* dans le ms. de Colbert, au lieu de *calcaribus*.

utuntur); item tangere flagello [1] sagittas; item [2] juvenes aves accipere vel occidere; cum freno equum percutere; item et [3] os cum alio osse [4] frangere; item [5] lac vel aliquem potum vel cibum super terram effundere; in statione mingere [6]: sed si voluntariè facit, occiditur; si autem aliter, oportet quòd pecuniam multam solvant [7] incantatori, qui purificet eos, et [8] faciat et [9] stationem et ea quæ in ipsâ sunt inter duos ignes transire; sed antequàm sic purificetur [10] nullus audet intrare nec [11] de ipsâ aliquid portare. Item [12] si alicui morsellus [13] imponitur, et deglutire non potest et de ore suo ejicit eum [14], fit foramen sub [15] statione, et extrahitur [16] per illud foramen, et sinè ullâ misericordiâ [17] occiditur; item [18] si quis calcat limen stationis [19] alicujus ducis, interficitur eodem

1 *Flagello* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *flagellis* dans les autres.

2 *Vel* dans le ms. de Colbert.

3 *Et* n'est que dans le ms. de Pétau.

4 *Ee* (*esse*) dans le ms. de Pétau.

5 *Vel* dans le ms. de Colbert.

6 C'est vis-à-vis de cet endroit que le ms. de Colbert place la rubrique marginale qui forme le titre de la section suivante.

7 Le ms. de Pétau porte *solvat;* celui de Colbert dit *solvant;* les trois autres portent *pecunia solvatur.*

8 *Et* n'est que dans le ms. de Pétau. — *Faciet* ensuite dans celui de Colbert.

9 *Et* dans le ms. de Pétau, *etiam* dans les autres.

10 *Fiat* dans le ms. de Colbert.

11 *Nec* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vel* dans les autres.

12 *Vel* dans le ms. de Colbert.

13 *Morsellus* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *morsus* dans les autres.

14 *Eam* dans le ms. de Londres.

15 *In* dans le ms. de Colbert.

16 *Extrahitur* dans le ms. de Pétau, *extrahunt* dans les autres.

17 *Miseratione* dans le ms. de Colbert.

18 *Vel* dans le ms. de Colbert.

19 Au lieu de *limen stationis* le ms. de Pétau porte seulement *stationem;* le ms. de Colbert écrit *lumen.*

modo : et multa habent hiis [1] similia, de quibus longum esset [2] narrare. Sed homines occidere, aliorum terras invadere, res aliorum accipere quocunque injusto modo, fornicari, aliis hominibus injuriari [3], facere contrà [4] prohibitiones et Dei præcepta, nullum peccatum est apud eos. De vitâ æternâ et damnatione [5] perpetuâ nichil [6] sciunt; credunt tamen quòd post mortem in alio seculo vivant, et [7] greges multiplicent, comedant [8], bibant, et alia faciant quæ in hoc seculo à viventibus hominibus fiunt.

§ III. *De divinationibus et purgationibus peccatorum* [9].

1. Divinationibus, auguriis, aruspiciis [10], veneficiis, incantationibus multùm intendunt. Et cùm a demonibus eis [11] respondetur, credunt quòd Deus ipsis loquatur : quem Deum vocant Itoga [12]; sed Comani Kam [13] ipsum appellant : quem mirabiliter timent et reverentur; ac ei [14] oblationes offerunt multas, et primicias ciborum [15] et potûs; et [16]

[1] *Hiis* n'est que dans le ms. de Colbert.

[2] *Esset* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *est* dans les autres.

[3] *Injuriari* dans le ms. de Pétau, *injuriam* dans les autres.

[4] Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy insèrent ici le mot *Dei*, qui n'est qu'une fois dans celui de Pétau.

[5] *Dampnatione* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[6] *Nihil* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[7] *Et* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[8] *Commedant* dans le ms. de Londres.

[9] Ce titre, qui ne se trouve que dans le ms. de Colbert, y est placé à tort beaucoup plus haut.

[10] *Auruspiciis* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Eis* dans le ms. de Pétau, *ipsis* dans les autres.

[12] *Nominant Icoga* dans le ms. de Pétau.

[13] *Kam* dans le ms. de Pétau, *Cham* dans les trois autres qui ajoutent *id est imperatorem*.

[14] *Eis* dans le ms. de Pétau, seulement.

[15] *Cibi* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *cibum* dans celui de Londres.

[16] *Et* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

secundùm [1] responsum [2] ipsius faciunt universa. In principio [3] lunationis vel in [4] plenilunio incipiunt quicquid novi agere volunt : undè illam [5] Magnum Imperatorem appellant, eique genua flectunt et deprecantur. Solem etiàm [6] dicunt esse matrem lunæ, eò quòd lumen a sole recipiat.

11. Et ut breviter dicam, per ignem credunt omnia purificari : undè quandò [7] nuncii veniunt ad eos, vel principes, vel personæ quæcunque [8], oportet ipsos et munera quæ portant per duos ignes transire, ut purificentur, ne fortè veneficia [9] fecerint et [10] venenum vel aliquid mali portaverint [11]. Item si cadat [12] ignis de cœlo super pecora [13], vel super homines, quod ibidem sæpè contingit [14], sive aliquid talium eveniat [15] eis per quod immundos seu infortunatos se reputent [16], oportet simili modo [17] per incantato-

[1] Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy insèrent ici le mot *autem*, qui n'est pas dans les mss. de Pétau ni de Colbert.

[2] *Responsa* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[3] Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy intercalent ici le mot *etiam*, qui n'est pas dans le ms. de Pétau. Celui de Colbert met *enim*.

[4] *In* n'est que dans le ms. de Pétau; *et* seulement au lieu de *vel in* dans celui de Colbert.

[5] *Illum* dans le ms. de Colbert.

[6] *Etiam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Cum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[8] *Quecunque* dans le ms. de Pétau, *qualescunque* dans les quatre autres.

[9] *Venefica* dans le ms. de Colbert.

[10] *Et* dans le ms. de Pétau, *aut* dans celui de Londres.

[11] Les mots qui suivent *ut purificentur* manquent dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[12] *Cadat* dans les mss. de Pétau, *cadit* dans les autres.

[13] *Peccora* dans le ms. de Pétau.

[14] *Contigit* dans le ms. de Dupuy.

[15] *Eveniat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *evenerit* dans les autres.

[16] *Reputent* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *reputant* dans les autres.

[17] *Simili modo* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *similiter* dans les autres.

res [1] mundari : et quasi omnem [2] spem suam in talibus posuerunt.

III. [3] Quandò aliquis eorum infirmatur ad mortem [4], ponitur in statione ejus [5] una hasta, et circà [6] illam filtrum circumvolvitur [7] nigrum : et ex tunc nullus audet alienus terminos [8] stationum ejus [9] intrare ; et quandò incipit agonizare, quasi [10] omnes recedunt ab eo, quoniàm nullus de hiis [11] qui morti ejus assistunt potest ordam alicujus ducis vel Imperatoris usquè ad novam [12] lunationem intrare [13]. Cùm autem mortuus est, si est de majoribus [14], sepelitur occultè in campo ubi placuerit eis [15] : sepelitur autem [16] cum statione, sedendo in medio ejus, et ponunt mensam antè eum, et alveolum [17] carnibus plenum, et cyphum [18] lactis jumentini ; et [19] se-

[1] *Incantores* dans le ms. de Pétau.

[2] *Omnes* dans le ms. de Dupuy.

[3] C'est ici que le ms. de Colbert place la rubrique marginale qui fait le titre de la section suivante.

[4] *Ad mortem* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] Les mss. de Lumley et de Dupuy donnent seuls les mots *in statione ejus*.

[6] *Circa* dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert, *contra* dans les deux autres.

[7] *Involvitur* dans le ms. de Colbert.

[8] *Terminos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *postes* dans les autres.

[9] *Ejus* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Quasi* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Hiis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *iis* dans les autres.

[12] *Nonam* dans le ms. de Londres.

[13] *Transire* dans le ms. de Colbert.

[14] Les mss. de Pétau et de Colbert portent *minoribus* ; on lit *majoribus* dans les trois autres.

[15] *Eis* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Autem* manque dans le ms. de Colbert.

[17] *Alveorum* dans le ms. de Pétau, *alveolum* dans celui de Colbert, *alveum* dans les autres.

[18] *Cifum* dans le ms. de Colbert.

[19] *Et* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

pelitur [1] cum eo unum jumentum cum pullo, et equus [2] cum fræno et sellâ : et alium equum comedunt, et [3] stramine corium [4] implent, et [5] super duo ligna vel quatuor altiùs ponunt, ut habeat in alio mundo stationem ubi moretur, et jumentum de quo habeat lac, et possit sibi etiàm [6] equos multiplicare, et equos [7] in quibus valeat equitare : et ossa illius equi quem comedunt pro animâ ejus comburunt. [Et sæpè etiàm conveniùnt mulieres ad comburendum ossa pro animabus hominum, ut nostris vidimus oculis et ab aliis intelleximus ibidem. Vidimus etiàm quod Occodai-can [8] pater istius Imperatoris, dimisit unum virgultum crescere pro animâ suâ : undè præcepit quòd nullus incideret ibi, et quicumque incidet ibi aliquam virgam, ut ipsi vidimus, verberabatur, expoliabatur [9] et malè tractabatur [10]; et cùm nos multùm indigeremus ad equum percutiendum, non fuimus ibi ausi incidere unam virgam [11]]. Aurum et argentum sepeliunt eodem modo cum ipso. Currus in quo ducitur frangitur, et statio sua destruitur, nec nomen proprium ejus usquè ad tertiam generationem audet aliquis nominare.

1 Les mss. de Lumley, de Londres et de Dupuy insèrent ici le mot *autem*, celui de Colbert le mot *etiam*.

2 *Equs* dans le ms. de Pétau.

3 *Cum* dans le ms. de Colbert, au lieu de *et*.

4 *Eorum* dans le ms. de Colbert.

5 *Et* manque dans le ms. de Colbert.

6 *Etiam* dans le ms. de Pétau, *et* dans ceux de Colbert et de Londres; le mot manque dans les deux autres; le ms. de Colbert porte ensuite *equis*.

7 Les mss. de Dupuy, de Lumley et de Londres mettent ici le mot *etiam*.

8 *Cam* dans le ms. de Pétau, le seul qui donne ce passage.

9 *Expoliatur* dans le ms. de Pétau.

10 *Tractatur* dans le ms. de Pétau.

11 Tous ces détails relatifs aux sacrifices et consécrations pour les âmes des morts ou des vivants, depuis les mots *et ossa illius equi*, ne se trouvent que dans le ms. de Pétau.

§ IV. *De ritu funeris* [1].

1. Alius etiàm est modus sepeliendi quosdam majores. Vadunt [2] in campo occultè, et ibi gramina removent cum radicibus, et faciunt foveam magnam, et in latere illius foveæ faciunt unam foveam [3] sub terrâ; et illum servum [4] quem habet dilectum ponunt sub eo: qui jacet tàm diù sub ipso, quòd [5] incipit quasi [6] agonizare, et [7] deindè extrahunt eum [8] ut valeat respirare; et sic faciunt ter: et si evadit [9], posteà est [10] liber, et facit quicquid placuerit ei, et est magnus in statione, ac inter parentes illius. Mortuum autem ponunt in foveâ [11] quæ est in latere facta, cum hiis quæ superiùs dicta sunt; deindè replent foveam quæ est antè foveam suam, et [12] desuper gramina ponunt, ut fuerat [13] priùs, ad hoc ne locus ulteriùs valeat inveniri. Alia etiàm [14] faciunt ut superiùs [15] dictum est; sed tento-

[1] Ce titre est le même que la rubrique correspondante du ms. de Colbert, mais qui est placée dans celui-ci beaucoup plus haut.

[2] *Vadunt* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *vaditur* dans les deux autres.

[3] Le mot *foveam*, ici répété, ne se trouve ainsi que dans le ms. de Pétau.

[4] Le mot *servum* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Ipso, quod* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eo, donec* dans les trois autres.

[6] *Quasi* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Et* ne se trouve que dans le ms de Pétau.

[8] Le mot *eum* manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Evadit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *evadet* dans les trois autres.

[10] *Est* manque dans le ms. de Pétau.

[11] *Fovea* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *foveam* dans les trois autres.

[12] *Etiam* dans le ms. de Pétau, *et* dans tous les autres.

[13] *Fuerat* dans le ms. de Pétau, *fuerunt* dans celui de Colbert, *fuerant* dans les trois autres.

[14] *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

[15] *Superius* n'est que dans le ms. Pétau.

rium suum exteriùs relinquunt in campo [1]. In terrâ eorum sunt cimiteria [2] duo. Unum in quo [3] sepeliuntur imperatores, duces [4] et nobiles omnes : et ubicumque moriantur [5], si congruè fieri potest, illùc [6] deferuntur [7]; sepelitur autem cum eis aurum et argentum multum. Aliud est in quo sepulti sunt [8] illi qui in Hungariâ [9] interfecti fuerunt : multi enim ibidem occisi fuerunt. Ad [10] illa cimiteria [11] nullus audet accedere præter custodes qui ad custodiendum positi sunt ibidem, et si aliquis accesserit, capitur, expoliatur [12], verberatur, et valdè [13] malè tractatur : undè nos ipsi inscienter [14] intravimus terminos cimiterii [15] eorum qui in Hungariâ [16] fuerunt occisi et venerunt super nos illi [17] sagittare volentes [18]; sed quià eramus

[1] Ces mots *sed tentorium*, etc., ne se trouvent que dans le ms. de Pétau.

[2] *Cimiteria* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *cimyteria* dans celui de Londres, *cœmeteria* dans les deux autres.

[3] Au lieu de *unum in quo*, le ms. de Colbert porte seulement *in quibus*.

[4] *Duces* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Moriantur* dans le ms. de Pétau, *moriuntur* dans tous les autres.

[6] *Illic* dans le ms. de Pétau.

[7] *Defferunt* dans le ms. de Pétau.

[8] *Sepulti sunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *sepeliuntur* dans les trois autres. Le mot *illi* qui suit manque dans le ms. de Colbert.

[9] *Ungaria* dans le ms. de Colbert.

[10] *At* dans le ms. de Pétau.

[11] *Cimiteria* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *cœmeteria* dans les autres.

[12] *Exspoliatur* dans les ms. de Colbert, *expoliatur* dans celui de Pétau, *spoliatur* dans les autres, qui intercalent, immédiatement après, la conjonctive *et*.

[13] *Valde* manque dans le ms. de Colbert.

[14] *Nescienter* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *nescientes* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[15] *Cimiterii* dans le ms. de Pétau, *cymiterii* dans celui de Colbert, *cœmiterii* dans les trois autres.

[16] *Ungaria* dans le ms. de Colbert.

[17] *Illi* n'est que dans le ms. de Pétau.

[18] *Sagittare volentes* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sagittæ volantes* dans les trois autres.

nuncii et nesciebamus [1] consuetudinem terræ, nos liberos dimiserunt abire.

II. Parentes autem [2] et omnes alios [3] qui morantur in stationibus suis oportet purificari per ignem [4]; quæ purificatio fit hoc modo : Faciunt duos ignes, et duas hastas ponunt juxtà ignes, et unam cordam in summitate hastarum; et ligant super cordam illam quasdam scissuras de bucarano [5]; sub quâ cordâ et ligaturis inter illos duos ignes transeunt [6] homines, bestiæ ac [7] stationes; et sunt duæ [8] mulieres una hinc, et alia indè, aquam projicientes [9] et quædam carmina recitantes : et si aliqui currus ibi [10] franguntur, vel etiàm res ibidem [11] aliquæ cadunt, incantatores accipiunt. Et si aliquis occiditur à [12] tonitruo, omnes illos homines qui morantur in stationibus illis oportet prædicto modo per [13] ignes transire [14]. Statio, lectus, currus, filtra [15] et vestes, et [16] quicquid ta-

[1] *Et nesciebamus* dans le ms. de Pétau, *nescientes* dans les autres.

[2] *Etiam* dans le ms. de Colbert.

[3] *Alias* dans le ms. de Pétau, *alii* dans ceux de Lumley, de Dupuy et de Londres; le mot manque dans celui de Colbert.

[4] *Igem* dans le ms. de Pétau.

[5] *Bucarano* dans le ms. de Pétau, *bukarano* dans celui de Colbert, *bucharano* dans celui de Londres, *bucharamo* dans celni de Dupuy, *buccharamo* dans celui de Lumley.

[6] *Transiunt* dans le ms. de Colbert.

[7] *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *et* dans les autres.

[8] *Duo* dans le ms. de Pétau.

[9] *Propicientes* dans le ms. de Colbert.

[10] *Ibidem* dans le ms. de Colbert.

[11] *Ibidem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ibi* dans les autres.

[12] *In* dans le ms. de Pétau.

[13] *Per* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Transires* dans le ms. de Pétau.

[15] Au lieu de *filtra*, le ms. de Colbert porte *similiter*. Le mot *et* qui suit manque dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres.

[16] *Et* manque ici dans le ms. de Colbert.

lium [1] habuerint [2], a nullo tanguntur, sed tanquàm immunda [3] ab omnibus respuuntur.

CAPITULUM QUARTUM.

DE MORIBUS TARTARORUM BONIS ET MALIS, ET CIBIS, ET CONSUETUDINIBUS EORUM [4].

Dicto de ritu, dicendum est de moribus; de quibus tractabimus hoc [5] modo: primò dicemus de bonis; secundò de malis; terciò de cibis [6]; quartò de consuetudinibus.

§ I. *De bonis moribus Tartarorum* [7].

Prædicti homines, videlicet [8] Tartari, sunt magis obedientes dominis suis, quàm aliqui homines qui sint in [9] mundo, sive reli-

1 *Talia* dans le ms. de Dupuy.

2 *Habuerit* dans le ms. de Colbert.

3 *Immunda* manque dans le ms. de Colbert.

4 Le ms. de Pétau porte *De moribus bonis et malis, et consuetudini et cibis eorum;* celui de Colbert, *De moribus et consuetudinibus et cibis Tartarorum;* les trois autres, *De consuetudinibus bonis et malis et cibis eorum.* Les deux premières sections correspondent, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, l'une au chap. v, *De moribus eorum bonis et malis;* et l'autre au chap. vi, *De legibus et consuetudinibus eorum.*

5 *Isto* dans le ms. de Colbert.

6 Les mss. portent uniformément *tercio de consuetudinibus, quarto de cibis;* mais l'ordre réel des matières étant contraire à cette énonciation, nous avons cru devoir la rectifier conformément à la disposition du texte lui-même.

7 Ce titre est le même et à la même place que la rubrique marginale correspondante du ms. de Colbert.

8 *Videlicet* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *scilicet* dans les autres.

9 *Qui sint in mundo* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *in hoc mundo* dans les autres.

giosi, sive seculares [1]; et magis reverentur eosdem [2], neque de facili mentiuntur eis. Verbis ad invicem rarò aut [3] nunquàm contendunt, factis verò nunquàm [4]; bella, rixæ, vulnera, homicidia inter eos nunquàm [5] contingunt. Prædones etiàm [6] et fures rerum magnarum non inveniuntur ibidem [7] : undè stationes et currus eorum, ubi habent thesaurum suum [8], seris aut [9] nectibus non firmantur. Si aliquæ bestiæ perduntur, quicunque invenerit eas, vel dimittit sic esse [10], vel ducit eas ad homines illos qui positi sunt ad hoc [11]; homines autem quorum sunt bestiæ apud eosdem [12] illas [13] requirunt, et absquè ullâ [14] difficultate recipiunt eas [15]. Unus [16] alium satis honorat: et ad invicem sibi [17] satis sunt familiares; et cibaria, quamvis sint apud eos [18] pauca, tamen satis [19] competenter inter se communicant

[1] *Secularet* par erreur dans le ms. de Pétau.

[2] *Eisdem* dans le ms. de Londres.

[3] *Vel* dans le ms. de Londres, *aut nunquam aut raro* dans le ms. de Colbert.

[4] *Nequaquam* dans le ms. de Colbert.

[5] *Nunquam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *non* dans les autres.

[6] *Etiam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Ibidem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *inter eos* dans les autres.

[8] *Suum* manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Nec* dans le ms. de Colbert.

[10] *Eas* dans le ms. de Pétau, *esse* dans tous les autres.

[11] *Hec* dans le ms. de Pétau.

[12] *Eos* dans le ms. de Colbert.

[13] *Illis* dans le ms. de Pétau.

[14] *Illa* dans le ms. de Pétau.

[15] *Eas* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illas* dans les autres.

[16] *Undè* dans le ms. de Londres.

[17] *Sibi* n'est que dans le ms. de Colbert.

[18] *Apud eos* dans le ms. de Pétau, *inter illos* dans les autres. *Sunt* (au lieu de *sint*) dans celui de Londres.

[19] Le ms. de Colbert offre ici l'omission de tout ce qui est entre les mots *sibi satis* et le mot *competenter*.

illa [1]. Et etiàm [2] satis sunt sufferentes : undè cùm jejunant unâ [3] die vel duobus [4] nichil comendentes omninò, de facili non videntur impatientes; sed cantant et [5] ludunt quasi comederint [6] benè. [7] In equitando multùm sustinent frigus, etiàm [8] et calorem quandoque [9] nimium [10] patiuntur. Nec [11] sunt homines delicati. Invidiosi [12] ad invicem non videntur : inter eos quasi nulla placita sunt : nullus alium spernit, sed juvat et promovet quantùm congruè potest. Mulieres eorum [13] sunt castæ, nec de impudicitiâ ipsarum [14] aliquid inter eos [15] auditur; verba tamen quædam ex eis in joco [16] satis habent turpia et impudica. Seditiones [17] inter eos [18] rarò vel nunquàm habere intenditur [19]; et quamvis multùm inebrientur, in ebrietate tamen [20] suâ verbis vel factis [21] nunquàm contendunt.

[1] *Illam* dans le ms. de Pétau.

[2] *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

[3] *Una* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *uno* dans les autres.

[4] Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres intercalent ici le mot *diebus*.

[5] *Et* manque dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert.

[6] *Comederunt* dans le ms. de Lumley et dans celui de Dupuy.

[7] Le ms. de Colbert intercale ici la particule *et*.

[8] *Etiam* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[9] *Quandoque* ne se trouve que dans le ms. de Colbert.

[10] *Nimis* dans le ms. de Pétau.

[11] *Nec* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *non* dans les autres.

[12] *Invidiosi* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *invidi* dans les autres.

[13] *Vero* dans le ms. de Londres.

[14] *Ipsarum* dans le ms. de Pétau, *earum* dans les autres.

[15] *Eos* dans le ms. de Pétau, *eas* dans les autres.

[16] *Loco* dans le ms. de Pétau.

[17] Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres intercalent ici le mot *vero*.

[18] *Eos* dans le ms. de Pétau, *se* dans celui de Colbert, *eas* dans les autres.

[19] *Habere intenditur* dans le ms. de Pétau, *habere videntur* dans celui de Colbert, *audiuntur* seulement dans les autres.

[20] *Tamen* manque dans le ms. de Colbert.

[21] *Verbis vel facto*, dans le ms. de Lumley et celui de Londres, *verbis nec facto* dans

§ II. *De malis moribus eorum* [1].

Descriptis eorum moribus bonis [2], nunc [3] de malis [4] est supponendum. Superbissimi sunt aliis hominibus, et despiciunt omnes [5]; imò [6] quasi pro nichilo reputant eos [7], sive nobiles sive ignobiles sint : vidimus [8] enim in curiâ Imperatoris nobilem virum Ieroslaum [9] magnum ducem Rusciæ [10], filium etiàm regis et reginæ Georgianiæ [11], et soldanos multos et magnos [12], ducem etiàm Solangorum [13], nullum honorem debitum recipere [14] inter eos; sed Tartari qui erant eis assignati, quantùmcunque erant viles, antecedebant eos, et semper primum locum et summum tenebant : imò sæpè oportebat eos post eorum posteriora sedere. Iracundi

celui de Dupuy, *verbis vel factis* dans celui de Colbert, *verba vel factis* dans celui de Pétau, où ce dernier mot est placé, comme correction, au-dessus de celui de *verbis*, effacé par un trait léger.

[1] Comme au ms. de Colbert.

[2] Ces quatre premiers mots ne se trouvent que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] Le mot *nunc* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Moribus eorum* se trouve ici dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres.

[5] *Homines* dans le ms. de Pétau, *eos* dans celui de Colbert.

[6] *Imo* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ideo* dans les autres.

[7] *Eos* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[8] *Audimus* dans le ms. de Pétau.

[9] *Jerozlaum* dans les mss. de Pétau, de Londres et de Colbert, *Jeroslaum* dans les autres.

[10] *Ruchiæ* dans le ms. de Londres, *Mscie* dans celui de Pétau, *Ruscie* dans celui de Colbert, *Russiæ* dans les autres.

[11] *Jorganie* dans les mss. de Londres et de Colbert, *Georgiæ* dans ceux de Lumley et de Dupuy, *Georgianiæ* dans celui de Pétau.

[12] *Et magnos* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Ducem etiam Solangorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *duces etiam soldanorum* dans les autres.

[14] *Accipere* dans le ms. de Colbert.

sunt hominibus aliis [1] multùm, et indignantis naturæ. Et etiàm aliis hominibus plus [2] sunt mendaces, et ferè nulla veritas invenitur in eis: in principio quidem sunt blandi, sed in fine [3] pungunt ut scorpio; subdoli sunt et fraudulenti, et si possunt, astuciâ circumveniunt omnes. Homines sunt immundi in [4] sumendo cibum et potum, et in [5] aliis factis suis. Quicquid mali volunt [6] facere hominibus aliis, miro modo occultant, ut sibi [7] providere non possint, vel contrà eorum astucias remedium invenire. Ebrietas honorabilis est apud eos, et cùm [8] multum quis [9] biberit [10] ibidem rejicit [11], nec propter hoc dimittit quin iterùm bibat. Valdè sunt cupidi et avari; exactores sunt [12] maximi ad petendum, et [13] tenacissimi retentores, et parcissimi donatores. Aliorum hominum occisio pro nichilo [14] est apud eos [15]. Et [16] ut breviter dicam, omnes

1 *Sunt hominibus aliis* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

2 *Plus* manque dans le ms. de Pétau. Tout le passage, depuis *iracundi* inclus, jusqu'ici, manque dans le ms. de Colbert, où on lit seulement *Hominibus sunt mendaces*.

3 *Ultimo* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

4 *In* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

5 Comme à la note précédente.

6 *Quicquid mali volunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, et à ce qu'il paraît, dans celui de Londres; celui de Lumley porte *qui cum volunt aliquid mali*, etc.; celui de Dupuy de même, sauf *aliqui* au lieu de *aliquid*.

7 *Sibi* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert, qui donnent aussi *providere;* celui de Londres *previderi*, les deux autres *previderc*.

8 *Quum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

9 *Quis* manque dans le ms. de Colbert.

10 *Biberit* dans le ms. de Pétau, *bibit* dans les autres.

11 *Reicit* dans les ms. de Londres, de Pétau et de Colbert.

12 *Sunt* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

13 *Et* n'est que dans le ms. de Pétau.

14 *Nihilo* dans le ms. de Lumley, *nihil* dans ceux de Colbert et de Dupuy.

15 *Eos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illos* dans les autres.

16 *Et* manque dans le ms. de Colbert.

mali [1] mores eorum propter prolixitatem in scripto redigi minimè [2] possunt.

§ III. *De cibis eorum* [3].

1. Cibi eorum sunt omnia [4] quæ mandi possunt : comedunt enim [5] canes, lupos, vulpes, et [6] equos ; etiàm [7] in necessitate [8] carnes humanas [9] manducant : undè quandò pugnaverunt contrà quandam civitatem Kitaorum [10] ubi morabatur imperator ipsorum [11], quam [12] obsederunt tàm diù [13] quòd defecerunt ipsis Tartaris omninò expensæ, et quià non habebant quid [14] manducarent omninò, tunc accipiebatur [15] de decem hominibus unus ad manducandum. Abluviones [16] etiàm quæ egrediuntur de [17] jumentis cum

[1] *Malos* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Minime* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *non* dans les autres.

[3] Comme au ms. de Colbert.

[4] *Omnes* dans le ms. de Colbert.

[5] *Enim* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[6] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Etiam* dans le ms. de Colbert, *et* dans les autres.

[8] Dans les mss. de Pétau et de Colbert ce mot est écrit *nccitate*.

[9] *Humana* dans le ms. de Dupuy. *Manducant* ne se lit que dans ceux de Pétau et de Colbert.

[10] *Kycaorum* dans le ms. de Londres, *Quitaorum* dans celui de Pétau.

[11] *Eorum* dans le ms. de Colbert.

[12] *Quam* dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert, *eam* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[13] *Di* dans le ms. de Pétau.

[14] *Quid* dans le ms. de Pétau, *quod* dans tous les autres.

[15] *Excipiebatur* dans le ms. de Colbert.

[16] *Adluviones* dans les mss. de Colbert et de Londres, *allunores* dans celui de Pétau.

[17] *A* dans le ms. de Colbert.

pullis manducant : imò [1] vidimus etiàm eos pediculos [2] manducare; dicebant enim : « Numquid eos debeo manducare cùm mei filii carnes manducent et ipsius sanguinem bibant [3] ? » Vidimus etiàm ipsos [4] comedere mures. Mensalibus et manutergiis non utuntur. Panem non habent, nec olera, nec legumina, nec aliquid aliud nisi carnes; de quibus etiàm [5] tàm paucas manducant [6], quòd aliæ nationes vix indè vivere possent.

II. Cum pinguedine carnium polluunt multùm manus : quandò verò comederunt [7], eas [8] ad ocreas suas [9] vel ad gramina vel ad [10] aliquid talium tergunt; solent etiàm honestiores habere aliquos panniculos parvos cum quibus ultimò tergunt manus quandò carnes manducârunt [11]. Cibum [12] unus eorum incidit [13], et alius accipit cum punctâ [14] cultelli morsellos [15], et unicuique præbet, quibusdam plùs quibusdam minùs, secundùm quod eos magis et minùs cupiunt [16] honorare. Scutellas non lavant, et si aliquandò cum brodio

[1] *Immo* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Pudiculos* dans le ms. de Londres.

[3] Ce passage, depuis *dicebant enim*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[4] *Ipsos* dans le ms. de Pétau, *eos* dans ceux de Colbert, de Londres et de Lumley; le mot manque dans celui de Dupuy.

[5] *De quibus etiam* dans le ms. de Pétau seulement, *et* dans les autres.

[6] *Manducant* dans le ms. de Pétau, *habent* dans les autres.

[7] *Comedunt* dans le ms. de Pétau.

[8] *Eas* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *tunc manus* dans les autres.

[9] *Eas* dans le ms. de Colbert.

[10] *Ad* manque dans le ms. de Pétau.

[11] *Manducant* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Cibum* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Scindit* dans le ms. de Pétau.

[14] *Puncta* dans les mss. de Londres et de Pétau, *puncto* dans les trois autres. *Cutelli* dans le ms. de Pétau.

[15] *Morsellos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *morcellos* dans les autres.

[16] *Cupiunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *voluerit* dans celui de Londres, *volunt* dans les deux autres.

carnium lavant iterùm eas [1], cum carnibus in ollam [2] reponunt. Ollas etiàm vel coclearia [3] vel alia vasa ad hoc deputata si abluunt, simili modo lavant. Apud eos magnum peccatum est [4] si aliquid de potu vel de [5] cibo perire aliquo modo [6] permittatur : undè ossa, nisi priùs extrahatur medulla, dare [7] canibus non permittunt [8]. Vestes suas [9] etiàm non lavant, nec lavari permittunt, et maximè [10] ab illo tempore quo [11] tonitrua incipiunt usquequò desinat illud tempus [12].

III. Lac jumentinum bibunt in maximâ [13] quantitate si habent : bibunt etiàm ovinum, caprinum, vaccinum, et camelorum [14]. Vinum, cervisiam et [15] medonem non habent, nisi ab aliis nationibus mittatur, vel donetur eisdem. In hyeme quoque [16], nisi divites

1 *Eas* n'est que dans le ms. de Colbert.

2 *Ollam* dans le ms. de Pétau, *olla* dans les autres.

3 *Ut coclearia* dans le ms. de Pétau, *vel caldaria* dans celui de Lumley, *vel calderia* dans ceux de Londres et de Dupuy, *vel coclearia* dans celui de Colbert.

4 *Et* dans le ms. de Pétau, par inadvertance.

5 *De* n'est ainsi répété que dans le ms. de Pétau.

6 *Aliquo modo* dans le ms. de Colbert et dans celui de Pétau, qui écrit par inadvertance *periret*, et ensuite *permittitur* ainsi que les mss. de Colbert et de Londres.

7 *Dare* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *dari* dans les autres.

8 *Permittitur* dans le ms. de Colbert.

9 *Suas* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

10 Le ms. de Pétau porte *maximo*, et donne ensuite, comme celui de Colbert, les mots *ab illo tempore*, au lieu de *ab illa hora* qui sont placés dans les autres mss. entre *tonitrua* et *incipiunt*.

11 *Quando* dans le ms. de Colbert.

12 Les mss. autres que ceux de Pétau et de Colbert portent seulement *donec desinant;* celui de Pétau écrit par inadvertance *designat*.

13 *Cum magna* dans le ms. de Colbert.

14 Les mss. de Pétau et de Colbert portent : *Lac jumentinum bibunt et ovinum etiam et vaccinum, caprinum et etiam camellorum* (ou *camelorum*).

15 *Et* manque dans le ms. de Colbert.

16 *Quoque* n'est que dans le ms. de Pétau.

sint [1], lac jumentinum non habent. Milium quoque [2] cum aquâ decoquunt [3], quod tàm tenue faciunt, quòd non comedere sed bibere possunt. Et [4] unusquisque ex eis [5] bibit cyphum [6] unum vel duos in mane, et nichil [7] plùs in die comedunt [8]; in sero [9] autem unicuique parùm de carnibus datur, et brodium de carnibus bibunt. In estate autem, quià tunc [10] habent satis de lacte jumentino, carnes rarò manducant, nisi fortè donentur [11] eis, aut venatione aliquam bestiam ceperint, sive avem.

§ IV. *De consuetudinibus eorum et legibus* [12].

1. Legem autem [13] sive consuetudinem habent occidendi virum et mulierem quos [14] in adulterio invenerint manifestè; similiter et virginem si fornicata fuerit cum aliquo [15], virum et mulierem occidunt. Si aliquis invenitur in prædâ vel in [16] furto manifesto [17] in

[1] *Sunt* dans le ms. de Pétau; *qui non sunt divites* dans le ms. de Colbert.

[2] *Milium quoque* dans le ms. de Pétau, *millium* (ou *milium*) seulement dans les autres.

[3] *Decoqunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Eorum* au lieu de *ex eis* dans le ms. de Colbert.

[6] *Cifum* dans le ms. de Colbert.

[7] *Nichil* dans le ms. de Pétau, *nil* dans les autres.

[8] *Comedunt* dans le ms. de Pétau, *manducant* dans les autres.

[9] *Cero* dans le ms. de Londres; *autem* n'est que dans ceux de Pétau et de Colbert

[10] *Tunc* manque dans le ms. de Colbert.

[11] *Donetur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *donentur* dans les autres; *eisdem* ensuite dans ceux de Londres et de Colbert, *eis* dans les autres.

[12] Comme au ms. de Colbert.

[13] *Autem* dans le ms. de Pétau, *etiam* dans les autres.

[14] *Quem* dans le ms. de Pétau.

[15] *Cum aliquo* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *In* manque dans le ms. de Colbert.

[17] *Manifesto* manque dans le ms. de Pétau.

terrâ potestatis eorum, sinè ullâ miseratione occiditur. Item si aliquis eorum[1] denunciat consilia[2], maximè quandò volunt ire ad bellum, centum plagæ ei[3] dantur super posteriora[4], quantò majores[5] dare cum baculo magno unus rusticus potest. Item[6] quandò aliqui de minoribus offendunt in aliquo, a suis majoribus non parcitur eis, sed verberibus graviter affliguntur. Item[7] inter filium concubinæ et uxoris nulla est differentia, sed dat pater unicuique eorum[8] quod vult, et si est de genere ducum, ità est dux filius concubinæ sicut est filius uxoris legitimæ[9]. Et cùm unus Tartarus habet multas uxores, unaquæque per se suam stationem et suam[10] familiam habet; et cum unâ bibit et comedit et dormit in[11] unâ die, et alterâ die[12] cum aliâ : una tamen ex ipsis[13] major inter alias est, et frequentiùs cum illâ quàm cum aliis commoratur; et cùm tàm[14] multæ sint, inter se tamen[15] de facili non[16] contendunt.

[1] *Eorum* manque dans le ms. de Pétau. Le mot suivant y est écrit *denudat* ainsi que dans le ms. de Colbert, et *deundat* dans les autres.

[2] *Consilia* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *consilium* dans les autres.

[3] *Ei* n'est que dans le ms. de Pétau.

[4] Le ms. de Colbert insère ici le mot *ipsius*.

[5] *Quantum majore* dans le ms de Pétau.

[6] *Vel* dans le ms. de Colbert.

[7] *Item* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[8] *Eorum* manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Sicut filius legitimus* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *sicut filius legitime* dans celui de Londres.

[10] *Suam* n'est ainsi répété que dans le ms. de Pétau.

[11] *In* n'est que dans le ms. de Pétau.

[12] Le mot *die* manque ici dans le ms. de Pétau.

[13] *Ex ipsis* manque dans le ms. de Pétau.

[14] Le ms. de Pétau transpose par inadvertance *tam cum;* le ms. de Colbert porte *tamen*.

[15] *Tamen* manque ici dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Nunquam* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

II. Viri nichil operantur omninò exceptis sagittis; et etiàm aliquantulùm [1] de gregibus habent curam; sed venantur, et se exercitant [2] ad sagittandum: omnes enim a parvo usquè ad magnum sagittarii sunt [3] boni; et statìm pueri eorum, quandò [4] sunt duorum vel trium annorum, incipiunt equitare, et [5] equos regunt, et currunt in eis; et dantur eis arcus secundùm suam ætatem, et instruuntur [6] ad sagittandum : agiles enim sunt valdè, necnon [7] et audaces.

III. Virgines et mulieres equitant, et agiliter currunt in equis ut viri; vidimus etiàm [8] eas pharetras et arcus portare. Et tàm viri quàm mulieres diù in equitando possunt durare : brevissimas habent strepas; equos valdè custodiunt: imò [9] rerum omnium sunt magni [10] conservatores. Mulieres [11] eorum omnia operantur, pellicia, vestes, calceos [12], ocreas, et omnia opera [13] quæ de corio fiunt; currus etiàm ducunt et reparant, camelos onerant [14], et velocissimæ sunt et strenuæ in omnibus operibus suis. Femoralibus omnes mulieres [15] utuntur, et aliquæ sicut viri sagittant [16].

[1] *Aliquantulum* dans le ms. de Pétau, *aliquantulam* dans les autres.

[2] *Exercent* dans les mss. de Colbert, de Lumley et de Dupuy.

[3] *Et* est intercalé ici dans les mss. autres que celui de Pétau.

[4] *Cum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[5] *Et* n'est que dans le ms. de Pétau qui, de même que celui de Colbert, retranche, après *equos*, le mot *eorum* donné par les autres mss.

[6] *Instruuntur* dans le ms. de Pétau, *instruunt* dans les autres.

[7] *Necnon* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[8] *Etiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *enim* dans les autres.

[9] *Immo* dans le ms. de Colbert.

[10] *Maximi* dans le ms. de Colbert.

[11] Tout le passage depuis les mots *diu in equitando* jusqu'à la répétition du mot *mulieres* est omis dans le ms. de Pétau par l'inadvertance du copiste.

[12] *Calcios* dans le ms. de Colbert.

[13] *Opera* manque dans le ms. de Pétau.

[14] *Camelo honerant* dans le ms. de Pétau.

[15] *Mulieres* n'est que dans le ms. de Pétau, ainsi que le *et* qui suit *utuntur*.

[16] *Sagitant* dans le ms. de Pétau.

CAPITULUM QUINTUM.

DE PRINCIPIO IMPERII TARTARORUM, ET PRINCIPIBUS EORUM, ET DOMINIO IMPERATORIS ET PRINCIPUM EJUS [1].

Dicto de eorum [2] consuetudinibus, de ipsorum est [3] imperio subnectendum [4]: et primò dicemus [5] de ipsius principio; secundò de principibus ejus; terciò de dominio Imperatoris et principum [6].

[1] Le ms. de Pétau porte *De principio imperatorii Tartarorum et principum eorum. et dominio imperatoris et principum ejus;* celui de Colbert *De principio Tartarorum et principibus ejus et dominio imperatoris eorumdem;* le titre manque dans le ms. de Londres; les deux autres mss. disent simplement *De ipsorum imperio.* — Les trois premiers alinéas de la première section de ce chapitre correspondent, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. VIII, *De initio imperii sive principatûs eorum;* les trois alinéas suivants, au chap. IX, *De mutuâ victoriâ ipsorum et Kythaorum;* le septième alinéa, au chap. X, *De pugnâ ipsorum contra Indiam minorem et majorem;* les deux suivants, au chap. XI, *Qualiter ab hominibus caninis repulsi Burithabethinos vicerunt;* une partie du dixième alinéa, au chap. XII, *Qualiter a montibus Caspiis et ab hominibus subterraneis repulsi sunt;* la fin de ce même alinéa, le suivant, et toute la seconde section, au chap. XIII, *De statutis Chingischam et morte ipsius, et filiis ac ducibus.* Les trois premiers alinéas de la section troisième répondent ensuite au chap. XIV, *De potestate Imperatoris et ducum ejus;* les trois alinéas suivants au chap. XV, *De electione imperatoris Occoday et legatione ducis Bathy;* enfin le dernier alinéa de cette section, au chap. XVI, *De legatione Cyrpodan ducis.*

[2] *Eorum* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] *Et* pour *est* par inadvertance dans le ms. de Pétau.

[4] *Subnectendum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *dicendum* dans les autres.

[5] *Et primo dicemus* dans le ms. de Pétau, *primo quidem dicemus* dans celui de Colbert, *et primo* seulement dans les autres.

[6] Le ms. de Pétau répète ici le mot *ejus.*

§ I. *De principio imperii Tartarorum* [1].

1. Terra quædam est [2] in partibus Orientis, de quâ dictum est suprà, quæ Mongal [3] nominatur. Hæc terra quondàm populos quatuor habuit : [4] unus Yeka-Mongal [5] id est magni Mongali [6] vocabantur; secundus Su-Mongal [7] id est aquatici [8] Mongali vocabantur [9], ipsi autem se ipsos Tartaros appellabant à quodam fluvio qui currit per terram illorum [10], qui Tartar [11] nominatur; alius [12] appellabatur [13] Merkit [14]; quartus Mecrit [15]. Hii populi omnes unam [16] formam personarum et unam liguam habebant, quamvis inter se per provincias et principes essent divisi.

[1] Comme au ms. de Colbert.

[2] *Est* manque dans le ms. de Londres.

[3] *Moangal* dans le ms. de Pétau, *Mongol* dans tous les autres.

[4] Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres intercalent ici la particule *et*.

[5] *Mongal* dans le ms. de Pétau, *Mongol* dans tous les autres.

[6] *Mongoli* dans le ms. de Lumley seulement; puis *vocabantur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, et *vocabatur* dans les autres.

[7] *Summungal* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Sumongol* dans celui de Lumley, *Su-Mongol* dans les deux autres.

[8] *Agatici* dans le ms. de Pétau.

[9] *Vocabantur* n'est répété ici que par le ms. de Pétau.

[10] *Illorum* dans le ms. de Pétau, *eorum* dans les autres.

[11] *Tartur* dans le ms. de Pétau, *Tatar* dans celui de Colbert, *Tartar* dans les autres.

[12] *Tercius* dans le ms. de Colbert.

[13] *Appellabatur* dans le ms. de Pétau, *appellatur* dans les autres.

[14] *Merkat* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *Merkit* dans ceux de Colbert et de Londres, *Merkii* dans celui de Pétau, qui plus loin appelle ces peuples *Merkitæ*. L'abrégé de Vincent de Beauvais dit *Merkat*.

[15] *Mecrit* dans le ms. de Londres, *Metrit* dans ceux de Lumley et de Dupuy, *Mœrit* dans celui de Pétau, *Mechoit* dans celui de Colbert. On lit *Metrit* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[16] *Omnem* dans le ms. de Pétau.

11. In terrâ Yeka-Mongal [1] fuit quidam [2] qui vocabatur Chingis [3]; iste incepit esse robustus venator coràm domino : didicit enim homines furari, rapere [4] prædam [5]. Ibat autem ad alias terras, et quoscumque poterat [6] capere et sibi associare [7], non dimittebat [8] : homines autem [9] suæ gentis ad se inclinavit [10], qui tanquàm ducem ipsum sequebantur ad omnia malefacta. Hic autem incepit [11] pugnare cum Su-Mongal [12] sive Tartaris [13], postquàm plures [14] homines aggregaverat sibi, et interfecit ducem eorum, et multo bello sibi omnes Tartaros [15] subjugavit et in suam servitutem recepit ac [16] redegit. Post hæc, cum omnibus istis [17], pugnavit cum Merkitis [18]

[1] *Yeka-Mongal* dans les mss. de Londres et de Colbert, *Yeiki-Mongal* dans celui de Pétau, *Yeka-Mongol* dans les deux autres.

[2] *Quidam* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] *Chingis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *Cyngis* dans les autres mss.

[4] *Capere* dans le ms. de Colbert.

[5] *Prædari* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[6] *Poterat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *potuit* dans les autres.

[7] *Asociare* dans le ms. de Londres.

[8] *Demitebat* dans le ms. de Dupuy.

[9] *Autem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vero* dans les autres.

[10] *Inclinavit* dans les mss. de Pétau et de Londres, *inclinabat* dans les deux autres.

[11] Dans le ms. de Colbert, après *inclinavit* vient immédiatement *et cepit*.

[12] *Summongal* dans le ms. de Londres.

[13] *Tataris* dans le ms. de Colbert.

[14] *Plures* n'est que dans le ms. de Pétau.

[15] *Tataros* dans le ms. de Colbert.

[16] *Recepit ac* ne se trouve que dans le ms. de Pétau : le ms. de Colbert écrit *redigit*.

[17] *Istis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *hiis* dans celui de Londres, *his* dans les deux autres.

[18] *Merkitis* dans le ms. de Pétau, *Mirkit* dans celui de Colbert, *Merkit* dans celui de Londres, *Merkat* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

qui erant positi juxtà terram Tartarorum [1], quos etiàm sibi bello subjecit. Indè procedens pugnavit contra Mecritas [2], et etiàm illos devicit.

III. Audientes itaque [3] Naimani [4] quòd Chingis [5] erat taliter elevatus, indignati fuerunt multùm [6]: ipsi enim habuerant [7] imperatorem qui fuerat [8] strenuus valdè, cui dabant tributum omnes nationes prædictæ : quo [9] debitum unum [10] universæ carnis exsolvente, filii ejus successerunt loco illius [11]; sed juvenes erant et stulti, et populum nesciebant tenere; sed ab [12] invicem divisi erant et [13] scissi : undè medio [14] tempore Chingis prædictus [15] erat taliter exaltatus, nihilominùs tamen [16] faciebant insultum super [17] terras superiùs annotatas, et [18] viros et mulieres et pueros occidebant, et capie-

[1] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[2] *Mecritas* dans les mss. de Colbert et de Londres, *Mocritas* dans celui de Pétau, *Metritas* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[3] *Itaque* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Naymanni* dans les mss. de Colbert et de Londres, *Naimani* dans ceux de Dupuy et de Pétau : ce dernier porte ailleurs *Naymani*, comme ici celui de Lumley.

[5] *Chingis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis* dans les autres.

[6] *Multum* n'est que dans le ms. de Colbert.

[7] *Habuerunt* uniformément dans les cinq mss.

[8] *Erat* dans le ms. de Colbert.

[9] *Quo.... exsolvente* dans le ms. de Pétau, *qui.... exsolvens* dans les autres.

[10] *Unum* n'est que dans le ms. de Pétau.

[11] *Illius* dans le ms. de Pétau, *ipsius* dans celui de Colbert, *ejus* dans les autres.

[12] *Ab* dans le ms. de Colbert, *ad* dans celui de Pétau; le mot manque dans les autres.

[13] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[14] Au lieu de *medio tempore*, le ms. de Pétau met *in tempore*.

[15] *Predictus* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert, qui écrivent toujours *Chingis* au lieu de *Cyngis*.

[16] *Tamen* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[17] *Super* dans le ms. de Pétau, *in* dans les autres.

[18] *Et* n'est que dans le ms. de Pétau.

bant prædam eorum. Chingis[1] hoc audiens, omnes sibi subjectos homines congregavit[2]; Naimani[3] etiàm et[4] Kara-Kitai, id est nigri Kitai[5], ex adverso plurimi[6] in quandam vallem strictam inter duos montes, per quam nos euntes ad Imperatorem eorum transivimus, [7] similiter convenerunt[8] : et commissum est prælium, in quo Naimani[9] et Kara-Kitai a Mongalis[10] sunt devicti, et major pars eorum fuit[11] occisa, et alii qui evadere non[12] potuerunt in servitutem redacti sunt. In terrâ autem prædictorum Kara-Kitaorum[13] Occoday-can[14] filius Chingis-can[15], postquàm positus fuit imperator, quandam civitatem ædificavit, quam Omyl[16] appellavit : propè

[1] *Chingis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis* dans les autres.

[2] *Congregavit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *aggregavit* dans les autres.

[3] *Naymanni* dans le ms. de Londres, *Naimani* dans celui de Pétau, *Naymani* dans les autres.

[4] *Etiam* seulement dans le ms. de Pétau, *etiàm et* dans celui de Colbert, *et* seulement dans les autres.

[5] *Kara Kitui, id est nigri Kitui* dans le ms. de Pétau.

[6] *Plurimi* manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[7] Le ms. de Pétau intercale ici à tort la particule *et*.

[8] *Conveniunt* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[9] *Naymanni et Kara Kitai* dans le ms. de Londres, *Naymani et Kara Kytai* dans celui de Colbert, *Naimani et Karakitui* dans celui de Pétau, *Naymani et Karakitai* dans les autres.

[10] *Mongalis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Mongallis* dans les autres.

[11] *Fuit* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Non* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Kara-Kycaorum* dans le ms. de Pétau, *Kara-Kytaorum* dans les autres.

[14] *Occoday-can* dans le ms. de Londres, *Cccodai cam* dans celui de Pétau, *Occaday-can* dans les trois autres.

[15] *Chingis chan* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyscan* dans celui de Londres, *Cyngiscan* dans les deux autres.

[16] *Omyl* dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres, ꝯ*myl*, c'est-à-dire *Cummyl* pour *Omyl* dans celui de Colbert, *Omsi* dans celui de Pétau. L'abrégé de Vincent de Beauvais porte *Chanyl* dans les éditions.

quam[1] ad meridiem est[2] quoddam desertum magnum, in quo sylvestres[3] homines pro certo habitare dicuntur, qui nullo modo loquuntur[4], nec in cruribus habent juncturas; et si quandò[5] cadunt, per se surgere sinè aliorum[6] adjutorio minimè possunt; sed[7] tantam discretionem habent quòd faciunt filtra de lanâ camelorum, quibus vestiuntur, et ponunt etiàm[8] contra ventum; et si aliqui[9] Tartari vadunt ad eos et vulnerant eos sagittis, ponunt gramina in vulneribus[10] et fortiter fugiunt antè eos[11].

IV. [12] Mongali autem in terram suam[13] revertentes se contrà Kitaos[14] in prælium[15] præparaverunt, et[16] castra moventes terram eorum[17] intraverunt : imperator autem Kitao-

1 *Quam* se rapporte ici à *terra Karàkitaorum*, qui a en effet au sud le grand désert de Gobi ou Schamo.

2 *Et* pour *est* dans le ms. de Pétau.

3 *Silvestres* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

4 *Loquntur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *locuntur* dans celui de Londres.

5 *Quandoque* dans le ms. de Pétau.

6 *Illorum* dans le ms. de Dupuy.

7 *Tantam tamen* dans le ms. de Colbert, au lieu de *Sed tantam*.

8 *Etiam* manque dans le ms. de Colbert.

9 *Aliquando Tatari* dans le ms. de Colbert.

10 Le ms. de Pétau porte *manus*, celui de Colbert *vulnus*; *vulneribus* est dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

11 Tout ce passage, depuis les mots *sed tantam discretionem* est ainsi donné par les mss. de Pétau et de Colbert, et se trouve conservé en entier dans l'abrégé de Vincent de Beauvais. Les autres mss. portent seulement *aliquantam tamen habent discretionem*.

12 Le ms. de Colbert place ici la particule *et*.

13 *Suam* dans le ms. de Colbert, *eorum* dans tous les autres.

14 *Kytaos* dans les cinq mss.

15 *In prœlium* manque dans le ms. de Pétau; on lit *ad prelium* dans celui de Colbert.

16 *Et* dans le ms. de Pétau, *qui* dans les autres.

17 *Kicaorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans celui de Colbert, *eorum* dans les autres.

rum [1] hoc audiens venit cum suo exercitu contrà eos, et commissum est prælium durum; in quo prælio Mongali fuerunt devicti, et omnes nobiles Mongalorum [2] qui erant in prædicto exercitu fuerunt occisi exceptis [3] septem: undè adhùc quandò aliquis eos minatur dicens: « Occidemini, si in illam iveritis terram, quià [4] po» puli multitudo ibidem moratur et sunt homines ad prælium » apti »; respondent: « Quondàm etiàm fuimus occisi et non re» mansimus nisi septem, et modò crevimus in [5] multitudinem ma» gnam; quarè de talibus non [6] terremur [7] ». Chingis [8] verò et alii qui remanserunt, in terram suam fugerunt [9].

v. Et cùm aliquantulùm quievisset [10] Chingis prædictus [11], præparavit se rursùs ad prælium [12] et contrà terram Huiurorum [13] processit ad bellum; isti homines [14] sunt [15] christiani de sectâ Nesto-

1 *Ycaorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans les autres.

2 *Mongalorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Mongallorum* dans les autres.

3 *Exceptis* dans le ms. de Pétau, *usquè* dans tous les autres.

4 Le ms. de Pétau porte *quam*.

5 Le ms. de Pétau écrit *ibi* pour *in*.

6 Le ms. de Pétau porte *vero teneremur*.

7 Tout ce passage depuis les mots *unde adhuc* ne se trouve que dans le ms. de Pétau. Il est conservé en partie dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

8 *Chingis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis* dans les autres.

9 *Fugierunt* dans le ms. de Colbert.

10 *Convenisset* dans le ms. de Pétau, *quievissent* dans celui de Colbert.

11 *Chingis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, qui ajoutent *prædictus*, omis dans les autres, lesquels écrivent toujours *Cyngis*.

12 *Bellum* dans le ms. de Colbert.

13 *Hiyrorum* dans le ms. de Londres, où ce mot est toutefois effacé et remplacé par *Kytaorum* écrit au-dessus. *Kuirorum* dans le ms. de Pétau. Ceux de Lumley et de Dupuy, ainsi que l'abrégé de Vincent de Beauvais, portent uniformément *Huyrorum*. Celui de Colbert met *Uirorum*. Voir ci-dessus, cap. I, § 1.

14 *Omnes* dans le ms. de Colbert.

15 *Sunt* dans le ms. de Pétau, *erant* dans les autres.

rianorum [1] : quos etiàm bello devicit; et illorum [2] litteras [3] acceperunt, nàm priùs scripturam aliquam [4] non habebant; nunc autem appellant eandem [5] litteram Mongalorum [6]. Indè procedens [7] contrà terram Sari-Huiur [8], et contrà terram Karanitarum [9], et contrà terram Voyrat [10], et contrà terram Comana [11], quas terras omnes bello [12] devicit, indè est in terram suam reversus.

VI. Et cùm aliquantulùm quievisset, convocatis omnibus hominibus suis [13] contrà Kitaos [14] pariter [15] processit ad bellum, et cùm

[1] *Nestoycianorum* dans le ms. de Pétau.

[2] *Illorum* dans le ms. de Pétau, *eorum* dans les autres.

[3] *Literam* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Aliquam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] *Eandem* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[6] *Mongalon* dant le ms. de Pétau, *Mongalorum* dans les autres.

[7] *Processit* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *procedentes* dans celui de Colbert.

[8] *Sariemiur* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui donne plus loin (cap. VII, § 11) la leçon *Sarihuiur*, conservée dans l'abrégé de Vincent de Beauvais sous la forme *Saruyur*. Le ms. de Colbert porte *Sarimur* pour *Sariuiur*, celui de Londres *Saruinorum*, ceux de Lumley et de Dupuy, *Saruiuorum*.

[9] *Karatnitarum* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui écrit plus loin (cap. VI, § 11) *Karaniti; Carauicarum* dans celui de Londres, *Karanitarum* ou *Karauitarum* dans ceux de Colbert, de Lumley et de Dupuy. L'abrégé de Vincent de Beauvais porte *Karanitarum*.

[10] *Udryat* dans le ms. de Pétau, *Noyrad* dans celui de Colbert, *Voyrat* dans les trois autres, tant dans cet endroit que dans l'énumération qui est plus loin au chap. VII, § 11. L'abrégé de Vincent de Beauvais porte *Hudirat*.

[11] *Canana* dans le ms. de Colbert; *Chanana* en cet endroit dans le ms. de Pétau, *Comana* plus loin, ainsi que dans les trois autres mss. Ce nom n'est pas conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[12] *Bello* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Hominibus suis* dans le ms. de Pétau, *gentibus supradictis* dans les autres.

[14] *Kaicaos* ici dans le ms. de Pétau; *Kythaos* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[15] *Pariter* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

diù contrà ipsos [1] pugnassent, magnam partem terræ Kitaorum [2] vicerunt; imperatorem etiàm [3] eorum concluserunt in suâ civitate majori [4] : quam [5] tàm longo tempore [6] obsederunt quòd exercitui omninò defecerunt expensæ, et cùm non haberent omninò [7] quid manducarent, præcepit illis Chingis-can [8] quòd de decem hominibus unum darent ad manducandum. Illi autem de civitate pugnabant viriliter contrà istos [9] machinis et [10] sagittis; et cùm deficerent [11] lapides, pro lapidibus argentum projiciebant [12], et maximè argentum [13] liquefactum; civitas enim hæc multis diviciis erat plena : et cùm diù pugnassent, et eam bello minimè vincere possent, fecerunt unam magnam viam sub terrâ ab exercitu usquè ad medium civitatis [14], et aperientes subitò terram, eis nescientibus prosilie-

[1] *Ipsos pugnassent* dans le ms. de Pétau, *eos pugnassent* dans celui de Colbert, *cos pugnasset* dans les autres.

[2] *Caicaorum intērunt* (c'est-à-dire *intraverunt*) dans le ms. de Pétau, *Kytaorum vicerunt* dans les autres mss.

[3] *Etiam* dans le ms. de Pétau, *autem* dans les autres.

[4] Les mss. de Pétau et de Colbert portent *concluxerunt* (ou *concluserunt*) *in suam civitatem majorem*, ce qui se retrouve dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[5] Les mss. de Lumley et de Dupuy intercalent ici le mot *cum*.

[6] *Longo tempore* dans les mss. de Pétau et de Colbert, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *diu* dans les autres mss.

[7] *Omnino*, qui se trouve deux fois dans cette phrase d'après les mss. de Pétau et de Colbert, manque dans les trois autres; il est conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, qui remplace le second par *penitus*.

[8] *Ille Chingis-can* (ou *chan*) dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illis Cyngiscan* dans les autres.

[9] *Istos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illos* dans les trois autres.

[10] *Ac* dans le ms. de Colbert.

[11] *Defficerent* dans le ms. de Pétau.

[12] *Prohiciebant* dans le ms. de Pétau, *proiciebant* dans celui de Colbert, *projecerunt* dans les autres.

[13] Le mot *argentum* ne se trouve ici répété que dans le ms. de Pétau.

[14] *Medium civitatis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *mediam civitatem* dans les autres.

runt in medio civitatis [1], et pugnaverunt [2] cum hominibus civitatis ejusdem [3], et illi qui erant extrà eodem [4] modo etiàm contra eos [5] pugnabant, et [6] concidentes [7] portas intraverunt civitatem, et occidentes imperatorem et homines plures, civitatem [8] possederunt [9], et aurum et argentum et omnes divicias ejus [10] abstulerunt; et cùm prædictæ terræ Kitaorum [11] suos homines præfecissent [12], in terram propriam sunt reversi. Et tunc primò [13], imperatore Kitaorum [14] devicto, factus est prædictus Chingis-can [15] imperator. Quandam tamen [16] partem terræ Kitaorum [17], quià [18] posita est [19] in mari, usquè in hodiernum diem nullatenùs devicerunt. Kitai [20] autem, de quibus superiùs diximus, homines sunt pagani, qui habent litteram specialem; et habent Novum et Vetus Testamentum, ut di-

[1] Le ms. de Pétau porte seulement *et prosilierunt in medium ejus.*

[2] *Pugnaverunt* dans le ms. de Pétau, *pugnabant* dans les autres.

[3] *Ejusdem* n'est que dans le ms. de Pétau. Tout ce membre de phrase, *et pugnaverunt*, etc., manque dans le ms. de Colbert.

[4] *Eodem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *simili* dans les autres.

[5] *Etiam contra eos* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[6] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Considentes* dans le ms. de Londres.

[8] Les mots *et occidentes*, etc., jusqu'ici, manquent dans le ms. de Colbert.

[9] *Possidebant* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *possiderunt* dans celui de Londres.

[10] *Ejus* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Kaicorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans les autres.

[12] *Perfecissent* dans le ms. de Colbert.

[13] *Primò* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Kaicaorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans les autres.

[15] *Predictus Chingis chan* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[16] *Tamen* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *autem* dans les autres.

[17] *Kaicaorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans les autres.

[18] *Quia* dans le ms. de Pétau, *que* ou *quæ* dans les autres.

[19] *Erat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *est* dans les autres.

[20] *Kaicui* dans le ms. de Pétau, *Kytai* dans les autres.

citur [1]; et habent Vitas Patrum, et eremitas [2] et domos quasi ecclesias factas, in quibus ipsi [3] orant temporibus suis; et dicunt se quosdam sanctos habere. Unum Deum colunt, dominum [4] Jesum Christum honorant [5], et credunt vitam æternam, sed minimè baptizantur; Scripturam nostram honorant [6] et reverentur, christianos diligunt, et elemosynas [7] faciunt plures : homines benigni et humani satis esse [8] videntur. [9] Barbam non habent, et in dispositione faciei satis concordant cum Mongalis, non tamen sunt in facie ità lati; linguam propriam habent : meliores artifices [10] non inveniuntur in toto [11] mundo, in omnibus operibus in quibus homines solent exercitari. Terra eorum est opulenta valdè in frumento, vino, auro, argento [12], et serico, et omnibus rebus ex [13] quibus solet sustentari humana natura.

VII. Et cùm aliquantulùm quievisset [14], suos exercitus divisit.

[1] *Ut dicitur* dans le ms. de Pétau seulement.

[2] *Heremitas* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] *Ipsi* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert; ce dernier porte *erant* pour *orant*.

[4] Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres intercalent ici le mot *nostrum*.

[5] *Orant* dans le ms. de Pétau, *honorant* dans les autres, *venerantur* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[6] Les mots *et credunt vitam æternam*, etc., jusqu'ici, manquent dans le ms. de Colbert.

[7] *Elemosynas* dans le ms. de Londres, *elemosinas* dans ceux de Pétau et de Colbert, *ecclesias* dans les deux autres.

[8] *Esse* manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[9] Le ms. de Colbert intercale ici la particule *et*.

[10] *Artifices* manque dans le ms. de Pétau.

[11] *Toto* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Argento* manque dans le ms. de Pétau; il n'est pas non plus dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[13] *Ex* dans le ms. de Pétau, *in* dans les autres.

[14] *Quievisset.... divisit* dans le ms. de Pétau; *quievissent... diviserunt* dans les autres.

Unum de filiis suis [1] Tossuc [2] nomine, quem etiàm can [3] appellabant, id est imperatorem, misit cum exercitu contrà Comanos, quos multo bello devicit; et postquàm devicerat [4] eos, in terram suam est reversus [5]. Alium etiàm filium misit cum exercitu contrà Indos, qui minorem Indiam devicit [6] : hii autem nigri sunt sarraceni [7], qui Æthiopes [8] nuncupantur. Hic autem exercitus contrà christianos qui sunt [9] in Indiâ majori [10] ad [11] pugnam processit : quod [12] audiens rex terre illius, qui vulgò Johannes-Presbyter appellabatur [13], venit contrà eos exercitu congregato, et faciens imagines [14] hominum cupreas in sellis [15] posuit super equos, ponens ignem interiùs, et posuit homines cum follibus post imagines cupreas super equos [16] : et cum [17] multis imaginibus et equis taliter

[1] *Suis* n'est que dans le ms. de Pétau.

[2] *Cossus* (pour *Tossuc*) dans le ms. de Pétau, *Tosuc* dans celui de Colbert, *Tossuch* dans les autres; *Thosut* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[3] *Chan* dans le ms. de Londres; le mot est oublié dans le ms. de Pétau.

[4] *Devicerat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vicerat* dans les autres. Le ms. de Colbert intercale ensuite la particule *et*.

[5] *Est reversus* dans le ms. de Pétau, *revertebatur* dans les autres.

[6] *Devicit* dans le ms. de Pétau, *devicerunt* dans les autres.

[7] *Sarraceni* dans les mss. de Colbert, de Pétau et de Dupuy, *saraceni* dans les deux autres.

[8] *Ethyopes nominantur* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Sunt* dans le ms. de Pétau, *sint* dans les autres.

[10] *Majori* manque dans le ms. de Londres.

[11] *Ad* dans le ms. de Pétau, *in* dans les autres.

[12] *Hoc* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quod* dans les autres.

[13] *Appellabatur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *appellatur* dans les autres.

[14] *Ymagines*, *ymaginibus*, dans tout ce passage, suivant les mss. de Pétau et de Colbert.

[15] *Sellis* dans le ms. de Pétau, *sella* dans les autres.

[16] Les mss. autres que celui de Pétau mettent ici au singulier *hominem cum folle post imaginem cupream super equum*.

[17] *Cum* manque dans le ms. de Colbert.

præparatis venerunt contrà prædictos Tartaros [1] ad pugnam; et cùm ad locum prælii pervenissent, istos equos unum juxtà alium [2] præmiserunt; viri autem qui [3] erant retrò, posuerunt nescio quid super [4] ignem qui erat in prædictis imaginibus [5] et cum follibus fortiter sufflaverunt : undè factum est quòd ex igne græco homines comburebantur [6] et equi, et ex fumo aer est denigratus [7]; et tunc super [8] Tartaros jecerunt sagittas, ex quibus multi homines [9] vulnerati fuerunt et interfecti : et sic cum confusione eos de suis finibus ejecerunt [10]; nec unquàm [11] audivimus quòd ultrà ad eos redierint [12].

VIII. Cùm [13] autem per deserta redirent, in quandam terram venerunt, in quâ, sicut [14] nobis venientibus ad curiam Imperatoris per clericos ruthenos [15] et alios qui diù fuerunt inter ipsos firmiter

[1] *Tartaros* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert; celui de Pétau ajoute *ad pugnam*, tous les autres *ad pugnandum*.

[2] *Alium* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *unum* répété dans les autres.

[3] Le mot *qui* manque dans le ms. de Londres.

[4] *Supra* dans le ms. de Colbert.

[5] *Predictis ymaginibus* dans le ms. de Pétau, *predicta imagine* dans tous les autres.

[6] Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance le mot *homines*.

[7] Ce passage, que nous donnons d'après le ms. de Pétau, et qui se trouve conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, est simplement ainsi conçu dans les autres mss. : *undè factum est quod de fumo illo aer est denigratus*. Le mot *illo* n'est même point dans le ms. de Colbert.

[8] *Supra* dans le ms. de Colbert.

[9] Le mot *homines* n'est ici que dans le ms. de Pétau.

[10] *Jecerunt* dans le ms. de Colbert.

[11] *Nec unquam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et unquam* dans les autres.

[12] *Redierint* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *redierunt* dans les autres.

[13] *Et cum* dans le ms. de Colbert.

[14] *Sicut*, qui manque dans le ms. de Pétau, nous est fourni par Vincent de Beauvais.

[15] Le ms. de Pétau écrit *tuthenes*, mais Vincent de Beauvais nous donne *ruthenos*.

dicebatur [1], quædam monstra imaginem femineam [2] habentia repererunt [3]. Et cùm interrogassent eas [4] per multos interpretes ubi essent viri illius terræ, responderunt quòd in illâ terrâ quæcunque feminæ nascebantur habebant formam humanam : masculi autem speciem habebant [5] caninam. Et dùm moram protraherent in terrâ prædictâ [6], canes in aliâ fluvii [7] parte convenerunt in unum : et dùm esset hyems asperrima [8], se omnes projecerunt in aquam, et post hoc incontinenti in pulverem volvebantur [9], et ità pulvis admixtus [10] aquâ super eos congelabatur [11]; et dùm sæpè ità [12] fecissent, glacies densa facta est super eos : undè [13] cum magno impetu cum Tartaris convenerunt ad pugnam. At illi cùm sagittas [14] super eos jactabant, ac si super lapides jactassent [15] retrò sagittæ redibant : alia etiàm arma eorum [16] in nullo lædere pote-

[1] Cette allégation des autorités sur la foi desquelles le voyageur raconte le fait actuel, ne se trouve que dans le ms. de Pétau, et elle est conservée avec peu de différence dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[2] *Ymaginem femineam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *femineas imagines* dans les autres.

[3] *Invenerunt* dans le ms. de Colbert.

[4] *Eos* dans le ms. de Colbert.

[5] *Autem speciem habebant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vero formam haberent* dans celui de Londres, *vero formam* dans les deux autres.

[6] *Predictorum* dans le ms. de Colbert.

[7] *Fluvii* n'est que dans le ms. de Pétau; il se retrouve dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[8] *Hyemps asperima* dans le ms. de Londres, *hyemps* aussi dans celui de Colbert.

[9] *Volvebantur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *movebantur* dans les autres.

[10] *Commixtus aqua* dans le ms. de Londres.

[11] *Congelabatur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *congelavit* dans les autres.

[12] *Ita* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *hoc* dans les autres.

[13] *Et* dans le ms. de Pétau; *cum* manque dans celui de Colbert.

[14] *Sagittis* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[15] *Jactassent* dans le ms. de Pétau, *sagittassent* dans les autres.

[16] *Armatorum* dans le ms. de Pétau.

rant[1] ipsos. Canes verò insultum facientes in eos, morsibus vulneraverunt multos[2] et occiderunt; et ità ejecerunt eos de finibus suis. Et dehinc adhùc est proverbium inter eos : « Pater tuus, vel frater, a cani» bus fuit occisus »; mulieres autem eorum quas ceperant duxerunt in terram eorum, et usquè ad diem mortis earum ibidem fuerunt[3].

IX. Et dùm reverteretur exercitus ille videlicet Mongalorum[4], venit ad terram Burithabet[5], quos[6] bello vicerunt : qui sunt pagani. Qui consuetudinem mirabilem imò[7] potiùs miserabilem[8] habent : quià cùm alicujus pater[9] humanæ naturæ debitum solvit[10], omnem congregant[11] parentelam, et comedunt[12] eum, sicut nobis dicebatur pro certo[13]. Isti pilos in barbâ non habent : imò[14] quoddam ferrum[15] in manibus portant, sicut vidimus[16], cum quo sem-

[1] *Poterant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *potuerunt* dans les deux autres; *ipsos* dans ceux de Pétau et de Colbert, *eos* dans ceux de Lumley et de Dupuy; le mot manque dans celui de Londres.

[2] *Ipsos et* dans le ms. de Pétau, *multos et* dans ceux de Colbert et de Londres, *multos etiam* dans les deux autres.

[3] Ce passage, depuis les mots *et dehinc adhuc*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau; il est transcrit presque littéralement dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[4] *Videlicet Mongalorum* n'est que dans le ms. de Pétau.

[5] *Burithobec* dans le ms. de Pétau, *Burithabet* dans celui de Colbert, *Burutabeth* dans les trois autres; *Burithabeth* dans Vincent de Beauvais.

[6] *Quam* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Immo* dans les mss. de Colbert et de Londres.

[8] *Plusquàm mirabilem* dans le ms. de Colbert.

[9] *Alicujus pater* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *aliquis patrum suorum* dans les autres.

[10] *Solvit* dans le ms. de Pétau, *exsolvit* dans les autres.

[11] *Congregat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *congregant* dans les autres.

[12] *Commedunt* dans le ms. de Londres.

[13] *Sicut nobis dicebatur pro certo* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[14] *Immo* dans tous les mss.

[15] *Ferum* dans le ms. de Londres.

[16] *Sicut vidimus* ne se trouve que dans le ms. de Pétau, et il est répété par Vincent de Beauvais.

per barbam depilant, si fortè aliquis crinis crescit in ipsâ : et [1] multùm etiàm sunt deformes. Indè exercitus ille in terram suam est reversus [2].

x. Chingis-can [3] etiàm, eodem [4] tempore quo [5] divisit alios [6] exercitus, ivit [7] in expeditione contrà Orientem [8] per terram Kergis, quos [9] bello non vicit : et ut nobis dicebatur, ibidem [10] usquè ad Caspios montes pervenit; montes autem illi in eâ parte ad quam applicuerunt [11] sunt de lapide adamantino : undè eorum sagittas et arma ferrea ad se traxerunt [12]. Homines inter Caspios montes conclusi clamorem exercitûs ut creditur audientes, montem frangere inceperunt; et cùm alio tempore post decem annos reverterentur, montem invenerunt confractum : sed cùm ad illos Tartari accedere attentassent [13], potuerunt minimè, quià [14] nubes quædam erat posita

[1] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[2] *Est reversus* dans le ms. de Pétau, *revertebatur* dans les autres.

[3] *Chingis chan* dans le ms. de Pétau, *Chingiscan* dans celui de Colbert, *Cyngis can* dans les autres.

[4] *Eodem* dans le ms. de Pétau, *eo* dans les autres.

[5] *Quo* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Alios* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illos* dans les autres.

[7] *Ivit in* dans le ms. de Londres, *ivit cum* dans ceux de Pétau et de Colbert, *misit in* dans les deux autres.

[8] Tous les mss. s'accordent à donner ici *orientem*, qui n'en est pas moins le contre-pied de la seule leçon admissible.

[9] *Quam* dans celui de Colbert, où manque ensuite le mot *bello*.

[10] *Ut nobis dicebatur ibidem* ne se trouve que dans le ms. de Pétau; ces mots sont également conservés dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[11] Les six mots qui précèdent ne se trouvent que dans le ms. de Pétau : ils sont reproduits aussi par Vincent de Beauvais.

[12] *Attraxerunt* dans le ms. de Pétau.

[13] *Attemptassent* dans le ms. de Pétau.

[14] Tout le passage qui suit *Caspios montes* est pris du ms. de Pétau, et se retrouve presque littéralement dans l'abrégé de Vincent de Beauvais. Les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres portent seulement *conclusos viderunt, qui* (*quia* dans celui de Colbert) *jam montem fregerant* (ou *fregerunt*), *sed nubes quedam...*

antè [1] ipsos, ultrà [2] quam ire [3] non poterant ullo modo, quià [4] visum amittebant omninò [5] statìm cùm perveniebant ad illam : illi autem ex adverso credentes quòd Tartari ad illos accedere formidarent, insultum contrà eos fecerunt; sed statìm ut [6] pervenerunt ad nubem, procedere non potuerunt propter causam prætaxatam [7]. Sed antequàm pervenirent ad montes prædictos [8] plus quàm per mensem per [9] vastam solitudinem transiverunt [10]. Indè procedentes adhùc contrà Orientem [11] plus quàm per mensem, per magnum desertum iverunt; et pervenerunt ad quandam terram, ut nobis certissimè dicebatur [12], ubi videbant [13] vias tritas, sed nullum hominem poterant invenire : sed tantùm [14] quæsiverunt per terram, quòd invenerunt unum [15] hominem cum suâ uxore, quos antè Chingis-can [16] adduxerunt; et cùm interrogasset eos [17] ubi essent

[1] *Erant posite juxta* dans le ms. de Colbert, *erat* manque dans celui de Pétau.

[2] *Ultra* dans le ms. de Pétau, *ad* dans les autres.

[3] *Ire* dans le ms. de Pétau, *accedere* dans les autres.

[4] *Qui* dans le ms. de Londres.

[5] *Visum admittebant omnino* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *moriebantur* dans les autres.

[6] *Non* dans le ms. de Pétau, par inadvertance, au lieu de *ut* qui nous est fourni par l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[7] Tout ce passage depuis *illi autem ex adverso*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau, et à peu près dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[8] *Montes predictos* dans le ms. de Pétau, *predictum montem* dans les autres.

[9] *Per* n'est ainsi répété que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *Transiverunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *transierunt* dans les autres.

[11] Tous les mss. s'accordent à donner encore ici *Orientem*.

[12] *Ut nobis certissimè dicebatur* ne se voit que dans le ms. de Pétau.

[13] *Videbant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *viderunt* dans les autres.

[14] *Tamen* dans le ms. de Londres.

[15] *Unum* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Chingis chan* dans le ms. de Pétau, *Chingis can* dans celui de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

[17] *Eos* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

hominies terræ illius, responderunt quòd in terrâ [1] sub montibus habitarent. At [2] Chingis-can [3] prædictus [4] retentâ uxore misit virum illum cum nunciis suis [5] mandans hominibus [6] illis quòd [7] venirent ad mandatum ipsius : ille autem vadens [8] ad eos, narravit omnia quæ Chingis-can [9] mandaverat eis [10]; qui respondentes dixerunt [11] quòd tali die venirent ad ipsum [12] ad faciendum mandatum ipsius [13]; ipsi autem [14] medio tempore congregaverunt se per vias occultas sub terrâ, et venerunt contrà illos ad pugnam [15], et irruentes subitò super eos, plurimos occiderunt; at illi, Chingis-can [16] videlicet et sui, videntes quòd nichil proficerent sed potiùs perderent homines suos, et quià etiàm solis sonitum sustinere non poterant, imò eo tempore quo sol oriebatur oportebat eos ponere unam aurem ad terram et superiorem obturare fortiter ne terribilem illum

[1] *Terram* dans le ms. de Pétau.

[2] *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *at* dans les autres.

[3] *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

[4] *Predictus* n'est que dans le ms. de Pétau.

[5] *Cum nunciis suis* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[6] *Omnibus* dans le ms. de Pétau.

[7] *Quod* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ut* dans les autres.

[8] *Ille autem vadens.... narravit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illi vero euntes... narraverunt* dans les autres.

[9] Comme à la note 3, qui précède.

[10] *Eis* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Respondentes dixerunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *responderunt* dans les autres.

[12] *Ad ipsum* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Ipsius* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *suum* dans les autres.

[14] *Ipsi autem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vero* dans les autres.

[15] *Illos ad pugnam* dans le ms. de Pétau, *ipsos pugnam* dans celui de Colbert, *istos ad pugnandum* dans les autres.

[16] *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis - chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

sonitum audirent, nec sic tamen cavere poterant quin propter hoc ex eis plurimi necarentur[1], fugerunt ac[2] terram exierunt prædictam; illos tamen homines[3], virum videlicet cum uxore[4], secum duxerunt, qui usquè ad mortem in terrâ Tartarorum[5] fuerunt : interrogati verò quarè homines illius terræ[6] habitarent sub terrâ, dixerunt quòd uno tempore anni, cùm[7] sol oritur, tantus sonitus erat[8] quòd homines nullâ ratione poterant sustinere, ut superiùs de Tartaris dictum est[9], imò etiàm tunc percutiebant[10] in organis et tympanis et in[11] aliis instrumentis, ut illum sonitum non audirent. — Et dùm Chingiscan[12] de terrâ illâ reverteretur, defecerunt eis[13] victualia et habebant maximam famem[14]; et tunc recencia[15] interiora unius bestiæ[16]

[1] Tout ce passage, depuis *videntes quod nichil proficerent*, est pris du ms. de Pétau, sauf rectification du dernier mot, qui y est écrit *uocauūnt* (c'est-à-dire *vocaverunt*); dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, où ce passage se retrouve avec peu de différences, le mot dont il s'agit est remplacé par *interirent*.

[2] *Fugerunt ad* dans le ms. de Pétau, pour *fugerunt ac* qui se lit exactement dans Vincent de Beauvais. Les trois autres mss. portent *fugam ineuntes* ou *inientes* ou *inicientes*.

[3] *Homines* manque dans le ms. de Colbert.

[4] *Videlicet cum uxore* dans le ms. de Pétau, *scilicet et mulierem* dans les autres.

[5] *Cataorum* dans le ms. de Pétau.

[6] Le ms. de Colbert donne seul les mots *homines illius terræ*.

[7] *Quando* dans le ms. de Londres.

[8] *Erat... poterant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *est... possunt* dans les autres.

[9] *Ut superius de Cataris dictum est* dans le ms. de Pétau seulement.

[10] *Percussiebant* dans le ms. de Londres.

[11] *In* n'est ici répété que par les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Chingis chan* dans le ms. de Pétau, *Chingiscan* dans celui de Colbert, *Cingis* dans celui de Londres, *Cyngis* dans les deux autres.

[13] *Eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ei* dans les autres.

[14] *Maximum famem* dans le ms. de Dupuy.

[15] *Recensia* dans le ms. de Colbert.

[16] *Unius bestiæ* manque dans le ms. de Colbert.

eos contigit [1] invenire : quæ accipientes, depositis tantùm [2] stercoribus decoxerunt; et coràm Chingis-can [3] portantes [4], cum suis illa comedit : et ideò [5] statutum fuit a Chingis [6], ut nec sanguis, nec interiora, nec aliquid de bestiâ quod manducari potest, exceptis stercoribus, projiciatur [7].

XI. Et indè [8] in terram propriam est reversus : et ibidem [9] suas leges et statuta multiplicia fecit, quæ Tartari inviolabiliter [10] observant : ex quibus tantùm duo dicemus. Unum est quòd quicunque in superbiam [11] erectus, propriâ auctoritate [12] sinè electione principum voluerit esse imperator, sinè ullâ miseratione debet occidi : undè antè electionem istius Cuyuc-can [13], propter hoc unus de principibus, nepos ipsius Chingis-can [14], fuit occisus; volebat enim sinè electione regnare. Aliud statutum est quòd sibi subjugare de-

[1] *Contingit* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Tantum* dans le ms. de Pétau, *tamen* dans les autres.

[3] *Chingis chan* dans le ms. de Pétau, *Chingis can* dans celui de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

[4] *Deportantes* dans le ms. de Colbert.

[5] *Ideo* dans le ms. de Pétau, *ex hoc* dans les autres.

[6] *A Chingis* dans le ms. de Pétau, *a Chingiscan* dans celui de Colbert, *ab eo* dans les autres.

[7] *Prohiciatur* dans le ms. de Pétau, *abjiciatur* dans celui de Colbert.

[8] *Indè* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *deindè* dans les autres.

[9] *Ibidem* manque dans le ms. de Pétau, qui d'un autre côté est le seul qui donne *suas*.

[10] *Inviolabiliter* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *non violabiliter* dans les autres.

[11] *Superbiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *superbia* dans les autres.

[12] *Auctoritate* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *authoritate* dans les autres.

[13] *Cuyuc chan* dans le ms. de Pétau, *istius Kayuchan* dans celui de Colbert, *ipsius Ciryuch* dans celui de Londres, *ipsius Cuynch* dans les deux autres.

[14] *Chingis chan* dans le ms. de Pétau, *Chingiscan* dans celui de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

beant [1] omnem terram, nec cum aliquâ gente pacem [2] habere debeant [3] nisi priùs [4] subdatur eis, quousquè veniat tempus interfectionis [5] eorum : quadraginta duobus siquidem annis pugnaverunt, et antè decem et octo annis debent regnare : post hæc, ut dicunt, ab aliâ natione, tamen nesciunt quæ sit illa [6], debent devinci [7], ut vaticinatum [8] est eis : et illi qui evadere poterunt, ut dicunt, debent illam legem tenere quam tenent illi [9] qui eos bello devincent [10]. Statuit etiàm quòd per millenarios et centenarios et decanos et tenebras (id est decem milia [11]) debeat eorum exercitus ordinari. Multa etiàm alia statuit de quibus longum est enarrare, et nos etiàm ignoramus [12]. Post hæc ab ictu [13] tonitrui est occisus, peractis [14] suis ordinationibus et statutis.

§ II. *De principibus Tartarorum* [15].

1. Hic autem habuit quatuor filios : unus vocabatur [16] Occo-

[1] *Debeant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *debent* dans les autres.

[2] *Partem* dans le ms. de Pétau.

[3] *Debeant* dans le ms. de Pétau, *debent* dans les autres, sauf celui de Colbert où le mot manque.

[4] *Prius* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] *Interfectionis* dans le ms. de Pétau, *occisionis* dans les autres.

[6] Ce passage, depuis *quadraginta duobus*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[7] *Devinci* dans le ms. de Pétau, *enim occidi* dans les autres.

[8] *Vaticinatum* dans le ms. de Pétau, *prophetatum* dans les autres.

[9] *Illi* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *alii* dans les autres.

[10] *Devincent* dans le ms. de Colbert, *devincunt* dans les autres.

[11] *Et tenebras.lx.milia* dans le ms. de Londres; ces mots manquent dans les mss. de Lumley et de Dupuy. Voir ci-après, cap. VI, § 1.

[12] Cette phrase *Multa etiam*, etc., ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[13] *Hictu* dans le ms. de Pétau.

[14] *Factis* dans le ms. de Colbert; celui de Pétau insère ici le mot *autem*.

[15] Nous avons suppléé ce titre, à défaut de rubrique marginale au ms. de Colbert.

[16] *Vocabitur* dans le ms. de Dupuy.

day [1], secundus vocabatur Tosuc-çan [2], alter vocabatur Chyaaday [3]; et nomen quarti ignoramus. Ab hiis quatuor omnes duces Mongalorum descenderunt. Primus, videlicet Occoday-can, hos filios habuit : primus est [4] Cuyuc [5] qui nunc est imperator, Cocten [6], et Chirenen [7]; et si plures habuerit filios ignoramus. Filii verò [8] Tossuc-can [9] : Bati [10], iste est ditior et potentior post Imperatorem [11];

[1] *Occaday* dans le ms. de Colbert, *Occodai* dans celui de Pétau, *Occoday* dans les trois autres.

[2] *Vocabatur Cosuc can* dans le ms. de Pétau, *Tossuc can* dans celui de Colbert, *Tossuch can* dans ceux de Lumley et de Dupuy, *Tossuchean* dans celui de Londres. On lit *Tossut can* dans les éditions de Vincent de Beauvais.

[3] *Alter vocabatur Chyaaday* dans le ms. de Pétau, *tertius vocabatur Caaday* dans celui de Colbert, *tertius Thaaday* dans les autres; *Thiaday* dans Vincent de Beauvais.

[4] Ce passage, depuis *Ab hiis quatuor* est ici transcrit d'après le ms. de Pétau; il est donné par les autres ainsi qu'il suit : *Isti quatuor filii cum aliis majoribus qui tunc erant, primum* (ou *primo*) *filium, videlicet Occoday, elegerunt in imperatorem; filii autem istius Occoday.....*

[5] *Cuyut* dans le ms. de Pétau, *Cuyac* dans celui de Colbert, *Cuyuch* dans celui de Londres; *Cuyne* dans ceux de Lumley et de Dupuy, par une erreur de lecture qui se reproduit dans les éditions de Vincent de Beauvais, bien que les bons mss. de son Miroir historial (notamment les n[os] 4898 et 4900 de la Bibliothèque Royale de Paris) portent invariablement *Cuyuc*.

[6] *Cocten* dans le ms. de Pétau, *Corten* dans celui de Colbert, *Coithen* dans celui de Londres, *Cocthen* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[7] *Chirenen* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *Chyrenen* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *Cyrenen* dans les trois autres mss.

[8] *Vero* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *autem* dans les autres.

[9] *Cosuc can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Tossuch chan* dans celui de Londres, *Tossuch can* dans les deux autres. Il serait mieux d'écrire *Cosu can* ou *Tossu chan*, attendu que le *c* ou *ch* placé à la fin du nom propre n'appartient en réalité qu'au titre de *can* ou *chan*; ce nom est en effet celui de *Touschy* ou mieux *Tchoutchy khân*, bien déterminé chez les historiens, malgré quelques différences d'orthographe dont la plupart sont dues à de simples variations dans les transcriptions européennes.

[10] *Bay* dans le ms. de Pétau.

[11] Au lieu de *post imperatorem*, le ms. de Colbert porte *imperatore*.

Ordu, iste est senior omnium ducum; Syban[1], Bora, Berca, Thaut[2]; aliorum filiorum Tossuc-can[3] nomina ignoramus. Filii Chyaaday[4] sunt Burin[5] et Cadan[6]; nomina aliorum filiorum ejus[7] nescimus[8]. Alterius autem filii[9] Chingis-can[10], cujus nomen ignoramus[11], filiorum nomina sunt hæc[12]: unus vocatur Mengu[13], cujus mater est[14] Seroctan; ista domina[15] inter omnes Tartaros, exceptâ matre

1 *Siban* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

2 *Berca*, *Thauhe* dans le ms. de Pétau, *Berca*, *Charec* dans celui de Colbert, *Bercathauth* dans celui de Londres, *Bercuthanth* dans ceux de Lumley et de Dupuy, les deux noms doivent être séparés : le premier est bien connu comme celui du frère et successeur de Bâtou dans le khânat de Qaptchâq.

3 *Cosuc can* dans le ms. de Pétau, *Tossuccan* dans celui de Colbert, *Tossuthan* dans celui de Londres, *Tossuch can* dans les deux autres.

4 *Chyaaday* dans le ms. de Pétau, *Kaday* dans celui de Colbert, *Caaday* dans celui de Londres, *Thaaday* dans ceux de Lumley et de Dupuy. *Cy* ou *Chy* est ici employé comme dans *Cyngis* ou *Chingis* pour exprimer le son du *tchym* tartare : *Chyaaday* n'est autre que *Tchaghatây*.

5 *Burim* dans le ms. de Pétau, *Kurin* dans celui de Londres, *Butin* dans celui de Dupuy, *Burin* dans ceux de Lumley et de Colbert. L'abrégé de Vincent de Beauvais porte *Hurin* ou *Huryn*.

6 *Cadan* dans le ms. de Pétau, *Kadan* dans celui de Colbert, *et Chadan* dans les autres.

7 *Ejus* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

8 *Ignoramus* dans le ms. de Colbert.

9 Le mot *filii* est répété par inadvertance deux fois dans le ms. de Colbert.

10 *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les autres.

11 *Ignoramus* dans le ms. de Pétau, *nescimus* dans les autres.

12 Au lieu de *filiorum nomina sunt hæc*, le ms. de Pétau porte seulement *nomina hec*.

13 *Mongal* dans le ms. de Pétau, *Menga* dans celui de Colbert, *Mengu* dans les trois autres.

14 *Est* manque dans le ms. de Pétau, qui écrit *Serocan* le nom de la princesse ; le ms. de Colbert porte *Serectan*, les trois autres *Seroctan*.

15 Le ms. de Colbert intercale ici le mot *fuit*.

Imperatoris, magis [1] est nominata et potentior [2] omnibus excepto Bati [3]; alius vocatur Bichac [4]: alios filios plures habuit, sed eorum nomina ignoramus.

II. Hæc sunt nomina [5] ducum : Ordu, iste fuit in Poloniâ [6] et in Hungariâ [7]; Bati [8], Cadan, Syban, Burin, et Buigec [9], isti omnes fuerunt in Hungariâ [10]; Chirpodan [11], iste est adhùc ultrà mare contrà soldanos [12] quosdam terræ Sarracenorum et alios qui sunt ultrà mare [13]. Isti alii [14] remanserunt in terrâ : Mengu [15], Cocten [16], Chi-

1 *Mogu* pour *magis* dans le ms. de Pétau.

2 Les mss. autres que ceux de Pétau et de Colbert répètent ici le verbe *est*.

3 *Uati* dans le ms. de Pétau.

4 *Bichac* dans le ms. de Pétau, *Bethac* dans celui de Colbert; *Bithat* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *Bécas* dans les trois autres mss.

5 *Nomina* manque dans le ms. de Londres.

6 *Pelonia* dans les mss. de Londres et de Pétau.

7 *Ungaria* dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert.

8 *Bacu* dans le ms. de Pétau, *Batu* dans celui de Colbert.

9 Une omission, dans le ms. de Pétau, y réduit la série des noms qui suivent celui de Bâtou, à un seul, écrit *Dinget*. Le ms. de Colbert porte *Burin*, *Cadon*, *Siban*, *Buyget*; les trois autres mss. énumèrent *Cathan*, *Syban*, *Bureth*; et on trouve dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, après Bathy, *Hurin et Cadan et Siban et Ouygat*.

10 *Ungaria* dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert.

11 *Chirpodan* dans le ms. de Pétau, *Chyrpodan* dans celui de Colbert, *Cyrpodan* dans les autres.

12 *Solidanos* dans le ms. de Pétau.

13 Ce qui suit *soldanos* est pris du ms. de Pétau; les autres mettent seulement *soldanum Damasci*.

14 *Alii* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert; *isti* manque dans ce dernier.

15 *Metigii* (pour *Mengu*) dans le ms. de Pétau, *Mengu* dans celui de Colbert, *Mongu* dans celui de Londres, *Mangu* dans les deux autres; l'abrégé de Vincent de Beauvais a transcrit *Mengu*.

16 Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres écrivent ce nom *Cuthen*, il est écrit *Cuccen* dans le ms. de Colbert; il manque dans le ms. de Pétau et dans Vincent de Beauvais.

renen [1], Hubilay [2], Seremum [3], Sinocur [4], Thuatemur [5], Karachay [6], Sibedei [7] senex qui dicitur [8] inter eos miles, Bora [9], Berca [10], Mauci [11], Corenza [12]: sed iste inter alios minimus est. Alii verò duces [13] sunt plures, sed eorum nomina ignoramus.

§ III. *De dominio Imperatoris et principum ejus* [14].

1. Imperator autem eorum [15] Tartarorum [16] habet mirabile dominium super omnes. Nullus audet in aliquâ parte morari nisi

[1] *Sirenen* dans les mss. de Pétau et de Londres, *Syrenen* dans celui de Colbert, *Syrennen* dans les deux autres; *Chyrenen* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[2] *Hubilay* dans le ms. de Pétau, *Hubilai* dans celui de Colbert, *Hibilay* dans celui de Dupuy, *Hybilay* dans ceux de Lumley et de Londres.

[3] *Sirenum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Seremum* dans les trois autres. Ce nom est omis dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[4] *Sinocur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Syuotur* dans celui de Londres, *Synocur* dans les deux autres.

[5] *Thuacemur* dans le ms. de Pétau, *Thuatenyr* dans celui de Colbert, *Thuatamur* dans les trois autres. Omis par Vincent de Beauvais.

[6] *Caragai* dans le ms. de Pétau, *Karanchay* dans celui de Colbert, *Cyragay* dans les autres; *Cara, Gay*, en deux noms, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[7] *Sibedei* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Sybedey* dans les autres.

[8] *Qui dicitur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quidam* dans les autres.

[9] *Hora* (pour *Bora*) dans le ms. de Pétau.

[10] *Bertha* dans le ms. de Colbert.

[11] *Monty* dans le ms. Pétau, *Mouey* dans celui de Colbert, *Mauci* dans les trois autres. Il est omis par Vincent de Beauvais.

[12] *Corcenia* dans le ms. de Pétau, *Karancha* dans celui de Colbert, *Chorança* dans les trois autres; *Corrensa* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais. La suite du ms. de Pétau nous offre plus loin la leçon *Corenza*.

[13] *Divites* dans le ms. de Londres.

[14] Nous avons suppléé ce titre comme le précédent.

[15] *Eorum* n'est que dans le ms. de Pétau.

[16] *Cacarorum* dans le ms. de Pétau.

ubi [1] ipse assignet ei [2] : ipse autem assignat ubi maneant duces; duces verò assignant [3] millenariis loca [4], millenarii centenariis [5], centenarii verò [6] decenariis [7]. Insuper quicquid præcipitur eis [8] quocunque tempore, quocunque loco, sive ad bellum, sive ad mortem, sive ad vitam, sinè ullâ [9] contradictione obediunt. Etiàm [10] si petit filiam virginem vel sororem, sinè ullâ [11] contradictione dant ei : imò [12] singulis annis, aut intermissis aliquibus annis, virgines colligit ex omnibus finibus Tartarorum [13], et [14] si ipse vult sibi retinere aliquas, retinet; alias dat suis hominibus, sicut videtur ei expedire. Nuncios [15], quoscunque et [16] quotcunque [17] et ubicunque transmittit, oportet quòd dent eis [18] sinè morâ equos subductitios [19]

[1] *Ubi* n'est que dans le ms. de Pétau.

[2] *Ei* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] *Assignent* dans le ms. de Pétau.

[4] Les cinq mots qui précèdent ne se trouvent que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] *Decanis* dans le ms. de Pétau, *centenariis* avec plus de justesse dans les autres.

[6] *Vero* n'est que dans le ms. de Colbert.

[7] *Decenariis* dans le ms. de Pétau, *decanis* dans tous les autres.

[8] *Eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *in* dans les autres.

[9] *Omni* dans le ms. de Pétau, *ullâ* dans tous les autres.

[10] *Et* seulement dans le ms. de Colbert.

[11] *Ullâ* ne se trouve ici que dans le ms. de Colbert.

[12] *Immo* dans le ms. de Pétau, *aut* dans les autres.

[13] *Catarorum* dans le ms. de Pétau.

[14] *Et* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[15] *Nunciosos* par inadvertance dans le ms. de Pétau.

[16] *Et* ne se trouve là que dans le ms. de Pétau.

[17] Le ms. de Pétau porte q93, c'est-à-dire *quocumque*, qui est en toutes lettres dans le ms. de Colbert; mais il y aurait, pour le sens, double emploi avec *ubicunque* qui suit. Les autres mss. donnent *quotcunque*.

[18] *Eis* manque dans le ms. de Colbert; les autres portent *ei*.

[19] *Suductitios* dans le ms. de Pétau, *subdicios* dans celui de Colbert, *subdititios* dans les autres.

et expensas : undecunquè etiàm [1] venerint [2] ei tributa vel nuncii, oportet quòd equi, currùs et expensæ similiter dentur eis [3]. Sed [4] nuncii qui [5] veniunt aliundè, in magnâ miseriâ sunt in victu pariter et vestitu, quia expensæ eorum [6] viles sunt et paucæ, et maximè cùm veniunt ad principes et ibi debent moram [7] contrahere : tunc ità parùm datur decem hominibus, quòd vix indè possint [8] vivere duo; nec etiàm in curiis principum nec in viâ datur eis comedere nisi semel in die, et satis parùm : item [9] si aliquæ sibi injuriæ fiunt, conqueri de facili minimè possunt; undè oportet eos illas [10] patienter portare.

II. Insuper multa munera [11] tàm a principibus quàm ab aliis majoribus [12] et minoribus petuntur [13] ab eis, et si non dantur [14] vilipendunt eos, imò quasi pro nichilo habent eos; et si a magnis viris mittuntur, nolunt ab eis modicum munus habere, sed dicunt : « A magno homine venitis [15], et tàm [16] modicum datis » ? Unde [17]

[1] *Etiam* n'est donné que par le ms. de Pétau.

[2] *Veniunt* dans le ms. de Colbert.

[3] *Eis* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Sed* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[5] *Cum veniunt nuntii aliunde* dans le ms. de Colbert.

[6] *Eorum* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Moras* dans le ms. de Colbert.

[8] *Possunt* dans le ms. de Pétau, *possent* dans celui de Colbert.

[9] *Item* dans le ms. de Pétau, *insuper* dans tous les autres.

[10] *Illas* dans le ms. de Colbert, *illa* dans tous les autres.

[11] Le mot *munera* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[12] *Majoribus* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nationibus* dans les autres.

[13] *Petuntur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *exiguntur* dans les autres.

[14] *Dantur* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *daretur* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[15] *Venitis* dans le ms. de Colbert, *venistis* dans tous les autres.

[16] *Tamen* dans le ms. de Londres, *tam* dans ceux de Pétau et de Colbert, *cur* dans les deux autres.

[17] *Unde* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

accipere dedignantur : et si nuncii benè volunt facere facta sua, oportet eos dare majora. Idcircò [1] magnam partem rerum, quæ nobis pro expensis [2] a fidelibus erant donatæ [3], oportuit nos de necessitate etiàm [4] muneribus dare. Et hoc sciendum est [5], quòd ità [6] omnia sunt in manu Imperatoris [7], quòd nemo audet dicere : « hoc meum est vel illius » ; sed omnia sunt Imperatoris, res scilicet [8], jumenta et homines : et super hoc etiàm nuper emanavit Imperatoris statutum.

III. Idem [9] dominium habent duces per omnia super homines suos : divisi enim sunt homines, Tartari [10] videlicet et alii [11], inter duces. Nunciis [12] etiàm ducum, quòcunque eos transmittant [13], homines tàm Imperatoris quàm alii omnes equos subductitios [14] et expensas, et qui equos custodiant [15] et etiàm nunciis serviant [16], sinè contradictione eis [17] dare tenentur. Imperatori autem jumenta,

1 *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

2 *Pro expensis* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

3 *Donate* dans le ms. de Pétau, *date* dans les autres.

4 *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

5 *Hoc sciendum est* dans le ms. de Pétau, *et est sciendum* dans celui de Colbert, *sciendum* seulement dans les autres.

6 *Ista* dans le ms. de Pétau.

7 Les mss. autres que celui de Pétau ajoutent ici le mot *predicti*.

8 *Scilicet* n'est que dans le ms. de Pétau, qui met *jumenta* après *homines*, ainsi que dans le ms. de Colbert.

9 *Ideo* dans le ms. de Londres.

10 *Catari* dans le ms. de Pétau, *Tatari* dans celui de Colbert.

11 Les mots *videlicet et alii* manquent dans le ms. de Pétau.

12 *Nunciis* dans le ms. de Pétau, *nuncii* dans les autres.

13 Les mss. autres que celui de Pétau disent *transmittunt*, et ajoutent immédiatement après la particule *et*.

14 *Subductitios* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *subdititios* dans les autres.

15 *Custodiunt* dans le ms. de Pétau.

16 *Servant* dans le ms. de Pétau.

17 *Eis* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

ut habeat lac ex eis [1], ad annum vel ad duos vel ad tres, sicut placuerit ei, tàm duces quàm alii pro redditu dare tenentur; et homines ducum idem [2] tenentur [3] facere dominis suis : inter eos enim nullus est liber. Et [4] ut breviter dicam, quicquid Imperator et duces volunt, et quantùm volunt, de rebus eorum [5] accipiunt. De personis etiàm eorum disponunt per omnia [6], secundùm benèplacitum suum [7].

IV. Mortuo Imperatore sicut [8] superiùs dictum est, convenerunt duces et elegerunt Occoday [9] filium Chingis-can [10] prædicti [11] in imperatorem : qui habito concilio principum [12] divisit [13] exercitus. Bati, qui in secundo gradu attinebat ei [14], misit contrà terram Alti-Soldani et [15] contrà terram Biserminorum [16]; hii enim [17] erant sarra-

1 *Ex eis* manque dans le ms. de Colbert.

2 *Ita* dans le ms. de Colbert.

3 Les mots *et homines ducum idem tenentur* sont oubliés dans le ms. de Pétau.

4 *Et* manque dans le ms. de Colbert.

5 *Eorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *suis* dans les autres.

6 *Per omnia* manque dans le ms. de Colbert.

7 *Secundum beneplacitum suum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sicut volunt* dans les trois autres.

8 *Ut* dans le ms. de Colbert.

9 *Occaday* dans le ms. de Colbert.

10 *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis can* dans les autres.

11 *Prædicti* manque dans le ms. de Colbert, lequel met ici *in*, qui manque dans les autres.

12 Le mot *ejus* est ici intercalé dans le ms. de Pétau.

13 Le ms. de Pétau intercale ici le mot *in*, ou peut-être le chiffre III.

14 *Continebat eidem* dans le ms. de Pétau, *tenebat eidem* dans celui de Colbert, qui omet tout ce qui précède depuis et y compris les mots *habito consilio*.

15 *Contra terram altisoldani et*, donné par le ms. de Colbert, manque dans celui de Pétau; les autres portent seulement *contra altisoldanum*.

16 *Bisserminorum* dans le ms. de Colbert, *Bisserminarum* dans celui de Londres.

17 Les mss. de Pétau et de Colbert intercalent ici ce mot *enim* qui manque dans les trois autres.

ceni [1], sed [2] comanicum [3] loquebantur : et cùm intrasset terram illorum [4] pugnavit cum eis [5] et bello eos sibi subjecit. Quædam autem civitas nomine Barchin [6] diù restitit ei [7]; fecerant enim foveas multas in circuitu civitatis et operuerant [8] illas, et quandò illi veniebant ad civitatem [9] cadebant in foveas : undè non potuerunt illam civitatem habere antequàm [10] illas foveas implevissent [11]. Homines autem de quâdam civitate quæ vocatur [12] Ianckint [13] hæc audientes exierunt obviàm eis, spontè se in manus [14] eorum tra-

[1] *Sarecini* dans le ms. de Londres, *sarraceni* dans ceux de Colbert et de Dupuy, *saraceni* dans les autres.

[2] *Sed* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[3] *Commanit* dans le ms. de Pétau.

[4] *Eos* dans le ms. de Pétau; *et cùm in terram eorum intrassent* dans celui de Colbert.

[5] *Cum eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *contra eos* dans les autres.

[6] Le ms. de Pétau porte ici *nomine Karachin;* mais, dans l'itinéraire, il appelle cette ville *Barchin,* et c'est également la leçon conservée dans le passage actuel par l'abrégé de Vincent de Beauvais. Le ms. de Colbert écrit *Karkin;* les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres portent uniformément *quæ Barthra dicitur.*

[7] *Eis* dans le ms. de Colbert.

[8] *Operuerunt* dans le ms. de Pétau; *eas* au lieu de *illas* dans celui de Colbert.

[9] *Ad civitatem* n'est que dans le ms. de Pétau.

[10] *Illam..... habere antequam* est la leçon des mss. de Pétau et de Colbert; *capere... donec* dans les autres; *predictas* au lieu de *illas* dans celui de Colbert.

[11] *Implevissent* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *replessent* dans les autres.

[12] *Vocabatur* dans le ms. de Colbert.

[13] Le ms. de Pétau porte ici *Sakinc;* un peu plus bas on trouve *Jaukinc,* et ce nom revient encore dans l'itinéraire sous la forme *Jankinc;* les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres, qui ne donnent qu'une seule fois, dans le passage actuel, le nom de cette ville, l'écrivent uniformément *Jakynt* ou *Jakint.* D'un autre côté, l'abrégé de Vincent de Beauvais (dont nous avons vérifié les mss. nos 4898, 4900, 4901 et 4902 de la Bibliothèque Royale) écrit *Sarguit,* nommé aussi une seule fois dans cette rédaction.

[14] *Manu* dans le ms. de Pétau, *manibus* dans celui de Colbert, *manus* dans les autres.

dentes, undè civitas eorum non fuit [1] destructa; sed plures eorum occiderunt, et alios transtulerunt: et acceptis spoliis [2] civitatis, ipsam aliis hominibus repleverunt. Et iverunt [3] contrà civitatem quæ vocatur [4] Ornas [5]: ista civitas erat nimiùm populosa; erant enim [6] ibi christiani plures, Gazari [7] videlicet et [8] Rutheni et Alani et alii [9], nec non et sarraceni [10]; sarracenorum autem [11] erat dominium civitatis. Hæc autem civitas erat diviciis multùm plena : est [12] enim posita super fluvium quendam qui currit per Ianckint et terram Biserminorum [13], qui intrat in [14] mare : undè est quasi portus, et forum maximum habebant de illâ civitate alii sarraceni. Et cùm non possent eos [15] aliter devincere, præciderunt fluvium qui currebat per

[1] *Fuit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *erat* dans les autres.

[2] *Acceptis spoliis* dans le ms. de Pétau, *accepto spolio* dans les autres.

[3] *Iverunt* dans le ms. de Pétau, *venerunt* dans les autres.

[4] *Quæ vocatur* manque dans le ms. de Pétau.

[5] Le ms. de Pétau écrit ici ce nom *Ornas;* plus loin, dans l'itinéraire, il écrit *Orpar;* le ms. de Colbert donne *Ornac;* l'abrégé de Vincent de Beauvais ne nomme cette ville qu'une fois, *Orna;* et c'est de même *Orna* que nous offrent les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres.

[6] *Enim* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert; *ibi* manque dans ce dernier.

[7] *Gozari* dans le ms. de Colbert.

[8] *Et* n'est ainsi répété que dans les mss. de Pétau et de Colbert,

[9] *Et alii* n'est pas dans le ms. de Pétau; il est cependant conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[10] Les mss. de Pétau et de Lumley écrivent *saraceni, saracenorum.*

[11] *Autem* dans le ms. de Pétau, *tamen* dans celui de Colbert, *enim* dans les autres.

[12] Le ms. de Pétau écrit ici par inadvertance *et* pour *est.*

[13] *Fluvium quendam qui currit per Jankinc et terram Biserminorum* est la leçon du ms. de Pétau; l'abrégé de Vincent de Beauvais dit seulement *quendam magnum fluvium;* les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres portent *fluvium qui vocatur Don.*

[14] *In* manque dans le ms. de Pétau.

[15] *Eos* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

civitatem, et [1] illam cum rebus et hominibus [2] submerserunt.

v. Quo facto [3], posteà [4] intraverunt terram Turcorum [5], qui [6] sunt pagani : quam devincentes, iverunt contrà Rusciam [7], et fecerunt magnam stragem in terrâ Rusciæ [8], civitates et castra destruxerunt [9], et homines occiderunt; et [10] Kioviam [11] quæ erat [12] metropolis Rusciæ [13] obsederunt; et cum diù obsedissent, illam ceperunt, et occiderunt homines civitatis : undè quandò per terram illam ibamus, inveniebamus innumerabilia capita et ossa hominum mortuorum super campum jacere; fuerat enim civitas valdè magna et nimiùm populosa; et nunc quasi in nichilum reducta est : vix ducentæ domus sunt ibi, mòdò et illi homines tenentur in maximâ servitute [14]. Indè procedentes pugnando de-

[1] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[2] *Et hominibus* dans les mss. de Pétau et de Colbert, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *omnibus* dans les autres mss.

[3] *Perfecto* dans le ms. de Pétau.

[4] *Postea* manque dans le ms. de Colbert.

[5] *Turcorum* dans le ms. de Pétau, *Toycorum* dans celui de Colbert, *Tortorum* dans les autres.

[6] Les mss. de Lumley et de Dupuy intercalent ici à tort le mot *similiter*.

[7] *Tusciam* dans le ms. de Pétau, *Rusciam* dans celui de Colbert, *Ruchiam* dans celui de Londres, *Russiam* dans les deux autres.

[8] *Ruscie* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Ruchie* dans celui de Londres, *Russiæ* dans les deux autres.

[9] *Destruerunt* dans le ms. de Dupuy.

[10] *Et* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *etiam* dans les autres.

[11] *Kiomam* dans le ms. de Pétau, *Kyoviam* dans ceux de Colbert et de Londres, *Kioviam* dans les deux autres.

[12] *Est* dans le ms. de Colbert.

[13] *Ruscie* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Ruchie* dans celui de Londres, *Russiæ* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[14] Ce passage, depuis *unde quando*, est fourni par le ms. de Pétau seulement; il se retrouve avec peu de différence dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, mais il manque totalement dans les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres.

struxerunt totam Rusciam [1]. De Ruscià autem et de [2] Comanià processerunt duces prædicti, et pugnaverunt contrà Hungaros [3] et Polonos [4] : ex quibus Tartaris in Polonià et in Hungarià [5] plures interfecti fuerunt; et si non fugissent, sed [6] viriliter restitissent [7] Hungari [8], exivissent Tartari de finibus suis; quià Tartari [9] habuerunt talem [10] timorem, quòd omnes fugere attentabant [11]; sed Bati evaginato [12] gladio in faciem restitit eis [13], dicens : « Nolite fugere, quià si fugeri-» tis [14], nullus evadet; et si debemus mori, moriamur omnes : quià » futurum est, ut [15] Chingis-can [16] prædixit, quòd interfici debeamus; » et si nunc tempus est, sustineamus ». Et sic animati sunt et remanserunt, et Hungariam [17] destruxerunt.

VI. Indè revertentes venerunt [18] in terram Morduano-

[1] *Rusciam*, *Ruscia* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Ruchiam.... Ruchia* dans celui de Londres, *Russiam... Russia* dans les deux autres.

[2] *De* n'est ainsi répété que dans le ms. de Colbert, qui répète aussi la particule *et* au commencement de la phrase.

[3] *Ungario* dans le ms. de Pétau, *Ungarios* dans ceux de Colbert et de Londres.

[4] *Pelones.... Pelonia* dans le ms. de Colbert.

[5] *Ungaria* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[6] *Et* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sed* dans les autres.

[7] Le mot *restitissent* est répété deux fois par inadvertance dans le ms. de Colbert.

[8] *Ungari* dans les mss. de Pétau et de Londres, *Ungarum* par inadvertance dans celui de Colbert.

[9] *Tartari* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *tunc* dans les autres.

[10] *Talem* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Attemptabant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[12] *Evaginato* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vaginato* dans les autres.

[13] *Eis* manque dans le ms. de Pétau.

[14] *Fugeritis* dans le ms. de Colbert, *fugitis* dans les autres.

[15] *Quod* dans le ms. de Pétau.

[16] *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les autres.

[17] *Ungariam* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[18] *Venerunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *iverunt* dans les autres.

rum [1], qui sunt pagani, et eos [2] bello vicerunt [3]. Indè procedentes contrà Bileros [4], id est Bulgariam magnam, et ipsam destruxerunt omninò. Indè procedentes ad [5] aquilonem adhùc contrà Bascart [6], id est Hungariam [7] magnam, et eos etiàm devicerunt [8]. Indè egredientes iverunt ampliùs [9] ad aquilonem, et [10] venerunt ad Parossitas [11], qui habent parvos stomachos [12] et os parvulum [13], ut nobis dicebatur [14], nec manducant, sed decoquunt carnes, quibus decoctis, ponunt se super ollam [15] et fumum recipiunt, et de hoc solo reficiuntur : sed si [16] aliquid comedunt [17], hoc valdè modicum est.

1 *Moydunanorum* dans le ms. de Londres.

2 *Eos* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

3 *Vicerunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *devicerunt* dans les autres.

4 *Billeros* dans le ms. de Pétau, *Byleros* dans celui de Colbert et dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; *Bileros* dans les autres mss.

5 *Ad* manque dans le ms. de Pétau.

6 *Bosartos* dans le ms. de Pétau, qui plus loin écrit *Bascart* comme les mss. de Colbert, de Lumley et de Dupuy; celui de Londres porte *Baschart.*

7 *Ungariam* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

8 *Destruxerunt* dans le ms. de Pétau; celui de Colbert dit *quos* au lieu de *et eos.*

9 *Amplius* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

10 *Et* manque dans le ms. de Pétau; celui de Colbert dit *veneruntque.*

11 *Per ossicas* dans le ms. de Pétau, *ad Porossytas* dans celui de Colbert, *ad Paressitas* dans celui de Londres, *ad Parossitas* dans les deux autres, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

12 *Stomacos* dans le ms. de Pétau.

13 *Parvulinum* dans le ms. de Pétau.

14 La restriction *ut nobis dicebatur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

15 Les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres portent *inter fumum et olam* (ou *ollam*) au lieu de *super ollam* qui est dans les mss. de Pétau et de Colbert.

16 *Etsi* dans le ms. de Londres, *etiamsi* dans ceux de Lumley et de Dupuy, *sed si* dans ceux de Pétau et de Colbert

17 *Comedunt* dans le ms. de Pétau, *manducant* dans les autres.

Indè procedentes venerunt ad Samogedos [1]; hii autem homines, ut dicitur [2], tantùm de venationibus vivunt; tabernacula etiàm [3] et vestes habent tantummodò de pellibus bestiarum. Indè ultrà procedentes venerunt ad quandam terram super Oceanum [4], ubi invenerunt quædam monstra, ut nobis firmiter dicebatur [5], quæ per omnia formam humanam habebant sed pedes desinebant in pedes bovinos, et humanum caput habebant sed faciem [6] habebant ut canis; duo verba loquebantur more humano et tercio latrabant [7] ut canis, et sic per intervalla temporum [8] latratum [9] interponebant, tamen [10] ad mentem [11] suam redibant, et sic intelligi poterat quod dicebant. Indè redierunt in Comaniam, et usquè [12] nunc quidam [13] ex eis morantur ibidem.

VII. Chirpodan [14] verò eodem tempore misit Occodaycan [15] cum exercitu ad meridiem contrà Kergis [16], quos

[1] *Samogedi* dans le ms. de Londres, *Sagemodi* dans celui de Colbert.

[2] *Ut dicitur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[3] *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

[4] *Occeanum* dans les mss. de Pétau, de Colbert, de Londres et de Dupuy.

[5] *Ut nobis firmiter dicebatur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[6] *Et humanum caput habebant sed faciem habebant ut canis* est conforme au ms. de Pétau; les autres disent seulement *et faciem per omnia habebant ut canis*.

[7] *Latractabant* par inadvertance dans le ms. de Pétau.

[8] *Ipsum* au lieu de *temporum* dans le ms. de Colbert.

[9] *Latractum* dans le ms. de Pétau.

[10] *Tamen* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *tum* dans les deux autres.

[11] *Mentem* dans le ms. de Pétau, *materiam* dans celui de Colbert, *naturam* dans les trois autres.

[12] *Usque* manque dans le ms. de Pétau.

[13] *Quedam* dans le ms. de Londres.

[14] *Cirpodam* en cet endroit dans les mss. de Pétau et de Colbert, qui plus haut portent *Chirpodan* ou *Chyrpodan*; *Cyrpodan* dans les trois autres.

[15] *Chan* dans le ms. de Londres.

[16] *Gergis* dans le ms. de Pétau.

in [1] bello devicit : hii autem homines sunt pagani, qui pilos in barbâ non habent, quorum consuetudo talis est : cùm pater alicujus moritur, præ [2] dolore quasi unam [3] corrigiam in signum lamenti ab aure usquè [4] ad aurem de [5] facie suâ levant [6]. Quibus devictis, ad meridiem ivit contrà Armenos : sed [7] cùm per deserta transiret [8], quædam etiàm monstra, ut nobis dicebatur pro certo [9], effigiem humanam habentia invenerunt, sed non nisi unum brachium cum manu in medio pectore [10] et unum pedem habebant, et duo sagittabant [11] cum uno arcu; et isti ità [12] fortiter currebant quòd equi eos investigare non poterant : currebant enim [13] saltando super illum unum pedem, et cùm essent fessi taliter eundo, ibant super manum et pedem, revolvendo [14] se quasi in circulo [15]; istos autem Isidorus Cyclopedes appellavit [16]; et cùm essent sic fessi

[1] *In* dans le ms. de Pétau, *etiam* dans les autres, sauf celui de Colbert, qui n'a ni *in* ni *etiam*.

[2] *Pro* dans le ms. de Colbert.

[3] *Unam* manque dans le ms. de Colbert.

[4] *Ab aure usque* manque dans le ms. de Colbert.

[5] *De* manque dans les mss. de Colbert, de Lumley et de Londres.

[6] *Levat* dans le ms. de Colbert.

[7] *Etiam* (au lieu de *sed*) dans le ms. de Pétau.

[8] *Transirent* dans le ms. de Colbert.

[9] *Ut nobis dicebatur pro certo* est encore une de ces corrections faites lors de la révision de la première rédaction par l'auteur, et qui ne se trouvent que dans le ms. de Pétau.

[10] *Pectore* dans le ms. de Colbert, *pectoris* dans tous les autres.

[11] *Saggitabant* dans le ms. de Londres, *sagittarunt* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[12] *Ita* est oublié dans le ms. de Pétau.

[13] *Autem* dans le ms. de Colbert.

[14] *Revolvendo* dans le ms. de Pétau, *removendo* dans les autres.

[15] *In circulo* dans le ms. de Pétau, *rota* dans tous les autres.

[16] *Istos autem Ysidorus Ciclopedes appellavit* ne se trouve que dans le ms. de Pétau, et dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

iterùm currebant secundùm modum priorem. Aliquos tamen occiderunt [1] ex eis, et sicut nobis [2] a Ruthenis clericis in curiâ dicebatur qui morantur cum Imperatore prædicto, plures ex eis nuncii venerunt in legatione [3] apud Imperatoris curiam superiùs annotati, ut pacem habere possent cum eo [4]. Indè procedentes venerunt in Armeniam, quam bello vicerunt, et partem etiàm [5] Georgianiæ [6]; et alia pars venit ad mandatum eorum, et quadraginta millia yperperorum singulis annis dederunt [7] pro tributo [8], et adhùc faciunt illud [9] idem. Indè processerunt [10] ad terrram soldani [11] de Urum [12],

[1] *Occiderunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *occidebant* dans les autres.

[2] *Et sicut nobis* est le commencement d'une addition du ms. de Pétau, qui manque dans les autres mss. et qui est même incomplète dans celui de Pétau, mais qui est entière dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[3] Depuis les mots *et sicut nobis* jusqu'ici, l'inadvertance du copiste a laissé une lacune que nous avons suppléée au moyen de l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[4] Les mots *apud imperatoris curiam* jusqu'à la fin de la phrase, ne se trouvent que dans le ms. de Pétau, et sont conservés dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[5] *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

[6] *Georgianie* dans les mss. de Pétau et de Londres, *Jeorgiane* dans celui de Colbert, *Georgiæ* dans les deux autres.

[7] Ici commence, par suite d'une transposition dans le ms. de Colbert, une lacune d'une dizaine de lignes jusqu'aux mots *et quadraginta bisansia* exclusivement : le passage omis ici est transporté un peu plus loin à la fin du chapitre.

[8] *Pro tributo* n'est que dans le ms. de Pétau.

[9] *Illud* n'est que dans le ms. de Pétau.

[10] Les cinq mss. portent uniformément *procedentes*, mais nous avons dû corriger ce mot en *processerunt*, conformément à l'abrégé de Vincent de Beauvais, pour obéir au sens de la phrase.

[11] *Solitam* dans le ms. de Pétau.

[12] *Deurum* est écrit en un seul mot dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais ; le ms. de Pétau en fait deux mots clairement séparés. Il s'agit sans doute du *solthân el-Roum*, c'est-à-dire du prince selgjouqyde de Kounyeh.

qui erat satis magnus et potens, cum quo etiàm [1] pugnaverunt, et devicerunt. Et processerunt [2] ultrà debellando et vincendo usquè ad terram soldani Halapiæ [3], et nunc etiàm [4] terram illam obtinent et alias terras ultrà illas proponunt impugnare [5], nec posteà usquè in hodiernum præsentem [6] diem in terram suam fuerunt [7] reversi. Idem [8] exercitus ivit contrà terram calif [9] de Baldach [10], quam etiàm sibi subdiderunt [11]; et quadringintos bisancios [12], exceptis baldakinis [13] et aliis muneribus, omni die dat [14] pro tributo; et omni anno

[1] *Quo etiam* dans le ms. de Pétau, *quo* seulement dans ceux de Colbert et de Londres, *eo* dans les deux autres.

[2] *Et processerunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *inde procedentes* dans les autres.

[3] *Alapie* dans le ms. de Pétau; la leçon *Halapie*, donnée par ceux de Lumley et de Dupuy, et conservée par Vincent de Beauvais, se rapproche davantage du nom arabe de *Hhaleb*, tandis que l'autre variante est plus voisine de la prononciation européenne d'*Alep*. Le ms. de Londres porte *Danifessi* par un *lapsus* de copiste qui s'explique aisément au moyen de la leçon *Damasci* du ms. de Colbert.

[4] *Etiam* n'est que dans le ms. de Pétau.

[5] *Optinent et alias terras ultra illas proponunt impugnare* est la leçon du ms. de Pétau, reproduite à peu près littéralement par l'abrégé de Vincent de Beauvais; les quatre autres mss. portent seulement *impugnant*.

[6] *Presentem* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert, mais ce dernier ne donne point *hodiernum*.

[7] *Sunt* dans le ms. de Colbert.

[8] *Idem* dans le ms. de Pétau, *alius* dans tous les autres; *idem* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[9] La particule *de* est écrite deux fois par inadvertance dans le ms. de Pétau.

[10] *Baldac* dans le ms. de Pétau, *Balday* dans celui de Colbert, *Baldach* dans les autres; c'est ainsi que les Européens prononçaient le nom de Baghdâd.

[11] *Subdidit* par inadvertance dans le ms. de Pétau. Ici se termine la lacune du ms. de Colbert commençant aux mots *adhuc faciunt illud idem*.

[12] *In quadringentos bisencios* dans le ms. de Pétau, *et quadraginta bisantia* (ou *bisansia*) dans les autres.

[13] *Baldakinis* dans le ms. de Pétau, *baldekinis* dans celui de Colbert, *baldachinis* dans les autres.

[14] Les cinq mss. portent uniformément *dant*; mais le sens veut *dat*.

pro calif[1], ut ad eos veniat, nuncios mittunt : qui[2] cum tributo[3] munera magna mittit, rogans[4] ut eum supportent[5]; ipse verò Imperator munera accipit, et nichilominùs ut veniat mittit pro eo[6].

CAPITULUM SEXTUM.

DE BELLO ET ORDINATIONE ACIERUM, ET ARMIS, ET ASTUCIIS IN CONGRESSIONE, ET OPPUGNATIONE MUNITIONUM, ET PERFIDIA EORUM IN EOS QUI SE REDDUNT EIS ET CRUDELITATE IN CAPTIVOS[7].

Dicto de imperio, dicendum[8] est hoc modo de bello : primò de ordinatione acierum; secundò de armis; terciò de astuciis in congressione; quartò[9] de oppugnatione castrorum et civitatum;

[1] *Kalif* dans le ms. de Londres. *Calif* dans tous les autres.

[2] *Cui* dans les mss. de Lumley et de Londres.

[3] Onze mots, depuis *pro calif* jusqu'à *tributo* sont oubliés dans le ms. de Pétau.

[4] *Rogant* par erreur dans le ms. de Pétau.

[5] *Subportent* dans le ms. de Colbert.

[6] *Pro eo* manque dans le ms. de Colbert, qui transpose ici les mots *et adhuc faciunt illud idem* avec ce qui suit, jusqu'à *terram calif de Baldach quam etiam sibi subdiderunt,* qui avaient été omis à leur place.

[7] Le ms. de Pétau porte *De bello et ordinatione acierum et armis et astuciis et congregatione et crudelitate captivorum et oppugnatione munitionum et perfidia eorum in hiis qui se reddunt eisdem ;* on lit dans celui de Colbert *De bello et ordinatione acierum, armis, astuciis in congressione et crudelitate quam faciunt de captivis et de oppugnatione castrorum et civitatum.* Le titre manque tout-à-fait dans le ms. de Londres; les deux autres disent seulement *Qualiter Tartari se habent in præliis.* — Ce chapitre répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. XVII, portant le même intitulé que les mss. de Lumley et de Dupuy.

[8] *Dicendo* dans le ms. de Dupuy.

[9] Les mss. portent uniformément ici : *quarto de crudelitate quam faciunt de captivis* (ou *in captivos*), et mettent sous le nombre *quinto* ce que nous marquons *quarto;* mais nous avons cru devoir faire cette rectification d'après l'ordre réel des matières dans le texte, et d'après la série des rubriques marginales du ms. de Colbert.

quintò [1] de perfidiâ quam exercent cum hiis qui se reddunt eisdem et crudelitate quam faciunt de captivis [2].

§ I. *De ordinatione acierum* [3].

De ordinatione acierum dicemus [4] hoc modo : Chingis-can [5] ordinavit ut decem hominibus [6] præponeretur unus, et ille secundùm nos appellatur decanus; decem autem decanis præponeretur unus qui centenarius nominatur [7]; decem verò centenariis præponeretur unus qui millenarius appellatur [8]; decem verò [9] millenariis præponeretur [10] unus, et ille numerus [11] vocatur tenebræ apud eos [12];

[1] *Sexto* dans les mss.

[2] *De captivis* dans le ms. de Pétau, *in captivos* dans les autres. Nous avons transporté ici cette indication conformément à la disposition réelle du texte, et par le même motif nous n'en avons point fait un paragraphe séparé.

[3] Comme au ms. de Colbert.

[4] *Dicemus* est oublié dans les mss. de Pétau et de Colbert; celui-ci ne donne pas non plus les mots *hoč modo*.

[5] *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres. Le ms. de Colbert transpose ici les mots *hoc modo*.

[6] *Omnibus* par erreur dans le ms. de Pétau.

[7] *Nominatur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nuncupatur* dans les autres.

[8] *Appellatur* dans le ms. de Pétau, *nominatur* dans celui de Colbert, *nuncupatur* dans les autres.

[9] *Vero* n'est que dans le ms. de Pétau.

[10] *Preponeretur* manque ici dans le ms. de Colbert.

[11] Le ms. de Colbert porte *unus innumerus et ille tenebræ apud eos appellatur*.

[12] *Tenebre caput eos* dans le ms. de Pétau. Tous les mss. portent uniformément ici le mot *tenebre*, comme on trouve ci-dessus, chap. V, § II, n° 1, *tenebras*, ainsi donné par les mss. de Pétau et de Londres. Le mot tartare auquel il est ici fait allusion est celui de *toumân*, signifiant dix mille, facile à confondre, par un étranger, avec celui de *thoumân*, signifiant nuages, fumée, obscurité.

cuncto [1] verò exercitui [2] præponuntur duo [3] duces vel tres, ità tamen quòd habeant respectum ad unum. Cùm autem [4] acies [5] sunt in bello, si de decem hominibus fugit unus, vel duo, vel tres, vel etiàm plures, omnes occiduntur; et si omnes decem fugiunt, nisi fugiant alii centum omnes occiduntur [6]; et [7] ut breviter dicam, nisi communiter cedant, omnes qui fugiunt occiduntur : item si unus [8] vel duo aut [9] plures audaciter [10] accedant [11] ad pugnam et decem alii non sequntur [12], occiduntur etiàm; et [13] si de decem unus vel plures capiuntur, et alii socii sui non liberànt [14] eos, etiàm occiduntur.

§ II. *De armis* [15].

1. Arma autem ista ad minùs omnes debent habere [16] : duos [17] arcus vel tres, vel unum bonum ad minùs [18], et tres pharetras magnas

[1] *Cunto* dans le ms. de Londres.

[2] *Expercitui* dans le ms. de Lumley, *expercitur* dans celui de Dupuy.

[3] *Duos* dans le ms. de Pétau et dans celui de Dupuy.

[4] *Autem* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Acies* dans le ms. de Pétau, *omnes* dans les autres, sauf celui de Colbert, où le mot manque tout-à-fait

[6] Cette phrase, *et si omnes decem*, etc., manque dans les mss. de Colbert, de Lumley et de Dupuy.

[7] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[8] *Uno* dans le ms. de Dupuy.

[9] *Vel* encore dans le ms. de Colbert.

[10] *Audacter* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[11] *Accedant* dans le ms. de Pétau, *accedunt* dans les autres.

[12] *Secuntur* dans le ms. de Londres, *sequuntur* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[13] *Et* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *item* dans les autres.

[14] *Libant* dans le ms. de Colbert, où le signe d'abréviation est oublié.

[15] Comme au ms. de Colbert.

[16] Ces huit mots, *arma*, etc., ne sont que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[17] *Duos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *duo* dans les autres.

[18] *Ad minùs* manque ici dans le ms. de Colbert.

plenas [1] sagittis, et unam securim, et funes ad machinas trahendas [2]. Divites autem habent gladios acutos in fine, ex unâ parte tantùm [3] incidentes, et aliquantulùm curvos : et habent equum [4] armatum, crura etiàm tecta, galeas et loricas. Quidam loricas et etiàm cooperturam equorum [5] habent de corio in hunc modum formatas : habent quasdam corrigias [6] de bove vel alio animali [7] ad latitudinem unius manûs, et bituminant tres vel quatuor simul, et ligant illas corrigiolis [8] sive cordulis [9]; in corrigiâ [10] superiori ponunt cordulas [11] in fine, in inferiori ponunt in medio, et sic faciunt usquè ad finem : undè quandò [12] inclinantur [13] inferiores corrigiæ, superiores ascendunt, et sic duplicantur super corpus, vel triplicantur. De cooperturâ equi faciunt quinque partes : ex unâ parte equi [14] unam et [15] ex aliâ parte [16] aliam, quæ protendun-

1 Les mss. autres que ceux de Pétau et de Colbert intercalent ici la particule *de*. Le ms. de Dupuy écrit le mot suivant *saggittis*.

2 Les mots *habere debet unusquisque* sont insérés ici dans les mss. de Londres, de Dupuy et de Lumley.

3 *Utraque parte tamen* dans le ms. de Londres.

4 *Equm* dans le ms. de Pétau,

5 Ces mots *loricas et etiam cooperturam equorum* ne se trouvent que dans le ms. de Pétau, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

6 *Corigias* dans le ms. de Colbert.

7 *Et alio animali* dans le ms. de Pétau; ces mots manquent dans les autres mss.

8 *Corigiis* dans le ms. de Colbert.

9 *Sive cordulis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vel cordis* dans les autres.

10 *Corigia* dans le ms. de Colbert.

11 Ces mots *in corrigia superiori ponunt cordulas* sont oubliés dans le ms. de Pétau.

12 *Quando* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *quum* dans les deux autres.

13 *Inclinantur* dans le ms. de Pétau, *se inclinant* dans tous les autres; ceux de Lumley et de Dupuy mettent ensuite la proposition *in*.

14 *Equi* dans le ms. de Pétau, *faciunt* dans les autres.

15 *Et* n'est que dans le ms. de Pétau.

16 *Parte* manque dans le ms. de Pétau; ceux de Londres, de Dupuy et de Lumley intercalent de nouveau, après ce mot, le verbe *faciunt*.

tur [1] a caudâ [2] usquè ad caput [3], quæ ligantur ad sellam, et post sellam [4] in dorso, et etiàm in collo; super renes etiàm aliam partem ponunt, ubi duarum [5] partium ligaturæ junguntur, in quâ peciâ [6] faciunt unum foramen per quod caudam [7] exponunt; et antè pectus ponunt etiàm unam: quæ [8] omnes protenduntur usquè ad genua vel usquè [9] ad crurium juncturas [10]; et antè frontem laminam ferream ponunt, quæ ex utrâque [11] parte colli partibus prædictis ligatur. Lorica verò etiàm [12] quatuor habet partes: una pars protenditur a femore usquè ad collum, sed est facta secundùm dispositionem humani corporis, quià antè pectus est stricta et [13] a brachiis et [14] inferiùs in rotundum obvolvitur [15] circà corpus; retrò [16] autem ad renes habent aliam peciam quæ protenditur a collo usquè ad illam [17] peciam quæ revolvitur circà corpus; super humeros autem istæ duæ peciæ, anterior videlicet et posterior, ad duas laminas ferreas quæ sunt in utroque humero, fibulis connectuntur:

1 *Que protenduntur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quem partem ducunt* dans les trois autres.

2 *A caudâ* manque dans le ms. de Colbert.

3 *Capud* dans le ms. de Londres.

4 *Et post sellam* manque dans le ms. de Pétau.

5 *Duarum* dans le ms. de Pétau, *duæ* dans tous les autres.

6 *Parte* dans le ms. de Colbert.

7 *Caudam* dans le ms. de Pétau, *caudas* dans les autres.

8 *Unum ; quæ* dans le ms. de Dupuy, *unamquamque* dans celui de Londres.

9 *Ad genua vel usque* manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

10 *Crurum conjuncturas* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

11 *Utraque* est oublié dans le ms. de Pétau.

12 *Etiam* manque dans le ms. de Colbert.

13 *Et* manque ici dans le ms. de Colbert.

14 *Et* n'est ainsi répété que dans le ms. de Pétau.

15 *Absolvitur* dans le ms. de Colbert.

16 *Retro autem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *super humeros autem retro* dans les trois autres.

17 *Illam* dans le ms. de Colbert, *aliam* dans tous les autres.

et in utroque brachio unam habent peciam, quæ ab humeris [1] protenduntur [2] usquè ad manus, quæ etiàm inferiùs sunt apertæ [3]; et in unoquoque [4] crure unam peciam habent : quæ peciæ omnes fibulis conjunguntur [5]. Galea autem est superiùs ferrea vel de chalybe [6], sed illud quod protegit in circuitu collum et gulam de corio est [7]. Et omnes peciæ istæ de corio sunt formatæ secundùm modum superiùs annotatum.

II. Quidam autem omnia illa [8] quæ superiùs diximus habent de ferro in hunc modum formata : unam laminam tenuem ad latitudinem unius digiti faciunt et ad longitudinem palmæ unius [9], et ad [10] hunc modum faciunt laminas multas : et in unâquâque laminâ octo foramina parvula faciunt, et interiùs tres corrigias [11] strictas et fortes ponunt, et laminas unam [12] super aliam ponunt quasi ascendendo per gradus, et ligant laminas prædictas ad corrigias tenuibus [13] corrigiolis [14] quas mittunt per foramina superiùs annotata : et in [15] superiori parte consuunt corrigiolam unam, quæ duplicatur ex utrâque parte et consuitur cum unâ corrigiolâ [16]

[1] *Humeris* dans le ms. de Pétau, *humero* dans tous les autres.

[2] *Protenditur* dans le ms. de Colbert.

[3] *Aperte* dans le ms. de Pétau, *apte* ou *aptæ* dans les autres, sans le signe d'abréviation.

[4] *Unoquoque* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *utroque* dans les autres.

[5] *Conjungentur* dans le ms. de Dupuy.

[6] *Vel de calibe* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[7] *Est* dans le ms. de Pétau, *fit* dans tous les autres.

[8] *Illa* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] Le ms. de Colbert répète ici *faciunt*.

[10] *Ad* dans le ms. de Pétau, *in* dans tous les autres.

[11] *Corigias* dans le ms. de Colbert, *corigeas* dans celui de Londres.

[12] *Unam* manque dans le ms. de Pétau.

[13] *Tenuissimas* dans le ms. de Colbert.

[14] *Corrigialis* dans le ms. de Colbert, *corrigulis* dans celui de Londres.

[15] *In* manque dans le ms. de Pétau.

[16] Les dix mots qui précèdent, depuis *quæ duplicatur*, ne se trouvent que dans le ms. de Pétau; ils sont à peu près conservés dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

ut laminæ prædictæ benè et firmiter cohæreant [1] simul [2], et faciunt ex laminis quasi corrigiam unam; et posteà ligant per [3] pecias [4] omnia, sicut superiùs dictum est. Et ista faciunt tàm ad equorum quàm ad hominum armaturas. Et faciunt ità illa lucere, quòd potest homo in eis [5] faciem suam videre.

III. Aliqui eorum [6] lanceas habent : et in collo [7] ferri lanceæ habent [8] unum uncum cum quo detrahunt [9] hominem de sellâ si possunt. Longitudo suarum [10] sagittarum est duorum pedum et unius palmæ et duorum digitorum; et quià diversi sunt pedes, mensuram pedis geometrici [11] ponimus : duodecim [12] grana hordei [13] pollicis transversio est; sexdecim [14] pollices transversi faciunt unum geometricum pedem. Ferramenta sagittarum [15] sunt acutissima [16], et ex utrâque parte incidentia [17] quasi gladius biceps; et semper portant limas juxtà pharetram [18]

[1] *Conhereant* dans le ms. de Pétau.

[2] *Simul* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sibi* dans les autres.

[3] *Per* manque ici dans le ms. de Londres.

[4] Les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres répètent ici le mot *per*.

[5] *In eis* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Eorum* manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Collo* dans le ms. de Pétau, *fine* dans tous les autres.

[8] *Habet* dans le ms. de Dupuy; *unum* manque dans celui de Colbert.

[9] *Detrahunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *trahunt* dans les autres.

[10] *Suarum* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Pedum geometricam* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[12] Les mss. de Pétau et de Londres portent seulement *duo*, celui de Lumley donne *duodecem*, ceux de Colbert et de Dupuy *duodecim*. Il est évident que c'est douze grains d'orge rapprochés qui forment ensemble la longueur du pouce.

[13] *Ordei* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Sexdecem* dans le ms. de Lumley, *sedecim* dans celui de Colbert.

[15] *Saggittarum* dans le ms. de Dupuy.

[16] *Accutissima* dans le ms. de Pétau.

[17] *Insidentia* dans le ms. de Pétau, *inscidentia* dans celui de Londres.

[18] *Pharetras* dans le ms. de Colbert.

ad acuendum[1] sagittas[2] : ferramenta prædicta caudam[3] habent[4] acutam[5] ad longitudinem unius[6] digiti, quam imponunt in lignum. Scutum habent de viminibus vel de virgulis factum, sed non credimus quòd portant nisi ad castra et ad custodiam Imperatoris et principum, sed hoc tantùm de nocte[7]. Sagittas[8] etiàm[9] habent alias ad sagittandum aves, bestias, et homines inermes[10], ad trium digitorum latitudinem[11]. Sagittas autem[12] alias habent diversimodas[13] ad aves et bestias sagittandas[14].

§ III. *De astuciis in congressione*[15].

1. Cùm[16] ad bellum procedere volunt, præcursores præmittunt, qui nichil secum portant præter filtra sua[17] et[18] equos ac[19] arma; isti nichil rapiunt, domos non comburunt, bestias non occidunt,

1 *Accuendum* dans le ms. de Pétau.

2 *Saggittas* dans le ms. de Dupuy.

3 *Caudem* dans le ms. de Pétau.

4 *Habet* dans le ms. de Dupuy.

5 *Accutam* dans le ms. de Pétau.

6 *Unius* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

7 Ce passage, depuis les mots *sed non credimus*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau; il est conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

8 *Saggittas* dans le ms. de Dupuy.

9 *Etiam* ne se trouve que dans le ms. de Colbert.

10 *Inhermes* dans le ms. de Londres.

11 Cette phrase, *sagittas etiam habent alias*, etc., manque dans le ms. de Pétau.

12 *Autem* ne se trouve que dans le ms. de Colbert; celui de Pétau met *etiam*.

13 *Diversimodas* manque dans le ms. de Pétau.

14 *Saggittandas* dans le ms. de Dupuy.

15 Comme au ms. de Colbert.

16 *Quum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

17 *Filtras suas* dans le ms. de Pétau.

18 *Et* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

19 *Ad* dans le ms. de Pétau, *et* dans les autres.

sed tantùm [1] homines vulnerant et mortificant, et si non possunt aliud, mittunt in fugam; multò libentiùs tamen occidunt quàm fugant [2]. Post istos sequitur exercitus, qui, contrà [3], cuncta quæ invenit accipit; et [4] homines etiàm, si [5] invenire [6] possunt, capiunt [7] vel occidunt. Nichilominùs tamen principes exercitûs ex omni parte mittunt precones post hoc, ad inveniendum homines et munita, qui valdè sagaces sunt ad querendum [8].

II. Quandò [9] autem ad flumina perveniunt, hoc modo transeunt illa, etiàm si sunt magna : majores unum rotundum et leve corium habent, in cujus [10] summitate per circuitum crebras faciunt ansas [11], in quibus funem [12] imponunt [13], et stringunt [14] ità quòd in circuitu faciunt quendam ventrem, quem replent vestibus et aliis rebus, et fortissimè ad invicem comprimunt [15]; post hoc [16] in medio ponunt sellas et alias res duriores; homines etiàm [17] in medio sedent : et

[1] *Tantum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *tamen* dans les autres.

[2] *Fugent* dans le ms. de Colbert.

[3] *Contra* ne se trouve que dans le ms. de Pétau; le mot suivant est écrit *cunta* dans le ms. de Londres.

[4] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Si* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Invenire* dans le ms. de Colbert, *inveniri* dans tous les autres.

[7] *Capiunt vel* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *accipiunt et* dans les autres.

[8] Ce passage, depuis les mots *nichilominùs tamen*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[9] *Quum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[10] *Cujus* dans le ms. de Pétau, *quo in* dans ceux de Colbert, de Londres et de Lumley, *quo* seulement dans celui de Dupuy.

[11] *Hanssas* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Furem* dans le ms. de Pétau.

[13] *Imponent* dans le ms. de Dupuy.

[14] *Strigunt* dans le ms. de Pétau.

[15] *Componunt* dans le ms. de Colbert.

[16] *Hec* dans les mss. de Colbert et de Londres.

[17] *Etiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *autem* dans les autres.

ligant ad caudam [1] equi navem hanc taliter præparatam [2], et unum hominem [3] qui equum regat faciunt pariter cum equo antè natare : vel habent aliquandò duos remos, et cum illis remigant ultrà aquam, et sic transeunt fluvium [4]; equos verò pellunt in aquam [5], et unus homo juxtà unum equum, quem regit, natat ; et alii equi omnes [6] illum sequuntur [7], et sic transeunt [8] aquas et flumina magna. Alii verò [9] pauperiores unam bursam habent [10] de corio, benè consutam ; unusquisque tenetur habere : in quâ bursâ [11] vel in quo sacco vestes et omnes res suas imponunt, et in summitate saccum fortissimè ligant, et suspendunt ad caudam [12] equi, et transeunt ut superiùs [13] dictum est.

III. Sciendum est quòd quandò [14] vident hostes, tunc vadunt ad eos [15], et unusquisque jacit [16] tres sagittas vel quatuor contrà adversarios suos [17]; et si vident quòd eos superare non possunt, retrò regrediuntur [18] ad suos; et hoc faciunt in fraudem, ut adversarii eos

[1] *Caudem* dans le ms. de Pétau.

[2] *Preparatum* dans le ms. de Dupuy.

[3] *Hominem* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *hominum* dans les autres.

[4] *Flumen* dans le ms. de Colbert.

[5] *Aquam* dans les mss. de Colbert et de Londres, *aqua* dans les trois autres.

[6] *Omnes* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Secuntur* dans le ms. de Londres, *sequntur* dans celui de Pétau. Celui de Colbert donne ainsi cette phrase, *et alii omnes equum illum sequntur*.

[8] Le ms. de Pétau intercale ici la particule *et*.

[9] *Vero* manque dans le ms. de Pétau.

[10] *Habent* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[11] *In quam bursam* dans le ms. de Pétau.

[12] *Caudem* dans le ms. de Pétau.

[13] *Superius* dans le ms. de Pétau, *supra* dans les autres.

[14] *Quando* dans le ms. de Pétau, *quum* dans celui de Londres, *cum* dans les autres.

[15] *Eo* dans le ms. de Dupuy.

[16] *Jacet* dans les mss. de Pétau et de Londres.

[17] *Suos* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[18] *Regrediuntur* dans le ms. de Pétau, *gradiuntur* dans tous les autres.

sequantur ad loca [1] ubi insidias paraverunt : et si eorum [2] inimici insequntur [3] ipsos [4] ad prædictas insidias, circundant eos et sic vulnerant et occidunt. Item si vident quòd magnus exercitus sit [5] contrà eos, aliquandò divertunt ab eo per unam dietam vel per [6] duas, et aliam partem terræ occultè [7] invadunt et expoliant [8]; et interficiunt homines ac [9] terram destruunt et devastant : et si vident etiàm [10] quòd hoc facere non possint [11], cedunt retrò ad decem vel ad [12] duodecim dietas. Aliquandò etiàm [13] morantur in loco tuto, quousquè adversariorum [14] exercitus separetur, et tunc furtìm veniunt, et depopulantur [15] totam terram. In bellis enim [16] astutissimi sunt : quià jàm per qua-

[1] *Loco* dans le ms. de Dupuy.

[2] *Eos* dans le ms. de Dupuy.

[3] *Insequntur* dans le ms. de Pétau, *secuntur* dans ceux de Colbert et de Londres, *sequuntur* dans les trois autres.

[4] *Ipsos* n'est que dans le ms. de Pétau.

[5] *Sit* dans le ms. de Pétau, *est* dans les autres.

[6] *Per* n'est ainsi répété que dans les mss. de Pétau et de Colbert; celui-ci porte *per unam vel per duas dietas.*

[7] *Occulte* n'est que dans le ms. de Colbert.

[8] *Expoliant* dans le ms. de Pétau, *exspoliant* dans celui de Colbert, *spoliant* dans les autres.

[9] *Ad* par erreur dans le ms. de Pétau, *et* dans tous les autres.

[10] *Etiam*, placé ici dans le ms. de Pétau, est porté deux mots plus loin dans les autres mss., sauf celui de Colbert, où ce mot manque tout-à-fait; celui de Londres met *hoc quod etiam*.

[11] *Possint* dans le ms. de Pétau, *possunt* dans tous les autres.

[12] *Ad* n'est ainsi répété que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Et* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Adversarii eorum* dans le ms. de Pétau.

[15] *Depopulant* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Enim* dans le ms. de Colbert; *ens*, sans doute pour *enī*, c'est-à-dire *enim*, dans celui de Pétau; *etiam* dans les autres.

draginta annos et ampliùs cum aliis gentibus dimicârunt [1].

IV. [2] Cùm autem ad pugnam volunt accedere [3], omnes acies ordinant sicut debent [4] pugnare. Duces sive principes exercitûs [5] bellum non intrant, sed stant a longè contrà inimicorum [6] exercitum, et pueros juxtà se habent in equis, et mulieres [7] et equos; et faciunt aliquandò imagines [8] hominum et ponunt super equos : hoc [9] ideò faciunt ut multitudo magna [10] bellantium esse credantur [11]. Contrà faciem inimicorum [12] unam aciem captivorum, et aliarum [13] gentium quæ sunt inter eos, transmittunt, et forsitan aliqui Tartari [14] vadunt cum eis; alias acies fortiorum hominum longè [15] mittunt a dextris et a sinistris, ut non videantur ab adversariis [16] suis; et sic circundant adversarios [17] et colligunt in medium; et sic [18] pugnare in-

[1] *Dimicaverunt* dans le ms. de Colbert.

[2] C'est ici que le ms. de Colbert place, à tort, la rubrique marginale qui forme le titre de la section suivante.

[3] *Procedere* dans le ms. de Colbert.

[4] *Debent* dans le ms. de Pétau, *debeant* dans celui de Colbert, *deberent* dans les autres.

[5] Le mot *exercitûs* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Adversariorum* dans le ms. de Colbert.

[7] Les mots *et mulieres* sont écrits deux fois, par inadvertance, dans le ms. de Colbert.

[8] *Ymagines* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Hec* dans le ms. de Pétau.

[10] *Magnam* dans le ms. de Pétau.

[11] Le ms. de Colbert porte *ut multitudo bellantium magna appareat.*

[12] *Inimicorum* dans le ms. de Pétau, *equorum* dans les autres.

[13] *Aliorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert; mais ce dernier met *gentilium* au lieu de *gentium ;* dans tous les cas, le relatif féminin *que* suit immédiatement.

[14] Le ms. de Colbert porte *et forsan aliqui qui Tartari sunt.*

[15] *Longè* manque dans le ms. de Pétau.

[16] *Adversarii* dans le ms. de Lumley.

[17] Le ms. de Colbert répète ici le mot *suos.*

[18] *Sic* n'est que dans le ms. de Pétau.

cipiunt ex omni parte : et [1] cùm sint [2] aliquandò pauci, putantur ab adversariis qui circundati sunt, esse multi; et maximè cùm videant illos qui sunt cum duce vel principe exercitùs pueros et [3] mulieres et equos et homines ficticios [4], ut dictum est suprà [5], quos credunt esse pugnatores : et per hoc terrentur et confunduntur [6]. Et si fortè adversarii benè pugnant [7], faciunt eis viam ut fugiant; et statim cùm fugere incipiunt et [8] ab [9] invicem separari [10], insequuntur [11] eos, et plures tunc occidunt [12] in [13] fugâ [14] quàm mortificare possent [15] in bello. Sciendum tamen est [16] quòd si [17] aliud possunt, non libenter congrediuntur, sed homines et equos sagittis [18] vulnerant et occidunt, et cùm jàm homines et equi sunt debilitati sagittis, tunc congrediuntur cum eis [19].

[1] *Eciam* dans le ms. de Colbert.

[2] *Sint* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sunt* dans les autres.

[3] *Et* manque ici dans le ms. de Colbert.

[4] *Ficticios* dans le ms. de Colbert, *futicios* dans celui de Pétau, *fictos* dans les autres.

[5] Au lieu de *ut dictum est suprà*, *quos credunt*, etc., le ms. de Pétau porte *ut dictum est. Et equos suprà equos credunt*, etc.

[6] *Confundantur* dans le ms. de Colbert.

[7] *Pugnent* dans le ms. de Pétau.

[8] *Et* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Ad* dans le ms. de Pétau.

[10] *Separari* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *separati* dans les autres.

[11] *Insecuntur* dans le ms. de Colbert, *non sequntur* dans celui de Colbert.

[12] *Occiduntur* dans le ms. de Colbert.

[13] *In* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Fugam* dans le ms. de Pétau.

[15] *Possent* dans le ms. de Pétau, *possunt* dans celui de Colbert, *possint* dans les autres.

[16] *Est* manque dans le ms. de Pétau.

[17] *Si* est oublié dans le ms. de Pétau.

[18] *Sagittis* manque dans le ms. de Colbert.

[19] Les mots qui suivent *vulnerant et occidunt* ne se trouvent que dans le ms. de Pétau.

§ IV. *De oppugnatione munitionum* [1].

Munitiones [2] in hunc modum expugnant [3]. Si [4] talis [5] est munitio, ipsam circundant, imò aliquandò ità [6] sepiunt, ut nullus possit [7] ingredi vel exire; et pugnant [8] fortissimè machinis et sagittis, et nec die nec nocte cessant à prælio, ut illi qui sunt in munitionibus non quiescant : ipsi tamen [9] Tartari quiescunt, quià acies dividunt et una succedit alteri in pugnâ [10] ut non nimiùm fatigentur [11]. Et si eam taliter habere non possunt, græcum [12] projiciunt [13] ignem; imò [14] solent [15] aliquandò accipere arvinam [16] hominum quos occidunt, et liquefactam [17] projiciunt [18] super domos; et ubicunque

[1] La rubrique correspondante du ms. de Colbert, placée beaucoup plus haut, ainsi que nous l'avons remarqué, est ainsi conçue : *De oppugnatione castrorum et civitatum*.

[2] *Munitionibus* dans le ms. de Londres.

[3] *Expugnat* dans le ms. de Colbert ; *expungnant* dans celui de Londres.

[4] *Sed* dans le ms. de Londres.

[5] *Tali* dans le ms. de Dupuy.

[6] *Ita* manque dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[7] *Possit* manque dans le ms. de Londres.

[8] *Expugnant* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *expungnant* dans celui de Londres.

[9] *Tamen* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert: ce dernier écrit ensuite *Tatari*.

[10] *Pugnam* dans le ms. de Dupuy.

[11] *Fatigetur* dans le ms. de Londres.

[12] *Græci* dans le ms. de Dupuy.

[13] *Prohiciunt* dans le ms. de Pétau, *proiciunt* dans ceux de Colbert et de Londres.

[14] *Inmo* dans le ms. de Londres, *immo* dans ceux de Pétau et de Colbert.

[15] *Solet* dans le ms. de Pétau.

[16] *Arminam* dans le ms. de Pétau.

[17] *Liquefactam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *liquefactum* dans les autres.

[18] *Prohiciunt* dans le ms. de Pétau, *proiciunt* dans celui de Colbert.

venit ignis super pinguedinem illam, quasi inextinguibiliter ardet : extingui tamen potest, ut dicitur, cum vino vel cervesiâ superfusâ ; et si super carnem ceciderit, confricatione palmæ manûs [1] potest extingui [2]. Et si ità non prævalent [3], et [4] civitas illa vel castrum habeat flumen, obstruunt illud, vel [5] faciunt alium alveum, et submergunt illam munitionem si possunt. Si autem non possunt, suffodiunt [6] illam, et sub terrâ armati [7] in ipsam ingrediuntur ; et cùm jàm intraverunt, una pars ignem imponit ut comburatur, et alia pars cum illius munitionis hominibus pugnat. Si autem nec sic illam vincere possunt, castrum vel munitionem suam faciunt contrà illam ut ab inimicorum jaculis non graventur, et contrà illam multo tempore jacent, nisi fortè exterius [8] adjutorium adhibeat [9] exercitus qui pugnet [10] cum eis et vi removeat [11] ipsos.

§ V. *De perfidiâ Tartarorum et crudelitate in captivos* [12].

Sed cùm antè munitionem jacent blandè eis loquuntur, et multa

[1] Le ms. de Pétau porte *magnus*.

[2] Ce passage, depuis les mots *extingui tamen potest*, ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[3] *Prevaleat* dans le ms. de Colbert.

[4] *Si* est répété en cet endroit dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres.

[5] *Et* dans le ms. de Colbert.

[6] *Suffodiant* dans le ms. de Londres, *subfodiunt* dans celui de Colbert.

[7] *Armari* dans le ms. de Londres.

[8] *Exercitus* par inadvertance dans le ms. de Colbert.

[9] *Habeat* dans les mss. de Pétau et de Colbert ; le mot est oublié dans le ms. de Londres.

[10] *Pugnet* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *pugnat* dans les autres.

[11] *Removeat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *removeant* dans les autres.

[12] La rubrique correspondante du ms. de Colbert, également placée en cet endroit, est ainsi libellée : *De perfidiâ quam exercent cum hiis qui se reddunt eisdem*.

eis [1] promittunt, ad hoc ut se in [2] eorum manus [3] tradant : et si illi se eis reddiderint [4], dicunt [5] : « Exite [6], ut secundùm morem nostrum » vos [7] numeremus [8] », et cùm illi ad eos exeunt, querunt qui sint [9] artifices inter eos, et illos reservant [10] ; alios autem, exceptis illis quos volunt habere pro servis, cum securi occidunt ; et si aliquibus aliis parcunt, ut dictum est [11], nobilibus et honestis hominibus [12] nunquàm parcunt ; et si fortè aliquo casu contingente reservant aliquos nobiles, nec prece nec precio ultrà de captivitate possunt [13] exire. In bellis autem quoscunque capiunt occidunt, nisi fortè [14] velint aliquos reservare [15] ut habeant eos pro [16] servis. Occidendos autem dividunt per centenarios, ut cum bipenni [17] interficiantur ab eis : ipsi verò post hoc [18] dividunt per [19] captivos, et unicuique servo ad interficiendum dant

[1] *Eis* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *In* manque dans le ms. de Colbert.

[3] *Manibus* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Reddiderint* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *tradiderint* dans les autres.

[5] *Ducunt* dans le ms. de Pétau.

[6] *Exire* dans le ms. de Pétau.

[7] *Nos* dans le ms. de Londres.

[8] *Numeremus* dans le ms. de Pétau, *moveremus* dans celui de Colbert, *muneremus* dans les autres.

[9] *Sint* dans le ms. de Colbert, *sunt* dans tous les autres.

[10] *Observant* dans le ms. de Colbert.

[11] *Ut dictum est* manque dans le ms. de Colbert.

[12] *Hominibus* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[13] *Possint* dans le ms. de Colbert.

[14] *Forsan* dans le ms. de Colbert.

[15] *Observare* dans le ms. de Colbert.

[16] *Pro* manque dans le ms. de Londres.

[17] *Bypenni* dans le ms. de Colbert.

[18] *Hec* dans le ms. de Colbert.

[19] Le mot *per* ne se trouve ici que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

decem aut[1] plures vel pauciores[2] secundùm quod majoribus placet.

CAPITULUM SEPTIMUM.

QUOMODÒ FACIUNT CUM HOMINIBUS PACEM, ET DE TERRARUM NOMINIBUS QUAS SUBJUGAVERUNT, ET DE TERRIS QUÆ EIS RESTITERUNT, ET DE TYRANNIDE QUAM EXERCENT IN HOMINIBUS SUIS[3].

Descripto[4] quo modo pugnant, dicendum est de terris quas ipsorum[5] dominio subjugârunt; de quo isto modo scribemus : primò dicemus quomodò faciunt cum hominibus pacem; secundò de terrarum nominibus quas sibi[6] subdiderunt; terciò[7] de terris quæ eis[8]

[1] *Ac* dans le ms. de Colbert.

[2] *Pautiores* dans le ms. de Pétau.

[3] Le ms. de Pétau porte *Quomodò faciunt hominibus pacem et de terrarum nominibus quas subjugaverunt, et de tyrannide quam exercent in hominibus suis et de terris quæ eis...*; celui de Colbert, *Quomodò faciunt cum hominibus pacem, et de terris quas sibi subjugaverunt et nominibus earumdem terrarun et tyrannide quam exercent in eis, et de terris quæ eis restiterunt.* Le titre manque tout-à-fait dans le ms. de Londres; les deux autres mss. disent seulement *De terris quas eorum dominio subjugârunt.* — Ce chapitre n'a point de correspondant dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[4] *Descripto* dans le ms. de Pétau, *dicto* dans celui de Colbert, *scripto* dans les autres.

[5] *Ipsorum* dans le ms. de Pétau; *eorum* dans tous les autres.

[6] *Sibi* manque dans le ms. de Pétau.

[7] Les mss. portent uniformément *tercio de tyrannide quam exercent in eis, quarto de terris quæ eis viriliter restiterunt*, mais l'ordre réel des matières est inverse dans le texte même, et nous avons dû rectifier en conséquence.

[8] *Eis*, qui est dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, manque dans les deux autres.

viriliter restiterunt [1]; quartò de tyrannide, quam exercent in hominibus suis [2].

§ I. *Quomodò faciunt cum hominibus pacem* [3].

1. Sciendum est [4] quòd cum [5] nullis hominibus faciunt pacem, nisi subdentur [6] eis : quià, ut dictum est suprà [7], a [8] Chingis-can [9] habent mandatum, ut cunctas [10] si possunt sibi subjiciant [11] nationes. Et hæc sunt illa quæ petunt ab eis : ut vadant in exercitu [12] cum eis contrà omnem hominem quandò placet; et ut dent decimam de omnibus, tàm de hominibus quàm de rebus : computant enim decem pueros [13] et unum accipiunt, et [14] de puellis faciunt illud idem; quos in terram illorum [15] deducunt, et tenent eos pro

[1] *Restituerant* dans le ms. de Pétau.

[2] *In eos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *in eis* dans les autres; *in hominibus suis* est donné par le ms. de Pétau dans le titre du chapitre.

[3] Comme dans le ms. de Colbert.

[4] *Est* manque dans le ms. de Pétau. Celui de Colbert intercale ensuite le mot *tamen*.

[5] *Cum* manque dans les mss. de Colbert.

[6] *Subdantur* dans le ms. de Pétau.

[7] Le ms. de Pétau intercale ici les mots *postulant autem*, qu'il paraît impossible de lier en aucune manière au reste de la phrase.

[8] La particule *a*, qui nous est fournie par les mss. de Pétau et de Colbert, manque dans les autres.

[9] *Chingis can* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans celui de Londres, *Cyngis can* dans les deux autres.

[10] *Cuntas* dans les mss. de Pétau et de Londres.

[11] *Subiciant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[12] *Exercitum* dans le ms. de Colbert.

[13] *Pueros* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Et* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[15] *Illorum* dans le ms. de Pétau, *ipsorum* dans celui de Colbert, *eorum* dans les autres.

servis; reliquos numerant et ordinant secundùm morem eorum[1]; sed quandò plenè dominium habent super eos, si aliquid promiserunt eis, nichil[2] observant, sed quascunque congruè possunt occasiones invenire[3] contrà eos, conantur[4]. Nàm cùm essemus in Rusciâ[5], missus fuit unus[6] sarracenus[7] ex parte Cuyuc-can[8], ut dicebatur, et[9] Bati : et præfectus ille à quolibet homine qui habebat tres pueros unum accipiebat, ut posteà nobis dicebatur[10]; et quicunque viri non habebant uxores, illos deducebat[11]; et faciebat de mulieribus etiàm[12] illud idem, quæ viros legitimos non habebant; pauperes[13] autem[14] qui mendicando[15] victum suum querebant similiter[16] deportabat[17]. Reliquos autem[18] secundùm eorum

[1] *Eorum* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Nil* dans le ms. de Londres.

[3] *Invenire* dans le ms. de Colbert, *inveniunt* dans tous les autres.

[4] *Conantur* n'est que dans le ms. de Colbert.

[5] *Ruscia* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Ruthia* dans celui de Londres, *Russia* dans les deux autres.

[6] *Unus* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[7] *Saracenus* dans le ms. de Pétau, *sarracenus* dans celui de Colbert, *sarracenorum* dans celui de Dupuy, *saracenorum* dans les deux autres.

[8] *Cuyuc-kan* dans le ms. de Pétau, *Cuyno chan* dans celui de Colbert, *Cuinth chan* dans celui de Londres, *Cuynth can* dans les deux autres.

[9] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[10] *Ut postea nobis dicebatur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[11] *Deducebat et faciebat* dans le ms. de Pétau, *adducebat et faciebat* dans celui de Colbert, *deducebant et faciebant* dans les autres.

[12] *Etiàm* manque dans le ms. de Colbert.

[13] *Paupes* dans le ms. de Pétau, par oubli du signe d'abréviation.

[14] *Autem* dans le ms. de Colbert, *etiam* dans les autres.

[15] *Manducando* dans le ms. de Dupuy.

[16] *Etiam* dans le ms. de Colbert.

[17] *Deportabat* dans le ms. de Colbert, *deportabant* dans celui de Pétau, *deportabunt* dans les autres.

[18] *Vero* dans le ms. de Colbert.

consuetudinem numeravit [1], præcipiens ut unusquisque tàm parvus quàm magnus, etiàm [2] infans unius diei, sive pauper esset sive [3] dives, tale tributum præberet : ut scilicet [4] daret unam [5] pellem albi ursi, et unum nigrum castorem [6], et unum nigrum [7] zabulum [8], et unam nigram pellem cujusdam [9] animalis quod in terra latibulum habet, cujus nomen in latinum transferre [10] nescimus [11], sed teutonicè dicitur iltis [12], Poloni autem et Rutheni [13] illam bestiam [14] appellant dochori [15]; et [16] unam nigram pellem vulpinam. Et quicunque ista non dat, inter Tartaros debet duci, et in eorum redigi servitutem.

11. Mittunt [17] etiàm pro principibus terrarum, ut ad eos veniant

1 *Nunciavit* dans le ms. de Pétau.

2 *Etiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

3 *Vel* dans le ms. de Colbert.

4 *Si* dans le ms. de Colbert.

5 *Unam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *unum* dans les autres.

6 *Castrorem* dans le ms. de Colbert.

7 *Nigrum* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

8 *Sabulum* dans le ms. de Pétau.

9 *Cuidam* dans le ms. de Colbert.

10 *Perferre* dans le ms. de Colbert.

11 *Nescimus* dans le ms. de Pétau, *nescio* dans tous les autres.

12 Les mots *sed teutonicè dicitur iltis* manquent dans les mss. de Pétau et de Colbert; les autres portent *illic*. Il faut évidemment lire *iltis*, qui est le nom allemand du putois.

13 *Rutoni* dans le ms. de Pétau.

14 *Bestiam* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

15 *Dochori* dans le ms. de Colbert, *dorcori* dans celui de Pétau, *dochon* dans les autres. Le mot slave qui correspond à l'allemand *iltis* est *chorěke* en russe, *tchorz* en polonais, *tchor* en bohême et en slovaque, *tkore* en serbe, *dihur* dans la Carniole; ce qui détermine bien la leçon *dochori* que nous avions adoptée avant de l'avoir trouvée dans le ms. de Colbert.

16 *Et* manque dans le ms. de Colbert.

17 *Mitunt* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

sinè morâ : et cùm venerint ibi [1], debitum honorem nullum recipiunt, sed habentur ut aliæ viles personæ; et oportet ut eis munera magna præsentent, tàm ducibus quàm uxoribus eorum, et officialibus, millenariis et centenariis [2]; imò [3] omnes generaliter, et ipsi etiàm servi, ab eis cum magnâ importunitate [4] munera petunt [5] : et non solùm ab ipsis, sed etiàm a nunciis eorum cùm [6] mittuntur ad ipsos [7]. Aliquibus etiàm inveniunt occasiones ut eos occidant, sicut de Michaele et aliis actum [8] est; aliquos verò, ut alliceant alios [9], dimittunt redire; aliquos [10] etiàm potionibus perimunt vel veneno. Eorum enim intentio est ut [11] ipsi soli dominentur in terrâ : idcircò [12] querunt occasiones [13] contrà nobiles ut eos [14] occidant. Ab illis verò quos redire permittunt, petunt eorum filios aut fratres, quos [15] ulteriùs nunquàm dimittunt, sicut factum [16] est de filio Ieroslai [17], et de quodam [18] duce Alanorum, et aliis pluri-

[1] *Ibi* n'est que dans le ms. de Pétau.

[2] *Et centenariis* manque dans le ms. de Colbert.

[3] *Immo* dans le ms. de Pétau, *imo* dans les autres.

[4] *Impotunitate* dans le ms. de Pétau.

[5] *Perunt* dans le ms. de Pétau, *querunt* dans les autres.

[6] Le ms. de Pétau intercale ici le mot *potōnib3*, c'est-à-dire *potionibus*, dont ce n'est aucunement la place.

[7] *Ad ipsos* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[8] *Dictum* dans le ms. de Pétau.

[9] *Ut alliceant alios dimittunt* dans le ms. de Pétau, *alliciunt* (ou *aliciunt*) *quos permittunt* dans les autres mss.

[10] *Alios* dans le ms. de Pétau.

[11] *Quod* dans le ms. de Colbert.

[12] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

[13] *Occationes* dans le ms. de Pétau.

[14] *Illos* dans le ms. de Pétau.

[15] *Quod* dans le ms. de Pétau ; celui de Londres intercale ici le mot *vel*.

[16] *Dictum* dans le ms. de Pétau, *actum* dans celui de Colbert.

[17] *Jeroslay* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Jerozlay* dans celui de Londres, *Jeroslai* dans les autres.

[18] Le ms. de Colbert intercale ici le mot *alio*.

bus [1]. Et si moritur pater vel frater sinè hærede [2], filium vel fratrem nunquàm dimittunt : imò illius principatum totaliter accipiunt sibi, sicut de quodam duce [3] Solangorum [4] vidimus esse factum.

III. Baschatos [5] sive præfectos [6] suos ponunt in terrâ illorum [7] quos redire permittunt; quibus oportet ut ad nutum [8] tàm duces quàm alii debeant obedire [9]; et si homines alicujus civitatis vel terræ non faciunt quod volunt, isti baschati [10] opponunt [11] eis quòd sint [12] Tartaris infideles, et sic civitatem illam [13] vel terram destruunt, et homines qui sunt in eâ occidunt per manum validam [14] Tartarorum, qui ex mandato principis illius cui obedit terra illa veniunt eis nescientibus [15], et subitò irruunt [16] super eos : sicut nuper

[1] *Pluribus* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *plurimis* dans les autres.

[2] *Sine herede* dans les mss. de Pétau et de Londres, *sive hæres* dans les deux autres.

[3] *Duce* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Salangorum* dans le ms. de Pétau, *Salongorum* dans celui de Londres, *Solangorum* dans les trois autres.

[5] *Bastacos* dans le ms. de Pétau, *bascatos* dans celui de Colbert, *baschatos* dans celui de Dupuy, *baschathos* dans les deux autres.

[6] *Sive prefectos* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[7] *Terra illorum* dans le ms. de Pétau, *terris illorum* dans celui de Colbert, *terris eorum* dans les trois autres.

[8] *Metum* dans le ms. de Pétau.

[9] Le ms. de Colbert porte *quibus oportet ad nutum eorum tàm duces quam alios obedire*.

[10] *Bastaki* dans le ms. de Pétau, *Bascaky* dans celui de Colbert, *Baschachi* dans celui de Londres.

[11] *Opponunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *imponunt* dans les autres.

[12] *Sint* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sunt* dans les autres.

[13] *Istam* dans le ms. de Colbert.

[14] *Validum* dans le ms. de Dupuy.

[15] *Ut scientibus* dans le ms. de Pétau.

[16] *Irruunt* manque dans le ms. de Pétau.

contigit [1], cùm adhùc [2] in terrâ Tartarorum [3] essemus, de quâdam civitate quam [4] ipsimet [5] de Ruthenis [6] in terrâ [7] fecerant [8] Comanorum [9]. Et non solùm princeps [10] Tartarorum [11] qui terram usurpavit, vel [12] præfectus ipsius, sed [13] quicunque Tartarus [14], per civitatem sive per [15] terram illam transit quasi dominator [16] eidem [17], et maximè qui major est [18] apud [19] eos. Insuper, aurum et argentum et alia quæ volunt, et quandò libet [20], et quantùm [21] placet, absque ullâ conditione petunt et accipiunt.

IV. Insuper si [22] sunt aliqua placita inter illos [23] principes qui red-

[1] *Contingit* dans le ms. de Pétau.

[2] *Adhuc* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[3] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[4] *Quam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quod* dans les trois autres.

[4] *Ipsimet* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *ipsummet* dans les deux autres.

[6] *Ruchenis* dans le ms. de Pétau.

[7] *Terram* dans le ms. de Pétau.

[8] *Fecerant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *fecerunt* dans les autres.

[9] *Cumanorum* dans le ms. de Londres.

[10] *Principes* dans le ms. de Pétau, *princeps et* dans celui de Londres.

[11] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[12] *Vel* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sed* dans les autres.

[13] *Sed* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[14] *Tatarus* dans le ms. de Colbert.

[15] *Per* n'est ainsi répété que dans le ms. de Colbert.

[16] *Dominator* dans le ms. de Pétau, *dominatur* dans les autres.

[17] *Eisdem* dans le ms. de Colbert.

[18] *Dominatur* au lieu de *major est* dans le ms. de Colbert.

[19] *Aput* dans le ms. de Pétau.

[20] *Et quando licet* dans le ms. de Pétau; ces mots manquent dans celui de Colbert.

[21] *Quantum* dans le ms. de Pétau, *quando* dans les autres.

[22] *Si* manque dans le ms. de Pétau.

[23] *Illos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eos* dans les autres.

diderunt se ipsis [1], oportet ut [2] ad Imperatorem Tartarorum [3] vadant ad placitandum, sicut nuper contigit [4] de duobus filiis regis Georgianiæ [5]. Unus enim erat legitimus, et alter de [6] adulterio natus qui vocabatur David; legitimus autem Melic [7] nominabatur [8]: filio autem [9] adulteræ terræ partem reliquerat [10] pater; alius verò, qui junior erat, veniebat unà [11] cum matre ad Tartarorum [12] Imperatorem, pro eo quòd David prædictus [13] iter ad ipsum arripuerat veniendi; mater alterius, scilicet Melic [14], regina videlicet [15] Georgianiæ [16] per quam [17] maritus regnum tenebat, quoniàm [18] per feminas illud regnum tenebatur, mortua fuit in viâ. Illi autem cùm venerunt dederunt maxima munera, et maximè legitimus filius, qui repetebat

[1] *Ipsos* dans le ms. de Colbert.

[2] *Ut* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quod* dans les autres. Tout ce qui précède, depuis les mots *et quantùm placet* de l'autre alinéa, manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[3] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[4] *Contingit* dans le ms. de Pétau.

[5] *Georgianie* dans le ms. de Pétau, *Organie* dans celui de Colbert, *Georgranie* dans celui de Londres, *Georgiæ* dans les deux autres.

[6] *De* manque dans le ms. de Pétau.

[7] *Melio* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui écrit correctement un peu plus loin, *Melic*. Le ms. de Londres porte *Melit*, celui de Colbert, *Malis*.

[8] *Nominabatur* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *vocabatur* dans les autres.

[9] *Autem* n'est ainsi répété que dans le ms. de Pétau.

[10] *Reliquerat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *relinquebat* dans les autres.

[11] *Una* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[13] *Mater David predicti* dans le ms. de Colbert.

[14] *Melit* dans le ms. de Londres.

[15] *Videlicet* n'est donné que par les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Georgiane* dans le ms. de Pétau, *Jeorgianie* dans celui de Colbert, *Georganie* dans celui de Londres, *Georgiæ* dans les deux autres.

[17] *Quem* dans le ms. de Dupuy.

[18] *Quoniam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *quia* dans les autres.

terram quam reliquerat pater filio suo David [1], cùm non deberet habere quià adulteræ filius erat; ille verò respondebat [2]: « Licet » sim filius concubinæ [3], peto tamen ut fiat mihi justicia secundùm » consuetudinem [4] Tartarorum [5], qui nullam differenciam inter fi- » lios legitimæ [6] ac [7] ancillæ faciunt »: undè fuit data sententia contrà filium legitimum ut illi [8] David, qui [9] major erat, subesset, et terram haberet quietè ac [10] pacificè quam dederat ei pater : et sic donaria quæ dederat, et causam quam contrà fratrem suum David [11] habuerat, amisit.

v. Ab illis etiàm nationibus quæ longè sunt ab eis, et conjunctæ sunt aliis nationibus [12] quas aliquo modo timent, quæ [13] non sunt eis subjectæ, tributum accipiunt, et quasi misericorditer agunt cum eis ut non adducant exercitum super eos, vel [14] etiàm ut alii non terreantur se tradere ipsis [15]: sicut factum est [16] de Obesis [17]

[1] *Filio suo pater David* dans le ms. de Colbert.

[2] *Ridebat* dans le ms. de Pétau, sans doute pour *rndebat*, c'est-à-dire *respondebat*, comme dans le ms. de Colbert; les trois autres mss. portent *respondit*.

[3] *Concubina* dans le ms. de Colbert.

[4] *Consuetudinem* dans le ms. de Pétau, *legem* dans les autres.

[5] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[6] *Legitimos* dans le ms. de Dupuy.

[7] *Ac* dans le ms. de Pétau, *et* dans les autres.

[7] *Illi David* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illi Davidi* dans celui de Londres, *ille Davidi* dans les deux autres.

[9] *Quià* dans le ms. de Colbert.

[10] *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[11] *David* manque dans le ms. de Pétau.

[12] Ces dix mots, *quæ longè sunt ab eis et conjunctæ sunt aliis nationibus* sont oubliés dans le ms. de Pétau.

[13] qa, c'est-à-dire *quià*, dans le ms. de Colbert.

[14] *Vel* manque dans le ms. de Pétau.

[15] *Ipsis* dans le ms. de Pétau, *eis* dans les autres.

[16] *Est* manque dans le ms. de Pétau.

[17] Le scribe qui a exécuté le ms. de Pétau avait d'abord écrit ce mot *obsessis*, puis il

sive [1] Georgianis [2], a quibus quinquaginta vel [3] quadraginta millia, ut dictum est [4], yperperorum [5] sive bysanciorum [6] accipiunt pro tributo. Alias adhùc [7] in pace esse permittunt; tamen [8], secundùm quod [9] intelleximus ab eis, debellare [10] proponunt.

§ II. *De terrarum nominibus quas sibi subdiderunt* [11].

Terrarum nomina quas vicerunt sunt hæc : Kitai [12], Naimani [13], Solangi [14], Karakitai sive nigri Kitai [15], Comana [16], Tu-

a opéré la correction en mettant un point sous chacune des lettres superflues, méthode qu'il a suivie en plusieurs endroits, et à laquelle nous avons eu égard dans notre collation, en ne tenant compte que du mot rectifié.

1 *Et* dans le ms. de Colbert.

2 *Georgeanis* dans le ms. de Pétau, *Jeorgianis* dans celui de Colbert.

3 Les mots *quinquaginta vel* manquent dans le ms. de Pétau.

4 *Ut dictum est* n'est pas dans le ms. de Pétau.

5 *Imperperorum* dans le ms. de Pétau.

6 *Bisancium* dans les mss. de Pétau et de Londres.

7 *Adhùc* dans le ms. de Pétau, qui intercale ensuite le mot *cas*, corrigé en *eos*, lequel se trouve aussi dans le ms. de Colbert, mais non dans les autres, où on lit, au surplus, *ad hoc* au lieu de *adhùc*.

8 *Et tamen* dans le ms. de Colbert.

9 *Sicut* dans le ms. de Colbert au lieu de *secundùm quod*.

10 Les cinq mss. portent uniformément *rebellare*, mais le sens exige *debellare*.

11 Comme au ms. de Colbert.

12 *Kitay* en cet endroit dans le ms. de Pétau, *Kyrai* dans celui de Londres, *Kytai* dans les trois autres.

13 *Naymanni* dans le ms. de Londres, *Naimanni* dans celui de Colbert, *Naymani* dans les trois autres.

14 Le nom de *Solangi* manque ici dans le ms. de Pétau.

15 *Nigri kitay* dans le ms. de Pétau, *Kara-kytai sive nigri Kytai* dans les autres

16 *Comana* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut, à la 1re section du chap. V, écrit *Chanana*; *Canana* (ou *Cauana*) à l'un et l'autre passage dans le ms. de Colbert. Les trois autres mss. portent ici *Comania*, mais ils avaient précédemment donné aussi

mat [1], Voyrat [2], Karaniti [3], Huyur [4], Sumongal [5], Merkiti [6], Mecriti [7], Sarihuiur [8], Bascart id est magna Hungaria [9], Kergis, [10] Casmir [11], Sarraceni [12], Bisermini [13], Turcomani [14], Bileri id est magna Bulgaria [15],

Comana; il s'agit maintenant du centre de l'Asie, et non de la Comanie, qui est en Europe, et qui va être tout à l'heure nommée à son tour.

[1] *Cumac* dans le ms. de Pétau.

[2] *Uiccat* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. V, écrit *Udryat.*

[3] *Karaniti* dans le ms. de Pétau, *Karauiti* dans celui de Colbert, *Caranici* dans celui de Londres, *Caraniti* dans les deux autres.

[4] *Huyurc* dans le ms. de Pétau, *Vini* dans celui de Colbert.

[5] *Samoal* ici dans les mss. de Pétau et de Colbert, lesquels, au chap. V, portent *Su-Mongal*, ainsi que les trois autres mss., qui en cet endroit écrivent *Soboal.*

[6] *Mal-Kiti* dans le ms. de Pétau, où toute cette liste est extrêmement défectueuse; *Merkyti* dans celui de Colbert.

[7] *Vietrici* dans le ms. de Pétau, où nous avons vu précédemment *Moerit* et *Mœritas;* le ms. de Colbert a ici *Mecriti*, et plus haut *Mechoit* et *Mecritas;* le ms. de Londres porte ici *Menici*, et plus haut *Mecrit* et *Mecritas;* les mss. de Lumley et de Dupuy donnent ici *Meniti*, et plus haut *Metrit* et *Metritas.*

[8] *Sarihuiur* dans le ms. de Pétau, *Sarihuyur* dans celui de Colbert, *Baryhryur* dans les autres; nous avons déjà vu, au chap. V, diverses variantes de ce nom.

[9] *Bascart* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Baschare* dans les autres, qui ne les nomment, ainsi que les *Kergis*, qu'après les *Byleri*. Le *id est* qui unit ce nom à celui de *magna Hungaria* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert: celui-ci et le ms. de Londres écrivent *Ungaria.*

[10] *Tergis* dans le ms. de Pétau, *Kergis* dans les quatre autres.

[11] *Cosmir* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Gosmit* dans les trois autres.

[12] *Sarraceni* dans les mss. de Londres, de Pétau et de Colbert, *Saraceni* dans les autres.

[13] Le ms. de Pétau écrit ici *Beseremynitur*, en joignant à la fin du mot la première syllabe du nom suivant; *Bissermini* dans le ms. de Colbert.

[14] .... *tur. Cumany* dans le ms. de Pétau; *Turcomanui* dans celui de Colbert.

[15] *Bylery* dans le ms. de Pétau, plus haut *Bileri; Byleri* dans les autres. Le *id est* qui unit ce nom à celui de *magna Bulgaria* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

Corola, Comuci [1], Burithabet [2], Parossiti [3], Cassi [4], Jacobitæ [5], Alani sive Assi [6], Obesi sive Georgiani, Nestoriani [7], Armeni, Cangiti [8], Comani, Brutachi [9] qui sunt judæi, Mordui, Turci [10], Gazari, Samogedi [11], Perses, Tarci [12], India minor sive Ethiopia, Circasi [13], Rutheni [14],

1 Le ms. de Pétau donne ici en un seul mot *Catoracomuty*, tandis que les autres mss. portent uniformément en deux mots, savoir, celui de Colbert *Korola Tomici*, et les trois restants *Colona Thorati*.

2 *Bircithobec* dans le ms. de Pétau, *Buritabet* dans celui de Colbert, *Burycobeth* dans celui de Londres, *Buritabeth* dans les deux autres.

3 *Paressm* dans le ms. de Pétau, *Parassiti* dans celui de Londres, *Porosyti* dans celui de Colbert.

4 *Cassi* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *Sassi* dans les deux autres.

5 Ce nom manque dans le ms. de Pétau, il est écrit *Jacobite* dans ceux de Colbert et de Londres, *Jacobiti* dans les deux autres.

6 *Assio* dans le ms. de Pétau, où la première lettre du nom suivant se trouve ainsi transportée à la fin du mot qui précède; *Assy* dans le ms. de Colbert.

7 *Uestoriæ* dans le ms. de Pétau.

8 *Armcnikangit* en un seul mot dans le ms. de Pétau. *Cangit* dans celui de Colbert, *Cangyt* dans celui de Londres, *Cangiti* dans les deux autres.

9 *Brucarchi* dans le ms. de Pétau, *Bruchathy* dans celui de Londres, *Brutachi* dans les trois autres.

10 *Torti* ou *Torci* dans le ms. de Pétau, *Corcy* dans celui de Colbert, *Torci* dans les autres. Si l'on se rappelle que nous avons vu plus haut le ms. de Pétau donner *Turcorum* là où celui de Colbert écrivait *Toycorum* et les trois autres *Tortorum*, on reconnaîtra que la leçon à adopter ici doit être conséquemment *Turci*.

11 *Samogey* dans le ms. de Londres, *Samoyegi* dans celui de Colbert, *Samogedi* dans les autres.

12 *Tarti* ou *Tarci* dans le ms. de Pétau, *Tati* dans celui de Colbert, *Thaos* dans celui de Londres, *Thoas* dans les deux autres.

13 *Circasi* dans le ms. de Pétau, *Circassy* dans celui de Colbert, *Yrchasi* dans les trois autres.

14 *Cucheni* dans le ms. de Pétau, *Ruteni* dans celui de Colbert, *Rutheni* dans les trois autres.

Baldach [1], Sarti [2] : aliæ terræ sunt plures, sed earum nomina ignoramus. Vidimus etiàm viros et mulieres ferè de omnibus terris superiùs [3] nominatis.

§ III. *De terris quæ eis viriliter restiterunt* [4].

Hæc autem sunt nomina terrarum quæ eis viriliter restiterunt, nec sunt adhùc subditæ eis : India magna, Mangia [5], quædam pars Alanorum, quædam pars Kitaorum, Saxi [6] : quandam enim civitatem Saxorum [7] prædictorum, ut nobis dicebatur ibidem [8], obsederunt et debellare tentaverunt [9]; at [10] ipsi fecerunt machinas contrà machinas ipsorum [11], et Tartarorum [12] machinas omnes fregerunt, nec civitati appropinquare poterant ad pugnam propter [13] machinas et balistas; tandem unam viam sub terrâ fecerunt, et prosilierunt [14] in civitatem, et alii tentabant [15] incendere civitatem, alii

1 *Baldas* dans le ms. de Pétau, *Baldac* dans celui de Colbert, *Baldahc* dans celui de Londres. *Baldach* dans les deux autres.

2 *Sarci* ou *Sarti* dans le ms. de Pétau, *Sarti* dans celui de Colbert, *Sarthi* dans les autres.

3 *Superius* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *supra* dans les autres.

4 Comme au ms. de Colbert.

5 *Mangia* manque dans le ms. de Pétau.

6 *Saxa* dans le ms. de Pétau, *Sacxi* dans celui de Colbert, *Sayi* dans les autres.

7 *Saxorum* dans le ms. de Pétau, *Sacxorum* dans celui de Colbert, *Sayorum* dans les autres.

8 *Ut nobis dicebatur ibidem* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

9 *Temptaverunt* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

10 *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

11 *Ipsorum* dans le ms. de Pétau, *eorum* dans les autres.

12 *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

13 *Propter* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *contra* dans les autres.

14 *Prosilierunt* dans le ms. de Pétau, *prosiluerunt* dans les autres.

15 *Temptabant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

verò [1] pugnabant : homines autem civitatis unam partem populi [2] ad extinguendum ignem posuerunt, et alia pars fortiter pugnabat cum hiis [3] qui intraverunt civitatem, et multos occiderunt ex [4] eis, et alios vulneraverunt, compellentes eos ad suos redire : at [5] ipsi videntes quòd nichil possent [6] facere, et quòd [7] multi homines ex eis [8] morerentur, recesserunt ab eis.

§ IV. *De tyrannide quam exercent in hominibus suis* [9].

In terrâ Sarracenorum et aliorum, qui [10] quasi sunt inter eos domini accipiunt omnes artifices meliores, et in omnibus operibus suis ponunt; alii autem artifices [11] dant eis de opere suo tributum. Segetes omnes condunt in horreis dominorum suorum; dimittunt tamen eis semina, et quantùm ipsis [12] competenter sufficiat [13] pro expensis; aliis autem [14] unicuique unum pondus de pane [15] satis modicum dant in die, et [16] nichil aliud nisi ter in septimanâ modi-

1 *Vero* n'est que dans le ms. de Colbert.

2 *Populi* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

3 *Eis* dans le ms. de Pétau.

4 *Ex* manque dans le ms. de Pétau.

5 *Et* dans le ms. de Pétau.

6 Le ms. de Pétau dit *ei facere*, ceux de Colbert et de Londres *facere eis*.

7 *Quòd* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

8 *Ex eis* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

9 Nous avons suppléé ce titre à défaut de rubrique marginale dans le ms. de Colbert.

10 *Qui* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *ubi* dans les deux autres.

11 Une lacune se trouve ici dans le ms. de Pétau, qui a oublié les mots ...*meliores, et in omnibus operibus suis ponunt; alii autem artifices*...

12 Le ms. de Pétau, le seul où se trouve cette phrase, porte *ipsi*.

13 Le ms. de Pétau porte *sufficit*.

14 Tout ce qui suit le mot *dominorum* jusqu'à *unicuique* ne se trouve que dans le ms. de Pétau; les autres mss. ne mettent entre ces deux mots que la particule *et*.

15 *De pane* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

16 *Et* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

cum quid de carnibus eis præbent [1]. Et illis [2] tantùm hoc artificibus faciunt qui in civitatibus commorantur. Insuper [3] quandò dominis placet [4], cum uxoribus et filiis [5] juvenes omnes accipiunt, et post se cum omnibus famulis suis faciunt ire [6]; qui de cætero [7] sunt de [8] numero Tartarorum [9], imò [10] potiùs de numero captivorum, quià etsi [11] inter ipsos sunt numerati, non tamen habentur [12] in reverenciâ sicut Tartari [13], sed habentur pro servis, et ad omnia pericula ut alii captivi mittuntur : ipsi enim in bellis [14] sunt primi; et [15] etiàm si debet [16] palus vel aqua periculosa transiri [17], oportet eos primò vadum tentare [18]. Ipsos etiàm est necesse operari omnia quæ sunt facienda. Ipsi etiàm [19] si in aliquo offendunt, vel si [20] non obe-

[1] *Dant* dans le ms. de Colbert.

[2] *Illis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illi* dans les autres.

[3] *Insuper* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *item* dans les autres.

[4] *Placent* dans le ms. de Dupuy.

[5] *Cum uxoribus et filiis* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[6] *Faciunt ire* dans les mss. de Colbert et de Londres, *ire cogunt* dans ceux de Lumley et de Dupuy; le ms. de Pétau n'offre que le verbe *ire*, l'autre est oublié.

[7] Les mss. autres que celui de Pétau insèrent ici le mot *certo*.

[8] *De* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[10] *Immo* dans tous les mss. sauf celui de Dupuy.

[11] *Si* dans le ms. de Pétau, *etsi* dans les autres.

[12] Les mots *pro servis*, qui ont leur place un peu plus loin, sont fautivement intercalés ici en double emploi dans le ms. de Colbert.

[13] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[14] *Bellis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *bello* dans les autres.

[15] *Et etiam* ne se trouve ici que dans le ms. de Pétau; le ms. de Londres ne donne que *et*, les trois autres que *etiàm*.

[16] *Debent* dans le ms. de Londres, *debet* dans les autres.

[17] *Transire* dans le ms. de Pétau, *transiri* dans les autres.

[18] *Temptare* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[19] *Etiàm* manque dans le ms. de Pétau.

[20] *Si* manque dans le ms. de Pétau.

diunt ad nutum, ut asini verberantur. Et ut breviter dicam, modicum quid manducant, et [1] modicum bibunt, et pessimè induuntur; nisi fortè aliquid possint[2] lucrari, ut [3] aurifabri et alii artifices boni. Sed aliqui tàm malos dominos habent, quòd nichil eis dimittunt [4], nec habent tempus, præ multitudine operum dominorum, ut sibi aliquid operentur, nisi furentur sibi [5] tempus, quandò forsan [6] debent quiescere vel dormire : et hoc si uxores vel propriam stationem [7] permittuntur habere. Alii autem qui tenentur in domo pro servis, omni miseriâ sunt repleti : vidimus [8] enim eos in braccis pelliceis [9] sæpissimè ire, et toto corpore nudos in maximo solis ardore; et in hyeme patiuntur maximum frigus. Vidimus etiàm aliquos pedicas et digitos manuum [10] de magno frigore perdidisse; audivimus etiàm alios [11] esse mortuos, vel etiàm de magno [12] algore quasi in omnibus membris inutiles esse factos.

[1] Les mss. autres que celui de Pétau insèrent ici le mot *etiam*.

[2] *Possint* dans le ms. de Colbert, *possunt* dans les autres.

[3] *Ut* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nisi* dans celui de Londres, *nisi sunt* dans les deux autres.

[4] Le ms. de Colbert insère ici les mots *nisi fortè furentur*, dont la véritable place est un peu plus loin.

[5] Les mots *nisi furentur sibi* manquent en cet endroit dans le ms. de Colbert.

[6] *Forsan* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *forsitan* dans les autres.

[7] *Concubinam* dans le ms. de Colbert.

[8] *Vidimus* dans le ms. de Pétau, *vidi* dans les autres.

[9] *Braccis pelliceis* dans le ms. de Colbert, *brachiis pelliceis* dans celui de Pétau, *bracis* tout court dans les autres.

[10] *Magnum* dans le ms. de Pétau, *manus* dans celui de Colbert.

[11] *Illos* dans le ms. de Dupuy.

[12] Dans le ms. de Pétau manquent ces mots : *frigore perdidisse; audivimus etiam alios esse mortuos, vel etiam de magno....*

CAPITULUM OCTAVUM.

QUOMODÒ BELLO OCCURRATUR TARTARIS ET QUID INTENDUNT, ET DE ARMIS ET ORDINATIONE ACIERUM, ET QUOMODÒ OCCURRATUR EORUM ASTUCIIS IN PUGNA, ET MUNITIONE CASTRORUM ET CIVITATUM, ET QUID FACIENDUM EST DE CAPTIVIS [1].

Dicto de terris quæ obediunt eis, supponendum est quomodò bello occurratur eisdem; quod videtur nobis hoc modo [2] dicendum: primò quidem [3] scribendum est quid [4] intendunt; secundò de armis et ordinatione acierum [5]; terciò quomodò occurratur astuciis eorum [6] in congressione; quartò de munitione castrorum et civitatum [7]; quintò quid faciendum est [8] de captivis [9].

[1] Le ms. de Pétau porte *Quomodo bello captaris occurratur et quod attendunt, et de armis et ordinatione acierum, et quomodò occurratur eorum astuciis in pugnâ et munitione castrorum et comitatum, et quod faciendum est de captivis;* celui de Colbert dit *Quomodò bello Tartaris occurratur, et quid intendunt, de armis contra eos, et ordinatione acierum et qualiter eorum astuciis occurratur in congressione, et munitione castrorum et civitatum, et quid faciendum sit de captivis eorum;* les trois autres mss. se contentent de mettre *Quomodò bello occurratur Tartaris.* — Ce chapitre répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. XVIII, *Qualiter resistendum sit eis.*

[2] Le ms. de Colbert intercale ici le mot *esse.*

[3] *Quidem* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Quid* manque dans le ms. de Londres.

[5] *Acierum* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Eorum* manque dans le ms. de Pétau; au lieu de *astuciis eorum,* le ms. de Colbert met seulement *eisdem.*

[7] *Comitatum* dans le ms. de Pétau

[8] *Est* dans le ms. de Pétau, *sit* dans les autres.

[9] Les mss. autres que celui de Pétau insèrent ici le mot *eorum.*

§ I. *Quid intendunt Tartari*[1].

1. Intentio Tartarorum[2] est sibi[3] subjicere[4] totum mundum si possunt; et de hoc a[5] Chingïs-can[6] habent mandatum, sicut superiùs dictum est; idcircò[7] eorum imperator sic in litteris suis[8] scribit : DEI FORTITUDO, OMNIUM HOMINUM[9] IMPERATOR; et in[10] superscriptione sigilli sui est hoc[11] : DEUS[12] IN CŒLO, ET CUYUC-CAN SUPER TERRAM DEI FORTITUDO. OMNIUM HOMINUM[13] IMPERATORIS SIGILLUM. Et ideò cum nullis hominibus faciunt[14] pacem, ut dictum est, nisi fortè se in eorum[15] manibus tradant[16]. Et quià, exceptâ Christianitate, nulla est terra in orbe quam ipsi non teneant[17], idcircò[18] ad

[1] La rubrique marginale placée en cet endroit dans le ms. de Colbert porte seulement *De intentione eorum*.

[2] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[3] *Sibi* manque dans le ms. de Dupuy.

[4] *Subdere* dans le ms. de Colbert.

[5] La particule *a* n'est donnée ici que par le ms. de Pétau.

[6] *Chingis chan* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cyngis chan* dans les autres.

[7] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

[8] *Suis* manque dans le ms. de Colbert.

[9] *Hominum* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[10] *In* manque dans les mss. de Pétau et de Londres.

[11] *Est hoc* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *hoc est* dans celui de Londres, *hoc habet* dans les deux autres.

[12] *Deus* dans le ms. de Pétau, *Dominus* dans les autres.

[13] *Hominum* manque ici dans le ms. de Pétau.

[14] *Paciunt* par inadvertance dans le ms. de Pétau, entre *faciunt* et *pacem*.

[15] *Symeorum* pour *se in eorum* dans le ms. de Colbert.

[16] *Tradant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *tradunt* dans les autres.

[17] *Quam ipsi teneant* dans le ms. de Pétau, où le sens exige que l'on supplée *non* ; le ms. de Colbert donne *quam timeant ;* les trois autres *quam timent*.

[18] *It circo* dans le ms. de Pétau.

pugnam se præparant [1] contrà nos. Undè [2] noverint universi quòd nobis existentibus in terrâ Tartarorum [3], in solemni [4] curiâ quæ jàm ex pluribus annis indicta erat fuimus, ubi elegerunt Cuyuc [5] in [6] imperatorem in præsentiâ nostrâ, qui in [7] linguâ eorum dicitur can : qui [8] Cuyuc-can prædictus erexit cum omnibus principibus vexillum contrà Ecclesiam Dei et Romanum Imperium, et [9] contrà omnia regna Christianorum et populos Occidentis [10], nisi forsan facerent ea quæ [11] mandat [12] Domino Papæ et potentioribus [13] ac omnibus Christianorum populis Occidentis [14]. Quod nullâ ratione faciendum esse [15] nobis videtur [16]: tùm [17] propter nimiam servitutem et [18] into-

[1] *Preparant* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *prepararunt* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[2] *Undè* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *indè* dans ceux de Lumley et de Dupuy.

[3] *Tartarorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eorum* dans les autres.

[4] *Sollempni* dans les mss. de Pétau et de Londres, *Solempni* dans celui de Colbert, *solenni* dans les deux autres.

[5] *Cuyuc* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *Cuych* dans celui de Londres, *Cuynch* dans les deux autres.

[6] *In* n'est que dans le ms. de Colbert.

[7] *In* manque ici dans le ms. de Colbert.

[8] Le ms. de Pétau ne contient pas ce passage, *in imperatorem in presentiâ nostrâ, qui in linguâ eorum dicitur can, qui Cuyuc can*. Le mot *can* est écrit *chan* par les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres.

[9] *Ac* dans le ms. de Colbert.

[10] *Occidendis* dans le ms. de Pétau, *occidentes* dans celui de Colbert.

[11] *Quæ* manque dans le ms. de Colbert.

[12] *Mandavit* dans le ms. de Colbert.

[13] *Potentioribus* dans le ms. de Pétau, *potentibus* dans les autres.

[14] *Occidendis* dans le ms. de Pétau, *occidentes* dans celui de Dupuy.

[15] *Est* dans les cinq mss.; mais le sens réclame ici *esse*.

[16] *Nobis videtur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[17] *Cum* dans le ms. de Pétau, *tam* dans celui de Colbert, *tum* dans les trois autres.

[18] *Etiam* dans le ms. de Pétau; les mots *et intolerabilem* manquent dans celui de Colbert.

lerabilem, quæ est hactenùs inaudita, quam vidimus oculis nostris, in quam redigunt omnes gentes sibi subjectas : — tùm proptereà quòd [1] in eis nulla est fides, nec aliqua gens potest confidere in verbis eorum, quià [2] quicquid promittunt non observant quandò vident tempora sibi favere, et subdoli sunt in omnibus factis et promissis eorum; intendunt etiàm delere omnes principes, omnes nobiles, omnes milites et honestos viros [3] de terrà, ut superiùs dictum est, et [4] hoc faciunt subdolè [5] et artificiosè in [6] subditos [7] suos : — tùm [8] etiàm quià indignum est quòd [9] Christiani subdantur eisdem, propter abominationes [10] eorum, et quià in nichilum redigitur cultus Dei, et animæ pereunt, et corpora ultrà quàm credi possit multimodè [11] affliguntur; in principio [12] quidem sunt blandi, sed posteà pungunt [13] ut scorpio, cruciant et affligunt : — tùm quià pauciores sunt [14] numero, et corpore [15] debiliores quàm populi christiani.

II. In prædictà autem curià sunt bellatores et principes [16] exerci-

1 *Quià* dans les mss. de Colbert et de Londres.

2 *Quià* dans les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres ; celui de Colbert met *et;* le mot manque dans celui de Pétau.

3 *Et honestos viros* ne se trouve que dans le ms. de Pétau ; celui de Colbert porte *et omnes milites honestos.*

4 *Et* dans le ms. de Pétau, *sed* dans les autres.

5 *Subdolo* dans le ms. de Pétau.

6 *Eciàm* au lieu de *in* dans le ms. de Colbert.

7 *Subdictos* dans le ms. de Pétau.

8 *Tunc* dans le ms. de Pétau.

9 *Ut* dans le ms. de Pétau.

10 *Abhominationes* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

11 *Multimode* dans le ms. de Pétau, *multitudine* dans les autres.

12 *Principio* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *primo* dans les autres.

13 *Pungunt* n'est que dans le ms. de Colbert.

14 *Sunt* manque dans le ms. de Colbert.

15 *Corpore et debiliore* dans le ms. de Londres.

16 Les mss. de Londres, de Lumley et de Dupuy intercalent ici la particule *et*.

tûs assignati : de decem hominibus mittuntur [1] tres cum famulis [2] eorum, de omni terrâ potestatis eorum. Unus exercitus debet intrare per Hungariam [3], secundus per Poloniam [4], ut nobis dicebatur [5]; venient [6] autem pugnaturi continuè decem et octo annis. Tempus est [7] eis assignatum procedendi [8] : in martio præterito exercitum invenimus indictum per omnes Tartaros per quos transivimus, ad terram Rusciæ [9]; venient autem in tribus vel in quatuor annis usquè ad [10] Comaniam; de Comaniâ autem insultum [11] facient in terras superiùs annotatas; ignoramus tamen [12] utrùm incontinenti post terciam hyemem veniant, vel ad tempus adhùc expectent [13], ut meliùs venire possint ex improviso [14]. Hæc omnia firma sunt et vera, nisi Dominus aliquod impedimentum pro suâ graciâ faciat eis, sicut fecit quandò venerunt in Hungariam [15] et Poloniam [16] : debebant enim procedere pugnando [17] triginta annis;

1 *Mittunt* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

2 *Famulis* dans le ms. de Pétau, *familiis* dans les autres.

3 *Ungariam* dans les mss. de Colbert et de Londres.

4 *Peloniam* dans le ms. de Colbert.

5 *Ut nobis dicebatur* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

6 *Venient* dans le ms. de Pétau, *veniunt* dans les autres.

7 Les mss. autres que celui de Pétau intercalent ici le mot *etiam*.

8 *Procedendi* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

9 Après les mots *in martio*, au lieu du passage que nous fournit le ms. de Pétau, les autres mss. portent seulement *an. dom.* 1247 (ou *preterito*, ms. de Colbert) *se de terrâ suâ movebant* (ou *moverunt*).

10 *In* dans le ms. de Colbert.

11 *Non saltum* dans le ms. de Pétau.

12 Le ms. de Pétau écrit 9, c'est-à-dire *cum*, au lieu de *tamen*.

13 *Expectant* dans le ms. de Pétau.

14 Tout ce passage, depuis *ignoramus tamen*, ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

15 *Ungariam* dans les mss. de Colbert et de Londres.

16 *Polloniam* dans le ms. de Pétau.

17 Au lieu de *pugnando*, qui est donné par les mss. de Pétau et de Colbert, les trois autres mss. portent *tunc pro certo*.

sed interfectus fuit tunc imperator eorum veneno, et propter hoc quieverunt à præliis usquè nunc. Sed modò, quià positus est imperator de novo, iterùm [1] ad pugnam se incipiunt præparare. Adhùc [2] sciendum est [3] quòd Imperator proprio ore [4] dixit quòd vellet mittere exercitum suum [5] in Livoniam [6] et Prusciam [7].

III. [8] Et quoniàm intendit [9] omnem terram delere vel in servitutem redigere, quæ servitus est quasi [10] intolerabilis [11] nostræ genti [12] ut superiùs dictum est, occurrendum igitur est eis [13] bello. Sed [14] si una provincia non vult alteri opem ferre, terra illa [15] delebitur contrà quam pugnant, et cum illis hominibus quos capiunt pugnabunt [16] contrà aliam terram; et in acie erunt primi : si malè pugnant occidentur ad eis; sin [17] autem benè, ipsos cum promis-

[1] Les mss. autres que celui de Pétau intercalent ici une répétition des mots *de novo.*

[2] *Adhùc* manque dans le ms. de Pétau, celui de Colbert donne *et hoc;* les autres *ad hoc.*

[3] *Est* manque dans le ms. de Pétau.

[4] *Propriore ore* dans le ms. de Pétau, *ore suo proprio* dans celui de Colbert, *ore suo* dans les autres.

[5] *Suum* n'est que dans le ms. de Pétau.

[6] *Lyvoniam* dans le ms. de Londres.

[7] *E Prusciam* dans le ms. de Pétau, *et Prusciam* dans celui de Colbert, *et Pruciam* dans celui de Londres, *et Prussiam* dans les deux autres.

[8] Le ms. de Colbert place vis-à-vis de cet endroit la rubrique marginale qui fait le titre de la section III.

[9] *Intendit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *volunt* dans les autres.

[10] *Quasi* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Intollerabilis* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[12] *Gentis* dans le ms. de Pétau.

[13] *Eis* manque dans les mss. de Lumley et de Dupuy, lesquels, ainsi que celui de Londres, mettent, avant *bello*, la particule *in* qui n'est pas dans ceux de Pétau et de Colbert.

[14] *Et* dans le ms. de Pétau.

[15] *Illa* manque dans le ms. de Colbert.

[16] *Pugnabant* dans le ms. de Pétau.

[17] *Sin* dans le ms. de Colbert, *si* dans les autres.

sis et [1] adulationibus tenent, et etiàm ut ab ipsis [2] non fugiant promittunt eis quòd facient eos [3] dominos magnos; sed [4] post hoc quandò securi possunt esse de ipsis ut non recedant [5], faciunt eos infelicissimos servos: ac de mulieribus quas volunt pro serviciis et concubinis tenere [6], faciunt illud idem : et ità cum hominibus devictæ provinciæ destruunt aliam terram. Nec est aliqua provincia quæ per se possit [7] eis resistere, sicut nobis videtur, nisi Deus velit pugnare pro ipsis [8]; quià de omni terrâ potestatis eorum, ut superiùs [9] dictum est, homines congregantur [10] ad bellum. Undè si [11] Christiani se ipsos et suam terram et Christianitatem volunt servare, oportet quòd in unum conveniant reges, principes et barones, et terrarum rectores [12], et mittant de communi consilio [13] homines contrà eos ad pugnam, antequàm ipsi incipiant per terram [14] diffundi : quoniàm postquàm incipiunt spargi per terram [15], nul-

[1] *Et* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ipsis* dans les autres.

[3] *Promittunt eos facere* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *faciant* dans celui de Londres.

[4] *Sed* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[5] *Recedant* dans le ms. de Pétau, *redeant* dans les autres.

[6] *Pro serviciis et concubinis tenere* dans les mss. de Pétau et de Colbert; *in concubinas* (ou *concubinis*) *tenere pro serviciis* dans les autres.

[7] *Possis* dans le ms. de Pétau.

[8] Les neuf mots qui précèdent, depuis *sicut nobis*, ne se trouvent que dans le ms. de Pétau.

[9] *Superiùs* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert; *ut* est par erreur écrit *in* dans le premier.

[10] *Congregantur* dans le ms. de Pétau, *congregant* dans les autres.

[11] Le ms. de Londres intercale ici à tort la particule *et*.

[12] Le ms. de Pétau écrit *rectones*.

[13] *Consensu* dans le ms. de Colbert.

[14] *Per terram* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *per terras* dans celui de Londres, *in terras* dans les deux autres.

[15] *Terram* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *terras* dans les autres, qui mettent

lus [1] congruè auxilium alteri potest præbere, quoniàm ipsi catervatìm undiquè homines querunt et [2] occidunt; [3] et si se claudunt in castris, ponunt tria [4] vel quatuor millia hominum aut plures [5] circà [6] castrum vel civitatem, qui obsideant [7] eam; et ipsi nichilominùs diffunduntur per terram [8] et homines occidunt [9].

§ II. *De armis et ordinatione acierum* [10].

1. Quicunque autem volunt pugnare cum cis, hæc arma debent habere : arcus bonos et fortes, et [11] balistas, quas multùm timent ; et [12] sagittas sufficientes, et bonum dolabrum [13] de

à la suite les mots *undique homines querunt et*, lesquels manquent dans les mss. de Pétau et de Colbert et feraient double emploi avec le reste de la phrase.

[1] *Nullus* manque dans le ms. de Colbert.

[2] *Ac* dans le ms. de Pétau.

[3] Le ms. de Colbert place vis-à-vis de cet endroit la rubrique marginale qui forme le titre de la section IV.

[4] Les mss. autres que celui de Pétau mettent ici une première fois le mot *millia*, répété ensuite par tous sauf celui de Colbert, et qui est écrit *milia* dans ce dernier ainsi que dans celui de Pétau.

[5] *Aut plures* n'est que dans le ms. de Pétau.

[6] *Circa* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *contra* dans les autres.

[7] *Obsidiant* dans le ms. de Pétau, *obsedeant* dans celui de Londres.

[8] *Terram* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *terras* dans les autres.

[9] *Et homines occidunt* dans le ms. de Colbert, *homines occidentes* dans les autres.

[10] Ce titre forme, dans le ms. de Colbert, deux rubriques distinctes, l'une *De armis eorum* répondant au premier alinéa de cette section, l'autre *De ordinatione acierum eorum* répondant au deuxième alinéa; il est évident que dans toutes deux le mot *eorum* est de trop, le sens au contraire voulant *contrà eos*.

[11] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[12] *Et* manque ici dans le ms. de Colbert.

[13] *Odolabrum* dans le ms. de Pétau.

bono ferro, vel securim [1] cum longo [2] manubrio; [ferramenta [3] sagittarum, de arcu, vel de balistâ, debent, ut Tartari [4], quandò sunt calida, temperari in [5] aquâ cum sale mixtâ, ut fortia [6] sint ad penetrandum arma eorum]; gladios etiàm et [7] lanceas cum unco [8], qui valeant [9] ad detrahendum [10] eos de sellâ [11], quià [12] de ipsâ [13] facillimè cadunt; ac [14] cultellos [15]; ac [16] loricas duplicatas [17], quià illas [18] de facili [19] eorum sagittæ [20] non penetrant; et galeam et arma [21] alia ad protegendum corpus et equum ab armis et sagittis [22] eorum. Et si aliqui non sunt ità benè armati ut diximus [23], debent ire post alios ut

[1] *Vel securim* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et securim* dans celui de Londres, *et scutum* dans les deux autres.

[2] *Luhgo* dans le ms. de Pétau.

[3] *Feramenta* dans le ms. de Pétau.

[4] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[5] *Cum* dans le ms. de Colbert.

[6] *Fortia* manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Et* manque dans le ms. de Pétau.

[8] *Uncto* dans le ms. de Pétau.

[9] *Valent* dans le ms. de Pétau, *volunt* dans ceux de Colbert et de Londres, ainsi que dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[10] *Detrahendum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *trahendum* dans les autres.

[11] *Sella* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *sellis* dans les autres.

[12] *Qui* dans le ms. de Colbert.

[13] *Ipsa* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eis* dans les autres.

[14] *Ad* dans le ms. de Colbert.

[15] *Cutellos* dans le ms. de Pétau, *cultellos* dans les autres.

[16] *Ac* manque dans le ms. de Pétau; celui de Colbert met *et*.

[17] Le ms. de Colbert répète ici par inadvertance *et loricas duplicas*.

[18] *Illas* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *illos* dans les autres.

[19] *De facili* n'est que dans le ms. de Pétau.

[20] Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance le mot *eorum*.

[21] Le ms. de Pétau intercale ici à tort la particule *et*.

[22] *Et sagittis* manque dans le ms. de Colbert.

[23] *Diximus* dans le ms. de Pétau, *dixi* dans les autres.

faciunt Tartari [1], et trahere contrà eos de arcubus vel de balistis [2]. Nec debent parcere pecuniæ quin [3] comparent arma, ut possint animas et corpora et [4] libertatem et res alias conservare [5].

II. Acies debent [6] ordinare ut ipsi, per [7] millenarios ac [8] centenarios et [9] decanos et duces exercitûs; qui duces nequaquàm [10] prælium debent intrare, sicut non intrant [11] duces eorum, sed debent de exercitu [12] videre et ordinare. Legem ponere etiàm [13] debent ut simùl incedant ad bellum sive aliàs, sicut sunt ordinati : et quicunque [14] reliquerit [15] alium sive ad bellum procedentem sive pugnantem, vel quicunque fugerit nisi omnes [16] communiter cedant, graviter puniatur [17]; quià tunc pars bellantium sequitur fugientes,

[1] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[2] *De arcubus vel de balistis* dans le ms. de Colbert, *arcubus vel balistis* dans celui de Pétau, *de armis et sagittis* dans les autres.

[3] *Quando comparant* dans le ms. de Pétau, *quin comparant* dans celui de Colbert, *quoniam comparent* dans les autres.

[4] *Et* ne se trouve ici que dans le ms. de Pétau.

[5] *Observare* dans les mss. de Pétau et de Colbert. — Tout le passage qui précède, depuis *et si aliqui non sunt ità benè armati*, manque ici dans le ms. de Colbert, et se trouve transporté à la fin de l'alinéa suivant.

[6] *Deberent* dans le ms. de Pétau.

[7] *Per* manque dans le ms. de Colbert.

[8] *Ac* n'est que dans le ms. de Pétau.

[9] *Et* manque dans le ms. de Colbert, *et decanos* manque dans celui de Pétau.

[10] *Necquaquam* dans le ms. de Londres.

[11] *Non intrant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nec* tout court dans les autres.

[12] *De exercitu* dans le ms. de Pétau, *exercitus* dans les autres.

[13] *Legem etiam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *legemque* dans les autres.

[14] *Si quis* dans le ms. de Colbert.

[15] *Reliquerit* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *relinquit* dans les autres.

[16] *Omnes* manque dans le ms. de Pétau.

[17] *Graviter de* (sans doute pour *debet*) *puniri* dans le ms. de Pétau, *gravissime punitur*, *puniatur* ou *puniantur* dans les autres.

et sagittis eos [1] occidunt, et pars cum hiis qui remanent [2] pugnat [3], et sic confunduntur et [4] occiduntur remanentes ac [5] fugientes [6]. Et [7] similiter quicunque fuerit conversus ad prædam tollendam [8] antequàm omninò sit exercitus contrariorum [9] devictus, maximâ pœnâ debet mulctari [10]. Talis enim apud Tartaros [11] sinè ullâ miseratione occiditur.

§ III. *Quomodò occurratur astuciis eorum in congressione* [12].

1. Locus ad prælium [13] est eligendus, si fieri potest, ubi [14] sit planus campus et [15] possint undiquè videre [16]; et debent habere [17] si

[1] *Eos* dans le ms. de Pétau, *eorum* dans les autres, sauf celui de Colbert, où tout ce passage manque.

[2] *Remanet* dans les mss. de Pétau et de Londres.

[3] *Pugnat* dans le ms. de Pétau, *pugnant* dans les autres, sauf celui de Colbert.

[4] *Ac* dans le ms. de Pétau.

[5] *Ac* dans le ms. de Pétau, *et* dans les autres.

[6] Tout le passage qui précède, depuis *quia tunc pars bellantium sequitur*, manque dans le ms. de Colbert.

[7] *Et* n'est que dans le ms. de Pétau.

[8] *Collectam* dans le ms. de Pétau.

[9] *Centurnorum* dans le ms. de Pétau, *adversariorum* dans celui de Colbert.

[10] *Debet mulctari* dans le ms. de Pétau, *mulctetur* dans les autres.

[11] *Tataros* dans le ms. de Colbert.

[12] Nous avons déjà noté que la rubrique du ms. de Colbert correspondante à ce titre se trouve transposée beaucoup plus haut; elle est, au surplus, ainsi conçue : *Quomodò occurrendum est eis bello in congressione.*

[13] *Prelium* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *preliandum* dans les autres.

[14] *Ubi* dans le ms. de Colbert, *ut* dans les autres.

[15] *Ut* est ici répété dans le ms. de Pétau.

[16] *Videre* manque dans le ms. de Colbert.

[17] *Debent habere* dans le ms. de Pétau, *habeant* dans ceux de Londres, de Lumley et de Dupuy; *debent habere si* manque dans celui de Colbert.

possunt sylvam [1] magnam à tergo vel à latere, ità tamen quòd non possint [2] intrare inter ipsos et sylvam [3]. Nec [4] debent simùl [5] omnes convenire in unum, sed [6] facere acies multas, et divisas [7] ab invicem, non [8] tamen [9] nimis [10] distantes : et contrà illos qui primò [11] veniunt debent [12] unam aciem mittere quæ [13] eis occurrat; et si Tartari [14] simulant fugam, non multùm vadant post eos, nisi fortè quantùm possunt videre, ne [15] fortè ipsos ad paratas insidias trahant, sicut facere [16] solent : et alia sit parata ad juvandum aciem illam [17], si [18] fuerit opportunum. Insuper habeant speculatores ex omni parte, ut videant quandò [19] veniunt [20] aliæ acies Tartarorum [21], retrò, à dextris, et à sinistris : et semper debent aciem contrà

[1] *Silvam* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Possint* dans les mss. de Colbert et de Londres, *possunt* dans les trois autres.

[3] *Silvam* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[4] *Non* dans le ms. de Colbert.

[5] *Simul* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Et* dans le ms. de Colbert.

[7] *Divisas ad invicem* dans le ms. de Pétau, *divisas ab invicem* dans celui de Colbert, *diversas ab invicem* dans les autres.

[8] *Non* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nec* dans les autres.

[9] *Tamen* manque dans le ms. de Colbert.

[10] *Nimis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *multum* dans les autres.

[11] *Primo* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *post* dans les autres.

[12] Le ms. de Pétau intercale ici à tort le mot *eis*.

[13] *Que* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *qui* dans les autres.

[14] *Tatari simulent* dans le ms. de Colbert.

[15] *Nisi* dans le ms. de Londres.

[16] *Ferre* dans le ms. de Pétau.

[17] *Ipsam aciem* dans le ms. de Pétau, *aciem primam* dans celui de Colbert.

[18] Le ms. de Colbert intercale ici le mot *fortè*.

[19] *Quod* dans le ms. de Colbert.

[20] *Veniunt* dans le ms. de Pétau et dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, *veniant* dans les autres mss.

[21] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

aciem [1] mittere quæ eis occurrat; ipsi enim semper nituntur concludere adversarios suos [2] in medio : undè magnam cautelam debent habere ne hoc facere possint, quià sic exercitus facillimè debellatur. Acies autem [3] debent hoc cavere, ne diù currant post eos, propter insidias quas solent parare [4] : plùs enim fraudulenciâ quàm fortitudine pugnant.

11. Duces exercitûs semper debent esse parati ad mittendum adjutorium, si necesse [5] est, illis qui sunt in pugnâ; et propter hoc etiàm debent vitare nimium cursum post eos, ne fortè fatigentur equi eorum; quoniàm nostri multitudinem equorum non habent : sed Tartari [6] illum quem equitant unâ [7] die, illum non ascendunt in tribus vel in quatuor diebus post hoc [8], undè non curant si fatigentur equi eorum propter [9] multitudinem equorum [10] quam [11] habent. Et si Tartari [12] cedunt, non tamen nostri debent [13] recedere, vel ab invicem separari, quià simulando hoc [14] faciunt, ut exercitus dividatur [15] et [16] post hoc [17] liberè ingrediantur et destruant omnem

[1] *Unam aciem contra aliam* dans le ms. de Colbert.

[2] *Suos* dans le ms. de Pétau, *eorum* dans les autres.

[3] *Acies autem* dans le ms. de Pétau, *omnes acies* dans les autres.

[4] *Parare* dans le ms. de Pétau, *preparare* dans les autres.

[5] *Nccm*, c'est-à-dire *necessarium* dans le ms. de Pétau. *Si necesse est* manque dans le ms. de Colbert.

[6] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[7] *Uno* dans le ms. de Pétau.

[8] *Hec* dans le ms. de Pétau.

[9] Les mots *equi eorum propter* manquent dans le ms. de Pétau; et les mots *equi eorum* seulement dans celui de Colbert.

[10] Le mot *equorum* ne se retrouve ici que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[11] *Quem* dans le ms. de Dupuy.

[12] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[13] *Nostra debet* dans le ms. de Londres.

[14] *Fugam* au lieu de *hoc* dans le ms. de Colbert.

[15] *Dividantur* dans le ms. de Colbert.

[16] *Ut* encore dans le ms. de Pétau.

[17] Les mss. autres que celui de Pétau intercalent ici le mot *terram*.

terram [1]. Debent etiàm cavere ne [2] faciant [3] nimias expensas, ut solent; ne propter penuriam redire cogantur [4] et dent Tartaris [5] viam ut ipsos et alios occidant [6] et destruant totam [7] terram, et propter eorum superfluitatem nomen Dei [8] blasphemetur. Sed [9] hoc debent facere diligenter, ut si contingat aliquos pugnatores recedere [10], quòd alii loco eorum succedant.

III. Duces etiàm nostri debent die noctuque [11] facere exercitum custodiri [12], ne repentè et subitò irruant super ipsos [13]; quià Tartari [14] ut demones multas excogitant iniquitates et [15] artes nocendi: imò [16] tàm de nocte quàm de die semper [17] debent esse parati; neque exspoliati [18] debent jacere, nec deliciosè ad mensam sedere, ut imparati non valeant inveniri [19], quià Tartari [20] vigilant semper ut

[1] *Omnem terram* dans le ms. de Pétau, *eam* dans les autres.

[2] *Ne* dans le ms. de Pétau, *ut non* dans les autres.

[3] *Faciunt* dans le ms. de Dupuy.

[4] *Cogentur* dans le ms. de Pétau, *cogantur* dans celui de Colbert, *compellantur* dans les autres.

[5] *Tataris* dans le ms. de Colbert.

[6] *Accidant* dans le ms. de Pétau.

[7] *Totam* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *omnem* dans les autres.

[8] *Dei* dans le ms. de Colbert, *Domini* dans les autres.

[9] *Sed* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[10] *Redire* dans le ms. de Pétau.

[11] *Noctuque* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *nocteque* dans les autres.

[12] *Exercitus et custodire* dans le ms. de Pétau.

[13] *Eos* dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[14] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[15] *Iniquitates et* manque dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[16] *Inmo* dans le ms, de Londres.

[17] *Semper* manque dans le ms. de Colbert.

[18] *Sed nec spoliati* dans les mss. de Lumley et de Dupuy, *sed neque exspoliati* dans celui de Colbert, *neque expoliati* dans ceux de Pétau et de Londres.

[19] *Ne imparati inveniantur* dans les mss. de Londres, de Dupuy et de Lumley.

[20] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

videant quomodò [1] possint nocere. Homines verò terræ, qui Tartaros [2] expectant vel super se timent venire, occultas foveas debent habere, in quibus tàm segetes quàm [3] alia reponere debent propter duo : ut videlicet Tartari [4] non possint illa [5] habere ; et ut [6] si eis Deus [7] propitius fuerit, valeant ea posteà invenire, eis fugientibus de terrâ. Debent [8] fenum et stramina comburere vel fortiter occultare [9], ut equi Tartarorum [10] eò minùs [11] inveniant ad comedendum.

§ IV. *De munitione castrorum et civitatum* [12].

Civitates autem et castra si volunt munire [13], videant priùs qualia sint in situ [14] : situs enim [15] talis debet esse castrorum [16], quòd machinis et sagittis expugnari non possint [17], et aquam

[1] *Videant quomodo* ne se trouve que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[2] *Tataros* dans le ms. de Colbert.

[3] *Tam segetes quam alia* dans le ms. de Pétau, *tam sagittas quam alia arma* dans celui de Colbert, *sagittas et alia* dans les autres.

[4] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[5] *Illa* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ea* dans les autres.

[6] *Ut* n'est ainsi répété que dans le ms. de Pétau.

[7] *Dn̄s*, c'est-à-dire *dominus*, dans le ms. de Colbert.

[8] *Debent* manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Vel fortiter occultare* n'est que dans le ms. de Colbert.

[10] *Tatarorum* dans le ms. de Colbert.

[11] *Nimis* dans le ms. de Pétau, *eo minus* dans celui de Colbert, *minus* simplement dans les autres.

[12] Nous avons déjà vu qu'il y a dans le ms. de Colbert déplacement de la rubrique correspondante à ce titre, rédigée au surplus dans les mêmes termes.

[13] *Invenire* dans le ms. de Pétau.

[14] *Initia* dans le ms. de Pétau.

[15] *Sicut. n.* dans le ms. de Pétau.

[16] *Castrorum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *in castris* dans les autres.

[17] *Possint* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *possit* dans les autres.

habeant [1] sufficientem et ligna [2], et si fieri potest, quòd introitus et exitus eorum [3] tolli non possit : et quòd habeant [4] homines [5] sufficientes qui possint vicissìm pugnare. Et debent vigilare diligenter ne aliquâ astuciâ possint Tartari [6] castrum furari. Expensas ad multos annos debent habere sufficientes: custodiant tamen diligenter expensas, et illas [7] in mensurâ manducent, quià nesciunt quanto tempore ipsos [8] in castris oporteat [9] esse conclusos [10]; quià quandò ipsi [11] incipiunt [12], multis annis obsident unum castrum, sicut [13] fit hodiernâ die in terrâ Alanorum de quodam monte, quem ut credimus [14] jàm obsederunt per duodecim annos [15], qui eis [16] viriliter restiterunt [17] et multos Tartaros [18] et nobiles occiderunt. Alia autem castra et civitates, quæ [19] talem situm

[1] *Habeant* manque dans le ms. de Colbert.

[2] *Lignum* dans les mss. de Lumley et de Dupuy.

[3] *Eorum* dans le ms. de Pétau, *eis* dans les autres.

[4] *Habeat* dans le ms. de Pétau.

[5] *Hos* dans le ms. de Pétau, sans marque d'abréviation.

[6] *Tartari* ne se trouve que dans le ms. de Pétau.

[7] *Expensas et illas* dans le ms. de Pétau, *expensas et illa* dans celui de Colbert, *illas et* dans les autres.

[8] *Ipsos* dans le ms. de Pétau, *eos* dans les autres.

[9] *Oporteat* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *oportet* dans les autres.

[10] *Conclusos* dans le ms. de Colbert, *inclusos* dans les autres.

[11] *Quia quando ipsi* dans le ms. de Pétau, *quia cum* dans celui de Colbert, *quando enim* dans celui de Londres, *quum enim* dans les deux autres.

[12] Les mss. autres que ceux de Pétau et de Colbert intercalent ici le mot *tunc*.

[13] *Sicut* dans le ms. de Pétau, *sic* dans les autres.

[14] *Credimus* dans le ms. de Pétau, *credo* dans les autres.

[15] *Duodecim annis* dans le ms. de Colbert.

[16] *Eis* n'est que dans le ms. de Colbert.

[17] *Resisterunt* dans le ms. de Colbert.

[18] *Tataros* dans le ms. de Colbert.

[19] *Quē*, c'est-à-dire *quem*, dans le ms. de Pétau.

non habent, debent fortiter vallari foveis profundis muratis [1], et muris [2] benè paratis [3]; et [4] arcus et sagittas sufficientes, et lapides ac [5] fundas debent habere. Et debent diligenter cavere quòd non permittant Tartaros [6] ponere machinas suas, sed [7] suis machinis debent eos repellere; et si fortè aliquo ingenio vel aliquâ [8] arte Tartari [9] erigant [10] machinas suas, debent eas destruere machinis suis si possint [11] : balistis etiàm et [12] fundis et machinis debent resistere ut [13] civitati non appropinquent [14]. Aliàs [15] etiàm debent esse parati [16], ut superiùs dictum est. De castris etiàm [17] et civitatibus quæ sunt in fluminibus positæ, debent diligenter videre ne possint submergi. Sed adhùc [18] sciendum est quòd Tartari plus diligunt quòd homines se in civitatibus et castris claudant [19] quàm quòd [20] pugnent

[1] *Muratis* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres, *munitis* dans les deux autres.

[2] *Muratis* encore dans le ms. de Pétau.

[3] *Paratis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *preparatis* dans les autres.

[4] *Et* manque dans le ms. de Colbert.

[5] *Et* encore dans le ms. de Pétau.

[6] *Tataros* dans le ms. de Colbert.

[7] *Sed* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[8] *Aliqua* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[9] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[10] *Erigant* dans le ms. de Pétau, *erigunt* dans les autres.

[11] *Possint* dans le ms. de Pétau, *possunt* dans les autres.

[12] *Etiam et* n'est que dans le ms. de Pétau; celui de Colbert ne met que *et*, et les autres que *etiam*.

[13] *Ut... non* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ne* dans les autres.

[14] *Appropinquant* dans les mss. de Pétau et de Londres, *propinquant* dans celui de Colbert.

[15] *Alia* dans le ms. de Colbert.

[16] *Preparati* dans le ms. de Colbert.

[17] *Etiam* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[18] *Adh* dans le ms. de Pétau, *ad hoc* dans les autres.

[19] *Se in civitatibus et castris claudant* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *claudant se in civitatibus* dans les autres.

[20] *Quod* manque dans le ms. de Pétau ; le ms. de Londres écrit *pungnant*.

cum eis in campo : dicunt enim illos [1] suos esse porcellos [2] in harâ [3] conclusos ; undè ponunt eis custodes ut superiùs dictum est.

§ V. *Quid faciendum est de captivis* [4].

Si autem [5] aliqui Tartari [6] de equis suis in bello [7] projiciantur [8] statìm sunt capiendi, quià cùm sunt in terrâ fortiter sagittant, et equos ac [9] homines vulnerant et occidunt. Et si servarentur [10], tales possunt [11] esse, quòd haberetur per eos quasi [12] perpetua pax, aut pecunia magna daretur pro eis [13] : quoniàm se ad invicem diligunt satis ; sed quomodò Tartari cognoscantur superiùs dictum est, ubi de [14] formâ eorum est expressum [15] : tamen [16] quandò capiuntur, si debent servari, ne fugiant diligens custodia est habenda [17]. Sunt

[1] *Illos* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eos* dans les autres.

[2] *Purcellos* dans le ms. de Londres.

[3] *Ara* dans les mss. de Pétau, de Colbert et de Londres.

[4] Comme au ms. de Colbert, sauf l'addition, dans la rubrique, du mot *eorum*, qui est évidemment de trop, le sens indiquant plutôt *ex eis*.

[5] *Enim* dans le ms. de Pétau.

[6] *Tatari* dans le ms. de Colbert.

[7] *Bellis* dans le ms. de Colbert, *bello suo* dans celui de Pétau.

[8] *Prohiciantur* dans le ms. de Pétau, *proiciuntur* dans les autres.

[9] *Ac* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *et* dans les autres.

[10] *Servarentur* dans le ms. de Pétau, *servantur* dans les autres.

[11] *Possunt* dans le ms. de Colbert, *potest* dans les autres.

[12] *Haberetur per eos quasi* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *habeatur pro eis* dans les autres.

[13] *Daretur pro eis* dans le ms. de Pétau, *redimantur* dans les autres.

[14] *De* n'est que dans les mss. de Pétau et de Colbert.

[15] *Est expressum* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *fuit expressa* dans les autres.

[16] *Tunc* dans le ms. de Pétau.

[17] *Habenda* dans le ms. de Pétau, *adhibenda* dans les autres.

etiàm [1] aliæ multæ gentes cum eis, quæ per formam superiùs annotatam possunt ab ipsis cognosci. Est etiàm [2] hoc [3] sciendum, quòd multi in exercitu sunt cum eis [4] qui si viderent tempus, et haberent fiduciam quòd nostri non occiderent eos, ex omni parte exercitûs, sicut ipsimet nobis dixerunt [5], pugnarent cum ipsis [6], et plura mala [7] facerent eis [8] quàm alii qui sunt eorum adversarii manifesti [9].

Hæc autem quæ superiùs scripta sunt, ut illi qui viderunt et audierunt tantùm duximus referendum [10], non ut instruamus discretos qui per exercitum pugnæ bellorum noverint astucias : credimus enim quòd multa [11] meliora et utiliora cogitabunt [12] et facient illi qui ad hoc prudentes sunt et instructi; poterunt [13] tamen, per illa quæ superiùs dicta sunt, habere de eis occasionem et materiam cogitandi. Scriptum est enim : « Audiens sapiens sapientior erit, et » intelligens gubernacula possidebit » [14].

[1] *Et* dans le ms. de Pétau; le mot manque dans celui de Colbert.

[2] *Autem* dans le ms. de Pétau.

[3] *Hoc* manque dans le ms. de Colbert.

[4] *Cum eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *eorum* dans les autres.

[5] *Dixerunt* manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Ipsis* dans le ms. de Pétau, *eis* dans les autres.

[7] *Pejora inara* dans le ms. de Pétau, *pejora mala* dans celui de Colbert.

[8] *Eis* dans les mss. de Pétau et de Colbert, *ipsis* dans les autres.

[9] Ici se terminent uniformément les mss. de Colbert, de Lumley, de Dupuy et de Londres. Celui de Colbert est clos en cet endroit par la formule *expliciunt gesta Tartarorum*.

[10] *Diximus referendo* dans le ms. de Pétau, le seul qui nous fournisse ce passage.

[11] *Nulla* dans le ms. de Pétau; mais ce serait directement contraire au sens plausible du passage entier.

[12] *Cogitabant* dans le ms.

[13] Le ms. insère ici le mot *et*.

[14] Cette citation est prise des Proverbes de Salomon, chap. I, verset 5; mais le mot *sapiens* est oublié dans le ms. de Pétau.

CAPITULUM ULTIMUM.

DE PROVINCIIS ET SITU EARUM PER QUAS TRANSIVIMUS, ET DE CURIA IMPERATORIS TARTARORUM ET PRINCIPUM EJUS, ET DE TESTIBUS QUI NOS INVENERUNT IBIDEM [1].

Dicto quomodò bello occurratur eisdem, ultimò dicemus de viâ quam fecimus et de situ terrarum per quas transivimus, et ordinatione curiæ Imperatoris et principum ejus, et testibus qui in terrâ Tartarorum nos invenerunt.

§ I. *De viâ quam fecimus et de situ terrarum per quas transivimus* [2].

1. Cùm jàm proposuissemus, ut dictum est priùs aliàs, ad Tartaros proficisci, ad regem pervenimus Boemorum. Requisito consilio

[1] Ce titre, comme le chapitre même tout entier, ne se trouve que dans le ms. de Pétau, où il est ainsi tourné : *De provinciis et situ earum per quas transivimus, et de testibus qui nos invenerunt ibidem, et de curiâ imperatoris Tartarorum et principum ejus*. Nous n'avons fait que rétablir l'ordre réel des matières traitées dans cette dernière partie de la relation. — Ce chapitre répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, à quinze chapitres distincts, que nous indiquerons successivement à chaque section.

[2] Ce titre a été suppléé par nous. — Les cinq premiers alinéas de cette section répondent, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. XIX, *De itinere fratris Johannis usquè ad primam custodiam Tartarorum ;* le 6e alinéa et une partie du 7e répondent au chap. XX, *Qualiter primò cum sociis suis receptus est à Tartaris ;* la fin de ce 7e alinéa avec les deux suivants, au chap. XXI, *Qualiter recepti sunt apud Correnzam ;* les alinéas 10, 11, 12, qui viennent ensuite, répondent au chap. XXII, *Qualiter recepti sunt apud Bathy magnum principem ;* les trois alinéas suivants, au chap. XXIII, *Qualiter recedentes a Bathy per terram Comanorum et Kangittarum transierunt;* puis les alinéas 16 et 17, sauf quelques lignes de ce dernier, au chap. XXIV, *Qualiter*

ejus, cùm esset nobis familiaris dominus ab antiquo, quæ via esset nobis melior ad eundum, respondit quòd esset meliùs, prout ei videbatur, ire per Poloniam et Rusciam; habebat enim consanguineos [1] in Poloniâ, quorum adjutorio Rusciam intrare possemus : et datis litteris suis et bono conductu iter ut per Poloniam transiremus, fecit etiàm nobis expensas dari per terras et civitates ejus, quousquè ad ducem Silesiæ [2] Boleslaum [3] veniremus, nepotem ipsius, qui nobis etiàm erat familiaris et notus.

II. Ipse etiàm nobis dedit litteras suas et conductum securum et expensas per [4] villas et civitates, usquequò veniremus ad Lancisci [5] ducem Conradum [6]. Quo tempore, nobis gratiâ Dei favente, venerat ibi Dominus Vasilico [7], dux Rusciæ, a quo intelleximus de facto pleniùs Tartarorum : miserat enim ibi nuncios suos, qui ad ipsum et fratrem suum Danielem redierant, portantes securitatem de transeundo ad Bati, domino Danieli; qui [8] dixit nobis quòd si nos vellemus ire ad ipsos, oporteret nos habere munera magna ad dandum eis, quià illa cum importunitate maximâ requirebant, et si non [9] dabantur, sicut etiàm verum est, non poterat nuncius cum eis congruè facta sua facere, imò etiàm quasi pro nichilo reputatur.

ad primam imperatoris futuri curiam devenerunt; enfin les deux derniers alinéas de cette section au chap. XXV, *Qualiter ad ipsum Cuyuc imperatorem futurum pervenerunt.*

[1] *Consanguineus* dans le ms. de Pétau, *consanguinus* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[2] *Glesie* dans le ms. de Pétau, *Selesie* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[3] *Bolezlaum* dans les mss. de Vincent de Beauvais.

[4] *Et* dans le ms. de Pétau.

[5] *Lantisci* dans le ms. de Pétau, *Lanciscie* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[6] *Conrandum* dans le ms. de Pétau, *Conradum* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[7] *Vasilica* dans le ms. de Pétau, *Wasilico* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[8] C'est au duc Vasilico que se rapporte le pronom *qui*.

[9] *Non* manque dans le ms. de Pétau, mais il est indispensable pour le sens.

Nos autem nolentes quòd negotium Domini Papæ et Ecclesiæ propter hoc impediretur, de hoc quod datum nobis fuerat causâ elemosinæ, ut [1] non deficeremus, et ad [2] subsidium viæ nostræ, emi fecimus quasdam castorum [3] pelles, et quorumdam etiàm animalium diversorum [4]. Dux Conradus [5], et Duxissa [6] Cracoviæ [7], et quidam milites, et Episcopus Cracoviæ[8], hoc scientes, plures etiàm hujusmodi [9] nobis pelles donârunt. Dux etiàm Conradus [10] et filius ejus et Episcopus [11] Cracoviæ rogaverunt multùm attentè ducem Vasiliconem prædictum, ut nos ad transeundum ad Tartaros juvaret in quantùm posset; qui respondit [12] quòd faceret hoc libenter.

III. Undè nos secum duxit in terram ipsius, et cùm detinuisset nos aliquot diebus in expensis ejus ut aliquantulùm quiesceremus [13], et fecisset nobis venire episcopos suos de nostro rogatu, legimus eis litteras Domini Papæ in quibus monebat eos quòd deberent redire ad Ecclesiæ unitatem sanctæ matris : nos etiàm monuimus eos, et

[1] *Ut* manque dans le ms. de Pétau ; il est indispensable pour le sens.

[2] *Ad* manque dans le ms. de Pétau; il est conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[3] *Castrorum* dans le ms. de Pétau, *castorum* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[4] *Duorum* dans le ms. de Pétau, sans indication d'abréviation.

[5] *Conrandus* dans le ms. de Pétau.

[6] *Durisa* dans le ms. de Pétau, *Duchissa* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[7] *Eracorne* dans le ms. de Pétau, *Cracovie* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[8] *Cratonie* cette fois dans le ms. de Pétau.

[9] *h9* dans le ms. de Pétau, c'est-à-dire *hus*, pour *hujus*, qui est encore insuffisant : l'abrégé de Vincent de Beauvais nous fournit *hujusmodi*.

[10] *Conrandus* dans le ms. de Pétau.

[11] *Dux* dans le ms. de Pétau; mais nous avons vu plus haut que Cracovie était alors sous l'autorité d'une princesse (la duchesse Grimislawa, ainsi nommée par Mathias de Michow); l'abrégé de Vincent de Beauvais porte *episcopus*.

[12] *Respondet* dans le ms. de Pétau.

[13] *Quiescerimus* dans le ms. de Pétau.

etiàm duximus, in quantùm potuimus, tàm Ducem quàm episcopos et alios omnes qui convenerant, ad illud idem. Sed quià eodem tempore quo dux prædictus in Poloniam venit, frater ejus dux Daniel iverat ad Bati et præsens non erat, finaliter respondere non potuerunt; sed ad plenariam responsionem oportebat suum reditum [1] expectare.

IV. Post hoc dux prædictus usquè in Kioviam nobiscum unum servientem transmisit. Nichilominùs tamen ibamus semper sub periculo capitis, propter Luthuanos [2] qui sæpè insultum [3] faciebant occultè quantùm poterant super terram Rusciæ et maximè in locis illis per quos [4] debebamus transire; et quià major pars hominum Rusciæ a Tartaris fuit occisa vel in captivitatem deducta, idcircò [5] eis resistere potenter minimè possent, a Ruthenis [6] tamen per servientem prædictum eramus securi. Undè, gratiâ Dei favente, et ab inimicis Crucis Christi nos eripientes, pervenimus in Kioviam, quæ metropolis est Rusciæ; et cùm pervenissemus illùc, habuimus de viâ nostrâ consilium cum millenario et aliis nobilibus qui erant ibidem : qui responderunt nobis quòd si duceremus in Tartariam [7] equos illos quos habebamus, cùm nives essent magnæ, et nescirent fodere herbam [8] sub [9] nive sicut equi Tartarorum, nec inveniri pos-

1 *Dcdditum* dans le ms. de Pétau.

2 *Ruchuanos* dans le ms. de Pétau, *Luchuanos* dans ceux de Vincent de Beauvais, *Lituanos* dans les éditions : il s'agit en effet des Lithuaniens.

3 *ɔsultum* dans le ms. de Pétau, c'est-à-dire *consultum ; insultum* dans Vincent de Beauvais.

4 *Que* dans le ms. de Pétau, *quos* dans Vincent de Beauvais.

5 *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

6 *Ruchenis* dans le ms. de Pétau, *Ruthenis* dans ceux de Vincent de Beauvais.

7 *In Kyoviam* dans le ms. de Pétau; mais c'est une erreur évidente; l'abrégé de Vincent de Beauvais, en insérant dans la même phrase l'énonciation *ad Tartaros*, indique la rectification que nous avons adoptée.

8 *Erbam* dans le ms. de Pétau.

9 *Super* dans le ms. de Pétau, *sub* dans Vincent de Beauvais.

set aliquid aliud ad manducandum pro ipsis, cùm Tartari nec stramina nec fenum nec pabulum habeant, morerentur omnes. Undè nos, habito consilio, decrevimus eos illîc dimittere [1] cum duobus pueris qui custodirent illos ibidem; quarè oportuit nos millenario munera dare, ut ipsum haberemus propicium ad dandum nobis equos subducticios et conductum. Antequàm in Kioviam [2] veniremus, in Danilove [3] usquè ad mortem fuimus infirmati; nichilominùs tamen in vehiculo [4] in magno frigore per nivem fecimus nos trahi [5], ne Christianitatis posset negocium impediri.

v. Dispositis ergò omnibus istis negociis in Kioviâ [6], secundâ [7] die post festum Purificacionis Dominæ Nostræ, cum equis millenarii et conductu, de Kioviâ [8] iter arripuimus ad alias barbaras nationes. Pervenimus ad quandam villam quæ erat immediatè sub Tartaris, quæ Canove [9] appellatur; præfectus autem villæ nobis dedit equos et conductum usquè ad aliam villam in quâ erat quidam alanus præfectus, qui vocabatur Micheas [10], qui omni maliciâ et nequiciâ erat

1 Les mots *eos illic dimittere*, qui nous ont été conservés par Vincent de Beauvais, manquent dans le ms. de Pétau; il était indispensable de les rétablir.

2 *Kyoviam* dans le ms. de Pétau.

3 *Darifone* dans le ms. de Pétau, *Danilone* dans ceux de Vincent de Beauvais; la terminaison paraît être celle qui correspond à *ow* ou *off* des Slaves, comme on le voit plus bas dans *Canove*, qui est bien certainement *Kanow*, sur le Dnièpr, aujourd hui *Kaniew* ou *Kanieff* suivant la prononciation russe.

4 Le ms. de Pétau donne ici la leçon inintelligible *debnt in eiculo*, à laquelle nous avons dû préférer celle de Vincent de Beauvais.

5 Le ms. de Pétau intercale ici la particule *et*, qui ne pourrait être conservée sans nuire à la disposition de la phrase.

6 *Kyovia* dans le ms. de Pétau.

7 *Scd'o* dans le ms. de Pétau.

8 *Kyovia* encore dans le ms. de Pétau.

9 *Canone* dans le ms. de Pétau, *Canove* dans ceux de Vincent de Beauvais

10 *Mitheas* dans le ms. de Pétau, *Micheas* dans Vincent de Beauvais.

plenus : ipse enim miserat contrà nos in Kioviam quosdam satellites suos, mendaciter qui nobis dicerent ex parte Corenzæ[1] quòd essemus nuncii et quòd veniremus ad ipsum; et hoc ideò faciebat quamvis non esset verum, ut posset a nobis munera extorquere[2]. Cùm autem pervenissemus[3] ad ipsum, reddidit se valdè difficilem nobis, et nisi munera promisissemus eidem, nullo modo conducere nos volebat; nos autem videntes quòd aliter ultrà procedere non poteramus, promisimus ei aliqua donaria dare, et cùm daremus ei ea quæ[4] nobis videbantur, nolebat recipere nisi plura daremus eidem; undè oportuit nos addere secundùm voluntatem ipsius, et quoddam nobis subdolè et furtivè et maliciosè subtraxit.

VI. Post hoc recessimus secundâ feriâ quinquagesimæ cum ipso, et duxit nos usquè ad primam custodiam Tartarorum, et cùm, in primâ sextâ feriâ post diem[5] Cinerum, hospitaremur dùm sol accederet ad occasum, Tartari super nos armati horribiliter irruerunt, querentes quales homines essemus; et cùm respondissemus quòd nuncii essemus Domini Papæ, quibusdam cibariis a nobis acceptis, continuò discesserunt. Mane facto surgentes, cùm aliquantulùm processissemus, nobis majores eorum qui erant in custodiâ occurrerunt, interrogantes quarè veniremus ad eos et quod negocium haberemus? quibus respondimus quòd eramus nuncii Domini Papæ, qui Christianorum dominus erat et pater; qui nos idcircò[6]

[1] *Torrente* dans le ms. de Pétau; le passage n'est pas conservé dans l'abrégé de Vincent de Beauvais; il n'est pas douteux qu'il s'agit ici du chef *Corenza* qui commandait les avant-postes tartares, et dont il sera question un peu plus loin.

[2] *Extorquēte*, c'est-à-dire *extorquente*, dans le ms. de Pétau.

[3] *Perveniremus* dans le ms. de Pétau.

[4] *Quæ* manque dans le ms. de Pétau; il était indispensable de le suppléer.

[5] *Prima die* dans le ms. de Pétau ; *post diem* dans Vincent de Beauvais, ce qui est évidemment la véritable leçon.

[6] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

mittebat tàm ad regem quàm ad principes et Tartaros omnes, quià [2] placebat eidem quòd Christiani omnes Tartarorum essent amici et pacem haberent cum eis; insuper, quòd desiderabat quòd essent magni apud Deum in cœlo : idcircò [3] monebat eos tàm per nos quàm per litteras suas [4] Dominus Papa, quòd Christiani efficerentur et fidem reciperent Domini Nostri Jesu-Christi, quià aliter salvari non possent; mandabat prætereà quòd mirabatur [5] de tantâ occisione hominum et maximè Christianorum ac [6] potissimè Hungarorum [7], Moravorum, Polonorum, qui sunt ei subditi, quæ per Tartaros facta est, cùm eos in nullo læsissent nec lædere attentassent [8]; et quià Dominus Deus erat graviter offensus super hoc, monebat [9] eos quòd de cætero caverent a talibus, et pœnitentiam agerent de commissis. Adhùc diximus quòd Dominus Papa rogabat quòd rescriberent ei quid de cætero facere vellent et quæ sit eorum intentio; et quòd de omnibus supradictis eidem per suas litteras responderent. Auditis causis, et intellectis superiùs annotatis, dixerunt quòd super ista verba vellent subducticios equos usquè ad Corenzam [10], et ductum [11] præbere; et statìm munera petiverunt,

1 *Tartarorum* dans le ms. de Pétau, *Tartaros* dans Vincent de Beauvais.

2 *Qui* dans le ms. de Pétau.

3 *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

4 *Per litteras suas* manque dans le ms. de Pétau; nous l'avons suppléé d'après l'abrégé de Vincent de Beauvais.

5 *Miratur* dans le ms. de Pétau.

6 *Et* dans le ms. de Pétau, *ac* dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

7 *Ungarorum* dans le ms. de Pétau.

8 *Attemptassent* dans le ms. de Pétau.

9 Le ms. de Pétau porte ici *nocebat al' monebat*, dont le mot intermédiaire doit se lire *alias* ou *aliter*, et indique une correction de *nocebat* en *monebat*.

10 *Corenzam* dans le ms. de Pétau, *Correnzam* dans ceux de Vincent de Beauvais.

11 *Ducatum* dans les mss. de Pétau et de Vincent de Beauvais; mais comme dans l'alinéa suivant on retrouve *ducatu* pour *ductu*, sans équivoque possible, il faut, ici aussi, rétablir *ductum*, et joindre ce mot à *equos subducticios* pour traduire : « des chevaux de

et quod fecimus: oportebat enim nos de necessitate facere voluntatem.

VII. Datis ergò muneribus, et subducticiis equis acceptis de quibus ipsi descenderant [1], cum eorum ductu ad [2] Corenzam [3] arripuimus iter eundi; ipsi tamen, velociter equitantem, cum hiis verbis quæ diximus eisdem, ad ducem prædictum unum nuncium præmiserunt. Dux autem iste est [4] dominus omnium qui in custodiâ positi sunt [5] contrà omnes homines Occidentis ne fortè subitò et improvisè irruant [6] super eos : iste dux habet sub se, ut [7] audivimus, sexaginta millia [8] hominum armatorum. Cùm autem pervenissemus ad ipsum, fecit longè a se nobis ponere stationes [9], et misit ad nos servos suos procuratores qui quererent a nobis cum quo

louage et un guide »; au lieu de le joindre à *Corenzam* et de traduire : « jusqu'à Corenza et au quartier-général ».

[1] *Descenderent* dans le ms. de Pétau, *descenderant* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[2] *Ducatu* dans le ms. de Pétau; le sens réclame évidemment *ductu*.

[3] Le ms. de Pétau écrit presque toujours *Corenza* par une seule *r*; les mss. de Vincent de Beauvais toujours par deux.

[4] *Est* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Sunt* manque également dans le ms. de Pétau.

[6] *Irruent* dans le ms. de Pétau, *irruant* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[7] *Aut* dans le ms. de Pétau.

[8] Le ms. de Pétau écrit en toutes lettres *sex milia*; les mss. de Vincent de Beauvais portent *DC*, ce qui est rendu dans les éditions, tantôt par *sexingenta millia*, tantôt par *sexaginta millia*. De ces deux leçons, la première est inadmissible bien qu'elle se retrouve dans les *sexcenta millia* de Simon de Saint-Quentin, en Vincent de Beauvais, lib. XXXII, cap. XXXIV; la seconde est conforme à l'organisation décimale des armées tartares, telle que nous l'a exposée le voyageur, et où le corps de troupes commandé par ce qu'il appelle un duc est toujours de plusieurs myriades, chacune de celles-ci ayant son chef spécial; cette considération nous porte à adopter ici le chiffre de soixante mille, d'autant plus que nous savons que l'armée entière de Bâtou-khân s'élevait jusqu'à six cent mille hommes.

[9] Vincent de Beauvais dit *stationem* au singulier.

eidem inclinare vellemus, hoc est dicere quævis ei munera dare : nos respondimus quòd Dominus Papa aliqua munera non mittebat, quià non erat certus quòd ad illos [1] pervenire [2] possemus ; insuper iveramus per loca valdè periculosa, propter Luthuanorum [3] timorem, qui frequenter discurrunt per vias a Poloniâ [4] usquè ferè ad Tartaros, per quas [5] transitum feceramus ; verumtamen [6] de hiis quæ haberemus ad victum nostrum de graciâ Dei et domini nostri Papæ, sicut poterimus honorabimus [7] ipsum. Et cùm plura dedissemus eidem, non sufficerunt ei, nisi per interpositas personas peteret plura, promittens quòd faceret nos duci honestè si admitteremus petitionem ipsius, quod oportebat nos facere si volebamus vivere et mandatum Domini Papæ congruè ducere ad effectum.

VIII. Acceptis muneribus duxerunt nos ad ordam sive tentorium ipsius, et fuimus instructi ut inclinaremus ter cum sinistro genu [8] antè ostium [9] stationis, et caveremus attentè ne pedem super limen ostii [10] poneremus ; quod fecimus diligenter, quià sententia mortis est super illos qui scientes limen stationis ducis alicujus conculcant [11]. Postquàm intravimus oportuit nos [12], coràm duce et aliis majoribus

[1] *Nos* ou *vos* dans le ms. de Pétau, *illos* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Pervenisse* dans le ms. de Pétau, *pervenire* dans Vincent de Beauvais.

[3] *Luchuanorum* dans le ms. de Pétau.

[4] *Pollonia* dans le ms. de Pétau.

[5] *Quos* dans les mss. de Pétau ; mais le sens exige *quas*.

[6] *Verumptamen* dans le ms. de Pétau.

[7] *Honerabimus* dans le ms. de Pétau.

[8] *Cum sinistro genu* n'est pas dans le ms. de Pétau, mais il se trouve dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, et l'on en doit conclure, ce semble, que ces mots existaient dans l'original, car la rédaction de Vincent ne nous a paru présenter aucune interpolation.

[9] *Hostium* dans le ms. de Pétau.

[10] *Hostii* dans le ms. de Pétau.

[11] *Conculcat* dans le ms. de Pétau.

[12] Le ms. de Pétau intercale ici fautivement le mot *ut*, qui n'est pas dans Vincent de Beauvais.

omnibus qui specialiter erant ad hoc advocati, dicere flexis genibus ea quæ superiùs dixeramus. Obtulimus ei etiàm [1] litteras Domini Papæ: sed quià noster interpres, quem de Kioviâ [2] dato precio duxeramus, non erat sufficiens ut per eum litteræ possent interpretari, nec aliquis [3] alius idoneus [4] habebatur, idcircò [5] non potuerunt interpretari. Quo facto, equi nobis dati fuerunt, et tres Tartari, duo qui erant decani et alius erat homo Bati, qui nos [6] ducerent cum magnâ festinatione ad ducem prædictum : iste autem Bati [7] est potentior, excepto Imperatore cui [8] obedire tenetur, præ cunctis principibus Tartarorum.

IX. Secundâ autem feriâ quæ est post primam dominicam Kadragesimæ, arripuimus iter ad ipsum; et equitando quantùm equi poterant ire trotando, quià habebamus equos recentes ferè omni die ter vel quater, [9] equitabamus de mane usquè ad noctem, imò de nocte sæpissimè; et antè quartam feriam Majoris Hebdomadæ [10] ad ipsum non potuimus pervenire. Ivimus autem per totam terram Comanorum [11], quæ tota est pla-

[1] *Et* dans le ms. de Pétau, *etiam* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[2] *Kyovia* dans le ms. 4898 de Vincent de Beauvais.

[3] *Ada's* dans le ms. de Pétau, pour *aliq's*, c'est-à-dire *aliquis*, qui est la leçon de Vincent de Beauvais.

[4] *Ydoneus* dans le ms. de Pétau.

[5] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

[6] *Nos*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[7] Vincent de Beauvais écrit *Baty*. Cette orthographe du nom de Bâtou-khân peut faire présumer que les Tartares le prononçaient par *u* comme les Français diraient *Batu*.

[8] *Quui* dans le ms. de Pétau.

[9] Le ms. de Pétau intercale à tort ici la particule *et*.

[10] *Ebdomade* dans le ms. de Pétau.

[11] *Cumanorum* dans Vincent de Beauvais.

na[1], et habet quatuor flumina magna : primum Neper[2] appellatur, juxtà quod, ex parte Rusciæ, ambulabat Corenza[3], et ex parte alterâ, per illa campestria, Mauci[4], qui major est quàm Corenza[5]; secundum Don, super quod ambulat quidam princeps qui habet sororem Bati[6] in uxorem, qui Cartan[7] appellatur; tercium Volga, istud flumen est valdè magnum, super quod vadit Bati[8]; quartum Jaec appellatur, super quod millenarii duo, unus ex unâ parte fluminis et alter ex alterâ parte, vadunt. Omnes isti in hyeme ad mare descendunt, et in æstate super ripam eorumdem fluminum ascendunt ad montes. Mare autem istud est[9] Mare-Magnum de quo exit[10] brachium Sancti-Georgii, quod Constantinopolim vadit. Super Nepre[11] autem fuimus per glaciem multis diebus. Ista flumina sunt magna, piscibus multùm plena, et maximè Volga : quæ flumina intrant mare Græciæ quod dicitur Mare-Magnum; super cujus maris littora satis periculosè per glaciem in pluribus locis ivimus[12] multis diebus; congelatur enim circà littora benè ad tres leucas interiùs. Sed

[1] *Plena* dans le ms. de Pétau, *plana* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Nesper* dans le ms. de Pétau, qui cependant, un peu plus loin, écrit à l'ablatif *Nepe*; Vincent de Beauvais donne *Neper* et *Nepre* : c'est le *Dnièpr*.

[3] *Corenza* dans le ms. de Pétau, *Correnza* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Monti* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. V, § II, écrit *Monty*, tandis que les mss. de Lumley, de Dupuy et de Londres donnent *Manci* ou *Mauci*; les mss. de Vincent de Beauvais portent ici *Moncy*, les éditions *Montii*.

[5] *Corenza* dans le ms. de Pétau, *Correnza* dans Vincent de Beauvais.

[6] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[7] Le ms. de Pétau porte ici *Carton*, et plus loin, § IV, n° I, *Carbon*; ceux de Vincent de Beauvais écrivent *Tyrbon*, les éditions *Tirbon*.

[8] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[9] Au lieu de *est*, qui nous est donné par Vincent de Beauvais, le ms. de Pétau écrit *ad*.

[10] *Exiit* dans le ms. de Pétau.

[11] *Nepe* dans le ms. de Pétau, *Nepre* dans Vincent de Beauvais.

[12] *Vmus* pour *venimus* dans le ms. de Pétau, *ivimus* dans Vincent de Beauvais.

antequàm ad Bati [1] veniremus, duo ex nostris Tartaris præcesserunt ad indicandum ei [2] omnia verba quæ apud Corenzam [3] dixeramus.

x. Cùm autem perveniremus ad Bati [4] in terræ finibus Comanorum, fuimus benè positi per unam leucam [5] longè a stationibus suis. Quandò autem debuimus [6] duci ad curiam ejus, fuit nobis dictum quòd debebamus inter duos ignes transire; quod nos aliquâ ratione facere nolebamus; sed dixerunt nobis : « Securè ite, quià pro nullâ » causâ facimus vos inter istos duos ignes transire, nisi propter hoc, » quòd si vos aliquid malum cogitatis domino nostro, vel si fortè » venenum portatis, ignis auferat omne malum. » Quibus respondimus : « Propter hoc transibimus, ne de tali re nos reddamus sus» pectos. » Et cùm pervenissemus ad ordam fuimus interrogati a procuratore suo, qui Eldegai [7] vocatur, cum quo vellemus inclinare, id est, quæ vellemus ei munera dare; cui respondimus ut priùs Corenzæ dixeramus, scilicet, quòd Dominus Papa non miserat munera, sed nos, de hiis quæ habebamus de graciâ Dei et Domini Papæ pro expensis, ipsum sicut possemus [8] volebamus honorare. Datis muneribus et acceptis, interrogavit a nobis procurator ipsius, qui Eldegai [9] appellatur, causam adventûs nostri; cui diximus easdem causas quas Corenzæ superiùs dixeramus.

[1] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Ei*, qui se trouve ici dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[3] *Correnzam* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[5] Ce mot est souligné dans le ms. de Pétau, et en marge est écrit : *Gallum autorem fuisse vox ista arguit.*

[6] *Debebamus* dans le ms. de Pétau, *debuimus* dans Vincent de Beauvais.

[7] *Eldegay* dans le ms. 4900 de Vincent de Beauvais, *Eldegai* dans le ms. 4898, comme dans celui de Pétau.

[8] *Possumus.... volumus* dans le ms. de Pétau.

[9] *Eldegay* dans le ms. de Pétau, comme dans Vincent de Beauvais.

xi. Auditis causis, introduxerunt nos in stationem, factâ priùs inclinatione, et auditâ admonitione [1] de limine [2], ut dictum est. Intrantes autem, flexis genibus diximus verba nostra; dictis verbis, litteras obtulimus, et rogavimus ut darentur nobis interpretes qui litteras valerent transferre. Qui in die Parasceve [3] nobis dati fuerunt; et diligenter transtulimus eas cum ipsis in litterâ ruthenicâ [4], sarracenicâ [5], et in litterâ Tartarorum; quæ interpretatio fuit Bati [6] præsentata, quam legit et notavit attentè. Tandem ad nostram reducti fuimus stationem, sed nulla cibaria nobis dederunt, nisi [7] unâ vice aliquantulùm milii in unâ scutellâ quandò venimus in primâ nocte.

xii. Iste autem Bati [8] satis se magnificè tenet, habens ostiarios [9] et omnes oficiales sicut et Imperator eorum; sedet etiàm in eminentiori loco, quasi in trono, cum unâ de uxoribus suis; alii autem, tàm fratres et filii [10] sui quàm alii minores [11], sedent inferiùs in medio super bancum; alii verò homines post eos in terrâ; sed viri a dextris, feminæ a sinistris. Tentoria autem de pannis lineis habet

[1] *Amonitione* dans le ms. de Pétau.

[2] *Lumine* dans le ms. de Pétau; Vincent de Beauvais ajoute, pour compléter le sens, *non calcando*.

[3] *Pascene* dans le ms. de Pétau : c'est le vendredi saint. Voir Du Cange, au mot *Parasceve*.

[4] Le ms. 4900 de Vincent de Beauvais écrit ici *reuthenica*.

[5] Le ms. de Pétau écrit, après *sarracenica* le mot *suakacenia*, qui paraît être une mauvaise leçon faisant double emploi avec la précédente.

[6] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[7] *In* dans le ms. de Pétau, *nisi* dans Vincent de Beauvais.

[8] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[9] *Hostiarios* dans le ms. de Pétau.

[10] *Et filii*, qui nous est donné par Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[11] Vincent de Beauvais dit *majores*.

magna et satis pulchra, quæ regis Hungariæ[1] fuerunt. Nec aliquis extraneus ad tentorium audet accedere, præter familiam, nisi vocatus, quantùmcunque sit magnus et potens, nisi forsan sciatur quòd sit voluntas ipsius. Nos autem, dictâ causâ, sedimus a sinistris: sic enim[2] faciunt omnes nuncii in eundo; sed in redeundo ab Imperatore ponebamur semper a dextris. In medio propè ostium[3] stationis ponitur mensa, super quam ponitur potus in aureis et argenteis vasis; nec unquàm bibit Bati[4], nec aliquis princeps Tartarorum, maximè cùm in publico sunt, nisi cantetur vel citarizetur eisdem. Et cùm equitat, semper portatur solinum[5] vel tentoriolum super caput ejus in hastâ; et sic faciunt cuncti majores principes Tartarorum et etiàm uxores eorum. Prædictus etiàm Bati[6] hominibus suis est satis benignus, timetur tamen valdè ab eis; sed crudelissimus est in pugnâ; sagax est multùm, et etiàm astutissimus[7] in bello, quià longo tempore jàm pugnavit.

XIII. In die autem sabbati sancti, vocati fuimus ad stationem, et exivit ad nos procurator Bati[8] prædictus, dicens ex parte ejus quòd iremus[9] ad imperatorem Cuiuc[10], in terrâ ipsorum[11], retentis quibus-

[1] *Ungarie* dans le ms. de Pétau.

[2] Au lieu de *sic enim* que nous fournit l'abrégé de Vincent de Beauvais, le ms. de Pétau porte seulement *et*, ce qui est insuffisant pour le sens.

[3] *Hostium* dans le ms. de Pétau.

[4] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[5] *Simbolum* dans le ms. de Pétau, qui plus loin, § II, n° 5, écrit *soliolum;* Vincent de Beauvais dit *solinum*; il s'agit d'un parasol. Voir Du Cange, au mot *Solinum*.

[6] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[7] *Hastutissinus* dans le ms. de Pétau.

[8] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[9] *Nemus* dans le ms. de Pétau.

[10] *Cuyuc* dans de les mss. Vincent de Beauvais.

[11] Le ms. de Pétau répète ici fautivement le mot *ipsorum*, et met ensuite encore à tort la particule *et*.

dam ex nostris sub hâc spe quòd vellent [1] eos remittere ad Dominum Papam; quibus litteras dedimus de omnibus factis nostris [2] quos referrent eidem [3]: sed cùm rediissent [4] usquè ad Mauci [5], ibidem retenti fuerunt usquè ad reditum nostrum. Nos autem, in die Resurrectionis Domini, dicto officio et factâ [6] qualicunque comestione, cum duobus Tartaris qui nobis apud Corenzam [7] erant assignati, recessimus cum multis lacrimis, nescientes utrùm ad mortem vel ad vitam iremus. Eramus tamen ità infirmi quòd poteramus vix equitare: in totâ illâ kadragesimâ fuit cibus noster milium cum aquâ et sale tantùm, et in aliis diebus jejuniorum similiter; nec habebamus aliquid bibere præter nivem in caldario liquefactam.

XIV. Comania verò habet ab aquilone, inmediatè [8] post Rusciam [9], Morduinos [10], Bileros [11] id est magnam Bulgariam, Bascartos id est magnam Hungariam; post Bascartos [12], Parossi-

[1] *Nollent* par erreur dans le ms. de Pétau.

[2] *Nostris*, qui nous est fourni par Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[3] *Eisdem* dans le ms. de Pétau, *eidem* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Redissent* dans le ms. de Pétau.

[5] *Maucy* dans le ms. de Pétau, *Monty* dans ceux de Vincent de Beauvais.

[6] Les mots *et facta* qui sont donnés par Vincent de Beauvais, et qui sont indispensables pour le sens, manquent dans le ms. de Pétau.

[7] *Correnza* dans Vincent de Beauvais.

[8] *In medietate* dans le ms. de Pétau, *immediate* dans Vincent de Beauvais.

[9] Le ms. de Pétau intercale ici par inadvertance les mots *id est magnam Bulgariam* qui vont se retrouver un peu après.

[10] *Morduynos* dans Vincent de Beauvais.

[11] *Byleros* dans Vincent de Beauvais; le ms. de Pétau répète immédiatement après *liberos*, qui n'est qu'une leçon fautive du même nom.

[12] Le ms. de Pétau, après *Bulgariam*, ne met ici qu'une fois le mot *Bastarcas* pour *Bascartos*, déjà donné à diverses reprises dans la forme *Bascart* qui représente bien le nom original *Baskerd* ou *Baschguird*; l'abrégé de Vincent de Beauvais nous fournit le complément *id est magnam Hungariam; post Bascartos*... mais il écrit ce dernier nom *Bascarcos*.

tas[1], Samogedos[2]; post Samogedos[3], illos qui dicuntur habere faciem caninam, in Occeani littoribus in desertis : A meridie autem habet Alanos[4], Circassos, Gazaros[5], Græciam et[6] Constantinopolim; et terram Iberorum[7]; Cachos[8], Brutachios[9] qui dicuntur esse judæi, hii caput radunt; et terram Ziccorum[10] et Georgianorum et Armenorum, et[11] terram Turcorum : Et ab occidente habet Hungariam[12] et Rusciam. Et est[13] terra prædicta maxima et[14] longa. Ivimus autem per eam fortissimè equitando, quoniàm habebamus omni die equos recentes, quinquiès in die aut septiès, nisi[15] quandò per deserta ibamus ut superiùs dictum est, et tunc accipiebamus equos meliores et for-

1 *Porossitas* dans le ms. de Pétau, *Parositas* dans Vincent de Beauvais; on peut voir les autres variantes, ci-dessus, chap. VII, § 11.

2 *Samocedos* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut a écrit *Samogedos ; Samoedos* dans Vincent de Beauvais.

3 L'abrégé de Vincent de Beauvais nous a fourni *post Samoedos,* qui manque dans le ms. de Pétau.

4 *Alanas* dans le ms. de Pétau.

5 *Garatos* dans le ms. de Pétau, *Gazaros* dans ceux de Vincent de Beauvais.

6 *Et,* qui est ici dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

7 *Yberorum* dans le ms. de Pétau et dans le ms. 4898 de Vincent de Beauvais, *Hyberorum* dans le ms. 4900.

8 *Tacos* ou *Cacos* dans le ms. de Pétau, *Cathos* ou *Cachos* dans Vincent de Beauvais.

9 *Bruthachios* dans le ms. de Pétau et le ms. 4898 de Vincent de Beauvais; *Brutachios* plus haut, ainsi que dans le ms. 4900.

10 *Sittorum* dans le ms. de Pétau, *Zythorum* dans le ms. 4900 de Vincent de Beauvais, *Zichorum* dans le ms. 4898.

11 *Et,* qui se trouve ici dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

12 *Ungariam* dans le ms. de Pétau.

13 *Et est* qui se trouve ici dans Vincent de Beauvais, et qui est nécessaire à la contexture de la phrase, manque dans le ms. de Pétau.

14 *Est* dans le ms. de Pétau, *et* dans Vincent de Beauvais.

15 *Non* dans le ms. de Pétau, *nisi* dans Vincent de Beauvais.

tiores, qui possent continuum sustinere laborem; et hoc [1] ab initio kadragesimæ [2] usquè ad octo dies post Pascha. Istos autem Comanos Tartari occiderunt; quidam etiàm a facie ipsorum fugerunt, et alii sunt in eorum servitutem redacti; plurimi tamen ex eis qui fugerunt revertuntur ad ipsos.

xv. Post hoc terram intravimus Cangitarum [3] quæ magnam habet in pluribus locis[4] penuriam aquarum; in quâ etiàm [5] homines pauci morantur propter aquæ defectum [6]: undè homines Ieroslai ducis Rusciæ, qui in terram Tartarorum ibant ad ipsum, fuerunt, propter sitim, plures mortui in illo deserto. In quâ terrâ, et etiàm in [7] Comaniâ, multa invenimus capita et ossa hominum mortuorum jacere tanquàm sterquilinium super terram; per quam terram ivimus ab octo diebus post Pascha, usquè ferè ad Ascensionem Domini Nostri. Isti homines erant pagani; et tàm Comani quàm Cangitæ [8] non laborabant, sed tantùm de animalibus vivebant; nec ædificabant domos, sed in tabernaculis habitabant. Istos etiàm Tartari deleverunt, et habitant in terram ipsorum; et illi qui remanserunt redacti sunt in servitutem eorum.

xvi. De terrâ Cangitarum [9] intravimus terram Biserminorum. Isti

1 Les mots *et hoc*, qui sont nécessaires pour compléter le sens, et qui nous sont fournis par Vincent de Beauvais, manquent dans le ms. de Pétau.

2 *Quadragesime* ici dans le ms. de Pétau, qui écrit ailleurs *kadragesime*.

3 *Gaugicarum* dans le ms. de Pétau, *Kangitarum* dans Vincent de Beauvais.

4 Les mots *habet in pluribus locis* manquent dans le ms. de Pétau, mais sont conservés dans Vincent de Beauvais.

5 *In qua etiam* manque dans le ms. de Pétau et a été suppléé d'après Vincent de Beauvais.

6 *Propter aquæ defectum* manque également dans le ms. de Pétau et nous est fourni par Vincent de Beauvais.

7 *In*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque ici dans le ms. de Pétau.

8 *Kangice non laborant* dans le ms. de Pétau.

9 *Gaugicarum* dans le ms. de Pétau, *Kangitarum* dans Vincent de Beauvais.

homines linguam Comanicam loquebantur, et adhùc loquuntur; sed legem Sarracenorum [1] tenent. In hâc terrâ invenimus urbes innumeras subversas, et castella diruta [2], et villas multas desertas. In hâc terrà est quidam fluvius magnus, cujus nomen ignoramus, super quem est civitas quædam que vocatur Ianckint [3], et alia quæ [4] vocatur Barchin [5], et alia quæ vocatur Ornas [6], et aliæ plures quorum nomina ignoramus. Hæc terra habebat dominum qui dicebatur Alti-Soldanus [7] qui destructus est a Tartaris cum omni progenie suâ, cujus nomen proprium ignoramus [8]. Terra autem habet montes maximos: a meridie autem habet Jerusalem [9], Baldach [10] et totam terram Sarracenorum; in finibus illis propinquis morantur duces Burin [11] et Cadan [12] qui sunt fratres carnales: ab aquilone, partem terræ nigrorum Kitaorum [13] et Occeanum habet. In illâ moratur Siban [14], qui est frater Bati [15]. Per quam ivimus a festo Ascensionis ferè ad octo dies antè festum beati Johannis Baptistæ.

[1] *Sarraceni* dans le ms. de Pétau, *Sarracenorum* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Dirupta* dans le ms. de Pétau.

[3] *Jankinc* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. V, § III, n° 4, avait écrit *Sakinc* et *Jaukinc*.

[4] *Quæ* manque dans le ms. de Pétau.

[5] *Barchin* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. V, § III, n° 4, avait écrit *Karachin*.

[6] *Orpar* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. V, § III, n° 4, avait écrit *Ornas*.

[7] *Altisoldam* dans le ms. de Pétau, *Altisoldanus* dans le ms. 4898 de Vincent de Beauvais, *Altilsoldanus* dans le ms. 4900.

[8] *Ignoramus* manque dans le ms. de Pétau, mais il est indipensable pour le sens.

[9] *Iherusalem* dans le ms. de Pétau.

[10] *Baldac* dans le ms. de Pétau, *Baldach* dans Vincent de Beauvais.

[11] *Burni* dans le ms. de Pétau.

[12] *Cadaii* dans le ms. de Pétau.

[13] *Kicaorum* dans le ms. de Pétau, *Kythaorum* dans Vincent de Beauvais.

[14] *Syban* dans Vincent de Beauvais.

[15] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

XVII. Deindè terram Nigrorum-Kitaorum [1] fuimus ingressi; in quâ tantùm de novo unam civitatem ædificaverunt [2], quæ [3] Omyl [4] appellatur; ubi Imperator domum ædificavit [5], in quâ vocati fuimus ad bibendum; et ille qui erat ex parte Imperatoris ibidem, fecit plaudere coràm nobis majores civitatis et etiàm duos filios ejus. Indè exeuntes quoddam mare non multùm magnum invenimus [6], cujus nomen, quià non interrogavimus, ignoramus : in littore autem illius maris est quidam mons parvus, in quo est quoddam foramen, ut dicitur, undè in hyeme exeunt tàm magnæ tempestates ventorum, quòd homines vix et cum magno periculo possunt transire. In estate verò [7] ibi semper quidem auditur sonitus ventorum, sed tenuiter de foramine exit, sicut nobis incolæ [8] referebant. Per littora illius maris ivimus per plures dies; quod mare plures insulas habet; et illud dimisimus a sinistris. Terra autem hæc abundat [9] fluminibus multis, non magnis tamen; in ripis fluminum ex utrâque parte sunt silvæ, sed in latitudine parùm habent. In terrâ illâ habitat Ordu [10] qui est senior [11] super Bati [12], imò est omnium ducum

[1] *Kamorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Edifficaverunt* dans le ms. de Pétau.

[3] *Qui* dans le ms. de Pétau.

[4] *Dinult* en cet endroit, dans le ms. de Pétau, qui au chap. V, § 1, n° 3, porte *Omsi*, nous avons déjà reconnu qu'il faut lire *Omyl*.

[5] *Edifficavit* dans le ms. de Pétau.

[6] *Invenimus* manque dans le ms. de Pétau, mais est conservé dans Vincent de Beauvais.

[7] *Vero.... quidem*, qui paraissent nécessaires pour compléter le sens, se trouvent dans Vincent de Beauvais, mais non dans le ms. de Pétau.

[8] *Inchole* dans le ms. de Pétau.

[9] *Habundat* dans le ms. de Pétau.

[10] *Ortu* dans le ms. de Pétau, *Ordu* dans Vincent de Beauvais.

[11] *Seniort* dans le ms. de Pétau.

[12] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

Tartarorum antiquior [1], et est [2] orda [3] seu curia patris ipsius, in quâ est una de uxoribus ejus quæ ipsam regit. Consuetudo enim [4] est apud Tartaros quòd principum et [5] majorum curiæ non delentur, sed semper ordinantur aliquæ mulieres quæ ipsas regant, et [6] eis partes donariorum [7] dantur sicut dominis [8] earum dari solebat. Post hæc venimus ad primam ordam Imperatoris, in quâ erat una de uxoribus suis; et quià nondùm [9] videramus Imperatorem, noluerunt nos vocare [10] nec intromittere ad ordam ipsius : sed fecerunt nobis in tentorio nostro, secundùm morem [11] Tartarorum, valdè benè serviri; et ut quiesceremus, nos per unam diem retinuerunt ibidem.

XVIII. Indè procedentes in vigiliâ Beati Petri, terram intravimus Naimanorum [12], qui sunt pagani. In die autem apostolorum Petri et Pauli cecidit ibidem magna nix, et habuimus maximum frigus. Hæc autem terra est suprà modum [13] montuosa et [14] frigida, et de

1 *Antiquorum* dans le ms. de Pétau, *antiquior* dans Vincent de Beauvais.

2 *Etiam* dans le ms. de Pétau, *est* dans Vincent de Beauvais.

3 *Ordon* dans le ms. de Pétau, qui met un peu plus bas, à l'accusatif, *ordam ;* Vincent de Beauvais met ici *orda.*

4 *Ejus* dans le ms. de Pétau, *enim* dans Vincent de Beauvais.

5 *Est* dans le ms. de Pétau, *et* dans Vincent de Beauvais.

6 *Ex eis* dans le ms. de Pétau, *eisque* dans Vincent de Beauvais.

7 *Denariorum* dans le ms. de Pétau, *donariorum* dans Vincent de Beauvais.

8 *Dominus eorum* dans le ms. de Pétau, *dominis earum* dans Vincent de Beauvais.

9 *Nundum* dans le ms. de Pétau.

10 *Vocari* dans le ms. de Pétau, *vocare* dans Vincent de Beauvais.

11 *Secundum Tartaros* dans le ms. de Pétau, *secundum morem Tartarorum* dans Vincent de Beauvais.

12 *Naymanorum* dans Vincent de Beauvais.

13 Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance le mot *est.*

14 Le ms. de Pétau écrit encore ici une fois le mot *est*, au lieu de *et* que donne Vincent de Beauvais.

planicie ibi modicum invenitur; (et istæ duæ nationes non laborabant [1], sed sicut Tartari in tentoriis habitabant : quas etiàm ipsi [2] deleverunt); per quam ivimus multis diebus.

XIX. Deindè terram intravimus Mongalorum, quos nos Tartaros appellamus : per quam terram, sicut credimus, ivimus per tres septimanas fortiter equitando, et in die beatæ Mariæ Magdalenæ venimus ad [3] Cuyuc qui nunc [4] est imperator. Per omnem istam viam valdè venimus festinanter, quià præceptum erat Tartaris nostris ut citò nos ducerent ad curiam solemnem [5], jàm ex pluribus annis indictam propter [6] electionem Imperatoris, ut assistere [7] possemus; idcircò [8] surgebamus de mane et ibamus usquè ad noctem sinè comestione; et sæpiùs veniebamus tàm tardè quòd non comedebamus in sero; sed illud quod debebamus manducare in vespere dabatur nobis in mane; et quantùmcunque poterant equi trotare ibamus : equis enim [9] nullo modo parcebatur, quià in die sæpiùs habebamus equos recentes, et illi qui lapsi erant, redibant, ut superiùs dictum est : et sic absque ullâ intermissione equitabamus velociter.

[1] *Laborant* dans le ms. de Pétau, *laborabant* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Ibi* dans le ms. de Pétau, *ipsi* dans Vincent de Beauvais.

[3] *Ad*, qui se trouve dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[4] *Non* dans le ms. de Pétau.

[5] *Sollempnem* dans le ms. de Pétau.

[6] *Post* dans le ms. de Pétau, *propter* dans Vincent de Beauvais.

[7] *Nature* dans le ms. de Pétau ; Vincent de Beauvais n'ayant pu nous aider à rétablir ce mot, nous nous sommes guidés d'après le sens.

[8] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

[9] *Enim equis* dans le ms. de Pétau.

§ II. *De ordinatione curiæ Imperatoris et principum ejus* [1] :

1. Quandò autem pervenimus ad [2] Cuyuc, fecit nobis dari tentorium et expensas quales Tartari solent dare; nobis tamen meliùs quàm aliis nunciis faciebant. Ad [3] ipsum tamen vocati non fuimus, pro eo quod nondùm electus erat, nec [4] adhùc de imperio se [5] intromittebant; interpretationem tamen litterarum Domini Papæ, et alia verba quæ dixeramus, a Bati prædicto erant ei mandata. Et cùm stetissemus per quinque vel per sex dies ibidem, ad matrem suam nos transmisit, ubi curia solemnis [6] adunabatur. Et cùm pervenissemus ibidem, jàm extensum erat tentorium magnum quod

[1] Nous avons suppléé ce titre comme le précédent. — Les deux premiers alinéas de cette section, avec les deux tiers du 3e alinéa, répondent, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. xxx, *Qualiter Cuyuc fratres minores suscepit;* la fin du 3e alinéa et le 4e, sauf quelques lignes, répondent au chap. xxxi, *Qualiter in imperium sublimatus fuit;* les lignes restantes du 4e alinéa sont transportées par l'abréviateur à la fin de son chap. xxxii, *De solemnitate quâ fuit intronisatus,* emprunté, pour tout le reste, à la relation de Simon de Saint-Quentin. Le 5e alinéna de la présente section répond ensuite, dans l'abrégé, au chap. xxxv, *De admissione fratrum et nunciorum ad Imperatorem;* les deux alinéas suivants, au chap. xxxvi, *De loco divisionis Imperatoris et matris suæ, et morte Jerozlai ducis Russiæ;* puis les trois alinéas qui viennent après, au chap. xxxvii, *Qualiter tandem fratres ad Imperatorem accedentes litteras dederunt et acceperunt;* ensuite les alinéas 11 et 12, au chap. xxxiii, *De ætate ac moribus ac sigillo ipsius*; où l'ordre des matières est interverti; enfin le dernier alinéa de cette section ii, au chap. xxxxiii de l'abrégé, *Qualiter licentiati fuerunt.*

[2] *Ad,* qui nous est donné par Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[3] *Et* dans le ms. de Pétau, *ad* dans Vincent de Beauvais.

[4] Les mots *nondum electus erat nec* manquent dans le ms. de Pétau, mais ils se trouvent conservés dans Vincent de Beauvais.

[5] *Se,* qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Sollempnis* dans le ms. de Pétau.

erat de albâ purpurâ præparatum, et nostro judicio erat tàm grande [1] quòd plus quàm duo millia hominum poterant esse sub illo; et in circuitu erat factum ligneum tabulatum, quod variis imaginibus [2] erat depictum.

In secundâ vel terciâ [3] die ivimus cum Tartaris qui nobis erant ad custodiam assignati; et ibi convenerunt omnes duces; et unusquisque cum hominibus suis equitabat per colles et planiciem in circuitu. In primâ die omnes albis purpuris fuerunt vestiti; in secundâ rubeis, et tunc venit Cuyuc ad tentorium illud; terciâ [4] die omnes in blaveis purpuris, et quartâ [5] die in optimis baldakinis. In tabulato illo juxtà tentorium erant duæ portæ majores: per unam solus Imperator debebat intrare, et ad illam nulla erat custodia quamvis esset aperta, quià per illam nullus audebat ingredi vel exire; per aliam omnes qui admittebantur intrabant, et ad illam erant custodes cum gladiis, arcubus et sagittis, et si aliquis appropinquabat tentorio ultrà terminos qui positi erant, si capiebatur verberabatur, si fugiebat sagittabatur cum sagittâ sinè ferro [6]. Equi erant longè quantùm bis, ut credimus, poterat sagittari [7]. Duces undiquè cum pluribus ex hominibus suis ibant armati; sed nulli nisi essent duces [8] usquè ad equos poterant ire, imò graviter percutiebantur qui ambulare inter attentabant [9]; et multi erant qui

[1] *Tangrande* dans le ms. de Pétau.

[2] *Ymaginibus* dans le ms. de Pétau.

[3] *Secundo, tercio* dans le ms. de Pétau ; *secunda, tercia* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Tercio* encore dans le ms. de Pétau, *tercia* dans Vincent de Beauvais.

[5] *Tercia* cette fois dans le ms. de Pétau, mais par inadvertance puisqu'il s'agit du quatrième jour, *et quarta,* comme on le voit dans Vincent de Beauvais.

[6] *Cum sine ferro erat sagitta,* dans le ms. de Pétau, où *erat* est de trop, *sagitta sive ferro* dans Vincent de Beauvais, ce qui supposerait des armes meurtrières au lieu d'armes courtoises telles qu'il convenait à la police d'une fête publique.

[7] *Sagittare* dans le ms. de Pétau.

[8] *Decem* dans le ms. de Pétau, ce qui ne donnerait qu'un sens peu raisonnable.

[9] *Attemptabant* dans le ms. de Pétau.

in frenis, pectoralibus, sellis et postelis, judicio nostro auri circà viginti marchas habebant. Et sic duces infrà tentorium colloquebantur, et ut credimus de electione tractabant. Alius autem universus populus longè extrà tabulatum erat prædictum. Et ità ferè usquè ad meridiem morabantur, et tunc incipiebant lac bibere jumentinum; et usquè ad vesperas tantùm bibebant quòd mirabile visu erat.

III. Nos autem vocaverunt interiùs, et dederunt nobis cervesiam, quià lac jumentinum minimè bibebamus[1]; et hoc fecerunt nobis pro magno honore : sed tamen compellebant nos ad bibendum, quod sustinere, propter dissuetudinem, nullo modo poteramus : undè ostendimus eis quòd nos gravabat, et ideò nos compellere dimiserunt. Foris[2] autem erat dux Ieroslaus de Susdal[3] Rusciæ, et duces plures Kitaorum[4] et Solangorum[5], duo quoque filii regis Georgianiæ[6], nuncius etiàm calif[7] de Baldach[8] qui erat soldanus, et plùs quàm decem alii soldani Sarracenorum[9], ut credimus, et ut a procuratoribus nobis dicebatur. Erant enim ibi plùs quàm quatuor millia nunciorum, inter illos qui portabant tributa et illos qui munera deferebant, et soldanos et duces alios qui veniebant ad tra-

1 *Habebamus* dans le ms. de Pétau, *bibebamus* dans Vincent de Beauvais.

2 *Foras* dans le ms. de Pétau, *foris* dans Vincent de Beauvais.

3 *Jerolaaus et subdas* dans le ms. de Pétau; *Jerozlaus de Susdal*, ainsi qu'il convient, dans Vincent de Beauvais.

4 *Kicarorum* dans le ms. de Pétau, *Kytaorum* ou *Kythaorum* dans Vincent de Beauvais.

5 *Solangarum* dans Vincent de Beauvais.

6 *Georgiæ* dans Vincent de Beauvais.

7 *Nuncius talis* dans le ms. de Pétau, *nuncius etiam culiphi* ou *calyfi* dans Vincent de Beauvais.

8 *Baldac* dans le ms. de Pétau, *Baldach* dans Vincent de Beauvais, au moins dans les éditions

9 Le ms. de Pétau intercale ici la particule *et*, qui n'est pas dans Vincent de Beauvais.

dendum se ipsis, et illos pro quibus ipsi miserant, et illos qui erant terrarum præfecti. Hi omnes simùl ponebantur extrà tabulatum, et eis simùl bibere præbebatur; nobis autem et duci Ieroslao [1] semper dabant locum superiorem quandò exteriùs eramus cum ipsis. Putamus, si benè meminimus, quòd ibi fuerimus [2] benè per quatuor septimanas; et credimus quòd ibi fuit electio celebrata, non tamen publicata fuit ibidem : et propter hoc maximè id [3] credebatur, quòd ibi semper quandò Cuiuc [4] de tentorio exibat, cantabatur eidem, et cum quibusdam virgis pulchris quæ in summo [5] lanam habebant coccineam inclinabant, quod nulli alteri [6] duci fiebat, quousquè exteriùs morabatur. Hæc autem statio sive curia [7] Sira-Orda [8] nominatur ab eis.

IV. Quâ [9] exeuntes, equitavimus ad alium locum, omnes unanimiter, per tres aut quatuor leucas; ubi erat, in quâdam pulchrâ planicie juxtâ quendam rivum inter montes, aliud tentorium præparatum, quod apud ipsos Orda Aurea appellatur : ubi Cuiuc [10] debebat poni in sede in die Assumptionis Dominæ Nostræ; sed propter grandinem quæ cecidit, de quâ dictum est suprà, fuit dilatum. Tentorium

[1] *Jerozlac* dans le ms. de Pétau; *Gierozlao* dans le ms. 4898 de Vincent de Beauvais.

[2] *Fueramus* dans le ms. de Pétau, *fuimus* dans Vincent de Beauvais.

[3] *Id*, qui est ici dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[4] *Cuyuc* dans le ms. de Pétau.

[5] *Summa* dans le ms. de Pétau, *summitate* dans Vincent de Beauvais.

[6] *Alii* pour *altī*, c'est-à-dire *alteri*, dans le ms. de Pétau; *alteri* dans Vincent de Beauvais.

[7] Les mots *statio sive curia*, qui sont dans Vincent de Beauvais, manquent dans le ms. de Pétau.

[8] *Syra orda* dans Vincent de Beauvais.

[9] *qñ*, c'est-à-dire *quando* dans le ms. de Pétau, pour *qua*; on lit *hinc* dans Vincent de Beauvais.

[10] Le nom de *Cuiuc* qui est ici nécessaire, et qu'on trouve dans Vincent de Beauvais sous la forme *Cuyuc*, manque dans le ms. de Pétau.

autem illud erat positum in columnis [1] quæ aureis laminis erant [2] tectæ, et clavis aureis cum aliis lignis erant affixæ [3] : et de baldakino [4] erat tectum superiùs, et interius [5] parietum, sed exteriùs alii erant panni. Ibi fuimus usquè ad festum beati Bartholomei, in quo convenit maxima multitudo, et contrà meridiem versis vultibus stabant : quidam [6] erant qui ad jactum lapidis longè erant ab aliis, et procedebant semper longiùs et longiùs, facientes orationes, flectendo [7] genua contrà meridiem. Nos autem, utrùm facerent incantationes vel flecterent genua Deo [8] vel alteri nescientes, genuflexiones facere nolebamus. Et cùm diù ità fecissent, reversi sunt ad tentorium, et posuerunt Cuiuc [9] in sede imperiali, et flexerunt duces genua coràm eo ; et post hoc idem fecit [10] universus populus, exceptis nobis qui non eramus eis subjecti. Deindè bibere inceperunt, et ut moris eorum est, usquè ad vesperas continuè potaverunt. Post hæc venerunt carnes coctæ in curribus, sinè sale ; et inter quatuor vel quinque unum membrum dederunt. Interiùs autem dederunt carnes, et brodium cum sale pro salsâ ; et sic cunctis diebus quandò convivia faciebant.

v. In loco illo fuimus coràm Imperatore vocati, et cùm Chingay [11]

[1] *Columpnis* dans le ms. de Pétau.

[2] *Erant*, qui manque ici dans le ms. de Pétau, se trouve dans Vincent de Beauvais.

[3] *Afixe* dans le ms. de Pétau.

[4] *Baldekino* dans le ms. de Pétau.

[5] Le mot *interius* paraît ici nécessaire pour le sens ; il manque dans le ms. de Pétau, et il n'est pas question des parois dans Vincent de Beauvais.

[6] Le mot *quidam* est deux fois écrit, par inadvertance, dans le ms. de Pétau.

[7] *Flectando* dans le ms. de Pétau.

[8] Le mot *Deo*, qui manque dans le ms. de Pétau, est conservé dans Vincent de Beauvais.

[9] *Cuyuc* dans le ms. de Pétau.

[10] Les mots *idem fecit*, qui sont nécessaires pour le sens, manquent dans le ms. de Pétau, mais sont conservés dans Vincent de Beauvais.

[11] *Chingay* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui plus loin écrit toujours *Cingay* ; cette variété d'orthographe, la même que dans le nom de *Cingis*, révèle pour con-

protonotarius scripsisset nomina nostra et illorum a quibus eramus missi, et ducis Solangorum [1] et aliorum, altâ voce clamavit, recitans illa coràm Imperatore et ducibus universis. Quo facto flexit unusquisque nostrûm genu [2] sinistrum quater; et monuerunt nos ne limen inferius tangeremus; et cùm nos pro cultellis [3] diligentissimè quesivissent et nullatenùs invenissent [4], intravimus ostium [5] a parte orientali quoniàm ab occidente nullus, nisi Imperator solus, audet intrare; vel etiàm dux, si tentorium ejus est; minores autem de talibus non multùm curant. Et istud fuit primùm quòd [6], in præsenciâ ejus, suam intravimus stationem, postquàm factus fuit Imperator; ibidem etiàm nuncios recepit, sed tentorium suum paucissimi intraverunt. Ibi etiàm tanta donaria a nunciis fuerunt data, in serico, in sanitis [7], purpuris, et baldakinis [8], et cingulis [9] sericis cum auro præparatis, pellibus [10] nobilibus, et aliis donariis, quòd mirabile erat videre. Ibi etiàm quoddam solinum, sive tentoriolum [11]

sonne initiale le *tchym* tartare; c'est donc *Tchingay* qu'il faut prononcer. Vincent de Beauvais donne *Gingay*, *Gyngay*, et *Chingay* dans les mss., *Chingay* dans les éditions. Le mot suivant est écrit *proconotarius* dans le ms. de Pétau.

1 *Salangorum* dans le ms. de Pétau.

2 Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance le mot *nostrum*.

3 *Invenirent* dans le ms. de Pétau, *invenissent* dans Vincent de Beauvais.

4 *Cutellis* dans le ms. de Pétau.

5 *Hostium* dans le ms. de Pétau.

6 *Quando* vaudrait mieux sans doute que *quod*, dans les habitudes de langage de notre auteur; mais le ms. de Pétau offre ici l'abréviation *q'* qui ne peut se lire autrement que *quod*.

7 Voir Du Cange au mot *Exametum*; le ms. de Pétau écrit *samittis*.

8 *Baldekinis* dans le ms. de Pétau, *baldakinis* dans Vincent de Beauvais: étoffes de *Baldach*, ainsi qu'on appelait alors Baghdâd.

9 *Singulis* dans le ms. de Pétau, *cingulis* dans Vincent de Beauvais.

10 *Pellis* dans le ms. de Pétau, *pellibus* dans Vincent de Beauvais.

11 *Soliolum vel tentorium* dans le ms. de Pétau, *solinum vel tentoriolum* dans Vincent de Beauvais, c'est-à-dire un parasol ou très petite tente portative.

quod portatur super caput [1] Imperatoris, fuit præsentatum eidem, quod totum erat præparatum cum gemmis [2]. Ibi etiàm quidam præfectus unius [3] provinciæ duxit ei camelos multos tectos cum baldakinis [4], et sellæ erant positæ super eos cum quibusdam instrumentis in quibus homines interiùs sedere valebant, et sicut credimus, fuerunt quadraginta [5] vel quinquaginta; et equos multos et mulos [6] faleratos sive armatos, quosdam de corio, quosdam de ferro. Et nos etiàm si vellemus dare donaria fuimus requisiti : sed jàm consumpseramus omnia ferè, quarè [7] ei dare minimè habebamus. Ibidem longè a stationibus super montem erant positi plùs quàm quingenti currus qui omnes auro et argento et sericeis vestibus erant pleni, qui cuncti inter Imperatorem et duces divisi fuerunt; et singuli duces partes suas diviserunt inter homines suos, tamen sicut placuit eis.

vi. Indè recedentes, venimus ad alium locum ubi erat positum [8] unum tentorium mirabile, totum de purpurâ ruffâ, quod dederant Kitai [9] : ibi etiàm interiùs introducti fuimus; et semper cùm intrabamus dabatur [10] nobis bibere cervesia vel vinum, præbebantur etiàm carnes coctæ, si volebamus habere. Solarium [11] unum de tabulis erat altè præparatum, ubi tronus Imperatoris erat positus :

[1] *Capud* dans le ms. de Pétau.

[2] *Geminis* dans le ms. de Pétau.

[3] *Unus* dans le ms. de Pétau, *unius* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Baldekinis* dans le ms. de Pétau.

[5] *Kadraginta* dans le ms. de Pétau.

[6] Vincent de Beauvais intercale ici les mots *adducebant eidem* qui manquent dans le ms. de Pétau, et qui supposent d'autres donateurs, tandis que le texte tel qu'il est se rapporte encore au même gouverneur de province.

[7] *q'*, c'est-à-dire *quod*, dans le ms. de Pétau; mais le sens réclame *quare*.

[8] Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance le verbe *erat*.

[9] *Kitay* dans le ms. de Pétau.

[10] *Datur* dans le ms. de Pétau, *dabatur* dans Vincent de Beauvais.

[11] Un plancher élevé, une estrade.

tronus autem erat de ebore, mirabiliter sculptus [1]; ibi etiàm erat aurum, et lapides preciosi si benè meminimus, et margaretæ; et per gradus ascendebatur [2] illud, quod rotundum erat parte posteriori. Banci etiàm erant positi in circuitu sedis, ubi dominæ sedebant in scamnis [3] a parte sinistrâ; a dextris autem nemo sedebat superiùs, sed duces sedebant in bancis inferiùs, et hoc [4] in medio, et alii sedebant post eos: et omni die veniebat multitudo maxima dominarum. Ista tria tentoria, de quibus superiùs diximus, erant valdè magna; alia autem tentoria habebant suæ uxores, de filtro albo, quæ satis erant magna et pulchra. Ibidem divisi fuerunt, et mater Imperatoris ivit in unam partem, et Imperator in aliam, ad judicia [5] facienda : capta autem erat amita [6] imperatoris istius, quæ veneno interfecerat [7] patrem ejus in eo tempore quo exercitus eorum in Hungariâ [8] fuit, undè propter hoc exercitus qui erat in prædictis partibus retrocessit; de quâ cum aliis pluribus fuit factum judicium, et fuerunt occisi.

VII. Eodem tempore mortuus fuit Ieroslaus [9], dux magnus in quâdam parte Rusciæ quæ Susdal [10] nominatur. Hic modò fuit vocatus ad matrem Imperatoris, quæ dedit ei manducare et bibere, quasi pro honore, de manu ipsius; et reversus est ad hospicium in-

1 *Fultu* dàns le ms. de Pétau.

2 *Ascendebatur* dans Vincent de Beauvais, *attendebatur* dans le ms. de Pétau.

3 *Scannis* dans le ms. de Pétau.

4 Les mots *inferius et hoc*, qui sont dans Vincent de Beauvais, manquent dans le ms. de Pétau.

5 *Cudicia* dans le ms. de Pétau.

6 *Amica* dans le ms. de Pétau, *amita* dans Vincent de Beauvais.

7 *Intfecerunt ul' itficat*, c'est-à-dire *interfecerunt vel interficerat*; c'est un mode de correction dont le ms. de Pétau offre plus d'un exemple.

8 *Ungatia* dans le ms. de Pétau, *Hungaria* dans Vincent de Beauvais.

9 *Jerozlaus* dans le ms. de Pétau.

10 *Soldal* ici dans le ms. de Pétau ainsi que dans Vincent de Beauvais.

continenti, et infirmatus, et fuit mortuus post [1] septem dies, et totum corpus ejus [2] miro modo factum est glaucum; quarè credebatur ab omnibus quòd potionatus esset ibidem, ut suam terram liberè [3] et plenariè possiderent : et ad hoc est argumentum quòd incontinenti, nescientibus hominibus suis qui erant ibi, misit nuncium festinanter in Rusciam ad Alexandrum filium ejus ut veniret ad ipsam, quià vellet ei terram patris donare; qui ire noluit, sed remansit : et medio tempore dabat litteras ut ipse veniret ut [4] terram patris sui haberet. Credebatur tamen ab omnibus quòd eum occideret si veniret, vel etiàm perpetuò captivaret.

VIII. Quo mortuo, duxerunt nos Tartari nostri ad Imperatorem, si benè memores fuimus de tempore; et cùm audivisset Imperator, per Tartaros nostros, quòd venissemus ad eum, jussit nos redire ad matrem, pro eo quòd volebat secundo die erigere vexillum contrà omnem terram occidentis, sicut nobis ab illis qui sciebant firmiter dicebatur, ut superiùs dictum est: volebat enim quòd nos nesciremus. Et cùm reversi sumus, stetimus paucis diebus, et iterùm fuimus reversi ad ipsum; cum [5] quo stetimus benè per mensem [6], in tantâ fame et siti, quòd vix poteramus vivere; quià expensæ quæ dabantur pro quatuor, vix uni sufficiebant [7]; nec invenire poteramus aliquid ad emendum, quià forum erat nimis remotum : et nisi Dominus præparasset nobis quendam Ruthenum [8], qui vocatur Cosmas, qui erat aurifaber Imperatoris satis dilectus, qui nobis in aliquo sustentavit; ut credimus, mortui fuissemus nisi Dominus in

[1] P, c'est-à-dire *per* dans le ms. de Pétau, *post* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Ejus*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[3] *Bibere* dans le ms. de Pétau, *liberè* dans Vincent de Beauvais.

[4] *Ad* dans le ms. de Pétau; mais le sens exige *ut*.

[5] *Cum*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Mensam* dans le ms. de Pétau, *mensem* dans Vincent de Beauvais.

[7] *Sufficiebat* dans le ms. de Pétau, *sufficiebant* dans Vincent de Beauvais.

[8] *Rutenum* dans le ms. de Pétau, *Ruthenum* dans Vincent de Beauvais.

aliquo alio nos juvasset. Hic autem ostendit nobis tronum Imperatoris, quem ipse fecerat antequàm poneretur in sede, et sigillum ejus quod fabricaverat ipse; et etiàm nobis dixit suscripcionem ejusdem sigilli. Et etiàm alia multa secreta Imperatoris prædicti cognovimus per eos[1] qui cum ducibus aliis venerant, Ruthenos[2] plures et[3] Hungaros scientes latinum et gallicum, et clericos ruthenos[4] et alios qui fuerant cum eis, aliqui quidem[5] triginta annis, in bello et aliis factis, et sciebant omnia facta eorum quià sciebant linguam, et cum eis assiduè morabantur aliqui viginti, aliqui decem, aliqui plùs, aliqui minùs; a quibus poteramus omnia perscrutari; et ipsi nobis voluntariè et aliquandò sinè interrogatione, quià sciebant nostram voluntatem, omnia referebant.

IX. Post hæc misit Imperator pro nobis dici per Chingay[6] protonotarium[7] suum, quòd nostra verba et negocia scriberemus et daremus eidem; quod et fecimus, et scripsimus ei omnia verba quæ apud Bati, anteà dixeramus, sicut superiùs dictum est. Et transactis pluribus diebus fecit nos iterùm vocari, et dixit nobis, per Kadac procuratorem totius imperii, coràm Bala et Chingay[8] protonotariis,

1 Les mots *cognovimus per eos* ne sont pas dans le ms. de Pétau; nous les avons suppléés pour remplir une lacune évidente qui rendait inintelligible ce passage, lequel n'a point été reproduit dans l'abrégé de Vincent de Beauvais.

2 *Rutenos* dans le ms. de Pétau.

3 Le ms. de Pétau met la particule *et* après le mot *Hungaros*, qu'il écrit *Ungaros*; mais elle nous a paru être de trop à cette place, et manquer au contraire avant *Hungaros*, ce qui nous a décidé à l'y transporter.

4 *Rutenos* dans le ms. de Pétau.

5 Le ms. de Pétau porte *aliqui qui*; il nous a paru que ce dernier mot était tronqué, et nous l'avons rétabli en *quidem*.

6 *Cingay* dans le ms. de Pétau, *Chingay* dans Vincent de Beauvais.

7 *Protonotarium* dans Vincent de Beauvais; le ms. de Pétau porte *p notarium*; mais une correction marginale, qui nous semble être de la main de Pétau, rétablit *protonotarium*.

8 *Cingay* dans le ms. de Pétau.

et aliis scriptoribus multis, quòd omnia verba diceremus; quod fecimus voluntariè libenter : interpres autem noster fuit, tam istâ vice quàm aliâ, Temer, miles Ieroslai [1], presente clerico qui erat cum eo, et etiàm alio clerico qui erat cum Imperatore. Et interrogavit nos, tunc temporis, si erant apud Dominum Papam qui intelligerent litteram Ruthenorum [2] vel Sarracenorum, aut etiàm Tartarorum; cui respondimus quòd nec ruthenam [3] nec tartaricam [4] nec sarracenam litteram habebamus, verumtamen [5] Sarraceni erant in terrâ, sed a Domimo Papâ erant remoti. Diximus tamen quòd nobis videbatur expedire quòd scriberent [6] in tartarico et nobis interpretarentur, et nos scriberemus [7] in nostrâ litterâ diligenter, et portaremus tàm litteram quàm interpretationem ad Dominum Papam. Et tunc recesserunt a nobis ad Imperatorem.

x. In die autem beati [8] Martini iterùm fuimus vocati, et venerunt ad nos Kadac [9], Chingay [10] et Bala pluresque [11] scriptores prædicti, et nobis litteram de verbo ad verbum interpretati fuerunt; et cùm scripsissemus in latino faciebant sibi [12] per singulas orationes interpretari, volentes scire si nos in verbo aliquo erraremus; et cùm

[1] *Jerozlay* dans le ms. de Pétau.

[2] *Rutenorum* dans le ms. de Pétau, *Ruthenorum* dans Vincent de Beauvais.

[3] *Rutenam* dans le ms. de Pétau.

[4] *Tartariam* dans le ms. de Pétau.

[5] *Verumptamen* dans le ms. de Pétau.

[6] *Scribent* dans le ms. de Pétau.

[7] *Scribimus* dans le ms. de Pétau.

[8] Le mot *beati*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[9] *Cadac* ici dans le ms. de Pétau, qui plus haut écrit *Kadac*, comme Vincent de Beauvais.

[10] *Cingay* dans le ms. de Pétau, *Chingay* dans Vincent de Beauvais.

[11] *Pluresque* manque dans le ms. de Pétau; nous l'empruntons à l'abrégé de Vincent de Beauvais.

[12] *Ibi* dans le ms. de Pétau, *sibi* dans Vincent de Beauvais.

ambæ litteræ fuerunt scriptæ, fecerunt nos legere semel et secundò ne fortè minùs aliquod haberemus, et dixerunt nobis : « Videte » quòd omnia benè intelligatis, quià non expediret quòd non intel» ligeretis omnia, qui debetis ad tàm remotas provincias proficisci ». Et cùm respondissemus : « Intelligimus omnia benè », litteras in sarracenico [1] rescripserunt, ut posset aliquis inveniri in partibus istis qui legeret eas si Dominus Papa vellet.

XI. Mos est Imperatoris Tartarorum ut nunquàm extraneo ore proprio loquatur, quantumcunquè sit magnus; sed audit ac respondet [2] per interpositam personam ut dictum est. Quandocunquè tamen negocium coràm Kadac [3] proponunt, vel audiunt responsionem Imperatoris. Illi qui sunt sub eo stant flexis genibus usquè ad finem verborum, quantumcunquè sint magni. Non potest, nec etiàm est consuetudo, quòd aliquis loquatur aliquid suprà aliquam rem postquàm ab Imperatore est definitum [4]. Imperator autem prædictus, sicut habet procuratorem et protonotarios et scriptores, sic habet omnes officiales [5] in negociis tàm publicis quàm privatis, exceptis advocatis, quià sinè strepitu judiciorum [6] secundùm arbitrium Imperatoris omnia fiunt. Alii etiàm principes Tartarorum de hiis quæ ad eos pertinent faciunt istud idem.

XII. Iste autem Imperator potest esse quadraginta vel quadragintaquinque annorum, aut plùs; mediocris est staturæ; prudens est valdè, et astutus nimiùm, et multùm seriosus, et gravis in moribus;

[1] *Saranico* dans le ms. de Pétau, *saracenico* dans Vincent de Beauvais.

[2] Les mots *ore proprio*, etc., jusqu'à *audit et respondit* sont tirés de Vincent de Beauvais pour suppléer une lacune qu'offrait ici le ms. de Pétau.

[3] *Carac* ici dans le ms. de Pétau.

[4] *Diffinitum* dans le ms. de Pétau.

[5] Le mot *officiales*, qui se trouve dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[6] *Judicorum* dans le ms. de Pétau.

nec unquàm videt homo eum de facili ridere [1] vel facere aliquam levitatem, sicut nobis christiani dicebant [2] qui assiduè morantur cum eo. Dicebant etiàm nobis christiani qui erant de familiâ ejus, quòd credebant firmiter quòd debet fieri christianus; et de hoc habent signum apertum quoniàm ipse tenet [3] clericos christianos et dat eis expensas, christianorum etiàm capellam semper habet antè majus tentorium ejus, et cantant publicè et apertè, et pulsant ad horas secundùm morem Græcorum, ut [4] alii Christiani, quantacunquè sit ibi multitudo Tartarorum, vel etiàm hominum aliorum; quod non faciunt alii duces.

XIII. Proposuit Imperator mittere nobiscum nuncios suos, sicut nobis Tartari nostri dixerunt, qui nobiscum venire debebant. Volebat [5] tamen, ut credimus, quòd nos hoc peteremus ab eo, quià ad hoc unus de Tartaris nostris, qui senior erat, nos monuit ad petendum : sed quoniàm ut venirent nobis bonum non videbatur, respondimus [6] ei quòd nostrum non erat petere, sed si ipse Imperator de suâ voluntate mitteret eos, nos vellemus eos ducere securè Domino adjuvante. Nobis autem propter plures causas ut venirent expedire non videbatur. Prima est quòd timuimus ne visis [7] dissensionibus ac guerris quæ sunt inter nos, magis contrà nos animarentur ad veniendum. Secunda causa fuit quià pavorem habebamus quòd terræ exploratores esse deberent. Tercia causa fuit quià verebamur ne interficerentur, quoniàm gentes nostræ pro magnâ parte arrogantes sunt et superbæ : quandò servientes qui erant nobis-

[1] *Videre* dans le ms. de Pétau, *ridere* dans Vincent de Beauvais.

[2] Le ms. de Pétau porte *videbant alias dicebant;* nous avons déjà signalé ce mode de correction.

[3] Le ms. de Pétau répète deux fois par inadvertance les mots *quoniam ipse tenet.*

[4] *Aut* dans le ms. de Pétau, *ut* dans Vincent de Beauvais.

[5] *Volebant* dans le ms. de Pétau, *volebat* dans Vincent de Beauvais.

[6] *Respondemus* dans le ms. de Pétau, *respondimus* dans Vincent de Beauvais.

[7] *Vissis* dans le ms. de Pétau.

cum, ex rogatu Cardinalis qui est legatus Alemanniæ in habitu tartarico ibant ad ipsum, ferè a Teutonicis lapidati fuerunt in viâ, et coacti sunt deponere habitum illum; consuetudo enim est Tartarorum nunquàm facere pacem cum hominibus illis qui nuncios eorum occiderunt [1], quin de ipsis sumant vindiciam. Quarta causa est quià pavebamus quòd vi deberent nobis auferri, sicut de quodam principe Sarracenorum, qui adhùc est in captivitate nisi mortuus sit, aliquandò factum fuit. Quinta causa est quià de adventu eorum nulla erat utilitas, cùm nullum haberent mandatum aliud vel potestatem, nisi quòd afferre litteras Imperatoris ad Dominum Papam et alios principes, quas nos habebamus; et malum credebamus quòd inde posset contingere. Idcircò [2] nobis non placuit quòd venirent. Terciâ die post hoc, scilicet in festo beati Bricii, dederunt nobis licenciam et litteram Imperatoris sigillo signatam, mittentes nos ad matrem Imperatoris; quæ dedit unicuique nostrûm unum pelliceum vulpinum quod habebat [3] deforis pilos et intùs erat cum audato subductum [4], et purpuram unam; de quibus Tartari nostri furati sunt unum palmum [5] de unâquaque, et de illà quæ dabatur servienti sunt meliorem medietatem furati : quod nos non latuit, sed noluimus [6] indè facere verba.

1 *Occidunt* dans le ms. de Pétau, *occiderint* dans Vincent de Beauvais.

2 *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

3 *Hēba* dans le ms. de Pétau.

4 *Audaco suductum* dans le ms. de Pétau. Ces mots ne se trouvent point dans Du Cange; le second, qui paraît avoir ici le sens de *doublé*, doit sans doute se lire *subductum*. Quant au premier, il indique l'étoffe ou la matière dont était la doublure de ces pelisses de renard; or comme Pétis de la Croix mentionne dans son histoire de Genghizcan (p. 461) des vêtements doublés d'ouate, nous regardons comme probable qu'il faut ici lire *audato*, et traduire ce mot par ouate.

5 *Passum* dans le ms. de Pétau.

6 *Nolumus* dans le ms. de Pétau.

§ III. *De viâ quam fecimus in redeundo* [1].

1. Tunc arripuimus iter ad revertendum, et venimus per totam hyemem, jacentes sæpius in desertis in nive, nisi quandò poteramus nobis cum pede facere [2] locum, ubi non erant arbores, sed planus campus; et sæpè inveniebamus nos totos coopertos de nive quandò ventus ipsam pellebat; et sic venimus, ad Acensionem Domini, ad Bati [3]; cui diximus quòd responderet [4] Domino Papæ : qui respondit quòd nollet aliquid demandare, nisi quod scripserat Imperator; dixit tamen quòd dixerimus [5] Domino Papæ et aliis majoribus omnia [6] quæ scripserat Imperator, diligenter. Et datis nobis litteris de conductu, recessimus ab eo et venimus [7] usquè ad Mauci [8], in sabbato infrà octavam Pentecostes; ubi erant nostri socii et servientes qui erant retenti, quos ad nos reduci fecimus. Et indè ivimus usquè ad Corenzam [9], qui etiàm petivit iterùm a nobis donaria; et non dedimus quià non habebamus : qui dedit nobis duos Comanos qui erant de numero Tartarorum, usquè ad Kioviam [10]

[1] Titre suppléé. — Cette section répond, dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, au chap. XXXIX, *Qualiter ab illo itinere redierunt*, avec lequel finissent les emprunts faits par le frère Vincent à la relation de Jean du Plan de Carpin.

[2] Le mot *facere*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[3] *Baty* dans Vincent de Beauvais.

[4] *R,ndet*, c'est-à-dire *respondet*, dans le ms. de Pétau ; *responderet* dans Vincent de Beauvais.

[5] *Diximus* dans le ms. de Pétau.

[6] *O͞io* dans le ms. de Pétau.

[7] Le ms. de Pétau répète ici par inadvertance les mots *ab eo*.

[8] *Mancy* ou *Maucy* dans le ms. de Pétau, *Moncy* dans le ms. 4898 de Vincent de Beauvais, *Monty* dans le ms. 4900.

[9] *Correnzam* dans Vincent de Beauvais.

[10] *Kioviam* ici dans le ms. de Pétau, comme dans Vincent de Beauvais.

Rusciæ. Tartarus tamen noster non dimisit nos usquè exiremus ultimam custodiam Tartarorum. Isti autem alii qui nobis a Corenzâ [1] erant dati, in sex diebus ab ultimâ custodiâ usquè Kioviam [2] nos duxerunt.

II. Venimus autem ibi quindecim diebus antè festum beati Johannis Baptistæ. Kiovienses [3] autem, qui adventum nostrum [4] perceperunt, omnes occurrerunt nobis lætanter : congratulabantur enim nobis quasi nos a mortuis surgeremus; sic fecerunt nobis per totam Rusciam, Poloniam, et Boemiam [5]. Daniel et Vasilico frater ejus fecerunt nobis magnum festum, et tenuerunt nos contrà voluntatem nostram benè octo dies; medio tempore inter se et cum episcopis et aliis probis viris consilium habentes super hiis quæ locuti fueramus eisdem quandò [6] ad Tartaros procedebamus, nobis responderunt communiter, dicentes quòd Dominum Papam vellent habere in dominum specialem et in patrem, et sanctam Romanam Ecclesiam in dominam et magistram; confirmantes etiàm omnia quæ de hâc materiâ priùs per suum abbatem [7] transmiserant [8]; et super hoc etiàm [9] nobiscum ad Dominum Papam [10] suas litteras et nuncios transmiserunt.

[1] *Correnza* dans Vincent de Beauvais.

[2] *Kyoviam* dans Vincent de Beauvais.

[3] *Kiovenses* dans le ms. de Pétau, *Kyovienses* dans Vincent de Beauvais.

[4] Les mots *adventum nostrum*, qui sont dans Vincent de Beauvais, manquent dans le ms. de Pétau.

[5] *Poloniam, Boemiam et Rusciam* dans le ms. de Pétau.

[6] *Qui* dans le ms. de Pétau, pour *qn̄*, c'est-à-dire *quando*.

[7] *Albatem* dans le ms. de Pétau.

[8] *Transmiserat* dans le ms. de Pétau, *transmiserant* dans Vincent de Beauvais.

[9] *Etiam*, qui est dans Vincent de Beauvais, manque dans le ms. de Pétau.

[10] Les mots *ad Dominum Papam* manquent dans le ms. de Pétau, mais ils sont conservés dans l'abrégé de Vincent de Beauvais, lequel se termine ici.

§ IV. *De testibus qui in terrâ Tartarorum nos invenerunt*[1].

1. Et ne aliqua dubitatio quin fuerimus ad Tartaros apud aliquos oriatur, nomina illorum scribimus qui ibidem nos invenerunt. Rex[2] Daniel Rusciæ, cum omnibus militibus et hominibus silicet qui venerant secum, nos[3] invenerunt propè stationes Cartan[4] qui habet sororem Bati in uxorem[5]; apud Corenzam invenimus Mongrot, centurionem[6] Kioviæ, et socios ejus, qui et nos per quandam partem viæ duxerunt : et isti priùs nos venerant usquè ad Bati. Apud Bati invenimus filium ducis Ieroslai[7] qui habebat secum militem unum de Rusciâ qui vocatur Sangor, qui fuit natione Comanus, sed nunc est christianus; ut alter Ruthenus[8] qui apud Bati noster fuit interpres, de terrâ Susdaliensi[9]. Apud Imperatorem Tartarorum invenimus ducem Ieroslaum[10], qui mortuus est ibidem, et militem suum qui vocatur Temer, qui fuit interpres noster apud Cuiuc-can[11], imperatorem scilicet Tartarorum, tàm in transla-

[1] Titre suppléé comme les trois précédents.

[2] *Res* dans le ms. de Pétau.

[3] *Prope Bati*, qui se trouve intercalé ici dans le ms. de Pétau, est évidemment une inadvertance de copiste.

[4] *Carbon* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui plus haut, cap. ult., § 1, n° 9, écrit *Carton*. Nous avons déjà exposé nos conjectures sur ce nom.

[5] Les mots *in uxorem* manquent dans le ms. de Pétau, mais ils sont indispensables; ils se trouvent déjà au § 1, n° 9, à la première mention faite de ce prince.

[6] *Centurio* dans le ms. de Pétau.

[7] *Jerozlay* dans le ms. de Pétau.

[8] *Rutenus* dans le ms. de Pétau.

[9] *Soldaliensi* dans le ms. de Pétau; mais il est évident qu'il s'agit de la principauté de Souzdal.

[10] *Jonellum* dans le ms. de Pétau; mais les détails qui suivent, comparés à ce qui est dit ci-dessus, § II, n° 9, nous permettent de reconnaître qu'il s'agit ici du grand-duc Jaroslaw, dont le nom se trouve ainsi étrangement défiguré.

[11] *Cuyuc* dans le ms. de Pétau.

tione litterarum Imperatoris ad Dominum Papam, quàm in verbis dicendis et respondendis : ibi etiàm erat Dubarlaus, clericus ducis prædicti, Jacobus, Michael, et iterùm Jacobus, servientes ipsius. In reversione in terram Biserminorum, in civitate Lemfinc[1] invenimus Ugneum, qui de mandato uxoris Ieroslai[2] et Bati ibat[3] ad prædictum Ieroslaum[4], et Cocteleban et omnem societatem ejus. Isti omnes reversi sunt in terram Susdaliensium[5] in Rusciâ; a quibus poterit[6], si oportuerit, veritas inveniri. Apud Mauci[7] invenerunt socios nostros qui remanserant dux Ieroslaus[8] et societas ejus; etiàm quidam in Rusciâ Santopolicus[9] nomine, et societas ejus. Et in exitu Comaniæ invenimus ducem Romanum qui intrabat ad Tartaros, et societatem ipsius; et ducem Aloha qui extat, et societatem ipsius. Nuncius etiàm Ducis de Cherneglove[10] exivit nobiscum de Comaniâ, et diù per Rusciam venit nobiscum. Et omnes isti sunt duces Rutheni.

1 *Lemfiut*, *Lemfiuc* ou *Lemfinc* dans le ms. de Pétau; Bergeron a lu *Lemfiuc*. Nous ignorons quelle est la ville désignée ici sous ce nom.

2 *Jerozlai* dans le ms. de Pétau.

3 *Ibant* dans le ms. de Pétau.

4 *Jerozlaum* dans le ms. de Pétau.

5 *Soldanensium* dans le ms. de Pétau; mais il est évident qu'il ne peut être ici question que de la principauté russe de Souzdal, où régnait le grand-duc Jaroslaw.

6 Le ms. de Pétau porte ici *poterunt alias poterit*, mode de correction que nous avons déjà signalé.

7 *Moncy* en cet endroit dans le ms. de Pétau.

8 *Jerozlaus* dans le ms. de Pétau.

9 *Sancopolitus* dans le ms. de Pétau; mais, eu égard à l'indécision des formes du *t* et du *c*, nous préférons lire *Santopolicus* qui nous paraît reproduire le nom slave Swantopolk.

10 *Gerneglorie* en cet endroit dans le ms. de Pétau, qui plus haut, chap. III, § 1, n° 3, écrit à l'ablatif *Cherneglove*; nous avons déjà dit que ce nom nous paraissait se rapporter à la principauté russe de *Czernigow*. Bergeron a lu *Glogovie*.

11. Civitas omnis Kioviæ testis est; qui nobis dederunt conductum et equos usquè ad primam custodiam Tartarorum, et in reversione recepit nos cum conductu Tartarorum et equis eorum qui revertebantur ad ipsos; et omnes homines Rusciæ per quos [1] nos transitum fecimus, qui receperunt litteras sigillatas Bati et mandatum quòd nobis equos et expensas præberent, quod si non facerent occiderentur ab eo. Insuper testes sunt mercatores Wratislaviæ [2] qui usquè in Kioviam [3] venerunt nobiscum, et [4] sciverunt quòd nos manus intravimus Tartarorum; et multi alii mercatores tàm de Poloniâ quàm de Austriâ, qui venerunt in Kioviam [5] postquàm ad Tartaros ieramus [6]. Sunt et testes mercatores de Constantinopoli [7] qui per Tartaros in Rusciam venerunt, et erant in Kioviâ [8] cùm de terrâ reversi fuimus Tartarorum; nomina autem mercatorum illorum sunt hæc : Michael Genuensis [9] enim et Bartholomeus, Manuel Veneticus, Jacobus Reverius Acre [10], Nicholaus Pisanus; isti sunt majores. Alii minores sunt Marcus [11], Henricus, Johannes Vasius, iterùm Henricus Bonadies, Petrus Paschami; alii plures fuerunt, sed eorum nomina nescimus.

1 *Quod* dans le ms. de Pétau, où cependant il avait d'abord été écrit *quos*.

2 *Wratislarue* dans le ms. de Pétau.

3 *Kyovlam* dans le ms. de Pétau.

4 *Et*, qui nous paraît ici nécessaire, manque dans le ms. de Pétau.

5 *Kioviam* dans le ms. de Pétau.

6 *Ieramus* dans le ms. de Pétau.

7 *Constantinopoli*, c'est-à-dire *Constantinopolim*, dans le ms. de Pétau.

8 *Kicama* dans le ms. de Pétau; mais le lieu dont il s'agit ici ne peut être douteux.

9 *Genasi* dans le ms. de Pétau; Bergeron a traduit Gènevois.

10 Peut-être faut-il lire *Acrensis*, pour *Acconensis*.

11 *Marchus* dans le ms. de Pétau.

Epilogus de toto libello [1].

Rogamus cunctos qui legunt prædicta, ut nichil inmutent [2] nec apponant; quià nos, omnia quæ vidimus, vel audivimus ab aliis quos credebamus fide dignos, sicut Deus testis est nichil scienter addentes, scripsimus præviâ [3] veritate. Sed quià illi per quos transitum fecimus, qui sunt in Poloniâ, Boemiâ et Teutoniâ, et in Leodio et Campaniâ, suprà scriptam historiam [4] libenter habebant, idcircò [5] eam rescripserunt antequàm esset completa et etiàm plenè contracta, quià nondum tempus habueramus quietis ut eam possemus complere plenè. Ideò nemo miretur quòd in istâ plura sint [6] et meliùs correcta quàm sint in illâ; quoniàm istam, postquàm habuimus qualecunque ocium, correximus ad plenum, et perfecimus [7] illa quæ nondùm erant completa [8].

EXPLICIT HISTORIA [9] MONGALORUM QUOS NOS TARTAROS APPELLAMUS

[1] Nous avons encore suppléé ce titre, afin de séparer du chapitre précédent cet épilogue qui s'applique à tout l'ouvrage.

[2] *Immuant* dans le ms. de Pétau.

[3] *p̄ma* dans le ms. de Pétau.

[4] *Hystoria* dans le ms. de Pétau.

[5] *Iccirco* dans le ms. de Pétau.

[6] *Sunt* dans le ms. de Pétau.

[7] Le ms. de Pétau porte ici *perfectum sive perfectius*, témoignant ainsi de l'embarras du scribe à lire ce mot dans l'original qu'il copiait.

[8] *ȝpelta* dans le ms. de Pétau.

[9] *Hystoria* dans le ms. de Pétau.

APPENDIX.

DE ITINERE FRATRUM MINORUM AD TARTAROS

QUÆ FRATER BENEDICTUS POLONUS VIVA VOCE RETULIT [1].

(*Ex ms. Regio 2477, olim Colbertino.*)

1. Anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quinto, frater Johannes, de ordine minorum fratrum, dictus de Plano Carpini, a Domino Papâ missus ad Tartaros cum alio fratre, in Paschâ exiens à Lugduno Galliæ ubi Papa fuit, profectus in Poloniam assumpsit in Vretslaviâ tercium fratrem ejusdem ordinis Benedictum nomine, Polonum genere, ut esset sibi socius laboris et tribulationis [2], ac interpres. Qui, mediante Conrado duce Polonorum, pervenerunt usquè Kyoviam civitatem Rusciæ quæ nunc est sub servitute Tartarorum. Quorum civium doctores conductum eis dederunt ad sex dietas usquè ad primam custodiam Tartarorum circà principium Comaniæ.

[1] Le ms. de Colbert commence par l'intitulé suivant : *Incipiunt gesta Tartarorum secundum fratrem Johannem ordinis fratrum minorum*, ce qui ne doit point être appliqué au morceau que voici, mais bien à la relation à laquelle il sert d'introduction.

[2] Au lieu de *tribulationis*, le ms. porte *hujus sollicitationis*.

II. A cujus custodiæ ducibus cùm audissent eos esse nuncios Papæ, postulatis et receptis ab eis muneribus, dicti duo fratres Johannes et Benedictus, tercio fratre debilitato, cum equis et clientulis quos secum adduxerant ibidem relictis ut eis mandabatur, in ipsorum Tartarorum equis, et sarcunculis suis sibi salvis, perducti sunt ad secundam custodiam ; et ità per plurimas custodias equis permutatis, terciâ die pervenerunt ad ducem unius exercitûs qui præfectus erat octo millibus [1] armatorum, cujus ministri, postulantes et recipientes munera, ipsos ad ducem suum Curoniza perduxerunt. Hic interrogavit ab eis causam itineris et qualitatem negocii. Quâ compertâ, adjunxit eis tres Tartaros de suis, qui procurarent eos in equis et expensis de exercitu ad exercitum, donec venirent ad principem Bati nomine, qui est unus de majoribus principibus Tartarorum, qui et Ungariam devastavit.

III. In mediâ viâ transierunt fluvios dictos Nepere et Don. In quo itinere expenderunt quinque septimanas et plùs, scilicet à dominicâ *Invocavit* usquè ad feriam quintam *Cenæ Domini*, quo die venerunt ad Bati, ipsum invenientes super magnum flumen Ethil quem Rusci vocant Volga, qui creditur esse Tanais. Ministri itaque Bati, postulata ab eis receperunt munera, scilicet quadraginta pelles castorum [2] et octoginta pelles taxonum [3]; quæ munera portata sunt inter duos ignes ab eis sacratos, et Fratres coacti sunt sequi munera, quià sic mos est apud Tartaros expiare nuncios et munera per ignem. Post ignes stabat currus continens auream statuam Imperatoris quæ similiter solet adorari. Sed Fratres adorare omninò renitentes, compulsi sunt tamen capita inclinare. Bati ergò auditâ legatione et de verbo ad verbum examinatâ, cum litteris suis unà

[1] *Milibus* dans le ms.

[2] Le ms. porte *castrorum*.

[3] Le ms. porte *taxorum*.

cum prædictis tartaris ductoribus eorum, post quinque dies, scilicet terciâ feriâ post Pascha, misit eos ad filium magni Imperatoris, cujus filii nomen est Cuyuc Kan, in terrâ nativitatis Tartarorum.

IV. Dimissi itaque à Bati principe, et ligati membra institis propter tolerandum laborem equitandi, post duas ebdomadas egressi sunt de Comaniâ [1]. In illâ [2] autem plurimum invenerunt absincium. Nàm hæc terra olim dicebatur Pontus, sicut Ovidius, de Ponto, commemorat :

« Tristia per vacuos [3] horrent absinthia [4] campos [5]. »

Fratres verò, euntes per Comaniam, à dextris habuerunt terram Saxonum quos nos credimus esse Gotos, et hii sunt christiani; posteà Alanos, qui sunt christiani; posteà Gazaros, qui sunt christiani : in hâc terrâ sita est Ornarum civitas opulenta, à Tartaris capta per submersiones aquarum; deindè Circassos [6], et hii sunt christiani; posteà Georgianos, et hii christiani sunt. A Rusciâ verò in anteà habuerunt Morduanos à sinistris [7], hii sunt pagani, et habent caput retrò rasum pro majori parte; posteà Byleros, et hii sunt pagani; posteà Bascardos qui sunt antiqui Ungari; posteà Cynocephales, caput caninum habentes; posteà Parocitas qui habent os parvum et angustum, nec quid aliud possunt masticare, sed sorbici sumunt, et vaporibus carnium et fructuum reficiuntur.

[1] Le ms. porte par erreur *ingressi sunt Comaniam*.

[2] *Illâ* manque dans le ms.

[3] Le ms. porte *vastos*.

[4] Le ms. écrit ici *abscincia*, comme un peu plus haut *abscincium*.

[5] Ce vers est en effet emprunté d'Ovide (epist. 1 lib. III *Epistolarum ex Ponto*).

[6] Le ms. porte *Circasso2ꝑ.*, c'est-à-dire *Circassorum*, par inadvertance au lieu de *Circassos*.

[7] *Synistris* dans le ms.

v. In fine Comaniæ transierunt fluvium cui nomen Jaiac, ubi incipit terra Kangitarum; per illam fecerunt viginti dietas : ubi paucos homines invenerunt, sed plurimas paludes et amplas salsas, et flumina salsa; quas credimus esse Mæotidas [1] paludes; transierunt etiàm diebus octo per vastam solitudinem squalentem prorsùs ariditate et sabulosam. Post terram Kangitarum venerunt Turkyam, ubi primò invenerunt magnam civitatem Janckynt [2] facientes circà decem dietas per eandem Turkyam : habet autem Turkya legem Machometi. Post Turkyam intraverunt terram quæ vocatur Kara-Kytai, id est Niger Kytai, et hii sunt pagani; in quâ nullam civitatem invenerunt : qui quondàm domini fuerunt Tartarorum. Post hanc intraverunt terram Tartarorum, in festo Mariæ Magdalenæ.

vi. Ibi invenerunt Imperatorem apud tentorium magnum quod vocatur Syra-Orda, ubi morati sunt per quatuor menses, et interfuerunt electioni Cuiuc-kan, Imperatoris eorum. Et idem frater Benedictus Polonus vivâ voce nobis retulit quòd ipsi ambo fratres viderunt ibidem circiter quinque millia [3] hominum magnatum et potentum qui omnes induti baldakino [4] primâ die comparuerunt in electione Regis; sed nec ipsâ die nec sequenti die, cùm comparuissent in albis samitis, concordaverunt; terciâ autem die induti rubeis samitis, concordantes electionem celebraverunt. Testatus est etiàm idem frater circà tria millia [5] nunciorum scilicet de diversis mundi partibus missorum affuisse, qui responsiones, litteras vel tributa vel munera, diversimoda et multa valdè, ad eandem curiam detulerant. Inter quos dicti fratres numerabantur, induti et ipsi

[1] Le ms. écrit très nettement *Meondus*.

[2] *Junckyn* dans le ms.

[3] *Milia* dans le ms.

[4] Le ms. porte *baldekyno*.

[4] *Milia* dans le ms.

desuper tunicas suas baldakino, prout necessitas urgebat, quià nulli nuntiorum nisi adcuratè vestiti vultum regis electi et coronati licuit intueri.

VII. Introducti ergò in Syra-Ordam, scilicet stationem Imperatoris, viderunt ipsum coronatum et mirifico habitu effulgentem, sedentem in medio tentorii super quoddam tabulatum auro et argento multipliciter decoratum; et desuper cancellatum ascensus erant anteriùs ad tabulatum super quod quatuor distinctionibus ascensuum per gradus[1] ascendebatur. Et tres quidem ascensus erant anteriùs ad tabulatum, per quorum medium solus Imperator ascendit et descendit; per reliquos duos collaterales, nobiles et alii; per quartum verò, quod erat in dorso ejus, mater et uxor sua et consanguinei ascendebant. Super Syra-Orda habebat tres introitus in modum portarum, quarum media, quæ et maxima, longè alias præcellens, semper patula sinè omni custodiâ, solo Rege per eam intrante. Et si quis alius per eam ingrederetur irremediabiliter interficeretur. Reliquæ duo collaterales firmatæ seris, acerrimos habent custodes, ab eisdem cum armis observatæ, per quas alii cum reverenciâ metu statutæ pœnæ intrant.

VIII. Terciâ die per officiales et interpretes audita est legatio Domini Papæ cum discussione et maturitate. Et posteà Fratres missi sunt ad matrem Imperatoris, quam reperierunt in alio loco sedentem etiàm in magno tentorio pulcro valdè. Quæ magis urbaniùs et familiariùs ipsos pertractans, ad filium remisit. Ubi cùm morarentur, frequenter adjungebant se Georgianis inter Tartaros existentibus[2]; qui satis a Tartaris sunt honorati, quià sunt strenui et bellicosi. Hii homines Georgiani dicuntur eo quòd sanctum Georgium in præliis suis advocant habendo patronum et præ aliis

[1] Le ms. porte *gradum*.

[2] Le ms. porte *existentes*.

sanctis eum honorant, utentes græco idiomate[1] in Scripturis sacris, et cruces super stationes et currus suos habentes. Consuetudines Græcorum in divinis officiis inter Tartaros observant.

IX. Expleto itaque negocio pro quo venerant Fratres, dimissi ab Imperatore, cum litteris sigillo suo signatis ad Dominum Papam reportandis, revertebantur cum nunciis soldani Babyloniæ, versùs occidentem viam facientes; et cùm simùl per quindecim dies processissent, dicti nuncii eos dimiserunt, declinantes ad meridiem. Ipsi autem Fratres ad occidentem progrediebantur, et apud Coloniam transito Reno, reversi sunt ad Dominum Papam apud Lugdunum, litteras Imperatoris Tartarorum eidem representantes, quarum tenor per interpretationem factam talis est.

(*Hic translatæ extant in ms.* LITTERÆ REGIS TARTARORUM AD DOMINUM PAPAM.)

[1] Le ms. porte *ydiomate*.

TABLE DES MATIÈRES.

NOTICE SUR LES ANCIENS VOYAGES DE TARTARIE EN GÉNÉRAL ET SUR CELUI DE JEAN DU PLAN DE CARPIN EN PARTICULIER.

JOHANNIS DE PLANO CARPINI ANTIVARIENSIS ARCHIEPISCOPI HISTORIA MONGALORUM QUOS NOS TARTAROS APPELLAMUS.

U 23

